



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

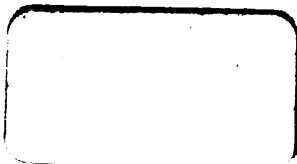
Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

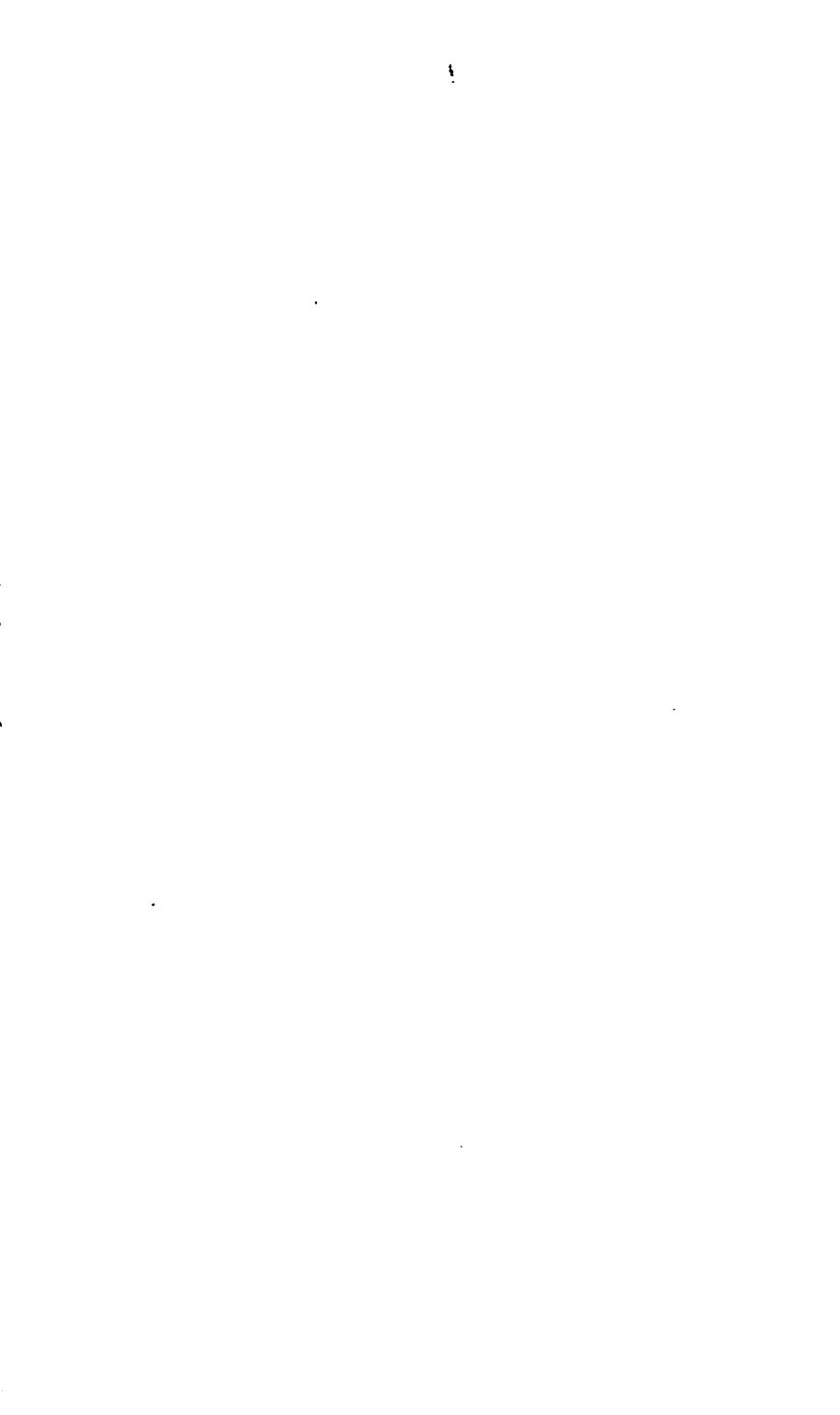
Arc 100.1

HARVARD COLLEGE
LIBRARY



FROM THE FUND OF
CHARLES MINOT
CLASS OF 1828







MÉMOIRES
DE LA
SOCIÉTÉ NATIONALE
DES ANTIQUAIRES
DE FRANCE

—
TOME QUARANTE-NEUVIÈME

CINQUIÈME SÉRIE, TOME IX

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

MÉMOIRES
DE LA
SOCIÉTÉ NATIONALE
DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE — ^

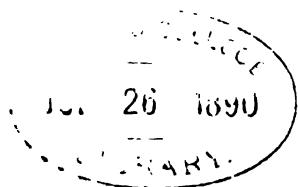
CINQUIÈME SÉRIE
TOME NEUVIÈME



PARIS
C. KLINCKSIECK
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ
11, RUE DE LILLE, 11

M DCCC LXXVIII

Arc 100.1



Minot Funds.

1612
48-31
5

SUPPLÉMENT
▲
L'ÉTUDE SUR LA TOPOGRAPHIE
DE LA VILLE D'ACRE
AU XIII^e SIÈCLE¹.

Par M. E.-G. REY, membre résidant.

Lu dans la séance du 28 mars 1888.

Depuis l'époque où j'écrivais mon étude sur la topographie d'Acre au XIII^e siècle, un certain nombre de documents nouveaux sont venus apporter quelques éclaircissements à ce que nous savions déjà de cette ville et de ses environs immédiats au temps des croisades ; c'est ce qui me décide à ajouter ce court appendice à mon travail publié en 1879.

C'est d'abord une vue des ruines d'Acre remontant à l'année 1686 environ. Ce document unique, je crois, nous donne l'aspect de la ville à une époque où subsistaient encore des restes

1. Voy. t. XXXIX, p. 114-145.

considérables des édifices élevés pendant la période médiévale¹.

Pour la ville proprement dite, la source la plus intéressante est la chronique intitulée : *Gestes des Chyprois*, que M. Gaston Raynaud vient de publier sous les auspices du comte Riant.

Elle nous apprend que les tours seigneuriales des Vénitiens, des Génois, des Pisans et autres communes italiennes étaient couronnées de hourds ; que la rue de la Reine tirait son nom d'une maison qu'y avait possédée la reine Alix².

Le même texte nous apprend encore que cette voie était très voisine de la rue de la Carcaiserie.

Un peu plus loin, on lit dans cette chronique que l'ordre Teutonique avait « mout bel houstel et mout noble tour qui estoit si groce et si belle comme celle dou Temple³. »

Une charte du cartulaire de l'ordre Teutonique fixe la position du monastère des religieuses de

1. Louis XIV, ayant décidé de faire relever toutes les rades et les mouillages de la partie orientale de la Méditerranée, chargea de cette mission Gravier d'Ortières, commandant le vaisseau *le Jason*, qui y employa les années 1685 à 1687.

Le recueil de ces dessins forme un gros atlas récemment entré dans le fonds géographique de la Bibliothèque nationale, où il figure sous la cote G. DD. 226.

C'est le n° 14 de cette série que je reproduis partiellement ici.

2. *Gestes*, p. 151.

3. *Ibid.*, p. 253.

Notre-Dame de Tyr tout près de la partie de la maison des Allemands servant d'infirmérie¹.

La maison de l'Hôpital, résidence du grand maître, avait deux entrées, l'une sur la rue de Gênes, l'autre vers le *Templum Domini*. Dans ma première étude, j'ai dit que de tous les édifices élevés, à Acre, par les Latins c'était la maison de l'Hôpital dont on retrouvait les restes les plus reconnaissables. Le chevalier d'Arvieux, qui visita ces ruines en 1658, nous apprend qu'alors une grande partie des murs était encore debout, mais qu'il ne subsistait plus ni terrasses ni planchers.

« Ce qui reste (dit-il²) de plus entier est un grand et magnifique escalier conduisant sur la plate-forme. L'étage du rez-de-chaussée était partagé en plusieurs grandes salles dont les voûtes qui subsistent encore en partie sont soutenues par de grosses colonnes. Sous ces appartements il y a encore de vastes caves servant de refuges aux troupeaux des Turcs et des Arabes. Au bout de ce superbe édifice, du côté du levant, sont les restes de l'église Saint-Jean qui servait de chapelle au grand maître; c'est la partie la plus ruinée de ces bâtiments. »

A l'époque où fut dessinée la vue panoramique que je reproduis ici, tout le côté nord de cette église était encore debout.

A Acre, l'hôtel du prince de Tyr était situé au

1. Strehelke, *Tab. ord. Terr.*, p. 126.

2. D'Arvieux, *Mém.*, t. I, p. 272.

bord de la mer, non loin de l'église du Saint-Sépulcre ; la plage qui s'étendait entre cet hôtel et la boucherie était nommée la Marine.

L'église Saint-André, dont il ne subsiste plus aujourd'hui qu'un bas côté formant la chapelle grecque d'Acre, était encore assez bien conservée au temps de la visite de d'Arvieux. Il y indique un avant-porche large et couvert en plate-forme. Cette église nous est, d'ailleurs, connue par les dessins de Corneille de Bruyn, qui la vit presque intacte en 1684, et la planche jointe à ce mémoire nous présente l'état où elle se trouvait en 1686.

Le premier de ces auteurs parle encore des murailles d'Acre dont les débris jonchaient alors le sol et parmi lesquels les restes d'énormes tours se reconnaissaient facilement ; à ces murailles étaient adossés de vastes magasins voûtés formant plate-forme comme à Tortose.

Il signale également le nombre énorme de boulets de pierre et de marbre qui se rencontraient alors dans les ruines d'Acre et dont plusieurs ne mesuraient pas moins de quatre pieds de diamètre, ce qui vient confirmer ce passage des *Gestes* relatif au dernier siège d'Acre¹, où il est dit que le sultan Malek-el-Aschraf avait quatre grandes pierrières lançant des projectiles du poids d'un quintal².

1. *Gestes*, p. 270.

2. *Gestes*, p. 243 : « L'un de ses engins quy avoit nom Haveben qui vient de dire yrious, si estoit devers la garde

D'Arvieux vit encore, non loin de l'église Saint-André, le long du bassin D formant darse, des ruines assez considérables de l'arsenal ; on y trouvait les restes de deux grands bâtiments parallèles soutenus par de gros piliers et très semblables à ceux de l'arsenal de Pise.

Un grand édifice joignait l'arsenal et était formé vers le port d'une muraille en gros blocs avec couloir ménagé dans l'épaisseur du mur et éclairé par des meurtrières. Au milieu de ce mur s'ouvrait sur la darse une large porte percée presque au niveau de la mer.

Voici ce que Gillebert de Lannoye, qui visita Acre en 1422, dit en parlant de cette darse de l'Arsenal : « Item, il y a de celle bende là ung autre petit portelet moult bien encloz de muraille où la mer vient, le quel sert à mettre petites fustes, et seroit encore legierement remis à point pour y mettre galées. » Le même voyageur dit également que le port d'Acre recevait alors facilement des navires de quatre à cinq cents tonneaux.

A l'époque de la visite du chevalier d'Arvieux, c'est-à-dire en 1658, la darse E du plan était déjà presque entièrement ensablée.

dou Temple et l'autre engin quy getet contre la garde des Pizans avoit nom Mensour ce est à dire le victoire et l'autre grant que je ne vos le say nomer getoit contre la garde de l'Hospital et le cart engin getoit contre une grande tour quy a nom tour Maudite. »

La partie du port comprise à l'ouest de cet ouvrage¹ et formant un renforcement entre l'extrémité sud de la ville nommée le cap Furor, sur lequel s'élevait l'église Saint-André et la jetée, était désignée, au XIII^e siècle, sous le nom de *Port de Chaîne* et était commandée par la tour Sainte-Catherine que je crois bien retrouver en C dans celle que nous voyons dans la planche accompagnant ce mémoire.

Au moment du siège de 1291, on avait placé, dans la mer, au pied de la tour du Légat², un grand treillis en forme de herse hérissé de pointes de fer, pour que la cavalerie musulmane ne pût pas tourner cet ouvrage en passant dans la mer. On doit donc conclure de là qu'il n'y avait pas de rempart le long de la mer entre les deux enceintes.

Les remparts d'Acre étaient pourvus, à leur base, de ces grands talus en maçonnerie qui sont un des traits caractéristiques de la fortification franque en Syrie. En 1122, Gillebert de Lannoye³ constatait leur existence sur la plus grande partie de la périphérie des murs de cette ville dont il subsistait encore, à cette époque, des restes fort considérables.

Le quartier de Mont-Musard⁴ fut, en grande partie, détruit en 1234 par un incendie. Dans les

1. *Gestes*, p. 170, 227.

2. *Ibid.*, p. 251.

3. G. de Lannoye, p. 145.

4. *Arch. orient. lat.*, t. II, p. 439.

murailles de la face nord d'Acre étaient percées plusieurs poternes munies de ponts sur le fossé. L'une, située non loin de la porte Saint-Antoine, s'ouvrait près de l'hôtel de Marie, dame de l'Amandelée; c'est par cette poterne que fut transporté à ce logis le grand maître du Temple Guillaume de Beaujeu, mortellement blessé à l'un des derniers assauts d'Acre (18 mai 1291). Dans cette même partie des remparts, vers les jardins de l'hôpital Saint-Jean, se trouvait également une autre poterne dite de Maupas, par laquelle Richard Filangieri, maréchal de l'empereur Frédéric II, entra secrètement dans Acre en 1230.

La porte Saint-Lazare¹, qui tirait son nom du voisinage de l'hôpital de Saint-Lazare-des-Mesiaux, paraît avoir été située à l'angle nord du quartier de Mont-Musard; c'est par cette porte que fut tentée dans la nuit du 6 mai 1291 une sortie pour incendier les grands engins de siège des Musulmans.

Le même texte nous apprend encore que cette entrée de la ville était voisine d'un établissement du Temple (la bouverie, je crois) qui était à l'*utremmer* d'elle.

La porte dite du Château-du-Roi (Mâalia), que les historiens arabes appellent *Bab Kalaat-el-Melek*, paraît avoir été également de ce côté².

Dans une des chartes du cartulaire de l'ordre

1. *Gestes*, p. 245.

2. *Histor. arabes*, t. III, p. 135.

de Saint-Lazare publié par le comte de Marsy, nous trouvons la mention d'un *Vicus Anglicorum* situé dans le quartier de Mont-Musard, où il confinait la maison de Saint-Thomas-Martyr.

Dans ce même *vicus* se trouvait également l'hôpital de Saint-Martin-des-Bretons¹, fondé, en 1254, par Gilles, archevêque de Tyr.

Dans sa description des ruines d'Acre, Richard Pockok désigne les restes de la maison du Temple sous le nom d'*Iroun Castle*, le château de fer. MM. de Cadalvène et Barrault, dans leur relation du siège d'Acre, en 1829, par les troupes de Mehemet Aly, signalent une des tours de la face ouest d'Acre, qui borde la mer et est située vers la place où s'élevait la maison du Temple, comme portant encore, alors, le nom de Bordj-el-Hadid, *la tour de fer*. Cette partie des remparts a été complètement refaite à la suite du bombardement anglais de 1840.

Tout près du cimetière musulman, qui a remplacé les cimetières Saint-Nicolas et Saint-Michel du moyen âge, se voit, sous une petite coupole, une fontaine où l'on descend par quelques marches. Elle est nommée, de nos jours, l'Aïn-es-Sit.

J'y crois retrouver la source signalée par les historiens occidentaux sous le nom de fontaine Saint-Guillaume et par les Arabes sous celui de *fontaine de la Vache*.

1. *Arch. orient. lat.*, t. II, p. 425.

Voici ce que nous lisons, à ce sujet, dans les *Chemins et pèlerinages de la terre sainte*¹ : « Par de hors Acre est un seint cimitière, le quel nostre Sire Iesu Christ benequist, en quel cimiterie seint Guillaume fit tel vertu ke il garist de cele maladie ke l'om apele froid e chaud, kaunt l'om cuche por devocion suth sa sepulture. Près de sa sepulture est une fontaigne, laquele l'om dist k'il fist, et pur ceo est apelé Seint Guillame. Cel cimiterie est en deus parties divisé, l'une en honur seint Nicholas e l'autre en le honur seint Michel. En cel cimiterie i ad aussi mult de cors seins, plus ke l'om ne set dire ne aunbrer. »

Le voyageur arabe Ibn Djobaïr parle également de cette source en ces termes :

« A l'orient de la ville (Acre) se trouve la source dite de la Vache², qui est celle d'où Dieu tira le bœuf pour le donner à Adam, et à laquelle on descend par des marches unies. Près de cette source il y avait une mosquée dont le mirhab est resté intact. A l'orient de celui-ci, les Francs se sont construit un sanctuaire ; aussi le Musulman et l'infidèle s'y réunissent, bien qu'il appartienne aux chrétiens, et chacun y fait sa prière en se tournant vers le lieu (que lui désigne sa foi). C'est dans cet édifice vénéré et sacré que Dieu a réservé aux Musulmans un endroit où ils puissent prier. »

Nous nous trouvons donc ici en face d'un sanc-

1. *Orient. lat.*, série Geog, t. III, p. 199.

2. *Histor. arabes*, t. III, p. 450.

tuaire commun aux deux cultes. Aussi ce fait me paraît-il d'autant plus intéressant à signaler.

En 1164, Guillaume, évêque d'Acre, concéda, dans le cimetière Saint-Nicolas, à un riche marchand d'Amalfi, du nom de Manzoni, un emplacement spécial destiné à la sépulture et à l'édification, à ses frais, d'un charnier (*carnarium ad ossa mortuorum reponenda*) pour les Amalfitains qui viendraient à décéder dans Acre¹.

Vers la campagne, le cimetière était défendu par la tour couronnant le Tell-el-Foukar et par les retranchements qui, à l'est, couvraient les jardins d'Acre. Dans la relation du siège², on lit que les mangonneaux des assiégeants portaient leurs coups dans la direction d'Aïn-el-Bakar. Nous savons d'ailleurs que, dans l'attaque dirigée le 15 avril 1263 par le sultan Malck-ed-Daher-Bibars contre les ouvrages avancés d'Acre, les Musulmans prirent d'assaut ces retranchements et saccagèrent le cimetière Saint-Nicolas et les jardins qui l'entouraient³.

En avant des cimetières dont je viens de parler, s'étendait, alors, jusqu'au delà du Toron (Tell-el-Foukar) la large zone de jardins qui régnait à l'est d'Acre, depuis le Belus au sud jusque vers la Semerie (Es Semerieh) au nord.

Ces jardins étaient de tous points semblables à

1. Ughelli, *Ital. sacra*, t. VII, p. 203.

2. *Histor. arabes*, t. III, p. 219.

3. *Arch. orient. lat.*, t. II, p. 375.

ceux qui se voient autour des villes modernes de la Syrie, c'est-à-dire qu'ils tenaient plus du verger que du jardin proprement dit. La description des jardins de Damas que nous lisons dans G. de Tyr pourrait, je crois, fort bien s'appliquer à ceux d'Acre : « Li jardin..... qui durent bien quatre mil ou cinq, tous pleins d'arbres si granz et si espès que ce ne semble se forest non. Selonc ce que chacun ia son jardin il l'a clos de murs..... » Un peu plus loin, le même auteur signale des barbacanes existant à l'entrée des chemins ouverts à travers ces jardins qui étaient considérés, avec raison, comme formant la première ligne des défenses de la ville.

Il en était de même pour ceux qui nous occupent et des tours de défense, dont plusieurs nous sont connues, avaient été élevées par les possesseurs de ces jardins pour en assurer la garde. La plus rapprochée du Belus était nommée la tour des Moulins à cause de ceux que la rivière faisait tourner en ce point et dont il subsistait encore quelques vestiges, il y a une quarantaine d'années, près des moulins modernes qui, à l'époque du siège d'Acre par Bonaparte, furent utilisés par l'armée française.

Le *Sablon d'Acre* était le nom donné au rivage sablonneux régissant entre la mer et les jardins, au nord de l'embouchure du Belus.

Ce petit fleuve (Nahar-en-Naman), nommé alors la rivière d'Acre, était canalisé par des barrages

(resclausa) qui en relevaient le niveau et le rendaient alors navigable aux petites barques. Les deux ordres du Temple et de l'Hôpital possédaient des moulins que faisait tourner ce cours d'eau. Ceux du Temple paraissent avoir été près du casal de Recordane. Le livre de M. Delaville Le Roulx¹ renferme une charte contenant un accord conclu entre ces deux ordres en 1231 relativement à ces moulins et aux barrages élevés dans le lit de la rivière.

En 1267, les Musulmans détruisirent un de ces moulins situé à l'entrée des jardins d'Acre. Il était nommé Es-Sabik-Chahin et appartenait à l'Hôpital².

C'est sur la rive droite du Belus, vers Recordane, qu'était placé un vignoble considérable appartenant aux Templiers, appelé *la Vigne Neuve*. Nous savons, par la *Règle du Temple*, publiée par M. de Curzon³, que ce domaine était gardé par des Frères Casaliers, nommés Frères de la Vigne.

Le bras sans issue du fleuve Belus (Nahar-en-Naman), qui se voit encore enveloppant la presque île marécageuse désignée, de nos jours, sous le nom d'El Orbesa, s'appelait, au moyen âge, *le Fleuve mort*⁴; il est à huit cents mètres environ de Tell-el-Foukar.

1. Delaville Le Roulx, *Arch. de Malte*, p. 171.

2. *Histor. arabes*, t. II, p. 225.

3. *Règle*, n° 616, p. 317.

4. Delaville Le Roulx, *Arch. de Malte*, p. 186.

C'est en ce point qu'étaient situés les jardins de la maison du Saint-Esprit d'Acre, qui donnait son nom à la tour dite du Saint-Esprit. Cet ouvrage s'élevait en avant de la partie des jardins d'Acre s'étendant entre le fleuve Mort et le Toron (Tell-el-Foukar)¹. Nous savons qu'elle était située sur la limite des jardins possédés par les Génois² et non loin de la route d'Acre au Saphet. On sait encore que ces tours furent détruites en même temps que l'église Saint-Nicolas à l'approche des Musulmans, en 1265.

Sur le Toron (Tell-el-Foukar) s'élevait une autre tour bâtie par les Templiers dont les jardins entouraient ce tertre. Voici en quels termes les auteurs contemporains parlent de cet ouvrage de défense : « Un Toron hautet là où il y avoit une bel tor et jardins et vignes dou Temple. » C'est sur cette même colline que fut placée la tente du sultan Malek-el-Aschraf pendant le siège d'Acre en 1294.

La chronique connue sous le nom du Templier de Tyr dit que ce tertre était à la portée d'un trait d'arc en avant des premiers ouvrages d'Acre. Il est évidemment question ici des retranchements qui couvraient, vers l'est, les cimetières de Saint-Nicolas et de Saint-Michel. Ils furent forcés, ainsi que je l'ai dit plus haut, par le sultan Malek-ed-

1. Strehelke, *Tab. ord. Tout.*, p. 123.

2. *Ibid.*, p. 61.

Daher-Bybars, dans l'attaque dirigée par lui, le 15 avril 1263, contre les ouvrages avancés de la ville d'Acre.

Ces jardins, entourés de palis et de murailles crénelées flanquées de tourelles, s'étendaient, vers le nord, du Toron à la mer. La route du *Château du Roi* (Måalia) et de Montfort (le Krein) y pénétrait par une barbacane nommée Porte de Maupas, nom dû, selon toutes apparences, aux terrains marécageux que la route traversait en ce point et qui sont encore reconnaissables, de nos jours, au sud du santon de Naby Saleh.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, ces courtils ou jardins étaient traversés par des routes, se dirigeant d'Acre vers les principales localités environnantes. Il nous reste à en parler.

La première, par son importance, était le chemin d'Acre à Jérusalem et à Nazareth, par Doc et le Saphran (Chefamar). C'est là que s'embranchait la route de Nazareth et de Tabarie par la vallée de Kaladie (Ouady Khalledyeh) et la plaine de Battouf (Merdj-el-Battouf), pendant que la route de Jérusalem se dirigeait vers Naplouse par la plaine d'Esdraelon.

Une iconographie d'Acre, qui se trouve au Musée britannique et dont la copie m'a été communiquée par le comte Riant, indique à cette ville une porte dite *des Moulins de Doc*.

Je serais bien tenté de penser qu'elle se trou-

vait sur la route qui nous occupe à l'extrémité des jardins, vers ce village, le premier qu'elle traversait à sa sortie d'Acre et qui avait donné son nom à la tour défendant de ce côté les jardins.

Cette tour, dite de Doc, qui s'élevait de ce côté¹, était un ouvrage en maçonnerie, entouré d'une palissade précédée d'un fossé. Malek-ed-Daher-Bybars², s'en étant emparé le 15 avril 1263, fit prisonnière la garnison de ce poste; elle était formée de quatre cavaliers et de trente fantassins. Puis, ayant fait miner la tour et incendier la palissade, il ravagea la partie des jardins qui l'avoisinait.

Ensuite venait la route, *Via magna*, du Safet, par le casal du Carroblor. Elle passait aux pieds du Toron dit de Salah-ed-Din (Djebel Tantour), appelé aussi, aujourd'hui, Tell-el-Haïadyeh, des ruines du casal de la Hadie, possédé en 1254 par Roland Antiaume. Ce tertre joua un rôle trop important dans les divers sièges d'Acre pour que sa détermination positive puisse être négligée. Le passage suivant d'une charte du 13 février 1254 me paraît trancher absolument la question³ : « ... Ab oriente est ei terra casalis de la Hadia quod tenet dominus Rolandus Antelmi; a meridie est ei terra Domus militie Templi; ab occidenti est terra Johannis

1. *Histor. arabes*, t. II, p. 218.

2. *Arch. orient. lat.*, t. II, p. 375.

3. S. Paoli, *Cod. dipl.*, t. I, p. 295.

Coste, a borrea est ei via publica que est ad pedem turonis qui dicitur Saladini. »

Lors du siège de 1799, les troupes françaises élevèrent sur cette colline, pour couvrir les approches de leur camp, un ouvrage défensif qui, en souvenir d'un officier du génie tué à l'un des assauts d'Acre, prit le nom de redoute de Troye. On en voit encore quelques traces au sommet de la colline dont l'altitude est de quatre-vingts mètres.

Un peu au delà de la Hadie, la route franchit un petit col et débouche sur un étroit plateau que domine au sud une colline nommée Djebel el Kharroub. Il me semble bien retrouver ici le site du Caroblier, casal possédé en 1253 par les Templiers et que nous savons avoir été très rapproché de la Hadie. Ce lieu fut, en 1267, le théâtre d'une embuscade tendue à la chevalerie d'Acre par le sultan d'Égypte Malek-ed-Daher-Bibars et dans laquelle périrent ou furent faits prisonniers nombre de chevaliers latins¹.

Au sud de la Hadie, on aperçoit sur les contreforts des collines qui, en s'infléchissant au sud-ouest, bornent de ce côté la plaine d'Acre les casaux du Broet (el Beroueh), de Damor (Damoun), de Cabor (Kaboul), de Roeis, d'Abilin, de Tatura enfin, qui s'identifie avec les K^{et}-et-Tireh, et on est amené à se demander, très sérieusement,

1. F. Bustron, éd. Mas Latrie, p. 111.

quand on étudie la charte n° 80 du recueil de M. Delaville Le Roulx, si le Toron de Dame Joiette, qui y est indiqué comme limite occidentale du territoire du casal de Damor, ne doit pas se retrouver dans le Tell el Kisan.

Au moyen âge, cette voie suivait le tracé du chemin actuel de Safet par la vallée de l'Oued Ouezzaïa et c'est un peu au delà du casal de Merdjelcolon (Merdjel-Karoun) que se séparait d'elle le chemin de Saint-Georges de Labaène.

Le chemin royal, *Via regia*, de Cafrésie (Kefer Yasif)¹, qui paraît avoir aussi conduit au Château du Roi (Mâalia), passait au nord du Tell-el-Foukar. Dans la traversée des jardins d'Acre, il était bordé par les propriétés des ordres du Temple et de l'Hôpital. Il y a tout lieu de penser que ce fut de ce côté qu'était située la sommellerie ou stala des Hospitaliers de Saint-Jean, incendiée, le 31 octobre 1269², par Malek-ed-Daher-Bibars et où périrent, alors, dans les flammes vingt écuyers et deux cents chevaux.

La route de Montfort (le Krein) semble n'avoir point changé; elle venait alors, comme de nos jours, rejoindre le chemin d'Acre à Tyr, *Via maritima*, un peu au sud du casal de la Semerie (Seme-rieh). Cette route pénétrait dans les jardins d'Acre par la porte dite de Maupas³.

1. Delaville Le Roulx, *Arch. de Malte*, p. 189.

2. Amadi, *Chron.*, p. 174.

3. *Gestes*, p. 183.

Nous savons que du Toron-Saladin (Dj.-Tantour¹) on pouvait voir la poussière soulevée par un corps de cavalerie suivant cette route.

Tels sont les renseignements nouveaux que je me suis efforcé de grouper à la suite de ma première étude et qui viennent un peu la compléter.

1. *Gestes*, p. 183.

NOTE

SUR DES

BIJOUX ANTIQUES ORNÉS DE DEVICES

A PROPOS

D'UNE FIBULE DE L'ÉPOQUE OSTROGOTHE

Lue par M. MOWAT, membre résident,

Dans la séance du 13 juin 1888.

Le 30 mai dernier, M. le baron de Baye nous a montré l'empreinte d'une fibule d'argent, au sujet de laquelle il paraît utile de présenter quelques observations. Ce bijou, découvert à Casteldavio, près de Mantoue, et recueilli par un antiquaire distingué de Milan, M. Amilcar Ancona, est particulièrement intéressant par l'inscription qui s'y trouve gravée en trois lignes :

Q V I ▷ ▷ I L A
VIVASIN
ΔEO +

Soit : *Quiddila, vivas in Deo!*

A remarquer la croisette finale et la forme triangulaire des trois *d* qui se rencontre souvent dans les textes épigraphiques du VI^e siècle. Le mot *Quiddila*, précédant le souhait chrétien *vivas in*

Deo, est indubitablement, au vocatif, le nom de la personne à laquelle la fibule a été offerte en présent. A première vue, il paraît devoir se ranger dans la classe des noms goths à terminaison diminutive, tels que *Baduila*, *Suintila*, *Totila*, *Ulfla*¹. De là naît le soupçon que la fibule a peut-être été possédée par quelqu'un des Ostrogoths qui vinrent en Italie à la suite de Théodoric et l'occupèrent passagèrement pendant une soixantaine d'années, de l'an 493 à 553. Cette conjecture devient presque une certitude par une information singulièrement topique que fournit Cassiodore (*Variar.*, VIII, 26); c'est le texte d'une proclamation par laquelle le roi Athalaric notifie aux habitants de Reate et de Nursia, dans la Sabine, la nomination d'un gouverneur, *prior*, qui porte précisément le même nom, *Quidila*, mais orthographié sans redoublement de la lettre *d* : *Gloriosus dominus avus noster desideria vestra cognoscens, Quidilanem, Sibiae filium, priorem vobis quidem facere disponebat..... atque ideo praesenti auctoritate praecipimus ut eum priorem feliciter habere debeatis.*

La fibule que M. de Baye a eu la bonne pensée de faire connaître à la Société des Antiquaires est un objet de luxe qui, à en juger par la matière et par le travail, n'a pu appartenir qu'à un person-

1. J'ai noté 125 exemples de noms propres terminés en *ila* dans une liste de diminutifs dressée par Förstemann. *All-deutsches Namenbuch*, I, col. 817-819.

nage de rang élevé dont le nom suffit à témoigner qu'il était de race ostrogothe. Et, puisque les Goths furent rejetés par Narsès dans le Norique après leur domination éphémère, il faut admettre que ceux d'entre eux qui furent, pendant cette courte période, pourvus de hautes situations



durent être, en somme, relativement peu nombreux; en fait, le nom *Quidila* ou *Quiddila* est tellement rare qu'on le connaît par un seul exemple historique. Il y a donc non seulement une grande vraisemblance, mais une extrême probabilité que la fibule en question a été portée par le favori de Théodoric et d'Athalaric dont Cassiodore nous a conservé le nom.

On sait d'ailleurs qu'il était d'usage constant que les princes fissent à leurs officiers des présents consistant souvent en vêtements de luxe; les empereurs Claude II, Aurélien, Probus, alors qu'ils servaient dans les armées comme généraux

ou comme simples tribuns, avaient reçu de l'empereur Valérien des présents de cette sorte¹, accompagnés de fibules précieuses², expressément mentionnés par leurs historiographes. Des gouverneurs de provinces ont imité ces libéralités impériales ; ainsi, la fameuse inscription de Vieux³, improprement dite marbre de Thorigny, nous apprend que Ti. Claudius Paulinus, légat de Bretagne, donna *chlamydem canusinam, dalmaticam laodiceam, fibulam auream cum gemmis* au Viducasse T. Sennius Sollemnis, qui avait servi sous ses ordres dans la 6^e légion comme tribun, au titre de la *militia semestris*. Déjà, sous le deuxième triumvirat, la fibule du modèle adopté par les officiers des grades désignés sous le titre générique de *militia*, c'est-à-dire *praefectus alae, praefectus cohortis, tribunus militum*, était en or⁴, *tribunicia fibula ex auro*.

C'est sans doute aussi à un vêtement offert en

1. Trébellius Pollion, *Claud.*, 15, 17. — Vopiscus, *Aurel.*, 12, 13.

2. Trébellius Pollion, *Claud.*, 14 : *sagochlamydes annuas duas, fibulas argenteas inauratas duas, fibulam auream cum acu cyprea unam*. — Vopiscus, *Prob.*, 4 : *tunicas russulas duas, pallia gallica duo fibulata*.

3. Creuly, *Le marbre de Thorigny*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XXXVII, pl. VII et VIII ; tirage à part, p. 8 et 10.

4. Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 12 (III) : *sed in militia quoque in tantum adolevit haec luxuria, ut M. Bruti e Philippicis campis epistulae reperiantur frementes fibulas tribunicias ex auro geri*.

cadeau que la fibule de notre *Quiddila* a été épinglée, l'inscription y ayant été gravée en vue de faire connaître sa destination, en manière de lettre d'envoi ; d'après ces considérations, l'époque de ce bijou serait circonscrite entre les années 526 et 534. Il va de soi qu'il convient de le reconnaître pour un pur échantillon de l'art italien du temps, et que le nom barbare qu'on y lit ne saurait être invoqué comme argument en faveur d'un art soi-disant germanique ; on pourra même s'en servir comme d'un étalon pour dater les fibules de même type qui se rencontrent dans diverses collections.

1° Fibule de bronze recueillie par feu Alexandre Castellani, probablement en Italie, et passée en vente publique, à Paris, en mai 1886. Le catalogue de cette vente, dirigée par M. Hoffmann, expert, la décrit ainsi sous le n° 329 : « Fibule moyen âge, ornée de deux petits lions couchés ; légende : + TANILLDI VIVAT ; largeur : 0^m035 ; [adjugée : 27 fr.]¹. » Le mot *Tanilldi* a sans doute été exactement transcrit ; quoi qu'il en soit de cette forme orthographique, c'est visiblement un nom germanique féminin dont on connaît plusieurs variantes, *Tanechildis*², *Daniildis*³, *Danhildis*⁴.

1. *Bulletin épigraphique*, IV, 1886, p. 150.

2. Marini, *Papiri diplomatici*, 64.

3. Guérard, *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Rémi de Reims*, p. 48 et 55.

4. Guérard, *Polyptyque de l'abbé Irminon*, p. 113.

2° Fibule d'argent découverte à Eclano (Italie méridionale) et portant la légende¹ :

TEOΔA
BIVA

Soit : *Theoda*, *biva* pour *viva(s)*.

Theoda est un nom germanique que l'on connaît par deux exemples, sans compter un grand nombre de formes variées² au masculin et au féminin, *Theuda*, *Theoda*, voire *Duda*, nom d'un *vir senator*, *comes* du roi Théodoric³.

A noter que la lettre *d* affecte la même forme triangulaire sur les deux fibules d'Eclano et de Casteldavio; c'est un indice de contemporanéité; elles font, pour ainsi dire, *la paire*.

3° Ne quittons pas Eclano sans mentionner une autre fibule d'argent qui en provient et sur laquelle on lit l'inscription⁴ :

LVCI · RATELLI
FAMOLA

4° Fibule d'argent, trouvée à Bénévent⁵ (Italie) :

+ [p]ASCASIA BIBAT IN DE[o]

5° Fibule de bronze, trouvée à Bénévent⁶ :

+ LV · P · V · BIBA

1. *Corp. inscr. lat.*, IX, 6090, 7.
2. Fœrstemann, *Ald deutsches Namenbuch*, col. 1158-1161.
3. Cassiodore, IV, 48, 32, 34, 39.
4. *C. I. L.*, IX, 6090, 5.
5. *C. I. L.*, IX, 6090, 6.
6. *C. I. L.*, IX, 6090, 12.

6° Fibule d'argent, conservée dans le Iohan-
neum¹, à Gratz (Autriche). D'une part :

SEVERINVS

de l'autre :

VIVAS > <

7° Fibule d'or, trouvée à Vad² et conservée au
musée de Vienne (Autriche) :

IVLIANE VIVAS

8° Fibule d'or, provenant de Hongrie³ et con-
servée au musée de Vienne :

COSTANTI

VIVAS

9° Fibule d'argent, au musée de Vienne; Hübner
doute de son authenticité⁴ :

VTERE FELIX (en lettres rétrogrades)

VIVAS

10° Fibule d'or, trouvée dans le comitat de Scha-
rosch (Hongrie); au musée de Vienne⁵ :

Ϸ VTERE FELIX Ϸ

11° Fibule d'argent, trouvée à Lorch (Autriche);
musée de Vienne⁶ :

VTERE) (FELIX

12° Fibule d'argent, trouvée à Tortona⁷ :

VTERE FELIX

1. *C. I. L.*, III, 6016, 10.

2. *C. I. L.*, III, 1639, 1.

3. *C. I. L.*, III, 6016, 5.

4. *C. I. L.*, III, 6016, 6.

5. *C. I. L.*, III, 6016, 4.

6. *C. I. L.*, III, 6016, 7.

7. *C. I. L.*, 8122, 12.

13° Fibule en arc, bronze doré; lettres incrustées d'argent; provenance inconnue¹ :

VTERE FELIX

14° Fibule de bronze, au musée de Mayence² :

VTERE FELIX

15° Fibule d'argent, trouvée à Cologne³ :

VTI FELIX

16° Fibule d'argent, trouvée dans un « ancien cimetière du Maine » :

+ S STO

Lire : + *Sisto*; les deux premières lettres, de plus grandes dimensions que les autres, se croisent en monogramme. *Sisto* est peut-être pour *Sesto* ou *Sexto*, nom d'homme au datif; la légende signifierait donc : (*donné*) à *Sextus*, s'il s'agit ici d'un cadeau comme la plupart des autres fibules à inscription, à moins que ce ne soit l'indicatif du verbe *sistere*. D'autres explications ont été proposées⁴.

17° Fibule de bronze étamé, trouvée à Naix (Meuse), collection de Widranges⁵.

1. Hoffmann, *Catalogue de vente d'une collection d'antiquités chypriotes*, janvier 1875, p. 47, n. 164.

2. Brambach, *C. I. L.*, p. xxxiv, n. 2084.

3. Jos. Kamp, *Die epigraphischen Anticaglien in Köln*, 1869, p. 15.

4. Hucher, dans *Bulletin monumental*, XX, p. 370; abbé Cochet, *Normandie souterraine*, 2^e édit., p. 270; Edm. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, I, p. 164, n. 198 A, pl. XXII, f. 138; M. Deloche, dans *Revue archéologique*, 3^e série, t. VI, 1885, p. 321.

5. *Bulletin des Antiquaires de France*, 1872, p. 139; cf. Maze-

Légendes en lettres pointillées, sur une seule ligne :

VROR AMORE TVO

C'est une devise amoureuse sous forme d'hémistiche d'un vers pentamétrique; elle donne la réplique au numéro suivant.

18° Fibule de bronze étamé, trouvée en 1878 à Genève; au musée de cette ville.

Légende sur trois lignes¹ :

VROR
AMOR
ETVO

Réplique du numéro précédent.

19° Petite fibule de bronze étamé, trouvée à Niort (Deux-Sèvres). On y voit, au dire de M. Parenteau; son éditeur, le monogramme chrétien formé d'un C carré et d'un P, avec l'inscription² :

SI · ME · AMAS · VENI

Cette devise paraît empruntée au Cantique des cantiques; on en connaît une variante gravée sur le chaton d'une bague³ :

SI · AMAS · VENI

20° Fibule de bronze étamé, trouvée à Étapes,

Werly, *Collection des monuments épigraphiques du Barrois*, 1883, p. 57, vignette.

1. *C. I. L.*, XII, 5698, 18.

2. *Catalogue de l'Exposition de Nantes*, n° 73; cf. *Bulletin des Antiquaires de France*, 1872, p. 139.

3. Ficoroni, *Gemm. ant. lit.*, pl. I, 14; cf. Maxe-Werly, *Op. laud.*, p. 55.

dans une propriété de M^{me} de Rocquigny. Inscription en lettres pointillées¹ :

ESCIPE SI AMAS

Soit : *escipe* (pour *excipe*), *si amas* ; accepte, si tu m'aimes.

La forme orthographique *escipe* est connue par ailleurs ; dans une inscription taurobolique de Lectoure², portant la date du consulat de Gordien III et d'Aviola en l'an 239, on lit : *Val(eria) Gemina vires escepit Eutyphetis*, etc. Un vase de terre, provenant de Nouvion-en-Ponthieu³ et appartenant à M. Van Robais, est décoré d'une inscription peinte en blanc, ESCIPE DA, réplique de la légende ESCIPE ET TRADE SODALI VTRE[m], également peinte en blanc sur un vase provenant de Cologne et recueilli par feu Jules Charvet⁴.

24° Fibule de bronze, trouvée à Bouvines (Nord) ; inscription en lettres pointillées⁵ :

Q V O D
V I S E G
O V O L O

Soit : *quod vis, ego volo*.

1. V.-J. Vaillant, *Note sur une fibule à devise trouvée à Étaples*. (Extr. du Bull. de la Comm. des antiq. départ. du Pas-de-Calais, 1887.)

2. *Épigraphie antique de la Gascogne*, p. 105, n. 116.

3. *Bull. de la Soc. d'émul. d'Abbeville*, 1881, p. 55, fac-similé.

4. *Bull. épigr.*, III, 1883, p. 159 ; *Catalogue de vente de la collection Charvet à Paris*, 7-12 mai 1883, n° 1716, pl. VIII.

5. *Bulletin des Antiquaires de France*, 1872, p. 95.

22° Fibule de bronze émaillé, de forme ovale; trouvée à Reims (Marne). Musée de Saint-Germain, n° 24564; d'après ma copie :

AVE VIPI

Soit : *ave, Vipi*; salut, Vipius!

On connaît donc maintenant au moins vingt-trois fibules ornées de devises ou légendes acclamatives; je dis au moins, car je n'ai pas dépouillé tous les recueils où il peut se rencontrer des exemples de ce genre. Ce n'est point non plus le lieu de parler de celles qui portent le nom du fabricant estampillé en relief¹, et encore moins des fibules à inscriptions osques² ou étrusques³; mais je ne laisserai point échapper l'occasion de rappeler que mon excellent confrère M. Maxe-Werly se propose de publier une monographie complète des fibules à inscriptions.

La formule chrétienne *vivas in Deo*, qui donne un intérêt particulier à la fibule de l'Ostrogoth Quiddila, se rencontre sur une foule d'autres objets, des gemmes, des bijoux, des ustensiles de toilette, des loupes de verre, des sceaux de bronze, enfin sur des pierres sépulcrales et sur des briques paraissant avoir servi à un usage funéraire. Je

1. Mowat, *Marques de bronziers sur objets antiques trouvés ou apportés en France*, 1884 (extr. du *Bull. épigr.*).

2. *Mittheilungen des archaeologischen Instituts*. Rome, t. II, 1887, p. 40, 139.

3. *Catalogue des bijoux du musée Napoléon III*, 1862, p. 86, n. 282.

signalerai seulement quelques bijoux à cause de l'analogie de leur destination avec celle de la fibule qui a servi de point de départ à la présente note :

1° Anneau d'or, trouvé dans la Saône, à Lyon, et devenu la propriété du cardinal de Bonald¹ :

VIVAS IN DEO
ASBOLI (palme)

2° Anneau d'or, trouvé à Brancaster (Angleterre)² :

VIVAS
(deux têtes)
IN DEO

3° Anneau d'or, trouvé à Silchester (Angleterre)³. Sur le chaton, tête grossièrement gravée et entourée de la légende circulaire :

VENVS

Sur les facettes du pourtour :

SE | NI | CIA | NE | VI | VA | S | II | NDE

Soit : *Venus*. — *Seniciane, vivas in De[o]*.

4° Anneau d'or, trouvé à Narbonne en 1843 ; au musée de cette ville⁴. Légende circulaire entourant un monogramme central dans lequel M. Hirschfeld croit reconnaître les lettres SEN, initiales du

1. A. de Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 600 ; Edm. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, I, p. 64, n. 29.

2. *C. I. L.*, VII, 1307.

3. *C. I. L.*, VII, 1305.

4. *C. I. L.*, XII, 5692, 11 ; Lebègue, *Épigraphie de Narbonne*, 1279, ne décrit pas le monogramme.

nom de l'ancien possesseur de la bague ; d'après l'exemple de l'anneau de Silchester, décrit au paragraphe précédent, j'incline plutôt à lire le mot VENVS dont toutes les lettres se retrouvent dans le monogramme en question :

VA

AIAVS IN DEO

Soit : *Venus*. — *Vivas in Deo*.

5° Anneau d'or, au musée de Vienne (Autriche).

DESIDER  IVIVAS

Les mots *in Deo* manquent à la suite de *vivas* ; aussi est-ce par exception que je cite ce petit monument, en raison du monogramme qui interrompt la légende et qui me paraît avoir la plus grande affinité avec celui de la bague de Narbonne, expliqué lui-même par l'anneau de Silchester ; en effet, je n'hésite pas à y reconnaître les quatre lettres du mot AMOR, auquel les éditeurs de ce petit texte ne semblent pas avoir songé¹. Je lis donc : *Amor*. — *Desideri, vivas !*

6° Anneau d'or, au musée de Vienne² :

SELEVGE ET CVR

IA	bustes de	VI
CE	deux époux	VA

 S IN DEO

Soit : *Seleuce et Cyriace viva(tis) in Deo*.

1. *C. I. L.*, III, 6019, 1.

2. *C. I. L.*, III, 6019, 10.

7° Anneau d'or, trouvé à Massignani (Italie) et entré dans la collection Drury Fortnum¹ :

D
FIDI NAN
A
VIVAS (étoile)
IN DEO

Telle est la lecture de M. de Rossi ; mais M. Fortnum pense qu'il y a FILI et non FIDI au commencement de la deuxième ligne. Cette divergence, ainsi que la lacune qui existe entre ce groupe controversé et NAN me donnent à penser qu'il y a place pour un déchiffrement plus vraisemblable :

D
ELPHIAN
A
VIVAS
IN DEO

Soit : *Delphiana* (ou *Delphiniana*), *vivas in Deo!*

8° Bague de bronze, ancienne collection Al. Castellani². Sur le chaton, légende en creux :

VIVAS IN DEO

9° Anneau de bronze portant une inscription en lettres ajourées, *con la iscrizione incisa minutamente di traforo nella piastrina*³. Trouvé à Rome :

1. *C. I. L.*, IX, 6090, 2.

2. *Catalogue de vente*. Paris, mai 1884, n° 325. *Bulletin épigraphique*, IV, 1884, p. 150.

3. *Bullettino della commissione archeologica comunale*, V, 1877, p. 274.

VI
VAS
IND
EO

10° Épingle de bronze trouvée à Senorbi (Sardaigne); au musée de Cagliari¹ :

SENARIA IN DEO BIBAS

11° Gemme, au musée de Naples².

Inscription entrecoupée par un sujet représentant un phare entre un navire et un homme nu en prières :

VI VA S
IN DE O

12° Hématite, trouvée à la Malga (Tunisie) et ornée d'une lyre avec deux serpents³ :

VIVAS IN DEO

13° Sceau de bronze, au musée de Turin⁴ :

(palme) EO
VIVASIND

14° Sceau de bronze, au musée de Pollenza⁵ :

◊ ◻ VNSB

A la partie supérieure :

(foudre) VIVAS
IN DEO

1. *C. I. L.*, X, 8072, 18.
2. *C. I. L.*, X, 8059, 503.
3. *C. I. L.*, VIII, 10485, 4.
4. *C. I. L.*, V, 8416, 69.
5. *C. I. L.*, V, 8416, 70.

15° Sceau de bronze, au Cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale; étiqueté n° 3867, provenance inconnue; l'inscription est comprise dans un encadrement à queues d'aronde. D'après ma copie :

SAAIA
OEDNI

Cet objet me paraît identique avec le sceau de bronze qui appartenait à Peyresc et qui a été décrit avec fac-similé par Spon¹.

1. Spon, *Recherches curieuses d'antiquités*, 1683, p. 169; Spon, manuscrit à la Bibl. nationale, fonds latin, 16939, f. 22 r°; *C. I. L.*, XII, 5690, 137.

SAINT-QUININ

ET

LA CATHÉDRALE DE VAISON.

Par M. Robert DE LASTEYRIE, membre résidant.

Lu dans la séance du 14 novembre 1888.

« L'histoire de l'architecture en France n'est réellement connue avec quelque certitude que depuis l'année 1140 et les grands travaux de l'abbé Suger à Saint-Denis ; au delà tout est chaos. » Telle était la conclusion d'un mémoire justement remarqué que lisait à la Sorbonne, en 1882, un archéologue d'une rare perspicacité, Alfred Ramé, qui consacra de longues années à l'étude de nos monuments du moyen âge, et qui est mort prématurément sans avoir pu présenter au public le résultat de ses recherches.

Si le jugement que je viens de rappeler peut paraître un peu absolu sous la forme que lui a donnée Alfred Ramé, personne n'en contestera la rigoureuse exactitude, si on le restreint aux édifices antérieurs à l'an mille. La science en est encore pour cette période à l'état d'enfance. Les auteurs les plus qualifiés sont en désaccord et sur

le nombre des édifices antérieurs au XI^e siècle existant aujourd'hui, et sur les caractères auxquels on doit les reconnaître. Ainsi M. de Caumont, dans la dernière édition de son *Abécédaire d'archéologie*, ne signale qu'une quinzaine d'édifices contemporains des deux premières races. M. Révoil, au contraire, dans son magnifique ouvrage sur l'architecture romane du midi de la France, a cru en trouver un nombre bien supérieur à celui-là dans la Provence seule. Quicherat enfin, dans le *Cours d'archéologie* que la mort l'a empêché d'achever et qui sous sa forme imparfaite nous présente la dernière expression de sa doctrine, déclarait « difficile d'admettre qu'il nous reste quelque chose de plus ancien que le X^e siècle¹. »

On voit par là combien on est loin encore d'être fixé sur les monuments antérieurs à l'an mille et combien il serait intéressant de faire une étude détaillée de tous les édifices actuellement attribués à tort ou à raison aux temps mérovingiens ou carolingiens.

C'est un chapitre de cette étude que je veux présenter ici.

I.

A quelques centaines de mètres de la ville actuelle de Vaison, dans le département de Vau-

1. Jules Quicherat, *Mélanges d'archéologie* réunis par R. de Lasteyrie, p. 421.

cluse, au milieu de champs qui occupent l'emplacement de l'ancienne *Vasio* des Romains, se dresse une église sous le vocable de saint Quinin.

Ce monument est trop connu, surtout depuis la publication des remarquables planches que lui a consacrées M. Révoil¹, pour qu'il soit nécessaire de le décrire bien longuement.

Il se compose d'une nef de trois travées, voûtée en berceau brisé et dénuée de bas côtés. Une sorte de transept formant une saillie prononcée à l'extérieur se soude à la nef et précède une abside à cinq pans. Deux absidioles rondes s'ouvrent sur le transept, mais, au lieu d'être posées comme d'ordinaire perpendiculairement à ses bras, elles sont placées de biais. De plus, au lieu de faire saillie à l'extérieur, elles sont englobées dans un massif de maçonnerie qui enveloppe également l'abside principale et qui, en plan, donne au sanctuaire de l'église Saint-Quinin une forme triangulaire tout à fait insolite. (Voir la planche II.)

La singularité de ce plan et plus encore la présence dans la décoration du monument de nombreux détails de style antique ont porté la plupart des archéologues à assigner un âge très reculé à cet édifice, ou du moins à toute sa partie orientale, car la nef a été, on le sait d'une façon positive, restaurée vers le milieu du XVII^e siècle par

1. *Architecture romane du midi de la France* (Paris, Morel, 1873, 3 vol. in-fol.), t. I, pl. XIX et XX; cf. le texte, p. 23 et s.

l'évêque Joseph-Marie Suarès¹. Deux inscriptions qui se lisent encore sur le premier et le troisième doubleau de la voûte rappellent cette restauration². Le transept et l'abside au contraire semblent n'avoir été l'objet que de retouches légères et M. Révoil, qui en a fait une étude approfondie, a parfaitement raison, je crois, de considérer cette partie du monument comme formant un tout complètement homogène.

Le premier auteur qui ait mentionné l'église Saint-Quinin est le P. Anselme Boyer, l'historien de l'église de Vaison. Il la considérait comme un édifice du VI^e ou du VII^e siècle³. Il n'a d'ailleurs apporté aucun argument à l'appui de cette opinion qui doit nous paraître bien modérée, si l'on considère que Boyer écrivait à une époque où l'on avait une tendance marquée à voir des édifices païens dans tous nos monuments d'aspect archaïque, et où l'on classait comme temples druidiques l'octogone de Montmorillon, l'église de Lanleff, etc. C'est à cette tendance qu'obéissait

1. Les parties modernes sont indiquées dans le plan ci-joint par des hachures.

2. Elles sont ainsi conçues :

S · QVINIDIO	SANCTI · QVINIDII
EPISCOPO · IOS	REPARO · VENERABI
EPH · MARIA · SV	LE · TEMPLVM · VT · MIHI
ARES · SVCCESOR	CCELESTEM · PRAEPA
INDIGNVS · D · DD	RET · IPSE · THRONVM.

3. Anselme Boyer, *Histoire de l'église de Vaison*, p. 59 et s.

encore Millin dans les premières années de ce siècle. Pour lui, Saint-Quinin « présente dans sa partie supérieure les restes d'un temple dont l'architecture paraît être d'ordre corinthien¹. »

« On croit, ajoute-t-il, qu'il était dédié à Diane, mais seulement à cause de quelques figures de sanglier qu'on y remarque. » Je reparlerai plus loin de ce prétendu sanglier, ainsi que des autres figures dans lesquelles Millin a vu « un cultraire et un victimaire, avec un bélier à trois rangs de cornes, des danses et des divertissements bachiques » et deux ou trois personnages « vêtus du sagum militaire². »

Anselme Boyer n'était pas archéologue, mais Millin l'était ; aussi son opinion sur Saint-Quinin a-t-elle eu une influence capitale sur tous les écrivains qui ont écrit depuis lui. Ainsi elle fut adoptée sans hésitation par Alexandre de Laborde dans ses *Monuments de la France*³. Cet auteur considère Saint-Quinin comme « un ouvrage des derniers temps du Bas-Empire » et rapporte, sans y rien objecter, la tradition qui en faisait un ancien temple de Diane.

Nous retrouvons encore les idées de Millin à peine modifiées dans un mémoire spécialement consacré aux antiquités de Vaison et que publia

1. *Voyage dans les départements du Midi*, t. IV, p. 140.

2. *Ibid.*, p. 141.

3. *Monuments de la France*, t. I, pl. CXVI; cf. le texte, p. 92.

M. Ernest Breton en 1842¹. « L'abside de Saint-Quinin, » dit cet archéologue, « de construction romaine d'assez grand appareil, appartient *évidemment* aux dernières années du Bas-Empire. Les colonnes toutes dissemblables, les fûts non galbés, la bizarrerie des chapiteaux et des bases, la grossièreté des sculptures, tout indique un monument d'extrême décadence... » Ernest Breton, on le voit, cherche à justifier son appréciation par des raisons empruntées à l'examen détaillé de l'édifice, mais il suffit de jeter un coup d'œil sur le plan qu'il donne de Saint-Quinin pour se rendre compte de la légèreté qu'il avait apportée dans son examen. En réalité il n'est que l'écho de Millin, et il s'en est si bien inspiré qu'il a reproduit en partie la phrase où ce dernier parle du « vicimaire avec un bélier à trois rangs de cornes. »

Les conclusions d'Ernest Breton, adoptées par les rédacteurs du *Guide du voyageur dans la France monumentale*², ont passé depuis lors dans bon nombre d'ouvrages du même genre, où tant de gens malheureusement vont chercher toutes leurs notions d'archéologie.

Cependant une opinion fort différente sur l'âge de Saint-Quinin de Vaison avait été émise par

1. *Mémoire sur les antiquités de la ville de Vaison*, p. 43.

2. Richard et Hocquart, *Guide du voyageur dans la France monumentale*, p. 788.

deux auteurs bien autrement autorisés que ceux dont je viens de parler.

Charles Lenormant, bien qu'il écrivit à une époque où la science de nos antiquités nationales sortait à peine du berceau, s'était refusé à voir dans l'abside de Saint-Quinin un édifice romain, même des plus bas temps. Tout au plus attribuait-il au Bas-Empire un des chapiteaux que l'on voit à l'extérieur de l'abside. Tout le reste, pour lui, était du VIII^e siècle¹.

C'est à des conclusions assez voisines de celles de Charles Lenormant que s'est arrêté Mérimée. Mais, malgré toute l'indépendance scientifique de ce grand esprit, j'ai peine à croire qu'il n'ait été fortement influencé par l'opinion de son illustre confrère, car il a fait ressortir, comme personne ne l'a fait depuis lui, la plupart des raisons qui empêchent de donner à Saint-Quinin une date très reculée et il en a si bien senti la force qu'il hésite à conclure. Il veut bien reporter avec Lenormant « l'abside, l'extérieur du moins, au VIII^e siècle. Il ne serait même pas impossible, ajoute-t-il, de supposer que cette partie de l'église eût échappé aux dévastations des Sarrazins et qu'elle appartint à la construction primitive dont parle le P. Boyer. » Mais, s'il trouve « difficile de ne pas donner à l'abside de Saint-Quinin une date bien antérieure au XI^e siècle, » c'est de l'ex-

1. *Lettre à M. de Caumont sur l'origine de l'ogive*, dans la *Revue Normande*, t. II (1833), p. 17.

térieur seul qu'il parle, car il croit que l'intérieur du monument sous la forme actuelle ne remonte qu'au commencement du XII^e siècle¹.

Didron a suivi l'opinion de Mérimée, mais il ne semble pas avoir fait une étude bien approfondie de cette église dont il n'a parlé que tout à fait incidemment². Il me paraît superflu d'examiner en détail ce que d'autres auteurs ont pu penser de la date de Saint-Quinin; qu'il me suffise de dire que les uns, comme MM. Guénébault³, Courtet⁴, l'abbé Corblet⁵, en ont fait un monument mérovingien; que d'autres, comme Daniel Ramée⁶, l'ont cru contemporain de Charles le Chauve, ou, comme M. Joanne⁷, du X^e siècle; que certains enfin, cherchant à concilier les diverses opinions, y ont vu une église carolingienne dans laquelle on aurait utilisé des sculptures antiques provenant d'un temple de Diane⁸.

1. *Notes d'un voyage dans le midi de la France* (Paris, 1835), p. 181, 182.

2. « La date de Saint-Quinin, dit-il, quoique incertaine, remonte bien plus haut que le XI^e siècle » (*Annales archéol.*, t. IV, p. 247).

3. *Dictionnaire des monuments*, t. II, p. 389.

4. *Dictionnaire des communes du département de Vaucluse* (2^e édit., 1876), p. 352.

5. *Manuel élémentaire d'archéologie nationale*, p. 174.

6. *Manuel de l'histoire générale de l'architecture*, t. II, p. 131, et *Histoire générale de l'architecture*, t. II, p. 802.

7. *Géographie du département de Vaucluse* (2^e édit., 1881), p. 61.

8. Louis de Laincel, *Avignon, le Comtat et la principauté d'Orange* (1872, in-12), p. 99.

Mais, de toutes les opinions, la plus répandue aujourd'hui est certainement celle qu'a soutenue M. Révoil. Cet habile architecte, qui a si bien étudié les monuments religieux du midi de la France, s'est efforcé de démontrer que l'église Saint-Quinin, — la nef toujours exceptée, — est un édifice bien homogène bâti sous le règne de Charlemagne ou de ses premiers successeurs.

S'il m'est permis d'émettre un avis à mon tour, je le formulerai ainsi : l'église Saint-Quinin n'est ni mérovingienne ni carolingienne, c'est une église purement romane. Elle ne saurait être antérieure au règne de Philippe I^{er}.

Je vais essayer de le démontrer.

Et d'abord, il importe de bien remarquer que l'édifice est parfaitement homogène, sauf la nef restaurée par Suarès, comme je l'ai dit plus haut, et dont je ne m'occuperai pas, car elle a perdu tout caractère dans cette restauration. Ceux qui ont cru l'extérieur plus ancien que l'intérieur se sont assurément trompés, M. Révoil l'a démontré avec évidence¹, et il me permettra de répéter textuellement sa démonstration qui me paraît excellente de tout point :

« Un examen attentif des appareils de l'abside et de ses petites absides latérales tant à l'intérieur qu'à l'extérieur permet d'affirmer qu'il n'existe

1. *Architecture romane du midi de la France*, t. I, p. 26.

aucune soudure, aucun raccord dans cette construction ; la voûte conique qui relie l'abside principale avec le premier arc-doubleau de la nef a certainement été construite par les mêmes ouvriers et sans solution de continuité... L'ornementation entière de cette abside est également en harmonie avec les réminiscences antiques de la décoration extérieure ; de plus on retrouve dans cette abside circulaire et dans le chevet triangulaire qui l'enveloppe des marques lapidaires absolument semblables de forme, de dimension et de disposition. »

Ce dernier détail qui avait déjà frappé Didron¹ est convaincant. C'est, comme le dit fort bien M. Révoil, un signe « de contemporanéité évidente et incontestable. »

Mérimée s'est donc trompé en croyant l'extérieur de Saint-Quinin antérieur à l'an mille et l'intérieur du commencement du XII^e siècle. Le tout est de la même époque et, si je parviens à démontrer que l'intérieur est bien de la date que j'ai dit plus haut, on sera forcé de m'accorder qu'il n'y a rien dans cette abside d'antérieur à la période romane.

Examinons donc l'édifice en détail.

Une chose frappe tout d'abord, c'est la beauté de l'appareil et sa régularité². Il est partout à

1. *Annales archéologiques*, t. II, p. 249.

2. Cela se voit bien dans la planche III ci-jointe, qu'avec

jointes fins¹; or, sous les Carolingiens on bâtissait ordinairement à gros joints, et je prouverai plus loin que l'on bâtissait ainsi à Vaison même, au début du x^e siècle.

Le plan peut-il fournir un argument en un sens quelconque? Cette forme angulaire qui affecte l'abside (cf. pl. II et IV) n'a d'analogues ni à l'époque carolingienne, ni à l'époque romane, c'est une bizarrerie dont il est difficile de donner la raison et qui ne porte pas en soi une date bien déterminée. Je ferai seulement remarquer qu'on trouve parfois à l'époque romane des églises terminées comme Saint-Quinin par trois absides englobées extérieurement dans un même massif de maçonnerie. Telle est l'église de Gueyze (Lot-et-Garonne)², celle de Reddes près de Bédarieux (Hérault)³, etc. Mais le massif qui enveloppe les absides est toujours en hémicycle. L'église de Reddes présente un point de ressemblance de plus avec Saint-Quinin dans cette petite saillie carrée qui enveloppe deux des absides et forme

la permission des éditeurs, j'ai empruntée à l'ouvrage de M. Révoil, ainsi que les planches V, VI, VIII et XI du présent mémoire.

1. Une restauration assez grossière, qui n'a porté que sur une partie de la face extérieure nord de l'abside, y a introduit quelques assises plus étroites que les autres et à joints beaucoup plus gros.

2. Voir Tholin, *Études sur l'architecture religieuse de l'Agenais*, pl. XX.

3. Voir la planche V ci-jointe, et les planches XXI et XXII de Révoil.

comme un rudiment de transept. Or, ce curieux édifice, avec ses voûtes en berceau brisé et ses doubleaux supportés par d'élégantes colonnes accouplées, ne peut être antérieur au milieu de l'époque romane.

Je relèverai encore à l'intérieur de l'abside principale de Saint-Quinin une particularité du plan qui a, je crois, beaucoup d'importance. Cette abside n'est pas ronde intérieurement, elle est polygonale. Or, cette disposition si fréquente depuis le XII^e siècle ne se rencontre jamais, que je sache, dans les édifices carolingiens.

On a de bonne heure dessiné à plusieurs pans l'extérieur des absides, mais en leur conservant à l'intérieur la forme ronde. C'est ce que l'on voit dès le VI^e siècle à l'église Saint-Apollinaire in Classe, de Ravenne. Cette forme d'abside devient commune à l'époque romane; on la trouve à la chapelle de Villeneuve-lez-Avignon, à l'église des Saintes-Maries dans la Camargue, aux églises de Saint-Ruf et du Thor, à Notre-Dame de Montmajour et autres églises du XI^e et du XII^e siècle¹.

Mais on n'a jamais signalé, que je sache, avant le XI^e siècle d'absides dont la partie interne soit à pans coupés. Même à l'époque romane, c'est une disposition fort rare en Provence. M. Révoil n'en cite qu'un exemple, c'est à la cathédrale de Cavail-

1. Les plans de ces églises ont été donnés dans l'ouvrage de M. Révoil.

lon¹. Or cet édifice fut entièrement rebâti au commencement du XI^e siècle, après un terrible incendie qui avait détruit une grande partie de la ville. La dédicace en fut faite en 1023. Plus tard des restaurations considérables furent nécessaires, dans lesquelles tout le sanctuaire fut sans doute rebâti, puisque une nouvelle consécration du monument fut faite par le pape Innocent IV en 1251².

Je me crois donc autorisé à dire que le plan polygonal donné au côté interne de l'abside de l'église Saint-Quinin de Vaison est un bon argument pour attribuer cette abside à l'époque romane.

J'en trouve un autre non moins fort dans le système de voûte. Mérimée l'a dit le premier, on ne trouverait pas avant le XI^e siècle une voûte appareillée comme celle qui surmonte le transept de Saint-Quinin (pl. VI); aussi a-t-il supposé que cette partie de l'édifice n'avait été d'abord couverte que par un toit en charpente, et qu'elle n'avait reçu sa voûte qu'au commencement du XII^e siècle³. Mais, encore une fois, cette hypothèse est inadmissible. M. Révoil a démontré que la construction est une. Si donc la voûte est du début du XII^e siècle, toute l'abside est de la même date.

Or, c'est cette date aussi qu'indique le style des ornements, et ces chapiteaux historiés, et ces

1. *Architecture romane du midi de la France*, t. II, pl. XXV.

2. Révoil, t. II, p. 24. — Cf. *Gallia christ. nova*, t. I, instr., p. 155.

3. *Voyage dans le Midi*, p. 182.

bases feuillagées, et surtout ces colonnes à fût décoré de façons diverses, mode dont les exemples sont innombrables dans les églises provençales de la fin du XI^e et du XII^e siècle, et dont on serait bien embarrassé de fournir un seul exemple dans un édifice remontant sans conteste aux temps carolingiens (voir pl. III).

Il n'y a pas jusqu'à cette figure de « victime » dont parle Millin, jusqu'à ce prétendu sanglier qui a donné naissance à la légende du temple de Diane, qui ne fournissent des arguments topiques à l'appui de ma thèse.

Le victime est un personnage vêtu à la mode du XII^e siècle. Il porte une sorte de haubert de mailles et à l'extrémité de ses manches on voit passer le bout des longues manches de son briaud, détail caractéristique que l'on retrouve presque toujours figuré sur les sceaux des chevaliers de l'époque romane, et qui suffit à dater d'une façon certaine et le chapiteau et toute la partie extérieure de l'abside avec laquelle il fait corps (pl. VII).

Quant au sanglier (voir pl. III), ce n'est autre chose qu'un Agnus Dei. On ne peut s'y tromper, malgré son aspect bizarre, car nous en trouvons un dans la même attitude et à la même place, sculpté à la clef de l'abside de Saint-Jean-du-Moutier, à Arles¹. Or là, les mots EC · CE · AHGNVS · DEI, bien gravés en capitales de la fin du XI^e siècle,

1. Révoil, t. I, pl. XVII.

nous fixent et sur le sens et sur la date approximative de cette sculpture (voir pl. VIII). Notez enfin que ces bandeaux de peu de relief qui décorent la voûte de l'abside de Saint-Quinin se retrouvent également à Saint-Jean-du-Moutier et à Notre-Dame de Montmajour et, avec un profil tout autre, il est vrai, à l'église du Thor. Or, aucun de ces monuments n'est antérieur à l'an mille.

J'en conclus donc forcément que Saint-Quinin n'est pas non plus antérieur à cette date, et, dès lors, on ne peut être embarrassé pour en fixer l'âge. Car c'est seulement aux environs de l'an 1100 que l'on peut trouver réunis dans un même édifice un appareil aussi soigné, un système de voûte aussi bien combiné, des ornements imités de l'antique, comme les églises provençales du XII^e siècle en offrent tant de spécimens, et en même temps des figures d'un dessin encore barbare, des détails de sculpture empreints d'une certaine lourdeur, un plan enfin qui n'a pu être imaginé qu'à une époque d'hésitations et de tâtonnements par un architecte qui cherchait sa voie et qui n'a pas fait école.

II.

Quand il s'agit de déraciner une erreur aussi invétérée que celle que je combats en ce moment, on ne saurait craindre de multiplier les preuves. Or, toutes celles que j'ai invoquées jusqu'ici ne reposent que sur la comparaison de l'église Saint-Quinin avec des édifices notoirement romans. Pour que ma démonstration soit complète, il faut,

je le sens, que je montre ce qu'étaient les édifices de cette partie de la France à l'époque carolingienne et que je fasse voir par combien de particularités ils différaient de l'église qui nous occupe.

Le hasard nous a conservé à Vaison même, à quelques mètres à peine de l'église Saint-Quinin, un édifice dont une grande partie est certainement antérieure à l'an mille. C'est l'ancienne cathédrale de Vaison, dédiée à Notre-Dame et à saint Quinin.

Cette église a la forme d'une basilique voûtée, avec une abside flanquée de deux absidioles dans le prolongement des bas côtés. Elle n'a que quatre travées, une très basse en avant des absides, puis une autre plus élevée couverte d'une coupole sur trompes, et enfin deux autres voûtées en berceau brisé (voir pl. IX et X).

La plupart des auteurs, s'appuyant sur le témoignage d'une charte citée par le P. Anselme Boyer, placent en 940 l'époque de sa construction¹. Quelques-uns toutefois, comme Alexandre de Laborde, ont voulu lui donner une date bien plus reculée², tandis que d'autres, comme Daniel Ramée, remarquant sans doute combien il est difficile d'admettre qu'on ait bâti un édifice voûté, comme l'est celui-ci, au début du x^e siècle, ont cru qu'il avait été construit au xi^e ou au xii^e siècle³.

1. « Nous avons un acte qui nous apprend que l'évêque Humbert 1^{er} (940) fit rebâtir l'église de Vaison en l'honneur de la sainte Vierge Marie et c'est celle qu'on voit encore aujourd'hui » (*Hist. de l'église de Vaison*, p. 75).

2. *Monuments de la France*, t. I, pl. CXV, p. 92.

3. *Hist. de l'architecture*, t. II, p. 834 (édit. 1872).

La vérité, Mérimée l'a fort bien dit, c'est que la cathédrale de Vaison a passé par plus d'une restauration et qu'elle est loin de former une construction homogène que l'on puisse attribuer en entier soit à la date de 910, soit à toute autre¹.

M. Révoil, qu'il faut toujours citer quand on parle des édifices de la Provence, s'est mieux que personne rendu compte de cette vérité, puisque c'est lui qui a dirigé les travaux de restauration que la Commission des Monuments historiques a fait faire à la cathédrale de Vaison.

Il a cru reconnaître dans la cathédrale de Vaison les traces de quatre constructions distinctes.

« L'abside, dit-il, et la travée qui la précède, ainsi que les chapelles absidales sont incontestablement les plus anciennes. La première grande travée, surmontée de sa coupole, les deux travées antérieures, avec la grande corniche à rinceaux de la nef, côté droit, où l'on retrouve tous les caractères de l'architecture carlovingienne de la première époque, sont postérieures à cette première partie. La troisième période pourrait être attribuée à l'évêque Humbert ; elle comprendrait la restauration générale de l'église dévastée par les barbares, la frise du côté du cloître, avec la grande inscription, la restauration des voûtes et des toitures, la construction du clocher sur l'une des petites absides jusqu'à la corniche et le cloître en partie du moins ; car deux de ses travées

1. *Notes d'un voyage dans le midi de la France*, p. 182 et s.

paraissent par leurs moulures ou sculptures appartenir à une époque postérieure. Il faudrait ranger dans la quatrième période, comme restauration, la corniche du clocher et la grande corniche du côté gauche de la nef, toutes deux à modillons et faites à l'imitation de celle de Sainte-Croix de Montmajour, chapelle bâtie en 1016, c'est-à-dire au commencement du XI^e siècle. »

M. Révoil a eu raison en signalant les traces de différentes reprises dans les constructions de la cathédrale de Vaison, mais, si j'en ai été frappé comme lui, il m'est impossible de les expliquer et surtout de les dater comme il l'a fait.

L'antériorité de l'abside sur toutes les autres parties du monument me paraît évidente. C'est une bâtisse formée d'un moellonnage grossier; les cinq arcades qui en décorent les murs sont appareillées à gros joints, elles retombent sur des colonnes de marbre arrachées à quelque édifice antique, colonnes absolument hors d'échelle et dont les unes ont dû être sciées, les autres rallongées à l'aide de tambours; par contre, les chapiteaux de ces colonnes sont en marbre blanc d'un assez bon travail et rappellent beaucoup le faire des sculpteurs chrétiens du IV^e et du V^e siècle. Aussi ne vois-je vraiment aucune raison formelle pour repousser l'idée de M. Révoil qui fait remonter cette abside aux temps mérovingiens. Je lui accorderai encore que les absidioles peuvent être de même date que l'abside principale.

En revanche, je ne puis reculer avec lui jus-

qu'à pareille époque la petite travée qui précède l'abside. Ce n'est plus le même genre de bâtisse, c'est du grand appareil à gros joints, entremêlé çà et là de quelques assises d'appareil allongé; il n'y a aucune liaison entre ces maçonneries et celles de l'abside. La voûte de cette travée est en plein cintre; elle est formée de moellons allongés à gros joints; or, le cul-de-four de l'abside est construit de même, je suis donc porté à croire que l'on a refait la voûte de l'abside quand on a construit la travée voisine; et c'est sans doute dans la même restauration que, pour permettre aux murs fatigués de l'abside de supporter la nouvelle voûte, on les aura noyés dans cet épais massif carré qui forme le chevet du monument.

La coupole est postérieure à tout cela. M. Révoil a raison sur ce point. Elle est fort bien appareillée, elle porte sur quatre trompes ornées des figures symboliques des quatre évangélistes et s'élève au-dessus de quatre grands arcs nettement brisés. On y relève bon nombre de marques de tâcherons, celle entre autres d'un certain VGO sur laquelle M. Révoil a édifié toute une théorie qui ne tendrait à rien moins qu'à vieillir d'environ deux siècles bon nombre d'églises provençales¹. Mais, la même marque se lisant à la cathédrale d'Apt dont un texte précis² attribue la construction à l'évêque Helinandus et la consécration à l'an 1056, je me

1. Voir l'appendice à *l'Architecture romane du midi de la France*.

2. *Gallia christ. nova*, t. I, instr., p. 76, pièce VII.

crois autorisé à dire que la coupole de la cathédrale de Vaison n'est pas antérieure au milieu du XI^e siècle. Les deux travées de nef qui la suivent avec leur voûte en berceau brisé ne sauraient être plus anciennes (voir pl. X et XI). M. Révoil les croit contemporaines de la coupole; je l'admets volontiers, quoique je n'y aie pas relevé les mêmes marques de tâcherons.

La nef appartient donc au plus tôt au milieu du XI^e siècle, mais alors cette travée de chœur intermédiaire entre elle et l'abside est forcément une construction carolingienne. Elle appartient nécessairement à la restauration entreprise en 910 par l'évêque Humbert.

Mais ce n'est pas là tout ce qui reste aujourd'hui des travaux de cet évêque, car tout le pourtour des bas côtés et le mur de façade, quoique bien défigurés, présentent encore assez de témoins pour qu'on puisse affirmer qu'ils appartiennent à la même construction que cette travée de chœur. Bien plus, on voit encore dans le mur méridional du bas côté (voir pl. XII) les traces bien conservées de plusieurs fenêtres antérieures à l'édifice actuel, qui ne peuvent par conséquent appartenir qu'à la cathédrale bâtie en 910. Or, si on relève la place qu'elles occupent par rapport aux travées actuelles, il est possible de restituer avec une certitude absolue l'église du début du X^e siècle.

Cet édifice avait six fenêtres de chaque côté, donc il comptait six travées. Il avait même largeur que

l'église actuelle, donc il avait comme elle des bas côtés. Ses supports n'étaient pas des colonnes, car ils étaient écartés d'axe en axe de près de quinze pieds, et dans aucune des basiliques chrétiennes qui existent aujourd'hui les intervalles ne sont supérieurs à dix ou douze pieds au maximum. Ces supports étaient donc des piliers, soutenant des arcades en plein cintre ; ils devaient être de forme carrée, avoir environ quatre ou cinq pieds de section et devaient ressembler fort à ceux qu'on voit encore à l'intérieur de l'église Saint-Pierre à Vienne en Dauphiné, et qui vraisemblablement appartiennent aussi au x^e siècle. Cette église enfin n'était pas voûtée, elle ne portait qu'une charpente, car ses supports auraient été combinés tout autrement, s'ils avaient dû soutenir une voûte, et on l'aurait sans doute contrebutée à l'aide de contreforts extérieurs, tandis qu'on n'en voit aucune trace.

Voilà donc comment on bâtissait au début du x^e siècle, c'est-à-dire au milieu de l'époque carolingienne.

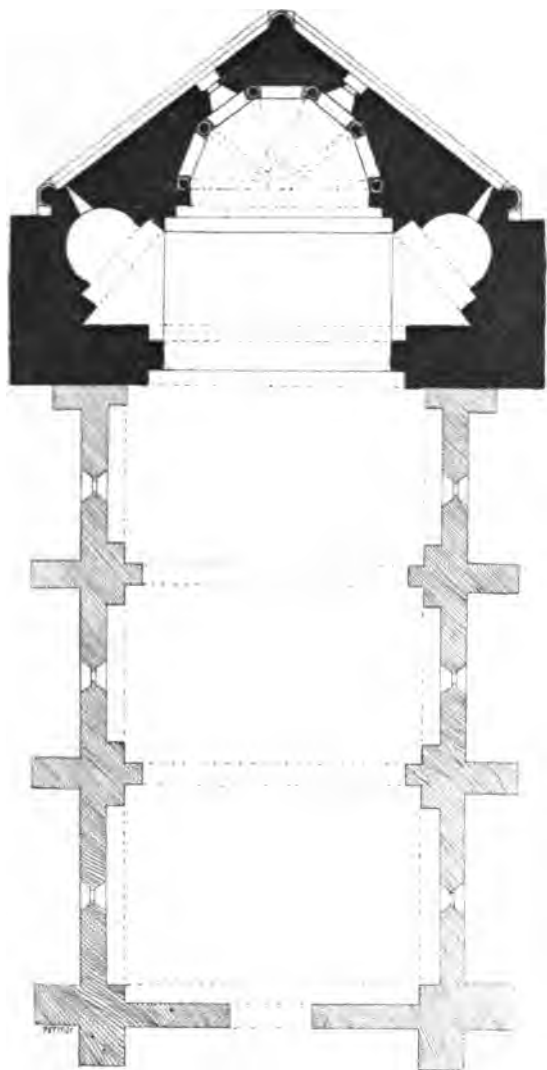
Est-il maintenant nécessaire de faire un long parallèle entre la cathédrale de Vaison et l'église Saint-Quinin pour prouver que, si l'un de ces édifices est carolingien, l'autre ne peut l'être ?

Dans l'un, l'appareil est grossier ; dans l'autre, il est très soigné ; l'un est voûté, l'autre ne l'était pas ; l'un a son abside ronde, l'autre polygonale ; l'un a des sculptures délicates copiées sur des modèles antiques, l'autre n'a rien de semblable ou

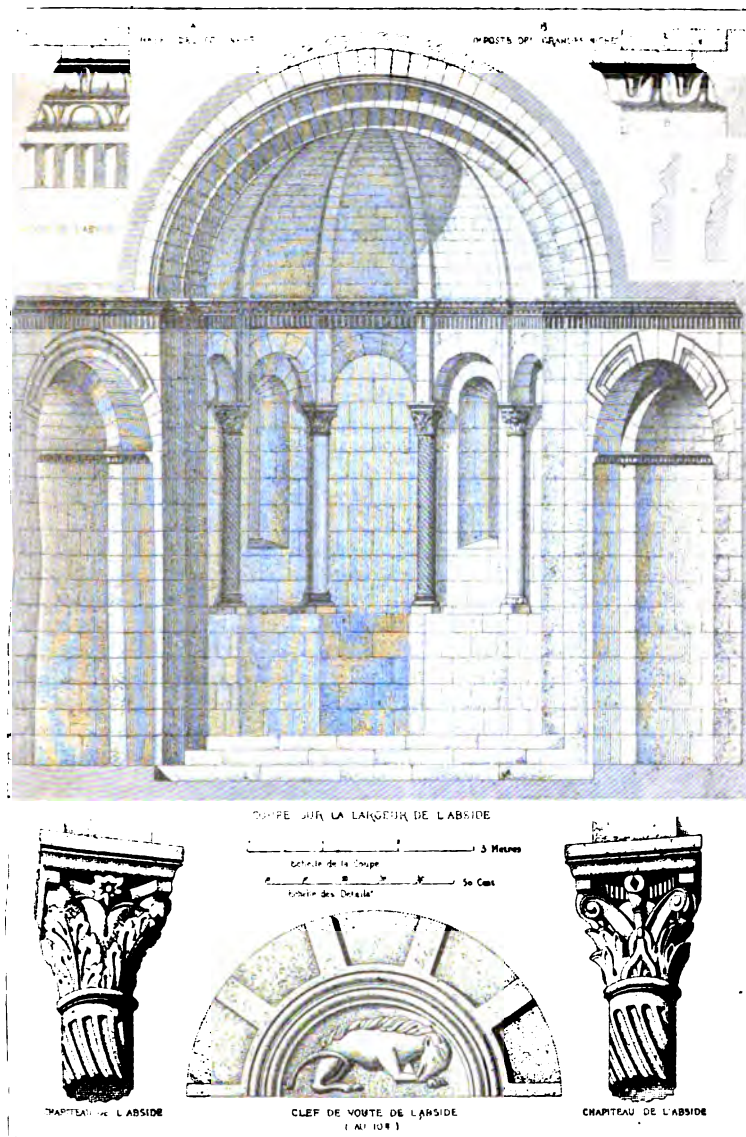
du moins les seules sculptures du même style qu'il nous montre décorent les corniches de la nef dont la construction n'est pas antérieure au milieu du XI^e siècle¹.

Je crois donc ma thèse amplement justifiée : Saint-Quinin n'est qu'une église romane. Je regrette à coup sûr d'être obligé de l'effacer de la liste déjà si restreinte des édifices notoirement antérieurs à l'an mille, mais j'ai hâte d'ajouter que, malgré la confirmation apparente que j'apporte ainsi à la théorie de Jules Quicherat sur la rareté des monuments antérieurs à l'an mille, je reste persuadé qu'il y a encore en France plus d'un édifice remontant par quelques parties à l'époque carolingienne. Les restaurations maladroités, les remaniements, les additions rendent souvent difficile de reconnaître ces parties anciennes, mais elles valent la peine d'être étudiées de près, car elles réservent bien des enseignements précieux à ceux qui sauront les interpréter, et elles pourront montrer que, si l'on a souvent vieilli outre mesure beaucoup de nos églises, on n'a pas toujours, en revanche, échappé au danger de les rajeunir à l'excès.

1. Au-dessous de la corniche, à l'extérieur du mur septentrional de la nef, se voit une longue et belle inscription, dont les caractères conviennent parfaitement au XI^e siècle.

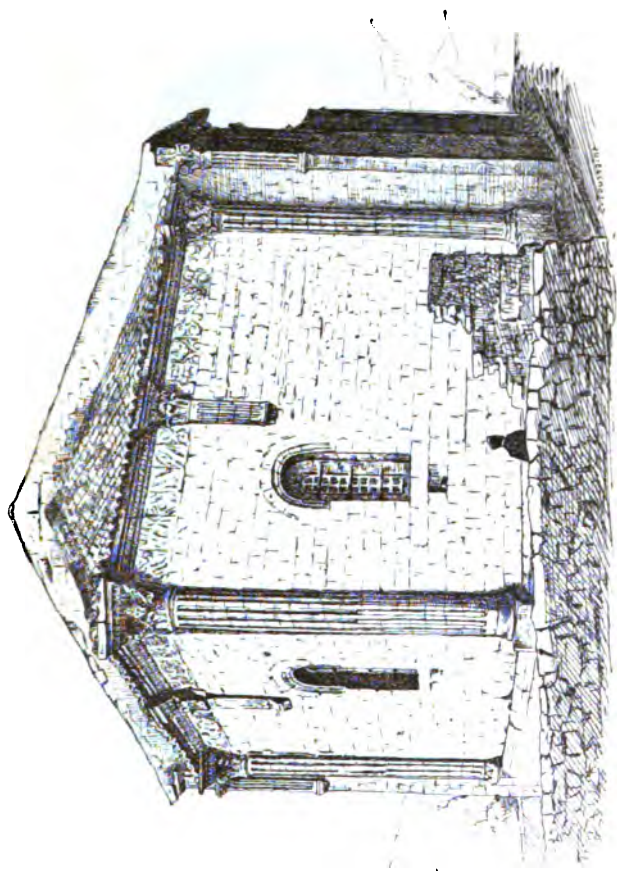


PLAN DE L'ÉGLISE SAINT-QUIN À VAISON.



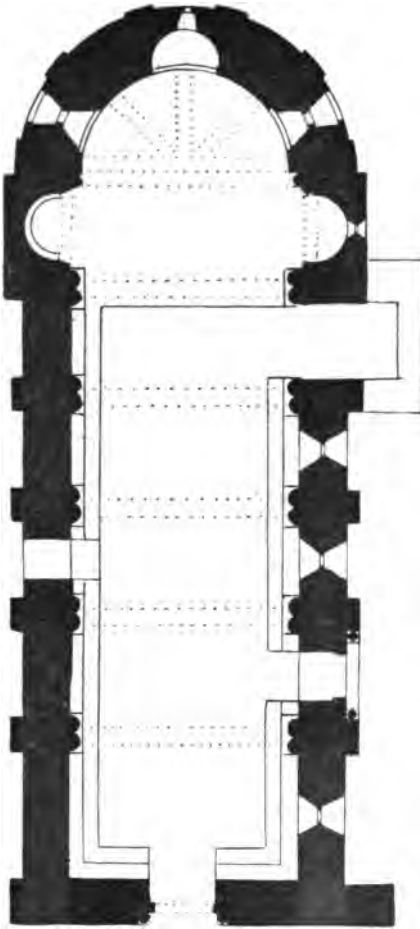
ÉGLISE SAINT-QUININ DE VAISON.

Coupe et détails.

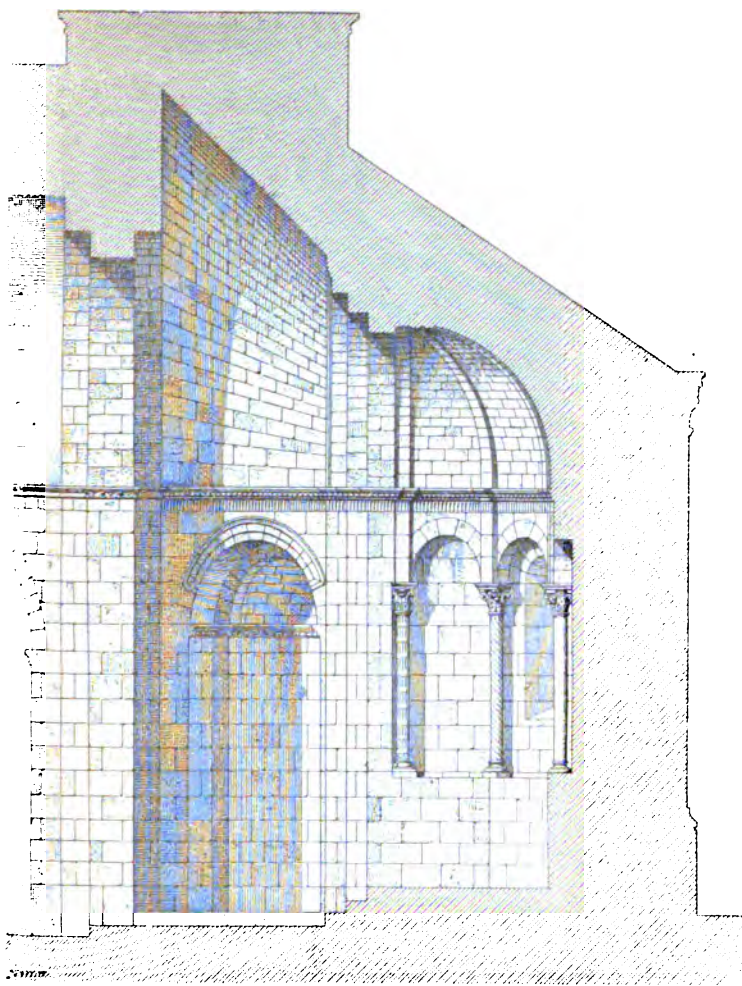


ÉGLISE SAINT-QUINN DE VAISON.

Extérieur de l'abside.

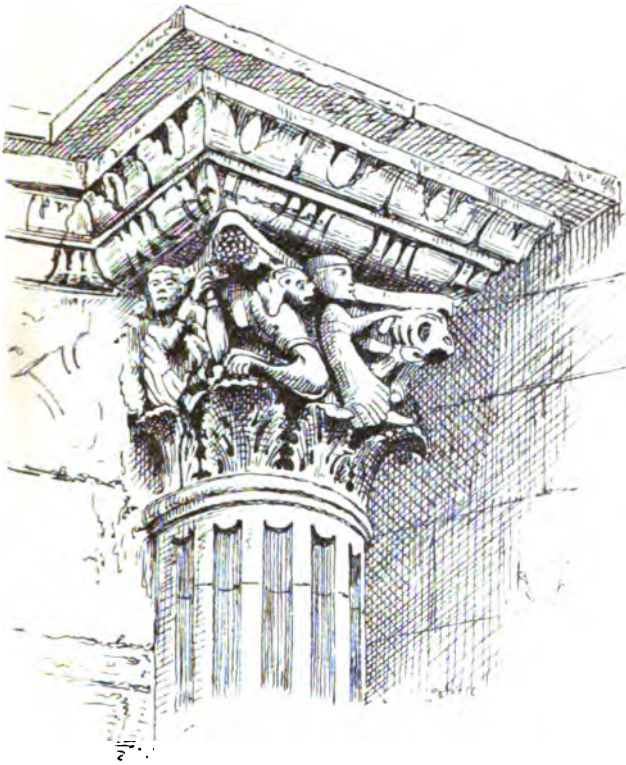


PLAN DE L'ÉGLISE DE REDDES (HÉRAULT).



ÉGLISE SAINT-QUININ DE VAISON.

Coupe longitudinale sur l'abside.



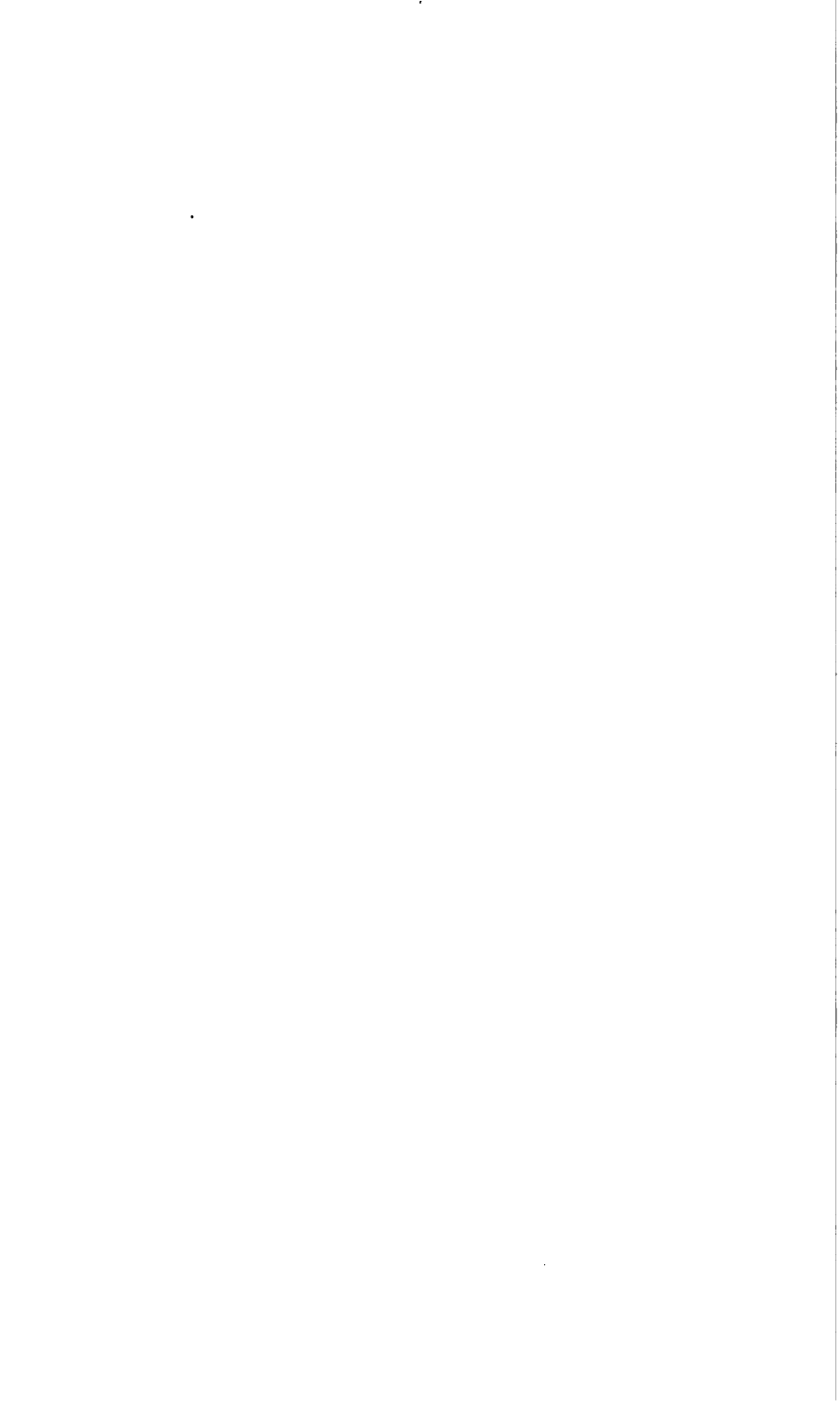
ÉGLISE SAINT-QUININ DE VAISON.

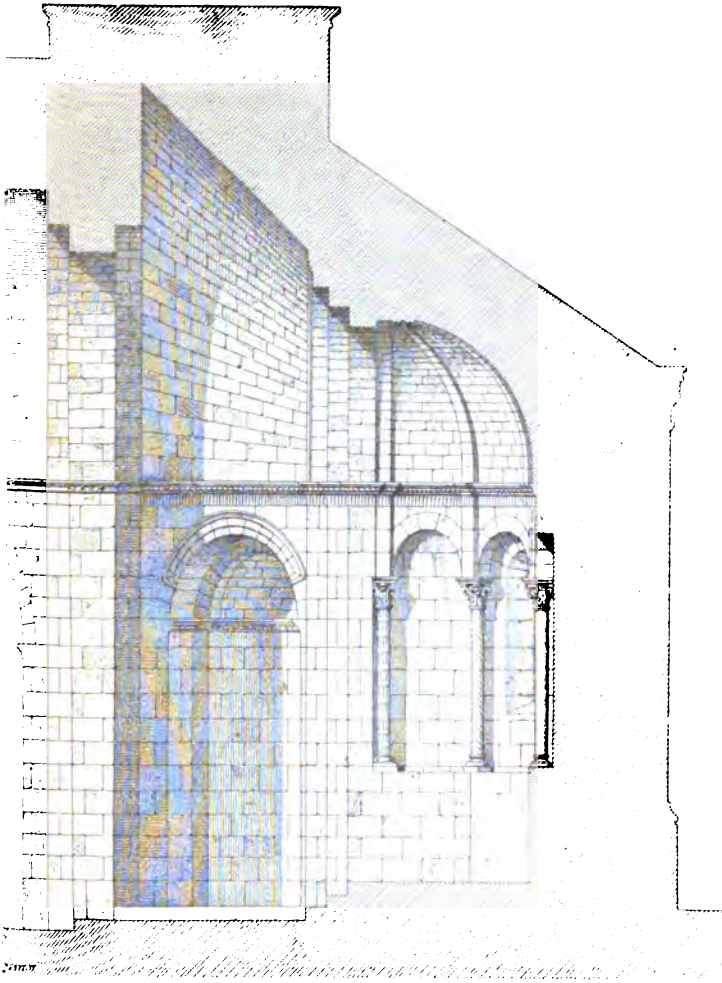
Chapiteau de l'abside.



ÉGLISE SAINT-JEAN-DU-MOUTIER, A ARLES.

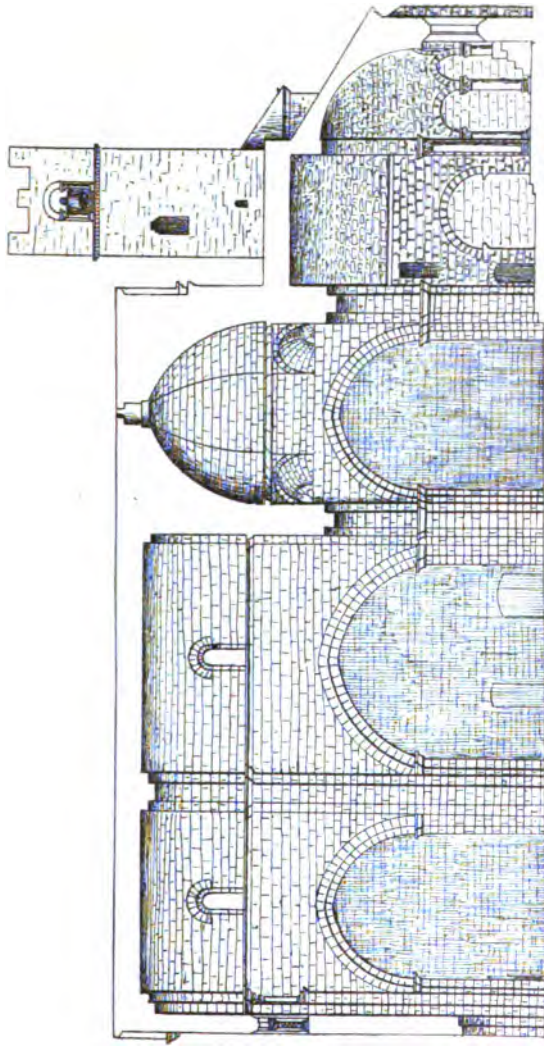
Clef de voûte de l'abside.





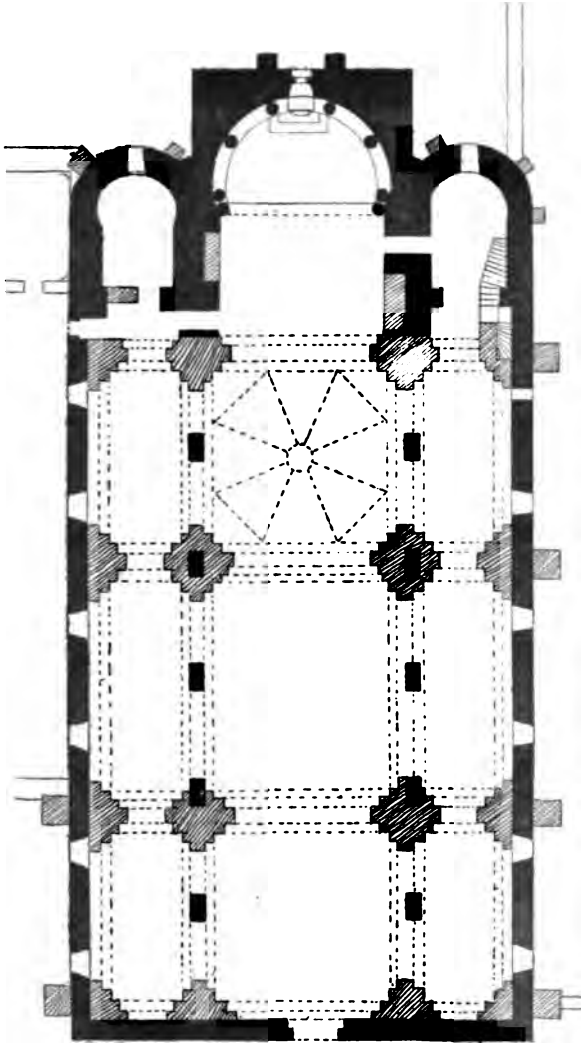
ÉGLISE SAINT-QUININ DE VAISON.

Coupe longitudinale sur l'abside.



CATHÉDRALE DE VAISON.

Coupe longitudinale.



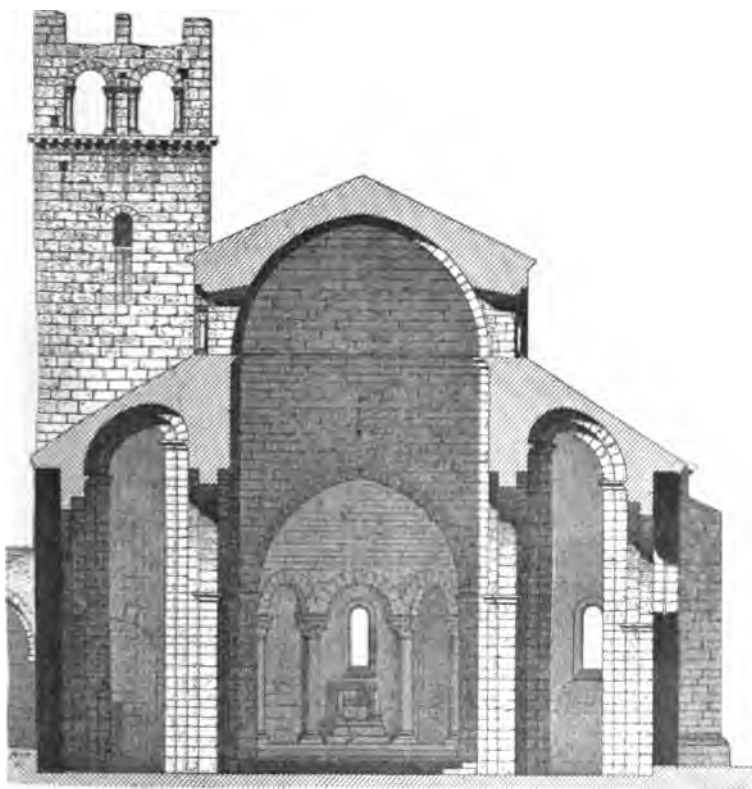
CATHÉDRALE DE VAISON.

[Nota. — Les parties du plan teintées en noir indiquent les constructions antérieures au XI^e siècle. Les hachures indiquent les additions qui ont donné au monument sa physionomie actuelle.]



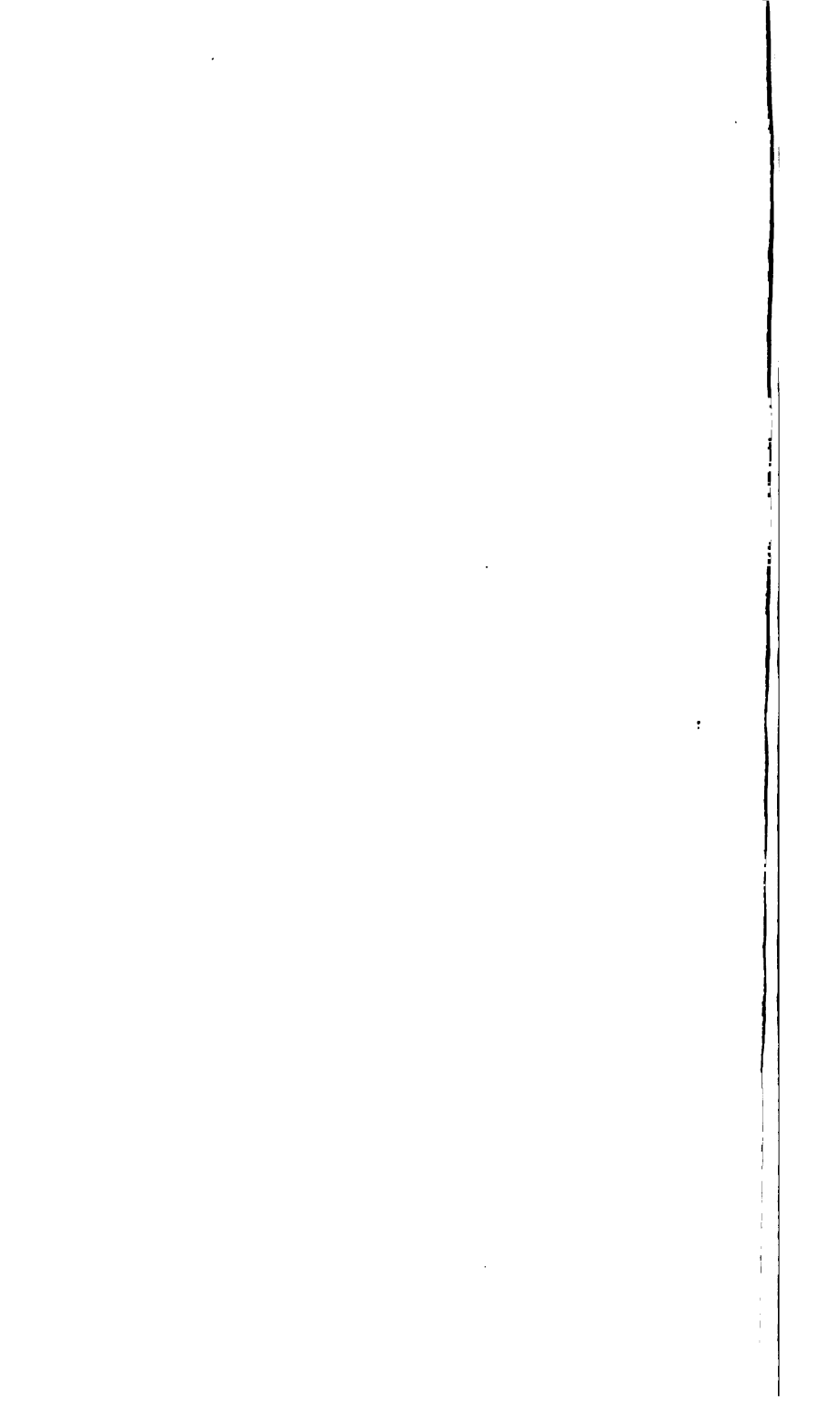






CATHÉDRALE DE VAISON.

Coupe transversale sur la nef.



LES SIGNES D'INFAMIE

AU MOYEN AGE

JUIFS, SARRASINS, HÉRÉTIQUES, LÉPREUX,
CAGOTS ET FILLES PUBLIQUES.

Par M. Ulysse ROBERT, membre résidant.

Lu dans les séances des 21 février 1883, 30 janvier
et 13 février 1889.

Depuis le commencement du XIII^e siècle, les Juifs, les Sarrasins et les hérétiques, notamment les Albigeois, furent soumis à l'obligation de porter sur leurs vêtements un signe extérieur destiné à les faire reconnaître. Plus tard, cette obligation fut, par une sage mesure, étendue aux lépreux ; ensuite elle le fut aux cagots et autres malheureux de la même catégorie et enfin aux filles publiques. C'est une particularité que personne n'ignore, mais ce que l'on sait moins, c'est ce en quoi consista ce signe, quelles en furent l'origine, la forme, la matière, la couleur, les dimensions, etc. Les canons des conciles, les ordonnances des rois, les statuts municipaux et, pour les hérétiques, ce qui reste des registres de l'inquisition sont les sources

qui donnent les renseignements les plus précis sur cette question, également intéressante au point de vue historique et au point de vue archéologique. Si l'étude des signes permet de suivre les diverses manifestations de l'esprit public contre quelques-uns de ces infortunés mis, souvent sans raison, au ban de la société, elle peut fournir à l'archéologue et à l'érudit des indices presque sûrs pour déterminer la date et l'origine des monuments figurés où sont représentés des personnages avec un signe.

Déjà, en 1883, j'avais publié dans la *Revue des études juives*¹, sous le titre d'*Étude historique et archéologique sur la roue des Juifs depuis le XIII^e siècle*, la première partie du présent travail. Je n'ignorais pas que cette *Étude* serait forcément incomplète, tant le sujet est vaste; je voulais appeler sur cet essai, surtout à l'étranger, l'attention des érudits qui se sont occupés de l'histoire des Juifs dans les divers pays de l'Europe et provoquer ainsi un complément d'informations; ce moyen m'a réussi et j'ai pu faire à mon *Étude* primitive quelques additions importantes qui n'en ont cependant pas modifié les conclusions. Je n'ai pas besoin de dire que c'est à l'inépuisable bienveillance et à la vaste érudition de M. Isidore Loeb que je dois d'être arrivé à des résultats à peu près satisfaisants. Je suis heureux de pouvoir de nou-

1. T. VI, n° 11, janvier-mars, p. 81-95, et t. VII, n° 13, juillet-septembre, p. 94-102, et tirage à part de 23 pages.

veau lui en exprimer mes sincères remerciements.

En ce qui concerne le signe des hérétiques, celui des cagots et caqueux, celui des filles publiques, les principaux ouvrages qui m'ont fourni les renseignements les plus complets sont : *l'Inquisition dans le Midi de la France au XIII^e et au XIV^e siècle ; étude sur les sources de son histoire*, par M. Charles Molinier ; — les *Études sur quelques manuscrits des bibliothèques d'Italie concernant l'inquisition et les croyances hérétiques du XII^e au XVII^e siècle (rapport à M. le Ministre de l'instruction publique sur une mission exécutée en Italie de février à avril 1885)*, par le même ; — la *Practica inquisitionis hereticæ pravitatis*, de Bernard Gui, publiée par M. le chanoine C. Douais ; — *l'Histoire des races maudites de la France et de l'Espagne*, par Francisque Michel (2 vol.), et *De la prostitution en Europe depuis l'antiquité jusqu'à la fin du XVI^e siècle*, par Rabutaux, avec une bibliographie par Paul Lacroix. J'ai tâché, autant qu'il était en mon pouvoir, de compléter par mes recherches personnelles les importants travaux des érudits dont je viens de citer les noms, mais, malgré les résultats acquis, la somme des lacunes restera encore trop considérable. J'accueillerai avec la plus vive reconnaissance tous les renseignements qui me permettraient de les combler¹.

1. Je dois remercier M. Magimel, de la maison Didot, et M. Cerf, imprimeur de la *Revue des études juives*, qui ont bien voulu me prêter les bois utilisés dans cette publication,

I.

LE SIGNE DES JUIFS.

J'ai dit en commençant que c'est au XIII^e siècle que les Juifs et, avec eux, les Sarrasins d'Occident furent tenus d'avoir sur leurs vêtements un signe distinctif. M. Chéruel, qui s'est occupé incidemment de la question¹, fait remonter cette obligation au XII^e siècle; selon lui, lorsque le pape Innocent II fit son entrée solennelle à Saint-Denis, le 15 avril 1130, les Juifs seraient venus lui offrir une *rouelle*. Mais M. Chéruel a mal interprété le passage de la vie de Louis le Gros par Suger²; il a confondu le rouleau de la loi, l'Ancien Testament, avec la rouelle dont il sera longuement parlé ci-après.

L'Église eut l'initiative du signe : elle voulait ainsi empêcher les unions entre Chrétiens et Juifs³.

et MM. Vidal, de la Bibliothèque nationale, et E. Molinier, du Musée du Louvre, qui ont copié pour moi les peintures reproduites ici.

1. *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France*, t. II, 629, v^o JUIFS.

2. *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XII, p. 58. Le texte de Suger porte : ... quæ legis litteram rotulam scilicet velatam offerens, etc. Le commentaire, *legis litteram*, qui accompagne les mots *rotulam scilicet velatam*, indique suffisamment qu'il s'agit du rouleau de la loi, de l'Ancien Testament.

3. ... Contingit interdum quod per errorem Christiani Judæorum seu Saracenorum et Judæi seu Saraceni Christianorum mulieribus commisceantur. Ne igitur tam damnatæ

Ce fut du moins le prétexte invoqué par les Pères du quatrième concile général de Latran, en 1215 ; ils décidèrent que désormais tous les Juifs de la chrétienté seraient obligés de porter des vêtements différents de ceux des chrétiens¹.

En quoi devait consister la différence ? Le concile de Latran ne l'indique pas ; les canons de quelques autres conciles tenus postérieurement, les textes des bulles des papes ne sont pas tou-

commixtionis excessus per velamentum erroris hujusmodi excusationis ulterius possint habere diffugium, statuimus ut tales utriusque sexus in omni Christianorum provincia, et omni tempore qualitate habitus publico ab aliis populis distinguantur... (Labbe, *Sacrosancta concilia ad regiam editionem exacta*, t. XIII, col. 1003 et 1006.) — Prælati procedant contra ipsos Judæos interdicendo commercia cum eis... (Concile de Valence en Dauphiné, tenu vers 1248. *Sacrosancta concilia*, t. XIV, col. 114.) — In sacro generali concilio provida fuit deliberatione statutum ut Judæi a Christianis qualitate habitus distinguantur, ne illorum isti vel istorum illi possint mulieribus dampnabiliter commisceri.... (Bulle du pape Alexandre IV, du 3 septembre 1257, adressée simultanément à S. Louis, à Charles I^{er}, comte d'Anjou et de Provence, son frère, et à Hugues IV, duc de Bourgogne. Elle a été publiée par M. Isidore Loeb d'après les originaux conservés aux Archives nationales, sous les cotes L. 252, nos 203-205, dans la *Revue des études juives*, t. I, juillet-septembre 1880, p. 116-117.) — Philippe V, dans son ordonnance du 10 octobre 1317, donne la même raison : Volentes etiam quod inter regni catholicos et Judæos certa et nota differentia habeatur, ut inde multis periculis et potissime mulierum catholicarum conjunctionibus, quas frequenter contingit, ut dicitur, fieri occurratur (*Ordonnances des rois de France de la troisième race*, t. XI, p. 447).

1. Notamment dans le diocèse de Paris.

jours plus précis¹. Mais la forme de ce signe ne tardera pas à être fixée d'une façon définitive, au moins pour la France, l'Espagne et l'Italie; ce signe sera la *roue* ou *rouelle* (rota, rotella). Je montrerai plus loin ce qu'il fut dans d'autres pays.

1. Concile provincial de Rouen, en 1231, art. 49 : Præcipimus ut, juxta statuta generalis concilii, Judæi omnes propter qualitatem habitus a Christianis disjungantur, et signa deferre manifesta in pectore compellantur; Christiani vero, sive Christianæ eidem non serviant... (Labbe, *Sacrosancta concilia*, t. XIII, col. 1257; — Dom Bessin, *Concilia Rotomagensis provinciæ*, p. 138.) — Innocentius episcopus, servus servorum Dei, venerabili fratri archiepiscopo Bisuntino, salutem et apostolicam benedictionem. Cum in sacro generali concilio provida fuerit deliberatione statutum ut Judei a Christianis habitu distinguantur, ne illorum isti et istorum illi mulieribus valeant obmisceri, fraternitati tue per apostolica scripta mandamus quatinus Judeos tue civitatis et diocesis, ut juxta prefati statuta concilii habitum deferre [teneantur], monitione premissa per subtractionem communis fidelium appellatione remota compellas. Datum Lugduni, x kalendas novembris, pontificatus nostri anno tertio (1245) (*Cartulaire de l'archevêché de Besançon*, collection Moreau à la Bibliothèque nationale, 862, fol. 1 v°). — Inhibemus ne aliqui Christiani seu Christianæ Judæis servire in hospitibus suis seu cum ipsis habitare præsumant, et præcipimus quod Judæi signa patentia deferre cogantur, per quæ a catholicis discernantur. (Concile de Pont-Audemer, en 1279, art. 9, dans les *Sacrosancta concilia*, t. XIV, col. 606, et Dom Bessin, p. 150.) — ... Et tam Judei quam ipsi [leprosi] signa patentia deferant ut ab aliis discernantur (Statuts du concile provincial d'Auch, du 6 décembre 1330, titre de *Judeis et leprosis*, aux archives départementales du Gers, *Livre rouge du chapitre d'Auch*, G. 19, fol. 22 v°, etc., etc.).

Juifs de France.

La roue paraît être d'origine française et avoir été en usage dans le diocèse de Paris, au moins dès le commencement du XIII^e siècle. On trouve en effet dans les statuts synodaux édictés par l'évêque Eudes de Sully (mort le 13 juillet 1208) cette prescription : « Præcipimus [presbyteris] ut moneantur non Judæis prestare rotas, secundum quod præceptum est¹. » A partir du concile de Narbonne, tenu en 1227², elle devient le signe imposé, pour ainsi dire, officiellement aux Juifs. Grégoire IX l'impose aux Juifs d'Espagne³ : cette prescription, quant à la forme, est renouvelée par les conciles d'Arles, de 1234⁴; de Béziers, de 1246⁵; d'Albi, de 1254⁶; d'Arles, de 1260⁷; de Nîmes, de 1284⁸; d'Avignon, de 1326 et 1337⁹; de Vabres, de 1368¹⁰; de Vienne, de 1289¹¹; et

1. Migne, *Patrologiæ cursus completus*, t. CCXII, col. 68.

2. ... Deferant signum rotæ (*Sacrosancta concilia*, t. XIII, col. 1106).

3. Raynaldi, t. II, 97.

4. *Sacrosancta concilia*, t. XIII, col. 1314. Le mot *rotæ* doit avoir été omis dans le texte; d'après ce qui suit, il ne peut y avoir aucun doute au sujet de la forme.

5. *Ibid.*, t. XIII, col. 97.

6. *Ibid.*, t. XIV, col. 171 et 172.

7. *Ibid.*, t. XIV, col. 244.

8. *Ibid.*, t. XIV, col. 828.

9. *Ibid.*, t. XV, col. 311 et 530.

10. *Ibid.*, t. XV, col. 896.

11. Charvet, *Histoire de la sainte église de Vienne*, p. 672.

par les statuts synodaux de Rodez, de 1336¹, et de Nîmes, du 7 mars 1365². Le fait que les Juifs étaient plus nombreux dans le midi de la France que partout ailleurs explique pourquoi nous ne voyons figurer dans cette énumération que des villes méridionales.

C'est également dans le Midi que furent d'abord promulguées par le pouvoir séculier et par les villes les ordonnances relatives au signe des Juifs. En 1232, Raymond VII, comte de Toulouse, et le légat du pape statuent qu'ils porteront la roue³; les coutumes d'Avignon, de 1243, prescrivent la roue aux hommes et le voile aux femmes⁴; enfin, d'après les statuts de Marseille, qui sont de 1255, ils devaient porter une calotte ou chapeau jaune; s'ils ne le voulaient pas, une roue⁵.

La roue fut imposée aux Juifs par les rois de France dans une série d'ordonnances dont la plus

1. Martene, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. IV, col. 769.

2. *Ibid.*, t. IV, col. 1064.

3. Catel, *Histoire des comtes de Tolose*, p. 352.

4. R. de Maulde, *Coutumes et règlements de la république d'Avignon*, dans la *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, 1877, p. 595.

5. Statuimus quod omnes Judæi a septem annis supra portant vel deferant calotam croceam, vel, si noluerint, portant in pectore unam rotam... (*Statuta Massiliensia*, ms. lat. 10126 de la Bibliothèque nationale, fol. 85 v°, et Du Cange, au mot *JUDÆI*.) Dans l'*Histoire de la commune de Marseille*, de L. Méry et F. Guindon, au livre V, chap. xiv, des statuts publiés par eux, il n'est pas fait mention de la « *calotam croceam*. »

ancienne est celle de S. Louis, du 19 juin 1269¹; elle fut confirmée par Philippe le Hardi², Philippe le Bel³, Louis X⁴, Philippe V⁵, le roi Jean⁶, enfin par Charles V⁷.

A l'exemple de S. Louis, Alphonse de Poitiers obligea les Juifs de ses domaines à porter la roue sur leurs vêtements⁸. Les statuts de Nice, qui furent édictés en 1342, les soumirent à la même obligation⁹. En général, la roue fut le signe commun aux deux sexes; cependant, pour les femmes, elle fut remplacée par une espèce de voile appelé *oralia*¹⁰, *orales*¹¹, *cornalia*¹².

L'âge auquel les Juifs devaient commencer à avoir le signe a varié. A Marseille, il fut fixé à sept ans¹³. Le concile d'Arles, de 1234, le recule jus-

1. *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, t. I, p. 294.

2. Le 23 septembre 1271 (collection Dupuy, ms. n° 532, fol. 112); — 20 mars 1272 (*Ordonnances*, t. XII, p. 323); — 19 avril 1283 (Saige, *les Juifs du Languedoc antérieurement au XIV^e siècle*, p. 212).

3. Le 18 mars 1288 (Saige, p. 220).

4. Le 28 juillet 1315 (*Ordonnances*, t. I, p. 596).

5. Le 10 octobre 1317 (*Ibid.*, t. XI, p. 447).

6. Le 20 ou 21 octobre 1363 (*Ibid.*, t. III, p. 642).

7. Le 18 juillet 1372 (*Ibid.*, t. V, p. 498).

8. Le 19 juillet 1269 (collection Dupuy, ms. n° 822, fol. 236).

9. *Monumenta historiarum patriarum, leges municipales; statuta Niciarum*, col. 148.

10. Concile d'Arles de 1234, *loc. cit.*, et *Coutumes d'Avignon*, *loc. cit.*

11. Statuts de Marseille, *loc. cit.*

12. Conciles d'Avignon de 1326 et de Vabres, *loc. cit.*

13. Statuts de Marseille, *loc. cit.*

qu'à treize ans pour les garçons et douze ans pour les filles ; ceux d'Avignon, de 1326, et de Vabres, le portent à quatorze pour les garçons et douze pour les filles.

La place ordinaire de la roue était sur la poitrine. Elle est expressément déterminée par la plupart des canons des conciles¹, par les statuts de Raymond VII, comte de Toulouse, et par ceux d'Avignon, de Marseille et de Nice. Il y eut, à la vérité, des exceptions, mais beaucoup plus tard et probablement dans le seul Comtat-Venaissin. J'en parlerai plus loin. S. Louis et Alphonse de Poitiers, par leurs ordonnances de 1269, et Philippe le Hardi, par celles de 1272 et de 1283, prescrivent une deuxième roue qui sera placée derrière le dos². L'ordonnance de Louis X est moins précise : « Ils porteront, dit-elle, le signal où « ils l'avoient acoustumé de porter. » Sous le roi Jean, on revint à la roue unique³, et cette disposition fut maintenue par Charles V, qui veut que

1. Notamment par ceux de Narbonne, d'Arles de 1234, de Béziers, d'Albi, d'Avignon de 1279 et de 1326, de Nîmes de 1284, de Vabres, et par les statuts synodaux de Rodez et de Nîmes.

2. ... Retro, disent les ordonnances de S. Louis et d'Alphonse de Poitiers ; — in dorso..., et aliam inter scapulas, disent celles de Philippe le Hardi. — L'ordonnance de S. Louis et celle d'Alphonse de Poitiers, qui en est, pour ainsi dire, la copie, paraissent avoir été calquées sur une bulle de Grégoire IX, dont il sera plus loin fait mention à diverses reprises.

3. Une grant rouelle bien notable... (*Ordonnances, loc. cit.*)

les Juifs « portent leur enseigne acoustumée au-dessus de la ceinture. » Elle devait être fixée ou cousue sur le vêtement de dessus, ou encore, comme le dit l'ordonnance de Louis X, « pourtrait de fil ou de soye. » En Franche-Comté, le signe, qui « était un morceau d'étoffe ou galon de couleur jaune, » plus tard blanc et rouge, au moins à Besançon, se portait au bonnet ou à la ceinture¹.

En ce qui concerne la matière de la roue, les canons des conciles et les statuts municipaux sont absolument muets, mais il est probable que le feutre ou le drap furent adoptés partout et de très bonne heure, en conformité des prescriptions d'une bulle de Grégoire IX, de 1233 ou de 1234². C'est la matière qui fut imposée par S. Louis, par Alphonse de Poitiers et, en 1283, par Philippe le Hardi³. Si on en excepte les dérogations à cet usage qui eurent lieu postérieurement dans le Comtat-Venaissin, je pense qu'il faut admettre que le feutre, l'étoffe, le fil et la soie⁴

1. Morey, *les Juifs en Franche-Comté au XIV^e siècle*, dans la *Revue des études juives*, n° 13, juillet-septembre 1883, p. 3, et Éd. Clerc, *Essai sur l'histoire de Franche-Comté*, t. II, p. 24.

2. Raynaldi, t. II, p. 97; — ... rotam de feltro seu panno croceo..., et José Amador de los Rios, *Historia social, politica y religiosa de los Judios de España y Portugal*, t. II, p. 22 et 197. M. Grandjean ne donne pas cette bulle dans ses *Registres de Grégoire IX*. — Mais voir Raynaldi, t. II, p. 97.

3. ... Rotam de feltro seu panno... Cette désignation est absolument la même que dans la bulle de Grégoire IX.

4. Voy. l'ordonnance de Louis X.

furent seuls employés. Je ne sais ce qui a autorisé Pasquier à dire que les Juifs avaient jadis eu sur l'épaule une rouelle ou platine d'étain¹.

La couleur qui paraît avoir été d'abord prescrite est le jaune safran. La bulle de Grégoire IX nous en fournit encore le premier exemple². S. Louis et Alphonse de Poitiers ordonnent aussi le jaune³. Philippe le Hardi, Louis X et Philippe V s'en tiennent, autant qu'on peut en juger par les termes vagues de leurs ordonnances, aux prescriptions de leurs prédécesseurs⁴. Le roi Jean modifie la couleur et, de jaune qu'était la roue, elle devient « partie de rouge et de blanc. » Une miniature du ms. français 820 de la Bibliothèque nationale (*Recueil des miracles de Notre Dame*) nous en donne, au fol. 192, un exemple. Elle représente un Juif revêtu d'une robe verte et d'un capuchon bleu ; par-dessus, il porte un manteau

1. *Recherches sur l'état de la France*, p. 604.

2. De feltro seu panno croceo.

3. Le ms. 5070 (B. l. fr. 263, fol. 18 v° et 21) de la bibliothèque de l'Arsenal représente des Juifs avec la roue jaune; de même la Bible historique de Pierre Comestor, traduite en français par Guyart des Moulins, n° 59 de la bibliothèque de Troyes. Voy. la planche ci-contre, qui a déjà été publiée dans la *Revue des études juives*, t. XV, juillet-septembre 1887, p. 115.

4. Ad signa portanda quemadmodum prædictus genitor noster statuit... — Et sera d'autre couleur que la robbe... (*Ordonnances*, p. 1315.) — Nec non signa quæ ante eorum captionem portare consueverant, faciatis ipsos in eorum vestibus superioribus evidenter portare... (*Ibid.*, p. 1317.)

d'un rouge pâle, avec la roue mi-partie de rouge plus foncé et de blanc sur la poitrine¹. Le Juif qui figure dans les miniatures des mss. fr. 810 et 811 de la Bibliothèque nationale (*l'Apparition de Jean de Meun*), porte également la roue mi-partie rouge et blanc. Cette disposition des deux couleurs ne semble pas avoir duré ou du moins avoir été rigoureusement observée. Car une autre miniature du ms. lat. 919, qui est le livre d'heures du duc de Berry, exécuté en 1409, représente, au fol. 48 v°, un Juif coiffé du chapeau pointu, portant sur la poitrine une large roue, dont le pourtour est rouge et le fond blanc². Le vêtement sur lequel elle est appliquée est violet ; par conséquent la roue est pleine.



Un autre monument figuré un peu antérieur, fait entre les années 1401 et 1409, nous montre aussi deux Juifs avec la roue sur la poitrine ; ces

1. Voir la planche XIV, n° 1.

2. Cette miniature appartient au genre dit des grotesques.

roues ne sont pas parties ; elles sont formées par un simple trait. Mais cette dernière représentation ne me fournit aucune donnée en ce qui concerne la couleur, parce qu'elle est en camaïeu¹.



82

Enfin, je trouve plusieurs exemples où la roue est de couleur verte. C'est le ms. 592 de la bibliothèque de Besançon (*Mystère de l'Antechrist*) qui nous les fournit. Ces roues vertes et pleines sont

1. Cette peinture est dans le magnifique ms. qui porte le n° 467 du fonds français ; elle est au fol. 134. Elle représente quatre Juifs dont deux, ceux qui sont au premier plan, ont la roue ; un de ceux-ci et un de ceux qui sont au deuxième plan ont une hotte derrière le dos ; ils sont chassés par un diable tenant un bâton.

aux fol. 11, col. a, 24, col. b, 25, col. b, et 25 v°, col. a. Dans le même ms., il y a des roues rouges et pleines aux fol. 10 v°, col. b, 43 v°, col. a, 17, col. b; il y en a de jaunes aux fol. 17, col. b, et fol. 24, col. b. Enfin, particularité curieuse, deux des peintures du ms. nous montrent des Juifs à côté l'un de l'autre, avec des roues de couleurs différentes; jaune et rouge au fol. 17; jaune et verte, au fol. 24. Je ne connais aucun texte qui prescrive l'emploi de la couleur verte pour la roue. Peut-être le coloriste ignorait-il quelles étaient exactement les couleurs à employer ou encore, dans le cas où le ms. aurait été peint à Besançon ou dans la région, s'en sera-t-il tenu aux indications vagues des statuts synodaux, qui portent que le signe devait être apparent¹.

Les canons des conciles et les statuts municipaux ne faisant pas mention de la couleur de la roue, je pense qu'il est permis d'admettre, sans crainte d'erreur, que le jaune fut employé au moins depuis que Grégoire IX en eut prescrit l'usage jusqu'à la promulgation de l'ordonnance du roi Jean. De même encore nous trouverons des

1. ... Injungentes eisdem (Judæis) quod aliquod signum apparens publice deferant per quod ipsos Judæos esse cui-libet appareat evidenter (Bibliothèque du chapitre de Besançon, Synode de mai 1355, cité par M. l'abbé Morey, *les Juifs en Franche-Comté au XIV^e siècle*, pièces justificatives, n° 1, dans la *Revue des études juives*, t. VII, n° 13, juillet-septembre 1883, p. 37). — Voir la planche XIV, n°s 2 et 3.

exceptions à ces règles dans le Comtat-Venaissin, à une époque plus rapprochée de nous.

La plupart des textes contiennent une indication relative aux dimensions de la roue. A défaut de mesures précises, il est dit, par exemple, que la roue doit être ample, apparente, etc.¹. On voulait ainsi empêcher les Juifs de dissimuler le signe, mais on aurait pu difficilement les empêcher d'interpréter à leur façon et à leur avantage des canons, des ordonnances ou des statuts conçus dans des termes trop vagues. Aussi les dimensions sont-elles le plus souvent déterminées d'une manière exacte. Voici l'indication des dimensions prescrites par les conciles de Narbonne, de Béziers, d'Albi et les statuts de Raymond VII : pour la largeur du cercle, un doigt ; pour l'espace vide, un demi-palme² ; par les conciles d'Arles, d'Avignon, de 1326, et de Vabres, pour la largeur du cercle, trois ou quatre doigts ; par les statuts de Marseille, un palme ; par la bulle de Grégoire IX, quatre doigts pour la largeur du cercle ; par les

1. ... Rotis aut signis aliis in exteriori eorum habitu patentibus utantur... (Concile d'Arles.) — Per quæ faciliter et distincte valeant a Christianis agnosci pariter et discerni... (Concile d'Avignon, de 1279.) — Signum portent notabile, apparens rota... (Statuts de Nice.) — Bien notable... et telle que l'en puisse bien apercevoir ou vestement dessus, soit mantel ou autre habit... (Ordonnance du roi Jean.)

2. Je ne saurais indiquer exactement les dimensions du palme ; peut-être équivaut-il à l'étendue de la main. Littré dit que le palme en Provence a une longueur de neuf pouces, soit environ 24 centimètres.

ordonnances de S. Louis et d'Alphonse de Poitiers, quatre doigts pour la largeur du cercle et un palme pour l'espace vide. Sous le règne de Louis X, la roue « sera large d'un blanc tournois « d'argent au plus, » soit de 48 ou 49 millimètres ; sous le roi Jean, elle atteindra les dimensions de son grand sceau, environ 35 millimètres¹ ; enfin sous le règne de Charles V, « sera ladictte enseigne « du large du seel de nostre Chastellet de Paris, » environ 50 millimètres². Il y eut à ces règles des dérogations autorisées. M. Saige nous apprend, en effet, dans son ouvrage sur les Juifs du Languedoc³ que, en 1279, l'abbé de Saint-Antonin de Pamiers permit aux Juifs de porter, au lieu de la large roue imposée, une roue étroite, en fil, très peu visible, brodée sur leurs vêtements. En 1280, Philippe le Hardi confirma cette disposition bienveillante⁴.

Des textes qui m'ont fourni les renseignements sur les dimensions de la roue et des monuments figurés que j'ai signalés plus haut, il résulte que

1. Douët d'Arcq, *Collection de sceaux*, t. I, p. 274.

2. *Ibid.*, t. II, p. 183.

3. P. 40.

4. De plus, vous laisserez les Juifs de Pamiers, que vous contraignez, comme nous le comprenons, à porter la marque dont se servent les Juifs de France, se servir de celle que l'abbé de Pamiers leur a prescrite, pourvu qu'elle les distingue suffisamment des Chrétiens (Vaissète, *Histoire générale de Languedoc*, t. IV, p. 33). — Cf. J. de Lahondès, *Annales de Pamiers*, t. I, p. 86 et 87, qui dit que la roue des Juifs de Nîmes était en fil rose.

la roue était parfois pleine et le plus souvent évidée. Un passage cité dans l'*Histoire littéraire de la France* donne de la roue la description suivante, assez curieuse pour être rapportée : « La forme de ces signes était une roue d'étoffe cra-
moisie d'un palme de diamètre et de quatre
doigts de largeur à la circonférence, dont le
milieu se composait d'étoffe noire en forme de
lune décroissante¹. »

Les sentiments des Chrétiens pour les Juifs pendant le moyen âge sont trop connus pour qu'on ne s'explique pas le peu d'empressement de ceux-ci à se soumettre à une mesure qui les signalait à la haine publique ; aussi cherchaient-ils à s'y soustraire. Mais les bulles des papes, les canons des conciles et les ordonnances ne tardaient pas à les rappeler à la réalité. La bulle de Grégoire IX, du 7 juin 1233, à Sanche le Fort, roi de Navarre ; celle d'Innocent IV, du 23 octobre 1245, à l'archevêque de Besançon ; celle d'Alexandre IV, adressée le 3 septembre 1257, à S. Louis, à Charles d'Anjou et à Hugues IV, duc de Bourgogne, etc., les invitent à faire exécuter les prescriptions du concile de Latran relatives aux Juifs et notamment en ce qui concerne le signe². Il est

1. T. XXVII, p. 567, traduction d'une chronique juive rapportée par Salomon ibn Verga, dans son livre « Verge de Juda. »

2. ... Serenitatem (ou nobilitatem) tuam rogamus et hortamur attente per apostolica tibi scripta mandantes quatinus

juste de reconnaître que l'Église n'a pas été au delà des avertissements et des menaces canoniques et que toutes les mesures de rigueur, amendes, peines corporelles, etc., prises contre les Juifs récalcitrants, émanaient du pouvoir séculier. C'est la commune de Marseille qui, la première, semble être entrée dans cette voie. Elle condamne tout Juif trouvé sans le signe à une amende d'au moins cinq sous pour chaque contravention¹. S. Louis et Alphonse de Poitiers élèvent l'amende jusqu'à la somme de dix livres tournois, qui seront en partie converties en œuvres pies²; en outre, le dénonciateur aura le vêtement de dessus du Juif³. Philippe le Bel prescrit la levée des amendes dues pour cette transgression, mais sans en fixer le chiffre⁴; Charles V la réduit à vingt sous parisis

predictos Judeos ad deferendum signum quo a Christianis qualitate habitus distinguantur (*Revue des études juives*, t. I, p. 117).

1. ... Si quis contra fecerit, solvat perinde pro qualibet vice pro pena quinque solidos vel plus ad libitum rectoris (*Statuta Massitiensis*, ms. lat. 10126, fol. 85; *Histoire de la commune de Marseille*, p. 167).

2. ... Et nihilominus idem Judæus qui sic inventus fuerit sine signo puniatur usque ad x libras turonensium, ita tamen quod pœna hujusmodi summam non excedat prædictam et hujusmodi emendæ ponantur ad partem per nos vel de mandato nostro in pios usus convertendæ (*Ordonnances*, *loc. cit.*).

3. Et si quis Judæus postmodum sine prædicto signo in publico inventus fuerit, inventori vestis superior concedatur (*Ordonnances*, *loc. cit.*).

4. Mandement du 18 mars 1288, dans Saige, p. 220.

pour chaque fois¹; à Nice, la moitié du vêtement de dessus pourra être attribuée au délateur, l'autre moitié au Conseil de ville²; enfin, en 1415, un Juif qui passait sur le pont d'Ain, sans porter la marque, payait quatre deniers³.

D'après la chronique rapportée par Salomon ibn Verga, des châtimens corporels auraient été infligés à ceux des Juifs qui avaient été trouvés sans le signe. Des menaces de mort étaient préférées contre eux, mais elles ne paraissent pas avoir été suivies d'effet⁴. « Après quelque temps, « la main des inquisiteurs s'appesantit sur notre « nation; dans toute la Provence, ils tirèrent des « Juifs beaucoup d'argent; un grand nombre « d'hommes éminents à Marseille, à Aix et à Avi- « gnon sortirent avec les signes. L'inquisition « sévit surtout à Avignon, où l'on avait enfermé « *les deux tuyaux d'or*, R. Mordekaï, fils de Joseph, « et R. Israël. Ils furent relâchés et sortirent avec

1. ... Et qui sera trouvé sans enseigne, il paiera vint solz parisis d'amende à nous pour chascune fois (*Ordonnances, loc. cit.*).

2. Qui vero non portaverit, veste superiori sit ipso jure privatus, cujus vestis dimidia curiæ, et alia media delatori querenti. Sed per hoc juri illorum præjudicium inferre nolumus quibus ex statuto vel consuetudine præscripta, sicut in aliquibus locis esse asseritur, vestis hujusmodi consuevit agi (*Statuta Niciæ, col. 148*).

3. *Inventaire sommaire des archives de la Côte-d'Or, série B, n° 9081.*

4. ... Quiconque serait trouvé sans ce signe devait être mis à mort (*Histoire littéraire, t. XXVII, p. 566*).

« les signes, après avoir payé une amende
« énorme¹. »

C'est à la demande de Paul Christiani, juif converti, que S. Louis rendit son ordonnance².

L'obligation pour les Juifs de porter la roue en public, quand ils sortaient³, était quelquefois levée exceptionnellement, à titre temporaire ou définitif. M. Saige dit, dans son livre, qu'ils pouvaient, moyennant finance, se soustraire à cette obligation⁴. Elle cessait, sans doute, aussi à la suite de services rendus. Parmi les rares exemptions que j'ai rencontrées, je signalerai celle qui fut accordée par Alphonse de Poitiers à Mossé de Saint-Jean-d'Angely et à ses deux fils, pour les dispenser du port de la roue jusqu'à la Toussaint suivante⁵. De même, Charles V, par son ordonnance du 18 juillet 1372, exempte définitivement Manessier de Vezou, procureur général des Juifs du Languedoc, sa femme et ses enfants, Johannin, son gendre, Mathatias et sa mère, et Abraham, son fils⁶. La dispense fut accordée aux Juifs, lorsqu'ils étaient

1. *Histoire littéraire*, t. XXVII, p. 566-567.

2. ... Ad requisitionem dilecti nobis in Christo fratris Pauli Christiani (*Ordonnances*, *loc. cit.*).

3. Conciles d'Arles, d'Albi, de Nîmes, d'Avignon, de 1326, de Vabres et statuts synodaux de Rodez et de Nîmes, 1336 et 1365.

4. P. 22. — M. Saige cite le ms. lat. 4684, fol. 58, où devraient être des exemptions. Je n'en ai trouvé aucune.

5. Collection Dupuy, ms. 822, fol. 236, ordonnance du 29 juillet 1270.

6. *Ordonnances*, t. V, p. 498.

en voyage¹, par les conciles d'Arles, de 1234, d'Avignon, de 1326, et par Charles V. La partie de l'ordonnance de ce prince est tout à fait libérale et mérite d'être citée : « Et aussi avons octroïé
 « et octroïons aus dis Juys et Juives demourans
 « et qui demourent en nostre dit royaume, que
 « en allant deüement et paisiblement par ycellui
 « royaume, sens fraude et malengin pour querir
 « et faire leurs neccissitez, il puissent aler paisi-
 « blement parmi les villes et lieux où il ne sont
 « point demourans, sens arrest et sens y faire
 « aucun contraux ; en païant toutevoies les tra-
 « vers et païages ordenez acoustumez, sens ce que
 « il soient tenus de porter ladicte enseigne, se il
 « ne leur plaist, jusques à tems que il seront
 « retournez ou lieu de leur domicile tant seule-
 « ment. Et oultre avons octroïé et octroïons à
 « yceulx Juis et Juives, que aucun Juyf ou Juyve
 « ne soit puni d'aucune transgression ou meffaitz,
 « fors que cellui tant seulement qui commettra le
 « délit, et que ce ne tourne à aucun préjudice aux
 « autres Juys, ne à la teneur de ces presens pri-
 « vilèges². » L'ordonnance du roi Jean révoque
 tous les privilèges de ce genre qui auraient pu être
 accordés³.

1. ... Nisi sint in viagio constituti. — D'après une communication de M. de Maulde, les médecins et les baillois avaient aussi le droit de n'en pas porter.

2. *Ordonnances*, t. V, p. 498.

3. ... Non contestant quelconques privilèges que eux ou

Les Juifs étaient obligés de payer au trésor royal une somme annuelle pour les roues¹. Il semble aussi résulter de fragments de comptes qui nous ont été conservés qu'elles leur étaient vendues; c'est là du moins l'interprétation des auteurs du *Recueil des historiens de France*. Les baillis percevaient les sommes qu'elles rapportaient. En 1285, le bailli de Mâcon reçoit vingt-sept sous, cinq deniers gros tournois et deux sous, six deniers petits tournois. Le bailli de Touraine reçoit soixante-une livres, deux sous; celui d'Orléans, cinquante livres. En 1295, ce dernier reçoit trente sous²; en 1296, Jean de « Chintrellis, » bailli de Mâcon, reçoit pour trois années quarante-quatre livres, cinq sous, six deniers³.

Dans le compte de Jean de Trie, bailli d'Auvergne, pour le terme de la Toussaint 1293, nous trouvons que les signes des Juifs d'Auvergne rapportent trente livres⁴.

M. L. Lazard s'est occupé de la rouelle au point

aucuns d'eulx dient avoir ou aient de non porter icelle rouelle, lesquels nous cassons, irritons et mettons du tout au néant quant à ce... (*Ordoïnances*, t. III, p. 642.)

1. Saige, p. 220; mandement de Philippe le Bel du 18 mars 1288.

2. Ces fragments de comptes ont été publiés dans le *Recueil des historiens de France*, t. XXII, p. 757 et 763.

3. Fragment de compte du trésor du Louvre publié par M. Julien Havet dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1884, p. 235, art. 216.

4. Chassaing, *Spicilegium Brivatense*, p. 201 ...gnis Judeorum de Alvernia, xxx l.

de vue des ressources qu'elle produisait au trésor royal¹. Il croit que la vente de ces « insignes » remonterait au temps de Philippe-Auguste, au moins à S. Louis, et il cite, à l'appui de son opinion, un extrait de compte, sans date, concernant Melun, où la rouelle (*rubella*, traduite ainsi par Dieffenbâch) aurait rapporté six muids et trois setiers d'avoine et cent vingt poules (?!) et ailleurs quatre livres quinze sous². C'est avec plus de raison qu'il estime que Philippe le Bel eut le premier l'idée de faire du port ou de la vente de la rouelle une source nouvelle de revenus; les termes de l'ordonnance du 18 mars 1288 sont d'ailleurs formels à cet égard et les comptes royaux des années 1298, 1299, 1300 et 1304 nous fournissent des renseignements très utiles sur les produits de la rouelle et très intéressants, parce qu'ils peuvent donner une idée de l'importance de la population juive dans les provinces du domaine de la couronne. Des extraits des comptes, qui sont dans le ms. latin 9783 de la Bibliothèque nationale, ont été publiés par M. Lazard, qui a eu la bonne idée de les rétablir dans l'ordre chronologique, qu'ils n'ont pas dans l'original. Je reproduis une partie de ce document, en maintenant l'ordre suivi par M. Lazard et après

1. *Les revenus tirés des Juifs de France dans le domaine royal (XIII^e siècle)*, dans la *Revue des études juives*, t. XV, octobre-décembre 1887 (p. 236-237).

2. P. 236, n. 10.

avoir collationné sur le texte du manuscrit : ce qui m'a permis de rectifier quelques légères erreurs :

21 juin 1298.

14. De roellis Judeorum Parisiensium pro termino Omnium Sanctorum xcvii° per Danyelem Britonem qui eas emit L l. turonensium.

15. De roellis Judeorum ballivie Bituricensis per Perrequinum Judeum xxxv l. t.

16. De roellis Judeorum Campanie per predictum Robertum Hobe qui eas emit c l. t.

27 décembre.

17. De roellis Judeorum prepositurre Petrefontis computate per Pasquerum clericum prepositi ibi super regem valent v s., x d. parisiensium.

3 avril 1299.

18. De roellis Judeorum ejusdem ballivie [Viromandensis] xlV l. t. comput. per eundem G[ilbertum Boyvin] pro ballivo super regem.

16 avril.

19. De roellis Judeorum prepositure Parisiensis per eundem Danyelem [Britonem] pro termino Omnium Sanctorum xcvii° L libras comput. super regem.

29 mai.

1. De roellis Judeorum ibi [prepositure Silva-

nectensis] VI l., XV s. t. comput. per Johannem Theophine super regem valent.

6 octobre.

8. De roellis Judeorum ibi [senescalcie Agennensis] per eundem Bernardum [de la Devese] XXVII l., V s., V d. t. comput. super regem.

14 novembre.

9. De roellis Judeorum ibi [ballivie Silvanectensis] IX l., XIX s., III d. t. comput. per eundem Ph[ilippum Buticularium] super regem. Valent VII l., XIX s., V d. parisiensium.

15 janvier 1300.

20. De roellis eorumdem Judeorum III^{xx} XII l. t. comput. per eosdem [Robertum Hobe, servientem Castelleti et Dayotum de Sagia] super regem.

8 février.

26. De roellis Judeorum ejusdem ballivie [Ambianensis] C s. parisiensium comput. per eundem J[ohannem Loncle] pro eodem ballivo [Petro de Hangest]. Valent VI l., V s. tur. super regem.

11 février.

28. De roellis Judeorum ibi [ballivie Viromandensis, in prepositura Montis Desiderii] VIII l., II s., VI d. t., comput. per eundem [Jacobum de

Hangest prepositum] pro eodem Ghileberto [Boyvin] super regem.

12 février.

30. De roellis Judeorum ibi [ballivie Viromandensis, in prepositura Perone] VIII l., XI s., VI d. p., comput. per eundem [Henricum, servientem Perone], valent X l., XIII s., III d. tur. super regem.

13 février.

34. De roellis Judeorum ibi [ballivie Viromandensis, in prepositura Calniaci] CXVII s. tur. comput. per eundem H[ugonem? Guarinum?] pro eodem ballivo super regem.

36. De roellis Judeorum ibi [ballivie Viromandensis, in prepositura Roie] LII s., VI d. tur., computata per eundem Ou[bertum de Villariibus (?)] pro eodem ballivo super regem.

22 février.

43. De roellis Judeorum ibi [ballivie Viromandensis, in prepositura Sancti Quintini] per eundem R[enaudum du Caneth] XLVI s., VIII d. t. comput. super regem.

28 juin 1301.

43. De roellis eorum [ballivie Viromandensis] per eundem G[uillelmum] de Crandelayn XXIII l. t. super regem in locis suis.

14 août.

18. De roellis Judeorum ibi [ballivie Gisorcii] LXXV l., XVII s., VI d. t. comput. pro baillivo Gisortii per Johannem Loncle, valletum suum, super regem.

5 novembre.

21. De roellis Judeorum balliviarum Cadomensis et Constanciensis per Johannem de Pistres clericum XL l., IX s., II d. t., 22^a octobris super regem.

17 novembre.

25. De roellis Judeorum ballivie Constanciensis per Johannem de Pistres VII l., II s., VIII d. tur. super ballivum Constanciensem.

7 décembre.

31. De roellis Judeorum ibi [ballivie Ambianensis] per eundem J[ohannem, clericum suum] VI l., IX s., I d. tur. super regem.

9 décembre.

33. De roellis Judeorum ibi [prepositure Calvimontis, ballivie Silvanectensis] LXXII s., III d. tur. per eundem Ste[phanum] super regem.

La vente des rouelles était souvent affermée. Daniel le Breton avait, en 1297, la ferme des rouelles des Juifs de Paris, moyennant cinquante livres tournois; de même, un sergent au Châte-

let, Robert Hobe, était, moyennant une somme de cent livres tournois, fermier des rouelles des Juifs de Champagne¹.

Enfin, nous trouvons qué, parmi les objets laissés en gage, il y eut quelquefois des roues. Une curieuse particularité de ce genre est consignée dans le livre de Gustave Bayle sur les *Médecins d'Avignon au moyen âge*, dont M. Neubauer a rendu compte dans un numéro de la *Revue des études juives*² : « Maître Dieulosal de Stella, juif
« et médecin d'Avignon, étant tombé malade, et
« sa fille Réginette ayant épuisé ses ressources
« pour soigner son père, emprunta de l'argent à
« maître Bonjues de Beaucaire, physicien, et, en
« garantie de ce prêt, il déposa chez le prêteur
« deux coffres remplis de vêtements et de bijoux.
« Après la mort de Dieulosal on y trouva, entre
« autres, *des roues de soie* pour les Juives, un
« rouleau de parchemin contenant l'histoire d'Es-
« ther, deux livres de matines à l'usage des femmes
« juives, en hébreu vulgaire ou roman. »

Il faut aller en Savoie, en Dauphiné et dans le Comtat-Venaissin pour savoir ce qui concerne, à partir du xv^e siècle, les Juifs qui étaient restés sur le territoire de la France actuelle.

Aiméée VIII, qui fut le premier duc de Savoie et devint pape sous le nom de Félix V, prescrivit,

1. Voy. ci-dessus les extraits des comptes du 28 juin 1298.

2. T. V, p. 307. Le passage cité entre guillemets est extrait de l'article de M. Neubauer.

en 1430, que les Juifs de ses États porteraient sur l'épaule gauche la roue partie de drap rouge et blanc, quels que fussent leur sexe et leur âge¹.

Vers cette époque, peut-être antérieurement, Aymon de Chissé, évêque de Grenoble (1388-1445), ordonna que les Juifs de son diocèse porteraient constamment sur le milieu de la poitrine une roue de diverses couleurs et les Juives un signe sur la tête².

A Montélimar, le port de la roue était, paraît-il, tombé en désuétude, quand les officiers des seigneurs de Montélimar rappelèrent, en 1439, aux magistrats de cette ville qu'il convenait d'appliquer dans toute leur rigueur les prescriptions des conciles relatives au signe qu'ils étaient tenus de porter³.

Le 25 octobre 1441, Jean de Poitiers, évêque de Valence, enjoignait aux Juifs qui habitaient sa ville épiscopale d'avoir le signe, comme ceux d'Avignon. Cette prescription s'appliquait à tous, mâles et femelles, à partir de l'âge de sept ans⁴.

1. Costa de Beauregard, *Condition des Juifs en Savoie au moyen âge*, dans les *Mémoires de l'Académie royale de Savoie*, 2^e série, t. I, 1854, p. 92.

2. A. Prudhomme, *les Juifs en Dauphiné aux XIV^e et XV^e siècles*, p. 59, d'après les statuts synodaux d'Aymon de Chissé.

3. Prudhomme, *Notes et documents sur les Juifs du Dauphiné*, dans la *Revue des études juives*, octobre-décembre 1884, p. 237-238.

4. Dans le texte, il y a *sextem*.

Les Juives ne devaient pas être contraintes de porter le signe sur la tête, mais sur leurs vêtements. Quand ils étaient hors de Valence ou lorsqu'ils rentraient dans la ville, ils étaient dispensés du port du signe jusqu'au moment où ils arrivaient à leur domicile. Les Juifs et les Juives du dehors étaient tenus de se soumettre à la loi commune dès le second jour de leur arrivée à Valence. Tous les contrevenants, soit indigènes soit étrangers, trouvés en défaut par les officiers de l'évêque, étaient condamnés à trois sous et demi d'amende¹.

La législation d'Avignon, qui prescrivait aux Juifs de porter sur leurs vêtements de dessus une roue sur la poitrine, du côté gauche, et aux femmes un voile, n'a pas varié à cet égard jusqu'au xv^e siècle. Les statuts de 1444, conservés dans un ms. du musée Calvet, ainsi que le concile d'Avignon de 1457², reproduisent ces prescriptions qui, semble-t-il, étaient un peu tombées en désuétude. Deux bulles de Pie II, du 4 janvier et du 28 août 1459, ordonnent aux Juifs de porter une marque jaune « en dedans et en dehors de

1. Ollivier, *Essais historiques sur Valence*, p. 301, pièces justificatives, n° 24.

2. Item, circa signum sive notam per Judæos deferendam cum quamplurimi in eis excedunt, et vagantur hinc inde miscendo se pluribus, statuimus et renovamus laudabile statutum S. Rufi inconcusse observari (*Sacrosancta concilia*, t. XIX, col. 190).

« leurs habits, sur deux plis¹. » Ces dispositions ne furent pas pour cela beaucoup mieux observées, car une autre bulle d'Alexandre VI, du 2 avril 1494, prouve qu'ils n'employaient plus qu'une roue en fil blanc, presque imperceptible. Dans une bulle du 13 juin 1525, Clément VII impose aux Juifs le chapeau jaune et aux femmes un signe apparent². En 1555, Paul IV, en 1566, Pie V et, en 1592, Clément VIII renouvellent les prescriptions de leurs prédécesseurs³. Enfin les Juifs du Comtat-Venaissin, s'autorisant de ce qui se passait à Rome même, prirent le chapeau noir, au lieu du jaune, se bornant à y appliquer un morceau d'étoffe ou de taffetas jaune, gris, blanc; quelques-uns même un morceau de papier. Auparavant déjà, plusieurs avaient commencé à porter un chapeau tirant sur le rouge.

Avant de terminer cette étude sur la roue des Juifs de France et d'aborder celle des Juifs d'Espagne, je dirai un mot du signe des Juifs de Perpignan, dont l'histoire se rattache à celle de ces derniers.

Il semble résulter d'une ordonnance de Vidal Grimau, bailli de Perpignan, du 21 octobre 1295, qui prescrivait aux Juifs de ne pas sortir sans cape⁴,

1. Archives d'Avignon, boîte 2, arm. 8, n° 9, J.

2. ... Parvum circulum fili albi. — Cette bulle est dans le t. I du cartulaire de l'évêché de Carpentras, conservé aux archives de cette ville.

3. Archives d'Avignon, B. 91, cote C. 2897.

4. Pierre Vidal, *les Juifs de Roussillon et de Cerdagne*, dans

que ce vêtement était le signe auquel on les reconnaissait. Mais, le 27 mars 1314, une nouvelle ordonnance de Bernard Davin (Davini), bailli de Perpignan, rendue en vertu d'un mandement du roi de Majorque, prescrivit aux Juifs qui ne porteraient pas la cape d'avoir à prendre la roue. Elle devait être de fil ou de soie, être sur le vêtement de dessus, et au milieu de la poitrine. La couleur n'en est pas déterminée, mais elle devait être différente de celle de la robe. Elle est évidée et a la dimension d'un palme de Montpellier. Un dessin qui en existe aux archives municipales de Perpignan, dans le *Livre (1^{er}) des ordinations* (fol. 54 v^o), a environ 3 centimètres et demi de diamètre. Tout Juif, trouvé sans la roue de la forme et de la dimension déterminées, était condamné à perdre sa robe, dont le délateur aurait le tiers et le Conseil du roi les deux tiers¹.

Mais à Perpignan, comme ailleurs, du reste, il

la *Revue des études juives*, t. XV, juillet-septembre 1887, p. 48.

1. Omnes Judei dominacionis dicti domini regis [Majoricarum] qui non portabunt capas habeant portare rotam fili vel cirici in rauba suberina in medio pectore unum palmum canne Montispusellani (*sic*) subtus oram postis pectoris. Que rotam (*sic*) non sit talis coloris calis erit dicta rauba. Et si de cetero inveniatur aliquis Judens per sagiones curie qui non portet predictam rotam sub forma et condicione predictis, quod dictus Judeus amitat raubam superinam quam tunc portabunt : de qua roba sagiones habeant terciam partem et curia domini regis duas partes. Que rota sit hujus magnitudinis. (Archives municipales de Perpignan, *Livre des ordinations*, fol. 54 v^o; — publié par P. Vidal, *loc. cit.*, p. 49.)

y eut des dispenses. Le 12 septembre 1323, le roi Sanche de Majorque accorda à Bonjorn del Barri, juif de Perpignan, à ses enfants et à ses gendres, entre autres privilèges, de ne pas porter et de n'être pas contraints de porter, dans l'intérieur du royaume, sur leurs vêtements ou ailleurs la roue ou autre signe quelconque pouvant les faire reconnaître comme Juifs, parce que ce signe pourrait leur causer dommage pour leurs personnes et leurs marchandises, à cause de la haine presque générale qu'on avait pour les Juifs. Cette dispense leur fut accordée moyennant le paiement annuel, à la Noël, de vingt livres barcelonaises¹.

Il paraît qu'Alphonse V d'Aragon accorda aux Juifs l'autorisation générale de voyager sans la roue ou tout autre signe qui pût les faire distinguer des Chrétiens².

Mais en 1451, le 22 mars, Jacques de Jean, portier royal, en vertu d'un mandement de Guillaume Rouvre, lieutenant du procureur du roi, ordonna à tous les Juifs de Perpignan de porter la roue, quand ils sortaient, sous les peines édictées à ce sujet, notamment sous celle de perdre leurs vêtements³.

1. Archives des Pyrénées-Orientales, *Registre XVII de la Procuration*, B. 94, fol. 45; — P. Vidal, *loc. cit.*

2. P. Vidal, *loc. cit.*

3. Archives des Pyrénées-Orientales, *Manual de la procuracion royale*, B. 405, fol. 7 v°. ... *Jacobus Johannis, portarius regius, retulit se... mandasse omnibus Judeis Perpiniani in callo personaliter adinventis quatinus sub pena in prachma-*

Juifs d'Espagne et de Portugal.

En Espagne, comme en France, le port du signe semble aussi avoir eu pour but d'empêcher le contact des Chrétiens avec les Juifs¹. Il est de bonne heure imposé; et si Honorius III, par une bulle du mois d'avril 1219, en dispense les Juifs de Castille², Jaime I^{er}, roi d'Aragon, par une ordonnance du 22 décembre 1228, les force à porter en public un signe et un vêtement qui les distinguent des Chrétiens³. Grégoire IX, le 7 juin 1233, mande à Sanche le Fort, roi de Navarre, d'obliger les Juifs à porter un vêtement distinct de celui des Chrétiens, d'après les statuts du concile général de

ticis super hiis editis et deperdendi vestituras, habeant sportare la rodellet per prachmaticam regiam ordinatam. (Communication de M. Brutails, archiviste des Pyrénées-Orientales.)

1. Licet in sacro generali concilio provida fuerit deliberatione statutum ut Judæi a Christianis habitu distinguantur, ne illorum isti vel istorum illi mulieribus possint dampnabiliter commisceri... (Bulle d'Innocent IV à Ferdinand III, roi de Castille, citée par de los Rios, t. I, p. 364, aux notes. — Morel-Fatio, *Notes et documents pour servir à l'histoire des Juifs des Baléares sous la domination aragonaise du XIII^e au XV^e siècle*, p. 12, extrait de la *Revue des études juives*, t. IV, p. 31.)

2. De los Rios, t. I, p. 362.

3. Mieres, *Apparatus super constitutionibus curiarum Cathalonix*, 2^e éd., Barcelone, 1621, d'après une communication de M. Balaguer y Merino, qui, par l'intermédiaire de M. Morel-Fatio, a bien voulu me communiquer bon nombre de renseignements pour ce travail.

Latran¹, et il insiste auprès de don Gutierre, archevêque de Santiago, pour que cette mesure reçoive son application. En 1234, Thibaud I^{er}, roi de Navarre, prescrit aux Juifs de ses États l'usage de la roue² de feutre ou d'étoffe jaune³; de même, le pape Innocent IV, par une bulle adressée de Lyon, le 15 avril 1250, à Ferdinand III, roi de Castille, lui recommande de veiller à ce que les Juifs aient le signe⁴. Alphonse X le Sage, roi de Castille, introduit dans la loi d'une manière formelle l'obligation du port de la roue et condamne les délinquants à une amende de dix maravédís;

1. Gregorius episcopus, servus servorum Dei, carissimo in Christo filio illustri regi Navarre, salutem et apostolicam benedictionem. Cum in sacro generali concilio provida fuerit deliberatione statutum ut ubique terrarum Judei a Christianis diversitate habitus distinguantur ne illorum isti et istorum illi mulieribus possint dampnabiliter commisceri, et Judei regni tui hoc, sicut accepimus, non observent, propter quod dampnate commixtionis excessus sub erroris potest velamento presumi, serenitatem tuam rogamus et moneamus attente quatinus Judeos eosdem ad deferendum quo a Christianis habitum discernantur... Datum Laterani, vii idus junii, pontificatus nostri anno primo (Cadier, *Bulles originales du XIII^e siècle conservées dans les archives de Navarre*, p. 33).

2. De los Rios, t. II, p. 22 et 362.

3. Quoniam volumus quod Judæi a Christianis discerni valeant et cognosci, vobis mandamus quatenus imponatis omnibus et singulis Judæis utriusque sexus signa, videlicet unam rotam de feltro seu panno croceo in superiori veste consutam ante pectus, et retro ad œorundem cognitionem, cujus rotæ latitudo sit in circumferentia quatuor digitorum (De los Rios, t. II, p. 22 et 197; Raynaldi, t. II, p. 97).

4. De los Rios, t. I, p. 364, aux notes.

ceux qui ne la paieraient pas recevraient dix coups de fouet¹.

En 1301, d'après Mieres, Jaime II renouvelle l'ordonnance de Jaime I^{er}. Malgré les bulles des papes et les injonctions des rois, les Juifs d'Espagne trouvaient le moyen de se soustraire à la mesure qui les frappait; le concile de Zamora, de 1313, et les cortès de Palencia, tenues la même année par l'infant don Juan, en étaient réduits à le constater, sauf à promulguer des statuts également destinés à être éludés². Parmi les ordonnances du même temps, je dois encore signaler celle de la commune de Barcelone, du 19 mai 1313, relative à la roue, qui doit être bien apparente, de drap jaune ou rouge³. La couleur jaune est seule prescrite par une ordonnance du 2 janvier 1321

1. De los Rios, t. I, p. 469, d'après la Partida VII, a, tit. XXIV, ley 11.

2. Extrait des canons du concile de Zamora : Lo séptimo es que tambien Judios como Judias que trayan sennal çierta descubierta, por que paresca que andan departidos de los Christianos, segunt diçe el derecho et se guarda en otras prohinçias (De los Rios, t. II, pièces justificatives, p. 564).

3. Ordonaren los conseylers e els prohomenes de la ciutat que tot Juheu de qualque condicio sia deia porter capa axi com es acostumat. E qui capa no portara que haia a porter en la vestadura subirana sus el pista (*sic*) pres lo cabeç una roda qui sia be apparaxent de drap groch ho vermeyl e que sia axi ample com lo pla de la palma conivent e qui contra aço fara pagara per ban xx sols e si pagar nols pot sera escobat (Archives municipales de Barcelone, *Livre des délibérations de 1310 à 1313*, fol. 42. Communication de M. Balaquer y Merino).

et la peine prononcée par la première contre les délinquants (vingt sous d'amende ou le fouet) est remplacée par le fouet¹.

A peu près aussi à cette époque, le roi de Grenade Ismaïl-Abul-Walid-ebn-Abu-Saïd-ben-Faraj, qui régna de 1315 à 1326, imposa aux Juifs de ses États, à l'exemple des rois chrétiens ses voisins, un signe pour les distinguer des musulmans².

Les exemptions qui furent accordées aux Juifs paraissent avoir été relativement nombreuses ; à en juger par l'absence de toute réglementation pendant une période de cinquante années, et par la sévérité des ordonnances ultérieures, il est permis de supposer que le port de la roue était à peu près abandonné. Voici quelques-unes de ces exemptions, dont je dois la communication à l'obligeance de M. Balaguer. En 1327, l'infant don Alphonse, et en 1336, le 1^{er} juillet, don Pèdre III dispensent Mossé Naçan et Salomon Naçan, de Tarragone, de porter le vêtement propre aux Juifs, sauf à avoir sur leur vêtement de dessus une rouelle de couleur différente³. Le 3 jan-

1. ... Una roda de drap groch cusida sobre la vestadura... E qui contra asso fara sera escobat per la ciutat ab d(os) grans assots (Archives municipales de Barcelone, *Livre des délibérations de 1321 et 1322*, fol. 21 v^o). — A Lérida, la peine infligée aux Juifs est de deux livres ou de vingt coups de fouet (Villanueva, t. XVII, p. 38, *Ordonnances de Lérida*, du 11 avril 1436).

2. De los Rios, t. II, p. 198.

3. Archives de la couronne d'Aragon, registre 859, fol. 174.

vier 1333, don Pèdre dispense Ismaël Morcat, Joseph et Isaac Morcat, frères, de Valence, de porter le manteau, la roue ou autre signe quelconque¹; le 25 mai 1334, il accorde le même privilège à Joseph Almujuical, médecin de Lérida, pour le récompenser des soins qu'il avait donnés à plusieurs malades de sa maison²; le 25 juin suivant, à Isaac Bonavia, juif de Balaguer³. Enfin pareilles exemptions sont accordées, le 4 juillet 1336, par le roi don Pèdre à Astruc Saltelli, à Isaac Gratiani et à Vital Rosselli, de Barcelone⁴.

Mais sous le règne de Henri II, roi de Castille, les anciennes prescriptions sont remises en vigueur et une ordonnance de 1374 édicte, sous les peines les plus sévères, que les Juifs « andoviensen sena-
« lados⁵. »

Une ordonnance, du 14 avril 1393, promulguée à Valence, impose aux Juifs le port de la roue jaune ou rouge sur la poitrine⁶. Une ordonnance de Juan I^{er} d'Aragon, datée de Perpignan, du 4 avril 1396, concernant les Juifs de Murviedro, prescrit que les Juifs non convertis, pour que les Chrétiens puissent distinguer ceux-ci de ceux qui

1. Archives de la couronne d'Aragon, registre 576, fol. 17.

2. *Ibid.*, fol. 39.

3. *Ibid.*, fol. 43.

4. *Ibid.*, registre 859, fol. 177.

5. *Ibid.*, t. II, p. 317.

6. Sanpere y Miquel, *Las costumbres catalanas en tiempo de Juan I.* Barcelone, 1878, p. 280. — La roue doit être *groga o vermella*.

sont convertis, porteront une large *gramalla* ou autre vêtement allant jusqu'aux talons, avec, sur la poitrine, une rouelle de drap jaune bien ample, de la forme et de la grandeur que la portent les Juifs de Valence¹. A Majorque, ils devaient avoir « à leur chaperon un capuchon « long d'un palme, fait en forme d'entonnoir ou « de corne et cousu jusqu'à la pointe. Lesdits Juifs « ne pourront pas porter de manteaux, mais ils « revêtiront par-dessus leurs habits de longues « robes (*gramalles*), où seront fixés à la partie « extérieure les insignes qu'ils ont coutume de « porter. Lorsqu'ils voyageront, les Juifs ne seront « pas tenus de revêtir ce costume, afin d'éviter les « ennuis que cet accoutrement spécial pourrait « leur attirer². »

L'ordonnance de Ferdinand I^{er}, relative aux Juifs de Majorque, semble avoir été copiée sur celle de Valladolid, du 2 janvier 1412³.

1. Article de M. Chabret sur les Juifs de Murviedro (*Ordinaciones sobre trajes é incomunicacion de los Judios de Murviedro con los conversos*), cité par la *Revue des études juives*, t. XIV, avril-juin 1887, p. 262.

2. Morel-Fatio, *Notes et documents pour servir à l'histoire des Juifs des Baléares*, p. 13, d'après l'ordonnance de Ferdinand I^{er}, donnée à Barcelone le 20 mars 1413. — Voy. Villanueva, *Viage litterario à las iglesias de España*, t. XXII, p. 258.

3. ... A contar de los diez primeros dias de la promulgacion del *Ordenamiento*, no usaran los Judios *capitales* con *chias luengas* mas de *un palmo* y hechas a manera de embudo, é a *tuerto cosidas todas, todas, todas enredor fasta la punta*,

Une bulle du pape Benott XIII, du 11 mai 1445, enjoint aux Juifs de porter la roue mi-partie jaune



LIVRE VERT DE BARCELONE.

llevanda *tabardos con aletas* en vez de *mantones*, y encima de todo las *señales bermejas* que ya traian, con pena de perder en contrario todas las prendas que vistieren (De los Rios, t. II, p. 500-501).

et rouge, pour les hommes sur la poitrine et pour les femmes sur le front. Elle présente une particularité curieuse ; elle reproduit la grandeur et la forme du signe¹. Malheureusement, Amador de los Rios, qui a imprimé cette bulle tout au long dans les Preuves de son deuxième volume, a négligé de relever cette particularité et la demande que j'ai adressée à l'archiviste de Tolède pour avoir une reproduction de cette roue est restée jusqu'à ce jour sans réponse. C'est le seul exemple

1. ... Ad hæc antiqua jura exsequentes, quæ utriusque sexus Judæos in omni Christianorum provincia, qualitate habitus publice ab aliis fidelium populis distingui mandarunt, statuimus ut in partibus in quibus Judæi tempore ut præsentis ita patens et eminens signum non portant, sicut hujusmodi constitutione disponimus, amodo signum eminens impertiti coloris, rubei scilicet et crocei afixum deferant patenter, videlicet mares in superiori veste super pectus ; feminae vero super frontem, ejus scilicet magnitudinis atque formæ, quas in presentibus fecimus designari (De los Rios, t. II, p. 509 et 641). — Il semble résulter de la bulle de Benoît XIII que les Juifs mettaient peu d'empressement à porter la roue, malgré les nombreuses ordonnances, tant ecclésiastiques que séculières, édictées à ce sujet. Une bulle de Martin V, du 3 juin 1425, renouvelle une fois de plus la prescription : ... auctoritate apostolica statuimus et etiam ordinamus quod quilibet dictorum Judæorum utriusque sexus in habitu suo aliquod speciale et eminens signum, sibi vigore præsentium per locorum ordinarios, ut a Christi fidelibus discernantur, induendum seu imponendum, deinceps in perpetuum deferant, quo in oculis omnium Judæus, si masculus, et si femina fuerit, Judæa evidenter appareat, et absque illo nunquam incedero... (Cocquelines, *Bullarum, privilegiorum ac diplomatum Romanorum pontificum amplissima collectio*, t. III, p. 453-454.)

que je trouve pour l'Espagne de la roue mi-partie.

Enfin, une ordonnance municipale de Barcelone, du 12 février 1479, prescrit aux Juifs qui entreront dans cette ville et y séjourneront plus de quinze jours de porter la roue rouge sur la poitrine¹.

Les monuments figurés représentant les Juifs avec la roue paraissent être aussi rares pour l'Espagne que pour la France. M. Isidore Loeb en a publié un, d'après une peinture d'un ms. des archives de Manresa (Catalogne); la roue est rouge, évidée; elle est de la première moitié du XIV^e siècle².

En Portugal, selon de los Rios³, Innocent III et Honorius III recommandent l'usage du signe, mais il n'était pas encore appliqué en 1289, comme il résulte des plaintes du clergé portugais à Nicolas IV. Alphonse IV ordonna aux Juifs de ses États

1. ... Que tot Juheu que entrara en la present ciutat e aturara ultra los dits xv jorns o durant aquells no posarara en hostalaries o posades comunes o no portara los senyals acustumats esser portats per Jueus, ço es rodella vermella del ample del palmell de lo ma posada en los pits en tal forma que per tot hom sia vista (Archives municipales de Barcelone, *Livre des délibérations de 1479*, fol. 159).

2. Dans la *Revue des études juives*, n° 12, avril-juin 1883. Voir planche XIV, n° 2, Roven Salamo.

3. T. I, p. 275-276. ... Mas de medio siglo... y los Judios de Portugal andaban por todo el reino mezclados con los Cristianos, sin otra distincion que la habitual de su traje un tanto oriental, alterado ya en gran manero conforme a los costumbres y traeres occidentales.

de porter un capuchon ou chapeau jaune, sous peine de mille reis pour la première contravention, de deux mille pour la deuxième ; à la troisième, leurs biens étaient confisqués et ils devenaient esclaves¹. Don Juan I^{er}, au commencement de 1394, remplace le chapeau jaune par la roue rouge « de seis piernas, » grande comme son sceau rond². Il paraît qu'à cet égard les Juifs portugais furent assez tranquilles³.

Juifs d'Italie.

Frédéric II, dans une assemblée tenue à Messine, en 1224, prescrivit aux Juifs de porter des vêtements différents de ceux des Chrétiens⁴ et il paraît avoir introduit à Naples le signe vers 1233⁵; nous savons, d'autre part, que le signe fut imposé aux Juifs, au moins à ceux de la Sicile, par le concile de Piazza, célébré le 20 octobre 1296⁶. A cela se bornent les renseignements pour le XIII^e siècle, mais il n'est pas téméraire de conjecturer que les prescriptions pontificales durent être appliquées

1. *Ibid.*, d'après les *Ordenações e leys do regno de Portugal*, lib. V, tit. 94.

2. *Ibid.*, t. II, p. 460.

3. *Ibid.*, t. II, p. 268 et 269.

4. *Contra Judeos, ut in differentia vestium et gestorum a Christianis discernantur.* (Del Re, *Cronaca di Riccardo da S. Germano*, an. 1224, cité par F. Lioni, *la Rotella rossa*, dans l'*Archivio storico Siciliano*, nouvelle série, 1883, t. VIII, p. 152.)

5. Graetz, *Geschichte der Juden*, t. VII, p. 30.

6. Zunz, *Zur Geschichte und Literatur*, t. I, p. 488.

de très bonne heure aux Juifs d'Italie. Pour une époque relativement reculée, nous possédons encore les textes des canons des deuxième et quatrième conciles de Ravenne, de 1311 et 1317.

Il y a lieu de croire aussi que, comme partout ailleurs, les Juifs d'Italie furent plus ou moins rigoureusement astreints au port du signe; malheureusement les documents que j'ai pu recueillir concernent un petit nombre de régions ou de villes. En voici l'énumération, avec l'indication des dates qui s'y rapportent :

Sicile, 12 octobre 1366, 20 décembre 1369, 10 août 1395, 1428 et 27 mai 1474¹;

Venise, 1395, 5 mars 1408, 26 septembre 1423, 22 janvier 1429 et 1496²;

Padoue, 22 janvier 1429, 1434 et 1443³;

Vérone, 1422, 22 janvier 1429, 1433, 1434, 1443, 1480 et 1527⁴;

Todi, 1438⁵;

Novare et Verceil, 16 avril 1448⁶;

1. Lioni, p. 157; — Zunz, *Z. G.*, p. 490, 492 et 495; — *Sicilia sacra*, t. II, p. 907.

2. *Educatore israelita*, 1871, p. 48; — Steinschneider, *Hebraeische Bibliographie*, t. I, p. 17, et t. VI, p. 66.

3. *Hebraeische Bibliographie*, t. VI, p. 66.

4. *Ibid.*, t. VI, p. 66; — *Educatore israelita*, 1863, p. 202; 1871, p. 49.

5. *Archivio storico italiano*, série IV, n° 49; — *Revue des études juives*, t. II, p. 319.

6. *Hebraeische Bibliographie*, t. VI, p. 66.

Parme, 1473¹ ;
 Pirano, 1484² ;
 Rome, xv^e siècle³ ;
 Asolo, 1520⁴ ;
 Gênes, 1629⁵ ;
 Mantoue, 1665⁶ .

La forme du signe et les éléments constitutifs qui le composent ne sont pas toujours précisés ; il n'est désigné sous le nom de roue que dans les canons des deux conciles de Ravenne⁷ ; dans la *Sicilia sacra*⁸, il est une fois appelé rouelle, ailleurs encore cercle⁹. La dénomination générique sous laquelle il sera connu sera presque toujours celle d'O¹⁰, à cause de la ressemblance de la lettre O avec la roue. En ce qui concerne la forme, il ne paraît pas y avoir eu de différence essentielle entre le signe des Juifs de France, d'Espagne, de Portugal et d'Allemagne¹¹ et celui des Juifs d'Italie.

1. *Educatore israelita*, 1870, p. 170.

2. *Revue des études juives*, t. II, p. 191.

3. Schudt, *Jüdische Denkwürdigkeiten*, l. VI, p. 244-245.

4. *Revue des études juives*, t. V, p. 223.

5. *Educatore israelita*, 1871, p. 171.

6. Luigi Carnevali, *Gli Israeliti a Mantova*, 1878, p. 13-14.

7. *Sacrosancta concilia*, t. XV, col. 58 et 193.

8. T. II, p. 907.

9. Schudt, l. VI, p. 244.

10. En Sicile, à Parme, à Pirano, à Venise et à Vérone.

11. ... Di panno rosso, fatto in forma di un O. (Ordonnance de Frédéric III, du 12 octobre 1366, citée par F. Lioni, *loc. cit.*, p. 157.)

Cependant à Vérone, l'O fut remplacé, en 1433, par une étoile qui, à son tour, fit place, en 1480, à l'O primitif¹.

Le chapeau jaune fut aussi, dès la fin du xv^e siècle, une des marques qui servirent à distinguer les Juifs d'Italie des Chrétiens; il fut prescrit à ceux de Venise, en 1496, à ceux d'Asolo, en 1520, et à ceux de Vérone, le 15 mars 1527². A Venise, le chapeau remplaça la roue que les Juifs tenaient cachée; de jaune il devint roux; plus tard, il fut entouré de cheveux rouges ou d'une étoffe rayée³.

J'ignore à partir de quel âge le port du signe était généralement obligatoire en Italie; à Pirano, il est fixé à treize ans⁴.

Le signe devait être porté en lieu apparent, sur la poitrine⁵, au-dessous de la barbe⁶ et sur le vêtement de dessus⁷. A Mantoue, il devait être sur le chapeau⁸. Les canons des deux conciles de

1. *Gli Ebrei di Verona*, art. de D. Fortis dans l'*Educatore israelita*, 1863, p. 202.

2. *Educatore israelita*, 1871, p. 140; — *Revue des études juives*, t. V, p. 223; — *Educatore israelita*, 1863, p. 202.

3. *Educatore israelita*, 1871, p. 140.

4. *Revue des études juives*, t. II, p. 191.

5. Du Cange, au mot *JUDÆI*; — *Educatore israelita*, 1871, p. 48; — Schudt, l. VI, p. 244.

6. *Sicilia sacra*, t. II, p. 907. Cf. Lioni, *loc. cit.*, p. 157.

7. *Sacrosancta concilia*, t. XV, col. 59 et 193; — Schudt, l. VI, p. 244.

8. Je reproduis ici des extraits de l'ordonnance de l'archiduchesse Claire-Isabelle, duchesse de Mantoue, à cause des

Ravenne et les ordonnances de Frédéric III et du roi Martin prescrivent que les Juives auront la roue sur leur coiffure¹; à Rome, elles portaient deux raies bleues sur leurs manteaux².

La roue était de toile, de drap ou de fil³. Elle fut primitivement de couleur jaune safran⁴; elle était rouge en Sicile en 1395⁵. En Sicile, elle avait la grandeur et la forme du sceau royal⁶; à Venise, elle était de la dimension d'un pain de la valeur de quatre sous⁷; à Vérone, le pourtour avait un doigt de largeur : le diamètre était celui d'un pain de quatre deniers⁸; à Rome, le diamètre du cercle

particularités qu'elle présente : « Noi, Isabella Clara, arciduchessa d'Austria, duchessa di Mantova, Monferrato, ecc. ecc... Siano tenuti tutti gli Ebrei, niuno eccettuato, benche avesse particolare privilegio, ecc. ecc. a portare in questa citta e stato una lista di flosello rancio sopra il capello, non aggrappata, ma unita di sopra e di sotto, si que resti in ogni parte in circonferenza senza potersi abbassare o piegare della medesima altezza... e si dovere in oltre portare sempre una beretta o capello rancio... Di Mantova, li 30 dicembre 1665. » (Carnevali, *loc. cit.*, p. 13-14.)

1. *Ibid.*

2. *Ibid.*

3. Conciles de Ravenne, dans les *Sacrosancta concilia*, t. XV, col. 58 et 193; — *Sicilia sacra*, t. II, p. 907; — Du Cange, au mot *JUDÆI*; — Schudt, l. VI, p. 244.

4. *Sacrosancta concilia*, t. XV, col. 58 et 193; — Du Cange, au mot *JUDÆI*; — *Educatore israelita*, 1871, p. 48; — Schudt, l. VI, p. 244.

5. *Sicilia sacra*, t. II, p. 907, et Lioni, *loc. cit.*, p. 157.

6. *Ibid.*

7. *Educatore israelita*, 1871, p. 48.

8. *Ibid.*, 1863, p. 202.

devait avoir au moins un doigt d'homme¹; à Mantoue, il avait 6 centimètres².

En Italie aussi, quand les Juifs cherchaient à se soustraire à l'obligation de porter le signe, ils étaient punis. En Sicile, les délinquants étaient passibles de quinze jours de prison³; de même à Venise, où ils pouvaient être, en outre, condamnés à une amende⁴. A Vérone, la peine était de vingt-cinq livres pour chaque contravention; il n'en était fait remise sous aucun prétexte⁵. Cependant, il y avait des adoucissements à ces rigueurs; par exemple, à Pirano, les Juifs n'étaient pas condamnés quand ils cachaient le signe, pourvu toutefois qu'ils le portassent⁶; en voyage par terre et par eau, ils n'étaient pas tenus de l'avoir⁷; de même, les Juifs d'Asolo n'étaient pas obligés de se couvrir du chapeau jaune quand ils voyageaient⁸.

Les Juifs de Trapani furent exemptés par le roi Martin, le 29 juin 1407, à la suite d'une supplique, de porter la roue en dehors des endroits et des circonstances déterminés⁹; ceux de Novare et

1. Schudt, l. VI, p. 244.

2. Carnevali, *loc. cit.*, p. 13-14.

3. *Sicilia sacra*, t. II, p. 907. Cf. Lioni, *loc. cit.*, p. 157.

4. *Educatore israelita*, 1871, p. 48.

5. *Ibid.*, 1863, p. 202.

6. *Revue des études juives*, t. II, p. 191.

7. *Ibid.* — De même à Mantoue. Carnevali, *loc. cit.*

8. *Ibid.*, t. V, p. 231.

9. ... Non sianu constricti a portari la rutella ultra lu

de Verceil furent exemptés par le duc de Milan (16 avril 1448¹); ceux de Parme obtinrent la même dispense de Galéas-Marie Sforza (20 septembre 1473)². Enfin, à côté de ces exemptions générales, il y a des dispenses particulières; nous en trouvons une en faveur de Moïse Rap, médecin, en récompense des services rendus par lui à la République de Venise³; une autre, en faveur des familles de Samuel et Élie Sala, de 1392, est citée par M. Lioni (p. 160 et 169).

Enfin, il résulte de textes donnés par la *Sicilia sacra*⁴ et par M. Lioni qu'un prélat ou un ecclésiastique d'un rang élevé était chargé spécialement de veiller à l'observation des règlements relatifs à la roue. Nous connaissons plusieurs fon-

debitu et observancia costumata (Lioni, *loc. cit.*, p. 160 et 167).

1. *Hebraische Bibliographie*, t. VI, p. 66.

2. *Educatore israelita*, p. 170.

3. *Hebraische Bibliographie*, t. VI, p. 67.

4. ... Porro signum hoc rotellæ rubeæ, quibus fungebatur quod deferre solebant Judæi in Siculo regno sub custodia alicujus præsulis vel viri ecclesiastici dignitate præfulgentis satis declaratur in diplomate dato Catanæ 10 aug. 1395, ind. 3^a: F. Nicolaus de Panormo cognoscere debuerat de observatione Judæorum rotellæ de panno rubeo in forma et quantitate majoris regii sigilli, per dependentiam barbæ et palmi distantiam in eorum exteriori veste semper et ubicumque in pectore portando, in distinctionem a Christi fidelibus manifestam et mulierum eorundem in earum veste exteriori sub pœna quindennæ carceris eisdem utriusque sexus inferendæ, etc. (*Sicilia sacra*, t. II, p. 907; — Lioni, *loc. cit.*, p. 163).

tionnaires investis de cette charge : le premier se nommait Nicolas Papalla, de Palerme, franciscain ; il devint évêque de l'île de Malte.

Il fut nommé garde de la rouelle jaune par Frédéric III, le 12 octobre 1366¹, et confirmé dans ces fonctions par Martin, le 10 août 1395².

Il eut pour successeur, en 1395, selon M. Lioni, frère Jean di Pino, catalan, aussi franciscain ; sous le roi Martin, le « revisor » de la rouelle fut un prêtre, Jean « de Planellario, » qui eut un procureur général, « Faymo de Plomateriis, » reconnu et proclamé tel, par acte du roi Alphonse, du 24 septembre 1427³.

1. ... Certi ex Judeis prefatis non verentes neque pene supplicium incurrere formidantes, predictum signum in predicta parte vestimentorum gerere dedignantur, et propterea volentes, ut expedit, pro salute tam temerarie presumcioni dictorum Judeorum et Judearum non portancium signum prefatum eorumque excessibus damnabilibus obviare, providimus atque statuimus quod si quis Judeus vel Judea contra observanciam constitutionis prescripte venire presumserit, penam carceris per mensem unum debeat sustinere. In cujus prosecutione negocii fratrem Nicolaum de Panormo, ordinis Minorum, majorum helemosinarum cappellanum, familiarum et dilectum nostrum de cujus fide, sufficiencia, bonitate et spiritualitate excellencia nostra confidit, tam super investigando diligentius Judeos et Judeas forte contra dictam constitutionem ausu temerario venientes, quam super cogendam, si opus fuerit, universitatem Judeorum ipsorum ad utendum sinagogis, etc. (Lioni, *loc. cit.*, p. 162).

2. Lioni, *loc. cit.*, p. 159.

3. ... Sua Signoria hagia a comandari per soi oportuni provisioni chi purochi in li dicti robbi sive manti di li dicti Judei si trovi la rotella in lu loca chi su tenuti portarla, non

Ces officiers s'acquittèrent-ils avec trop de rigueur de leurs fonctions ? C'est probable, car les Juifs de Palerme adressèrent une supplique au vice-roi de Sicile, Lopez-Ximenez Durrea, à l'effet d'être traités moins rigoureusement, quand ils seraient surpris sans le signe sur leurs vêtements. Le vice-roi, par ordonnance du 27 mai 1474, fit droit à leur requête.

Enfin, je trouve pour les Juifs de Palerme une particularité curieuse. Le 2 novembre 1435, le roi Alphonse leur enjoignit de placer une roue jaune sur leurs boutiques, notamment sur leurs boucheries. Cette roue devait avoir au moins un palme de diamètre et être dans un endroit apparent, afin qu'il fût visible pour chacun que c'était une boutique juive¹.

Juifs d'Angleterre.

Les Juifs furent chassés d'Angleterre en 1290 ; ce que nous pouvons savoir du signe qu'ils étaient contraints de porter se réduira donc forcément à peu de chose.

Il leur fut imposé, dès 1222, dans un concile

siano molestati tali Judei tantu masculi quanto fimmini ancorchi tali rotella como è dicto pro inadvertencia non si monstrassi ne parissi. Placet domino viceregi dum in hoc inadvertenter fiat et ea inadvertencia non utantur et eam sepe allegare non possint (Lionti, p. 157-165).

1. Lionti, *loc. cit.*, p. 160, 161.

provincial tenu par Étienne de Langton, archevêque de Cantorbéry. Il se composait, pour les deux sexes, d'une bande d'étoffe de deux doigts de largeur et de quatre de longueur; elle devait être d'une couleur différente de celle du vêtement¹. D'après Tovey², le signe fut d'abord blanc; sous Édouard I^{er}, en 1274 ou 1275, il fut changé en jaune, par acte du Parlement instituant le *Statutum de judaismo* et prescrivant que, dès l'âge de sept ans, les Juifs des deux sexes seraient tenus d'avoir sur leurs vêtements extérieurs deux bandes d'étoffe, *ad instar tabularum*, d'un palme de longueur³. Cette disposition fut confirmée, le 24 mai 1277, par Édouard I^{er}, dans un mandement à Hugues de Digeneton, qui remplaça l'étoffe par le feutre de couleur safran, de six pouces de longueur sur trois de largeur⁴. Enfin, le concile d'Exham, célébré en 1279, prescrit également aux Juifs l'usage de deux banderoles d'étoffe de laine d'une couleur différente de celle du vêtement et

1. Tovey, *Anglia judaica, or the history and antiquities of the Jews in England*, p. 82.

2. *Ibid.*, p. 205.

3. Du Cange, au mot *JUDÆI*.

4. Tovey, p. 202; — Rymer, *Fœdera, conventiones, littere, etc.*, t. II, p. 83. Rex Hugoni de Digeneton, salutem... quod unusquisque ipsorum (Judæorum), postquam ætatem septem annorum compleverit, in superiori vestimento quoddam signum deferat, ad modum duarum tabularum, de feltro croceo, longitudinis videlicet sex pollicum et latitudinis trium pollicum...

cousues sur la poitrine. Les dimensions fixées sont d'au moins deux doigts pour la largeur et de quatre pour la longueur¹.

*Juifs d'Allemagne, de Suisse, d'Autriche,
de Pologne et de Grèce.*

Le document le plus ancien que nous possédions sur le signe des Juifs d'Allemagne est une dispense accordée par Gérard, archevêque de Mayence, à ceux d'Erfurth. Cette dispense, du 16 octobre 1294², fut purement locale; peut-être même fut-elle rapportée peu d'années après, en vertu des prescriptions édictées dans le concile tenu à Mayence, en 1310, car tous les Juifs des deux sexes de la ville, du diocèse et de la province ecclésiastique de Mayence étaient astreints de reprendre, dans le délai de deux mois, et de porter les signes et des vêtements qui pussent les distinguer des Chrétiens³. Et pour que cette obli-

1. Ad hæc districtè præcipimus ut Judæi utriusque sexus super vestes exteriores duas tabulas laneas habeant alterius coloris ad pectus consutas; quarum latitudo digitorum duorum et longitudo quatuor sit ad minus; ut sic per diversitatem habitus a catholicis discernantur et damnatæ commixtionis excessus inter hos et illos valeant evitari. (*Sacrosancta concilia*, t. XIV, col. 363.)

2. ... Nec eosdem Judeos ad portandum signa judaïca, nec ad alia que de Judeis in statutis nostris specialiter sunt expressa, artabimus quoquo modo (*Codex diplomaticus exhibens anecdota Moguntiaca*, t. II, p. 886).

3. ... Unanimi approbatione hujus concilii irrefragabiliter duximus statuendum ut in universis civitatibus, oppidis, cas-

gation ne pût être ignorée de personne, il fut prescrit à tous les curés des paroisses de la ville, du diocèse et de la province de Mayence dans lesquelles il y avait des Juifs de rappeler, dans leur langue maternelle, ladite obligation, à la messe, chaque dimanche qui suivrait les Quatre-Temps¹. A Strasbourg, dès le XIV^e siècle, les Juifs étaient forcés de se vêtir autrement que les Chrétiens; ils devaient notamment avoir le chapeau pointu « Judenhut². » Il est probable que le chapeau, prescrit par le concile de Vienne, en 1267³, fut, jusqu'au XV^e siècle, le signe distinctif des Juifs d'Allemagne; ainsi, le chapeau rouge fut porté par ceux de Nuremberg jusqu'en 1451, époque où il fut remplacé par une roue jaune pour les hommes. La découverte de nouveaux documents pourrait seule apprendre si la roue fut en usage en Allemagne avant le XV^e siècle.

Je la trouve mentionnée, pour la première fois,

tris et in villis civitatis, dioceseos et provincie Moguntinensis gens Judæorum utriusque sexus infra duos menses post publicationem hujus statuti talia signa et habitum quibus sine qualibet ambiguitate a christiano populo distinguatur, sibi eligat et deferat manifeste... (*Sacrosancta concilia*, t. XIV, col. 1512.)

1. *Statuts synodaux de Mayence*, ms. lat. 11101 de la Bibliothèque nationale, fol. 80 v°. Le texte est meilleur que celui qui est dans Labbe, t. XIV, col. 1512.

2. Communication de M. Scheid, de Haguenau.

3. *Sacrosancta concilia*, t. XIV, col. 365; — Pertz, *Monumenta Germaniæ historica*, t. IX, p. 702; — Kollar, *Analecta monumentorum omnis ævi Vindobonensia*, t. I, p. 18.

dans une ordonnance de l'empereur Sigismond, de 1434, concernant les Juifs d'Augsbourg et confirmée, la même année, par le Conseil de la ville¹. Elle est de couleur jaune et doit être fixée sur la poitrine; les femmes auront des coiffures pointues². La roue jaune pour les hommes, le voile ou manteau, avec deux raies bleues, pour les femmes sont prescrits par le concile de Cologne de 1442, comme pour les Juifs de Rome³; il sera de même à Nuremberg⁴ et à Bamberg dès 1451⁵, et à Francfort dès 1452⁶. D'après les

1. Gengler, *Codez juris municipalis Germaniæ medii ævi*, t. I, p. 89.

2. Schudt, l. VI, p. 245.

3. *Ibid.*, p. 243.

4. Würfel, *Nachrichten von der Judengemeinde*, p. 95.

5. Stumpf, *Denkwürdigkeiten der deutschen Geschichte*, p. 151.

6. Nicolaus, *miseratione divina tituli S. Petri ad vincula S. R. E. presbyter cardinalis*, etc. Cum nos alias in civitate Maguntium provinciali synodo præsideremus, inter cetera quoddam statutum de Judæis et crucis Christi inimicis in eadem synodo innovatum existit in quo sub cessationis divinatorum et sub vacationis communionis pœnis districte mandatur quod Judæi de cætero signa deferre debeant conformiter ut in urbe Roma. Et nonnulli dubitare videntur quomodo in urbe Roma Judæi deferant. Hinc nos prout in aliis nationis locis ordinavimus, præsentium tenore declaramus signum hujusmodi esse debere circulum de croceis filis visibiliter consutum, cujus diameter communis hominis digito minor non sit, ante pectus quoad masculos in veste extrinseca, ita quod omnium eos intuentium oculis appareat; et duæ rigæ blavei coloris in peplo mulierum in signum differentiæ ut a Christianis discernantur. Verum, uti accepimus, nonnulli Judæi in opido vestro Francofurtensi et extra habitantes, ac ipsum opidum frequenter visitantes, hanc ordinationem

canons du concile de Bamberg, la roue sera de fil et aura un doigt de diamètre¹; en plusieurs endroits, elle a la dimension d'un florin ou d'un écu²; mais rien n'a été plus variable que ces dimensions.

Outre la dispense accordée, en 1294, aux Juifs d'Erfurth, nous en connaissons une autre donnée à ceux de Mayence et de Bingen, en 1457³.

Un *modus vivendi* donné, au mois de mars 1547, par Ferdinand, roi des Romains, landgrave et landvogt d'Alsace, aux Juifs du haut Rhin vivant sous la domination autrichienne, stipulait qu'ils se vêtiraient autrement que les Chrétiens et qu'ils porteraient la roue jaune⁴. Les Juifs d'Obernai devaient avoir un signe distinctif. Une prescription du commencement de l'année 1524 édictait que : « Tout Juif qui viendra en ville (à Obernai) « portera, en un endroit visible, soit un anneau, « soit une marque quelconque, qui le fasse recon- « naître⁵. » Ceux de Haguenau durent aussi, en

minime servare curant. Hinc, etc. Datum in opido nostro Brunneck..., die 2^a mensis maii, anno a nativitate D. 1452, etc. (Schudt, l. VI, p. 244-245.)

1. Stumpf, p. 151.

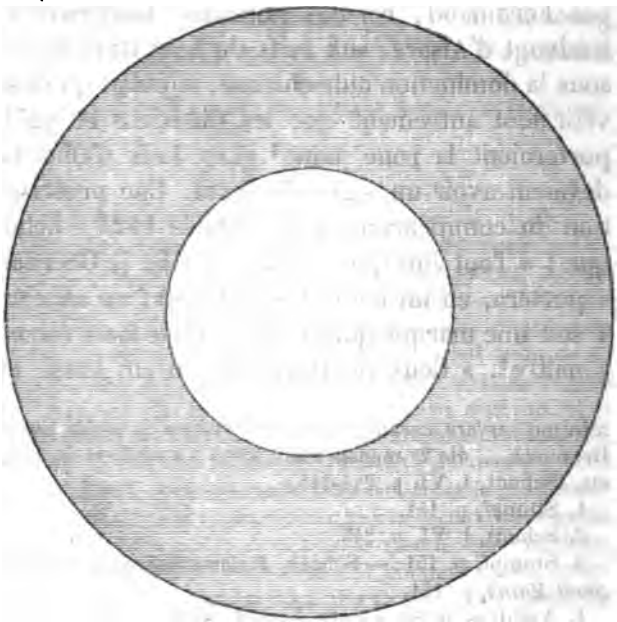
2. Schudt, l. VI, p. 243.

3. Stumpf, p. 151; — Schaab, *Diplomatische Geschichte der Stadt Mainz*, p. 121.

4. Archives de Strasbourg, L. 174, n° 27; communication de M. Scheid.

5. Scheid, *Joselmann de Rosheim*, dans la *Revue des études juives*, t. XIII, 1886, p. 67 et 70, d'après un document conservé aux archives d'Obernai, BB. 9 et 11.

vertu d'une ordonnance du même prince, de l'année 1551, prendre la roue jaune. M. Scheid a bien voulu m'envoyer spontanément une copie de la roue dont le modèle figure d'un côté de l'ordonnance¹. Nous la reproduisons ci-dessous à titre de spécimen, en représentant par des hachures la couleur jaune.



1. L'original est aux archives de Haguenau, sous la cote GG. 68.

Schudt, dans ses *Jüdische Denkwürdigkeiten*¹, a donné trois fac-similés de la roue des Juifs de Francfort. Le premier, d'après une édition d'un règlement des Juifs de 1613 et 1614, a 92 millimètres de diamètre ; le cercle de la roue a 12 millimètres de largeur ; le deuxième, d'après l'édition de 1616, a à peu près les mêmes dimensions ; le troisième, de moindre grandeur, a 48 millimètres de diamètre ; le cercle, 8 millimètres. Dans le cercle jaune des deux derniers il y a, à gauche, la lettre S, qui signifie sans doute *signum*. Le ms. C VI 7 de la bibliothèque de l'Université de Bâle donne (fol. 72) le fac-similé d'une roue ; elle a 96 millimètres, le cercle 10.

La réglementation du signe des Juifs d'Allemagne n'offre, à vrai dire, qu'un intérêt secondaire, puisqu'elle a été, à peu de chose près, la même que partout ailleurs. Dans l'Empire, l'esprit public à l'égard des Juifs se manifestait sous de tout autres formes.

Dans les gravures allemandes de la fin du xv^e siècle, ils sont représentés avec la roue, surtout lorsque l'artiste veut les rendre ridicules ou odieux. Schudt donne, dans son livre, une gravure reproduisant un dessin fait après 1475 et qui se trouvait autrefois sur la tour d'un pont à Francfort. Elle représente quatre Juifs et une Juive ; l'un est à rebours sur une truie ; un autre

1. P. 118, 155 et 165.

regarde la tête ; un troisième reçoit dans la bouche les déjections de l'animal ; le quatrième, debout, porte deux cornes de bouc. Tous ont la roue, le premier et la femme sur le bord de leurs manteaux ; le second et le quatrième sur la poitrine ; le troisième sur la manche, près de l'épaule¹. De même, les gravures de Wohlgemuth de l'édition in-fol. du *Liber chronicarum mundi*, publiée à Nuremberg, en 1493, qui représentent le crucifiement de l'enfant Richard par les Juifs à Pontoise et celui de l'enfant Simon à Trente, nous montrent les Juifs, trois dans la première et huit dans la seconde, avec la roue². Dans le *Dyalogus Johannis Stamler...*, de *diversarum gentium sectis et mundi religionibus* (Augsbourg, 1508), on voit sur le titre, par Hans Burgmair, un Juif, Samuel, disputant avec le D^r Olivier, couvert d'un manteau, avec la roue sur la poitrine, sur le côté gauche³.

En ce qui concerne le signe des Juifs établis en Suisse, les renseignements que j'ai pu trouver se réduisent aux suivants : Benott XIII, dans une bulle du 31 août 1411, rapportée par Jacques de Godabla, official de Grenoble, prescrit aux Juifs de Genève de porter un signe qui les distingue des Chrétiens⁴. Un Juif reçu, en 1435, à Schaffouse,

1. Entre les p. 256-257.

2. Ces gravures ont été reproduites par M. Paul Lacroix, *Mœurs, usages et coutumes au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*, p. 473 et 475. Voir planches XVI et XVII.

3. Communication de M. le D^r Kaufmann, de Budapest.

4. ... Quod nonnulli Judei in civitate Gebenna in domibus

est soumis à l'obligation de porter sur le devant de son vêtement un signe de drap rouge de la forme d'un chapeau pointu¹. Sur une gravure d'Urse Graff, qui vivait à Bâle vers 1508, on voit, parmi les auditeurs qui écoutent le Christ prêchant, un Juif représenté avec une roue sur le dos².

La même pénurie de documents existe pour les Juifs d'Autriche, de Hongrie et de Pologne. Dans son serment, de l'année 1232, André II, roi de Hongrie, s'engage à faire porter le signe aux Juifs³. Aux termes des canons du concile de Vienne tenu en 1267, les Juifs d'Autriche devaient, comme je l'ai déjà dit, porter le chapeau pointu⁴. Le concile

in predicta parrochia Sancti Germani (Gebennensis) satis permixtim cum Christianis morari trahebant, et per delationem alicujus signi patentis aut alias, prout est alibi fieri consuetum, ab eisdem Christianis minime distinguebantur. (Ms. latin 66 de la bibliothèque de Genève; communication de M. Omont.)

1. Ulrich, *Sammlung jüdischer Geschichten in der Schweiz*, p. 463.

2. Dans un recueil conservé au département des estampes de la Bibliothèque nationale, sous la cote E a 25, p. 82.

3. Item faciemus quod Judei, Sarraceni seu Ismaelite de cetero certis signis distinguantur et discernantur a Christianis. (Endlicher, *Rerum Hungaricarum monumenta Arpadiana*. Andree II regis juramentum de reformando regno in silva Bereg prestitum, 1232. — *Id.*, dans Theiner, *Vetera monumenta historica Hungariam sacram illustrantia*, I, p. 117.)

4. ... Districte præcipimus ut Judæi qui discerni debent in habitu a Christianis cornutum pileum quem quidam in istis partibus consueverunt deferre et sua temeritate deponere præsumperunt, resumant... (*Sacrosancta concilia*, t. XIV, col. 365. — Cf. Pertz, t. IX, p. 702, et Kollar, t. I, p. 18.)

d'Ofen, en 1279, prescrivit la roue de drap rouge, sur le côté gauche de la poitrine, sur le vêtement de dessus. Toute infraction à cette prescription devait entraîner la privation de l'eau, du feu et du commerce avec les Chrétiens¹.

Les Juifs de Pologne étaient obligés de se coiffer de chapeaux ou de bonnets vert foncé, sauf en voyage où ils en étaient dispensés².

Enfin, il semblerait résulter d'une exemption accordée, en 1462, à un Juif de Crète, Maurogonato, que les portes des maisons des Juifs établis dans l'île devaient être marquées d'un O ou d'un θ (*théta*)³.

Signification de la roue.

Une des principales raisons pour lesquelles on

1. ... Presenti constitutione statuimus quod omnes et singuli Judæi utriusque sexus in terris nostræ legationis portent unum circulum de panno rubeo, pro signo, assutum sive consutum ante pectus in parte sinistra, in veste superiori, quam communiter et regulariter portant desuper vestes suas alias, quum extra domos sive habitationes exeant vel incedant vel publice quocumque modo appareant, aut se exhibeant vel ostendant et hujusmodi signum infra... Quodsi in hujusmodi signo assumendo infra terminum supradictum aut etiam de cetero deferendo, prout superius est expressum, Judæi præfati vel eorum aliqui contumaces fuerint rebelles, ex tunc Christianorum commercium, nec non ignem et aquam sibi noverint interdictam. (Art. 125 du concile d'Ofen, de 1279, dans Romualdus Hube, *Antiquissimæ constitutiones synodales provinciæ Gnasnensis*, p. 159-160.)

2. Du Cange, au mot *JUDÆI*.

3. Sathas, *Ἑλλάγνια ἀνεκδότα*, p. xxvi.

n'a pas jusqu'ici prêté une grande attention à la roue des Juifs, c'est que ce signe est relativement très rare dans les monuments figurés; ce n'est que tout à fait exceptionnellement qu'un Juif est représenté avec ce signe, — pour ne parler que de celui qui est employé le plus fréquemment; — chaque fois que la roue est peinte ou tracée, le coloriste ou le dessinateur aura voulu lui donner une signification.

La magnifique Bible historiée, qui porte au département des mss. de la Bibliothèque nationale le n° 167, nous montre, au fol. 134, des Juifs conduits par un diable ricanant et armé d'un bâton¹. Cette représentation est accompagnée des deux textes suivants, en latin et en français, qui servent de commentaire au verset 31 du chapitre 1^{er} des Proverbes : « Hoc significat quod Judei huc
 « usque separati sunt a consilio et auxilio Domini,
 « quia consilio pessimo ducti petierunt ut Barra-
 « bas dimitteretur et Christus innocens crucifige-
 « retur. — Ceci signifie que les Juis sont encore
 « jusques à dessevrez du conseil de Dieu, car ils
 « refusèrent le sien et usèrent de leur propre con-
 « seil; si en sueffrent la peine temporele de chei-
 « tivaison par tout le monde et après esperituele. » Ici le commentateur est très modéré; il se contente d'exposer que c'est en punition de la mort du Christ que les Juifs sont chassés et dispersés,

1. Voir, p. 70, la représentation de cette miniature.

mais c'est déjà l'ennemi du nom chrétien qu'il veut représenter. S'agit-il de les dépeindre dans un rôle odieux, comme les suppôts de l'Antechrist, les bourreaux d'Énoch et d'Élie, par exemple, ou les ennemis du Christ, alors les roues sont prodiguées; il faut que l'on ne doute pas que c'est de Juifs qu'il est question. Voici, à titre de spécimen, le rôle que l'auteur du *Mystère de l'Antechrist* (ms. 592 de Besançon) prête aux Juifs qui ont juré la perte d'Énoch et d'Élie :

VIVANS, JUIF. (Fol. 17, col. b.)

Haa ! je ay le cuer doulant et triste
 M'ont bon conseil enconvant querre,
 Quant venuz sont en ceste terre,
 Dui faux p[r]escheteur, dui faux hermitte,
 Dui traiteur, duy ypocritte¹,
 Qui a toute la gent deffendent
 Qu'il n'obéissent ne n'antendent
 De nulle riens à nostre maistre.

MARQUIN.

Par celui Dieu qui me fist naistre,
 Se je les puis aux mains tenir,
 Trestantost les feray venir
 Devant noz maistres pour respondre.
 Li grans Dieux les face confondre
 Et leur doint son courrouz et s'ire !
 Comment osent il contredire
 A celli qui est touz puissans ?

1. Énoch et Élie.

CORBADUS, JUIF.

Marquin, je suis bien congnoissans,
 Veez vous là les deux faux traites
 Dont les paroles vous a dittes
 Mes chiers oncles, sire Vivans ?

HAQUIN.

Par mon seigneur à qui li vens
 Obéit et soulaux et lune,
 Je ne me pris pas une plume
 Se par la gent de nostre empire
 Ne les fais livrer à martire.
 Venez en mi, chier compaignon.

MARQUIN.

Fil a putain, mauvais gaignon,
 Traités et villains puant,
 Desloial, vil, sale et truant,
 Coment estes vous si hardiz
 Que vous deux avez dès mardi
 En ce lieu, si con l'en m'a dit,
 Le nom mon seigneur contredit ?
 Saichiez la mort en souffrez.

HAQUIN.

Demain en put jour entrez.
 Vostre sermon sont abatu,
 Sachiés très bien serez batu
 Et devant noz maistres menez.

MARQUIN.

(Fol. 48 v°.)

Par le grant Dieu, en ce demaingne
 N'a si grant homme ne si haust
 Qui parlast si con si ribaut
 Ont ja parlé de nostre maistre
 Qu'il est filz Dieu le roy celestre.

Se soit à leur male mescheance,
Compains, foule à cestui la panse
Et je à cestuy batray la teste, etc.

(Ici a lieu le meurtre d'Énoch et d'Élie.)

C'est évidemment le même sentiment qui, dans le *Liber chronicarum mundi*, a inspiré l'artiste, lorsqu'il a représenté le crucifiement de l'enfant Richard par les Juifs à Pontoise et celui de l'enfant Simon à Trente.

Je viens de parler du Juif ennemi des Chrétiens, du Juif assimilé au Sarrasin, à l'hérétique. L'usurier sera l'objet de la même réprobation, qui n'atteindra pas le marchand ou le banquier juif dont la bonne foi ne sera pas suspectée; l'usurier sera marqué de la roue. C'est ce personnage que l'auteur du Miracle de Nostre Dame du marchand et du Juif a mis en scène. Un marchand ruiné emprunte de l'argent au Juif Moussé qui lui demande un gage, mais comme l'emprunteur n'a plus rien, il consent à devenir l'esclave du Juif s'il ne le rembourse pas de son prêt. Le Juif consent :

Bailler te vueil ce que te doy
Prester, amis, tien : par ma loy,
Vezcy mil livres bien comptez
Touz en or. Or, fais qu'amontez
Puisses estre brief d'autre mille,
Si c'on te tiengne par la ville
Pour homme saige¹.

1. *Miracles de Nostre Dame*, éd. Paris et Robert, t. VI, p. 191, v. 613-626.

Muni de son prêt, le marchand va à l'étranger et refait sa fortune. Le jour de rembourser le Juif est arrivé; le marchand confie à la mer un écrin rempli d'or et prie la Vierge de le faire arriver à destination. Le serviteur de Moussé trouve l'écrin échoué sur le rivage et Moussé l'emporte. Mais quand le marchand revient à Constantinople, le Juif se garde bien de lui dire que l'écrin est entre ses mains; il lui rappelle leurs conventions :

Il m'est bien. Savoir vien du prest
 Que de mes deniers vous ai fait,
 S'il m'en sera riens satisfait,
 Car quant vous prestay mon avoir
 A certain jour le duy ravoir,
 Lequel jour est pieça passé.
 Ainsi le m'eustes fiancé,
 Plus, se un seul jour trespasiez
 Que mon serf à touz jours seriez.
 Se me dedites de ce point,
 Sachiez que je ne donrray point
 Un festu en vostre creance,
 Ne nulz n'y doit avoir flance,
 Je vous dy bien.

LE BOURGEOIS.

Cartes, Moussé, ne te doy rien,
 Se Dieu t'ayt; bien t'ay paié,
 N'en fait ores si l'esmaïé,
 Non, je t'en pri.

LE JUIF.

Je prouveray bien sans detry
 Que je vous prestay mon avoir,

Qu'à certain jour devoie avoir;
 Mes tesmoins saray bien trouver,
 Mès certes ne pourrez prouver
 Le paiement¹.

Le marchand alors invoque Dieu et la Vierge, qui descendent du ciel avec les anges et S. Louis et affirment au Juif qu'il est bien et dûment payé; ils lui disent même où est l'écrin. Frappé de la puissance du Dieu des Chrétiens, Moussé se fait baptiser et le marchand lui sert de parrain. Mais c'est l'usurier que l'artiste a voulu représenter sur la miniature, avec le manteau, le capuchon et la roue.

Dans le ms. 5070 de la bibliothèque de l' Arsenal, qui est un *Décameron* de Boccace, l'usurier Melchisedech porte la roue jaune (fol. 21); — dans la deuxième nouvelle, l'histoire de Jehannot de Croigny et du Juif Abream que Jehannot voulait convertir, le Juif a également la roue.

Enfin, le Juif sera toujours représenté avec la roue, lorsque l'auteur voudra faire ressortir sa haine et son mépris pour ceux de cette race. *L'Apparition de Jean de Meun*, par Honoré Bonnet, prieur de Salon, contient à ce sujet une apostrophe qui mérite d'être reproduite :

MAISTRE JEHAN (parle au Juif).

Très ort juif de faulx desroy,
 Contre l'ordenance du Roy

1. *Miracles de Nostre Dame*, éd. Paris et Robert, t. VI, p. 213, v. 1281-1304.

Pourquoi venez en ce pays ?
 Ne savés vous pas que jadiz
 Par usures, par vos pechiez
 On vous getta hors du royaume.
 On vous trouva sus tant de blasme
 Que l'en vous deust avoir tous ars,
 Car vous n'usez de nulz bons ars,
 Ne prouffiz ne utilitez
 Ne vendront là où demourrez.
 Par vous n'est terre labourée,
 Ne la mer n'en est honorée,
 En paradis n'avez vous part.
 Oyez, ditles, truant, paillart,
 Pour quoy estes vous venus cy ?

Le Juif à qui maistre Jehan s'adresse en termes si virulents porte la roue mi-partie rouge et blanc.

Ce qui montre bien que les miniaturistes ont attaché à la roue un caractère d'infamie, c'est qu'ils ne donnent pas ce signe aux Juifs dont le rôle sera honnête ou indifférent.

Je terminerai cette étude sur le signe des Juifs en exprimant, — mais bien timidement, je l'avoue, — l'opinion que la roue peut être considérée comme la représentation d'une pièce de monnaie, allusion à l'âpreté des Juifs pour le gain ou au prix de trente deniers que Judas reçut pour livrer le Christ.

1. Ms. fr. 810, fol. 9 v°, et ms. fr. 811, fol. 8 v°.

II.

LE SIGNE DES SARRASINS ET DES HÉRÉTIQUES
DU MIDI DE LA FRANCE.

Ainsi que je l'ai dit au commencement de cette étude, l'obligation de porter le signe était commune aux Juifs et aux Sarrasins. Ces derniers étaient peu nombreux dans les pays où l'Église ou le pouvoir séculier avaient prise sur eux ; aussi les textes les concernant sont-ils très rares.

C'est le quatrième concile de Latran, de 1215, qui prescrit aux Sarrasins de porter des vêtements différents de ceux des Chrétiens pour se distinguer d'eux¹. De même, en 1232, André II, roi de Hongrie, décide que les Sarrasins, les Ismaélites et les Juifs auront des signes distinctifs² et le concile d'Ofen, de 1279, ordonne qu'ils

1. ... Contingit interdum quod per errorem Christiani Judæorum seu Saracenorum et Judæi seu Saraceni Christianorum mulieribus commisceantur. Ne igitur tam damnatæ commixtionis excessus per velamentum erroris hujusmodi, excusationis ulterius possint habere diffugium, statuimus ut tales utriusque sexus in omni Christianorum provincia et omni tempore qualitate habitus publice ab aliis populis distinguantur. (Labbe, *Sacrosancta concilia*, t. XIII, col. 1003 et 1006.)

2. Item faciemus quod Judei, Sarraceni seu Ismaelite de cetero certis signis distinguantur et discernantur a Christianis. (Andree II regis juramentum de reformando regno, dans Endlicher, *Rerum Hungaricarum monumenta Arpadiana*, p. 437, et dans Theiner, *Vetera monumenta historica Hungariam sacram illustrantia*, t. I, p. 117.)

porteront sur leurs vêtements de dessous, sur le côté gauche de la poitrine, une roue d'étoffe jaune, tandis que celle des Juifs était rouge¹. D'après Boniface de Vitalinis, un signe aurait été aussi imposé aux Sarrasins à Avignon².

En Sicile, ils portaient, sur la poitrine, un morceau d'étoffe jaune, long d'un palme et large de deux doigts³.

En Catalogne, en vertu d'une ordonnance du roi Jacques II, ils devaient avoir les cheveux coupés en rond⁴.

Mais les hérétiques en général, notamment ceux du midi de la France, Albigeois, Cathares ou Vaudois, seront, plus que les Sarrasins et presque autant que les Juifs, visés par les prescriptions

1. ... Quod autem constitutum est de Judeis, hoc de Sarracenis, Ismaelitis et quibuscumque aliis non colentibus baptismatis sacramentum statuimus inviolabiliter observandum : hoc excepto quod ubi Judæi portant circulum pro signo rubeum, alii supradicti signum croceum teneantur deferre. (Romualdus Hube, *Antiquissimæ constitutiones synodales provinciæ Gnesnensts... Synodus Budensis, 1279*, p. 159, art. 125.)

2. Cité par M. de Maulde, *Bulletin historique et archéologique de Vaucluse*, t. I (1879), p. 161, n. 2.

3. Lioni, *loc. cit.*, p. 159.

4. Ordenam e statuim que quiscum Sarrahi franc que sie en Cathalunya port los cabells serçenats e tolts en redon o en çercle, per ço que sie conegut entre los Christians : e si algun Sarrahi aço no servara, pac per pena el senyor del loc hon sera aquel Sarrahi sinc sous, e si pagar nols pot o no vol, prena en la plaça deu açots. (*Constitutions y altres drets de Cathalunya superfluos, contraris y corregits.... Cort de Lerida, 1300*, chap. XII. Barcelone, 1589, p. 8.)

relatives au signe. Nous les trouverons soumis à la même réglementation, l'objet des mêmes exemptions, il est vrai, mais aussi exposés à des rigueurs telles que le sort des Juifs comparé au leur sera enviable. C'est encore l'Église qui aura pris l'initiative d'imposer le signe aux hérétiques.

Il est fait, pour la première fois, officiellement mention du signe des hérétiques au concile de Toulouse, de 1229. Le statut 10 de ce concile prescrit qu'ils devront, pour témoigner qu'ils ont renoncé à leurs anciennes erreurs, porter deux croix sur la poitrine, l'une à droite, l'autre à gauche, et de couleur différente de celle de leurs vêtements¹. La même prescription est renouvelée par les conciles de Béziers, de 1233, et de Tarragone, de 1242². Celui qui était marqué de la croix était dit « *crucesignatus* »³.

1. ... In detestatione quoque veteris erroris duas cruces portant de cetero altius preeminentes, alterius coloris quam sint vestes eorum, unam a dextris et alteram a sinistris. (*Sacrosancta concilia*, t. XIII, col. 1238.)

2. *Ibid.*, t. XIII, col. 1283 et 1469.

3. Crucesignata est, est-il dit en parlant d'Alazaïs Debax, de Verzeille, à la date du 27 mars 1249 (Molinier, p. 333). Il y avait également des « *crucesignati*, » mais ceux-ci étaient une association pour la répression de l'hérésie; ils portaient une croix sur l'épaule. Leurs statuts, signalés par M. Molinier, existent dans le ms. 4010 de la bibliothèque du palais Trivulce. (Molinier, *Études sur quelques manuscrits des bibliothèques d'Italie*, p. 68-70.) — Il y avait aussi des religieux hospitaliers qui portaient la croix. De même au Puy, il y avait, dès le xv^e siècle, des *donati* et des *donats*, personnes qui, moyennant une somme versée ou une pension, vivaient

Il est probable que ces premières mesures furent peu efficaces et que, faute d'indications plus précises, les hérétiques, comme les Juifs, trouvèrent le moyen de s'y soustraire entièrement, au moins de les éluder. Aussi la matière, la couleur, la place et les dimensions du signe ne tardèrent-elles pas à être déterminées rigoureusement. Les croix furent d'abord au nombre de deux ; elles devaient être de feutre jaune, placées non plus toutes deux sur la poitrine, à droite et à gauche, mais l'une sur la poitrine, l'autre derrière le dos, entre les épaules. Elles devaient être cousues sur tous les vêtements des hérétiques, excepté la chemise, et être toujours bien apparentes. Les dimensions prescrites étaient les suivantes : pour le grand bras, de deux palmes et demi de long ; pour le bras transversal, de deux

en commun et avaient la croix. Ces personnes étaient fort honorables ; souvent les *donati* étaient prêtres ; alors, le port de la croix était une faveur et un honneur, dont on pouvait être privé à la suite d'une faute. ... Statuimus præterea quod a cætero non erunt in eadem ecclesia seu hospitali prædicto nisi novem donati cruce signati, comprehenso donato Aculeæ, et tres elemosinarii... Sub pœna privationis crucis tenebuntur personaliter continue interesse in eadem ecclesia cum curato... (*Statuta ecclesiæ Aniciensis*, du 13 novembre 1481, p. 169 et 170, aux archives départementales de la Haute-Loire, série G, fonds du chapitre de Notre-Dame du Pny.) — Item, quod non erunt a cetero in dicto hospitali nisi octo mulieres donatæ, defferentes habitum et cruce signatæ. (*Ibid.*) Il ne faudrait donc pas toujours voir des hérétiques dans des personnages figurés avec la croix.

palmes ; de trois doigts de largeur pour chacun. Les hérétiques étaient tenus de porter ces croix aussi bien dans l'intérieur de leurs demeures qu'au dehors, de les réparer et de les remplacer lorsqu'elles étaient déchirées ou usées¹.

Le concile de Béziers, de 1246, fixa le nombre de ces croix à trois pour les hérétiques condamnés ; la troisième devait être également de couleur jaune et de grandeur suffisante. Les hommes la portaient à leur chaperon et les femmes à leur voile². Un hérétique enfreignait-il une quelconque de ces prescriptions, il était bien vite rappelé à la stricte observation du règlement. C'est ainsi que nous voyons, le 27 avril 1252, donner l'ordre à la femme Fournier de porter des croix de la grandeur fixée (*debite quantitatis*)³.

Le port des croix était considéré avec raison, aussi bien par les inquisiteurs que par le peuple

1. *Imponimus et injungimus vobis... quod in omni veste vestra, excepta camisia interiori, portetis perpetuo duas cruces de filtro crocei coloris, unam anterieus ante pectus et aliam posterius inter spatulas; sine quibus prominentibus seu apparentibus intra domum vel extra nullatenus incedatis. Quarum quantitas sit in longitudine duorum palmorum et dimidii brachium unum et duorum palmorum aliud brachium, scilicet transversale, et trium digitorum in latitudine utrumque brachium, easdemque continuo reficiatis vel innovetis, si rumpantur aut deficiant vetustate. (Practica, III^a pars; Molinier, p. 411; éd. Douais, p. 37, 99 et passim.)*

2. ... Et si fuerint vestiti hæretici vel damnati, portent crucem tertiam competentis quantitatis seu coloris ejusdem in caputio vel in velo. (*Sacrosancta concilia*, t. XIV, col. 1246.)

3. Molinier, p. 412.

et les hérétiques, comme la peine la plus humiliante qui pût être infligée. Il occupait le troisième degré dans l'échelle des peines édictées contre eux; s'il venait après les peines canoniques et les peines mineures, celles-ci comprenant les amendes et les œuvres pies, il était, avec les pèlerinages et la flagellation, au nombre des peines infamantes.

Il n'y avait plus après elles que les peines majeures, la prison, la confiscation ou le bûcher. Un des moindres inconvénients auxquels étaient exposés les porteurs de croix, c'était d'être voués à la risée publique, d'être en butte aux vexations, au mépris et à la honte. Et il fallait qu'on eût bien vite reconnu que le but avait été peut-être dépassé, puisque le concile de Béziers, de 1246, interdisait qu'ils fussent tournés en dérision¹.

1. ... Quocirca statuimus et in virtute sancti Spiritus inhibemus ne pœnitentibus quibus cruces pro crimine hæresis imponuntur, irrisio ulla fiat, nec a locis propriis, seu communibus commerciis excludantur, ne retardetur conversio peccatorum (Concile de Béziers, de 1246, *Sacrosancta concilia*, t. XIV, col. 4246). — Frater Bernardus, inquisitor heretice pravitatis... precipimus et mandamus ne tales de tali loco (exprimantur nomina) quibus tanquam penitentibus, in penitentiam et nomine penitentie, per nos, vel sic per inquisitores, predecessores nostros, cruces sunt impositæ ad portandum et peregrinationes injuncte ad faciendum, pro hiis in quibus in facto seu crimine heresis commiserunt, aliquis audeat irridere, nec a locis propriis seu communibus commerciis excludere vel quoquo modo aliter molestare, ne ex hoc retardetur conversio peccatorum... (*Practica*, II^a pars; Molinier, p. 414; éd. Douais, p. 100.)

Leurs intérêts matériels s'en trouvaient lésés, ainsi que les inquisiteurs eux-mêmes ont été amenés à le constater, dans des actes d'exemption du port des croix¹. Aussi n'y a-t-il sortes de moyens dont quelques-uns n'aient usé pour se débarrasser de cette marque d'infamie. Tantôt c'est une bonne femme, Guillemette Bonet, qui donne trois oies à Bérengère, femme de P.-G. Morlana, dans l'espérance que cette dernière la fera exempter par l'évêque de Carcassonne de porter les croix auxquelles elle avait été condamnée². Raimonde Manificier, de Sauzens, veuve de Raimond Copier, comparaisant devant l'inquisiteur sans ses croix et interrogée pourquoi elle ne les portait pas, comme elle y était tenue par son propre serment, répond que ses croix étaient usées et qu'elle n'avait pas de quoi en acheter de nouvelles; qu'elle en avait sur sa cape, mais que sa maîtresse

1. Forma ad deponendum cruces extra sermonem non simpliciter, sed ad tempus, ex aliqua pia causa. Tenore presentium pateat Christi fidelibus universis quod nos, frater talis N., ordinis Predicatorum, inquisitor heretice pravitatis, etc., piis bonorum virorum precibus inclinati; vel sic, compacientes senectuti; vel, infirmitati talis N., de tali loco; vel, liberis ejus, ut eis posset melius seu commodius subvenire; vel, filias maritare; et sic de consimilibus causis que exprimi poterunt in hoc loco; moti intuitu pietatis, ad tempus dedimus eidem N. licentiam non portandi cruces de filtro, que olim fuerunt sibi per nos, vel, per talem inquisitorem, in penitentiam et nomine penitentie injuncte et impositae ad portandum, etc. (*Practica*, II^a pars; Molinier, p. 401; éd. Douais, p. 53 et 54.)

2. Déclaration du 9 juin, citée par M. Molinier, p. 299.

Ave, femme de Laurent Chatmar, lui avait défendu de mettre cette cape et lui en avait donné une dépourvue de croix, avec ordre de s'en servir¹.

Le concile de Toulouse, de 1229, ne dispense, en principe, du port de la croix que ceux qui pourront justifier, par lettres de leur évêque, qu'ils se sont réconciliés avec l'Église², et les peines les plus sévères sont édictées contre les délinquants³; tantôt la confiscation est prononcée⁴; tantôt l'interdit est lancé, comme ce fut le cas,

1. Molinier, p. 412.

2. ... Nec propter cruces excusetur aliquis, nisi habeat litteras sui episcopi testimoniales de reconciliatione ipsius (*Sacrosancta concilia*, t. XIII, col. 1238).

3. Item de illis qui propria temeritate crucem deponunt sibi impositam propter hæreticorum pravitatem, statuimus quod sine spe misericordiæ crucem resumere compellantur, ita quod inquisitores vel illi qui præsumt negotio eis ultra non possint facere gratiam super crucem. Et si moniti crucem resumere noluerint, tanquam hæretici judicentur... (Concile de Valence en Dauphiné, de 1248, *Sacrosancta concilia*, t. XIV, col. 115-116).

4. Item reconciliati de hæresi qui duas cruces prominentes ad mandatum episcopi portare noluerint pro hæreticis habeantur et bona eorum confiscentur (Concile de Béziers, de 1233, *Sacrosancta concilia*, t. XIII, col. 1283). — ... Et etiamsi de reconciliatione constiterit, nisi cruces super hoc a suo episcopo admoniti ad portandum assumpserint, aut assumptas autoritate sua propria deposuerint, aut cum exterius super vestes extraque partem pectoris anterius prominentes portare debeant, eas celare intra vestes deprehensi fuerint, pœna simili puniantur (confiscatione), et tamen sive bona habuerint, sive non, ad hoc modo debito compellantur (*Statuta Raimundi comitis Tolosani*, an. 1233, *Sacrosancta concilia*, t. XIII, col. 1279).

par exemple, pour la femme Fournier, qui ne portait pas les croix de la grandeur réglementaire¹; c'est la flagellation qui sera prescrite par le concile de Narbonne, de 1235, comme complément du port de la croix². C'est ce qui arriva à un nommé Ulysse, de Cabaret, qui avait obtenu, le 6 octobre 1251, de l'évêque de Carcassonne la permission de déposer jusqu'à Noël les croix, qu'il devait reprendre sans attendre l'ordre de l'évêque ou de tout autre. Mais comme il s'était bien gardé d'en rien faire, les inquisiteurs le condamnaient, le 26 janvier 1252, à venir à Carcassonne, le dimanche de la Septuagésime, pour visiter toutes les églises du bourg, en allant de l'une à l'autre, nu-pieds, en chemise et en braies, avec une poignée de verges dans la main, et à en faire autant le premier dimanche de chaque mois, jusqu'au moment où il s'embarquerait pour le voyage d'outre-mer³. Enfin, l'emmuration était encore une des peines imposées à ceux qui cessaient de porter les croix ou les dissimulaient. Elle

1. Sentence du 27 avril 1252, citée par M. Molinier, p. 388.

2. ... His [hæreticis] pœnitentias injungatis, videlicet ut cruces portent, quoque dominica die inter epistolam et evangelium vestibus aliquibus denudati, prout visum fuerit pro qualitate temporis faciendum, sacerdoti parochiæ suæ missam celebranti cum virgis in manu publice se præsentent ibique recipiant disciplinam et idem faciant in omni processione solemni (*Sacrosancta concilia*, t. XIII, col. 1328; — *Practica*, III^a pars; Molinier, p. 419. — Cf. concile de Béziers de 1246, *Sacrosancta concilia*, t. XIV, col. 1246).

3. Molinier, p. 416.

fut infligée à Arnaud de Savinhac, de Tarascon de l'Ariège, qui, cité pour ce fait devant les inquisiteurs, le 14 mai 1323, avait beau affirmer qu'il les portait, les jours de fête, sur son manteau et que, les autres jours, il les déposait lorsqu'il était à son travail, mais qu'il les reprenait en revenant ; il avait cependant été allé à Tarascon sans ses croix¹.

Pour les relaps, pour ceux qui rejetaient leurs croix sans autorisation, les inquisiteurs avaient imaginé une peine tout à fait raffinée. Puisqu'ils ne savaient pas se contenter de deux croix, ils en porteraient quatre. C'est en effet à quoi fut condamné Gaillard Vassal, de Salsigne, par sentence du 3 mars 1253. Outre les croix ordinaires qu'il était tenu d'avoir sur ses vêtements, ordre lui fut donné d'avoir sur son chaperon deux croix, chacune d'un palme, et il était condamné à avoir chez lui et dehors ledit chaperon avec les croix. De plus, chaque dimanche du carême de cette année, il devait visiter toutes les églises du bourg, c'est-à-dire de la ville basse de Carcassonne, en chemise et en braies, les pieds nus, avec des verges dans la main et coiffé du chaperon². Enfin, le concile de Béziers, de 1246, enjoignait aux

1. Molinier, *Études sur quelques manuscrits des bibliothèques d'Italie*, p. 107. — V. dans la *Practica*, I^a pars, la *Formalia specialis citandi aliquem cruce signatum qui dicitur aufugisse*, etc., éd. Douais, p. 3, 4, 6, 11 et 12.

2. Molinier, p. 418 et 419.

relaps, ou à ceux qui auraient poussé les autres à retomber dans l'hérésie, de mettre au-dessus des deux croix qu'ils portaient déjà sur la poitrine et derrière les épaules un bras transversal de la largeur d'un palme et de la même étoffe¹. C'est la croix double qui fut imposée, le 6 mai 1246, par les inquisiteurs Bernard de Caux et Jean de Saint-Pierre à Raimond Sabbatier, — qui avait été condamné à la prison perpétuelle, — pendant tout le temps qu'il restera avec son père infirme, bon catholique et pauvre. Cette croix, Sabbatier devait la porter sur tous ses vêtements, en même temps qu'un manteau noir².

J'ai dit plus haut qu'il y eut parfois des adoucissements aux mesures de rigueur prises contre les hérétiques. Les uns furent dus aux démarches d'hommes influents³; les autres furent peut-être

1. Et si forte dejeraverint aut induxerint alios ad dejerandum, portant in superiori parte duarum crucum (quas portare habent in pectore et inter scapulas) brachium transversale palmi unius vel circa. (*Sacrosancta concilia*, t. XIV, col. 1246. — Cf. *Practica*, éd. Douais, p. 89, etc.)

2. Molinier, p. 73.

3. Bulle d'Innocent IV à l'archevêque de Narbonne, du 13 janvier 1240 : Archiepiscopo Narbonensi. Sincere devotionis affectus quem dilectus filius nobilis vir... comes Fuxensis ad personam nostram et Romanam gerit ecclesiam nos inducit, ut ejus precibus, quantum cum Deo possumus, annuamus. Hinc est quod nos, ipsius supplicationibus inclinati, mandamus quatinus, vocatis inquisitoribus in Narbonensi provincia contra hereticos a Sede apostolica deputatis et ipsorum requisito consilio, sex personis infamatis de heresi vel propter hoc cruces in signum penitentie deferentibus,

spontanés ou dictés par un sentiment de compassion envers des vieillards, des infirmes, pour permettre à un malheureux hérétique de marier ses enfants¹. Mais les exemptions de porter la croix sont rarement absolues; le plus souvent, elles sont conditionnelles²; heureux étaient ceux qui pouvaient payer ces exemptions à prix d'argent ou les acheter par une faveur quelconque. Le 7 mai 1254, Guillaume Fiord, de Cavanac, semble avoir obtenu exemption absolue de porter la croix³. Le 30 novembre 1250, Pierre Pelha, de Couffoulens, était autorisé à déposer ses croix jusqu'à son retour de France où il voulait aller, mais, après son retour, il devait se présenter, dans le délai de huit jours, à l'évêque de Carcassonne et, conformément à sa volonté, reprendre ces croix ou bien d'autres⁴.

quas idem comes tibi duxerit exprimendas, dummodo non condemnate de ipsa, vel propter hoc perpetuo carceri deputate, nec ob id in predicta provincia scandalum generetur, injungas auctoritate nostra penitentiam congruentem eis que cruces deferunt vel sunt immutate, ad tempus hujusmodi penitentiam commutando. Reservamus autem nobis ut penitentiam quam personis eisdem injunxeris, si earum saluti expedire noverimus, aggravemus. Dat. Lugduni idibus januarii, anno V° (*Registres d'Innocent IV*, éd. Berger, n° 3530, p. 530-531).

1. Voy. la note 1 de la p. 432.

2. V. dans la *Practica*, II^e pars, la *Forma littere testimonialis de amovitione seu depositione crucum facta publice in sermone*, etc., éd. Douais, p. 36, 37, 50, 51, 52, 53 et 89.

3. Molinier, p. 388.

4. Molinier, p. 415.

L'exemption avait été accordée par le concile de Béziers, de 1246, à ceux qui passeraient en Palestine contre les Infidèles, mais à la condition qu'ils porteraient les croix jusqu'au débarquement et qu'ils les reprendraient en se rembarquant pour le retour. Ils devaient également porter leurs croix dans les îles¹. Le pape Innocent IV, le 4 décembre 1247, autorise, comme commutation de peine, le passage en Terre sainte²; le 30 avril 1248, il adresse à l'évêque d'Agen une bulle relative au même objet³.

Les pèlerinages pouvaient cependant entraîner la rémission complète du port des croix, sans doute pour ceux qui avaient donné des gages suffisants de repentir. Il y avait les pèlerinages

1. Qui autem transfretare debebunt, portant cruces predicatas, donec applicuerint ultra mare, et eas ulterius non teneantur portare, donec in littore transmarino navem ad redeundum intrantes resumant easdem circa mare et in mari et in insulis eas exinde perpetuo portant (*Sacrosancta concilia*, t. XIV, col. 1246).

2. Archiepiscopo Auxitano. Cum, sicut accepimus, nonnulli de terris dominio dilecti filii nobilis viri... comitis Tolosani subjectis, agentes injunctam ad tempus eis pro heresi penitentiam, muro clausi existant, alii vero in signum penitentie crucem ferre ad tempus similiter teneantur, nos fraternitati tue presentium tenore committimus ut, si tales voluerint signum crucis assumere ac in Terre sancte subsidium personaliter proficisci, possis hujusmodi eorum penitentias in dictum subsidium commutare. Dat. Lugduni, 11 nonas decembris, anno V^o (*Registres d'Innocent IV*, n° 3248, p. 527).

3. *Registres d'Innocent IV*, n° 3248, p. 527.

majeurs et les pèlerinages mineurs ; les premiers entraînaient l'obligation d'aller hors de France et de visiter une des quatre églises suivantes : Saint-Jacques de Compostelle, Saint-Pierre et Saint-Paul de Rome, Saint-Thomas de Cantorbéry et les Trois-Rois de Cologne. Pour les pèlerinages mineurs, il suffisait de visiter les églises de Rocamadour, de Notre-Dame du Puy, de Notre-Dame de Vauvert à Montpellier, de Notre-Dame des Tables à Montpellier, de Notre-Dame de Sérignan, de Saint-Guillem du Désert, de Saint-Gilles, de Saint-Pierre de Montmajour, de Sainte-Marthe de Tarascon, de Sainte-Marie-Madeleine à Saint-Maximin, de Saint-Antoine de Vienne, de Saint-Martial et de Saint-Léonard en Limousin, de Notre-Dame de Chartres, de Saint-Denis et de Saint-Louis dans l'Île-de-France, de Saint-Séverin de Bordeaux, de Notre-Dame de Souillac, de Sainte-Foi de Conques, au diocèse de Rodez, de Saint-Paul de Narbonne et de Saint-Vincent de Castres. Ceux qui étaient condamnés à faire le voyage d'outre-mer devaient s'embarquer au plus prochain départ ¹.

Malgré les rigueurs déployées par l'Inquisition, il y avait avec elle des accommodements.

1. *Practica*, I^a pars, fol. 13 B; III^a pars; Molinier, p. 404-406; éd. Douais, p. 37, 38, 94, 97 et 98. — V. aussi dans la *Practica*, II^a pars, la *Forma littere de penitentia arbitraria in sermone publico imposta seu injuncta de peregrinationibus faciendis sive crucibus portandis*, etc., éd. Douais, p. 40, 42 et 51.

Le 9 juin 1256, Arnaud Cat déclarait avoir donné à Guillem-Arnaud Bornh, scribe du tribunal d'inquisition, la somme de vingt sous et des souliers, pour lui avoir obtenu l'autorisation de déposer ses croix. Bornh confirma lui-même cette déclaration¹.

Le même jour, R. Maurel déclarait que sa femme ayant été condamnée à porter les croix, mais ayant obtenu un délai, sur les instances de l'abbé de Montolieu, elle avait acheté, pour le prix de dix sous, des pierres toutes taillées et en avait fait don à Guillem Jourdan, neveu de l'abbé². Enfin, le même jour encore, B. Saissac déclarait avoir remis à un moine, R. d'Alzan, qui les lui demandait, une somme de vingt sous, parce qu'il avait, encore sur les instances de l'abbé de Montolieu, obtenu de l'évêque de Carcassonne d'être dispensé de porter les croix³. Mais il est juste d'ajouter que des démarches faites, moyennant une promesse de cent sous de Melgueil et de six deniers de cens annuel et perpétuel par Raimond Sabbatier, sans doute celui dont il a été parlé plus haut, auprès de Bernard de la Tour, chevalier et parent de l'évêque de Carcassonne, et auprès des inquisiteurs, demeurèrent sans résultat. Bernard avait déjà reçu trente-trois sous sur la somme promise,

1. Molinier, p. 301.

2. *Ibid.*, p. 302.

3. *Ibid.*, p. 303.

mais Raimond dut se résigner à rester marqué du signe d'infamie¹.

La rémission pouvait être révoquée en cas d'indignité. Guillem Bérenger, d'Arzens, en fit l'expérience. Pour avoir refusé d'arrêter sur la place publique de Limoux Raimond Monit, d'Arzens, qu'il savait être hérétique et échappé à l'Inquisition, il fut, comme indigne de la grâce qui lui avait été faite, condamné à reprendre ses croix². Enfin, l'application de la peine de la croix pouvait se faire sentir même après la mort des condamnés. Nous voyons en effet Bernard Algai, Arnaud Guillem, Pons Cerda et Guillem de Marcellenx, cités par les inquisiteurs, requis de prendre sur les biens de feu Raimonde Barbaira, qui avait été condamnée aux croix, de quoi payer une compensation pour les pèlerinages qui lui avaient été imposés de son vivant³.

Les Juifs qui s'étaient mis dans le cas d'avoir à compter avec les inquisiteurs n'étaient pas soumis aux pèlerinages, ni au port des croix. Ils étaient condamnés à une amende qui était appliquée en œuvres pies⁴.

Je n'ai pas trouvé de représentation figurée d'hérétiques portant les croix. M. Ch. Molinier, à qui je me suis adressé, m'informe qu'il n'en

1. Molinier, p. 299.

2. *Ibid.*, p. 321.

3. *Ibid.*, p. 365.

4. *Practica*, II^a pars, éd. Douais, p. 50.

connait pas. J'appelle l'attention des chercheurs sur ce sujet qui a bien son intérêt.

Heureusement, pour l'honneur de l'humanité, ces signes paraissent avoir été localisés dans la région et seulement pendant le temps où sévit l'Inquisition.

Il ne reste presque plus rien des archives de l'Inquisition et il est assez difficile de savoir si le nombre des hérétiques ainsi frappés fut considérable. Nous n'avons à ce sujet de données précises que pour une région comprenant quarante localités, dont trente-trois font partie du département actuel de l'Ariège, et pour une période de moins de huit années (juillet 1318-octobre 1325). Ces indications sont fournies par le *Processus contra hereticos Valdenses*, ms. 4030 de la bibliothèque du Vatican, qui renferme les procédures dirigées, présidées par Jacques Fournier, évêque de Pamiers (1317-1326), puis pape sous le nom de Benoît XII, ou faites lui étant évêque. Voici, d'après ce ms., analysé très consciencieusement par M. Charles Molinier¹, les noms des porteurs de croix qui y figurent, parmi les quatre-vingt-neuf accusés, dont cinq furent brûlés et vingt-cinq emmurés :

Par sentence du 4 juillet 1322, « Berengarius Scola, de Fuxo; Arnaldus Cogul, de Lordato; Petrus Majoris, de Ravato, » furent condamnés

1. *Études sur quelques manuscrits des bibliothèques d'Italie*, p. 89 et suiv., 175 et suiv.

aux croix simples, au lieu de l'emmuration qui leur avait été infligée par sentence du 8 mars 1321.

Furent condamnées aux croix doubles : « *Beatrix, uxor Othonis de Ecclesia quondam, de Adalone; Grazida, uxor Petri Licerii quondam, de Monte Alionis; Guillelma, uxor quondam Bernardi Benet, de Ornelaco* » (2 août 1321); — aux croix doubles, avec pèlerinages mineurs : « *Guillelma, uxor Petri Clerici quondam, de Monte Alionis; Mengardis, uxor Bernardi Buscalh, de Pradis in Alione* » (même jour); — par sentence du 19 juin 1323, aux croix doubles : « *Ramondus Cicredi, major dierum, de Asco; Bernardus Lanfredi de Tinhaco;* » — aux croix simples : « *Ramunda, uxor Bernardi de Pujolibus, de Ascon, filiaque quondam Petri Michelis de Pradis*¹. »

Toutes les localités d'où ces malheureux étaient originaires : Foix, Lordat, Rabat, Dalou, Montailhon, Ornelac, Ascou et Tignac, sont du département de l'Ariège.

Indépendamment des croix, l'hérésie albigeoise a donné lieu à plusieurs autres espèces de signes non moins curieux. Il y en avait un imposé aux faux témoins. Ceux-ci devaient d'abord être

1. *Études sur quelques manuscrits des bibliothèques d'Italie*, p. 198-202.

exposés publiquement, pendant plusieurs jours et généralement le dimanche. Les mains liées, la tête nue, ils demeuraient attachés au sommet d'une échelle pendant la matinée et une partie de l'après-midi. Les vêtements qu'on leur laissait portaient quatre langues de drap rouge, deux par devant, deux par derrière, d'une longueur d'un palme et d'une largeur de trois doigts. Ce signe était porté même en prison et celui qui y était condamné était obligé de l'entretenir ou de le renouveler, ainsi qu'il était prescrit pour les croix ¹.

Les faiseurs d'incantations et de maléfices au moyen de l'Eucharistie portaient aussi un signe : c'étaient deux morceaux de feutre de couleur jaune, taillés en forme d'hostie et attachés au vêtement de dessus, l'un sur la poitrine et l'autre entre les épaules ; ils devaient être toujours aussi apparents que possible. Ce n'est ni plus ni moins que la roue primitive des Juifs. Il y avait obligation rigoureuse pour ceux qui étaient condamnés à ces signes de les porter constamment, de les

1. ... Et insuper falsum testem predictum, cum duabus linguis de panno rubeo, unius palmi et dimidii in longitudine et trium digitorum in latitudine, ante in suo pectore, et duabus posterius inter spatulas pendentibus, ... nichilominus injungentes et mandantes eidem quod in omni veste sua superiori portet perpetuo dictas lingas, sine quibus prominentibus extra vel intra domum aut carcerem non incedat, et eas reficiat si rumpantur, aut renovet, si et quando consumpte fuerint vetustate (*Practica*, III^a pars; Molinier, p. 423; éd. Douais, p. 105).

entretenir et de les renouveler, comme les croix et les langues¹.

Les religieux et les prêtres, qui se rendaient coupables de maléfices, de sortilèges et d'idolâtrie, étaient condamnés à porter sur leurs vêtements de dessus quatre figures de feutre jaune, deux sur la poitrine et deux entre les épaules²; pour ceux qui avaient baptisé des figures de cire selon les formes rituelles, on ajoutait aux figures de feutre deux vases, l'un devant, l'autre derrière³; enfin, le prêtre qui administrait de nouveau le baptême à des chrétiens était condamné à porter constamment sur son vêtement supérieur

1. Forma sententie immurationis cum signo hostie rotunde contra personam aliquam, que de et cum corpore Christi sortilegium aut maleficium perpetravit... Portetque perpetuo in omni veste sua superiori figuram unius hostie rotunde de filtro crocei coloris ante pectus et aliam retro inter spatulas, sine quibus apparentibus intra vel extra domum seu carcerem deinceps non incedat, in detestationem commissi criminis circa hostiam consecratam, et ut sit ei in velamen et confusionem oculorum et aliis in exemplum (*Practica*, III^a pars; Molinier, p. 424; éd. Douais, p. 159).

2. ... Portetque perpetuo in omni veste sua superiori duas ymagines seu figuras ymaginum de filtro crocei coloris ante pectus et duas retro inter spatulas dependentes, sine quibus apparentibus intra vel extra carcerem deinceps non incedat, in detestationem factionis talium ymaginum... (*Practica*, III^a pars, éd. Douais, p. 154).

3. ... Portetque... duas figuras ymaginum cum uno urceolo de filtro crocei coloris ante pectus et duas retro inter spatulas cum altero urceo dependentes (*Practica*, III^a pars, éd. Douais, p. 158).

un petit vase ou un citron (?) de feutre jaune sur la poitrine et un autre entre les épaules¹.

Quand un hérétique, condamné à la prison, était, par décision gracieuse, mis en liberté provisoire, il était tenu de porter sur ses vêtements, devant et derrière, un marteau d'étoffe jaune, et non rouge, comme M. Molinier l'a écrit, sans doute par suite d'un lapsus².

Enfin, les faussaires, coupables d'avoir altéré des lettres d'inquisition, étaient condamnés à être exposés publiquement, surtout les jours de foire, avec une lettre sur la poitrine. Ce châtiment fut infligé à un certain Guillem Maurs, condamné à Pamiers, les 2 et 3 juillet 1322, par les inquisiteurs Bernard Gui et Jean de Beaune³.

III.

LES SIGNES DES LÉPREUX, CAGOTS, CAQUEUX, ETC.

Les lépreux étaient obligés, comme les Juifs, d'avoir un vêtement spécial. Il se composait d'une

1. ... Portetque perpetuo in omni veste sua superiori urceolum seu citrellum unum de filtro crocei coloris ante pectus dependentem et alium retro inter spatulas... (*Practica*, III^a pars, éd. Douais, p. 155).

2. ... Interim vero medio tempore, portet signum martelli de filtro crocei coloris ante in pectore et retro inter spatulas in veste superiori, in signum et testimonium quod adhuc est de muro; sine quo intra vel extra domum aliquatenus non incedat (*Practica*, III^a pars; Molinier, p. 425).

3. Molinier, p. 425 et 426.

tunique ou manteau et d'une robe appelée housse ou esclavine¹; il était généralement gris², quelquefois noir. Un chapeau, quelquefois d'écarlate, d'après M. Chéruei³, ou un capuchon faisait aussi partie du costume⁴. Au nombre des quelques objets dont l'usage leur était laissé, comme la besace⁵, le cabas, etc., à Toulouse ou à Castres⁶ par exemple, se trouvait une crécelle, « cliquette » ou morceaux de bois que le lépreux frappait l'un contre l'autre pour avertir de son approche. Les passants s'éloignaient afin d'éviter la contagion⁷.

Un concile provincial, tenu à Marciac, le 6 décembre 1330, par Guillaume de Flavacour, archevêque d'Auch, prescrivait, entre autres choses, aux lépreux, comme aux Juifs, de porter un signe évident qui pût les faire distinguer⁸.

Mais quels étaient les signes qu'on imposait aux lépreux ? Bien que j'aie feuilleté nombre d'in-

1. Chéruei, *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes*, t. II, p. 651, v° LÉPROSERIE.

2. Larousse, v° LÈPRE.

3. *Coutume de Hainaut*, citée par Chéruei, *loc. cit.* — A Mézières, il était aussi de camelin gris (communication de M. Laurent, archiviste des Ardennes).

4. *Op. cit.*, v° LÈPRE.

5. *Ibid.*, v° LADRE, et *Coutume de Hainaut*, citée par lui.

6. *Revue du département du Tarn*, t. I, p. 318; — *Annales de la ville de Castres*, par Louis Barbaza, p. 261.

7. *Coutume de Hainaut*, Chéruei et Barbaza.

8. ... Et tam Judei quam ipsi [leprosi] signa patencia deferant ut ab aliis discernantur (*Livre rouge du chapitre d'Auch*, aux archives départementales du Gers, G. 19, fol. 22 v°).

ventaires d'archives, d'histoires de villes, de statuts municipaux, etc., je n'ai trouvé que très peu de textes précis se rapportant à ces signes. Je vais signaler ceux qui sont parvenus à ma connaissance.

A Castres, comme les lépreux admis dans la maladrerie de Saint-Barthélemy avaient pu en sortir librement, les consuls, craignant que leur contact ne devint contagieux, émirent, en 1355, une ordonnance qui enjoignait aux lépreux de prendre un signe distinctif, afin de permettre aux habitants de se tenir en garde contre leur contact.

Cette ordonnance était ainsi conçue : « Item. « Que negus malaute de malautia ni autre que « venga aqui per estar ne auze intrar dins la dicha « vila, si donx que porte per senhal un drap blanc « al col et las tabastells el cabas, en la forme que « fan a Tholosa, ni auze, can seran dins la vila, « tocar ni mazancerar neguna causa victual, sots « pena de corre la vila. (Qu'aucun malade de ladite « maladrerie, ni de ceux qui viennent pour y « rester, n'ose entrer dans la ville, s'il ne porte « un drap blanc au cou, les cliquettes et le cabas, « comme à Toulouse. Qu'aucun des ladres qui « seront dans la ville n'ose toucher ni manier « aucune espèce de vivres, sous peine de courir « par la ville¹.) »

1. *Revue du département du Tarn*, t. I, p. 318 ; — Barbaza, *Annales de la ville de Castres*, p. 261.

Cette ordonnance était encore en vigueur à Castres plus de deux cents ans après, car, en 1561, le 13 septembre, un ladre de cette ville fut rappelé à l'observation du règlement dans les circonstances suivantes, qui sont assez curieuses pour être rapportées :

« ... De tant qu'il a esté averti que ledit Donarre
 « (ladre majoral de l'hôpital de Castres) va par les
 « maisons de ladite ville de Castres panser et
 « apprendre les aleures aux chivals sans porter
 « leur merque (des ladres), qui est un grand
 « escandale dont s'en pourroit ensuivre grand
 « dommage, requiert lui estre fait inhibitions et
 « défenses de ne aller ni fréquenter par les mai-
 « sons de ladite ville, ni autrement aller par icelle
 « ni ailleurs, sans porter la merque de ladre, à
 « la peine d'estre tiré hors de ladite maison et
 « hospital.

« Appointé qu'il est fait commandement audit
 « Donarre et tous les autres ladres, malades dudit
 « hospital, de tuer ledit chien dans trois jours et
 « néanmoins estre fait inhibitions et défenses de
 « ne aller, hanter ni fréquenter par les maisons et
 « habitans de ladicte ville, ni autrement aller par
 « ladicte ville ni ailleurs, sans porter leur merque
 « de ladre, à la peine du fouet et d'estre tirés
 « hors de ladicte maison et hospital¹. »

Le 14 mai 1578, le parlement de Bordeaux

1. Barbaza, *Annales de la ville de Castres*, p. 300.

ordonna aux officiers et consuls de Casteljaloux, sous peine de mille écus, de faire un règlement contre les lépreux et en même temps contre les cagots et de leur faire porter la marque et le signe « qu'ils ont accoustumé de tout temps porter, « sçavoir est auxdits ladres et lépreux les cli- « quects. » Les lépreux délinquants étaient, comme à Castres, passibles du fouet¹.

Dans le pays chartrain, à unè époque que je ne saurais préciser, les lépreux étaient obligés d'avoir, comme marque distinctive, un linge blanc sur la tête, indépendamment de la cliquette qu'ils avaient à la main².

Non seulement les lépreux, mais ceux qui les entouraient semblent avoir été dans l'obligation de porter un signe distinctif.

Louis Guillard, évêque de Chartres, décida, le 31 mars 1529, que les frères du Grand-Beaulieu, établissement qui servit de type pour les maisons du même genre, porteraient une grande lettre L de drap roux d'un demi-pied de long sur leurs robes, du côté gauche, sur la poitrine, et cela parce qu'ils vivaient à côté des lépreux, devaient les toucher et leur parler; qu'ils pouvaient être infectés et qu'il était à propos qu'ils portassent cette marque pour se faire reconnaître.

1. Francisque Michel, *Histoire des races maudites de la France et de l'Espagne*, t. I, p. 208.

2. Bibliothèque de Chartres, *Papiers Lejeune*, fasc. 12, fol. 139 v°. (Communication de M. R. de Mianville, président du comité des conservateurs de la bibliothèque.)

Les frères clercs et les frères laïcs appelèrent de ce statut. Le 23 décembre 1533, le Parlement ordonna qu'il ne serait point exécuté à l'égard du prieur et des frères clercs et le confirma à l'égard des frères laïcs¹.

Nous trouvons aussi dans un règlement du 31 août 1534 pour la léproserie de Troyes, interdisant aux lépreux de franchir les barrières de l'enclos de la maladrerie, que leurs chambrières seules pouvaient sortir et même venir sur le marché, mais il leur était interdit de toucher aux objets avant de les avoir achetés. Et, afin d'être reconnues, elles devaient porter « sur leur manche, au lieu le plus apparent, une pièce de drap rouge. » L'infraction à cet ordre était punie de prison².

Les représentations figurées de lépreux sont rares comme les textes. Une très curieuse et ancienne, puisqu'elle est de la première partie du XIII^e siècle, est celle du bas-relief qui ornait autrefois le portail de Saint-Julien-le-Pauvre, à Paris, représentant S. Julien et S^{te} Basillisse, sa femme, qui passent dans leur bateau Jésus-Christ sous la figure d'un lépreux. Le Christ a la tête recouverte d'un capuchon; il est revêtu d'une tunique ou d'un manteau³.

1. Bibliothèque de Chartres, *Papiers Lejeune*, fasc. 12, fol. 71.

2. Harmand, *Notice historique sur la léproserie de Troyes*, publiée dans les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube*, p. 17 et 237 du tirage à part.

3. Paul Lacroix, *les Arts au moyen âge*, p. 238. — La



Dans le ms. latin 11560 de la Bibliothèque nationale (ancien fonds Saint-Germain, n° 57, fol. 48, col. 1, fig. 2), du XIII^e siècle, on voit un lépreux encapuchonné, les bras croisés, tenant une cliquette. Au fol. 128, col. 2, du même manuscrit, on voit un lépreux guéri par Jésus-Christ qui laisse tomber cet instrument. Le ms. 592 de la bibliothèque de Besançon (*Mystère de l'Ante-christ*) représente aussi (fol. 12 v°) un lépreux, mais il tient également la cliquette à la main¹.

planche ci-dessus a été reproduite à l'aide du bois que la maison Didot a bien voulu nous communiquer.

1. Voy. pl. XVI, n° 1.

Le ms. latin 772, du XIV^e siècle, qui est un psautier écrit en Italie, contient au fol. 33 v^o des lépreux, mais sans signe d'aucune sorte. La même peinture montre le fleuve le Jourdain, dont les eaux passaient pour souveraines contre la lèpre. Un lépreux s'y baigne.

Enfin, le département des estampes possède une bannière, aux armes du seigneur de la Gru-thuyse, exécutée en 1502, sans doute pour une léproserie ou une confrérie sous le vocable de S. Lazare, qui représente de chaque côté des lépreux, avec le manteau et le chapeau, mais sans signe sur le vêtement. Les cliquettes sont peintes à part.

De la rareté des textes relativement à l'obligation pour les lépreux proprement dits de porter un signe sur leurs vêtements, on peut conclure que cette obligation fut loin d'être générale¹. On crut faire davantage, pour préserver de leur contact, en les forçant d'agiter leur cliquette ou leur crécelle à la vue des personnes saines.

Il faut assimiler aux lépreux une autre classe de malheureux que le peuple, sans trop savoir pourquoi, avait mis au ban de la société. Pour les uns, ils étaient contaminés par la lèpre ; pour d'autres, c'étaient d'anciens Goths, Sarrasins, Albigeois,

1. M. le Dr Hecht, professeur à la Faculté de médecine de Nancy, qui a publié un petit travail intéressant intitulé *les Lépreux en Lorraine*, — pour ne citer qu'une province, — ne parle pas du signe en ce qui concerne les lépreux de la région dont il s'occupe.

Juifs métis, etc., etc. Ils n'étaient peut-être, la plupart, rien de tout cela, mais il suffisait que quelqu'un le crût pour que la masse eût le droit de se montrer féroce envers eux. Ce que, sous le nom de *cagots* sur le versant septentrional des Pyrénées, de *gafets* ou *gahets* dans la Guyenne et le Bordelais, d'*agotes* dans la Navarre, de *capots* ou *cassots* dans la Gascogne et le Languedoc, de *christians*, *crestias*, etc., dans cette partie du Midi, de *caqueux* ou *cacous* en Bretagne, dans le Maine, etc., ces parias de France ont eu à souffrir, surtout moralement, même jusqu'à une époque rapprochée de nous, on ne saurait s'en faire une idée, et ce que Francisque Michel a écrit sur leur condition dans son *Histoire des races maudites de la France et de l'Espagne* est sans doute encore bien au-dessous de la réalité. Je ne m'en occuperai qu'au point de vue du signe ; les éléments de cette partie de mon travail m'ont été surtout fournis par l'ouvrage que je viens de citer.

C'est la Coutume de Marmande, de 1396, qui nous fournira le premier texte relatif aux cagots. Il leur était défendu d'entrer à Marmande sans avoir sur leur robe de dessus une pièce de drap rouge, longue d'une darne et de trois doigts d'ampleur et découverte sur le devant, à gauche. La contravention à cette prescription était punie de cinq sous d'amende au seigneur et à la ville et de la confiscation de la robe de dessus¹.

1. *Contra los gaffet que intran en la vila sens senhal. E ean*

Les règlements relatifs au port du signe par les cagots devaient être tombés en désuétude, comme cela était arrivé pour les Juifs, car, à la requête des capitouls de Toulouse et des consuls de plusieurs villes du Languedoc et de la Guyenne, le roi Charles VI, par lettres patentes du 7 mars 1407, renouvela d'anciennes ordonnances qui n'étaient plus observées et qui stipulaient entre autres choses que les personnes attaquées d'une espèce de lèpre ou mesellerie, qui, en certaines contrées, sont appelées *capots* et dans d'autres *casots*, porteraient des signes ou marques qui les distingueraient des personnes saines. Le 17 mars suivant, le duc de Berry, lieutenant du roi en Languedoc et en Guyenne, prescrivit aux sénéchaux de Languedoc et à ceux du Rouergue et du Quercy de faire exécuter l'ordonnance royale¹.

De même que les cagots du Languedoc, ceux du

plus establitz losdeyt cosselhs que gaffet ni gaffera estranh ni privat, petit[z] ni grans, no intre dens la vila de Marmanda sens senhal de drap vermelh, lo qual portia de lonc de .i. dorn, et de ample de .iii. ditz, en la rauba sobirana e descubert devant, apert esquera, en pena de .v. sols de gatge al senhor e a la vila, e la rauba sobirana encorssa (*Establimens de la vila de Marmanda*, cités par Fr. Michel, t. I, p. 182-183).

1. Michel, t. I, p. 185, 186. ... Charles, etc... Que doresnavant lesditz capots ou cassots ou malades de ladite maladie (lèpre) ne aucun d'eulx ne soient si osés ne si hardis qu'ils aillent et viennent ne repèrent aucunement entre les saines personnes, sans porter ladite enseigne d'ancienté acoustumée aparament, en manière que un chascun la puisse voir... (*Ordonnances*, t. IX, p. 299.)

Béarn avaient cessé de porter le signe. En 1460, les États demandèrent à Gaston de Béarn, prince de Navarre, de forcer les cagots à avoir sur leurs vêtements, pour être distingués des autres hommes, l'ancienne marque qui leur était imposée, savoir le pied d'oie ou de canard, et ce dans la persuasion où l'on était qu'ils étaient ladres¹.

Un siècle plus tard, en 1573, les jurats de Bordeaux, qui semblaient jusque-là ne s'être pas inquiétés des cagots, rendirent contre eux une ordonnance dans laquelle le signe est déterminé :
 « Item, est-il dit, est établi et ordonné que
 « doresnavant nul chrestien ne chrestienne appe-
 « lez gahectz, de quelque lieu qu'ilz soient, [ne
 « soient] si hardiz de saillir de leurs maisons ne
 « entrer en la present ville pour aller par les
 « ruhes, sinon qu'ilz portent l'enseigne de drap
 « rouge cousu sur la poictrine, de la grandeur
 « d'un grand blanc et en lieu descouvert et appa-
 « rant, et qu'ilz ayent les piedz chaussez... sous
 « peine de soixante-cinq soulz d'amende par tant
 « de foyz qu'ilz seront trouvez venant au con-
 « traire². »

Une autre ordonnance des jurats de Bordeaux, un peu postérieure, renouvelle exactement les mêmes prescriptions, quant au signe. Seulement

1. Michel, t. I, p. 24, d'après Pierre de Marca, *Histoire de Béarn*, p. 73.

2. Registre de la jurade de Bordeaux, de 1573, conservé à l'hôtel de ville, fol. 6, cité par Michel, t. I, p. 204, 205.

la peine infligée aux délinquants varie : l'amende de soixante-cinq sous est remplacée par le fouet « ou autre amende arbitraire¹. »

Le 14 mai 1578, le parlement de Bordeaux, à la requête de Jacques la Ligne, de Casteljaloux, et sur le réquisitoire du procureur général du roi, prescrit aux officiers et consuls de Casteljaloux de faire porter aux capots et gabets de leur ville « un signal rouge à la poitrine en forme de pied « de guit » (canard). Les lépreux de Casteljaloux étaient condamnés à porter la cliquette. Les délinquants étaient passibles du fouet et les officiers et consuls d'une amende de 1,000 écus².

Le même parlement, par arrêt du 12 août 1581, prend la même mesure contre les capots et gabets de Capbreton, leurs femmes et leurs enfants, sous peine du fouet pour les capots et d'une amende de 1,000 écus et la « privation de leurs estatz, » contre les officiers et jurats dudit Capbreton³.

Enfin, des ordonnances du même parlement, en date du 11 décembre 1592, prescrivent le signal rouge en forme de pied de guid aux capots et gabets d'Espelette ; du 20 mai 1593, à ceux du bailliage de Labourt, sous peine du fouet et de l'exil, et du 3 juillet 1604, à ceux de la Soule⁴.

1. *Anciens et nouveaux statuts de la ville et cité de Bourdeaux*, cités par Michel, t. I, p. 205, de même que Oihenart, Florimond de Raëmond, Darnal, etc.

2. Michel, t. I, p. 208.

3. *Id.*, *ibid.*

4. *Id.*, t. I, p. 209, 210 et 211.

Dans une des chansons contre la cagoterie publiées par Francisque Michel (*Noces de Marguerite de Gourrigues*, du xvii^e siècle), on lit :

B'abet aquiü la grand'cagouterie
 Et tout aco que soun géns de nousté patrie
 Qué hen casteigts oubrats,
 Qu'an la concorde rouye aü chapeü,
 Et lou pé de guit aü coustat¹.

Des deux derniers vers, il semble résulter que, outre la patte de canard qu'ils portaient sur la poitrine, les cagots avaient encore la cocarde rouge au chapeau.

A Jurançon, ils étaient forcés d'avoir devant la principale porte de leurs maisons une figure d'homme sculptée en pierre. Toutes ces sculptures ont été détruites avec le plus grand soin². On peut vraisemblablement supposer qu'elles représentaient des cagots avec le signe, car ce n'était pas seulement sur leurs vêtements, mais encore sur les monuments, — sans parler des autres vexations qu'on leur faisait subir, — qu'on se plaisait à leur rappeler leur condition misérable. Les cagots ne pouvaient entrer dans les églises que par une petite porte qui leur était réservée ; ils avaient aussi un bénitier spécial. Francisque Michel a signalé les églises dans lesquelles sont ou étaient conservés les bénitiers de cagots : dans la Haute-Garonne et les Hautes-Pyrénées, à Saint-

1. Michel, t. II, p. 129.

2. *Id.*, t. II, p. 104.

Gaudens, à Saint-Bertrand de Comminges, à Ossun, Juillan, Lamarque-Pontacq, Terranère, Ferrières, les Cagots, Juncalas, Luz, Saint-Pé, Montgaillard, Campan, Hèches, Lannemezan; dans les Basses-Pyrénées, à Montaut, Lescar, Serre-Castet, Sainte-Foy de Morlaas, Canne, Espelette, Sare, Hasparren, Isturits, Arbonne, Anhaux, Iholdy, l'Hôpital-Saint-Blaise, Lescun, Bescat, Iseste, Buzy, Sainte-Marie d'Oloron, Sainte-Croix d'Oloron, Malaussane, Vielleségure, Salies; dans les Landes, à Arengosse, le Vignau, Mont-de-Marsan (dans l'ancienne église), Roquefort, Ville-neuve de Marsan, Tilh; dans la Gironde, Auros, Lignan, etc., etc.¹.

A Lurbe, dans les Basses-Pyrénées, une auge leur servait de bénitier²; à Thèze, même département, ils prenaient l'eau bénite dans un chaudron suspendu derrière la porte³; à Brassempouy, dans les Landes, le bénitier porte un grand C bien sculpté⁴, qui signifie sans doute cagots; à Campan, dans les Hautes-Pyrénées, il portait une sculpture qui a disparu en partie sous le ciseau; il paraît qu'on peut voir dans les traces qui en restent la patte d'un grand oiseau⁵; enfin, le bénitier de Saint-Savin de Lavedan, étant donné sa

1. Michel, *passim*, t. I, p. 64 et suiv.

2. *Id.*, *ibid.*, p. 133.

3. *Id.*, *ibid.*, p. 108.

4. *Id.*, *ibid.*, p. 154.

5. *Id.*, *ibid.*, p. 87.

destination, représente sans doute un cagot. En voici la reproduction, telle que nous la fournit l'ouvrage de MM. Paul Perret et Sadoux, *les Pyrénées françaises* (p. 166)¹.



Ainsi qu'on l'a vu par ce qui précède, la couleur du signe des cagots semble avoir été partout la même, mais la forme a varié. En ce qui concerne la patte d'oie ou de canard, on a donné bien des explications, dont aucune peut-être n'est la bonne. Je vais passer en revue les principales.

Dans l'opinion populaire, les cagots avaient une patte de canard empreinte sous l'aisselle gauche².

Pierre de Marca, dans son *Histoire de Béarn*,

1. Communiqué obligeamment par l'éditeur M. Oudin.

2. Michel, t. I, p. 3.

dit : « ... On doit deriver de la mesme source (les
 « Sarrasins) la marque du pied d'oye ou de canard,
 « qu'ils estoient contraincts anciennement de por-
 « ter, quoyque l'usage en soit maintenant aboli,
 « combien que par arrest donné contradictoire-
 « ment aux cagots de Soule de porter la marque
 « du pied d'oye ou de canard, car comme le plus
 « fort et le plus salutaire remède qui soit proposé
 « dans l'Alcoran pour la purgation des péchés
 « consiste aux lavemens de tout le corps ou d'une
 « de ses parties que les Mahometains pratiquent
 « sept fois ou pour le moins trois fois chasque jour,
 « on ne pouvoit conserver la mémoire de la
 « superstition sarasinesque par un caractère plus
 « exprès que par le pied de l'oye qui est un ani-
 « mal qui se plaist à nager ordinairement dans
 « les eaux¹... » Cette explication de la part d'un
 homme aussi savant, aussi judicieux que l'arche-
 vêque de Toulouse étonne.

Celle qu'en donne l'abbé Bullet serait déjà plus
 facilement admissible. Parlant de la fameuse reine
 Pedauque, l'abbé Bullet demande si l'on ne peut
 pas « conjecturer que depuis que l'on eut repré-
 « senté la reine Berthe avec un pied d'oie pour
 « faire connoître la peine que le mépris des cen-
 « sures lui avoit attirée, on contraignit les Albi-
 « geois, les Vaudois qui se révoltèrent contre
 « l'Église, qui méprisoient ses excommunications

1. P. 73.

« à porter ce signe qui leur rappeloit continuel-
 « lement le souvenir du châtement que Dieu tiroit
 « de ceux qui ne faisoient point de cas des peines
 « canoniques¹. »

Enfin, le D^r Hecht en recherche l'explication dans un fait purement physique. « Le nom de cagot
 « viendrait de l'espagnol *gaf*, lépreux (d'où
 « *gafedad*, lèpre, léproserie), qui dérive du roman
 « *gaf*, croc ou crochet. Un des symptômes de la
 « lèpre anesthésique consiste dans la rétraction
 « des muscles fléchisseurs des doigts qui imitent
 « la disposition d'une griffe d'oiseau de proie. Le
 « mot *gaf*, signifiant un homme qui a les mains
 « crochues, a servi à désigner ensuite les lépreux².
 « Quand les doigts ne se désarticulaient pas, les
 « ongles se recourbaient et s'apointissaient en
 « griffes³. »

Francisque Michel a voulu voir dans une prétendue particularité du signe, qui n'est rien moins que certaine, l'étymologie du nom de *crestats*, donné quelquefois aux cagots, qui sont aussi appelés *cristias*, etc., etc. D'après lui, la roue des cagots (de Bordeaux, s'entend, puisque ceux-ci seuls portaient la pièce de drap ronde) aurait été dentelée et... « le peuple, obéissant à son instinct
 « de curiosité, dut rechercher à quel objet connu

1. *Dissertation sur la mythologie françoise*, p. 62-63 ; dissertation sur la reine Pedauque, citée par Fr. Michel, t. I, p. 33.

2. *Les Lépreux en Lorraine*, p. 45.

3. *Id.*, *ibid.*, p. 47.

« il pouvait rapporter ce signe qu'il ne connaissait pas encore et il ne lui fallut ni beaucoup de temps ni grand'peine pour y voir une crête, appelée en langue du Midi *cresta*, comme autrefois en latin *crista*. De là il n'y avait qu'un pas pour appeler les cagots *crestats*, hommes à la crête, crévés ; il fut fait ¹. »

Les cagots du Midi sont des *caqueux* ou *caquins* en Bretagne, où ils sont d'ailleurs nombreux et considérés comme des espèces de Juifs lépreux. Le 5 décembre 1475, le duc François II leur interdisait par mandement de voyager dans la province « sans avoir une merche de drap rouge sur leur robe pour les congnoistre d'avec les gens sains non suspectz ne entachez d'icelle maladie. » Cette ordonnance fut confirmée deux ans après².

IV.

LE SIGNE DES FILLES PUBLIQUES.

A Rome, les courtisanes, obligées de se distinguer des femmes honnêtes, avaient d'abord porté des tuniques courtes, puis elles revêtirent la toge, d'où le nom de *togatæ*, qui leur fut donné³.

1. Michel, t. I, p. 367.

2. Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. II, col. 1350 ; — Michel, t. I, p. 168, 170 ; — Léon Brunschvicg, *les Juifs de Nantes et du pays nantais*, dans la *Revue des études juives*, t. XIV, 1888, p. 87.

3. *Sumpsisti virilem togam, quam statim muliebrem red-*

D'après Juvénal, elles devaient avoir une perruque blonde et une mitre décorée de peinture¹. Est-ce en souvenir de cet usage que les filles publiques furent, au moyen âge, astreintes, elles aussi, à porter des vêtements et des signes pouvant les faire reconnaître, ou voulut-on les assimiler aux lépreux et montrer ainsi que leur contact n'était pas sans danger ? Cette dernière hypothèse me paraît la plus vraisemblable ; il est en effet douteux que les législateurs du xiii^e siècle et des siècles suivants soient allés chercher chez les auteurs de l'antiquité des sujets de règlements contre les filles publiques.

Je laisse de côté les défenses, très nombreuses, qu'on leur fit de porter certains vêtements, pour ne m'occuper que de ceux qu'on leur imposa et plus particulièrement des signes distinctifs proprement dits. La ceinture dorée, dont on parle beaucoup, n'est pas un signe ; c'est une parure que prirent d'elles-mêmes les filles publiques ; on ne la leur imposa pas.

Pour la France, le premier texte qui soit parvenu à ma connaissance est l'extrait des statuts de

didisti (Cicéron, *Philip.*, II. — Horace, *Sat.*, II, v. 63 : *Togata est meretrix, quia stolata est matrona.* — Martial, *Épigr.*, l. VI, 64, v. 4 : *Mater togata est adultera*).

1. *Ite, quibus grata est picta lupa barbara mitra* (Juvénal, *Sat.*, III, v. 66).

*Sed nigrum flavo crinem abscondente galero,
Intravit calidum veteri centone lupanar.*

(Juvénal, *Sat.*, VI, v. 120.)

Marseille, de 1265, « *de meretricibus*. » Il leur fut défendu de porter certains vêtements et des fourrures et on leur enjoignit d'avoir un manteau rayé, sans attaches¹. Ce n'est que plus tard que l'on exigea d'elles des signes plus apparents et plus caractéristiques ; ce furent des galons, appelés quelquefois jarretières, et les aiguillettes².

Si les statuts relatifs à l'établissement d'une maison de tolérance à Avignon ne sont pas apocryphes, — je crois qu'ils le sont, — c'est la reine Jeanne de Naples, comtesse de Provence, qui aurait imposé le signe aux filles publiques d'Avignon, en 1347 ; antérieurement à cette date, je n'en connais pas d'exemple. Voici un extrait de ces statuts : « ... Elle (la reine Jeanne) ne veut
« pas que toutes les femmes galantes se répandent
« dans la ville, mais elle leur ordonne de se tenir
« renfermées dans la maison et de porter, pour
« être connues, une aiguillette rouge sur l'épaule.
« — Art. II. Item, si quelque fille a eu une fai-
« blesse et qu'elle veuille s'en permettre de nou-
« velles, le premier huissier la mènera par dessous

1. Presenti statuto ordinamus ut nulla meretrix publica audeat vel possit portare vestes aliquas de grana vel pelles varias seu grizas sive herminas, nec mantellum aliquem nisi de panno virgato, sine stachis (*Statuta Massiliensia*, ms. lat. 10126, fol. 85).

2. Les rois ont tenu la main à ce que les filles de débauche... eussent une marque apparente de leur état infâme, soit une jarretière au bras, soit une aiguillette sur l'épaule (*Police sur les mendiants*. Paris, 1764, p. 299).

« le bras à travers la ville, au son du tambourin, « avec l'aiguillette rouge sur l'épaule¹. » Ce n'est pas, il est facile de le voir, le style du XIV^e siècle.

Mais un document d'une authenticité incontestable est l'ordonnance de Charles VI, réglant la marque que les filles de joie de Toulouse devaient porter. Elle fut rendue lors du voyage du roi dans cette ville. Jusque-là, elles avaient été contraintes par les magistrats de Toulouse de porter « certains chaperons et cordons blancs, » ce qui naturellement leur était fort désobligeant, à cause « des injures et vitupères » que leur attiraient ces insignes. Elles supplièrent donc le roi de les autoriser à se vêtir selon leur plaisir. Il feignit d'y consentir et accorda aux filles de la « Grant Abbaye » de porter tels robes et chaperons qu'il leur plairait ; seulement, il leur prescrivit d'avoir « entour « l'un de leurs bras une ensaingne ou différence « d'un jaretier en lisière de drap d'autre couleur « que la robe qu'il auront vestue ou vestiront²... »

1. *Code ou nouveau règlement sur les lieux de prostitutions* (sic) dans la ville de Paris. Londres, 1775, p. 43.

2. Charles, etc., sçavoir faisons à touz présens et à venir que oye la supplication qui faicte nous a esté de la partie des filles de joye du bourdel de nostre ville de Thoulouse, dit la Grant Abbaye, contenant que cause de pluseurs ordenances et deffenses à elles faictes par les Capitoux et autres officiers de nostredicte ville sur leurs robes et autres vestures, il ont souffert et soustenu pluseurs injures, vituperes et dommages, seuffrent et soustiennent de jour en jour, et ne se pevent pour ce vestir ne asseigner à leur plaisir, pour cause de certains chaperons et cordons blans, à quoy elles sont

En réalité, rien ne fut changé, à ce point de vue, dans la situation de ces malheureuses et elles

astraites porter par icelle ordenances sanz nostre grâce et licence, requerans que nous leur veuillons, à nostre joyeux advenement, que fait avons presentement en nostredict ville, leur faire grâce et les mettre hors d'icelle servitude, pour quoy nous, attendues les choses dessus dictes, désirans à chascun faire grâce et tenir en franchise et liberté les habitans, conversans et demourans en nostre royaume, avons, à nostredict advenement, fait en nostredict ville, ordonné et ordonnons, et par ces presentes, de grâce especial et de nostre auctorité royal, avons octroyé et octroyons auxdictes suppliantes que doresnavant elles ne leurs successeurs en ladite Abbaye portent et puissent porter et vestir telles robes et chapperons et de telles couleur comme elles voudront vestir et porter, parmi ce qu'elles seront tenues de porter entour l'un de leurs bras une ensaigne ou difference d'un jaretier en lisière de drap d'autre couleur que la robe qu'il auront vestue ou vestiront, sanz ce que elles en soient ou puissent estre traittés ne approuchiés pour ce en aucune amende; nonobstant les ordenances ou deffenses dessusdictes ne autres quelconques au contraire. Si donnons en mandement par ces présentes au seneschal et viguier de Thoulouse, et à touz noz autres justiciers et officiers présens et à venir ou à leurs lieutenans et à chascun d'eulx, si comme à lui appartendra, que de nostre présente grâce et octroy facent lesdictes suppliantes et celles qui ou temps à venir seront et demourront en l'Abbaye dessusdicte joir et user paisiblement et perpetuellement, sanz les molester ne souffrir estre molestées ores, ne pour le temps à venir en aucune manière; maiz se il trouvoient le contraire estre fait, si le remettent ou facent mettre en estat deu, ces lettres vues, sanz delay. Et que ce soit ferme chose et estable à tousjours, nous avons fait mettre nostre seel ordené, en l'absence du grant, à ces presentes, sauf en autres choses nostre droit et l'autrui en toutes.

Donné à Thoulouse ou moys de decembre l'an de grâce CCC III^{xx} et neuf, et le dizième de nostre règne. Par le Roy

durent sans doute subir, comme auparavant, les « injures et vitupères, » dont la plus originale était, on le sait, le bain forcé qu'on leur faisait prendre dans la Garonne, dans une cage que l'on descendait du haut du pont.

De même à Dijon, en 1425 et peut-être auparavant, elles étaient soumises à l'obligation d'avoir autour du bras une bande d'étoffe blanche¹. Une ordonnance municipale de Besançon, dont j'ignore la date, prescrit que « lesd. filles d'esteuves ou bor-
« deaux porteront et seront tenus de porter sur
« le bras droict une esguillette rouge, à différence
« des femmes de bien, afin que chascung puisse
« connoistre leur pauvre estat... Fairont aussi
« lesd. maistres [de l'estuve] aux garsses disso-
« lues et de mauvaises vies porter l'esguillette
« rouge comme celles du bourdeaul²... » A Lyon, une ordonnance de 1475 leur enjoignait, sous peine de prison et de soixante sous d'amende, de porter « sur le bras senestre, sur la manche de
« leurs robes, trois doigts en dessous de la join-

en ses requestes, esquelles estoient mons. l'evesque de Noyon, le viconte de Meleun, mess. Enguerran Deudin et Jehan d'Estouteville, P. de Saus, L. d'Orl... (*Ordonnances des rois de la troisième race*, t. VII, p. 327.)

1. Archives de la ville, *Reg. du secret pour l'année 1425*, B. 151, et Ernest Petit, *Entrée du roi Charles VI à Dijon, sous Philippe le Hardi, fêtes et réjouissances en Bourgogne*, février 1390, p. 35.

2. Une copie de cette ordonnance existe dans le ms. 14 (Bibl., 188) des archives départementales du Doubs, qui m'a été communiqué par M. Gauthier.

« ture de l'épaule, une esguillette rouge, pendant « en double du long du bras, demy pied. » Les filles de Nevers portaient cette aiguillette sur la manche droite¹.

Un écrivain qui s'est occupé de la législation sur les filles publiques, Sabatier, cite une coutume assez curieuse qui existait à Beaucaire. On avait établi dans cette ville des courses de prostituées, qui avaient lieu la veille de la fameuse foire. A celle qui la première avait atteint le but on donnait en prix un paquet d'aiguillettes. D'après Sabatier, c'est de cet usage que proviendrait le proverbe, appliqué aux femmes de mœurs légères : « courir l'aiguillette². »

En Italie, je ne trouve que la coutume du duché d'Aoste qui impose un signe se rapprochant d'un des signes dont il vient d'être parlé. Comme à Avignon, les délinquantes étaient conduites par la ville au son du tambourin, avec l'aiguillette sur l'épaule³.

A Bergame, un grelot, appelé *sonalium*, ornait le bonnet rouge des maîtresses de maisons ; les filles avaient un manteau de futaine jaune. Celles de Mantoue étaient obligées, lorsqu'elles parcouraient la ville, de porter sur leurs habits un court

1. Rabutaux, p. 112.

2. *Histoire de la législation sur les femmes publiques et les lieux de débauches*, p. 115.

3. *Coutume du duché d'Aoste*. Chambéry, 1558, l. VI, tit. vi, art. 18.

manteau d'étoffe blanche, et d'avoir devant elles, sous peine de cent sous d'amende, le grelot ou clochette¹.

Aucun signe particulier n'était imposé à Milan, mais les statuts du 23 avril 1502 déterminent le vêtement que les filles devaient avoir pour être distinguées des femmes honnêtes : ce vêtement était un manteau de futaine noire, de la largeur d'une tierce. Toute contravention à ce statut entraînait les délinquantes à une amende de dix livres impériales, partagées par moitié entre la ville et le délateur ; en cas de non-paiement de l'amende, elles étaient fouettées sans autre forme de procès². Plus tard, par l'ordonnance du 27 août 1544, le manteau de futaine fut remplacé par un manteau de soie blanche, assez large et assez long pour couvrir les épaules et la poitrine, et qui devait être vu de tous. Il y avait, en cas de

1. Rabutaux, p. 113.

2. Quælibet meretrix publica quæstum faciens in bordello publico, quod est inter stratam existentem prope ecclesiam Sancti Pauli in Compedo et cursum portæ Tonsæ et domum quatuor Mariarum Mediolani, et ecclesiam Sancti Zenonis, extra bordellum portet mantellum fustanei nigri supra spatulas latitudinis tertiæ unius, ad brachium fustanei, sub pœna librarum decem imperialium, qualibet vice qua contra fecerit applicandarum pro medietate communi Mediolani et pro alia medietate accusatori, quæ pœna exigi possit per officialem bulletarum, et quemlibet alium iudicentem, quam pœnam si non solverit, fustigetur ipsa meretrix, mandato cujuslibet iudicentis criminaliter absque alio processu (Carpanus, *Leges et statuta ducatus Mediolanensis*, t. II, p. 268).

contravention, une amende de dix écus d'or, la fustigation et l'exposition au carcan pendant une journée. De plus, chacun avait le droit d'arracher aux filles publiques leurs vêtements, lorsqu'elles étaient trouvées en contravention¹.

A Parme, elles avaient aussi un manteau d'étoffe blanche, descendant jusqu'à la ceinture ; à Padoue, elles avaient sur les épaules un collet long de trois aunes, et les maîtresses avaient le bonnet rouge, sans le grelot².

Le parlement anglais ordonna, en 1352, aux femmes de mauvaise vie de porter une coiffure distincte de celle des femmes honnêtes et des vêtements rayés de diverses couleurs³.

Par ordonnance, le magistrat de Strasbourg décida, en 1388, qu'un chapeau noir et blanc, en forme de pain de sucre, placé par-dessus leur voile, serait l'insigne caractéristique des filles de joie et qu'une amende de trente schillings serait imposée aux contrevenantes⁴.

1. ... Eoque casu, ut ab aliis mulieribus dignoscantur, teneantur deferre vestem (quam vulgo mantellectum vocant) confectam ex bombice albo, adeo latam et patentem ut humeros et pectus cooperiat et omnibus pateat sub eadem pœna. Et ulterius contrafacientes fustigentur et per unam diem ad catenam ponantur, liceatque unicuique meretricibus contrafacientibus per vim auferre, tute, libere et impune (*Constitutiones domini Mediolanensis...* Milan, 1574, l. IV, tit. xv, art. 11).

2. Rabutaux, p. 113.

3. *Id.*, *ibid.*, p. 114.

4. *Id.*, *ibid.*, p. 114.

Tels sont les renseignements que j'ai pu recueillir sur le signe des filles publiques. Ils sont forcément incomplets, je le sais, parce que le champ d'exploration est vaste, beaucoup plus encore que pour les Juifs, les hérétiques, les lépreux et les cagots. Ce qui est de nature à atténuer le regret que l'on pourrait en éprouver, c'est que le sujet n'est pas de ceux qui passionnent tout le monde, de ceux que l'on étudie pour eux-mêmes.



BIBL. NAT. MS. FR. 820.



ROVEN SALOMO.

1974

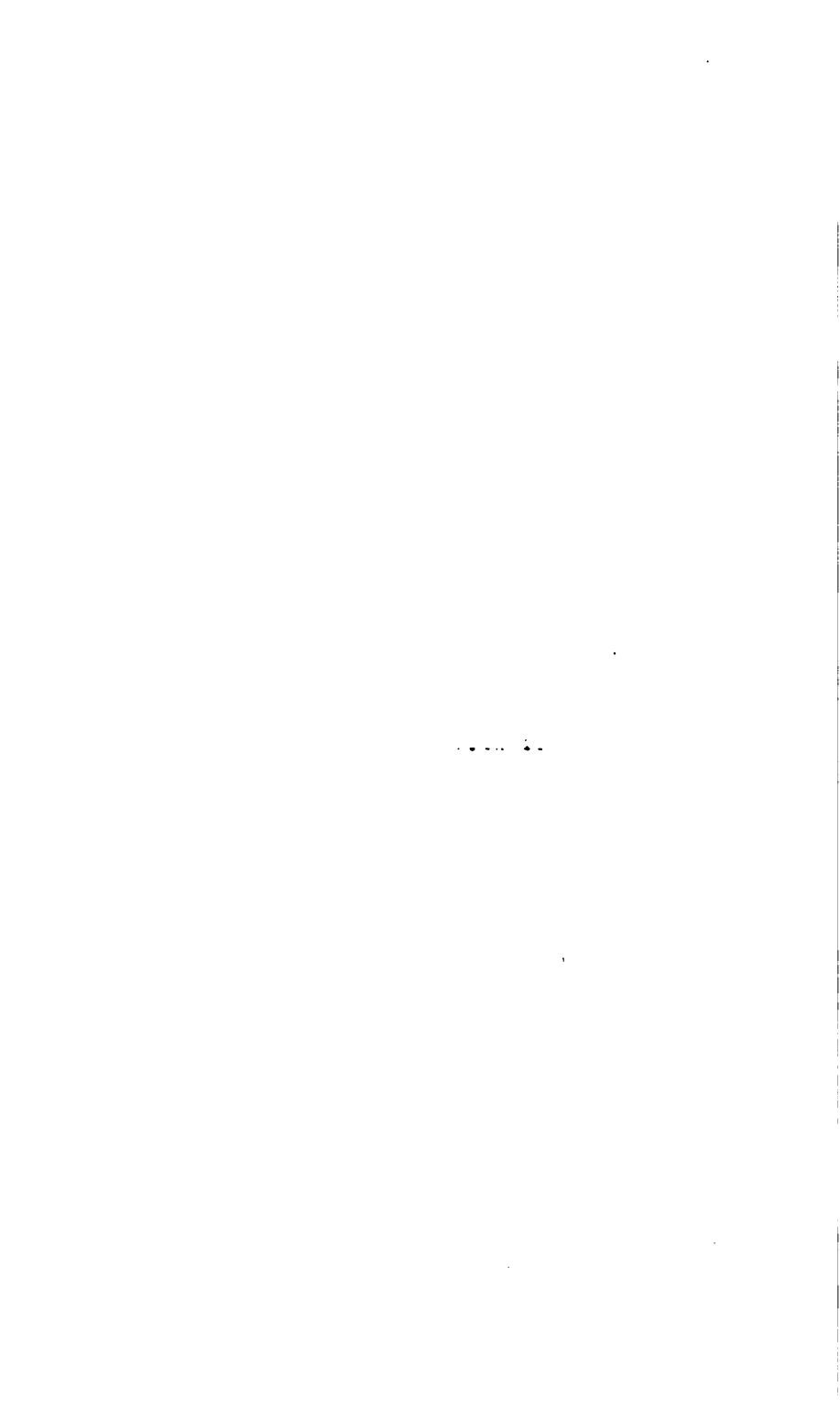
1974

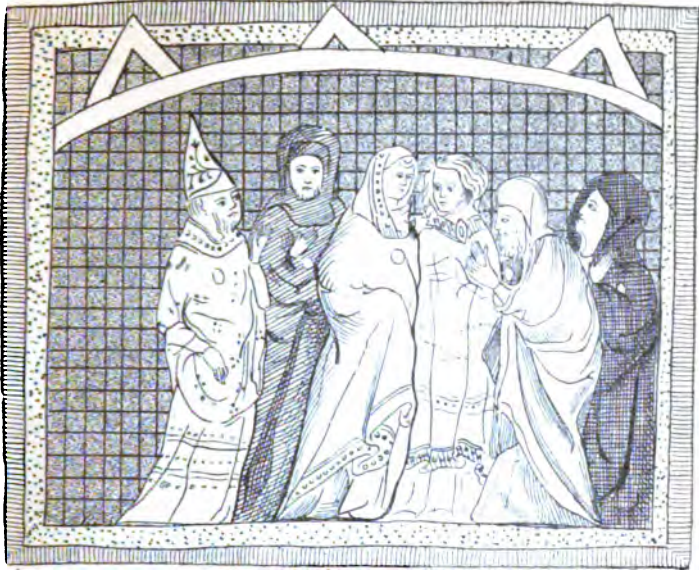


LÉPREUX.



JUIFS, D'APRÈS LE MS. 592 DE BESANÇON.





To. 10000.

A. 10000. 3.

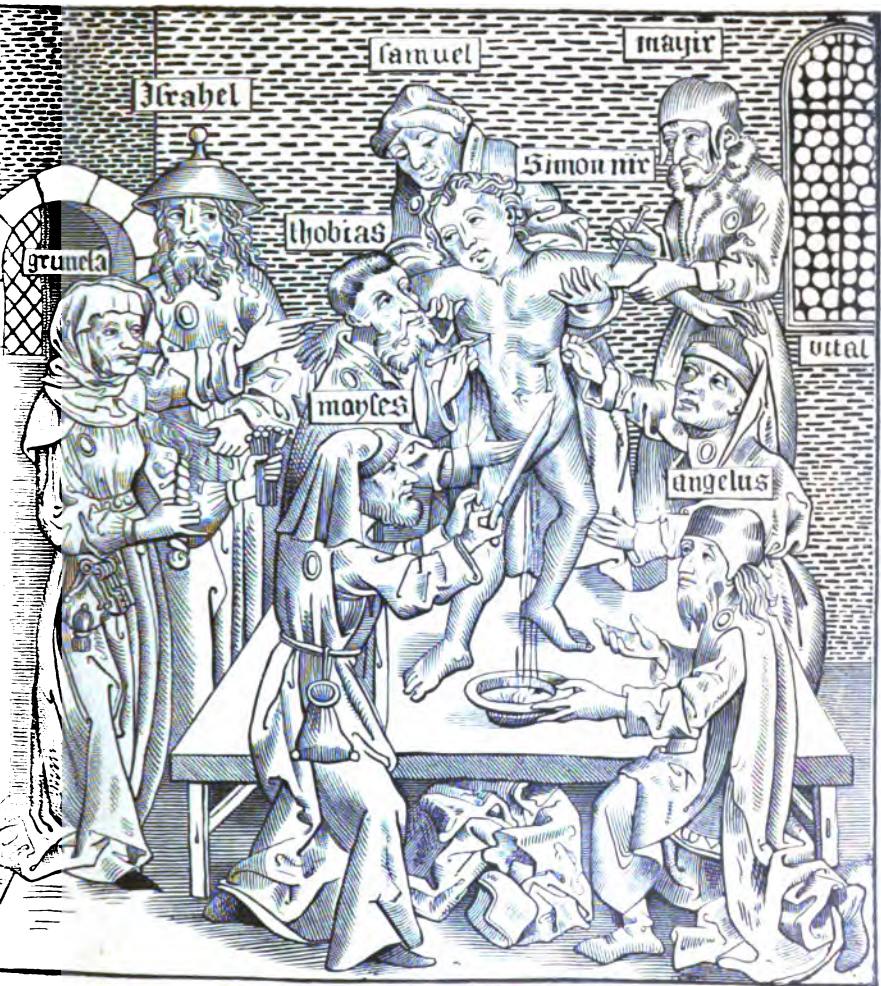
G. Peuffit.

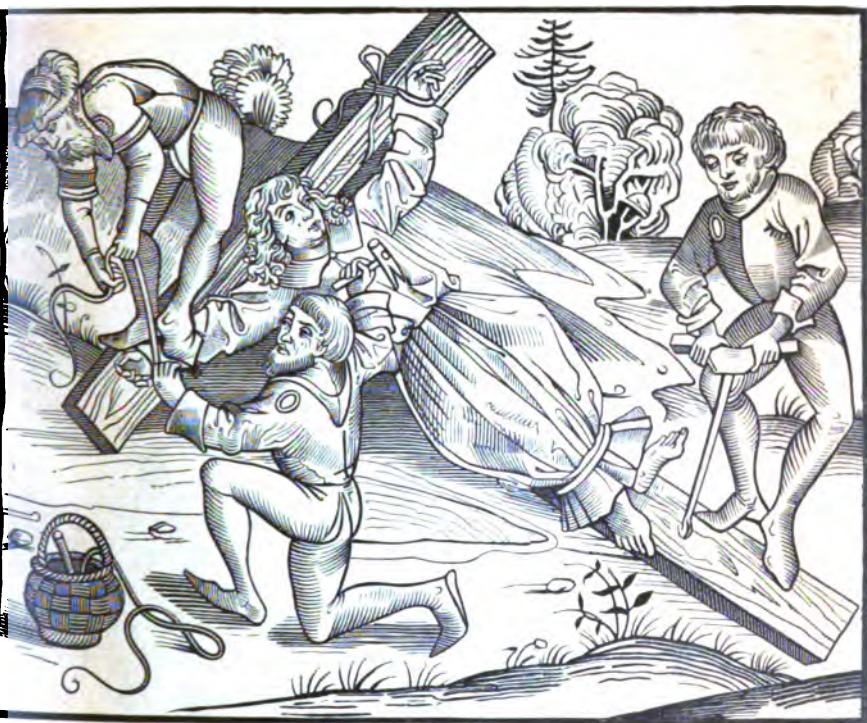


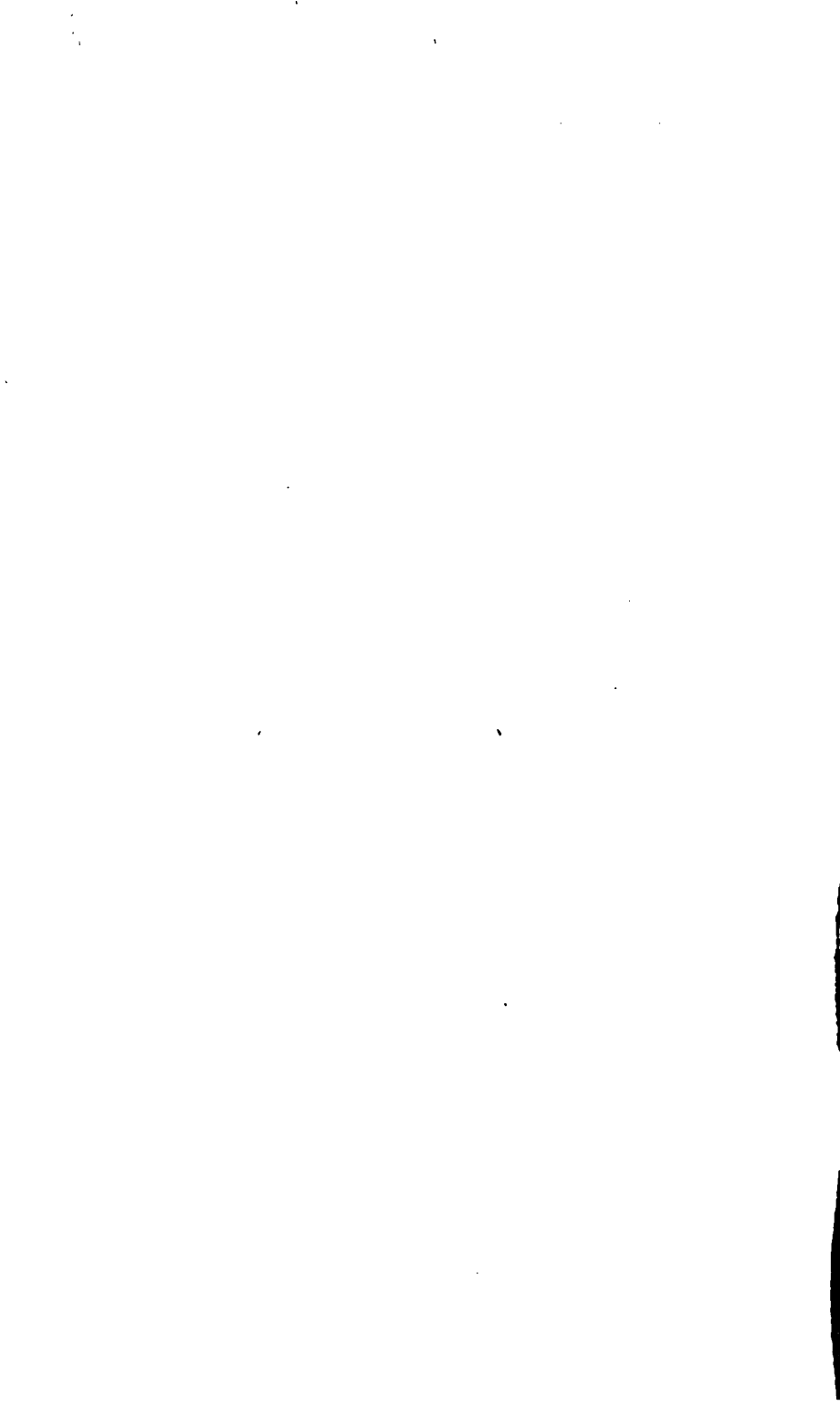
To. 10000.

A. 10000. 10.

G. Peuffit.







MÉMOIRE
SUR
PLUSIEURS ANTIQUITÉS

TROUVÉES A NÉRIS (ALLIER).

Par M. L. DE LAIGUE, associé correspondant national.

Lu dans les séances des 7 novembre, 12 et 19 décembre 1889.

I.

**DEUX INSCRIPTIONS DÉCOUVERTES A NÉRIS-LES-BAINS
(ALLIER).**

En août et septembre derniers, uniquement pour prendre date, nous avons signalé certaines inscriptions latines existant à Nérís. — Aujourd'hui, nous pensons être en mesure de fournir une lecture moins douteuse de deux de ces inscriptions qui sont, croyons-nous, inédites¹.

Elles ont été trouvées, l'hiver passé, sur la route de Commeny à Nérís, par M. Marandet, dans son

1. D'une lettre de M. Bertrand, de Moulins, reçue le 23 octobre dernier et bien après la rédaction de la présente note, il résulte que cet archéologue aurait signalé à la Société d'émulation de l'Allier les deux monuments en question et qu'il se réserve d'en communiquer les estampages à M. Allmer, de Lyon.

fonds même, situé à la droite du chemin qui se rend de la seconde de ces localités à la première, et à environ 1,200 mètres de celle-là. Étant donné d'ailleurs que, dans cette même zone, on a mis au jour, à diverses époques, des tombeaux et d'autres *tituli*, mais sur le côté opposé de la route actuelle, et à moindre distance du bourg, il y a lieu de croire que l'ancienne route reliant le VICVS · NERIOMAGIENSIS à AVGVSTONEMETVM, par CANTILIA¹, coupait en diagonale le tracé actuel Commentry-Néris, pour rejoindre plus loin notre route nationale de Moulins à Clermont. S'il est superflu de rappeler l'usage presque général chez les anciens d'enterrer les morts le long des grandes voies, surtout aux abords des centres habités, nous pouvons, à l'appui de notre hypothèse, et sans citer les estimables travaux de Boirot-Desserviers ou de Tudot, renvoyer à la brochure, beaucoup plus récente, d'Esmonnot, qui relève l'existence de sépultures assez nombreuses dans les mêmes parages².

Il s'agit, en effet, cette fois encore, de deux *tituli* ou inscriptions funéraires gravées l'une et l'autre, comme celle de BRATRONOS, aussi

1. Carte de Peutinger, *Gaule* (*Revue archéologique*, t. IX, p. 59), et *Voies romaines de l'Allier*, par TUDOT (Paris, Rollin, 1859).

2. BOIROT-DESSERTIERS, *Recherches sur Néris*, Paris, 1822; TUDOT, *Étude sur Néris*, Moulins, Desrosiers, 1861, et ESMONNOT, *Néris*, etc., Moulins, Auclaire, 1885, pl. XII.

nérienne, mais actuellement conservée au Musée de Cluny¹, sur une sorte de grès quartzeux fort dur et imparfaitement dégrossi, ce qui rend les estampages assez défectueux et, dès lors, la lecture pénible.

Tout d'abord, sur la face d'une véritable pierre de taille mesurant 4^m20 de long, 0^m30 de profondeur et 0^m63 de haut, est ménagé un rectangle creux de 0^m46 sur 0^m24 où l'on croit lire les trois lignes suivantes :

L · CASSIVS · L · L · EROS
C · CASSIVS · L · L · FAVSTVS
COLLIBERT

Dans notre opinion, les traces d'interpunctation ne sont plus apparentes, si tant est que les lettres aient été primitivement séparées entre elles, détail difficile à préciser, vu la nature grenue de la pierre employée.

Ce texte doit se lire ainsi : *L(ucius) Cassius, L(ucii) l(ibertus), Eros. || C(aius) Cassius, L(ucii) l(ibertus), Faustus || collibert(us)*².

Notre premier texte n'ayant pas un très grand intérêt, nous croyons inutile d'insister davantage. Disons seulement que les caractères, quoique assez développés, 0^m04 à 0^m05, sont de forme et d'as-

1. Voy. MOWAT, *Revue archéologique*, 1878, février-mars.

2. Toutefois, on trouve dans Orelli, n° 1715, un exemple de l'abréviation COLLIBER, sans le T final, pour *collegium libertorum*.

pect médiocres, ce qui, très probablement, implique une date postérieure à l'époque des Antonins.

Quoique encore plus médiocre comme exécution matérielle, les lettres de 0^m03 et 0^m04 de haut étant grêles, allongées, superficielles et sans galbe, notre second texte mérite davantage de fixer l'attention : il est gravé en sept lignes dans un rectangle creux, de 0^m37 sur 0^m30, et sur la face d'un cippe de 1 mètre de haut sur 0^m37 d'épaisseur.

Voici la lecture que nous soumettons à la Compagnie :

SEX · CLITERNIVS
MILES
ANIENSIS
CREMONA
LEG · XIII
AERORVM
V////////H · S · E

C'est-à-dire : *Sex(tus) Cliternius* || *miles* || *Aniensis* || *Cremona* || *legionis XIII* || *aerorum* || *V[III]* *h(ic) s(itus) e(st)* || .

Du gentilice *Cliternius* nous n'avons point su relever d'exemple : peut-être, dès lors, serait-il nouveau. Sans nous prononcer à cet égard, disons simplement qu'il semble dériver des noms de ville *Cliternum* ou *Cliternia*.

Le surnom *Aniensis* se justifie d'autant mieux que Crémone, lieu d'origine de notre légionnaire, appartenait à la tribu *Aniensis*, tant d'après

diverses inscriptions du *Corpus*¹ qu'au témoignage de Grotefend².

En outre, Crémone est, dans d'autres *tituli*, également désignée comme lieu de recrutement militaire avec la même association de mots, par exemple *Arniense, Cremona* dans Orelli³.

De la légion XIII, *Gemina*, nous savons que d'autres soldats provenaient aussi, comme le nôtre, de Crémone. C'est ce qu'établit, notamment, le texte ci-après que nous reproduisons in extenso⁴ :

C · ALLIVS · CF ·
 ANIES · CREM
 ONA · MIL · LEG
 XIII · GEM · ANNOR
 XXX · STIP · XV · HS · E
 FRATER · OB
 PIETAT

On ne saurait méconnaître les nombreux points de similitude entre ces deux inscriptions qui, toutes deux, parlent d'un Crémonais *Aniensis* comme faisant partie de la *legio XIII gemina*. On verra, tout à l'heure, une dernière similitude provenant du terme *stip(endiorum)*.

D'autre part, divers monuments nous montrent

1. *C. I. L.*, t. VI, nos 4041, 4109.

2. *Op. et loc. cit.*, p. 404. *Tribum Cremonensem Aniensem fuisse..... ostendunt nomina militum apud Grotefendium.*

3. N° 2728.

4. BRAMBACH, *Corp. inscr. rhen.*, n° 4172.

la même légion à Mayence¹, à Pola², à Lyon³, à Vérone⁴.

En ce qui concerne Nérès, nous avons lieu d'estimer que, pour la première fois, un soldat de ce corps y est signalé, car, historiquement, on ne connaissait, avec certitude, que le séjour plus ou moins prolongé en cette ville de la *legio VIII*⁵. Quant à Sex. Cliternius, était-il isolément de passage pour soigner par les eaux une lésion traumatique, ou bien tenait-il garnison avec ses *com-militones*? C'est sur quoi nous nous garderons de nous prononcer.

Venons enfin au mot composant à lui seul la sixième ligne. Tel que le lapicide l'a gravé, le barbarisme AERORUM se légitime par divers précédents. En effet, si l'on se reporte à Orelli, on y trouve AER · XVII et AERORV · XL⁶. Le rapprochement est d'autant plus indiqué que, si, dans les deux exemples proposés, le mot AER ou AERORV est, non moins que dans notre espèce, suivi d'un chiffre, il se réfère, pareillement, à des militaires. Nous nous empressâmes de signaler le fait à M. Mowat qui s'est déjà occupé des inscriptions

1. GRUTER, p. 556, 7.

2. ID., p. 447, 4.

3. ORELLI, n° 922.

4. ID., n° 2377.

5. ESMONNOT, *op. cit.*

6. Nos 6841 et 6842. — Brambach, 1212, Musées de Mayence, donne aussi AERORV, comme le 6842 d'Orelli.

nériennes¹ et auquel nous avions soumis, non seulement les estampages des deux *tituli* examinés présentement, mais encore celui d'un fragment dont il va être parlé tout à l'heure.

Notre savant confrère nous répondait sous la date du 9 octobre : « Votre estampage porte très certainement AERORVM. Il faut donc admettre, bon gré mal gré, le barbarisme AERORVM pour AERVM, génitif pluriel de *aes*, *aeris*..., *aera*, *aerum*, avec le sens de *stipendia*, c'est-à-dire années de solde. » L'interprétation si judicieuse de M. Mowat est encore confirmée par l'inscription ci-dessus transcrite de C · ALLIVS où le *miles · anie(n)s(i tribu) · cremona* compte *stip(endiorum)* XV. En outre, nous avons cette fois sans aucune abréviation le singulier terme AERORVM ordinairement abrégé en AER, qui peut supposer la forme légitime AERVM, ou en AERORV pour AERORVM².

Ainsi pour le cas où un nouvel examen de notre monument ne nous permettrait pas de lire le chiffre entier commençant par V, on peut conjecturer que, vu l'espace existant entre ce chiffre et l'abréviation connue H · S · E, il devait y avoir encore quatre unités figurées, soit VIII, ce qui donnerait à SEX · CLITERNIVS neuf années de services rétribués.

1. Voy. p. 2, n. 1.

2. M. Mowat a bien voulu nous fournir encore diverses références sur l'abréviation AER qui est citée notamment dans le *C. I. L.* : t. II, 2425, 2545, 2583; t. III, 4486, 4577; t. V, 932, 939, 948; t. VII, 484, 485.

Dans la même zone a également été trouvé un fragment de stèle portant le gentilice Q·CARISIUS, connu surtout par les deniers romains de la république, et une autre stèle entière, avec buste de femme, mais sans traces de lettres.

D'autre part, au faubourg du Péchin existe partie d'une plaque de marbre rompue en trois morceaux, laquelle porte, en superbes caractères de l'époque antonine, les lignes que voici :

IRI
T · AVG
O · E T ·
R V N T

Si mutilé qu'il soit, ce texte prend un sens approximatif, en le rapprochant d'autres inscriptions de même époque conservées à l'établissement thermal ; elles parlent d'un EQVESTER flamen de Rome et Auguste, et de certains travaux exécutés aux bains antiques. Les lettres *t·aug* et la désinence *runt* montrent presque à coup sûr que le contexte général devait peu différer de ceux jusqu'ici connus et publiés par Esmonnot en 1885¹.

Postérieurement à cette date a été découvert un important débris de plaque, d'une rédaction analogue. En voici la transcription qui manque naturellement dans l'ouvrage précité, lequel est, on l'a vu, de date antérieure :

1. Voy. ESMONNOT, *op. cit.*, pl. VI.

SIBVSQ · P
 ITEMQVE · FLAN *en rom et aug*
cimber · ET · EQVESTER
 foNTES · NERI'

L'époque est également antonine et, à coup sûr, il s'agit encore ici des deux personnages *Cimber* et *Equester* qui furent les bienfaiteurs des VICANI · NERIOMAGIENSES, comme nous aurons occasion de l'établir s'il nous est donné de terminer notre mémoire d'ensemble sur Nérès, actuellement à l'étude.

La physionomie épigraphique des lettres de la bonne époque nérienne a, d'ailleurs, mérité d'appeler l'attention du savant rédacteur des *Exempla scripturae epigraphicae latinae*. Ainsi, n° 604, sous la rubrique *Aquis Neriis*, il relève spécialement la forme de la lettre L dont il dit¹ : « Eleganter, in titulo gallico linea infra versum deducitur in caudam Q litterae similem. » C'est bien le cas aussi pour le fragment ci-dessus où L de *flamen* affecte l'allure un peu fantaisiste, mais fort gracieuse qui avait frappé Hübner.

D'autre part, sur le fragment du faubourg du Péchin, l'N de *runt* a le jambage central très long, ce qui est fort rare. « N, dit encore Hübner, raro tam lata ut *semel* in titulo raetico. » — Il

1. *Op. cit.*, introduction, article sur la lettre L, p. LXI, col. 1^{re}.

importe de relever que ce *titulus raeticus* mentionne précisément Antonin¹.

Enfin, sauf erreur, nous croyons avoir rencontré dans les mêmes *Exempla* un seul type aussi beau que celui du Péchin : ce type, provenant de Pompéi, est formé « *litteris pulcherrimis*². »

II.

LES JEUX DU CIRQUE COMME MOTIF D'ORNEMENTATION SUR UN FRAGMENT DE PATÈRE TROUVÉ A NÉRIS- LES-BAINS (ALLIER).

Les inscriptions qu'on y a rencontrées³, celles que l'on y rencontre encore, les ruines de ses édifices publics et privés, prouvent surabondamment combien la cité des VICANI NERIOMAGIENSES⁴ avait d'importance surtout au temps des Antonins, époque à laquelle, suivant la judicieuse opinion de notre confrère M. Mowat⁵, se rapportent les principaux documents épigraphiques relatifs à cette localité.

Le terrain y est encore fertile en découvertes, ce dont témoignent, non seulement les inscriptions

1. *Exempla*, etc., n° 374, et introduction (sur la lettre N).

2. *Op. cit.*, n° 114.

3. Voy. surtout ESMONNOT, *Néris*, etc., brochure in-4°. Moulins, Auclair, 1885.

4. Vocabulaire emprunté à une inscription trouvée en 1776 au Péchin, sous Néris, et aujourd'hui encore conservée par M. de Saint-Georges, propriétaire du domaine des Billoux.

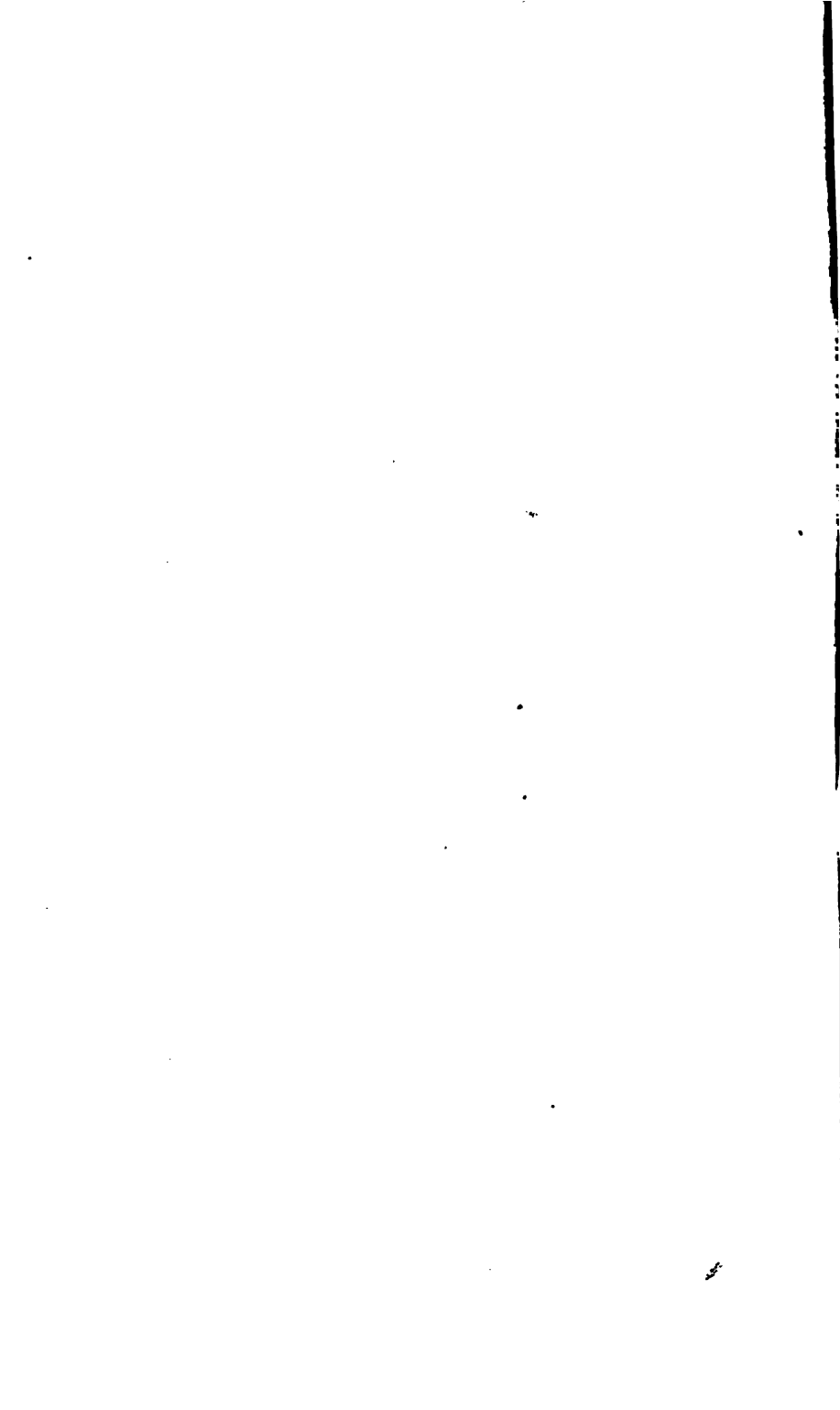
5. *Revue archéologique*, février-mars 1878.



FRAGMENT DE PATÈRE TROUVÉ À NÉRIS (Allier)

M. L. Esquirol

Imp. Roussel, Paris



que nous avons signalées à la Compagnie au cours de la séance du 7 novembre dernier, mais aussi le petit objet en bronze dont nous présentons l'original, déjà soumis à plusieurs archéologues qui sont tombés d'accord pour en reconnaître unanimement le mérite.

Il a été découvert cet hiver, proche et au nord-nord-ouest des arènes antiques, zone que de fréquentes trouvailles ont fait qualifier, par les habitants, du nom significatif de « Romanie. » Les exemples de fragments semblables sont assez rares. Aussi devons-nous exprimer ici notre reconnaissance à notre savant confrère M. Héron de Villefosse, qui, avec son zèle habituel et sa courtoisie si connue, nous a signalé une pièce de tout point analogue, quant à la forme, et qu'il qualifie, avec toute raison, d'oreille de plat ou de patère¹.

Cette « oreille » en argent, un peu plus grande que celle trouvée à Nérès, représente la naissance de Vénus et, singulière coïncidence, elle a été également rencontrée dans une station thermale, Bondonneau, près Montélimart.

Mesurant, comme corde, la longueur d'un côté de l'hexagone inscrit dans le cercle, l'objet que, pour notre part, nous mettons sous vos yeux, suppose un plat du diamètre de 0^m278 environ. Vraisemblablement, le sujet représenté par l'artiste est emprunté aux jeux du cirque, ce qui nous

1. Musée du Louvre, catalogue des bronzes, n° 164.

amène à répéter que l' « inventeur, » duquel nous avons directement opéré l'acquisition de ce bronze, l'a découvert sur son fonds, voisin des arènes.

Dans l'espace laissé vide par les motifs d'encadrement, feuilles, volutes, têtes de cygne, etc., traités avec élégance, on voit trois personnages nus, un homme et deux femmes.

Debout dans l'attitude d'une course accélérée, la jambe gauche en avant, le pied à plat, sur le sol, et la jambe droite fort en arrière, le pied droit reposant seulement sur les doigts de l'orteil, l'homme semble faire effort pour suivre un bige lancé au galop, vers la droite du spectateur. Le corps est souple, élancé, les hanches musculeuses et la taille presque trop fine, tandis que le thorax, largement bombé, laisse deviner la libre action des poumons, comme il convient pour un coureur devant fournir une carrière ou longue ou rapide, sinon longue et rapide à la fois. Sur le dos pend une outre soit gonflée d'air, soit pleine de liquide, et retenue par la main gauche, tandis que la droite tient un cerceau disparaissant en partie derrière les hanches du second personnage, une femme aussi presque nue.

Montée sur le bige dont il a été parlé déjà, cette femme est penchée en avant et semble, dans un mouvement bien exprimé, rendre la main aux deux chevaux qu'elle va toucher d'un fouet, indiqué par deux légers traits en creux, et que, de plus, elle paraît animer de la voix. Sur le garrot est

placé un collier retenu par une fibule qui en réunit les deux parties¹. Quoique nue par devant, notre *essedaria* est couverte d'une sorte de courte jupe que la rapidité de la course déplace et renvoie en arrière, sous forme d'appendice, assez semblable à la basque de notre habit moderne. Les chevaux ont du galbe, sont bien encapuchonnés, avec tête petite, croupe développée, membres minces et solides à la fois. Comme dans la plupart des monuments antiques, la crinière est tenue courte. — D'autre part, détail au moins singulier, le galop a un tel ensemble que nos deux quadrupèdes laissent voir deux jambes seulement en tout. Voulu ou non, c'est là un faire qui ne satisfait point l'œil.

Enfin, devant et au-dessous du char, une autre femme accroupie, vue seulement à mi-corps et ayant, sur la cuisse droite, beaucoup trop grêle, une très courte draperie, laissant le ventre nu, paraît jouer avec un cerceau à l'intérieur duquel on discerne quelques légers creux, très probablement intentionnels². Tandis que ce *trochus* est lancé au-dessus de la tête, six très petites balles, marquées par des points aussi en creux, et situées un peu au-dessus de la main gauche, dénotent, sauf erreur, des passes de jonglerie.

1. Voy. *Dict. des antiquités*, de Daremberg et Saglio, v° *currus* des colliers de diverses formes, fig. n° 2214, 2216, 2223, etc.

2. Voy. dans le *Dict. de Rich.*, v° *trochus*, et aussi dans *Smith* des exemples de cerceaux avec grolots.

Le type de l'homme et des deux femmes, le crâne lisse et de forme caractéristique, le nez camard, les lèvres lippues nettement rendues, surtout chez la femme accroupie, montre, si nous ne nous trompons, que l'on a voulu représenter ici des nègres, des Éthiopiens, comme les appelaient génériquement les Grecs et les Latins¹.

En outre, si l'épigraphie ne nous fournit point d'exemples d'auriges-femmes, il est utile de noter qu'au *Corpus inscriptionum latinarum*², plusieurs cochers portent le surnom d'*asfer* et presque tous les chevaux sont indiqués aussi comme *asfri*. Ajoutons, en outre, que, dès la plus haute antiquité, on trouve des exemples de femmes conduisant des chars, au moins dans la vie ordinaire. Témoin la gracieuse scène où Homère³ nous présente la jeune Nausicaa, docte au maniement des rênes, qui monte sur un char attelé de mules, saisit le fouet étincelant, puis excite l'attelage qui s'élançe avec ardeur. A une époque moins reculée, mais pourtant encore archaïque, nous voyons, sur un bas-relief de l'école attique, conservé aujourd'hui à Athènes, une femme richement drapée, un pied

1. Smith, *A dictionary of greek and roman geography*; v^o *Aethiopes*.

2. *C. I. L.*, t. VI, partie consacrée aux jeux publics (nos 10044 et suiv.). Sur 51 chevaux cités, avec indications d'origine, 33 sont *asfri*.

3. Homère, *Odyssée*, chant VI, notamment :

Vers 78 : κόρυη δ' ἐπεθήσεται ἀπήνης.

Vers 81 : Ἡ δ' ἔλαβεν μάστιγα καὶ ἦνία σιγαλόνερα.

Vers 316 : Ὡς ἔρα φωνήσασα' ἤμασεν μάστιγι φαινῆ.

encore à terre, l'autre déjà sur le char, s'emparant des guides dans un mouvement rendu avec beaucoup de vérité¹.

En un temps moins reculé, qui est celui de Néron, Pétrone² dit formellement, en parlant d'un individu qui va faire une exhibition de spectacles divers : *Jam mannos habet et mulierem essedariam*. Il devient donc certain que des femmes pouvaient figurer comme auriges dans les jeux. Toutefois, si l'*essedum* d'où est dérivé *essedaria* est précisément un char gaulois, la forme en est fort différente de celle que donne notre œuvre d'art, puisque, au lieu d'être ouvert par derrière, il l'était par devant ; c'était, d'ailleurs, surtout un char de guerre³.

Et maintenant à quelle catégorie des *circenses* se rapporte notre scène ? Non seulement il s'agit d'une course de chars, mais aussi de jeux d'adresse. Tandis que la femme vue à mi-corps occupe le public en jonglant, le coureur semble s'élaner à la poursuite de l'aurige, comme pour lui passer son cerceau autour du cou, ce qu'indique assez bien le geste du bras tendu en avant, non moins que la rapidité de l'allure des chevaux que leur conductrice excite avec énergie pour échapper à l'homme qui la suit.

1. Ce bas-relief connu est reproduit notamment dans le *Précis de l'histoire de l'art*, de BAYET, p. 57, fig. 9.

2. Pétrone, XLV.

3. Voy. notamment CAESAR, *B. G.*, IV, 33; V, 46. — *Ving.*, *Georg.*, III, 204. — SERVIUS, *Ad l.* Voy. aussi la note dans CAESAR, *l. c.*, édition Rheinardt. Stuttgart, Neef, 1889.

Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, il est bon de noter que le char ici représenté rappelle, par son agencement général, ceux qui étaient employés dans le cirque¹ et qui, tous, étaient petits, à une place et bas sur roues, de manière à permettre à l'aurige de sauter à terre, sans trop de difficulté, en cas de danger.

On peut encore rapporter deux de nos personnages à la classe des *ludii* qui, d'après Suétone², remplissaient dans les divertissements des anciens le rôle de nos modernes clowns. Quant aux cerceaux, sur une lampe en terre cuite, on voit un *circulator* avec des animaux dressés et deux *trochi* enlacés³, tandis que Xénophon décrit, entre autres, une danseuse jonglant avec des cerceaux⁴.

De l'outre servant à des tours d'adresse, nous trouvons la représentation sur une pierre gravée où des satyres cherchent à s'équilibrer sur une peau de cette espèce, quoiqu'elle soit gonflée et frottée d'huile⁵; mais, évidemment, ce jeu, nommé

1. DARENBERG et SAGLIO, v° *circus* et *currus*.

2. *Aug.*, 47.

3. BARTOLI, *Lucern : vet.*, 17.

4. *Symposium*, II et VII.

5. STEFANONI, *Gemmae ant.*, 30. On peut, toutefois, indiquer comme esclaves noirs portant de petites outres dans le cirque ceux dont Pétrone parle ainsi (chap. xxxiv) : *Duo aethiopes cum pusillis utribus quales solent esse qui arenam utribus spargunt*; mais ce texte est indiqué à titre de simple renseignement, car il se réfère aux individus qui jetaient du sable dans le cirque pour éteindre le sang des gladiateurs.

ἀσכולια, n'a point de rapport direct avec notre sujet.

Nonobstant l'analogie du nom et de la chose, il n'y a point, non plus, à parler des *saccularii*, que le Digeste cite bien plutôt comme de punissables fripons que comme des prestidigitateurs¹.

Quoi qu'il en soit, malgré certaines négligences d'exécution, on ne saurait refuser au travail soumis à la sagace appréciation de la Compagnie quelque mérite d'exécution et de conception bien propre à faire regretter la perte du vase, dont cette « oreille » ou anse ne formait probablement que l'un des motifs d'ornementation, si l'on en juge par la richesse des pièces qui nous sont parvenues entières².

Disons enfin que, d'après l'avis d'hommes très compétents, on devrait reconnaître ici, non une œuvre gallo-romaine, comme le veut M. Hoffmann, expert à Paris, mais bien un travail grec ou tout au moins étrusque, importé dans notre pays.

III.

DEUX DIVINITÉS TOPIQUES.

BAS-RELIEF TROUVÉ A NÉRIS-LES-BAINS (ALLIER).

Par un travail actuellement en préparation, nous

1. *Saccularii qui vetitas artes exercent plus quam fures puniendi*. L., *Saccularii*. Dig., *De ex crim.*

2. Voy. notamment au Musée de Cluny les copies des pièces du trésor d'Hildesheim.

nous proposons de mettre en relief, autant qu'il dépendra de nous, l'importance réelle, à l'époque romaine, de la ville qu'habitaient les VICANI-NERIOMAGIENSES, aujourd'hui Nérís-les-Bains (Allier).

Quant à présent, nous nous bornons à solliciter, une fois encore, l'attention de la Compagnie pour le petit groupe statuaire dont nous lui soumettons l'héliogravure, exécutée d'après une photographie appartenant à M. Nuret, possesseur du groupe lui-même découvert dans son fonds au faubourg du Péchin¹. Nous empruntons à une lettre reçue de lui, le 29 septembre dernier, les renseignements relatifs à « l'inventio » de ce petit monument que nous avons étudié directement et en outre signalé au savant conservateur du Musée de Saint-Germain.

« Curieux de découvertes archéologiques, » écrit en substance M. Nuret, « et connaissant la richesse du sol nérien, je résolus d'opérer des fouilles dans mon jardin. Après trois semaines de recherches infructueuses, je rencontrai, le 27 octobre 1877, à un mètre de profondeur, une sorte de voûte en maçonnerie que je crus appartenir à un souterrain. Mais deux heures de travail m'amènèrent à constater que j'étais en présence d'un puits romain mesurant 1^m10 de diamètre et com-

1. Voyez le plan de Nérís antique (ESMONNOT, *Nérís, recherches*, etc. Moulins, Auclaire, 1885, pl. I).

blé avec de la terre et des gravats. Ayant déblayé jusqu'à environ 5 mètres de profondeur, je découvris un groupe de deux personnages, des chapiteaux, une colonne et une infinité de bouteilles (*sic*) entières, des fragments de bols rouges figurés, un vase de bronze, des broches, etc.¹. »

Nous ne parlerons pas avec détail des objets secondaires rappelés ci-dessus, et parmi lesquels il suffit de signaler deux vases dits samiens, relativement peu endommagés, et le vase de bronze (*œnochoé*) dont l'anse est ornée d'un petit génie.

Exécuté en pierre calcaire, plutôt grossière, fort grenue, assez dure et très blanche si on la gratte, notre groupe, composé de deux personnages, un homme assis et une femme debout, est plat en arrière, ce qui semble indiquer qu'il était adossé à un petit mur ou placé dans un édicule formant niche, comme l'on en a plus d'un exemple. — La hauteur maximum est de 0^m48 et la largeur de 0^m30, tandis que l'épaisseur du bloc est seulement de 0^m08. — Les deux figures reposent sur une petite base de 0^m05, ménagée dans la masse du bloc même.

L'homme assis est de haute taille et de formes massives : il mesure, pour sa part, 0^m43. L'on n'aperçoit aucune partie du siège, caché par les lourdes draperies du vêtement, lequel n'est autre

1. Si nous avons quelque peu modifié la forme de cette lettre, nous en avons scrupuleusement respecté le sens.

qu'une tunique ou *indusium*¹ tombant jusqu'à la cheville et couverte d'un manteau agrafé sur



1. L'absence d'un vêtement tel que la toge, essentiellement romain, pourrait être regardée comme caractéristique d'un type gaulois.

l'épaule droite par une fibule ronde¹ à peine visible, surtout dans la gravure, exécutée à moins de un cinquième. Les plis sont traités avec une sorte d'uniformité conventionnelle, par grandes lignes droites, et sans aucune préoccupation de ces cassures qui, dans les véritables œuvres d'art, donnent l'illusion des souplesses de l'étoffe.

Évidemment, on est en présence d'un travail dénotant tout au plus une simple pratique d'ouvrier « tailleur d'images, » comme disaient nos pères, quoique la tête, au nez régulier, aux yeux bien ouverts, sous des sourcils fortement arqués, respire une certaine noblesse et un grand sentiment de douceur. Sur les cheveux est posé un bandeau légèrement arrondi et difficilement reconnaissable dans notre épreuve, tandis que la coiffure est composée de grosses boucles symétriques formant comme un nimbe qui contourne le front et déborde en masses puissantes vers les oreilles. La bouche, grande, semble sourire avec bienveillance et les lèvres apparaissent très nettement dégagées, car la barbe, tenue courte et légèrement ouverte en éventail vers le menton, les laisse bien à découvert.

Chaussés du *calceus* noble, reproduit avec scrupule jusque dans ses liens de cuir², les pieds sont

1. Ce système d'attache, fort usité, convient, entre autres, au genre de manteau dit *abolla*, lequel n'était pas exclusivement porté par les militaires (SUÉTONIUS, *Cal.*, 35).

2. Nous ne croyons pas pouvoir, au cas particulier, recon-

relativement petits, alors que les mains, surtout la gauche, sont grosses outre mesure. Dans la droite se voit une bourse pleine, et la gauche retient un énorme serpent, ayant les cornes et le *facies* du bélier.

Tandis que cette première statuette est celle d'un personnage dans la force de l'âge, au contraire la figure féminine demi-nue qui s'appuie contre l'homme et lui pose la main sur la tête, comme pour le couronner, offre tous les signes de la première jeunesse. Si la chevelure est abondante, et coiffée en lourds bandeaux s'étagant de chaque côté, le visage, avec ses traits sommairement indiqués, conserve encore une expression presque enfantine. Les bras sont grêles, les seins à peine naissants et le bassin peu développé : même si la hanche droite souligne une certaine saillie, c'est uniquement parce que le mouvement du corps, penché vers la gauche, la fait ressortir. De la draperie voilant le bas des jambes et laissant découverte l'extrémité des pieds chaussés, rien à dire, quoique les plis en soient un peu moins roides que ceux du vêtement masculin.

naître le *calceus patricius* proprement dit, sorte de réunion du type de la sandale et du soulier. — En effet, le *calceus patricius* est garni de nombreuses lanières, tandis que, dans notre figure, on relève seulement les *nœuds* qui retiennent la chaussure sur le cou-de-pied. — Or, nous avons au Louvre (CLARAC, *Mus. de sculpt.*, III, pl. CCLXXVII, n° 2315) un modèle tout semblable porté par un chevalier, C · CANINIVS · VALENS, procureur des quatre impôts d'Afrique.

Telle est, sommairement, la description de ce groupe que nous n'avons point la prétention de présenter comme inédit, puisque notre savant confrère M. Bertrand en a donné un croquis assez semblable au nôtre¹, sauf que l'individu mâle est représenté imberbe.

Et maintenant quel est le sujet ici représenté? En expliquer le sens exact nous paraît délicat. Cependant, au cours de son intéressante dissertation sur les triades gauloises², le même savant reconnaît dans le personnage assis un Mercure caractérisé par la bourse pleine, et ajoute que le dragon mystique à tête de bélier ne figure pas seulement dans « le célèbre monument d'Autun, » mais encore dans un « bas-relief inédit de Montluçon. » — Nous nous bornons à constater que, d'une part, il s'agit, non d'un bas-relief, mais d'une ronde bosse ou peu s'en faut, et qu'en outre cette ronde bosse a été trouvée à Nérès même où elle est encore.

En présence de l'interprétation si autorisée de notre docte confrère, nous ne dirons rien de l'opinion qui tendrait à identifier notre « Mercure » avec une sorte de dieu local des eaux, le DEVS NERIVS des inscriptions nériennes, lequel aurait alors pour attributs le serpent salutaire consacré à toutes les divinités médicales³ et serait asso-

1. *Revue archéologique*, t. XL, p. 14-16, et la note.

2. *Op. et loc. cit.*

3. A. MAURY, *Relig. de la Grèce*, I, 451, etc.

cié à sa parèdre Rosmerta, analogue à l'Épione (Ἐπίωνη) ou à l'Hygie, dont on voit souvent Esculape accompagné¹. Dans cette hypothèse, la bourse pleine aurait représenté le *stipes* consacré aux sources bienfaisantes².

Quoi qu'il en soit, on peut, jusqu'à un certain point, admettre que le dieu rappelle les traits de l'empereur Antonin. Cette opinion est, d'ailleurs, plausible, car, suivant la judicieuse observation de notre confrère M. Mowat, les inscriptions nériennes les plus importantes datent des princes de la dynastie antonine³. Or, on le sait, d'après la tradition, le DIVVS · PIVS était d'une famille originaire de Nîmes. — Ainsi serait expliquée la délicate pensée ayant porté un artiste gallo-romain à prêter la physionomie de ce prince à quelque *numen* bienfaisant de la terre gauloise⁴.

1. PAUSANIAS, II, 27, 6 et 29, 1.

2. Hypothèse justifiée par la trouvaille de Vicarello (ORELLI-HENSEN, n° 5210; DURUY, *Hist. des Romains*, IV, p. 17, et SAMBON, *Monnaies de la presqu'île italique Naples*, petit in-fol.).

3. *Suprà*, *op. et loc. cit.*

4. La coiffure se rapproche sensiblement de celle des empereurs ayant régné depuis Hadrien jusqu'à Commode (voir surtout COHEN, 1^{re} édition, 1859, t. III, pl. VI).

LE NOM D'ANACLET II

AU PALAIS DE LATRAN.

Par M. l'abbé DUCHESNE, membre résidant.

Lu dans la séance du 11 juillet 1889.

Il arrivait souvent, au temps des empereurs romains, que le nom d'un souverain fût martelé sur les marbres des inscriptions officielles, les successeurs ayant des raisons d'interdire à certains de leurs prédécesseurs les honneurs de la postérité. On n'a signalé jusqu'ici aucun fait de ce genre dans l'épigraphie chrétienne. Je crois en avoir découvert un que je prends la liberté de recommander à l'attention de la Société, tant à cause de sa rareté qu'en raison de la haute importance historique du monument qui le fournit.

Le pape Calixte II, après avoir heureusement terminé la longue querelle des investitures (1123), résolut d'en perpétuer le souvenir dans la décoration d'une chapelle qu'il fit construire à l'intérieur du palais de Latran. Cette chapelle fut élevée sous le vocable de saint Nicolas. On y voyait, dans l'abside, une double série de figures : en bas, autour de la figure de saint Nicolas lui-même,

étaient rangés d'abord les deux anciens papes, saint Léon et saint Grégoire, puis les six pontifes qui, pendant près de soixante ans, avaient soutenu la lutte contre les empereurs d'Allemagne, c'est-à-dire Alexandre II, Grégoire VII, Victor III, Urbain II, Pascal II et Gélase II. Au-dessus, dans la conque même de l'abside, était représentée la Vierge-Mère; sur un trône, l'Enfant Jésus sur les genoux, deux anges à ses côtés; à droite et à gauche, deux grandes figures en pied représentaient saint Silvestre et un autre pape ou archevêque, revêtu du pallium, mais sans tiare; aux pieds de la Vierge, deux papes prosternés, avec le nimbe carré qui caractérise les personnages contemporains. Ces peintures ont disparu complètement au siècle dernier, lors de la destruction de l'édifice. Vers la fin du xvi^e siècle, la chapelle de Saint-Nicolas ayant été affectée au service de la communauté des pénitenciers du Latran, quelques restaurations avaient été introduites; on en fit d'autres au cours du siècle suivant.

Que Calixte II soit le fondateur de la chapelle et qu'il ait conçu lui-même le plan de sa décoration, c'est ce qui est suffisamment attesté par les historiens contemporains¹. Cela résulte aussi de ce que son nom avait été peint auprès de l'un des deux papes agenouillés, dans la composition supérieure; et de ce qu'il figurait dans l'inscription

1. Voy. mon édition du *Liber pontificalis*, t. II, p. 323, 378.

dédicatoire. Ceci nous est garanti par la plus ancienne copie de ces inscriptions, celle¹ qui fait partie du recueil épigraphique offert par Pietro Sabino au roi Charles VIII, lors de son passage à Rome, en 1495. P. Sabino vit le nom de Calixte II, qu'il rapporta ainsi *Dñs Kallistus pp. II*. Quant à l'inscription dédicatoire, voici comment il la donne :

*Sustulit hoc primo templum Callistus ab imo
Vir celebris late Gallorum nobilitate.
Letus Callistus papatus culmine fretus
Hoc opus ornavit variisque modis decoravit.*

Vers le milieu² du xvi^e siècle, Panvinio décrit ces peintures, alors très difficiles d'accès, le monument étant en ruines ; il ne donne aucun détail sur la composition supérieure, sinon qu'on y voyait Calixte II « aux pieds du Sauveur ». Il avait donc lu le nom de ce pape. Il omet aussi l'inscription métrique et se borne à énumérer les six papes prédécesseurs de Calixte II peints dans la zone inférieure. Il attribue toute la décoration à Calixte II.

Jusqu'ici aucun autre nom que celui de Calixte II

1. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 427, n° 29.

2. Les témoignages relatifs aux vicissitudes subies par ce monument, depuis le xvi^e siècle jusqu'au milieu du xviii^e, ont été réunis et discutés par M. de Rossi dans un travail intitulé *Esame storico ed archeologico dell' immagine di Urbano II papa*, etc., publié dans la revue *Gli Studi in Italia*, 4^e année, 1881.

n'est prononcé à propos de ce monument. Vers l'année 1595, Ciacconio fit exécuter, non pas un dessin d'ensemble, mais une série de dessins représentant une à une les figures des papes que l'on voyait dans la chapelle Saint-Nicolas. Au commencement du XVII^e siècle, le monument fut décrit par Grimaldi¹, qui prit en même temps copie de l'inscription métrique. Un dessin d'ensemble, le plus ancien que l'on connaisse, fut exécuté peu après. On le conserve actuellement au château de Windsor; Marriot en a donné la moitié supérieure dans son *Vestiarium christianum*, pl. XLVI. De ces trois documents il résulte que, postérieurement à Panvinio, les noms des papes avaient été repeints et que plusieurs erreurs avaient été commises alors. Dans la composition inférieure, les noms d'Alexandre II et de Grégoire VII étaient les seuls qui eussent été tout à fait respectés; ceux de Victor III et d'Urbain II avaient été remplacés par ceux de Célestin I^{er} et de Calixte I^{er} (S. CHALISTVS PP. I); pour Gélase II et Pascal II, on avait conservé les noms, mais changé les numéros, de sorte que les papes représentés étaient maintenant Gélase I^{er} et Pascal I^{er}. Au pied du trône on avait récrit le nom de Calixte II : CHALISTO PP. II, et celui du pape, jusqu'alors anonyme, qui lui faisait pendant : ANASTASIVS III. M. de Rossi² insiste

1. E. Müntz, *Bibl. des écoles d'Athènes et de Rome*, t. I, p. 253.

2. *L. c.*, p. 50.

avec raison sur la rédaction singulière de ces deux étiquettes, dont l'une est en italien et non en latin, tandis que l'autre omet le sigle nécessaire PP.

C'est dans ces conditions que, pour la première fois, le nom d'Anastase IV s'introduisit dans ces peintures, trois siècles et demi après Calixte II. En 1570, le pape Pie V ayant donné cette partie des ruines du vieux palais pontifical aux pénitenciers de Saint-Jean-de-Latran, ils arrangèrent tant bien que mal la chapelle Saint-Nicolas pour leur usage conventuel. A cette occasion eurent lieu les restaurations où périrent les vrais noms des papes que l'on y avait figurés à l'origine ; avec ces noms disparut l'expression de la haute idée qui se rattachait au monument.

Il est sûr en tout cas que ces circonstances ne recommandent guère l'attribution du nom d'Anastase IV à la figure du deuxième pape agenouillé. Cette attribution, cependant, fit fortune. Bien que l'inscription métrique n'eût pas été comprise dans les restaurations de la fin du XVI^e siècle, dom Costanzo Caetani, abbé du Mont-Cassin, s'ingéra à la retoucher. Sa vie de Gélase II, publiée à Rome en 1638, contient une reproduction de la décoration de l'abside de Saint-Nicolas. Le quatrième vers de l'inscription métrique y est ainsi rétabli :

Verum Anastasius papatus culmine quartus.

Le *quartus* a contre lui, outre le silence de Grimaldi et du dessin de Windsor, le témoignage

précis de Pietro Sabino qui a lu ici *fretus*, un mot tout à fait de style. Une inscription de Grégoire VII, à Sainte-Marie *in Porticu*, était¹ ainsi conçue :

*Septimus hoc praesul Romano culmine fretus
Gregorius templum Christo sacrauit in aevum.*

On doit donc écarter la restitution de dom Costanzo, tout comme les retouches introduites par les pénitenciers dans la nomenclature des papes. La question de l'origine du monument se pose ainsi qu'il suit. Deux papes étaient figurés agenouillés aux pieds de la Vierge : donc deux papes avaient concouru à la décoration. Le premier était, sans aucun doute, Calixte II. Quel était le second ?

Interrogeons maintenant l'inscription métrique. M. de Rossi a déjà remarqué que P. Sabino ou son copiste a modifié l'orthographe du nom de Calixte II. Au XII^e siècle on écrivait *Calixtus* et non *Callistus*. De plus, le troisième vers ne satisfait pas aux exigences du vers léonin : *Callistus* ou *Calixtus* ne rime pas avec *fretus*. M. de Rossi propose une inversion : *Calixtus letus*.

Je vais plus loin. L'inscription elle-même me semble témoigner, comme la peinture qui la surmonte, du concours de deux pontifes. En effet, il serait d'abord étrange que l'on eût répété deux fois le nom de Calixte dans un texte si court, sans aucune nécessité grammaticale ou prosodique. D'autre part, Calixte II ne peut guère avoir parlé de

1. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 439, n° 136.

lui dans les termes du second vers : le *celebris late Gallorum nobilitate* a dû être dicté par une autre personne. Enfin l'inscription paraît distinguer deux temps, la construction : *sustulit hoc primo templum... ab imo*, et la décoration, commémorée dans le quatrième vers. Tout cela me conduit à penser que, du temps de P. Sabino, le commencement du troisième vers était déjà effacé, que les mots *Letus Callistus* ne représentent qu'un supplément conjectural de cet épigraphiste, et que, à la place de ces mots, nous devons chercher le nom d'un pape, successeur de Calixte II, qui aurait mis la dernière main à l'œuvre.

Cela étant, deux noms seulement peuvent être proposés, celui d'Honorius II et celui d'Anaclet II.

Innocent II († 1143) doit être écarté, et ses successeurs à plus forte raison. En effet, ces peintures sont mentionnées comme achevées dans la vie de Calixte II par Pandolphe¹. Ce biographe, familier du Latran depuis de longues années, embrassa en 1130 le parti d'Anaclet II. Le manuscrit qui nous a conservé la vie de Calixte II écrite par lui est de 1142; il a été copié, par conséquent, du vivant même d'Innocent II. Avant cette date, Innocent, à part deux séjours très rapides, ne fut maître du Latran qu'en 1138. Il est probable qu'à cette date la vie de Calixte II était déjà rédigée; par suite, les peintures dont elle parle doivent

1. Voy. mon édition du *Liber pontificalis*, t. II, p. 323, l. 20.

être d'Honorius ou d'Anaclet. Eussent-elles été exécutées entre 1138 et 1142, que Pandolphe, ennemi acharné, furibond, d'Innocent II, n'aurait guère eu occasion de les voir, ni surtout envie de les célébrer. Innocent II étant ainsi écarté, restent Honorius II et Anaclet II, qui furent maîtres du Latran, le premier pendant six ans, le second pendant huit ans.

Le mètre léonin décide, je crois, entre les deux. Le nom d'Honorius n'entrerait pas facilement dans l'hémistiche à suppléer, tandis que celui d'Anaclet s'y adapte merveilleusement :

Praesul Anacletus papatus culmine fretus.

Et ici je ferai remarquer que, dans la copie de Windsor, ce troisième vers commence par un groupe de lettres assez douteuses, mais dont la première conservée est un P, la seconde un A. Il est bien facile d'agencer ces traces avec ma restitution ; on pourra en tirer *pRAesul*. M. de Rossi, il est vrai, dit que les restes du P lui font plutôt l'effet de la branche supérieure d'un C. Il serait peut-être utile que le dessin fût examiné à nouveau par une personne qui n'eût en tête aucun système de restitution. Dans l'état des informations, il me semble que le CA qui cadrerait avec la restitution de M. de Rossi est exclu par les considérations que j'ai présentées. J'ajouterai que les moines qui ont suppléé ANASTASIVS ont assez témoigné par le choix de ce nom qu'ils n'ont

aperçu aucune trace de HONORIVS ou de INNOCENTIVS à côté de la figure du second pape agenouillé ; mais ils auraient vu un reste du nom ANACLETVS, ou même ce nom tout entier, qu'ils se seraient crus fondés à l'écarter, et, l'écartant, à prendre le nom d'ANASTASIVS qui n'en diffère que de quelques lettres.

En somme, mon opinion est que le nom d'Anaclet II a été effacé de ce monument, effacé exprès, après sa mort et la défaite de son parti. A l'origine, les noms de Calixte et d'Anaclet se lisaient à côté des deux papes agenouillés devant la Vierge, et l'inscription dédicatoire était ainsi conçue :

*Sustulit hoc primo templum Calixtus ab imo
Vir celebris late Gallorum nobilitate.
Praesul Anacletus papatus culmine fretus
Hoc opus ornavit variisque modis decoravit.*

Cette solution n'enlève nullement à Calixte II l'honneur d'avoir fondé le monument et même d'en avoir conçu et réglé la décoration. C'est bien ce que dit son biographe Pandolphe : *Ecclesiam sancti Nicolai in palatio FECIT, cameram AMPLIAVIT, et pingi sicut apparet hodie miro modo PRAECEPT.*

Du reste, Anaclet II, malgré le déplorable schisme auquel son élection donna lieu, était tout à fait l'homme des souvenirs que Calixte II avait voulu perpétuer par la décoration de la chapelle Saint-Nicolas.

Il était fils de Pier Leone, du chef de cette riche

et puissante famille romaine dont l'influence et l'argent avaient contribué pour une si large part à soutenir les papes dans leur conflit contre les souverains allemands. Porté à la papauté, il put croire que l'on mettait enfin à l'honneur, en sa personne, une famille qui depuis longtemps était à la peine. Loin d'avoir la moindre répugnance à consacrer par les monuments de l'art le triomphe de la papauté sur les empereurs, il devait s'y trouver d'autant plus porté que son rival Innocent avait pour lui l'appui de Lothaire II, leur successeur.

APOLLO VINDONNUS

Par M. l'abbé H. THÉVENAT, membre résidant.

Lu dans la séance du 28 novembre 1888.

Tous les archéologues connaissent les découvertes de substructions et d'objets antiques faites aux Sources de la Seine, dans le département de la Côte-d'Or. Les nombreuses antiquités qui ont été mises au jour en cet endroit et les *ex-voto* offerts, par les malades reconnaissants, à la *Dea Sequana* ont enrichi le musée de Dijon.

M. Baudot, alors président de la *Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*¹, et, à une époque plus récente, notre confrère M. Flouest² nous ont largement renseignés sur ce lieu cher à la dévotion des populations païennes de la région. Aussi n'est-ce pas de ces découvertes que je désire m'occuper ici.

1. Henri Baudot, *Rapport sur les découvertes archéologiques faites aux Sources de la Seine*, dans les *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, 1843, t. II, p. 95 et suiv.

2. Ed. Flouest, *le Temple des Sources de la Seine*, dans le *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur*, 1869-1870, p. 35 et suiv.

Dans un arrondissement voisin, celui de Châtillon, il existe, sur le territoire de la commune d'Essarois, un autre lieu de pèlerinage des temps païens qui offre, avec celui que je viens de rappeler, la plus grande analogie.

A Essarois aussi les malades venaient chercher, près de fontaines sacrées, la guérison de leurs maux. Là, comme aux Sources de la Seine, ils laissaient, en signe de reconnaissance et comme hommage à la puissance divine à laquelle ils attribuaient leur guérison, des ex-voto représentant, avec une brutalité souvent repoussante, les maladies guéries par l'influence des eaux bien-faisantes.

Dans les mémoires de la *Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, M. Mignard, membre de cette Commission, a publié sur les découvertes d'Essarois une étude excellente et étendue¹. Il a fait, et non moins heureusement, pour ce sanctuaire ce que M. Baudot avait fait pour celui des Sources de la Seine. De tous les ex-voto signalés par M. Mignard, les monuments épigraphiques sont de beaucoup les plus intéressants. Grâce à eux, en effet, nous savons que, à côté des sources (*fontes*) mentionnées dans une des inscriptions², on honorait en ce lieu une divinité topique

1. Mignard, *Historique d'un temple dédié à Apollon près d'Essarois, Côte-d'Or*, dans les *Mémoires de la Commission des ant.*, t. III, 1847-1852, p. 110 et ss.

2. Cf. plus loin notre n° II.

identifiée à Apollon par les Romains. Le nom de cette divinité n'est pas encore complètement connu ; j'espère arracher leur secret aux pierres aujourd'hui mutilées sur lesquelles il était gravé.

Mais avant d'aborder l'étude des inscriptions, j'emprunterai au mémoire de M. Mignard quelques renseignements propres à donner aux lecteurs une idée du lieu d'où elles proviennent :

« En partant d'Essarois et en se dirigeant de l'est à l'ouest, on remarque un petit vallon formé par l'aplanissement de plusieurs coteaux calcaires, se prolongeant l'espace d'environ deux kilomètres jusqu'à la lisière du bois, où l'eau tombe en cascades. Si, de ce point de l'ellipse qu'on a parcourue, on se retourne pour regarder le village, on s'aperçoit que ces lieux sont un véritable cirque découpé par la nature et dominé par un amphithéâtre de collines. Cette position a sans doute valu à la contrée et, par suite, à la source même, le nom de la *Cave* qu'elles portent l'une et l'autre de temps immémorial.....

« Le lieu de la cascade se nomme la Truffière... A moins de cent mètres environ, et au tiers de la colline qui est assez escarpée, on rencontre la principale source...

« En 1805, les eaux mirent à sec, dans le voisinage de la source, un buste de femme..... On fouilla dans le pourtour de la source et on trouva des aqueducs en pierre..... M^{me} Victorine de Chatenay... voulut entreprendre, à ses frais, des tra-

vaux réguliers... Ces fouilles furent très fructueuses et mirent successivement à nu tout un système de fondations qu'on a fidèlement retracé au plan¹..... Bien plus encore, ces fouilles firent rencontrer une foule de monuments², au milieu de la diversité desquels on rencontre deux époques³. »

Les sources et l'édifice élevé près d'elles nous étant connus, nous pouvons passer à l'étude des inscriptions.

I.

Je dois à l'extrême obligeance de notre savant confrère M. Flouest les photographies de cette inscription et de la suivante. Elle est, comme on le voit, composée de deux morceaux. Ces morceaux avaient été jusqu'ici publiés séparément et comme ayant appartenu à deux textes différents⁴. M. Flouest a eu l'heureuse pensée de les réunir et

1. Cf. Mignard, *Historique d'un temple*, etc., plan en regard de la page 205 v°.

2. Statues, monnaies, objets divers et surtout membres votifs. Cf. Mignard, pl. I-VIII.

3. Mignard, p. 111-115.

4. Mignard, *op. cit.*, p. 137, et pl. VII, n° 7, DEO APOLLINI VINDOI VSNACCVS · V, et pl. VII, n° 1, VRBICI M. — Id. dans *Album pittoresque de l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine*, par A. Nesle, 1853, in-fol., p. 4 et pl. XXXV. — L'abbé L. Morillot, *La durée du paganisme dans les campagnes bourguignonnes*, dans *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuse du diocèse de Dijon*, t. I (1883), p. 58, d'après Mignard.



Nº I.

de donner ainsi l'inscription entière, autant du moins que le permet l'état de mutilation de la pierre :

DEO APOELLINI VINDO////////VRBICI
VS FLACCVS V //////////M

Ma copie, d'après la photographie de M. Flouest.

Avant de tenter la restitution de ce texte, il est nécessaire d'examiner le suivant.

II.

..... ONNO ET FONTIBVS
..... RINCI V S · L · M ·

Ma copie, d'après la photographie de M. Flouest¹.

Ces deux monuments sont, l'un et l'autre, consacrés à Apollon. En effet, le nom d'Apollon est mentionné sur le premier, et la tête radiée du même dieu est figurée au centre du fronton triangulaire qui forme la partie supérieure du second. Dès lors il devient évident que le nom d'Apollon doit être restitué dans la partie manquante de cette dernière inscription.

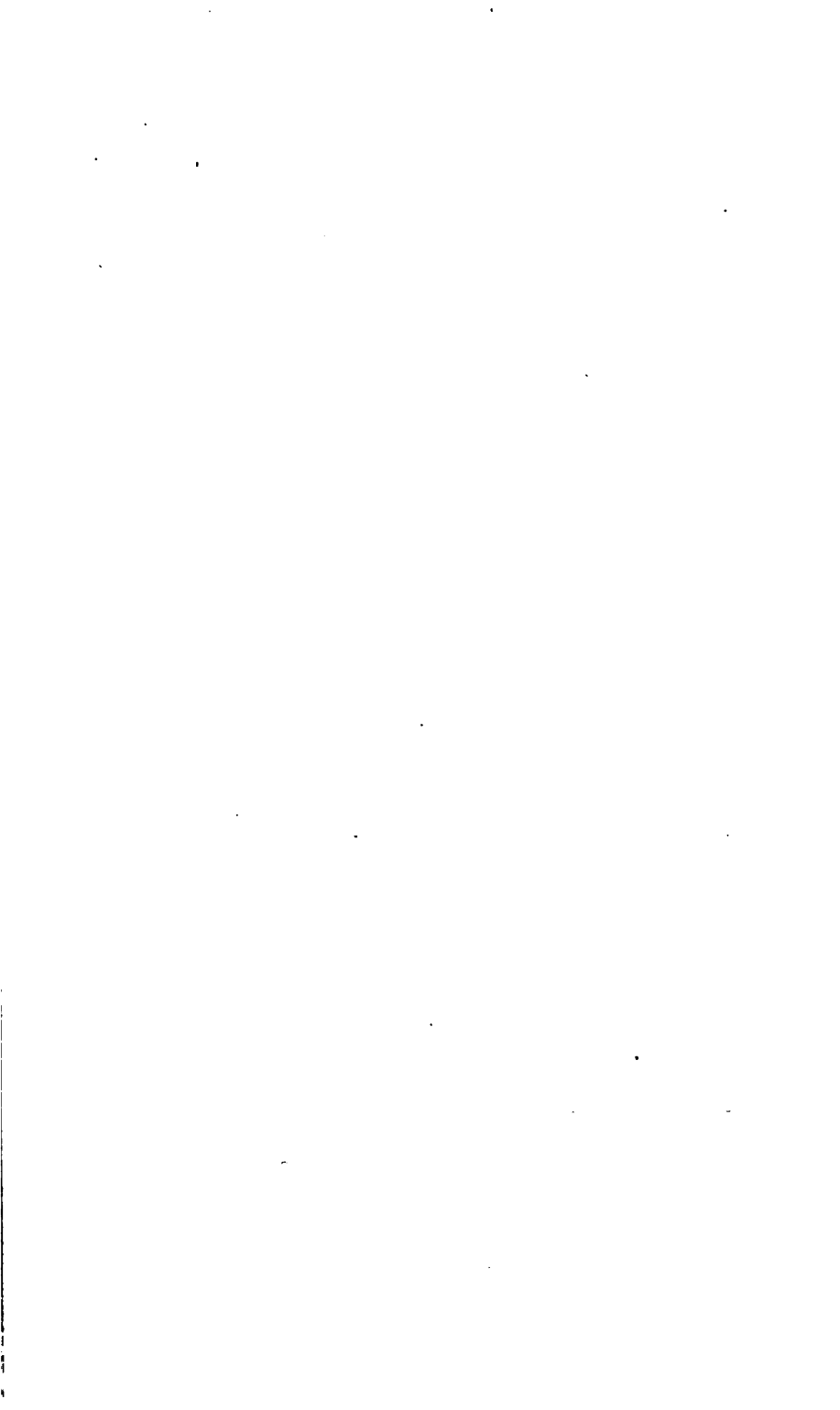
En outre, les deux inscriptions étant dédiées au même dieu et dans le même temple, il est non

¹. Mignard, *Album pittoresque de l'arrondissement de Châtillon*, p. 5, pl. XXXV :

d. mON · NOBI · FONTIBVS
apol. DIVI V S L M

Mém. de la S





moins évident que la divinité topique associée à Apollon est la même dans les deux textes.

Par conséquent, la première inscription nous donne le commencement du nom de cette divinité, la seconde inscription nous en donne la fin, et les deux textes doivent être complétés l'un par l'autre comme il suit :

1°

Deo Apollini Vindo[*nno*] Urbicius Flaccus v(*otum*)
[*s(olvit) l(ibens)*] m(*erito*).

2°

[*Deo Apollini Vind*]onno et Fontibus..... [*P*]risci
(*filius*) v(*otum*) *s(olvit) l(ibens) m(erito)*.

Les divinités honorées à Essarois étaient donc Vindonnus identifié à Apollon et les sources bien-faisantes où les malades venaient chercher la santé.

Maintenant que nous connaissons le nom du dieu Vindonnus, nous pourrions lui restituer deux autres inscriptions de même provenance que les précédentes.

III.

Parmi les monuments votifs trouvés à Essarois figure un genou en pierre que M. Flouest nous a communiqué il y a quelques années¹. A la hau-

1. *Bulletin des Antiquaires de France*, 1881, p. 253 ss. Cf. Mignard, *Historique d'un temple.....*, pl. VII, n° 3.

teur de la rotule, on lit, négligemment gravée à la pointe, l'inscription suivante :

VIND MAIF
NKIA VSKM

*Dessin de M. Flouest*¹.

Cette inscription est certainement un ex-voto au dieu Vindonnus et doit se lire ainsi :

Vind(onno), Mai(i) f(ilia), Iulia v(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito).

Ce texte renferme une irrégularité : la filiation de la dédicante est mentionnée avant son nom, ce qui est contraire aux usages épigraphiques. La lecture Mai(i) f(ilia) ne m'en semble pas moins certaine².

1. M. Flouest a eu l'obligeance de me montrer le monument; je n'ai pu qu'y constater la parfaite exactitude de sa lecture.

2. Depuis que j'ai présenté ce mémoire, M. Héron de Villefosse a proposé de lire le texte sur deux colonnes, ce qui a l'avantage de faire disparaître toute irrégularité en permettant de lire *Vindonno Julia, Mai(i) filia, v(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito)*.

IV.



Je donne ce dessin d'après le mémoire de M. Mignard¹. M. Flouest a bien voulu me communiquer la pierre elle-même; mais, depuis que M. Mignard l'a fait dessiner, elle a beaucoup souffert et n'offre plus autant de lettres qu'autrefois. A la première ligne, par exemple, la seule qui nous intéresse, les deux premières lettres subsistent seules.

Ce fragment informe et mal copié faisait partie d'une inscription votive, puisqu'il se termine par la formule [e]x vo[to]; trouvé dans le même temple que les monuments précédents, il devait avoir été dédié à la même divinité; aussi il est facile de retrouver, dans les lettres de la première ligne, les éléments de la fin du mot *Vindonno*.

Nous avons, en effet, la partie droite d'un O; puis un N; en restituant au V qui vient ensuite le trait vertical que le temps a effacé, chose assez naturelle, sur cette pierre fruste et en mauvais état, nous avons un second N. Enfin, si nous fer-

1. Pl. VII, n° 2.

mons dans sa partie supérieure le U, rond par le bas, et dont la forme n'a rien de romain ni d'épigraphique, qui termine la ligne, nous aurons un O.

Nous lisons donc ainsi ce dernier texte :

[vind]onno

....ne....

[e]x vo[to]

Les photographies de M. Flouest nous ont donc permis de rétablir le nom du dieu Vindonnus et de lui restituer plusieurs inscriptions.

Dans une de nos inscriptions¹, Apollon Vidonnus est associé aux sources bienfaites d'Essarois. Ce fait n'a rien de surprenant. Chez les Romains, aussi bien que chez les Grecs, Apollon était honoré comme un dieu dispensateur de la santé. En l'an de Rome 325 (429 avant J.-C.), pendant une épidémie et sur l'ordre de l'oracle sibyllin, les Romains vouèrent et construisirent un temple à Apollon *pro valetudine populi*². Les Vestales l'invoquaient sous le nom d'*Apollo Medicus*³, et il avait à Rome un temple sous le même vocable⁴. Apollon est appelé *salutaris* et *conservator* sur des monnaies impériales⁵, et une inscription de Rome lui donne les titres de *salutaris*

1. Notre n° II.

2. Livius, l. IV, 25; cf. l. V, 13.

3. Macrobe, *Saturn*, l. I, c. 17.

4. Livius, l. XL, 51.

5. Preller, *Römische Mythologie*, 3^e éd., t. I, p. 311, n. 4.

*et medicinalis*¹. On a trouvé, à *Aquae Caldae*, dans l'Espagne tarraconaise, des inscriptions votives à Apollon²; c'est à lui que L. Marinius Marinianus, centurion de la septième légion, guéri par les eaux de Wiesbaden, adresse ses remerciements³; son nom est associé à celui des Nymphes sur des inscriptions de la Rétie⁴, du Musée de Bonn⁵, de la Moselle⁶, d'Ischia⁷, de Vicarello⁸, dont les eaux étaient appelées *Aquae Apollinares*. Il est aussi associé à Esculape sur des inscriptions de Vicarello⁹ et de la Bétique¹⁰, et à Hygie sur une inscription de la Rétie¹¹.

Le mot Vindonnus est un nom celtique, formé d'un radical qui se rencontre dans un grand nombre d'autres noms de même famille :

Par exemple, les noms d'hommes et de femmes : *Vindus* sur des inscriptions provenant des contrées

1. *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n° 39.

2. *C. I. L.*, t. II, nos 4487, 4488, 4489, 4490. Cf. Preller, *op. laud.*, t. I, p. 302, n. 1.

3. Brambach, *Corp. inscr. rhen.*, n° 1529. Cf. J. Klein, *Kleinere Mittheilungen*, dans *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden in Rheinlande*, t. LXXXIV (1887), p. 64.

4. *C. I. L.*, t. III, n° 5861.

5. Klein, *op. laud.*, p. 63.

6. C. Robert, *Épigraphie de la Moselle*, fasc. 1, p. 12.

7. *Corp. inscr. lat.*, t. X, nos 6786, 6787, 6788.

8. *C. I. L.*, t. XI, nos 3286, 3287, 3288, 3289, 3294. Voyez les faits réunis par Klein, *loc. cit.*, p. 64.

9. *C. I. L.*, t. XI, n° 3294.

10. *C. I. L.*, t. II, n° 2004.

11. *C. I. L.*, t. III, n° 5873.

rhénanes¹ et du Norique², et *Vendus* sur une inscription de Metz³, *Vindu*⁴, *Vinda*⁵, *Vindo*⁶, *Vindius*⁷, *Vindia*⁸, *Vindobius*⁹, *Vindonius*¹⁰, *Vindonus*¹¹, *Vindona*¹², *Vindulo?*¹³, *Vindrana*¹⁴, *Vindoroicus*¹⁵, *Vindaluco*¹⁶, *Vindauscia*¹⁷, *Vindacius Ariovistus*¹⁸, *Vindalus*¹⁹, *Vindelicus*²⁰, *Vindelica*²¹,

1. Schuermans, *Sigles Agulins*, n° 5763, 5764.

2. *C. I. L.*, t. III, n° 5414.

3. Ch. Robert et R. Cagnat, *Épigraphie gallo-romaine de la Moselle*, fasc. 3, p. 39.

4. Dans le *Noricum*, cf. ma *Liste des noms gaulois*, dans *Revue celtique*, t. VIII (1887), p. 387.

5. Grande-Bretagne, *C. I. L.*, t. VII, n° 509; Vérone, *Venda*, t. V, n° 3425; Pannonie supérieure, t. III, n° 4110; *Noricum*, n° 5663; *Venafrum*, t. X, n° 4969.

6. *C. I. L.*, t. III, n° 3380 (Pannonie inf.); 5076, 5105, 5469 (Norique); *Vendo*, 2497, 2796, 2797, 6352 (Dalmatie).

7. En Narbonnaise, *C. I. L.*, t. XII, n° 330, 4019.

8. Sur des monnaies, cf. A. de Barthélemy, *Légendes des monnaies gauloises*, dans *Revue celtique*, t. VIII (1887), p. 35. Narbonnaise, *C. I. L.*, t. XII, n° 2853; *Dacie*, *C. I. L.*, t. III, n° 1082; *Fermo*, t. IX, n° 5412.

9. En Pannonie sup., *C. I. L.*, t. III, n° 6047, 10.

10. Bade, Brambach, *Corpus inscr. rhen.*, n° 1701.

11. Alpes Cottiennes, *C. I. L.*, t. V, n° 7228.

12. Carinthie, Creuly, *Liste des noms supposés gaulois*, dans *Revue celtique*, t. III (1877), p. 311.

13. En Narbonnaise, *C. I. L.*, t. XII, n° 3198.

14. En Norique, *C. I. L.*, t. III, n° 4972. Liste Creuly.

15. Pannonie sup., *C. I. L.*, t. III, n° 4604. Liste Creuly.

16. Basle. Mommsen, *Inscr. Helvetias*, n° 290. Liste Creuly.

17. Narbonnaise, *C. I. L.*, t. XII, n° 1751, 1777. Liste Cr.

18. Grande-Bretagne, *C. I. L.*, t. VII, n° 1320.

19. Tarraconaise, *C. I. L.*, t. II, n° 3208.

20. Norique, *C. I. L.*, t. III, p. 846, *Dipl.* III, l. 41. Liste Creuly.

21. En Rétie, *C. I. L.*, t. III, n° 5780.

*Vindillius*¹, *Vindillus*², *Vindilla*³, *Vindio*⁴, *Vindieta*⁵, *Vindomorucus*⁶; les noms géographiques : *Vinda* (rivière de la Vindélicie), *Vindalicus* (rivière de la Narbonnaise), *Vindalium* (Narbonnaise), *Vindana* (Gaule), *Vindeleia* (Tarraconaise), *Vindelici*, *Vindelicia*, *Vindenae* (Mésie supérieure), *Vindenates* (Ombrie), *Vinderis* (rivière de la Bretagne), *Vindia* (Galatie), *Vindilis insula* (auj. Belle-Ile-en-mer), *Vindius mons* (Tarraconaise), *Vindobala* (Bretagne), *Vindobona* (Pannonie supérieure), *Vindogara* (Bretagne), *Vindogladia* (Bretagne), *Vindolana* (Bretagne), *Raeti Vindolici*, *Vindomagus* (Narbonnaise), *Vindomis* (Bretagne), *Vindomora* (Bretagne), *Vindonianus vicus* (Pannonie inférieure), *Vindonissa* (Helvétie), *Vindupalis* (rivière de la Ligurie), etc.

Il y aurait une étude intéressante à faire sur la localisation des noms celtiques de cette famille, dont un grand nombre se rencontre dans l'ancienne Vindélicie (*Vindelicia*)⁷. Mais ce n'est pas ici le lieu.

1. Worms, Brambach, *Corp. inscr. rhen.*, 900. Liste Creuly.

2. Norique, *C. I. L.*, t. III, n° 4767; Milan, t. V, n° 5818; *Vinditus*, t. III, n° 4815 (Norique), et t. VIII, n° 2783 (Lambèse).

3. En Norique, *C. I. L.*, t. III, n° 4767, 5335. Liste Creuly.

4. En Norique, *C. I. L.*, t. III, n° 5505.

5. Numidie, *C. I. L.*, t. VIII, n° 6346.

6. Grande-Bretagne, *C. I. L.*, t. VII, n° 948.

7. Cf. A. Forbiger, *Handbuch der alten Geographie*, t. III, p. 314.

DE
QUELQUES OBJETS ANTIQUES

INCRUSTÉS DE MONNAIES.

Par M. MOWAT, membre résidant.

Lu dans la séance du 4 juillet 1888.

La tablette antique de bronze qu'il m'est permis de présenter à la Société appartient à M. G. Lous-tau, notre associé correspondant à Crépy-en-Valois. Cet objet, recueilli il y a une quarantaine d'années sur le Herappel¹, à six kilom. sud-ouest de Forbach, ancien département de la Moselle, par M. Motte, notaire à Sarrelouis, consiste en une plaque haute de 0^m137, large de 0^m100, épaisse de 0^m004, pesant 140 grammes ; son côté droit est découpé en queue d'aronde ; on doit sup-

1. Le Herappel ou Hiéraple est une montagne sur le plateau de laquelle on a découvert des substructions et des antiquités romaines ; une énumération sommaire en est donnée par F.-X. Kraus, *Kunst und Alterthum in Lothringen*, 1888, p. 201, avec une reproduction du plan publié par Simon dans les *Mémoires de l'Académie de Metz*, 1841, p. 170. Quelques antiquités provenant du Hiéraple sont conservées au Musée de Sarrebrück. Voir aussi *Korrespondenzblatt*, III, 1884, n. 59 et 85 ; VI, 1887, n. 179.

poser, par raison de symétrie, qu'une ailette pareille garnissait la portion du côté opposé absente par suite de cassure. Une inscription de cinq lignes, en lettres de 0^m012, occupe la moitié inférieure de la tablette; on y remarque quelques traces d'une belle patine verte que l'on a malencontreusement nettoyée, sans doute pour rendre l'inscription plus apparente, tout en la laissant intacte sur la face postérieure.

/////////·D·D·
 //////////SVCIO·
 //////////CEPTVS
 //////////MOTTIO
 //////////L·M·

Notre regretté confrère l'intendant général Robert a publié ce texte¹ et démontré que c'est un vœu consacré à Mercure sous le vocable gaulois de *Visucius*, dont on connaît d'autres exemples par des inscriptions conservées dans les Musées de Nancy, de Bordeaux, de Stuttgart, de Carlsruhe et de Mannheim².

La restitution du commencement de la formule [IN·H·]·D·D· à la première ligne tend à prouver que le champ de l'inscription devait avoir, dans son

1. P. Ch. Robert, *Épigraphie gallo-romaine de la Moselle*, I, p. 58, avec une gravure sur bois.

2. Wiener, *Catalogue des objets d'art et d'antiquité du Musée historique lorrain*, 6^e édition (1887), n. 123. — G. Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, I, p. 45, n. 15. — Brambach, *Corpus inscriptionum rhenanarum*, n. 1581, n. 1696, n. 1704.

intégralité, une largeur de 0^m170 ; cette dimension serait insuffisante pour admettre le mot MERCVRIO avant [VISVCIO] ; il faut donc se contenter d'une abréviation telle que MER, à moins qu'on



ne préfère le mot DEO qui a l'avantage d'être complet en trois lettres.

Soit donc la lecture :

[*In h(onorem)*] *d(omus) d(ivinae)*, [*deo Vi*] *sucia*
 [(*Œ*) *Jul(ius) Ac*] *ceptus* [*et.....us*] *Mottio v(otum)*
s(olvunt) libentes m(erito).

L'ex-voto paraît avoir été consacré au dieu du commerce par deux individus, probablement deux marchands associés, l'un portant le cognomen latin *Acceptus*, l'autre le nom gaulois *Mottio*, si toutefois ce mot n'a pas perdu une syllabe initiale et si l'on peut y voir, abstraction faite du redoublement de consonnes fréquent dans la transcription des mots gaulois, le même radical qui entre dans la composition de *Dumnomotus*, nom d'un citoyen santon. Quant aux gentilices des dédicants, leur perte rend impossible de décider si le deuxième n'était que la répétition du précédent, ou s'il en était différent.

Une particularité très remarquable, que l'on n'a jamais essayé d'expliquer et qui même a été jusqu'à présent tout à fait passée sous silence, donne un grand intérêt de nouveauté à cet ex-voto.

Au-dessus de la première ligne, quatre trous circulaires ont été découpés d'outre en outre dans l'épaisseur du métal; ils ont 0^m220 de diamètre et sont disposés régulièrement, l'un au-dessus de l'autre, sur deux rangées; on peut tenir pour certain que ces rangées se prolongeaient dans la partie absente; la largeur 0^m170, que j'attribue à la plaque supposée entière, fournirait exactement la place nécessaire à deux rangées superposées,

de cinq trous chacune. Ce dispositif rappelle d'une manière frappante celui d'un casier à médailles, à tel point qu'on peut se demander si réellement la plaque n'a pas été ajourée dans un but analogue. Cette conjecture devient presque une certitude quand on constate que le diamètre des trous est précisément du module habituel des monnaies impériales de billon ou de petit bronze du III^e au IV^e siècle, voire même de celui d'un grand nombre de pièces d'or de la même époque. Dès lors on imagine sans peine qu'ils ont servi à loger les portraits monétaires de la famille impériale régnante, collectivement signifiée par la formule *in honorem domus divinae* inscrite immédiatement au-dessous ; ce serait, en quelque sorte, une édition réduite des *imagines domus divinae* dont il est question dans une belle inscription de Lambèse¹ dédiée aux Augustes par la *schola optionum* de la légion III Augusta ; une dizaine de pièces de bronze ou de billon auraient eu trop peu de valeur pour être ainsi encastrées et faire le sujet d'une dédicace gravée sur bronze. Il est donc plus vraisemblable que l'offrande consistait en pièces d'or enchâssées dans une monture propre à leur donner uniformément le diamètre requis pour le sertissement. On remarque que la tranche des trous est en arête vive, avec des traces d'arrachement sur la face

1. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VIII, n. 2554. Elle est actuellement au Musée du Louvre.

postérieure, comme si les médailles en avaient été violemment déboîtées d'avant en arrière, sans doute dans un but de cupidité très explicable si on les suppose en métal précieux.

Quelles étaient leurs effigies ? A cette question on ne peut répondre que par des hypothèses ; cependant il semble raisonnable de circonscrire le champ des conjectures par la condition que les dix cases correspondent à pareil nombre de personnages formant à un moment donné la famille impériale, par conséquent sans répétition d'aucun d'eux. Il s'agit de les déterminer ; la question posée dans ces termes ne comporte guère de solution en dehors de la dynastie multipartite des princes illyriens ; il se trouve en effet qu'en l'année 306, et en cette année seulement, la famille impériale se composait de dix membres, ni plus, ni moins, dont on connaît des médailles d'or, à savoir, six Augustes : Dioclétien, Maximien I (Hercule), Maximien II (Galère), Maximin II (Daza), Constantin I et Licinius père ; un César : Maxence ; et les trois impératrices (*Augustae*) : Valérie, fille de Dioclétien et femme de Galère, Fausta, fille de Maximien I et femme de Constantin I, Hélène, veuve de Constance I et mère de Constantin I. Ces personnages, issus de cinq souches différentes, mais unis entre eux par les liens du mariage ou de l'adoption, formaient une seule et même famille, au sens légal, sous la dénomination de *Domus divina* ; c'est ce qui est prouvé par des

inscriptions dans lesquelles la formule *in honorem domus divinae* s'applique collectivement aux princes nommés à sa suite, Dioclétien, Maximien I (Hercule), Constance I et Maximien II (Galère)¹.

La tablette du Hiéraple ne constitue pas un exemple unique d'ex-voto orné de médailles. On a découvert au Sablon, près de Metz, c'est-à-dire sur un autre point du même territoire de la cité des Médiomatrici, deux petits cartouches de bronze consacrés à la déesse Icoovellauna, sur lesquels je crois reconnaître un emplacement aménagé pour une pièce de monnaie. L'un d'eux a été signalé pour la première fois par M. Ch. Robert à la Société des Antiquaires de France², dans la séance du 9 mai 1877, mais sans aucune allusion à ce détail intéressant, et, de plus, avec une légère erreur dans le déchiffrement du nom de la divinité qu'il lisait *Icoflauna* ou *Icoflauna*. Il convient de revenir sur ce sujet et de figurer ici les deux

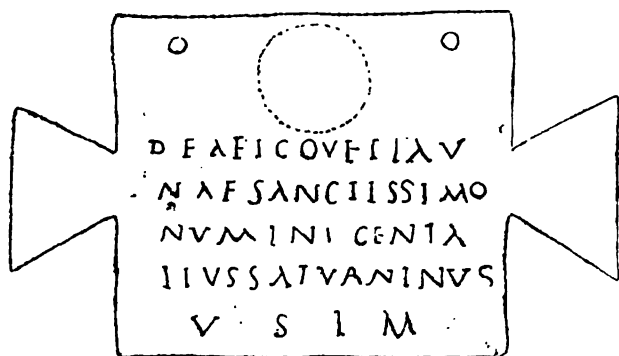
1. Brambach, *Corpus inscriptionum latinarum*, n. 467 : IN · H · D · D | PRO SALVTE IMPP | DIOCLETIANI · ET · MAXIMI | ANI AVGG · CONSTANTI | ET MAXIMIANI · NOBB · CAESS, etc. — *Ibid.*, n. 1281 : IN · H · d · d · iovf et | IVNONI *Reginae* et | MINERVAE *diis dea* | BVSQVE IMperi.. *pro* | SALVTE ET INColumitate | DD · NOSTROrum, etc. Au lieu de la restitution *Im[peri]* proposée par Brambach, il faut certainement *Im[mortalibus]*.

2. *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de France*, 1877, p. 138. D'autres monuments du culte de cette divinité ont fait le sujet d'une communication de M. Prost, *ibid.*, 1882, p. 277. Cf. *Jahrbücher des Vereins von Allerthumsfreunden im Rheinlande*, LXVI, 1879, p. 64, pl. IV.

tablettes en question pour qu'on puisse facilement les comparer à celle du Hiéraple.

Elles sont actuellement au Musée de Metz.

Sur la première est gravée une inscription qui se laisse aisément lire ainsi : *Deae Icovellaumae, sanctissimo numini, Genialius Saturninus v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).*



Au-dessous et vers le milieu du bord supérieur, on voit une tache circulaire de patine épaisse donnant l'idée d'une monnaie qui aurait été accidentellement posée sur la tablette enfouie en terre, ou qui lui aurait été intentionnellement soudée. Cet empatement d'oxydation a 0^m22 de diamètre, c'est-à-dire exactement la dimension des cases de la tablette du Hiéraple¹ : il n'a pas été représenté

1. Notre dessinateur a eu le tort de réduire les dimensions du fac-similé de cette tablette.

dans la figure 903 des *Exempla scripturae epigraphicae latinae* de Hübner, mais il a été soigneusement indiqué sur le fac-simile de C. Bone dans les *Iahrbücher* des Antiquaires du Rhin.

Le nom de la divinité Icovellauna est nouveau ; il me paraît formé de deux éléments connus de par ailleurs : une inscription de Bordeaux mentionne une femme du nom de *Ica*¹ qui fait nécessairement supposer une forme *Ico-s* ; quant au deuxième élément, il se retrouve, sans redoublement de *l*, dans le nom du peuple alpin Velauni², Οὐελαῦνοι³, et, avec redoublement de *l*, dans l'éthnique Segovellauni⁴, dans le nom de lieu Vellaunodunum⁵, et dans les noms d'homme Cassivellaunus⁶, Vercassivellanus⁷.

La deuxième tablette du Sablon consiste en un fragment qui ne laisse apercevoir que la dernière moitié des trois lignes de l'inscription.

Au-dessous du bord supérieur de la plaque et de manière à couper la première ligne en son milieu, un godet circulaire a été creusé jusqu'à mi-épaisseur du métal. Il a 0^m024 de diamètre, dimension des cases de la tablette du Hiéraple ; ici, l'analogie devient frappante ; ce godet est

1. C. Jullian, *Inscr. ant. de Bordeaux*, I, p. 361, n. 274.

2. Plin., *H. N.*, III, 20.

3. Chabouillet, dans *Rev. arch.*, XX, 1869, p. 161.

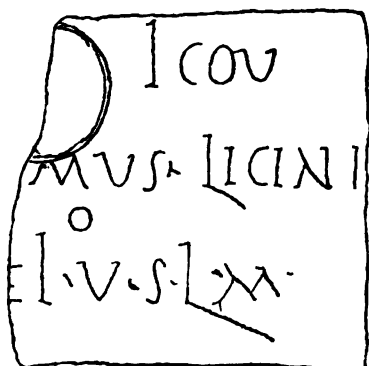
4. Plin., *H. N.*, III, 4.

5. César, *B. G.*, VII, 11, 14.

6. Id., *B. G.*, V, 11, 18, 19, 21, 22.

7. Id., *B. G.*, VII, 76.

manifestement aussi une case monétaire, avec cette seule différence qu'elle a un fond, tandis que les autres sont percées à jour. On est ainsi amené à conclure qu'une seule et même explication convient aux tablettes du Sablon, aussi bien qu'à celle du Hiéraple; toutes trois étaient ornées de médailles du même module, et ce module est celui des petits bronzes, ou des *aurei* de la fin du III^e siècle.



Les trois tablettes, dont l'ornementation monétaire me semble démontrée malgré l'absence des monnaies elles-mêmes, ouvrent une nouvelle série archéologique, celle des écrins à médailles, dont le plus splendide spécimen est la fameuse patère d'or de Rennes qui fait l'orgueil du Cabinet des Antiques de la Bibliothèque nationale¹. Son pour-

1. Chabouillet, *Catalogue général du Cabinet des médailles*

tour est garni de seize *aurei* sertis dans l'épaisseur du métal autour d'un sujet central représentant Bacchus et Hercule synèdres, au milieu d'un cortège de figures secondaires. Le type remarquable de cette association mythologique, qui n'est autrement connue que dans la numismatique de Septime Sévère, fait allusion au culte fondé par ce prince en l'honneur de ses divinités favorites et cadre à merveille avec la couronne d'*aurei* choisis et disposés de manière à montrer les effigies des membres de sa famille habilement entremêlées à celles des quatre Antonins, auxquels il prétendait s'affilier par une généalogie fictive. Les détails de cette décoration concourent à donner à l'ensemble un caractère personnel tellement visible que, s'il fallait appliquer un nom à la patère de Rennes, on aurait, pour l'appeler la *Coupe de Septime-Sévère*, des arguments au moins aussi bons que ceux qui ont valu à ses rivales le privilège d'être dénommées, l'une la *Coupe de Chosroès*, l'autre la *Coupe des Ptolémées*.

Une patère découverte en 1857 à Toulouse¹,

et antiquæ, n. 2537. — Decombe, *Notice sur la patère d'or découverte à Rennes en 1774*, avec gravure (extr. des *Mém. de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine*, XIII, 1879). — Babelon, *le Cabinet des Antiques à la Bibliothèque nationale*, 1^{er} fasc., 1887, p. 25, pl. VII, photogravure.

1. *Magasin pittoresque*, t. XXV, 1857, p. 95, avec vignette; article attribué à Adr. de Longpérier. — Catalogue d'une *Vente d'antiquités et de médailles grecques et romaines, terres cuites grecques, poterie, verrerie, orfèvrerie*, les 15 et 16 février 1889, M. Hoffmann expert, p. 23, n. 138.

assurément moins précieuse que celle de Rennes, n'en doit pas moins être rapportée ici à sa suite. Elle est en argent uni, à bordure moulurée, sans autre ornement qu'un médaillon d'or encastré dans sa partie centrale. Ce médaillon, qui n'est peut-être qu'un simple *solidus* de 0^m022 de diamètre, montre le buste diadémé et drapé de Théodose I, à droite, avec la légende D N THEODOSIVS P F AVG ; la pièce n'ayant pas été des-sertie, le revers est encore inconnu.

Cette patère a 0^m185 de diamètre; elle est exhaus-sée sur une base tronconique lui servant de pied. Recueillie par M. Pujol à l'époque de sa décou-verte, place des Puits-Clos, elle finit par entrer dans la collection de M. Hoffmann pour passer dans une vente publique à Paris, où elle atteignit le prix de 1200 francs.

Les patères ne sont pas les seuls objets ornés de monnaies; voici des ustensiles d'autres genres.

Au Musée d'Amiens, un manche de cuivre en forme de cachet, dans lequel est enchâssé un denier d'argent à la légende IMP CAES VESPA-SIANVS AVG¹. Ma copie.

Au Musée de Trèves, deux petits disques sphé-roidaux de bronze, en forme de poids aplatis aux pôles; à la face supérieure est soudé un moyen

1. *Catalogue des objets d'antiquité et de curiosité exposés dans le Musée de Picardie*, éd. 1876, p. 77, n. 517, où il est dit, à tort, que la légende est illisible.

bronze de Vespasien pour l'un, d'Antonin pour l'autre¹.

Un manche d'ustensile de toilette indéterminé, auquel est rivé un médaillon de Lucille, sans autre indication².

Le contingent des objets de parure et d'orfèvrerie est naturellement le plus élevé.

Parmi eux, la paire de bracelets d'or de Pétrianecz (Croatie), conservés au Musée impérial-royal de Vienne, est seule comparable, sous le rapport numismatique, à la patère de Rennes ; chaque bracelet porte quatre *aurei* impériaux, dont l'effigie est tournée en dehors et le revers laissé à découvert dans l'intérieur : sur l'un, Antonin, Gordien III, Vérus, Domna ; sur l'autre, Caracalla, Commode, Gordien III, Claude II. Tels sont du moins les noms et l'ordre que leur assignent les auteurs qui les ont publiés. Je ferai cependant remarquer qu'une erreur a été commise en ce qui concerne Commode ; en effet, le dessin qui accompagne la description des éditeurs viennois et qui a été reproduit dans d'autres ouvrages³ montre le revers de

1. *Westdeutsche Zeitschrift*, t. II, 1883, p. 222 ; F. Hettner, *Führer durch das Provinzial Museum*. Trier, 1883, p. 18.

2. Frœhner, *Médaillons de l'empire romain*, p. XII, note.

3. Arneth, *Gold und Silber Monumente des K. K. Münz- und Antiken Kabinettes*, 1850, p. 35, pl. G. XI, 206 ; Von Sacken und Kenner, *Die Sammlungen des K. K. Münz- und Antiken Kabinettes*, 1866, p. 346, n. 54, 56 ; Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, v° *Armilla*, fig. 534 ; Héron de Villefosse, dans *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, XL, 1879, p. 211.

l'*aureus* diamétralement opposé à celui de Claude et sur ce revers on lit distinctement la légende SALVTI AVGVSTOR TR P XVIII, qui appartient seulement à Marc-Aurèle, en sa qualité de collègue de Vérus. Il faut donc éliminer le nom de Commode et le remplacer par celui de son père. Cette rectification a de plus quelque importance, car elle met en évidence une intention de symétrie dans la disposition des *aurei* par la manière dont ils correspondent entre eux :

1^{er} bracelet : Antonin, Gordien III, Vérus, Domna ;

2^e bracelet : Claude II, Gordien III, Marc-Aurèle, Caracalla.

La figure de Gordien III forme le pivot de cette combinaison dans laquelle Marc-Aurèle et Vérus se font pendants l'un à l'autre, en qualité de collègues, Domna et Caracalla, comme mère et fils. Le rapprochement d'Antonin et de Claude II qui en résulte n'est donc pas fortuit et nous fixe sur l'âge de cette parure qui a dû être fabriquée sous le règne de ce dernier prince, de l'an 168 à 270.

Le collectionneur Jules Charvet possédait un bracelet d'or, orné d'un *aureus* de Septime Sévère, ayant au revers le buste de Domna entre ceux de Caracalla et de Géta¹.

1. J. Charvet, *Notice sur des monnaies et bijoux antiques*, 1863, p. 15.

François Lenormant avait rapporté de Grèce un bracelet d'or composé de petits grenats et de pièces surmoulées, disait-il, à l'époque romaine sur d'anciennes hectés grecques, ou sixièmes de statère, ainsi décrites : tête de femme à droite, parée d'un collier ; au revers, cithare heptachorde dans un carré formé de quatre traits ; type de Mitylène. Ce bracelet est devenu la propriété du baron Seillière¹.

Après ces bracelets viennent se placer les bagues à chaton monétaire ; voici celles sur lesquelles j'ai pu recueillir des renseignements.

1° Au musée du Louvre, bague d'or trouvée à Rouen en 1864 ; ornée d'un quinaire d'or de Sévère Alexandre ; buste lauré à droite entouré de la légende IMP C M AVR SEV ALEXAND AVG². Le revers est caché à l'intérieur ; on ne peut donc déterminer la pièce, tant qu'elle n'aura pas été dessertie, car on ne connaît pas moins de trois quinaires différents auxquels peut convenir le droit qui vient d'être décrit (Cohen, IV, *Al. Sév.*, 22, 269, 324). Ma copie.

2° Au Musée du Louvre, bague d'or ornée d'un triens d'or de Justin I^{er} : buste diadémé à droite, entouré de la légende D N IVSTINVS P F AVG.

1. De Witte, dans *Gazette des Beaux-Arts*, XXI, 1866, p. 120, vignette ; Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 37.

2. Longpérier, *Œuvres*, t. III, p. 208 ; cf. *Rev. numism.*, 1868, p. 333.

Le revers est caché à l'intérieur du chaton. Ma copie.

3° Au Musée du Louvre, bague d'or, dans laquelle a été insérée, par une restauration moderne, une monnaie d'or siculo-punique représentant, d'une part, la tête de Cérès couronnée d'épis et, de l'autre, un cheval¹.

4° Au Cabinet de France, bague d'or provenant de l'ancienne collection Pellerin²; ornée d'un quinnaire d'or de Maximin I, dont on voit le buste lauré, à droite, entouré de la légende MAXIMINVS PIVS AVG GERM; au revers, la Victoire, à gauche, et la légende VICTORIA GERM (Cohen, IV², *Maxim.*, 105).

5° Au Cabinet de France, bague d'argent, ornée d'un denier d'argent sur lequel on voit le buste barbu du César Aelius, entouré de la légende L AELIVS CAESAR. Le revers est caché³.

6° Au Cabinet de France, bague d'or ornée d'un sou d'or mérovingien; effigie de Clotaire (lequel?) à droite, et la légende ICHLOTARIVS REX; au revers, croix accostée des lettres A, R (*Arelate*) et la légende CHLOTARIVS REX⁴.

7° Au Musée d'Orléans, bague d'or trouvée en 1869 dans les vignes de Saint-Marc, en dehors de

1. *Catalogue des bijoux du Musée Napoléon III*, p. 142, n. 578.

2. Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. V, p. 313, pl. CXII, 1, 2; Chabouillet, *Catalogue raisonné*, n. 2636.

3. Chabouillet, *Catalogue raisonné*, n. 2890.

4. Id., *Ibid.*, n. 2639.

la ville ; elle est ornée d'un *aureus* de Pertinax, non décrit dans le catalogue¹.

8° Au Musée d'Autun, bague d'or² ornée d'un *aureus* de Tétricus père : buste lauré à droite, et la légende IMP TETRICVS AVG ; au revers, la Victoire et la légende VICTORIA AVG (Cohen, IV², *Tétr. père*, variété non décrite du n° 482).

9° Ancienne collection J. Charvet³ ; bague d'or trouvée dans la Saône ; buste de Septime Sévère ; au revers, la légende LIBERALITAS ; en exergue, AVGG VI (Cohen, IV², *Sept. Sév.*, 300). Le British Museum possède aussi une bague ornée d'un *aureus* de Septime Sévère ; c'est peut-être celle de Charvet.

10° Au Musée britannique, bague d'or ornée d'un *triens* de Justinien. Renseignement de M. S. A. Murray, l'un des conservateurs.

11° Collection de M. John Evans ; bague trouvée en 1880, à Londres, Euston Square ; travail ajouré dans lequel est serti un sou d'or de Théodose II, dont le revers est tourné en dehors ; Rome assise sur un trône à dossier, tenant le sceptre et le globe crucigère ; légende : VOT XXXX MVL T XXXX E ; en exergue, CONOB (Sabatier, *Desc.*

1. Desnoyers, *Catalogue du Musée historique d'Orléans*, 1884, p. 129, n. 482.

2. De Witte, *Recherches sur les empereurs romains qui ont régné dans les Gaules*, p. 156, pl. XXXIX, 150.

3. J. Charvet, *Notice sur des monnaies et bijoux antiques*, 1863, p. 45.

monn. byz., I, pl. V, 6). Renseignement de Evans, président de la Société des Antiquaires Londres.

2° Collection de MM. Rollin et Feuardent ; bague provenant de la collection Hoffmann ; ornée d'un *aureus* sur lequel on voit le buste lauré et effilé de Caracalla, à droite, avec la légende ANTONINVS PIVS AVG GERM ; au revers, Apollon solaire radié et la légende P M TR P XX COS P P (Cohen, IV², *Carac.*, 388). Cette bague, qui pèse 35 grammes, a été adjugée en vente publique à Paris, au prix de 375 francs¹.

3° et 4°. Ancienne collection de Peiresc ; Spon rapporte avoir eu entre les mains l'inventaire du cabinet de Peiresc et y avoir remarqué « un anneau où est enchâssée une médaille d'or d'Antonin le jeune, poids 6 pistoles ; » et aussi « une bague de laquelle est enchâssée une médaille de bronze romaine, ISIS FARIA². »

Il serait facile d'allonger cette liste de bijoux antiques en rapportant ici les monnaies et les médailles montées dans un encadrement circulaire ou polygonal. Je les laisse intentionnellement en dehors, parce qu'ils sont tellement nombreux qu'il faudrait leur consacrer une dissertation spéciale. D'ailleurs ils forment une catégorie à part : ce sont des bijoux dont je viens de m'occuper,

¹ Catalogue d'une *Vente d'antiquités et de médailles grecques*, les 15 et 16 février 1889, p. 20, n. 122.
² Spon, *Recherches curieuses d'antiquités*, 1683, p. 175.

leur monture n'a qu'un rôle secondaire par rapport à la médaille qu'elle contient ; c'est un simple cadre d'agrandissement pouvant faciliter l'adaptation d'un organe de suspension qui laisse la médaille intacte, sans qu'on soit réduit à la perforer ou à lui river une bélière ; tandis que, s'il s'agit d'une bague ou d'un bracelet, c'est la médaille qui est l'accessoire décoratif.

DESCRIPTION

DE

QUELQUES SCEAUX-MATRICES

RELATIFS A L'ARTOIS ET A LA PICARDIE.

Par M. L. DESCHAMPS DE PAS, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 24 avril 1889.

On a dit souvent, et c'est maintenant une chose admise par presque tous, que, pour se rendre compte d'un objet de curiosité ou d'antiquité, la meilleure et la plus savante description ne vaut pas la représentation de cet objet. C'est à ce titre que nous avons réuni dans les planches ci-jointes les dessins d'un certain nombre de sceaux-matrices, dont la plus grande partie intéresse les anciennes provinces formant aujourd'hui le département du Pas-de-Calais. Ce travail ayant été entrepris depuis longtemps, il est arrivé que, lorsque nous avons voulu y mettre la dernière main, les originaux n'étaient plus dans la possession des amateurs qui nous les avaient communiqués avec la plus grande obligeance¹. Ignorant ce

1. Nous citerons particulièrement les collections de M. Dan-

qu'ils sont devenus, et dans les mains de qui ils se trouvent aujourd'hui, nous avons dû nous borner à indiquer les noms des cabinets, pour les sceaux appartenant encore à leurs premiers possesseurs, ou les musées où ils se trouvent déposés.

PREMIÈRE SÉRIE.

SCEAUX D'ADMINISTRATIONS OU DE JURIDICTIONS CIVILES.

1.

SIGILLUM ORDINATUM ARTESIÆ PRO CONTRACTIBUS. Légende inscrite sur un ruban entourant un écusson aux armes d'Artois.

Scel aux contrats du Conseil d'Artois. Nous avons déjà donné, dans notre histoire sigillaire de Saint-Omer¹, un scel semblable, mais il était d'une époque un peu plus ancienne. Celui-ci, d'après les caractères de la légende, doit être de la deuxième moitié du XVIII^e siècle. La matrice en cuivre jaune de 0^m045 de diamètre possède deux appendices destinés à la fixer dans la presse dont on se servait pour produire l'impression du sceau sur les énormes pains à cacheter recouverts de papier en usage à cette époque pour sceller les actes. Il

coisne, de M. Albert Legrand et de M. Preux, ces deux dernières dispersées à la mort de leurs possesseurs.

1. Pl. XI, n° 68.

est vraisemblable que c'était là le sceau en usage à Saint-Omer, où la matrice a été trouvée. Elle appartient aujourd'hui à M. Ed. Lefebvre du Prey.

2 et 3.

Nous donnons sous ces numéros deux sceaux d'Artois, qui paraissent être du XVIII^e siècle d'après la forme des cartouches sur lesquels sont posés les écussons surmontés d'une couronne de comte. Nous ignorons d'ailleurs à quoi ils ont pu servir. C'étaient peut-être de simples cachets de l'une des administrations de la province d'Artois.

4.

MANUFACTURE D'ARTOIS (fleur de lis). Écusson ovale aux armes d'Artois, posé sur un cartouche et surmonté d'une couronne comtale.

Un droit d'importation et d'exportation existait en Artois pour les étoffes. En 1767, les états de la province demandèrent la suppression de ce droit en ce qui concernait les étoffes du pays. Ce n'était, du reste, que le renouvellement des démarches entreprises antérieurement et notamment en 1752 pour obtenir le maintien des anciens privilèges en ce qui concernait les manufactures, et une marque d'intérêt des états pour l'industrie qu'ils encourageaient de toutes façons, soit au moyen de gratifications accordées aux manufacturiers qui se distinguaient, soit en attribuant des

sommes à ceux dont les affaires étaient en souffrance¹.

C'est évidemment à l'administration qui percevait les impôts sur les étoffes qu'appartient le présent cachet. Peut-être était-il destiné à désigner précisément celles fabriquées dans la province. Cette matrice en fer a pu être employée à marquer des plombs qui auraient été attachés auxdites étoffes comme indication de provenance. Elle porte d'ailleurs tous les caractères de la deuxième moitié du XVIII^e siècle.

5.

Armoiries d'Artois telles qu'elles sont représentées sur le jeton bien connu des états d'Artois² avec leurs supports, la couronne et le cimier qui les surmontent. L'écusson ovale est entouré d'un ruban sur lequel est inscrite la légende :

REGIE GENERALE DARTOIS.

C'est le cachet dont a dû se servir le receveur général des états. Au XVIII^e siècle, il y en avait deux, l'un pour les centièmes, l'autre pour les impositions. Ces dernières sont ce que l'on désigne aujourd'hui sous le nom d'impôts indirects. Auquel des deux appartient ce cachet, il n'est pas possible de le dire.

1. Voyez *Histoire des États d'Artois*, par M. F. Filon, p. 88 et 90.

2. Voy. *Jetons d'Artois*, pl. II, nos 7 à 12.

6.

BUREAU DE LILLERS (fleur de lis). Cachet ovale ayant dû servir à une des administrations fiscales de Lillers au XVIII^e siècle.

7.

SEEL DV BAILLAGE DE LENS. Armoiries d'Artois dans un cartouche découpé surmonté d'un sanglier.

Cette empreinte qui m'avait été communiquée m'a paru arrachée à une enveloppe de lettre ou à un titre quelconque. Je ne suis pas certain que la matrice existe encore. M. Dancoisne, dans sa notice sur Lens¹, parle de ce cachet ou signet, et le date de l'époque de Louis XV. Je le crois un peu plus ancien, et de la fin du XVII^e siècle, ou tout à fait du commencement du XVIII^e.

Le bailliage royal de Lens, dont l'établissement peut remonter au commencement du XIII^e siècle, comprenait dans son ressort cent dix-neuf villages, hameaux et censes.

8.

W·SEEL·DE·SIRE DE BAILLI DE LA CONTE DE PONTHEV :: Ange tenant un écusson mi-parti aux armes de France et de Ponthieu.

1. *Dictionnaire historique et archéologique du département du Pas-de-Calais, arrondissement de Béthune*, t. III, p. 14.

La légende de ce scel est très singulière. Il semble qu'on doive lire : *Scel de Sire le bailli de la comté de Ponthieu*. Quant au W qui commence la légende et se trouve directement au-dessus de la tête de l'ange, j'ignore complètement ce qu'il signifie.

Nous avons ici évidemment le scel du grand bailli de Ponthieu. Mais où était situé le siège de ce bailliage ? Peut-être à Montreuil, chef-lieu d'une prévôté royale, ce qui justifierait la présence de fleurs de lis sans nombre dans une des moitiés de l'écusson. S'il eût été à Abbeville, capitale du comté de Ponthieu, il nous semble que les armes de ce comté eussent seules figuré sur l'écusson.

Ce scel est du xvii^e siècle. L'empreinte nous a été communiquée par M. Quandalle, de Montreuil.

9.

SEL · DV · BAILLAGE · DE · NOYELLE. Écusson rond écartelé d'argent (?) et de gueules, surmonté d'une couronne de marquis, et ayant deux lions pour supports.

Il y a dans le Pas-de-Calais plusieurs villages portant le nom de Noyelles. Ce sont : 1^o Noyelles-Godault, canton de Carvin ; 2^o Noyelles-les-Vermeilles, canton de Cambria ; 3^o Noyelles-sous-Bellone, canton de Vitry ; 4^o Noyelles-sous-Lens, canton de Lens ; 5^o Noyelles-Vion, canton d'Avesnes-le-Comte ; 6^o Noyelles-lès-Humières, canton du Parcq. A laquelle de ces localités appar-

tient le scel que nous venons de décrire? Nous croyons que c'est à Noyelles-sous-Lens. Nous lisons, en effet, que « Noyelles a été le berceau d'une famille illustre qui paraît être une branche cadette des anciens châtelains de Lens, aussi portait-elle *écartelé d'or et de gueules*¹. » Ces armoiries ressemblent assez à celles de notre sceau, sauf l'émail des premier et quatrième cantons, dont le pointillage aura peut-être été oublié par le graveur.

Matrice du xviii^e siècle.

40.

+ SL · DV · BAIL · DE · REGNAVILLE. Écusson au lion debout, surmonté d'une couronne de comte, et ayant pour supports deux lions.

xvii^e siècle. Cabinet de M. Loir, à Arras.

Regnaville, commune du canton d'Hesdin, appartenait au xiii^e siècle à la famille d'Amiens-Dreux; d'Amiens détacha cette terre de son domaine pour la donner à son fils puîné. Elle passa plus tard dans la famille du Bois par le mariage de Philippe, seigneur de Boyeffles, de la maison de Fiennes, avec Jeanne d'Amiens, dame de Regnaville². Cette localité appartenait encore à

1. Voy. l'article de M. Dancoisne dans le *Dict. hist. et arch. du dép. du Pas-de-Calais*, arrondissement de Béthune, t. III, p. 82.

2. Voy. *Dict. hist. et arch. du dép. du Pas-de-Calais*, arrondissement de Montreuil, par M. de Calonne, p. 254.

leurs descendants au xviii^e siècle. Les armoiries de ce soel sont celles de la maison de Fiennes qui portait d'argent au lion de sable.

Le seigneur de Regnaville avait son bailli, dont il est fait mention dans les coutumes de cette localité, art. 44, et qui signe lui-même ladite coutume¹.

44.

SIG · VRBIS ET TERRITORY AVDDRUICQ.
Évêque debout, de face, mitré, revêtu d'une chape, bénissant de la main droite et tenant la crosse de la main gauche. Il est accosté de deux petits écussons à la double croix, qui sont les armoiries de Saint-Omer.

Fin du xvii^e siècle ou commencement du xviii^e.
— Appartient à la ville d'Audruicq.

Audruicq, petite ville, autrefois capitale du pays de Brédenarde, formé par les quatre paroisses de Audruicq, Polincove, Nortkerque et Zutkerque. Ce pays avait sa coutume particulière, en vertu de laquelle l'on nommait tous les ans sept échevins pour le gouverner. Mais ces coutumes n'étaient applicables, ainsi qu'il est spécifié dans leur rédaction, qu'à la partie de la paroisse d'Audruicq située en dehors de la ville et banlieue. Le territoire dans l'intérieur de ces limites et la ville elle-même étaient régis par une autre cou-

1. Bouthors, *Coutumes locales du bailliage d'Amiens*, t. II, p. 627.

tume particulière. Un mayeur et des échevins, conjointement avec le bailli, son lieutenant et le procureur du roi, étaient chargés de connaître les causes civiles et criminelles, sous le ressort immédiat du bailliage de Saint-Omer.

L'origine d'Audruicq est ancienne. Ses armoiries enregistrées, conformément à l'édit de novembre 1696, sont ainsi blasonnées dans l'armorial général de France : *D'argent à la figure d'un évêque de carnation, vêtu d'une aube d'argent, d'une tunique de pourpre, bordée d'or et ayant la mitre en tête, tenant de la main dextre une palme de sinople et de la gauche une crosse de même; le tout adextré et senestré d'un écusson de gueules, chargé d'une croix double ou patriarcale d'argent*¹.

Sauf la palme qui ne figure pas ici, et quelques détails de costume, c'est bien la reproduction de notre scel. Mais cette palme doit indiquer un saint martyr; nous devons donc renoncer à y voir la représentation de saint Omer, comme nous l'avions d'abord pensé, à cause des écussons qui l'accostent. Les auteurs qui ont écrit sur Audruicq ne nous renseignent pas sur le patron de la ville, qui doit figurer sur le scel que nous examinons². Nous ignorons aussi pourquoi nous y trouvons les armoiries de Saint-Omer.

1. Voy. M. Félix de Monnecove, *Armorial des villes et abbayes... département du Pas-de-Calais*.

2. La première église d'Audruicq en 1150 était dédiée à saint Nicolas.

12.

S·CONTRA·SIGILLVM·DE·BEAVRAIN·O. Château portant au sommet trois tourelles surmontées d'un toit conique et de deux créneaux. La tourelle centrale porte un étendard. Le devant du château est occupé presque complètement par un écusson, écartelé, portant aux premier et quatrième cantons trois fasces, aux deuxième et troisième trois doloires, et en surtout un petit écusson écartelé, assez confus par suite de détérioration dans cette partie, et qui offre deux fasces dans l'un des cantons, et une bande d'hermine brochant sur le tout¹.

XV^e siècle.

Beurain, aujourd'hui Beaurainville, est situé sur la rive gauche de la Canche. Le château qui s'y trouvait est célèbre dans l'histoire par la détention que fit subir à Harold Gui, comte de Ponthieu, vers l'année 1065. Sur la fameuse tapisserie de Bayeux, son nom est écrit BELREM. La châtellenie de Beurain appartenait au XII^e siècle aux châtelains de Saint-Omer ; elle passa en 1257 au comte de Saint-Pol, par la cession que lui en fit Philippe de Créqui, fils d'Alix de Beurain, sœur de Guillaume IV, châtelain de Saint-Omer². Après

1. Ce scel possède encore sa queue mobile autour d'une charnière.

2. *Dict. hist. et arch. du dép. du Pas-de-Calais*, arrondissement de Montreuil, par M. de Calonne, p. 4.

avoir changé plusieurs fois de propriétaire, Charles VI en fit don à Jehan de Croy, seigneur de Renty. Les descendants de ce seigneur la conservèrent pendant près de quatre siècles, et finirent par prendre le titre de barons, puis comtes de Beaurain. Il n'est donc point étonnant que le scel que nous examinons porte les armes de Croy.

13.

+ SIGILLVM VILLE BETHVNIENSIS AD CAVSAS. Écusson au lion chargé d'un lambel à cinq pendants.

XVI^e siècle.

Les armoiries primitives de Béthune étaient un écu bandé à plusieurs pièces, comme on le voit sur un scel de 1270¹. C'étaient aussi celles de la maison de Béthune. Par quelle suite de circonstances l'échevinage les a-t-il abandonnées pour prendre l'écu au lion? C'est ce qu'il n'est pas facile de deviner. Remarquons seulement que, vers la même époque, Robert, seigneur de Béthune, fils de Mahaut de Béthune et de Gui, comte de Flandre, portait dans son contrescel pour armoiries l'écusson au lion de Flandre, accosté de deux petits écussons aux armes anciennes de la maison de Béthune qui étaient d'argent à la fasce de gueules².

1. Duchesne, *Histoire généalogique de la maison de Béthune*, preuves, p. 146.

2. Duchesne, *op. cit.*, preuves, p. 146.

Peut-être est-ce à cette circonstance qu'est dû le changement des armoiries adoptées sur le scel municipal. La présence du lion se constate sur les socaux d'un grand nombre de villes de Flandre, qui pourtant ne le portaient pas toutes dans leurs armoiries. C'est ainsi que nous le voyons figurer à Dunkerque en 1558, à Gravelines en 1577, à Bergues-Saint-Winnoc en 1578, à Audenarde et à Furnes en 1562, etc., etc., et qu'il se trouve également en chef sur les armoiries de Bourbourg (xv^e siècle). Doit-on attribuer ce fait à l'influence de la domination des comtes de Flandre? Cependant nous, voyons au contraire, les deux anciennes capitales de ce comté, Lille et Arras, avoir des fleurs de lis sur leur contresoel, signe de l'influence française. La question reste pour nous indécise, nous nous bornons à constater le fait.

M. Douët d'Arcq et M. Demay¹ signalent trois empreintes du scel aux causes de Béthune. Mais il n'y a que le n° 5515, appliqué à une charte de l'année 1529, qui paraisse dû à la matrice qui nous occupe. Ces empreintes sont d'ailleurs très mal conservées. Nous trouvons aussi ce scel appliqué comme cachet à des lettres des années 1557, 1566, 1585².

1. Douët d'Arcq, *Collection de socaux*, t. II, n° 5513 et 5515. M. Demay, *Inventaire des socaux de l'Artois et de la Picardie*, n° 1032.

2. Archives municipales de Saint-Omer; Correspondance du Magistrat.

Avant de terminer cet article, faisons observer qu'au xv^e siècle, la ville de Béthune avait pour armoiries d'argent à la fasce de gueules, ainsi que le constatent les nombreux méreaux de cette époque émis par ordre du Magistrat¹. Il nous est impossible de dire à quelle cause peut être due cette différence dans les armoiries employées à la même époque.

14.

+ SIGILLVM:MAIORATVS:VILLE:DE:CALEIS.

Sanglier allant à gauche, portant à son col un étendard armoyé d'un lion léopardé sur un fond échiqueté, et passant devant une forêt².

xiv^e siècle. — Probablement à la Tour de Londres.

Nous avons ici le scel de la mairie de Calais, au commencement de l'occupation anglaise. Ce qui nous fait adopter cette date contrairement à l'opinion de M. Demay qui assigne celle du xv^e siècle, c'est que les armoiries sont tout à fait différentes de celles qui furent données à Calais

1. Voy. M. Dancoisne, *Numismatique béthunoise*.

2. Voy. M. Demay, *Inventaire des sceaux d'Artois et de Picardie*, n^o 1036. — Cet auteur dit que le fond de l'étendard où se trouve le lion est un vairé. Il nous semble cependant qu'en examinant la photographie qu'il donne de ce scel, c'est bien plutôt un échiqueté.

Malgré cette reproduction, il nous a paru utile cependant de donner le dessin que nous en avons fait d'après l'empreinte qui nous avait été remise par feu C. Derheims, de Calais.

pendant cette période. Celles-ci peuvent être décrites ainsi : De sinople à l'épée d'argent, et en chef d'argent à la longue croix de gueules¹. Après la prise de Calais, Édouard III établit un gouverneur dans cette ville et pourvoit aux choses nécessaires pour assurer la conservation de sa conquête. C'est pour ce motif probablement qu'il s'occupa immédiatement d'y installer un hôtel de monnaies, et qu'il désigna les officiers chargés d'y faire fabriquer la monnaie à son nom et à ses armes, ainsi que le démontre la charte du 20 octobre 1347, par laquelle il nomme le garde des coins et l'essayeur de ladite monnaie². Mais il voulut attendre que la ville fût repeuplée de ses nouveaux habitants et que le commerce eût repris, pour instituer une administration municipale, et ne laisser au gouverneur que ses attributions militaires. Ce ne fut en effet que le 4^{or} mars 1363 (v. st.) qu'Édouard III donna à Calais une charte de franchise, dans laquelle il dit qu'il y aura deux maires et vingt-quatre aldermens, lesquels auront une communauté et un scel ; il enjoint au gouverneur et au trésorier de délivrer la garde et tout l'échevinage de Calais aux maires et aldermens nommés par lui³.

1. Voy. Demotier, *Annales de Calais*.

2. Collection des Record's, *Fœdera*, etc., vol. III, pars I, p. 140.

3. Collection des Record's, *Fœdera*, etc., vol. III, pars II, p. 690.

Bien que le roi désigne dans cette charte deux maires, il

Il nous semble, sinon certain, du moins très vraisemblable que ce fut en vertu de cette chartre que le scel qui nous occupe fut confectionné. On ne pouvait, en effet, choisir une meilleure allégorie pour indiquer que le nouveau Magistrat et les Anglais établis à Calais étaient décidés à en défendre la possession envers et contre tous, comme le sanglier acculé dans sa bauge défend sa vie contre les chasseurs et les chiens qui le poursuivent. L'analogie de la situation pouvait paraître frappante, car les Anglais, chassés de Calais, n'avaient plus qu'à se réembarquer après avoir perdu une position pour eux si précieuse.

15.

+ SEEL DE LA CONTE DE FAVQVEMBERGHES. Faucon portant au col, suspendu par un ruban, un écusson d'azur à la fasce d'argent¹.

16.

CONTRESELLE · DE · LA · VILLE · ET · CONTE · DE FAVQVEMBERGES. Faucon aux ailes éployées².

17.

SEEL · DE · LA · CONTEE · DE · FAVQVENBERGVE.

paraît qu'il n'y en eut qu'un, car les chartes subséquentes adressées au Magistrat de Calais commencent ainsi : *Res dilectis sibi maiori et aldermannis, etc., etc.*

1. Demay, *op. cit.*, n° 1356.

2. Id., n° 1041.

Écusson mi-parti d'or à la bande de gueules, et d'argent à la fasce de gueules. Il est entouré du collier de la Toison d'or et repose sur un manteau d'hermine. Il est timbré d'une couronne.

Le comté de Fauquembergues, après avoir appartenu à la famille de Saint-Omer et aux châtellains propriétaires de cette chatellenie, fut cédé par Sansse de Beaumont, en 1372, à Jeanne de Luxembourg, veuve de Guy de Châtillon, comte de Saint-Pol. Mais l'héritier naturel fut admis au retrait par arrêt du Parlement de Paris, du 18 janvier 1409. Ses successeurs l'ont vendu en 1503 à Antoine, baron de Ligne.

Les sceaux précédents paraissent tous, par leur date qui ne doit pas être antérieure au commencement du xvii^e siècle¹, appartenir au temps où ce comté était la propriété de cette dernière famille.

Les armoiries du comté de Fauquembergues ne nous sont pas connues. Celles qui figurent sur le n^o 15 paraissent être une réminiscence, sauf les émaux, des armoiries de la maison de Saint-Omer, qui portait d'azur à la fasce d'or. D'un autre côté,

1. Ces matrices sont décrites par M. Demay, *Inventaire des sceaux de l'Artois*, n^{os} 1041, 1356 et 1357. Cet auteur leur assigne pour date le xviii^e siècle. Nous les croyons plus anciennes et remontant au moins à la seconde moitié du siècle précédent. Il désigne les oiseaux qui sont sur les n^{os} 15 et 16 comme des aigles; ils ressemblent en effet à des aigles, mais nous pensons que c'est par suite de l'inhabileté du graveur, et qu'on doit plutôt y voir un faucon, ainsi que le veut l'étymologie du nom de la ville (montagne du faucon).

celles qui se trouvent dans la partie droite de l'écusson du n° 17, qui paraissent être d'argent à la fasce de gueules et devraient être les armoiries du comté, sont différentes des précédentes¹. Quant aux armoiries de la partie gauche de cet écusson, elles doivent être celles de la maison de Ligne, qui sont, en effet, d'or à la bande de gueules.

L'écusson sur le scel n° 17 est surmonté d'une couronne de marquis. Il ne nous paraît pas pouvoir remonter plus haut que Florent, prince de Ligne, mort en 1625, qui fut le premier qui porta le titre de marquis de Roubaix qu'il avait hérité du chef de sa mère².

Ces trois matrices appartiennent au Musée de Saint-Omer; elles sont munies d'une douille pour pouvoir être emmanchées comme des cachets ordinaires.

18.

SCEL DE FRESNOY. Écusson ovale dans un cartouche ayant pour armoiries d'azur à neuf billettes de....., posées quatre, deux et trois, portant en surtout un petit écusson de... Le cartouche est surmonté d'une couronne et repose sur une croise.

XVIII^e siècle. — Musée d'Arras.

Fresnoy, petit village du canton de Vimy. En 1560, l'abbaye d'Avesnes-lès-Arras acquit le

1. Ces armoiries sont celles de Béthune.

2. *Dictionnaire* de Moréri.

domaine de Fresnoy pour remplacer un prieuré situé dans le Cambrésis, qui avait été vendu¹. C'est évidemment pour cela que notre scel porte une crosse.

19.

HEDIN. Écusson mi-parti d'argent et d'azur portant en chef deux étoiles de....., le tout gravé en relief sur bois. Il a dû servir de timbre humide.

20.

VILLE D'HESDIN. Écusson ovale sur un cartouche surmonté d'une tête d'ange ailé. Les armoiries sont mi-parties d'argent et de gueules, avec deux étoiles, une dans chaque moitié de l'écusson.

Les armoiries de ces deux scels ont des différences assez notables surtout en ce qui concerne les émaux. Elles diffèrent aussi des véritables armes d'Hesdin qui sont : *Parti d'argent et de gueules, l'argent chargé en chef d'une étoile de six raies de gueules, et le gueules chargé en chef d'une étoile de six raies d'or*².

21.

(Quintefeuille.) S · DE · LA · VICOMTE · DE

1. Harbaville, *Mémorial historique du Pas-de-Calais*.

2. *Dict. hist. et arch. du dép. du Pas-de-Calais*, arrondissement de Montreuil, par M. le baron de Calonne, p. 227. Les empreintes de ces deux sceaux nous ont été communiquées par M. Quandalle, receveur municipal à Montreuil.

LANGLE. Écusson au lion debout, accosté de deux palmes. Il est timbré d'une couronne de comte.

Le pays de Langle, auquel paraît appartenir ce scel, était formé par les quatre paroisses de Saint-Folquin, Sainte-Marie-Kerque, Saint-Nicolas et Saint-Omer-Capelle. Il avait sa coutume particulière¹. La justice y était exercée par un bailli, délégué du comte d'Artois. Nous avons probablement ici le scel dont on se servait au XVIII^e siècle pour contre-sceller les actes émanant de cette juridiction.

22.

**SEL · DE · LA · VILLE · ET · COMVNAVTE · DE
WABENT · SVR · LA · MER.** Cavalier marchant à gauche. Il est coiffé d'une toque, tient à la main droite les rênes de son cheval et un anneau ou disque difficile à déterminer; à son bras gauche est un écu à trois bandes.

Timbre humide, du XVII^e siècle.

Waben, commune de l'arrondissement de Montreuil, était autrefois un port de pêche et de commerce important. Au moyen âge, c'était la principale ville du Ponthieu après Abbeville et Montreuil. Elle obtint en 1199 une charte de commune de Guillaume, comte de Ponthieu. Aujourd'hui, bien déchue de son ancienne splendeur, ce n'est plus qu'un petit village, séparé de la mer

1. Voy. *Dict. hist.*, etc., arrondissement de Saint-Omer, t. I, p. 326.

par les atterrissements de la Canche¹. Le sceau que nous présentons est celui de la commune à la tête de laquelle étaient douze échevins. M. de Calonne nous fait connaître que le cavalier qui y figure représente le comte de Ponthieu. La chose est possible, car l'écu qu'il porte à son bras est aux armoiries de ce comté, c'est-à-dire bandé d'or et d'azur.

L'empreinte de ce sceau nous a été communiquée par M. Quandale, receveur municipal à Montreuil.

23.

S^{no} ARCHIERS DE LENS E ARTOI. Écusson échancré écartelé : aux premier et quatrième, une croix cantonnée de quatre croisettes ; aux deuxième et troisième, une tour accostée de deux fleurs de lis, qui sont les armoiries de Lens (d'argent à la tour d'or maçonné de sable, accompagné de deux fleurs de lis de même).

XVI^e siècle.

Les armoiries des premier et quatrième cantons ressemblent aux armes du royaume de Jérusalem. Nous ne savons à quel titre les archers de Lens avaient le droit de les faire figurer dans leur écusson.

Lens, comme presque toutes les villes, avait ses diverses compagnies de milice bourgeoise, archers,

1. *Dict. hist. et arch. du dép. du Pas-de-Calais*, arrondissement de Montreuil, par M. de Calonne, p. 410.

arbalétriers, arquebusiers, canonniers. Cette dernière vit ses privilèges approuvés et ratifiés en 1520 par Charles-Quint, qui réduisit, en même temps, à trente le nombre de ses membres¹. Il est possible que les autres compagnies aient été réorganisées en même temps. Toujours est-il que le scel ci-dessus paraît bien être de cette époque.

24.

* SEEL · DE · LA · VIELLE · CHAPELLE. (Étoile à six rais.) Cartouche contenant un écusson rond, de gueules au chevron d'hermine, surmonté d'une couronne de marquis.

XVIII^e siècle.

Vieille-Chapelle, village dépendant du canton de Béthune, faisait anciennement partie du domaine de la couronne et relevait du château de Lens. Philippe II, roi d'Espagne, l'engagea au seigneur de Ghistelles. Un de ses descendants contesta à la commune le droit de planter les rues et flégards. Le parlement de Paris, par un arrêt du 8 juillet 1744, lui donna gain de cause². Le scel dont il est question ici paraît être à peu près de cette époque, et fut peut-être confectionné au moment où les droits seigneuriaux du seigneur de Ghistelles furent confirmés.

1. *Dict. hist. et arch. du Pas-de-Calais*, arrondissement de Béthune, t. II, p. 381 (article *Lens*, par M. Dancoisne).

2. *Dict. hist. et arch. du Pas-de-Calais*, arrondissement de Béthune, t. I, p. 236 (art. de M. Ad. de Cardevacque).

25.

LHOSTEL·DIEV·DE·MONSTROEVL. Saint Nicolas bénissant de la main droite et tenant la crosse de la main gauche. Le champ est semé d'étoiles à cinq rais.

xvi^e siècle.

On sait que le nom d'Hôtel-Dieu a été donné primitivement aux hôpitaux. Le nom d'hospice, *hospicium*, était réservé aux établissements destinés à héberger les pèlerins. L'Hôtel-Dieu de Montreuil fut fondé au début du XIII^e siècle par Gautier de Maintenay et fut rapidement enrichi par de nombreuses donations. Le personnel se composait d'un maître ou gouverneur spirituel et temporel, qui était prêtre, un clerc, quatre religieuses et cinq frères laïques. Les bâtiments furent augmentés en 1470. L'hôpital fut brûlé en 1537, lors du siège des Espagnols. Le gouverneur, Jean Dumont, entreprit peu après sa restauration, mais les travaux furent encore entravés par le nouveau siège de 1544. Les sœurs furent obligées de quêter et de provoquer les dons publics pour mener à bien l'achèvement de leur entreprise¹.

L'Hôtel-Dieu de Montreuil était probablement placé sous l'invocation de saint Nicolas, dont nous voyons la figure sur le scel.

1. *Dict. hist. et arch. du Pas-de-Calais*, arr. de Montreuil, p. 372, par M. de Calonne.

DEUXIÈME SÉRIE.

SCEAUX ECCLÉSIASTIQUES.

26.

(Quintefeilles.) PETRVS DE LANGLE EPISCO-
PVS BOLONIENSIS. Écusson dans un cartouche,
aux armes de Pierre de Langle qui sont de.....
à la fasce de..... portant en chef deux têtes d'ange
et une quintefeuille en pointe. Le cartouche est
accompagné de la crosse et de la mitre, et timbré
d'une couronne de comte, le tout surmonté du
chapeau épiscopal.

xviii^e siècle.

Pierre de Langle, évêque de Boulogne, de 1698
à 1728, est très connu par ses opinions jansé-
nistes, qu'il s'efforça, par tous les moyens pos-
sibles, d'introduire dans son diocèse. Il eut de
nombreuses discussions avec son chapitre. Les
populations, qui connaissaient ses opinions reli-
gieuses, ne l'aimaient pas, et en maintes occa-
sions, elles manifestèrent leur antipathie à son
égard. Ce prélat figure avec les évêques de Senes,
de Montpellier et de Mirepoix, qui, comme lui,
avaient refusé de recevoir la bulle *Unigenitus*, sur
une belle gravure janséniste où ils sont repré-
sentés.

27.

SIGILLUM · SANCTI · VEDASTI. Armoiries de l'abbaye de Saint-Vaast posées sur une crosse, ayant pour supports deux ours, accostées à dextre des armoiries du cardinal de Rohan, abbé commendataire.

XVIII^e siècle. — Musée de Saint-Omer.

Ce cachet, qui est ici représenté dans ses dimensions exactes¹, est muni d'une douille pour être emmanché et, cependant, il ne paraît pas être, à proprement parler, le sceau de l'abbaye. C'est plutôt un projet. La gravure, très peu profonde, ressemble à celle d'une planche propre à tirer des épreuves sur papier, et n'est point susceptible de former une empreinte sigillaire ayant quelque netteté. De plus, les lettres de la légende, gravées comme elles sont indiquées sur le dessin, donneraient en empreinte une légende à l'envers. Il n'en est pas de même du sceau figuré n^o 9, pl. XVI de la sigillographie de la ville d'Arras², et où l'on remarque quelques différences avec celui-ci. La saillie des objets, quoique un peu faible, donne cependant une empreinte très nette que l'autre est incapable de fournir³. Les principales diffé-

1. Notre dessin n'a pas été fait d'après une empreinte, mais bien d'après l'original dont il est la reproduction exacte, tant sous le rapport des dispositions que sous celui des détails.

2. Par M. A. Guesnon.

3. Nous avons pu en juger par un cliché de ce scel de dimensions plus restreintes, qui nous avait été communiqué.

rences que l'on remarque sont la suppression des supports de l'écusson de l'abbaye, qui sont remplacés par un petit ours sortant de la base, et par une mitre timbrant ledit écusson. En résumé, le sceau ici représenté nous paraît être le projet soumis au cardinal, et celui de la sigillographie d'Arras l'exécution après modification¹.

Deux cardinaux de Rohan furent abbés de Saint-Vaast, dans le courant du XVIII^e siècle. Le premier, Armand-Gaston de Rohan, né le 26 juin 1674, avait obtenu le chapeau de cardinal en 1712. Il fut ensuite grand aumônier de France en 1713 et commandeur de l'ordre du Saint-Esprit. En 1715, nommé par le roi abbé de Saint-Vaast, il obtint des bulles définitives le 10 septembre de la même année, et fit prendre possession de son abbaye par procureur le 24 novembre suivant. Ce fut cet abbé qui commença la réédification des bâtiments de l'abbaye dans le style que nous voyons, et qui ne manque pas de grandeur. Ce prélat mourut en 1749.

Le second cardinal de Rohan, Louis-René-Édouard, reçut l'abbaye en commende, le 7 juillet 1780, et la garda jusqu'à la Révolution. Il est surtout fort connu par le fameux procès du Collier².

Le dessin donné par M. Guesnon est très propre d'ailleurs à la faire apprécier.

1. Ce scel est indiqué dans l'ouvrage de M. Demay, *Inventaire des sceaux de l'Artois et de la Picardie*, n° 2597.

2. Voy. pour plus de détails *l'Abbaye de Saint-Vaast*, par MM. Ad. de Cardevacque et Aug. Termpeck, t. II.

Auquel des deux abbés de Rohan doit être attribué le scel que nous examinons? Nous croyons que c'est au premier de ces prélats, qui commença la reconstruction de son abbaye, et qui y résida plusieurs fois, tandis que le second ne s'en occupa nullement, si ce n'est pour en toucher les revenus. C'est, du reste, aussi l'opinion de M. Guesnon¹.

28.

+ S'. B'I : P'IECTI : BETH' : AD :CAS. Aigle aux ailes éployées, la tête tournée à droite, tenant un fleuron dans son bec.

Fin du XIII^e siècle.

Scel aux causes du Prieuré de Saint-Pry à Béthune.

Un établissement monastique fut fondé près du château, lors de la translation des reliques de Saint-Pry à Béthune. Une colonie de religieux du monastère de Saint-Prix de Saint-Quentin l'occupa d'abord en 1094, des Bénédictins de Saint-Pierre d'Abbeville leur succédèrent, et, sur leur demande, en 1110, la maison fut convertie en simple prieuré par Lambert de Guines, évêque d'Arras. Au XVI^e siècle, l'abbaye de Saint-Bertin en fit l'acquisition et y plaça un prieur et un religieux².

1. *Sigillographie de la ville d'Arras*, p. 32.

2. *Numismatique béthunoise*, par M. Dancoisne, p. 82.

29.

ORA PRO NOBI O BEATA BERTA · L XVCXXX
VIII FV FAIT. Sainte Berthe, debout sur un cul-
de-lampe et recouverte d'un dais. Elle tient dans
la main droite un édifice avec clocher et de la
main gauche la crosse. A ses pieds, à gauche, un
moine à genoux dans l'attitude de la prière.

XVI^e siècle. — Collection de M. Ed. Lefebvre
du Prey.

Je lis la légende comme il suit :

*Ora pro nobis o beata berta, l'an XV^e XXXVIII
fu fait.* Cette légende est formée de deux parties :
la première est une invocation religieuse, la
seconde mentionne la date de la confection du
sceau. M. Demay lit ainsi cette seconde partie :

...l et XV^e XXXVIII fu fait¹.

Nous pensons que cette lettre *l* que l'on ne
saurait expliquer dans ce système de lecture est
une abréviation du mot *lan* qui à cette époque
s'écrivait sans apostrophe ; quant au sigle qui suit
cette lettre, il est identique à ceux qui sont
employés pour le reste de la date. Nous croyons
donc que notre lecture est exacte. La différence
entre les deux est d'ailleurs insignifiante. Au
reste, dans les deux cas c'est la même date indi-
quée 1538. On était alors en plein dans la période
que l'on appelle la Renaissance ; et cependant,

1. *Inventaire des sceaux de l'Artois*, n° 2622.

malgré cela, la légende est encore en minuscules gothiques, ce dont on trouve plusieurs exemples à cette époque. Ce scel a dû être confectionné par un artiste du pays. Il est d'une facture assez grossière.

Le couvent de Blangy était primitivement un monastère de femmes, fondé par sainte Berthe. Ruiné par les Normands, il fut rétabli en 1053 et peuplé de moines de l'ordre de Saint-Benoît. Il resta depuis abbaye d'hommes.

D'après la date inscrite sur notre scel, il doit avoir été confectionné pendant que François de Sarcus, évêque d'Anneci, fut abbé, ayant été pourvu du siège abbatial par une bulle du pape Clément VII, du 2 février 1526.

30.

SIGIL · PRIOR · CARM · ARDR. Écusson ovale aux armes de l'ordre des Carmes, comme sur le suivant, dans un cartouche timbré d'une couronne de fantaisie.

XVIII^e siècle.

Cachet du prieur des Carmes d'Ardres. Nous ignorons la date de l'introduction de cet ordre dans la ville d'Ardres. L'ancienne église de ce couvent forme aujourd'hui une partie de l'hôtel de ville.

31.

SIGILL · PRIOR · CARMELI · MONSTROLIENSIVM.

Saint Jean-Baptiste assis caressant un mouton qu'il indique de la main gauche ; près de lui à sa gauche, la croix portant une banderole sur laquelle sont inscrits ces mots : ECCE AGNVS DEI. Au bas, un écusson portant une montagne, timbré d'une couronne de fantaisie.

XVII^e siècle. — Communiqué par M. Quandalle.

L'écusson qui se trouve sur ce scel est celui de l'ordre des Carmes, qui a pris son nom du Mont-Carmel, où se trouvait la retraite du prophète Élie, qu'ils regardaient comme leur fondateur.

Les Carmes vinrent s'établir à Montreuil en 1294. La communauté prospéra rapidement, malgré les difficultés que lui suscitèrent les abbayes de Saint-Sauve et de Sainte-Austreberthe. Le couvent ayant été démoli pendant le siège de 1537, on accorda aux religieux un asile provisoire dans l'hôpital Notre-Dame, et, comme ils ne se hâtaient pas de rétablir leur monastère, le Magistrat dut les y forcer en 1598. Les Carmes tenaient une école et enseignaient le latin¹.

32.

S PRIORIS DOMVS GOSNAY. A gauche, ange à genoux présentant à la sainte Vierge, debout à droite, un philactère sur lequel on lit AVE MAR.

1. *Dict. hist. et arch. du Pas-de-Calais*, arr. de Montreuil, p. 372, par M. de Calonne.

Cette scène est couronnée d'arcades avec clochets gothiques.

xv^e siècle.

Il y avait à Gosnay, près Béthune, deux maisons religieuses sous la règle de saint Bruno. L'une, pour les hommes, fut fondée en 1324, sur la rive droite de la Lawe, et fut dotée en 1365, par la comtesse Marguerite, de cent quarante-cinq arpents de bois-taillis. Cette même comtesse, en 1379, établit, sur la rive gauche de la rivière, la Chartreuse pour les femmes.

Le scel que nous donnons a dû appartenir à la Chartreuse d'hommes. Il est anonyme comme dans tous les couvents de cet ordre, et pouvait en conséquence servir à plusieurs prieurs successifs.

33.

SIGILLVM · SVF-FRAGIORVM (minuscules gothiques). Saint François (?) dans un édicule gothique; au-dessous, un écusson à la croix sur un champ d'hermine. La croix porte au centre un cœur.

xv^e siècle.

A quel couvent ce scel appartient-il? Ce n'est pas facile à déterminer. L'écusson a quelque analogie avec celui des Chartreux du val de Sainte-Aldegonde, près Saint-Omer. Cependant, ce ne peut être de ce monastère qu'il s'agit ici, car le costume du saint qui figure sur ce scel est celui

de l'ordre de Saint-François, et non celui des Chartreux. Il faudrait trouver l'empreinte attachée à un acte déterminé, pour pouvoir trancher cette difficulté.

Ce scel doit être celui que l'on apposait au résultat des suffrages énoncés dans le couvent, lors des élections générales d'un dignitaire de l'ordre, ou bien même d'un dignitaire du couvent, en envoyant les votes, pour les contrôler, avant que l'élection devint définitive.

34.

S' · GVILL' · D' · BOCHETO · POR · DE · OYSEYO.
Édicule gothique abritant une sainte tenant un livre dans chaque main. A ses pieds un moine à genoux. Au-dessus de ce dernier et immédiatement contre l'arcade de droite, une étoile à six rais. Au-dessous de l'édicule, un écusson d'hermine avec une bordure.

xiv^e siècle.

Il est loin d'être certain que ce scel doive être compris parmi ceux appartenant au Pas-de-Calais. En effet, l'abbaye établie auprès d'Oisy était le célèbre monastère du Verger, couvent de femmes, qui avaient pour directeurs spirituels des Pères de l'ordre de Cîteaux. Peut-être le Guillaume du Bois ou du Bosquet de notre scel, qui s'intitule prieur d'Oisy, était-il, au xiv^e siècle, le directeur de la communauté. Nous n'oserions du reste l'affirmer.

35.

+ CONVENTVS CALETENSIS. Saint Pierre vu de face, nimbé, tenant de la main droite un livre ouvert et de la gauche une clef. Au-dessus de la tête est inscrit CHAS.

xvii^e siècle. — Communiqué par feu Derheims, bibliothécaire de la ville de Calais.

Ce n'est qu'avec la plus grande hésitation que nous avons compris ce scel dans notre nomenclature. Est-ce un sceau de Calais, ou plutôt un scel normand appartenant au pays de Caux ? Ce qu'il y a de certain, c'est que l'on ne peut déterminer le couvent auquel il appartient. Il nous est d'ailleurs impossible de dire ce que signifie la légende abrégée inscrite au-dessus du saint.

36.

S SAINT MARTIN HORS AIRE. (Les mots de la légende sont séparés par des fleurons.) Saint Martin, à cheval, coupant son manteau pour en donner la moitié à un pauvre.

xv^e siècle.

L'église de Saint-Martin date de l'origine d'Aire. Dévastée par les Normands en 882, elle fut reconstruite peu après. Un centre d'habitations s'était formé à l'entour ; le curé qui veillait à leurs besoins spirituels était à la nomination de la collégiale, dont les chanoines dits des Quatorze per-

cevaient la dîme sur le territoire¹. Bien que se trouvant dans la banlieue d'Aire, la paroisse Saint-Martin comprenait dans sa circonscription une partie des maisons *intra muros*. Elle était d'ailleurs très pauvre, mais elle tirait un peu d'importance du voisinage de la maladrerie à laquelle le curé fournissait les secours spirituels. C'est peut-être à cette importance relative qu'est due l'existence du scel que nous examinons.

37.

SEEL · DV · PRIEVRE · DE · PAS · EN · ARTHOIS.

Saint Martin, nimbé, à cheval, coupant son manteau pour en donner la moitié à un pauvre.

xvii^e siècle.

Le prieuré de Pas, chef-lieu du canton de ce nom, était sous l'invocation de saint Martin. C'est donc avec raison que son scel porte l'image de ce saint. Sa fondation est très ancienne et paraît remonter à une époque un peu postérieure au passage de l'apôtre des Gaules. Une collégiale, fondée vers le ix^e siècle, fut réunie plus tard au prieuré auquel elle passa avec les biens qui en dépendaient. Cette réunion fut faite par Alvisé, évêque d'Arras, qui, voulant en outre assurer plus complètement l'avenir du prieuré, l'affilia à l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs à Paris, en

1. *Dict. hist. et arch. du Pas-de-Calais*, arr. de Saint-Omer, t. I, p. 122 (art. de M. le baron Dard).

stipulant que le prieur serait tenu de fournir la portion congrue aux sept cures qui en dépendaient.

Le prieuré continua à exister jusqu'à la suppression des ordres religieux¹.

38.

+ S' WICARDI QVLL — CVRATI DE AVIONS.
Personnage debout, de face, la tête nimbée, revêtu des vêtements sacerdotaux, soutenant dans ses mains un objet indéterminé.

Fin du XIII^e siècle. — Musée d'Arras.

Avion, canton de Vimy, s'écrivait en 1218 *Avions*, preuve que l'*s* final de la légende n'est pas une superfétation. La seigneurie de ce village a appartenu d'abord à la famille qui en portait le nom. Elle passa au XV^e siècle dans celle de Coupigny². Le nimbe qui entoure la tête du personnage figurant sur le scel indique un saint, peut-être le patron de l'église d'Avion. Signalons aussi une erreur du graveur. Le nom du curé doit être PVLL, nom que l'on rencontre quelquefois à cette époque. Nous ferons remarquer que la forme de la lettre initiale de ce mot mise pour un Q est tout à fait insolite, ce qui nous la fait prendre pour un P retourné.

1. Voy. *Dict. hist. et arch. du Pas-de-Calais*, arr. d'Arras, t. II, p. 200 (art. de M. Cavrois-Lauloigne).

2. *Ibid.*, arr. d'Arras, t. II, p. 230 (art. de M. Ternynck).

39.

+ S' GIRES PALEITE DE BREBIERE. Oiseau, à droite, reposant sur un mont (?).

Fin du XIII^e siècle.

Brébières fait partie du canton de Vitry. Son existence remonte à une date très ancienne, puisqu'un diplôme de Charles le Chauve, de 874, confirme la donation faite à l'abbaye de Saint-Amand, par Gozlin, d'un moulin et d'autres propriétés, sises à Brébières¹. Le scel que nous avons sous les yeux appartient par sa forme à un ecclésiastique. Peut-être son possesseur était-il curé de Brébières.

40.

+ S' IOH'IS RECTOR' — ECCL'E · DE · FLERS.

La Vierge avec l'enfant Jésus dans ses bras. Celui-ci a la tête nimbée et présente une pomme à sa mère. Au-dessous, un personnage à genoux, les mains jointes.

XIV^e siècle.

Flers est une commune importante du canton de Saint-Pol. Au moyen âge, l'abbaye d'Auchylès-Hesdin y possédait de nombreuses propriétés, la dîme et l'autel de ce village qui avaient été donnés à ce monastère lors de sa fondation, par

1. *Dict. hist. et arch. du Pas-de-Calais*, arr. d'Arras, t. II, p. 279 (art. de M. de Cardevacque).

Gautier et Enguerrand, comtes d'Hesdin. L'église, actuellement sous le vocable de saint Éloy, était primitivement sous l'invocation de la Vierge¹, c'est pour cela que nous la voyons figurer sur le scel du curé que nous venons de décrire.

41.

+ S'. PBRI · DE HOVCHIN. Prêtre à genoux, à droite, dans l'attitude de la prière. Au-dessus de sa tête, un croissant et une fleur.

xiii^e siècle.

Scel du curé d'Houchin, commune dépendant du canton d'Houdain. L'autel d'Houchin appartenait à l'abbaye du Mont-Saint-Éloy, à qui il avait été donné en 1068 par l'évêque Lietbert. Les religieux de cette abbaye reconstruisirent le chœur en 1619. Quant au clocher, il fut bâti en 1761, par les Montmorency qui étaient alors seigneurs d'Houchin².

42.

+ S'. W PBRI · CVRATI · DE · LOVCHES. Un animal fantastique et un lion se faisant face. Ce dernier est au moyen âge le symbole du Christ, tandis que l'autre personnifie le diable ou l'enfer.

1. *Dict. hist. et arch. du Pas-de-Calais*, arr. de Saint-Pol, t. II, p. 60 (art. de M. le comte G. de Hauteclotque).

2. *Id.*, arr. de Béthune, t. II, p. 99 (art. de M. le comte Ch. d'Héricourt).

Cette scène nous représenterait donc Notre-Seigneur combattant contre l'enfer.

XIII^e siècle.

Louches, commune importante du canton d'Ardres, dépendait au XII^e siècle de l'Ardresis et plus tard du comté de Guines. Au spirituel, il a toujours fait partie du doyenné de Guines. La légende de notre scel donne lieu à une remarque. Ordinairement l'emploi du mot *Presbyter* signifie que c'est du curé qu'il s'agit, tandis qu'ici il a sa signification générale, *prêtre*, puisque l'on a ajouté le mot *curati* pour bien spécifier que c'est le scel du curé de Louches.

43.

+ S. G PBRI : SCI MARTINI : IN : MONTE MOR :
Griffon marchant à droite.

XIII^e siècle.

Scel d'un Guillaume (?), curé de Saint-Martin au Mont-lès-Thérouanne.

L'église Saint-Martin fut la première construite sur le sol de l'antique capitale des Morins. Elle fut élevée sur l'emplacement d'un temple du dieu Mars et dédiée, comme beaucoup des premières églises, au grand apôtre des Gaules. Elle était primitivement située dans l'enceinte de Thérouanne, sur une petite colline qui a gardé son nom. Les évêques des Morins y venaient passer la nuit en prières, la veille de leur sacre. Lorsque l'on rédui-

sit l'enceinte, pour faciliter la défense de la ville, au XIV^e siècle, l'église Saint-Martin resta en dehors, au milieu d'un faubourg appelé faubourg de Clarques. Aujourd'hui le mont Saint-Martin fait partie de cette dernière commune.

Cette église dut être démolie à la suite du dernier siège de Théroouanne, car, sur le plan dressé et signé par les commissaires français et espagnols après la destruction de cette ville, Saint-Martin figure comme une église ruinée, et dont il ne reste plus que les murs.

44.

S. SAINT VAST D — E BETHVNE. Saint Vaast accompagné de son ours, dans un édicule gothique. Il tient la crosse de la main gauche et bénit de la main droite. A sa droite est un écusson portant une fasce, qui sont les armoiries de la ville de Béthune.

Fin du XIV^e siècle ou commencement du XV^e.

L'église Saint-Vaast était primitivement érigée dans le faubourg de Catorive. Suivant Ferry de Locres, sa construction, qui daterait de 940 environ, serait due à Hermanns, seigneur de Béthune, et à Éva, son épouse. Quoiqu'il en soit de la réalité de ce dire dont Duchesne n'a pas fait mention et qui même ne cite pas Hermanns parmi les seigneurs de la maison de Béthune, cette église subsista dans le faubourg précité jusqu'au XVI^e siècle. En 1537, Charles-Quint la fit raser

complètement et réédifier dans l'intérieur de la ville. Elle fut consacrée en 1545¹.

Le scel que nous examinons est au moins du xv^e siècle et, par conséquent, antérieur à l'époque de la translation de l'église.

45.

+ S'. IACOBI · CLERICI · DE WERDRICA. Main tenant un arbre ou faisceau de rameaux. Sur les rameaux inférieurs se trouvent deux oiseaux retournant la tête derrière eux.

xiii^e siècle.

Wardrecques, village du canton d'Aire, s'appelait, en 1207, *Werdrika*; c'est donc bien à cette localité que s'applique le sceau que nous examinons. L'appellation de *clericus* que porte son possesseur semble indiquer qu'il n'était pas le curé de la paroisse, lequel est toujours désigné par les noms de *presbyter* ou de *curatus*. C'était peut-être un aide du curé ou un vicaire, la paroisse de Wardrecques paraissant avoir été assez importante au moyen âge pour mériter d'en avoir un. On trouvera quelques détails sur ce village dans la notice de M. le baron Dard, relative au canton d'Aire².

1. *Dict. hist. et arch. du Pas-de-Calais*, arr. de Béthune, t. I (art. *Béthune*, par M. d'Héricourt).

2. *Dict. hist. et arch. du Pas-de-Calais*, arr. de Saint-Omer, t. I, p. 218.

46.

+ S' MAGRI IOHIS ATTREB CAN S' QVIN-TINI. Arbre, sur les branches duquel se trouvent deux oiseaux adossés becquetant les fruits du sommet de l'arbre.

XIII^e siècle.

Ce scel n'appartient au Pas-de-Calais que par la désignation du lieu de naissance probable de son possesseur. Ce Jean d'Arras était chanoine de Saint-Quentin. Quant au sujet figuré dans le champ, c'est une représentation symbolique. Les oiseaux, forme de colombe, sont les chrétiens qui se nourrissent des fruits de l'arbre de vie.

47.

+ S' : IOH'IS : FILII · H'BTI · DE · BETVNIA. Adam et Ève tenant chacun une pomme, séparés par l'arbre de la science du bien et du mal.

XIII^e siècle.

La forme ogivale de ce scel indique qu'il appartenait à un ecclésiastique. L'identification de son possesseur n'est pas aussi facile. Si nous consultons Duchesne¹, nous ne voyons que deux personnages à qui ce scel pourrait être attribué. Le premier est Jean, fils de Robert V, avoué d'Arras et seigneur de Béthune, qui était déjà prévôt de l'église de Douai en 1182, devint ensuite évêque

1. *Histoire généalogique de la maison de Béthune.*

de Cambrai et mourut en 1223. L'autre, Jean, fils de Mahaut de Béthune, comtesse de Flandre, fut évêque de Metz, puis de Liège, dans la seconde moitié du XIII^e siècle. Il est plutôt désigné par les historiens sous le nom de Jean de Flandre, parce qu'il était fils de Guy, comte de Flandre, mari de Mahaut, dame de Béthune. Mais, indépendamment de ce que les données de notre scel s'opposent formellement à l'une de ces deux attributions, attendu que nous y voyons donner pour père audit Jean un nommé Herbert, et que nous ne retrouvons ce nom nulle part dans la série des seigneurs de Béthune, il est évident que, si ce scel eût appartenu à un des deux hauts personnages précités, on y aurait vu figurer leurs armoiries, au lieu d'un sujet banal, ou tout au moins leur représentation avec l'indication de leur dignité. Nous sommes donc conduits à conclure que le scel qui nous occupe appartenait à un clerc, du nom de Jean, fils de Herbert, lequel était originaire de Béthune. L'indication du lieu de naissance ou de la demeure habituelle n'est pas rare au moyen âge et s'ajoute souvent au nom de l'individu.

TROISIÈME SÉRIE.

SCEAUX PARTICULIERS.

48.

S IAQOEIE — DARDERE. Ange de face tenant

un écusson écartelé aux premier et quatrième d'un aigle à deux têtes, aux deuxième et troisième de trois fasces traversées par une bande chargée de trois croisettes.

xv^e siècle.

Malgré l'orthographe de la légende, n'est-ce point le scel de quelqu'un de la famille d'Ardres dont on voit un membre, David d'Ardres, faire partie du Magistrat de Saint-Omer, vers le milieu du xv^e siècle ?

Un Jacques d'Ardres, seigneur de Guines, était lieutenant général du bailliage de Saint-Omer, dans la deuxième partie du xv^e siècle. C'est peut-être à lui que notre sceau appartient; les caractères d'époque n'y contrediraient pas.

49.

+ IEHAN DE + S + AVDEGONDE. Écusson à la bordure engrêlée, portant une quintefeuille sur un champ d'hermines, au bâton brochant sur le tout¹.

xiv^e siècle.

La quintefeuille fait partie des armoiries primitives des Sainte-Aldegonde et se voit sur la dalle votive de Gilles de Sainte-Aldegonde dans l'église de Saint-Omer. Le fond d'hermines se trouve dans l'écusson de la première branche de

1. Décrit par M. Demay, *Inventaire des sceaux de l'Artois*, n° 1221.

cette famille, qui portait d'hermines à la croix de gueules chargée de cinq quintefeuilles d'or. Dans celui-ci, la bordure engrêlée et le bâton indiquent qu'il s'agit d'une branche latérale.

Le prénom de Jean a été très commun dans la famille de Sainte-Aldegonde. Il est dès lors impossible de savoir si celui-ci a fait partie du Magistrat de Saint-Omer.

50.

S ANTONE DAVERHOVT S DELE FEAVT.
Écusson fascé d'or et de sable à six pièces au franc quartier d'hermines, et à la bordure engrêlée, surmontée d'un heaume fermé ayant pour cimier une tête de cygne. L'écu a pour supports un lion et un griffon.

Fin du xv^e ou commencement du xvi^e siècle. — Musée de Saint-Omer.

Un Anthoine d'Averhoul, seigneur d'Hellefaut, figure comme mayeur dans la liste du Magistrat en 1533. Or, ce scel, d'une exécution assez grossière, a peut-être été gravé à Saint-Omer, et nous savons, par l'exemple de plusieurs dalles tumulaires, que, jusque passé le milieu du xvi^e siècle, on fit usage en cette ville des caractères dits gothiques pour les inscriptions. Nous croyons donc pouvoir en conclure qu'il appartient au personnage en question. Les membres de la famille d'Averhoul figurent, d'ailleurs, très souvent sur les listes du Magistrat du xv^e et du xvi^e siècle. Un

Antoine-Guillaume d'Averhoul est bien mayeur en 1520, mais il est indiqué comme étant seigneur de Winnezele, tandis qu'ici il s'agit du seigneur d'Hellefaut.

Rappelons aussi qu'un Guillaume d'Averhoul mourut à la bataille d'Azincourt et fut enterré dans l'église de Saint-Denis.

51.

CROESER AVDINTHVN. Écusson chargé de trois chevrons superposés, accompagnés de trois baquets, deux en chef, un en pointe. Il est surmonté d'un heaume de trois quarts à sept grilles, ayant pour cimier une tête de chien, et accompagné de lambrequins¹.

xvii^e siècle. — Musée de Saint-Omer.

Audenthun, aujourd'hui Audincthun, est situé entre la vallée de la Lys et la colline qui domine Fauquembergue. En 1640, la seigneurie de ce village appartenait à Chrétien-Victor de Croeser, conseiller d'Artois, de par le roi d'Espagne, pendant que ce tribunal siégeait à Saint-Omer².

C'est peut-être à lui qu'appartient le scel que nous examinons. Les archives départementales possèdent une information relative aux droits que faisait valoir, dans le courant du xvii^e siècle, le seigneur Croeser d'Audincthun, pour être convo-

1. Décrit par M. Demay, *op. cit.*, n° 124.

2. *Dict. hist. et arch. du Pas-de-Calais*, arr. de Saint-Omer, t. III, p. 111 (art. de M. F. de Monneceve).

qué aux états d'Artois. Il figure, au reste, comme en faisant partie, dans la *Notice de l'état ancien et moderne de la province et comté d'Artois*, par Bultel.

Un Victor de Croeser, natif de Saint-Omer, fils de Chrétien-Victor et de dame Judique de Boomy, prit l'habit religieux à Saint-Bertin, le 29 juillet 1688, et fit ses vœux en 1692. Il mourut le 26 septembre 1742¹.

52.

(Quintefeuille.) ALBERT JOSEPH COMTE D'ARBERG DE VALLANGIN ET DV S' EMPIRE BARON DANDRE 1718. Écusson de gueules au pal d'argent chargé de trois chevrons de sable. Il est timbré d'une couronne de duc ou de maréchal et a pour supports deux hérauts revêtus d'une cotte aux armes du titulaire, et portant l'épée haute. Au-dessus de la couronne est un heaume de face à cinq grilles, timbré d'une couronne de duc ayant pour cimier une cotte aux armes de l'écu. Le tout est sur un grand manteau d'hermines.

La famille d'Arberg, originaire de Suisse, a ensuite habité l'Autriche. Ce n'est qu'à cause du titre de baron d'Andre que ce scel figure ici. Nous sommes loin d'affirmer, du reste, que ce soit la seigneurie d'Andre, près de Guines, qui est ici rappelée.

¹ *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, t. III, p. 23.

53.

ROSIGNOL COIGNEUX ET BAILLENCOUR.

Écusson écartelé au premier d'or à un oiseau sur une branche de..., au deuxième de gueules à deux haches de... en sautoir, au troisième d'azur à un buste de profil à droite et au quatrième d'or à un lièvre de... passant à droite. Cet écusson est posé sur un cartouche surmonté d'une couronne de comte.

XVIII^e siècle. — Musée d'Arras.

Ce doit être le cachet d'une association entre les trois personnes désignées dans la légende. Mais quelle était cette association ? Nous l'ignorons. La famille de Bailliencourt est encore très nombreuse à Douai et à Béthune.

54.

+ S·BEATRICIS·DOMINE·DE·BELLO·MANERIO. Dame avec un manteau fourré de vair, tenant sur son poing gauche un faucon. Elle a la main droite levée et de l'index semble commander l'attention de l'oiseau qui est déchaperonné. Ses mains sont protégées par des gants¹.

XIII^e siècle.

M. Albert Legrand a décrit ce scel dans les *Bulletins de la Société des antiquaires de la Morinie*².

1. Décrit par M. Demay, *op. cit.*, n° 151.

2. T. I, p. 81-84.

Sa description est accompagnée d'intéressants détails sur la vie des châteaux au moyen âge, que lui avait inspirés l'attitude de la châtelaine.

Le lieu où a été découverte cette matrice (entre Lumbres et Nielles-lès-Bléquin) rend probable l'hypothèse que la dame à qui elle a appartenu a dû faire partie de la noblesse d'Artois. Partant de ce fait, M. Duchet, dans un savant article¹, a examiné quelles étaient les familles auxquelles la dame de Beaumanoir pouvait appartenir, et n'a pas hésité à la rattacher à celle de Saint-Omer, et en fait la petite-nièce de Guillaume VI, châtelain de cette ville, qui aurait été mariée à Arnould de Quiestède. Il propose même, d'une manière dubitative, il est vrai, d'identifier *Bellum maneirium* à *Bellum mansum*, dont la traduction est *Beaumetz*, et il en conclut qu'Arnould de Quiestède aurait pu être seigneur de Beaumetz-lès-Aire². Quoi qu'il en soit, il lui paraît certain que ladite dame est bien de la famille de Saint-Omer et en cela nous sommes de son avis.

1. *Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie*, t. III, p. 49.

2. Suivant une communication de MM. Arnould Detournay et Bonvarlet, le lieu du fief de Beaumanoir serait sur le territoire d'Hazebrouck. Cette terre, qui s'est appelée depuis d'Ollehain, du nom de la famille qui l'a ensuite possédée, est rappelée sur une dalle de 1636 (voy. *Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie*, t. III, p. 373).

55.

S' PIERRE DE BETVNE. Arbalète. Scel hexagone du XIV^e siècle.

Il s'agit évidemment ici d'un individu portant le nom de son lieu d'origine, et non d'un membre de la famille de Béthune. Il est probable qu'il était arbalétrier.

56.

+ S' DEMISIELE · ADE DE BIAUSART. Faucon déchaperonné sur une main gantée.

XIII^e siècle.

Il y a dans le département du Pas-de-Calais un hameau du nom de Beaussart, dépendant du village de Rumilly (canton d'Hucqueliers). Est-ce bien ce hameau qui est désigné dans la légende de notre scel, ou bien un autre Beaussart situé en Picardie? Impossible de le savoir. De même, nous sommes dans l'ignorance de ce qu'était le possesseur du scel¹.

57 et 58.

+ S. MIKIEL · DE ROVERDI SEIGNEVR D'BILLI. Écusson mi-parti ; à dextre, aux trois haches posées deux et une, à senestre, à la croix d'hermines.

1. M. Demay (*op. cit.*) décrit, sous les nos 95 et 96, les sceaux de deux personnages portant le nom de Beusart. Impossible de savoir s'ils sont de la même famille que le propriétaire de notre scel.

+ S' ELISABHET DE BILLI. Grande fleur de lis avec deux oiseaux sur les branches latérales. Ces deux sceaux datent de la fin du XIII^e siècle.

Il y a en Artois deux villages du nom de Billy : l'un est Billy-Montigny (canton de Lens), l'autre Billy-Berclau (canton de Cambrin), dans le pays de Lalloeu. Le premier possédait un château fort. Le seigneur de Billy était un des douze pairs du château de Lens. M. Dancoisne¹ donne la liste complète de ces seigneurs, mais, comme elle ne remonte pas au delà du XIV^e siècle, il est possible que le possesseur du scel n^o 57 doive figurer sur cette liste, mais auparavant; en effet, les caractères archéologiques du scel le reportent au XIII^e siècle, au plus tard à la fin.

Quant à Élisabeth de Billy, dont le n^o 58 porte le nom, nous n'avons aucune indication sur sa personnalité.

59.

+ S' FLORENCE DE BOLOIGNE. Écusson mi-parti; à dextre, une croix chargée de cinq étoiles à cinq pointes et cantonnée de quatre fleurs de lis, à senestre, une herse.

XIV^e siècle.

Bien que les armoiries de la partie gauche de l'écu soient celles des comtes de Boulogne de la

1. *Dict. hist. et arch. du Pas-de-Calais*, arr. de Béthune, canton de Lens, notice sur Billy-Montigny, t. II, p. 308

maison d'Auvergne, il est plus probable que nous avons ici le scel d'une femme de la famille de Bouloigne dont on voit plusieurs membres figurer dans le corps du Magistrat de Saint-Omer, dans le courant des XIV^e et XV^e siècles. La herse est au reste une des pièces de l'écusson de cette famille¹. Ce scel est en forme de cachet, terminé par une queue découpée à jour en trèfle.

60.

S-CEL IEHAN BOVRNEL. Écusson portant huit merles rangés en orle avec un petit écusson en abîme. Il est timbré d'un heaume fermé de profil, ayant pour cimier un merle, les ailes éployées. Les supports de l'écu sont deux béliers.

Jehan de Bournel, chevalier, seigneur de Bécoud, était mayeur de Saint-Omer en 1486. Ses armoiries sont d'argent à huit merlettes de sable rangées en orle, ayant en cœur un écusson de gueules². C'est bien ainsi qu'elles figurent sur notre scel. Il resta en charge jusqu'à la surprise de la ville par les Français dans la nuit du 27 mai 1487. Il fut alors remplacé par M^e Jehan le Caron, qui prêta serment le 29 mai suivant. Depuis cette époque,

1. Voy. *Histoire sigillaire de Saint-Omer*, pl. XV, nos 108 et 109.

2. C'est ainsi qu'elles étaient figurées dans la gorge du plafond de la grande salle de la maison de ville, dite la Conciergerie, avant 1789.

nous ne voyons plus Jean de Bournel figurer dans la composition du Magistrat.

La famille de Bournel est originaire de Picardie, où elle était connue dès le XI^e siècle. Ses armoiries ont été blasonnées ainsi par Roger¹ : d'argent à l'écu de gueules, à l'orle de huit papegays ou perroquets de sinople, membrés et becquetés de gueules². Il y aurait donc une différence d'émaux entre cet écusson et celui du mayeur de Saint-Omer, qui indiquerait peut-être une autre branche³.

64.

+ S' IEHAN LESAGE DE BOVRRECH. Écusson fretté portant un franc quartier.

XIV^e siècle.

Bourecq est un village du canton de Norrent-Fontes, situé à peu de distance de Lillers. Il possédait un château appartenant, au XIII^e siècle, aux Malaunoy.

1. Voy. l'ouvrage intitulé : *Noblesse et chevalerie*.

2. Ces armes appartiennent à Hugues de Bournel, qui fut gouverneur de Lille, Douai, Orchies et Bapaume, en 1583.

3. M. Demay (*Inventaire des sceaux de la collection Clairambault*, t. I, p. 147) décrit, sous le n° 1387, un sceau de Louis Bournel, chevalier, appliqué à une quittance du 4^e décembre 1416, présentant comme différence avec les armoiries de notre scel neuf merlettes en orle au lieu de huit. Cependant, malgré cela, il peut très bien se faire qu'il soit de la même famille que Jehan Bournel, le plus grand nombre de merlettes pouvant provenir d'une erreur du graveur du sceau.

Nous n'avons aucun renseignement sur le propriétaire de ce scel, qui a peut-être voulu indiquer dans la légende son lieu d'origine ou d'habitation.

62.

S. IEHAN DE BOIAVAL DIT CHORNVRECTRE.

Écusson portant un lion passant.

xv^e siècle. — Musée de Saint-Omer.

Boyaval est un petit village du canton d'Heuchin, à peu de distance de Pernes. Jean de Boyaval nous est inconnu. Il devait être seigneur de ce village. Son scel, d'une facture très grossière, paraît avoir été fait dans le pays. M. Demay, dans son *Inventaire des sceaux d'Artois*, l'a indiqué sous le n^o 2507, mais nous sommes en désaccord avec lui sur la lecture du surnom de son possesseur. Il a lu..... DIT CHORINPRESTRE. Le dessin que nous donnons et dont nous affirmons l'exactitude permettra au lecteur de voir qui a raison. Au reste, cela a peu d'importance, car dans aucun des deux cas nous ne voyons quelle signification on pourrait donner au mot. L'inscription du surnom dans une légende de scel n'a du reste rien qui doive nous étonner; nous voyons bien un membre de la famille de Sainte-Aldegonde ne faire inscrire sur son scel que son surnom accompagné de son prénom *David le Camus*, tandis que les armoiries sont celles des Sainte-Aldegonde sans aucune brisure, preuve que ce scel était

bien celui de *David de Sainte-Aldegonde, dit le Camus*¹.

63.

LE·SEEL·DE·IEHAN·PLIZET·S·DE·BRESME.

Les mots sont séparés par des molettes d'éperon. Écusson à trois papegais (?) posés deux et un.

XVI^e siècle.

Charmant petit cachet en argent, finement ciselé, avec beaucoup de goût. Nous n'avons aucun renseignement sur l'individu à qui il appartenait; d'après la légende, il était seigneur de Bresmes. Cette localité, commune voisine d'Ardres, existait déjà en 1120, époque où Arnould IV, baron d'Ardres, y fonda une chapellenie, qui fut réunie au chapitre de cette ville en 1176. Les barons de Bresmes étaient pairs de la cour seigneuriale d'Ardres.

64.

PHILIP·SPINOLA·GRAF·V·BRVAY. Écusson portant une fasce échiquetée et une serre d'oiseau en chef, surmonté d'une couronne de marquis.

XVII^e siècle.

La terre de Bruay, qui, en 1527, passa par échange dans la famille de Renty, fut transmise à celle de Spinola par le mariage de Marie de Renty, dame de Bruay, d'Embry, etc., avec Gaston Spi-

1. Voy. *Hist. sigillaire de Saint-Omer*, pl. XIII, n° 92.

nola, en 1586. La terre fut érigée en comté en 1605¹. Philippe Spinola, après avoir été gouverneur de Namur, embrassa le parti de Charles, archiduc d'Autriche, depuis empereur, qui le nomma son plénipotentiaire pour le traité de paix ; il mourut à Bruxelles, le 18 octobre 1709.

65.

IEHAN DE CAVEREL. Oiseau passant à gauche.
xvi^e siècle.

Le propriétaire de ce scel était-il de la même famille que Philippe de Caverel, abbé de Saint-Vaast ? Impossible de le dire.

66.

SEL · IACOTIN · DE · CAMIERS. La sainte Vierge tenant l'enfant Jésus dans ses bras.

xv^e siècle.

Camiers, village du canton d'Étaples, dépendait de l'abbaye de Saint-Bertin, en 854. L'abbaye de Saint-Josse possédait une partie de la dtme de Camiers, et Jean, évêque de Thérouanne, lui accorda, en 1235, l'autel et l'église de ce village.

Nous ne savons ce que pouvait être le possesseur de ce scel, Jacotin de Camiers ; peut-être s'agit-il simplement d'un individu ajoutant le nom de son lieu de naissance ou d'habitation à son nom patronymique.

1. *Dict. hist. et arch. du Pas-de-Calais*, arr. de Béthune, t. II, p. 17 (art. de M. le comte d'Héricourt).

67.

S MAHIEV DE CAMPAIGNE. Écusson à deux fasces, surmonté d'un pennon.

XIV^e siècle. — Musée de Saint-Omer.

Il y a trois villages du nom de Campagne dans le département du Pas-de-Calais : Campagne-lès-Boulonnais, Campagne-lès-Hesdin et Campagne-lès-Wardrecques. Le premier appartenait à l'abbaye de Saint-Bertin; le second dépendait des abbayes de Saint-Riquier et de Saint-André-au-Bois; le troisième appartenait au XIII^e siècle aux châtelains de Saint-Omer. Impossible de deviner auquel des trois notre scel a rapport.

68.

MORLET DE RENTI. Écusson aux trois doloires, les deux en chef adossées, ayant en chef une étoile à six pointes et une bordure engrêlée. Deux lions en supports et surmonté d'un heaume ayant en cimier une tête de poulet.

XV^e siècle.

Ce scel nous paraît appartenir à Morlet de Renty, capitaine des archers du duc de Bourgogne, qui fut gardien de la lice au pas d'armes de Philippe de Lalaing, à Bruges, en 1463. La bordure engrêlée et l'étoile en chef qui forme une brisure semblent indiquer que ce seigneur n'était pas de la branche aînée¹.

1. L'étoile apparaît, mais en pointe de l'écusson, sur le

Cette matrice porte sur le haut du revers une étoile, pour indiquer peut-être le sens dans lequel elle devait être placée.

69.

S + OVDART · DE · RENTI · SEIGNEVR · DEMBRI · COEURLV · GRIBOV. Écusson aux trois doloires. Les deux en chef adossées, avec un lambel à trois pendants. Il est timbré d'un heaume à six grilles, ayant pour cimier une tête de turc ailée. Les deux supports sont un cerf et un sanglier. La légende est inscrite sur un long ruban qui s'enroule autour de l'écusson. Les mots sont séparés par des fleurs à quatre feuilles et les vides sont remplis par des annelets et des fleurons.

xvi^e siècle.

Le prénom d'Oudart est commun dans la famille de Renty. Nous trouvons un Oudart de Renty qui se rendit célèbre dans la guerre des Anglais (1346-1347). Un autre chevalier du même nom périt en 1475 à la bataille d'Azincourt. C'est à tort que H. de Laplane¹ lui attribue le scel qui nous occupe. Les caractères archéologiques de ce scel lui assignent pour époque la première moitié du xvi^e siècle. Ils sont les mêmes que ceux du scel d'Oudart de Bersaques, prévôt de l'église de Saint-

scel de Baptiste de Renty, à la date du 30 mai 1565 (*Inventaire des sceaux de la collection Clairambault*, par G. Demay, n° 7672).

1. Renty et ses seigneurs.

Omer, de 1539 à 1557. Nous croyons donc qu'il appartient à Oudart de Renty, fils de Louis de Renty, qui fut mayeur de Saint-Omer en 1532, 1534, 1536 et 1538, et d'Adrienne de Groutche, dame de Griboval et de Vauchelle. Cet Oudart de Renty épousa, le 12 juillet 1546, Marie de Recourt, fille du seigneur de Licques, de laquelle il eut un fils et trois filles¹.

Le dernier mot de la légende de notre scel doit se lire GRIBOVAL. Cette seigneurie était entrée dans la famille de Renty par la mère de notre Oudart, ainsi que nous l'avons vu plus haut.

Nous ignorons pourquoi l'écusson porte un lambel. Peut-être son possesseur était-il d'une branche cadette².

70.

(Rosace.) PHILIPPE·EVGENE·DE·CROY·MARQUIS·DE·RENTY·PRINCE·DV·S^T·EMPIRE. Écusson écartelé, aux premier et quatrième cantons, fascé d'or et de... de dix pièces; aux deuxième et troisième, de... à trois doloires de... posées deux et une. Le tout est chargé d'un écusson écartelé,

1. Promptuaire de Jean Ballin, ms. n° 799 de la bibliothèque de Saint-Omer. M. Demay, dans son *Inventaire des sceaux de l'Artois*, où il le décrit sous le n° 586, date ce scel du xv^e siècle; nous croyons qu'il le rajeunit un peu trop.

2. Ce lambel se retrouve du reste sur plusieurs des sceaux de la collection Clairambault inventoriés par M. Demay. Voy. les n°s 7676, 7678 et 7679.

aux premier et quatrième de... à trois fleurs de lis de... et aux deuxième et troisième d'or; ayant en cœur un écusson d'hermines. L'écusson est surmonté d'une couronne de marquis¹.

xvii^e siècle. — Au Musée de Saint-Omer.

Philippe de Croy, qui mourut en 1684, fut fait prince du saint-Empire par l'empereur Léopold. Il descendait des comtes du Rœux.

La terre de Renty avait été érigée en marquisat par Charles-Quint, au mois d'avril 1552, en faveur de messire Guillaume de Croy, prince de Chimay, duc d'Arschot, de Solre, de Harchies, etc., etc.

71.

+ S' MIKIEL · DAVLE. Écusson au lion.

xiv^e siècle.

Le nom de Daulé est artésien. Il y avait des personnes de ce nom à Saint-Omer dans le courant des xvii^e et xviii^e siècles. Nous ne l'avons pourtant pas vu dans les listes donnant la composition annuelle du Magistrat de cette ville.

72.

S' MARANT DE DOHEM. Écu incliné, écartelé aux premier et quatrième cantons d'un créquier (?) et aux deuxième et troisième d'une fleur à quatre

1. Décrit par M. Demay dans son *Inventaire des sceaux de l'Artois* sous le n° 587.

feuilles, timbré d'un heaume fermé de profil portant pour cimier une tête ailée.

xv^e siècle.

Dohem, village du canton de Lumbres, est situé sur la voie romaine de Théroüanne à Boulogne. Un péage y était établi au xi^e siècle.

Les armoiries de notre scel peuvent indiquer pour Marant de Dohem une parenté avec la famille de Créquy. Cette famille, originaire d'Artois, y possédait de nombreuses terres.

73.

+ S'—IEHA—NDOR—ESMI—AVS. Écusson à quatre quartiers avec un lambel à trois pendants, dans un entourage d'ogives réunies par des angles.

xiv^e siècle.

La famille Doresmieux est originaire de l'Artois, où elle a encore des représentants. Plusieurs de ses membres ont occupé à diverses époques des charges municipales à Saint-Omer, ainsi que des charges du bailliage.

74.

+ S' DNI'· BALDVINI DE ATRIO. La Vierge couronnée debout, tenant l'enfant Jésus sur le bras gauche. A sa droite, un chandelier avec un cierge. A ses pieds, un personnage à genoux, dans l'attitude de la prière.

Fin du xiii^e siècle.

La famille Delattre (traduction exacte des mots *de atrio*) habite l'Artois depuis longtemps. Plusieurs personnes de ce nom ont occupé des fonctions municipales à Saint-Omer. Peut-être la double croix qui commence la légende de notre scel indique-t-elle qu'il s'agit d'un de ceux-ci. En 1719, le comté de Neuville-en-Bourjouval (canton de Bertincourt) appartenait à un membre de cette famille. Le seigneur Delattre d'Ayette fut le dernier comte de Neuville¹.

75.

(Rosace.) S·ER — MINE o—o (rosace) DOV-BOIS. Écusson mi-parti : à dextre, à trois hermines passant au chef cousu de... au lion issant, chargé d'un lambel à trois pendants : à senestre, de... à un arbre portant des feuilles tréflées (peut-être un créquier). Cet écu est renfermé dans un entourage formé de quatre arcs de cercle et de quatre angles curvilignes, contenant à la partie supérieure un lion couché, tournant la tête à droite, et dans les autres des fleurons.

xiv^e siècle. — Cabinet de M. Loir.

Les familles Dubois sont nombreuses en Artois et en Picardie. Il est bien difficile de savoir à laquelle a appartenu Ermine Dubois. Quoi qu'il en soit, notre scel se rattache à nos contrées. Peut-

1. *Dict. hist. et arch. du Pas-de-Calais*, arr. d'Arras, canton de Bertincourt, par M. L. Cavrois, t. I, p. 308.

être les hermines introduites dans l'écusson sont-elles aussi une allusion au nom de la propriétaire du scel.

76.

S : IEHAN DE FIENNES. Écusson écartelé, aux premier et quatrième cantons d'un lion et aux deuxième et troisième d'une croix ancrée. L'écusson est traversé d'une bande¹. Il est surmonté d'un heaume de profil, ayant pour cimier une tête de cerf et pour supports un griffon et un lion.

xv^e siècle.

Les armoiries des premier et quatrième cantons sont celles de la maison de Fiennes, qui portait d'argent au lion de sable, et telles qu'on les voit sur le scel de Robert, connétable de France et châtelain de Saint-Omer²; le cimier du heaume est aussi le même. Nous aurions donc ici le scel d'un descendant de la maison de Fiennes, peut-être d'une branche latérale³.

1. Malgré son peu de largeur, nous pensons que c'est bien une bande et non une barre, celle-ci, quand elle figure sur un écusson, allant de senestre à dextre et non dans le sens indiqué ici.

2. *Hist. sigillaire de Saint-Omer*, pl. VIII, n° 38.

3. Ces mêmes armoiries, moins la bande, figurent sur les sceaux de Colart de Fiennes, en 1412, de Jean dit Lionel de Fiennes, en 1380 et 1386, et de Robert de Fiennes, écuyer, en 1412 (*Inventaire des sceaux de la collection Clairambault*, par M. Demay, t. I, p. 383, nos 3609, 3613, 3614 et 3616). En outre, le n° 3606 porte l'écu au lion à la bande brochant.

77.

+ S' · NICHOLAI · DE · HABARC. Écusson fascé d'or et d'azur de huit pièces, avec un lambel à cinq pendants.

XIV^e siècle.

Il est assez difficile de déterminer, d'après le dessin de ce scel, quelles sont les véritables armoiries qui y figurent. Mais l'on peut cependant deviner que le graveur a voulu figurer celles que nous avons indiquées ci-dessus comme étant les armoiries de la famille de Haburcq, d'après les auteurs qui en ont parlé¹. Cette famille, originaire d'Artois, remonte à une date assez ancienne, puisqu'un de ses représentants vivait en 1193. L'existence du lambel sur l'écusson de notre scel serait la preuve que son possesseur était d'une branche cadette.

78 et 79.

GRAND · SCEL · DHAVRINGOVR. (Les mots séparés par des quintefeuilles.) Écusson rond aux armes de la famille de Cardevac d'Havrincourt, qui sont d'hermines au chef de sable, surmonté d'un tortil de baron et d'un heaume de face, accompagné de lambrequins. Les supports de l'écusson sont deux licornes.

PETIT · SCEL · DHAVRINGOVR (quintefeuilles).

1. Voy. M. de la Gorgue-Rosny, *op. cit.*, p. 709.

Porte de château accompagnée de deux tours crénelées, couvertes en poivrières, et surmontées chacune d'un pennon. Au-dessus des créneaux, cachant une partie du toit de chaque tour, un petit écusson aux armes de Cardevac d'Havrincourt, d'hermines au chef de sable. La courtine qui réunit les deux tours est aussi crénelée et surmontée d'un toit élevé.

XVII^e siècle. — A M. le marquis d'Havrincourt.

Ces deux scels sont ceux de la seigneurie d'Havrincourt, ils paraissent tous deux de la même époque, et certainement antérieurs à 1693, puisque c'est cette année seulement que la terre d'Havrincourt fut érigée en marquisat par Louis XIV, en faveur de François-Dominique de Cardevac, baron d'Havrincourt. Plus tard, l'écusson du grand scel aurait été timbré d'une couronne de marquis, au lieu d'un tortil de baron.

Le château qui figure sur le petit scel doit être la représentation sommaire du château d'Havrincourt, qui fut détruit en 1695, pour faire place à un édifice neuf, avec terrasses dans le style de Mansart, et qui passe pour un des plus beaux châteaux de l'Artois. Le vieux château d'Havrincourt avait appartenu successivement aux familles d'Oisy Crèveœur, de Coucy, de Montmirail, de Montmorency, de Luxembourg, de Béthune et enfin de Cardevac.

80.

+ S' IAKEMON DE HENNINEL. Écusson d'hermines.

XIV^e siècle. — Au Musée d'Arras.

Hénel, canton de Croisilles, était, en 1106, un hameau dépendant de Wancourt. La seigneurie appartenait à l'abbaye d'Anchin, mais il y avait une autre seigneurie laïque qui appartenait à la maison de Wancourt. Il s'y trouvait aussi un fief relevant de la baronnie de Vaulx. En effet, les Longueval-Vaulx s'intitulaient seigneurs d'Hénel¹. Rien ne vient nous révéler ici de quelle famille était le propriétaire de notre scel.

81 et 82.

(Quintefeuille.) CLAVDE·DE·HENNIN. Écusson à la croix engrêlée, portant au premier canton une hure de sanglier. Il est timbré d'un casque de trois quarts à trois grilles, accompagné de lambrequins, et ayant pour cimier une hure de sanglier ailée.

Le second scel, n^o 82, est plus petit, n'a pas de casque pour timbre de l'écusson, et la légende est inscrite sur un ruban. Une croisette commence la légende et deux autres séparent les mots.

XVII^e siècle.

Claude de Hennin, de la branche des Haynin de Varlaing, vivait dans la deuxième moitié du

1. *Dict. hist. et arch. du Pas-de-Calais*, arr. d'Arras, canton de Croisille, t. II, p. 105 (art. de M. Lecesne).

XVII^e siècle. Il avait pour armoiries celles de la famille de Haynin : d'or, à la croix engrelée de gueules, avec une hure de sanglier de sable pour brisure dans le premier canton. Il eut un fils appelé aussi Claude, qui mourut à Valenciennes en 1622. Il est par suite assez difficile de savoir auquel des deux appartiennent les scels qui nous occupent. Néanmoins le n° 82 paraît légèrement plus ancien que l'autre. Nous l'attribuerons en conséquence à Claude de Hennin le père, et le n° 81 à Claude de Hennin le fils, ou *le Jeune*, comme il est désigné dans la généalogie ¹.

83.

:: ERNEST · LAMORAL · DE · LANDAS · S^r · DE · FLEVRIVAL. Écusson écartelé, aux premier et quatrième cantons émanché d'argent et de gueules à dix pièces, qui est de Landas, et aux deuxième et troisième fascé de... et de... à treize pièces. Il est surmonté d'un heaume de trois quarts avec lambrequins ayant une tête de daim pour cimier. Deux lions servent de support.

XVII^e siècle. — Cabinet de M. Loir, à Arras.

La famille de Landas est très ancienne; plusieurs de ses membres ont habité l'Artois. Les Landas de Louvignies avaient entrée aux états de cette province à cause de leur terre de Couën

1. *Miroir des notabilités nobiliaires de Belgique, des Pays-Bas et du nord de la France*, par M. Félix-Victor Gosthals, t. I, p. 49.

(aujourd'hui Couin, canton de Pas). Le membre de cette famille rappelé sur notre scel était probablement d'une autre branche, ainsi que l'indique l'écusson écartelé. Nous ignorons d'ailleurs où était située la seigneurie de Fleurival.

84.

NICOLA : L : ROI — S : DE : LA : PREE. Écusson échancré portant un chevron chargé de trois fleurs de lis au pied coupé et ayant en pointe un lion léopardé (?), timbré d'un heaume de trois quarts, à trois grilles avec lambrequins, et ayant pour cimier une tête d'oiseau, peut-être d'un aigle.

XVI^e siècle.

La Prée est le nom d'un château, près de Roquétoire, dépendant de la commune de Quiestède. La ville de Saint-Omer, dans le courant du XIV^e siècle, fit usage du droit d'arsin contre un sire de la Prée, qui avait refusé de payer ce qu'il devait à un bourgeois et l'avait battu. La seigneurie de la Prée, qui appartenait à la famille de Thiennes, entra par acquisition dans la famille de Lenquesaing dans le courant du siècle dernier. Une épitaphe, qui se trouve dans l'église de Quiestède, est relative à la femme de noble homme Dominique-Jean-Jacques de Lencquesaing, écuyer, seigneur de la Prée, morte en 1748¹.

1. *Dict. hist. et arch. du Pas-de-Calais*, arr. de Saint-Omer, canton d'Aire, t. I, p. 208, par M. le baron Dard.

85.

SIGI JVRIDITIONVM NOBILIS GENERIS LESERGEANT. Écusson d'azur à trois gerbes d'or, deux et une. Les supports sont deux lions. Il est timbré d'un heaume de trois quarts avec lambrequins, et surmonté d'une couronne et ayant pour cimier un lion à mi-corps, tourné à dextre et tenant un glaive levé dans sa patte.

XVIII^e siècle.

C'est le cachet qui servait pour toutes les seigneuries appartenant aux Lesergeant. Cette famille, très ancienne, est connue à Saint-Omer depuis au moins l'année 1570¹. Une branche s'y était établie et ne l'a pas quitté depuis.

86.

S **ANDRIEV DE LIESTES.** Écusson à trois alérions, posés deux et un, et à une étoile à six pointes en cœur².

XIV^e siècle.

Liestres, village du canton de Norrent-Fontes, fut possédé en propriété par des barons assez renommés. En 1254, Derams et Robiers de Lieste

1. Voy. M. de la Gorgue-Rosny, *op. cit.*, p. 1385.

2. Ce sont les mêmes armoiries, sauf l'étoile, qui figurent sur le scel de Jean, sire de Liestres, au bas d'une quittance du 2 juin 1351 (*Inventaire des sceaux de la collection Clairambault*, par M. Demay, n° 3249).

font partie de l'expédition d'Oisy¹. Un sire de Liestes, chevalier bachelier, assistait avec cinq écuyers à la journée de Saint-Omer, vers la fin de juillet 1340. Un Jean de Lieste figure dans une chartre de 1203².

87.

.....³ DE LIETTE. Écusson incliné portant une fasce frettée. Il a pour supports deux lions et il est surmonté d'un heaume de profil ayant pour cimier un cygne issant.

xv^e siècle. — Cabinet de M. Loir, à Arras.

Nous croyons que le personnage possesseur de ce scel a dû appartenir à une famille portant le nom de Liette.

88.

+ S'. FLORENT : DE : LISKES. Écusson bandé d'or et d'azur à la bordure engrêlée⁴, au franc quartier à trois lions passant l'un sur l'autre.

xiv^e siècle.

1. *Mémorial historique du Pas-de-Calais*, par Harbaville, t. I, p. 382.

2. Voy. L.-E. de la Gorgue-Rosny, *Recherches généalogiques*, t. II, p. 865.

3. Il nous est impossible de lire le premier mot de la légende et de faire un sens rationnel avec les caractères exactement reproduits par nous. Nous avons donc préféré le laisser en blanc.

4. Tous les sceaux décrits par M. Demay, dans son *Inventaire des sceaux de l'Artois et de la Picardie*, nos 406-409, portent un écusson à trois bandes et à la bordure engrêlée.

M. de la Gorgue-Rosny¹ fait connaître qu'une branche cadette de la maison de Licques, établie dans le Ponthieu et à Abbeville, avait ajouté une bordure de gueules à l'écusson bandé d'or et d'azur à six pièces, mais il ne dit pas que c'est une bordure engrêlée. Il ne parle pas non plus de franc quartier. Quoi qu'il en soit, il nous paraît que le propriétaire de notre scel pouvait faire partie de cette branche, d'autant plus qu'on y trouve un individu du prénom de Flourens, qui devait vivre dans la deuxième moitié du XIV^e siècle, ce qui concorde avec la date de notre scel. Est-ce le même personnage que Florent de Lisques, écuyer, capitaine du château de Lisques, avec cinq arbalétriers, vers 1372, ou un autre du même nom, aussi capitaine, signalé à Théroüanne, en 1376? La chose est possible, d'autant plus que le prénom de Florent est très rare dans la descendance de la maison de Lisques et de ses branches².

89.

S. NICOLAS DE LICQVES SEIGNEVR DE LA VERRE. Écusson écartelé; aux premier et quatrième cantons, écartelé d'or et de..., aux

1. *Op. cit.*, t. II, p. 872.

2. Cette probabilité devient presque une certitude en voyant dans l'*Inventaire des sceaux de la collection Clairambault*, sous le n^o 5229, décrit le scel de Florent de Licques, identique à celui qui nous occupe. Il est appliqué à une quittance de gages datée de Théroüanne, le 16 août 1376.

deuxième et troisième bandé de... et de... à six pièces¹, avec une bordure ; en surtout et en cœur un petit écusson portant un fretté en fasce. Il est surmonté d'un heaume de face avec lambrequins, ayant une couronne de marquis et pour cimier un cygne aux ailes éployées et un bélier en regard l'un de l'autre. Les supports sont une chèvre et un bélier. Le tout est accompagné de deux pennons aux armes des quartiers de l'écusson.

XVII^e siècle.

La composition des armoiries de l'écusson trouve son explication dans le fait suivant. Vers le milieu du XIV^e siècle, Jeanne de Licques épouse Mainfroy de Lens. Leurs descendants continuèrent cependant à s'intituler sires de Licques². C'est probablement à cette alliance qu'est due la composition de notre écusson ; car les armoiries des premier et quatrième cantons doivent être celles de la maison de Lens, qui portait écartelé d'or et de sable, tandis que celles des deuxième et troisième cantons sont bien celles de la maison de Licques. Quant au possesseur de notre scel, Nicolas de Licques, nous ignorons à quelle époque il vivait. Le petit écusson en surtout semble indiquer qu'il appartenait à une autre branche. Nous ignorons d'ailleurs aussi ce qu'était la seigneurie de la Verre et où elle était située.

1. Ce doit être un bandé d'or et d'azur à six pièces, comme dans le sceau précédent.

2. Voy. M. de la Gorgue-Rosny, *op. cit.*, p. 871.

Ce scel est remarquable par la finesse de sa gravure et sa bonne exécution.

90.

+ D' PIERON DE MAINGOVAL. Écusson portant une bande et un lambel à cinq pendants.

XIV^e siècle.

Mingoval est du canton d'Aubigny, arrondissement de Saint-Pol. Gille de Mingoval est pair du château de Béthune et avoué de cette ville, en 1210. Jean, chevalier, seigneur de Mingoval, donne, en 1277, au prieuré d'Aubigny, plusieurs mencaudées de terre pour le repos de l'âme de ses parents. Le seigneur de ce domaine était pair du comte de Béthune sous Philippe le Bel¹. Rien ne vient nous renseigner sur le possesseur de notre scel. Nous trouvons bien, en 1389, un Pieron d'Aule de Mingoval, officier de justice de la comtesse d'Artois, mais cette date nous paraît trop récente, d'après les caractères archéologiques de ce petit monument.

M. Demay, dans son *Inventaire des sceaux de l'Artois et de la Picardie*, décrit, sous le n^o 460, un sceau d'un Robert de Mingoval, dont l'écu porte une bande et un lambel à trois pendants, ce qui ne forme qu'une légère différence, vu l'époque (1299), avec les armoiries de notre scel.

1. *Dict. hist. et arch. du Pas-de-Calais*, arr. de Saint-Pol, canton d'Aubigny, t. I, p. 105 (art. de M. de Cardevacque).

91.

(Étoile.) PIERRE · DV · MAINNIL. Écusson portant trois chevrons et un lambel à trois pendants.
xiv^e siècle.

Il y a bien des lieux dans le département du Pas-de-Calais qui portent le nom de *Mainil* ou *Mesnil*. Il est à peu près impossible de dire auquel appartient notre scel. Il pourrait cependant être attribué à un membre de la famille du *Maisnil*, malgré la différence d'orthographe. Cette famille est originaire de Picardie. Nous trouvons bien, en 1375, un Pierre de Maisnil, échevin d'Abbeville¹; est-ce le même que celui de notre scel? La date ne s'y oppose pas, mais les armoiries ne sont pas les mêmes. Aussi nous nous abstenons de rien affirmer.

92.

(Étoile.) BENOREL² DE : MASENGVARBE. Écusson contenant une gerbe picotée par deux oiseaux.

xiv^e siècle.

Mazengarbe est une commune des environs de Béthune, aujourd'hui célèbre par ses fosses à charbon. Le cartulaire de Gosnay nous fait connaître plusieurs membres d'une famille portant ce nom.

1. Voy. M. de la Gorgue-Rosny, *op. cit.*, t. II, p. 293.

2. Les lettres E et L liées.

Ainsi, on trouve, en 1391, Jean, bailli des chartreuses de Gosnay ; un Robert de Mazengarbe, en 1416 ; un Bertrand, bailli féodal, en 1439, etc.¹. Mais nous ne voyons pas figurer le possesseur de notre scel, sur lequel nous n'avons d'ailleurs aucun renseignement.

93.

S VINCENT DV MÈS. (Une fleur se trouve avant et après la lettre S du commencement de la légende, ainsi qu'entre les deux derniers mots.) Écusson à trois fasces en zigzag, au franc quartier, ayant deux fasces bretessées et contrebretessées. L'écusson est porté par un cordon qu'un aigle tient dans son bec. Il faut remarquer aussi que le franc quartier se trouve à senestre au lieu d'être à dextre, qui est sa place normale. Peut-être le fait provient-il d'une erreur de gravure.

xv^e siècle.

La famille du Mes ou Du Metz est originaire d'Artois. Nous voyons, en 1521, un Antoine du Metz, écuyer, seigneur du Ponches, figurer dans la composition du Magistrat de Saint-Omer. Jean du Mès était échevin de Béthune en 1372². Quant à Vincent du Mès, il nous est totalement inconnu.

94.

SEEL OBERT (rameau) DE (rameau) MONCHI.

1. Voy. M. de la Gorgue-Rosny, *op. cit.*, t. II, p. 973.

2. Id., 987.

Écusson incliné portant une bande componnée et un lambel à trois pendants. Il est surmonté d'un heaume de trois quarts avec lambrequins, ayant un oiseau pour cimier¹.

xv^e siècle. — Au Musée d'Arras.

Il y a dans le Pas-de-Calais quatre villages du nom de Monchy : 1^o Monchy-au-Bois, du canton de Beaumetz-lès-Loges ; 2^o Monchy-le-Preux, canton de Vitry ; 3^o Monchy-le-Breton, canton d'Aubigny ; 4^o Monchy-Cayeux, canton d'Heuchin. Duquel de ces Monchy portait-il le nom, le propriétaire de notre scel ? Impossible de le deviner. Il faisait peut-être partie de cette famille de Monchy, dont plusieurs membres figurent comme ayant rempli plusieurs emplois, charges municipales et autres à Amiens, Abbeville et autres lieux de la Picardie dans le courant du xv^e siècle².

95.

PIERE · DE · MOVSTREVL. Écusson avec une herse, ou bien un râteau ayant trois annelets en chef.

xiv^e siècle.

Personnage complètement inconnu, se rattachant seulement à la localité dont il porte le nom. Encore n'oserions-nous pas affirmer qu'il s'agisse ici de Montreuil-sur-Mer.

1. Décrit par M. Demay, *Inventaire des sceaux d'Artois*, n^o 2929.

2. Voy. M. de la Gorgue-Rosny, *op. cit.*, t. II, p. 1004.

96.

+ S'·VEAS·DE·PIERNES. Lion passant à gauche.
xiii^e siècle. — Au Musée d'Arras.

Faut-il lire PERNES ou bien PIENNES ? Nous penchons pour la première lecture. Deux localités du nom de Pernes existent dans le Pas-de-Calais ; l'une, située sur le Wimereux, à peu de distance de Boulogne, n'a pas grande importance ; l'autre est une petite ville qui, sous le nom de Pernes, en Artois, en a beaucoup plus. Impossible d'ailleurs de distinguer à laquelle des deux localités doit être attribué notre scel¹. Remarquons la forme insolite du prénom que nous croyons être une traduction corrompue du mot latin *Vedastus*.

97.

S WILLAME DV PLOICH. Écusson mi-parti, portant à dextre trois bandes et à senestre une fasce et trois merlettes.

Les mots sont séparés par des fleurs.

xv^e siècle.

Il y a dans le Pas-de-Calais plusieurs hameaux qui s'appellent *Le Plouy*. L'un d'eux dépend de la commune de Colembert. Il est difficile de savoir auquel est relatif notre scel. Nous pensons qu'il

1. M. Demay, en décrivant ce scel dans son *Inventaire des sceaux d'Artois*, sous le n^o 2934, est dans la même incertitude sur son possesseur, qu'il classe parmi les inconnus.

doit appartenir à la famille dont faisaient partie Jean, écuyer, bailli d'Aire, en 1363, et un autre Jean du Ploich, évêque d'Arras, en 1600, qui avaient pour armes : d'argent à trois bandes d'azur. Plusieurs individus du nom de Willaume du Ploich se retrouvent dans le courant du xv^e siècle, entre autres M^e Willaume, chevalier, en 1406 et 1407, et un autre, propriétaire d'un fief à Surques, en 1430¹. Ajoutons que l'on retrouve le nom du fief du Ploich à des dates assez anciennes. Un Julien du Ploich figure parmi les chevaliers qui assistèrent à la dédicace de l'église d'Arrouaise en 1106.

98.

S LIEVIN-LAVEI DE S-T LIEVINS. Écusson portant un lion sous une hache abaissée, dans un entourage formé de trois ogives et de trois cintres. xv^e siècle.

S'agit-il ici d'un membre d'une famille de Saint-Liévin, dont j'ignore l'existence, ou bien d'un individu originaire de Saint-Liévin, qui ajoute le nom de son lieu d'origine à son nom patronymique, comme cela avait lieu fréquemment au moyen âge ? Le village qui porte aujourd'hui le nom de Merck-Saint-Liévin était désigné au moyen âge tantôt sous le nom de Merck, tantôt sous celui de Saint-Liévin, qui était le patron de l'agglomération. C'est en effet le lieu désigné par la tradi-

1. Voy. M. de la Gorgue-Rosny, *op. cit.*, p. 1150.

tion pour celui où s'établit saint Liévin, Écossais, en 630, pour évangéliser le pays.

99.

S HVE DE (rameau) SAINT (rameau) POL (fleurons ou rameau double). Le type se compose d'un grand H gothique, accosté de deux rameaux.

xiv^e ou xv^e siècle. — Musée d'Arras.

Il ne s'agit point ici d'un membre de la famille des comtes de Saint-Pol, qui avaient pour armoiries d'azur à une gerbe d'avoine d'or, liée de même. Le possesseur de notre scel faisait plutôt partie d'une famille de Saint-Pol, dont plusieurs membres sont cités par l'auteur des *Recherches généalogiques*¹. Nous y trouvons précisément mentionné un Hue de Saint-Pol, garde de la baillie de Hesdin, le 7 avril 1366 (*Cart. de Gosnay*), qui pourrait être le même personnage que celui de notre scel, lequel, par ses caractères, peut être classé à la fin du xiv^e siècle ou au commencement du xv^e. M. Demay, qui le catalogue dans son inventaire sous le n^o 2937, ne lui donne d'ailleurs pas non plus d'attribution.

100.

+ S':BAVDVIN:DE:TANGREI. Écusson portant trois objets difficiles à déterminer. Ce sont des

1. Voy. M. de la Gorgue-Rosny, *op. cit.*, p. 1344. -

peignes ou des râteaux. Ils sont posés deux et un. XIV^e siècle.

Ce n'est certainement pas là le scel d'un des possesseurs de Tingrey (arrondissement de Boulogne), ou de Tangry (arrondissement de Saint-Pol). L'on peut hésiter sur la désignation exacte de la localité indiquée. Toutes les deux avaient un château. La première est beaucoup plus connue que la seconde, son château était une forteresse importante du Boulonnais, et avait été reconstruit en 1049 par Eustache, comte de Boulogne.

104.

S FRANCOIS DE LE-VACQUERIE. Écusson écartelé, portant au premier une fleur de lis, au deuxième fascé de... et de... à huit pièces, ayant en chef trois annelets; au troisième trois étoiles à six rais, posées deux et une, et au quatrième six tourteaux posés trois, deux et un. Il est timbré d'un heaume de trois quarts, ayant pour cimier un faisceau de branches ou peut-être d'andouillers et pour supports deux oiseaux ressemblant à des colombes.

XV^e siècle.

Au nombre des seigneuries portant le nom de la Vacquerie, nous trouvons celle de la Vacquerie-le-Boucq et celle de la Vacquerie-lès-Hesdin. Il est vraisemblable que c'est à l'une des deux que notre scel a rapport, à cause du lieu de la trouvaille, le Boulonnais.

Parmi les nombreux chevaliers et écuyers de ce nom cités par M. de Rosny¹, nous trouvons bien un François de la Vacquerie, écuyer, lieutenant du sénéchal de Ternois, bailli du comté de Saint-Pol et de la châtellenie de Lucheux, le 27 octobre 1443. Est-ce à lui qu'appartient le scel que nous examinons? La date n'y contredirait pas, mais nous ne savons si les armoiries sont bien les mêmes. Toujours est-il qu'elles sont différentes de celles attribuées par les auteurs aux diverses branches de cette famille, dont l'une, celle originaire du comté de Saint-Pol, portait un échiqueté dans son écusson.

102.

+ S'·WILLAVME · SIGNEVR · DV · VALVHVON.
Écusson à trois alérions, posés deux et un, chargé d'un lambel à trois pendants.

xiii^e siècle.

Ce seigneur de Valhuon était bailli de Bapaume en 1285, il devint ensuite bailli de Saint-Omer en 1288. Il l'était encore en 1290, ainsi que le constatent les registres des archives de Saint-Omer.

103.

(Quintefeuille.) PHELIPS · VAN · DER · WOESTINE. Écusson portant un chevron, accompagné

1. *Op. cit.*, p. 1450 et suiv.

de trois écailles de Saint-Jacques, deux et une, et d'une étoile à six pointes, en cœur.

xv^e siècle.

La famille Van der Woestine est originaire de Flandre. Des membres de cette famille habitaient Saint-Omer ou les environs au siècle dernier. C'est seulement à ce titre que nous plaçons ici ce scel.

404.

+ S' · RIGAVT · DE · WANDONE. Écusson aux trois doloires, posées deux et une. .

xiv^e siècle. — Cabinet de M. de Gournay, à Clarques.

Wandonne, qui a formé une commune séparée jusqu'en 1822, est aujourd'hui une dépendance d'Audincthun. Dans sa notice sur Wandonne¹, M. F. de Monnecove a cité les noms de plusieurs individus, probablement possesseurs de ce fief et qui en ont porté le nom. Nous pouvons ajouter à cette liste celui du propriétaire de notre scel. Ce ne fut que vers le commencement du xvi^e siècle que la famille de Dion fit l'acquisition de cette terre.

M. Demay a donné, dans son *Inventaire des sceaux de l'Artois et de la Picardie*, sous le n^o 698, la description du scel d'Andrieu de Wandonne où se trouve aussi l'écusson aux trois doloires qui

1. *Dict. hist. et arch. du Pas-de-Calais*, arr. de Saint-Omer, t. III, p. 113.

figure sur notre scel n° 104. Il était appendu à une charte du 24 septembre 1342.

105.

× ESTEVLE DE WAVDRINGVEHEN. Écusson d'hermines dans un entourage de quatre ogives réunies par quatre angles.

XIV^e siècle.

Nous avons donné dans notre histoire sigillaire de Saint-Omer, sous les n^{os} 69, 70 et 71, des sceaux appartenant à des membres de la famille de Waudringhem, qui étaient mayeurs et échevins des francs-alleux, mais les armoiries diffèrent complètement de celles de notre n° 98, en sorte qu'il n'est pas possible d'affirmer que le possesseur de ce dernier était de la même branche que ceux cités dans l'histoire sigillaire de Saint-Omer. Cependant, il n'y a pas de doute qu'il fasse partie de la même famille, malgré la différence qui existe dans la manière dont le nom est orthographié dans les deux cas.

QUATRIÈME SÉRIE.

Les sceaux qui vont suivre sont tous étrangers à l'Artois et au Pas-de-Calais, ou du moins il n'y en a que très peu qui pourraient s'y rattacher, et encore d'une manière très hypothétique. A ce titre, nous eussions dû ne pas nous en occuper. Ce qui nous a engagé au contraire à les donner à la suite des autres, c'est la singularité de plusieurs

d'entre eux qui donne lieu à quelques observations. Mais, pour la grande majorité, nous serons forcé de nous borner à une simple description.

106.

S · CVRE · DE · LEIDRINGHEEM. Buste d'évêque mitré de face, accosté de deux points.

xv^e siècle. — Collection de M. Edmond Lefebvre du Prey.

Ledringhem est un village du département du Nord. Comme il est anonyme, nous devons en conclure que c'est le cachet de la cure et non celui d'un curé quelconque.

107.

+ S THOME DE LVDINIO CLICI. Pélican au-dessus de son nid où sont trois petits.

xiv^e siècle.

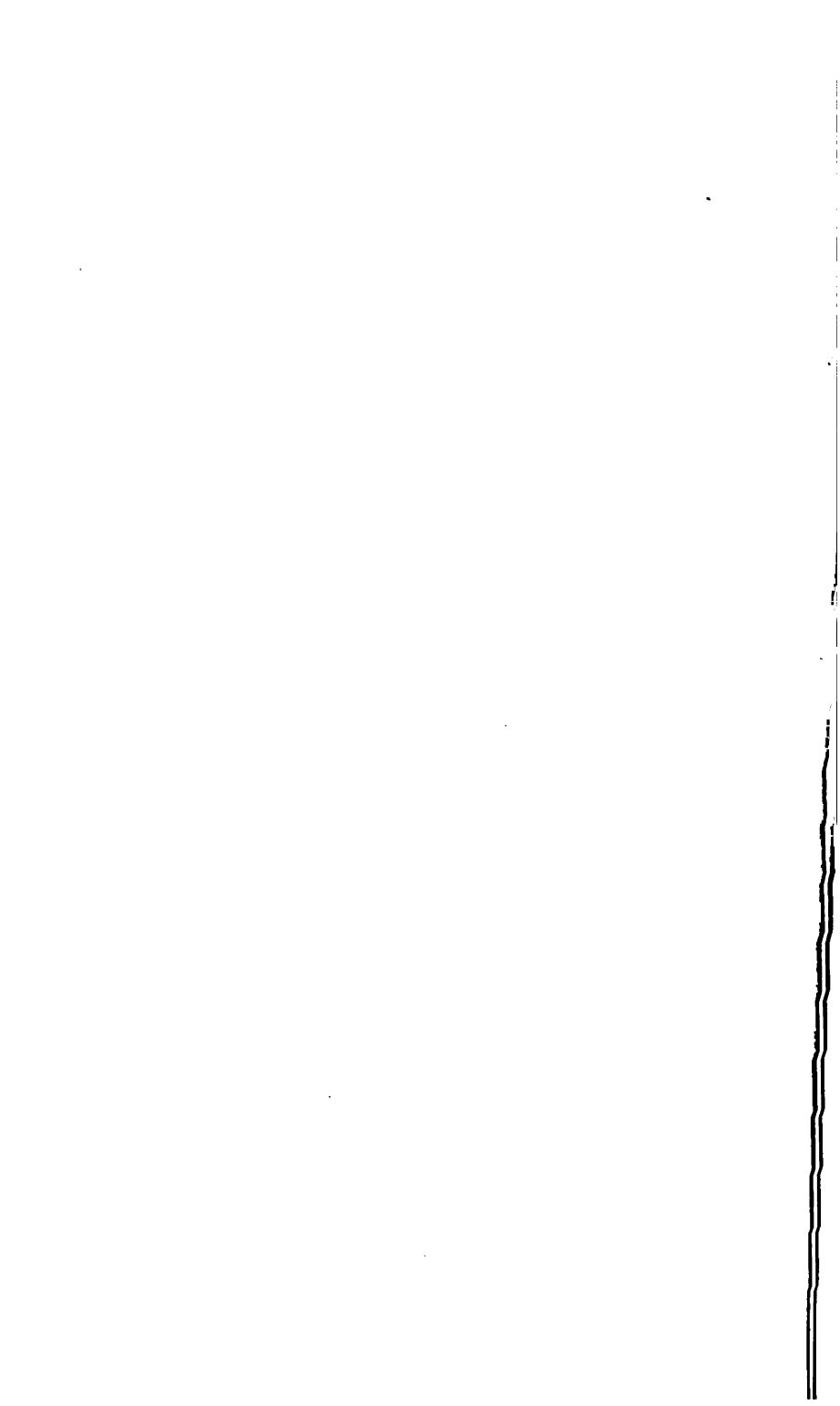
Contrairement aux usages, ce scel d'un clerc est circulaire au lieu d'être ogival. Cette anomalie existe quelquefois. La même remarque peut être faite pour le précédent.

Le nom du possesseur du scel a une apparence étrangère, sans que nous puissions déterminer la nation à laquelle il appartient.

108.

+ S · EGD · PBRI · DE FIGNIES. Griffon passant à droite.

xiii^e siècle.





26



33



34

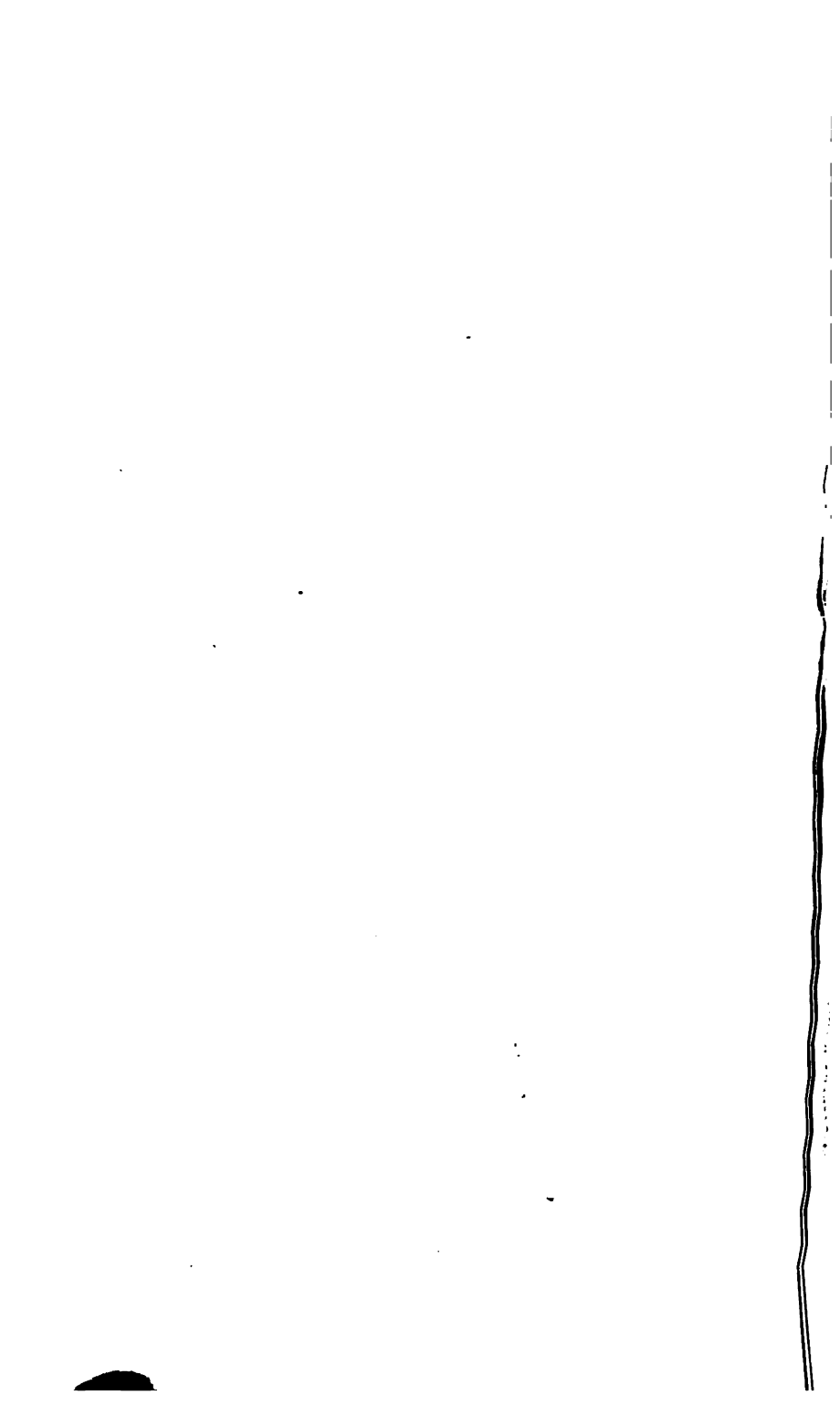


27



37





38



44



45



46



51



52



57



58





60



63



65



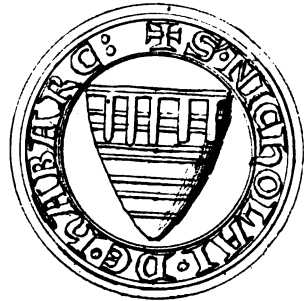
66



71



77





KHURSA

78



82



84



89

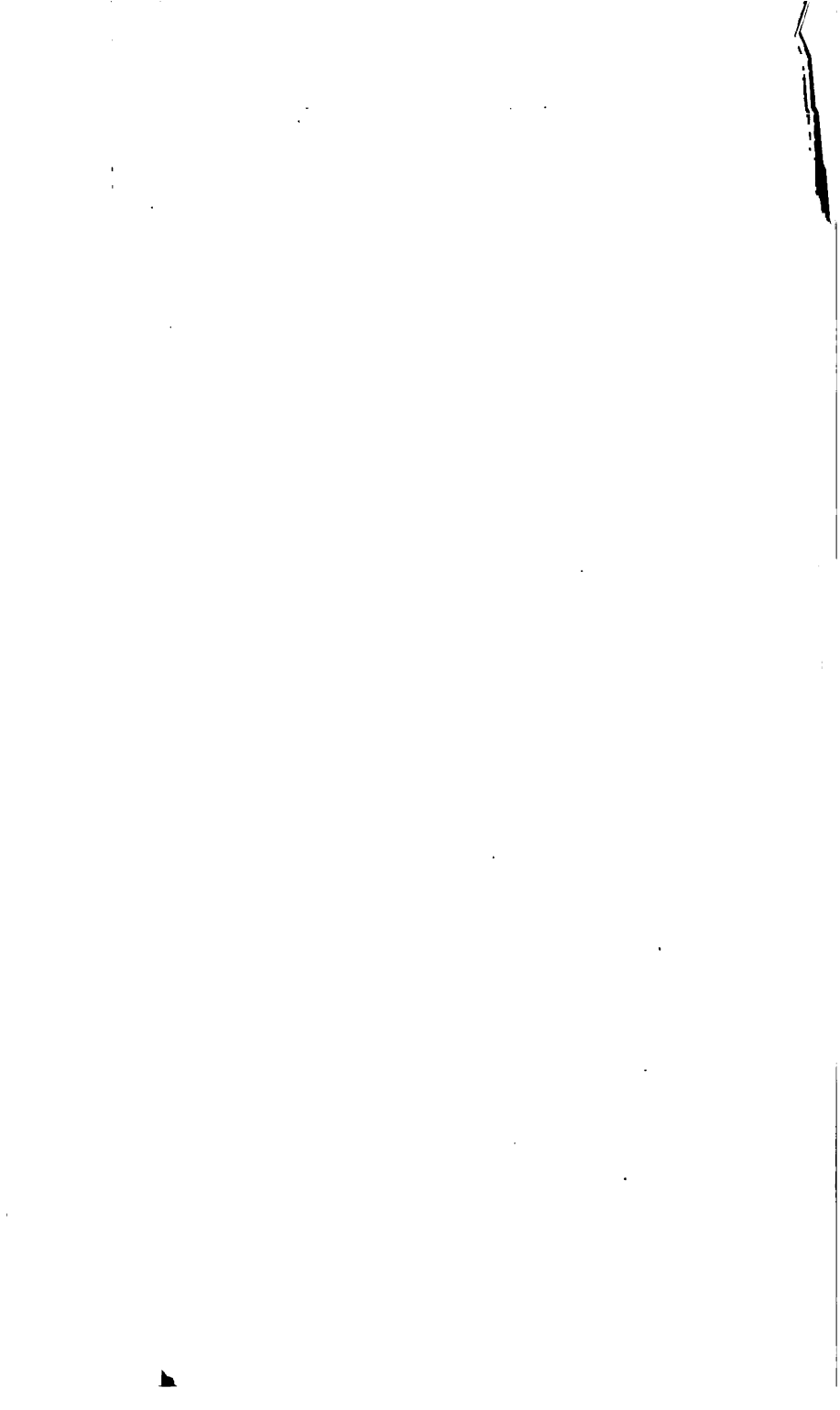


8



93





94



98



99



100



104



105



106



111



112



117



122



123



130



129



131

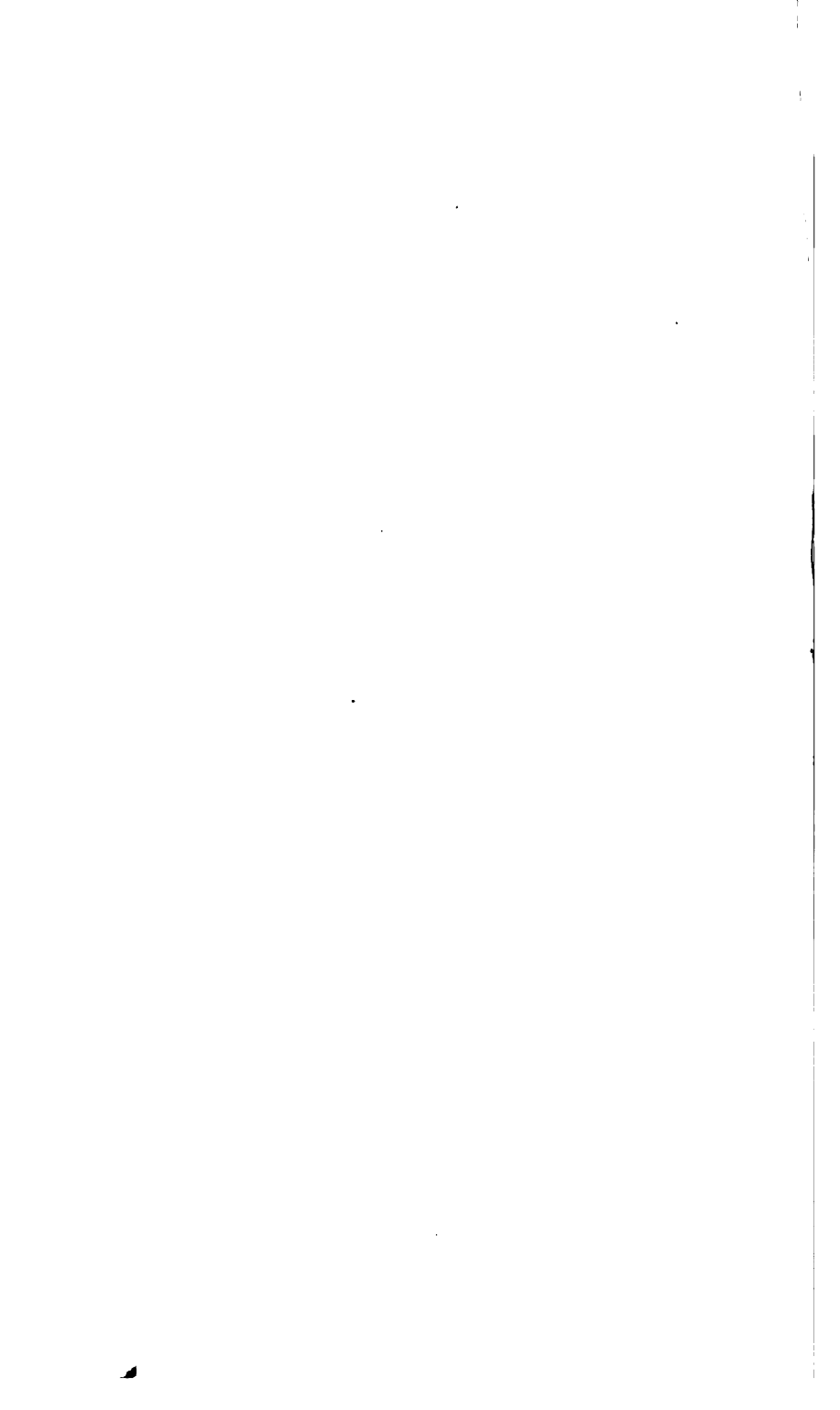


136



137





Scel de Gilles, curé de Fignies. Le griffon avait une signification allégorique qui le fit adopter souvent dans les représentations religieuses.

109.

+ S' P'BRI DE VILLENON. Aigle nimbé tournant la tête à gauche et tenant dans ses serres un phylactère sur lequel est écrit IOHES.

XIII^e siècle. — Au Musée d'Arras.

Ce sceau appartenait au curé de la localité désignée, mais, n'étant pas nominal, il a pu servir à plusieurs curés successifs. Quant à cette localité *Villenom*, nous ignorons où il faut la chercher. Toujours est-il que ce n'est pas dans le Pas-de-Calais¹.

110.

+ S IOHIS · CLICI FILII · RADVLF · DECITE.

Personnage assis à droite dans une chaire, lisant dans un rouleau déployé sur un pupitre placé devant lui. Au-dessus de sa tête, une colombe tenant dans son bec un objet analogue à un croissant.

XIII^e siècle.

Personnage inconnu, mais qui ne devait pas l'être à son époque, ce Jean, fils de Raoul, est prêtre, ou tout au moins clerc, la légende d'ailleurs

1. Voy. M. Demay, *op. cit.*, n° 2528. Cet auteur le comprend parmi les sceaux d'Artois.

l'indique. Ce devait être un savant, un auteur connu et apprécié.

Il y a une ressemblance assez remarquable entre le nom de *Radulfus decite* et celui de *Radulfus de Diceto*, chroniqueur, du XII^e au XIII^e siècle, qui a écrit sur les événements du règne de Philippe-Auguste. Quoi qu'il en soit de cette analogie, que nous nous contentons de signaler, toujours est-il que la forme de la légende rappelle celles des dalles équestres votives formant le pavage de l'église de Saint-Omer au XIII^e siècle, et suffirait à elle seule pour déterminer l'époque de notre scel, quand même on n'aurait pas pour cela les caractères archéologiques.

111.

+ SIGILLVM : MAGISTRI : ROBERTI. Personnage assis à droite lisant dans son livre.
XIII^e siècle.

Personnage complètement inconnu, qui devait être docteur ou au moins maître ès arts. Le titre de *magister* ne se décernait qu'aux individus élevés dans la science, ordinairement aux professeurs¹.

112.

+ AVE MARIA · XPTE · HVGONIS · D' · ANES.

1. Décrit par M. Charvey, dans sa *Description des collections de sceaux-matrices de M. Dongé*, p. 199.

Deux paons adossés et retournant la tête pour se regarder. Ils sont séparés par un arbre.

XIII^e siècle. — A. M. de Gournay.

La forme de ce scel et la légende indiquent qu'il appartenait à un ecclésiastique. Le sujet est lui-même une preuve de cette opinion. Il est emprunté aux étoffes du temps. Deux paons placés d'une manière analogue figurent sur la mitre de saint Louis d'Anjou¹. Ils existent aussi sur une étoffe conservée dans le trésor d'Aix-la-Chapelle², bien qu'affrontés au lieu d'être adossés. Les diverses étoffes de style oriental donnent de fréquents exemples de deux paons séparés par un arbre, et l'on peut admettre que le graveur de notre scel s'est inspiré de leur souvenir.

Quant au motif qui a fait choisir ce type, il faut le chercher dans les bestiaires, ces livres d'un usage si commun et en même temps si connus, qui nous donnent la clef du symbolisme au moyen âge. Nous n'insisterons pas sur ce sujet, nous nous contenterons de faire remarquer que l'invocation de la légende concorde avec l'image représentée, le paon étant la représentation de l'âme, qui, lorsqu'elle se sent obscurcie par le péché, doit s'adresser à Dieu par la prière et par les larmes.

1. Cf. de Linas, *Vêtements sacerdotaux*, 2^e série, p. 118 et suiv.

2. Voy. *Mélanges d'archéologie des PP. Cahier et Martin*, t. II.

113.

+ AVE · MARIA · GRACIA · PLENA · DNS · TECV.

Pélican déchirant sa poitrine pour nourrir ses petits de son sang.

xiii^e siècle.

Scel anonyme, mais ayant appartenu certainement à un ecclésiastique. Le type éminemment religieux qu'il porte est de nature à confirmer cette opinion.

114.

* S' DV COVVENT SAINT DESIEWET. Personnage couronné tourné à droite, tenant sur son poing gauche un faucon (?) déchaperonné. Derrière lui, un arbre.

xiv^e siècle.

Il nous est impossible de donner une attribution à ce scel, que nous avons cru devoir néanmoins faire figurer, à cause de sa singularité.

115.

+ S GVIFROIS · LIMILOS. Pélican nourrissant ses petits de son sang.

xiii^e siècle. — Musée d'Arras.

La forme du scel et le sujet indiquent nettement qu'il appartient à un membre du clergé régulier ou séculier, mais quel était-il? Impossible de le dire.

116.

S'. IOHAN · ROLVES. Vaisseau avec son gréement.

Fin du XIII^e siècle. — Musée d'Arras.

Le motif représenté sur ce scel est intéressant en ce qu'il reproduit une nef de l'époque avec sa proue relevée. Quant à savoir ce qu'était son possesseur, cela est bien difficile. La forme du scel indiquerait qu'il était au moins clerc. Peut-être alors le vaisseau représenterait la barque de Pierre ou l'Église, hors de laquelle il n'y a point de salut.

117.

+ S' PETROLI · D'ALLIATE (A et L liés). Écusson à trois bandes contrebréteessées (?).

XIII^e siècle.

Ce doit être le scel d'un banquier italien. Le nom est étranger. La queue est terminée en forme de cachet portant un P, et qui devait servir soit de contre-scel, soit de signet.

118.

° S HENRI ° DE BAVFFREMEZ. Écusson incliné portant en chef trois merlettes, et en cœur un petit écusson. Il est timbré d'un heaume de profil ayant une tête de cheval pour cimier. Les supports sont deux lions.

XVI^e siècle.

Les Beaufremez sont une famille de Flandre issue de la maison de Wavrin. Elle portait pour armoiries d'azur à l'écusson d'argent, à trois merlettes d'or en chef¹. Ce sont bien celles qui sont figurées sur notre scel.

119.

* WILLIAVME DE BLERV. Écusson portant une grande quintefeuille au cœur percé.

XIV^e siècle.

Personnage complètement inconnu. La dernière lettre de la légende est incertaine, est-ce un V ou un Z ?

120.

S TIBAVT — DE CHANTEMELLE. Écusson incliné, portant une bande chargée de trois coquilles et un lambel à trois pendants. Il est timbré d'un heaume de profil, avec lambrequins, ayant un panache en cimier.

XV^e siècle.

Dom Grenier (p. 49, n^o 4) nous apprend que le sire de Chantemerle, noble de Picardie, porte, vers 1420, d'azur à la barre d'argent chargée de trois coquilles d'or². Ce sont bien les mêmes armoiries que sur notre scel, et la date conviendrait assez, mais, le lambel qui figure dans l'écus-

1. Voy. M. de la Gorgue-Rosny, *op. cit.*, p. 110.

2. *Id.*, t. I, p. 373.

son étant une brisure, ce scel ne peut être celui du personnage dont parle dom Grenier¹.

121.

S.. BERTOLOME :: DAKTEVELLE. Écusson au lion tenant un instrument qui paraît être une doloire.

XVI^e ou XVII^e siècle.

Personnage complètement inconnu.

122.

(Étoile à six pointes.) S· MAROIE· DELEHAIE. Arbres dans une haie. Sur celui du milieu un oiseau, derrière la tête de celui-ci une étoile.

XIV^e siècle. — Musée d'Arras.

Le nom de Delehay, ou Delahaye, est assez commun dans le Pas-de-Calais. Il nous est impossible de dire à quelle famille appartient notre scel, que nous donnons uniquement à cause de sa représentation iconographique.

1. M. Demay (sceaux de la collection Clairambault) décrit, sous les nos 2165 à 2178, divers sceaux appartenant à des membres de la famille Chantemerle. Ce sont bien les mêmes armoiries que sur notre scel; mais aucun, sauf le n° 2168, ne porte de lambel et encore celui-ci a-t-il une fleur de lis en chef. Ceux appartenant à des individus du nom de Thibaud, décrits sous les nos 2176 à 2178, quoique étant à peu près de la même époque que le nôtre (xiv^e siècle), portent tous dans l'écusson une étoile en chef. Leurs possesseurs ne pouvaient donc être de la même branche que celui qui nous occupe.

123.

S COLART DE FREMA(N)T. Écusson incliné, écartelé aux premier et quatrième cantons d'une fleur de lis; aux deuxième et troisième de trois quintefeilles posées deux et une. Timbré d'un heaume fermé, de profil.

xv^e siècle.

Nous ignorons quelle peut être la famille indiquée sur ce scel, qui doit être cependant du nord de la France.

124.

+ S'IAKES · GRAMINC. (Étoile à six pointes.)
Lion debout. Derrière une double croix.

xiv^e siècle.

La présence de la double croix sur ce scel pourrait faire croire qu'il s'agit ici d'un bourgeois de Saint-Omer. Nous ne le pensons pourtant pas. L'aspect du nom est plutôt flamand, et, si la double croix doit être un indice, nous pencherions plutôt pour Ypres, qui portait également ce signe dans ses armoiries. Le personnage nous est d'ailleurs totalement inconnu.

125.

+ S' DNI IOHIS · DE · HARVEG MILITIS :
Écusson portant une bande, et les trois pendants losangés d'un lambel.

xiv^e siècle.

Le propriétaire de ce scel devait être un chevalier flamand.

126.

(Étoile à six pointes.) S' IACOB' LECHAVSET.
Bas de chausse.

XIV^e siècle.

Le type figuré forme des armoiries parlantes. La forme du scel indique que ce personnage devait être dans les ordres ou au moins clerc.

127.

So BERTRAN LE QVIEN o. Agneau à droite, adossé contre une croix munie d'un étendard.

XV^e siècle.

La famille Lequien doit être originaire d'Artois ou de Picardie.

128.

+ S' MARGHERTAN DE MANNI (étoile). Seconde légende concentrique à la première AVE MARIA GRACIA. Vase duquel sort une tige terminée par une fleur de lis.

XIV^e siècle.

Nous ne croyons pas qu'il s'agisse ici d'une femme de la famille des seigneurs de Manin (canton d'Avesnes-le-Comte). L'étoile qui termine la légende, et qui occupe une place suffisante pour la lettre N, semble dire que le nom était bien DE MANNI.

129.

S KATELINE DE MONTAGHV. Damoiselle tenant deux écussons ; de la main droite un écusson au lion et de la main gauche un écusson à deux chevrons. Dans le champ, sous les écussons, des croisettes.

xv^e siècle. — A M. Ed. Lefebvre du Prey.

La famille de Montaigu est originaire d'Auvergne. Il y a aussi des Montaigu en Angleterre. Un Jean de Montaigu était prévôt de Béthune en 1348 (cartulaire de Gosnay)¹.

130.

S' RENAUV DE MOVSTERLET. Écusson portant un sautoir de vair.

xiv^e siècle. — Collection de M. de Gournay, à Clarques.

Le possesseur de ce scel est peut-être de la famille du chroniqueur Enguerrand de Monstrelet, qui avait aussi pour armoiries un sautoir vairé. Il est également décrit dans l'*Inventaire des sceaux de la Flandre*, par M. G. Demay, sous le n^o 7658. Seulement cet auteur dit que l'écu est brisé d'une merlette en chef, que nous n'avons pas retrouvée sur l'empreinte qui nous a été communiquée. Le nom de Monstrelet ou Monsterlet est très commun parmi les habitants des faubourgs du Haut-

1. Voy. M. de la Gorgue-Rosny, *op. cit.*, p. 1015.

pont et de Lyzel à Saint-Omer. Quelques-uns croient que le Chroniqueur était originaire de Saint-Omer ou des environs.

431.

+ S' MARCHERITAIN · MOVTONNE. Bélier ou mouton à cornes passant à droite.

xiv^e siècle. — Musée d'Arras.

Le type employé forme des armes parlantes comme nous en avons vu un exemple plus haut. Dans ses *Recherches généalogiques*¹, M. de la Gorgue-Rosny cite une famille Mouton originaire du Boulonnais. Serait-ce une femme de cette famille qui en aurait féminisé le nom, comme cela est arrivé quelquefois au moyen âge ? Impossible de le dire.

432.

S : IEHAN : DE — MVIRE(N)COVRT. Écusson incliné portant une croix chargée de quatre annelets et timbré d'un heaume de profil ayant un plumet pour cimier.

xv^e siècle.

Le village de Muirencourt fait partie du département de Seine-et-Oise.

433.

S. EMMELINE DAME DE MVRFAVT. Écusson

1. Voy. M. de la Gorgue-Rosny, *op. cit.*, p. 1048.

mi-parti, portant à dextre un lion, à senestre trois doloires posées deux et une.

XIV^e siècle.

Il est possible que la dame de Murfaut fit partie de la maison de Renty, l'écusson aux trois doloires semblerait l'indiquer.

134.

S. IEHAN DV RVIT. (Les mots sont séparés par de petites branches; une plus grande est à la fin de la légende.) Écusson portant un coq accosté en pointe de petites branches, et ayant en chef une rosace.

XV^e siècle.

Nous ignorons ce qu'a pu être le possesseur de ce scel.

135.

+ S' PHE · DE LE PAVKE : CH'R··. Écusson portant un lion avec un lambel à trois pendants.

Fin du XIII^e siècle.

Personnage totalement inconnu.

136.

+ S'. THEOBALDI : STVL. Écusson portant un lion traversé par une bande.

XIII^e siècle.

C'est l'exécution soignée de ce scel qui nous a engagé à le donner, car, de même que le précédent, le personnage nous est inconnu.

137.

S + HEINRICH + — VANDER + BORCH. Écusson incliné portant deux fleurs de lis et un franc quartier avec une bande fuselée. Il est surmonté d'un heaume de profil ayant pour cimier une tête de coq.

xv^e siècle.

Les armoiries que nous venons de décrire sont celles qui figurent aux deuxième et troisième cantons de l'écusson d'Alléaume de Sainte-Aldegonde, figuré au n^o 94 des planches de l'*Histoire sigillaire de Saint-Omer*, ce qui semble indiquer une alliance entre cette famille et celle des Van der Borch. Celle-ci serait-elle la même que la famille Van der Borch dont plusieurs membres sont cités par M. F.-V. Goethals, dans le tome I^{er} de son ouvrage¹, et qui était originaire des Pays-Bas ? Nous n'oserions l'affirmer, quoique la différence de nom soit bien insignifiante.

1. *Miroir des notabilités nobiliaires de Belgique, des Pays-Bas et du nord de la France.*

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX.

- Andres (... comte d'Arberg, baron d'), 52.
 Anonyme, 113.
 Ardres (prieur des Carmes d'), 30.
 — (Jacques d'), 48.
 Artois (conseil d'), 1.
 —, anonymes, 2 et 3.
 — (manufactures d'), 4.
 — (régie générale d'), 5.
 Audruicq (ville et territoire d'), 11.
 Averhouet (Antoine d'), 50.
 Avion (curé d'), 38.
- Baillencour, 53.
 Bauffremier (Henri de), 118.
 Beaumanoir (Béatrix de), 54.
 Beaurain, 12.
 Béthune (ville de), 13.
 — (Jean de), 47.
 — (Pierre de), 55.
 Biauxart (Ade de), 56.
 Billi (Michel de Roverdi, seigneur de), 57.
 — (Elisabeth de), 58.
 Bléru (Willlaume de), 119.
 Bolaval (Jean de), 62.
 Boloigne (Florence de), 59.
 Bournel (Jehan de), 60.
 Bourrech (Jehan Lesage de), 61.
 Brebières (curé de), 39.
 Bresmes (Jehan Plizet de), 63.
 Bruay (Ph. Spinola, comte de), 64.
- Calais (ville de), 14.
- Camiers (Jacotin de), 66.
 Campagne (Mahieu de), 67.
 Caverel (Jehan de), 65.
 Chantemelle (Tibaut de), 120.
 Coigneux, 53.
 Craminc (Jakes), 124.
 Croeser, Audincihun, 51.
- Daktevelle (Bertolomé), 121.
 Daulé (Michel), 71.
 Delattre (Baudoin), 74.
 Delehaie (Maroie), 122.
 Desiewet (couvent Saint-), 114.
 Dohem (Marant de), 72.
 Doresmiaus (Jehan), 73.
 Dubois (Hermine), 75.
- Fauquembergues, 15, 16, 17.
 Fiennes (Jehan de), 76.
 Fignies (curé de), 108.
 Flers (curé de), 40.
 Fremant (Colard de), 123.
 Fresnoy, 18.
- Gosnay (prieur de), 32.
- Habarc (Nicolas de), 77.
 Harveg (Jean de), 125.
 Havrincourt, 78 et 79.
 Hennin (Claude de), 81 et 82.
 Henninel (Jackemon de), 80.
 Hesdin, 19, 20.
 Houchin (curé de), 41.
 Hugues de Anes, 112.
- Jean d'Arras, chanoine de Saint-
 Quentin, 46.

- Jean, fils de Raoul de Cité, 110.
- Landas (Ernest Lamoral de), 83.
- Langle (vicomté de), 21.
- Langle (Pierre de), évêque de Boulogne, 26.
- Laprée (Nicolas le Roi, seigneur de), 84.
- Lechauset (Jacob), 126.
- Ledringhem (curé de), 106.
- Lens (bailliage de), 7.
- (archers de), 23.
- Lesergeant, 85.
- Liestes (Andrieu de), 86.
- (...), 87.
- Lillers (Bureau de), 6.
- Limilos (Guifrois), 115.
- Liskes (Florent de), 88.
- (Nicolas de), 89.
- Louches (curé de), 42.
- Ludinio (Thomas de), 107.
- Maingoval (Piéron de), 90.
- Mainnil (Pierre du), 91.
- Manni (Margheritain de), 128.
- Masenguarbe (Benorel de), 92.
- Mes (Vincent du), 93.
- Monchi (Obert de), 94.
- Montagu (Kateline de), 129.
- Montreuil (Hôtel-Dieu de), 25.
- (prieur des Carmes de), 31.
- Monstreul (Pierre de), 95.
- Monsterlet (Renaut de), 130.
- Moutonne (Margheritain), 131.
- Muirencourt (Jehan de), 132.
- Murfaut (Emmeline de), 133.
- Noyelle-sous-Lens (bailliage de), 9.
- Oisy, 34.
- Pas (prieuré de), 37.
- Panke (Philippe de le), 135.
- Petroli d'Alliate, 117.
- Piernes (Veas de), 96.
- Ploich (Willame du), 97.
- Ponthieu (bailli de), 8.
- Quien (Bertrand le), 127.
- Regnauville (bailliage de), 10.
- Renti (Morlet de), 68.
- (Oudart de), 69.
- (Philippe - Eugène de Croy, baron de), 70.
- Robert (maitre), 111.
- Rolues (Jehan), 116.
- Rossignol, 53.
- Ruit (Jehan du), 134.
- Saint-Liévin (Liévin-Lavel de), 98.
- Saint-Martin (hors Aire), 36.
- (de Théroouanne), 43.
- Saint-Pol (Hue de), 99.
- Saint-Pry (prieuré de), 28.
- Saint-Vaast (abbaye de), 27.
- (église de Béthune), 44.
- Sainte-Aldegonde (Jean de), 49.
- Sainte-Berthe (abbaye de), 29.
- Stul (Théobald), 136.
- Suffragiorum (Sigillum), 33.
- Tangrei (Baudoin de), 100.
- Vacquerie (François de le), 101.
- Valhuon (Willaume de), 102.
- Vanderborch (Henri), 137.
- Van der Woestines (Philippe), 103.
- Vieille-Chapelle, 24.
- Villenon (curé de), 109.
- Waben, 22.
- Wandonne (Rigaut de), 104.
- Wardrecques (curé de), 45.
- Waudringhem (Esteule de), 105.

VASES

▲

INSCRIPTIONS BACHIQUES¹.

Par M. L. MAXE-WEBLY, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 28 novembre 1888.

On rencontre assez fréquemment dans les Musées et les collections du nord-est de la Gaule, mais plus particulièrement dans les contrées rhénanes, des vases en terre et parfois en verre portant, au milieu des dessins qui les décorent, des légendes bachiques dont jusqu'à ce jour aucune liste générale n'a été dressée. Ces inscriptions, toujours tracées sur des vases à boire, n'ont, est-il besoin de le dire, aucun rapport avec les estampilles d'ouvriers potiers relevées en grand nombre par différents auteurs, et entre autres par M. Schuermans, sur des poteries appartenant principalement aux deux premiers siècles de la période gallo-romaine. Leur apparition chez les Romains²

1. Pendant l'impression de ce mémoire, MM. Vaillant et Klein ont publié des travaux auxquels nous avons pu emprunter de précieuses indications.

2. Il est bon de rappeler que l'on rencontre un certain

semble postérieure à l'époque où l'usage des sceaux de potiers était presque général; les récipients sur lesquels nous les rencontrons sont d'une fabrication bien moins soignée, et tout porte à croire que le plus grand nombre peut être attribué au III^e et au IV^e siècle.

L'ornementation qui caractérise les vases en terre de cette série consiste en dessins produits soit par le pinceau, soit par l'emploi de la barbotine; ils représentent ordinairement un feuillage de vigne, avec vrilles et raisins figurés plus ou moins habilement. Quant aux légendes tracées en lettres onciales ou cursives, elles sont quelquefois incomplètes ou rédigées sous une forme abrégée qui en rend le sens obscur et difficile à saisir; parfois même, considérées isolément, elles semblent offrir un sens tout autre que celui que l'artiste a voulu exprimer. On serait tenté par exemple de croire à un tendre aveu, à des propos inspirés par l'amour¹, mais réunissez plusieurs de

nombre de vases grecs sur lesquels on lit des inscriptions de ce genre : Χαίρει και πιο με (sic). — Προτιμη μη καρθης. — Χαίρει και πιο, *Description des antiquités et objets d'art qui composent la collection de feu M. Ch. Durand*, par M. J. de Witte, nos 1003, 1006, 1007.

1. Les mêmes légendes se retrouvent en effet sur un grand nombre de bagues. Là elles ne sauraient avoir comme sur les vases une signification bachique; ce sont des présents d'amour. Il est même probable qu'un certain nombre de vases à inscriptions dites bachiques ont eu la même destination. Nous citerons en note les légendes des bagues chaque fois qu'elles donneront lieu à un rapprochement.

ces légendes et vous comprendrez que ce sont paroles de buveurs, que la bien-aimée est la dive bouteille, que la scène enfin se passe au cabaret.

Entrons-y avec le buveur. C'est là qu'il rencontre les amis : *hic amici bibunt*, et, en bon compagnon, il les salue gaiement : *ave, avete felices*. Puis, après qu'il a présenté ses hommages à la cabaretière : *hospita felix vivas*, et serré la main à l'aubergiste : *ave copo* ; jaillit aussitôt de son cœur ce mot qui fut, nous dit Rabelais, le premier cri de Gargantua : *sitio*, j'ai soif ; enfin il demande du vin et du meilleur : *da bibere, da merum* ; en prenant le soin de réclamer que la coupe soit bien pleine : *merum da satis*, car il est grand buveur : *bene bibo*.

Après cette entrée en scène, les premières libations étant faites, notre buveur, qui a le vin tendre, entame avec la bouteille un échange de douces paroles : Bonjour ma vie : *ave vita* ; je t'aime mon amie : *amo te amica* ; je t'aime pleine, *amo te condite* ; viens à moi mon amie : *veni ad me amica*, etc., etc., et la bouteille n'est pas en reste : bois et vis heureux : *bibe vivas felix*, lui répond-elle ; le vin est doux pour toi : *vinum tibi dulcis* (sic) ; ami, bois du mien : *bibe amice de meo* ; uses-en avec bonheur : *utere felix* ; mène joyeuse vie : *hilarare vivas* ; bois pendant de longues années : *bibe multis annis* ; afin que tu sois heureux : *ut felix vivas*.

Dans le nombre des inscriptions dont nous

donnons la liste, il s'en est certainement glissé d'étrangères au sujet qui nous occupe ; M. Deville voyait dans la légende *Bene vivas*, tracée sur un verre du Musée de Rouen, un emprunt fait aux païens par les nouveaux chrétiens, et une allusion à la communion sous l'espèce du vin et à la vie éternelle. Les inscriptions *Polycarpe bibe felix* et *Pie xeses* sont sans doute chrétiennes ; d'autres enfin offrent un sens double, peut-être recherché par leur auteur.

Ces inscriptions bachiques présentent donc, par leurs formes et par leur tour piquant, un intérêt réel ; nous n'avons pas la prétention d'en donner aujourd'hui le *Corpus* complet, mais seulement un choix. On trouvera dans le nombre quelques légendes inédites que nous avons eu la bonne fortune de rencontrer.

Nous introduirons ici quelques textes empruntés à des monuments divers qui nous paraissent propres à suggérer des rapprochements instructifs. Telle est par exemple cette fresque de Pompeï qui nous a été communiquée par notre confrère M. J. de Laurière. Elle représente trois groupes de gens attablés, hommes et femmes, armés de coupes et menant joyeuse vie ; au-dessus de ces groupes se lisent sur la muraille de la salle du festin ces trois inscriptions : FACITIS VOBIS SVAVITER = EGO CANTO = EST ITA VALEA ¹.

1. *Bull. de la Société des Antiquaires de France*, 1884, p. 402..

Ces exclamations bachiques, ces exhortations à prendre la vie par le côté des jouissances matérielles étaient habituelles aux Romains, et la légende VTI FRVI, inscrite sur un vase de la collection Danicourt¹, nous donne la suprême maxime de ces grands viveurs dont les satyriques latins et Pétrone nous ont rapporté les débauches. Tout le monde connaît cette scène où Trimalchion, exhortant ses convives à rendre son vin bon en le buvant : *Hoc vinum oportet vos suave faciatis*², leur montre un squelette en leur disant :

Sic erimus cuncti, postquam nos auferet orcus ;
Ergo vivamus dum licet esse bene³.

On retrouve la même préoccupation dans l'inscription suivante tracée sur un vase antique : *Sera nimis vita est crastina vive hodie*⁴, et dans plusieurs épitaphes, celle-ci entre autres : *Amici dum vivimus, vivamus*⁵. Pour ces grands viveurs boire était l'occupation suprême : *vivere, dic mihi, quid est ? — Bibere, aio, equidem*⁶.

1. Aujourd'hui au Musée de Péronne.

2. Pétrone, XXXIX. Conférer XLVIII : *Vos illud oportet bonum faciatis*.

3. « Ainsi nous serons quand le Tartare nous possédera ; vivons donc tandis que nous pouvons jouir. » Pétrone, XXXIV.

4. Buonarruoti : *Observazione sopra alcuni frammenti di vasi antichi di vetro, ornati di figure, trovati ne' cimiteri di Roma*. Firenze, in-4°, 1716.

5. *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n° 4548.

6. Antiphanes cité par Athénée, I, 41. Τὸ δὲ Ζῆν, εἰπέ μοι, τί ἐστι; — Τὸ πίνειν φημι' ἐγώ.

Une inscription de Pompeï nous montre une société de buveurs, les *Seri bibi*, faisant de la propagande électorale en faveur d'un certain Marcus Cerrinius Vatia, probablement leur confrère, candidat à l'édilité :

M · CERRINIVM
 VATIAM · AED · OV · F · SERI · BIBI (OV · F liés)
 VNIVERSI · ROGANT
 SCR · FLORVS · CVM · FRVCTO¹.

.....

M(arcum) Cerrinium Vatiam aed(ilem) o(rant) u(t) f(aciatis) Seri bibi universi rogant. Scr(ipsit) Florus cum Fructo.

Mais si les buveurs prenaient en ce temps-là le soin de faire connaître le candidat de leur choix, c'était chez le cabaretier que l'on allait, comme de nos jours, se renseigner sur les mérites de ceux qui briguaient les suffrages de leurs concitoyens. Un graffiti tracé sur les murs de Pompeï nous apprend que le cabaretier Sabinus, s'adressant sans doute à ses clients habituels, leur indique son candidat préféré :

Q · P · P · IVVENEM
 AED · OV · F · D · R · P (OV · F liés)
 SABINVS ROGAT COPO

1. « Tous les *Seri bibi* (ceux qui boivent tard) vous prient d'élire comme édile Marcus Cerrinius Vatia; Florus et Fructus ont écrit. » *Corp. inscr. lat.*, t. IV, n° 581.

*Q. P. P. Juvenem, aed(ilem) o(rat) u(t) f(acia-
tis) d(ignum) r(e)p(ublica). Sabinus rogat copo*¹.

Un autre graffite de même provenance nous fournit cette maxime bien digne d'un buveur :
*Si quisquis bibit, cetera turba est*².

A Bordeaux, comme à Pompeï, il existait une corporation de buveurs, ainsi que le prouve une inscription funéraire découverte dans cette ville il y a quelques années, et dont nous sommes heureux de reproduire ici un bon dessin dû au crayon habile de notre regretté maître et ami M. Ch. Robert.

Enfin une inscription mithriaque de la catacombe de Pretextat nous fournit cette exhortation : « ... *plures me antecesserunt omnes exspecto : manduca, vibe, lude et beni at me ; cum vibas, bene fac* » (pour *bibe, lude et veni ad me*)³.

Nous n'avons pas l'intention de relever toutes les curieuses inscriptions relatives aux buveurs, mais qu'il nous soit permis de rappeler ici les suivantes :

EDONII · DICIT
ASSIBVS · HIC
BIBITVR · DIPVNDIVIII

1. *Corp. inscr. lat.*, t. IV, n° 1048.

2. *Ibid.*, n° 1834.

3. « Beaucoup m'ont devancé ; j'attends tous ceux qui restent : Mange, bois, amuse-toi, puis viens à moi ; tant que tu vis fais-toi du bien. » Garrucci, *Tre sepolcri appartenenti alle superstizione*. Napoli, 1852, in-4°.

SI DIIDIRIS IIIIILIORA
 BIBIIS QVARTVS
 SI DIIDIRIS VINA
 FALIIRNA BIB...

[H]edone dicit : assibus (singulis) hic bibitur ;
 dipundium si dederis meliora bibes ; quartos si
 dederis vina Falerna bib(es) ¹.

SVAVIS · VINARIA
 SITIT · ROGO · VOS · ET

VALDE · SITIT · CALPVRNIA · TIBI · DICIT · VAL ²

Une épitaphe du Musée du Vatican se termine
 ainsi :

..... SI · GRATVS
 HOMO · ES · MISCE · BIBE · DAMI ³

On lit sur une épitaphe trouvée à Antioche ⁴ :

T · CISSONIVS · Q · F · SER · VET
 LEG · V · GALL · DVM · VIXI
 BIBI · LIBENTER · BIBITE · VOS
 QVI · VIVITIS

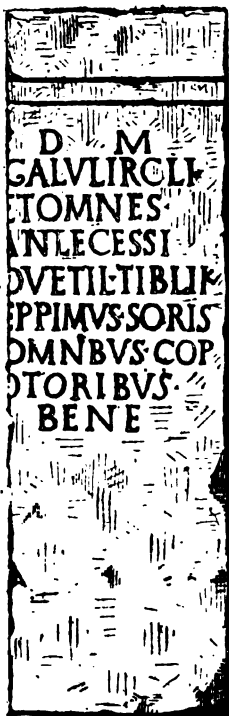
.....

1. Hedone dit : « On boit ici pour un as ; en payant le double on boit du meilleur ; mais si tu paies quatre as, c'est du Falerne que tu boiras. » *Corp. inscr. lat.*, t. IV, n° 1679, pl. IV, n° 2.

2. « La marchande de vin, Suavis, a soif, je vous en avertis et elle a bien soif. Calpurnia te salue. » — *Idem*, n° 1819.

3. *B. J.*, t. XIII, p. 408.

4. *Corp. inscr. lat.*, t. III, Suppl., n° 6825.



. Echelle de 0°30 .

*D(iis) M(anibus) Gal(li). Vlircli et omnes an[t]e-
cessi : Duetil, Tiblik, Eppimus, Soris. Omnibus
copotoribus Bene¹.*

1. Voir le long et savant commentaire de M. Camille Julian : *Inscriptions romaines de Bordeaux*, t. I, n° 84.

Les auteurs anciens nous fournissent quelques textes qui doivent être rapprochés des inscriptions bachiques. Athénée cite les vers suivants que le poète comique grec Alexis met dans la bouche d'un buveur :

*Puer majus da poculum, eiq̄ infunde
amicitiae cyathos quatuor, in quatuor praesentium hono-
deinde tres amoris insuper adjicies; [rem;
unum Antigoni regis in honorem, ob splendidam victo-
alterum juvenis cyathum Demetrii; [riam;
..... his, age, adde tertium,
Aphrodites. Salvete, compotores,
Quot quantorumque bonorum plenum poculum bibam¹.*

Cette manière de porter des santés nous rappelle ce passage de Martial :

*Naevia sex cyathis, septem Justina bibatur
Quinque Lycas, Lyde quatuor, Ida tribus;
Omnis ab infuso numeretur amica Falerno
Et quia nulla venit, tu mihi, somne, veni².*

Dans les *Verrines* de Cicéron, il est question d'une invitation à boire *graeco more*³. Le commentateur (Pseudo Asconius) interprète ainsi cette expression : « *Est autem graecus mos, ut Graeci*

1. « Esclave, apporte une coupe plus grande et verse quatre coups à l'amitié, en l'honneur des quatre personnes présentes; puis tu en verseras trois en l'honneur de l'Amour; un pour célébrer la victoire magnifique du roi Antigone; un autre pour le jeune Démétrius; allons, verses-en un dernier pour Aphrodite. Salut, buveurs mes amis, de quels biens est pleine la coupe que je vais vider! » — Livre VI, ch. LXIV.

2. L. I, LXXII.

3. In *Verrem*, II, I, XXVI.

dicunt, cum mero cyathis saltantes civium libantes primo deos, deinde amicos suos nominantes. Nam totiens merum bibunt, quotiens et Deos et caros suos nominatim vocant¹. »

L'habitude de tracer des devises sur des vases à boire s'est perpétuée à travers les âges jusqu'à nos jours. Aux premiers temps du christianisme, les verres avec légendes symboliques sont très nombreux² et la céramique du moyen âge nous a conservé bon nombre d'inscriptions, sentences morales ou politiques, exclamations joyeuses et autres, dont il serait utile de dresser la liste.

En voici quelques exemples :

Musée de Rouen.

Vive mieult vault tard que james³. Sur un pichet.
 Il faut mourir. »
 Sela non plus. »
 Le vostre cuis (*sic*). »
 Sans rien ne peult. »
 Vaten quitte. »
 Vive le roy. »
 .

1. Pseudo Asconius, dans le *Cicéron* d'Orelli, t. V, II^e partie, p. 178.

2. Consulter l'abbé Martigny : *Dict. des antiquités chrétiennes*, passim.

3. Sur un plat de 0^m30 de diamètre, au fond duquel est un portrait de trois quarts de profil, tête jeune à cheveux plats coupés carrés, coiffée d'une toque à plume; époque de Charles VII.

Penses à la mort povre sot. Sur une cruche à cidre.
 Parlons de nous. »
 Qui n'a ne peult. »

Musée Carnavalet.

Bien va mais qui dure. Plat du xv^e siècle.

Musée de Troyes.

Souvent je te regrette. Plat du xvi^e siècle.
 Tout vient à point qui sait atedre. »

Musée de Sèvres.

Après vivre morir. Écuelle, n° 5788-6.
 Je suis planter pour reverdit. Plat, n° 1413.
 Vive le potier de terre, le pot plà tour jous. Plat,
 n° 5602.
 Vive Dieu Poirà tout. Tasse, n° 4986-2.
 Le vin de roisin vient. Carreau, n° 5402.
 Denser y fault. » n° 3570.
 Cuider de soif. » n° 6815.

Provenances diverses.

Vive la joie. (Du Clenziou, *Poterie gauloise*, p. 241.)
 A la cave Marie. » »
 Bois tout. » »
 A toi, à moi. » »
 Je t'aime. » »
 Vive le bon vin. Vase. Coll. Thoulouze.

Sur un sceau du xiii^e siècle, attribué à une société de francs-buveurs, se voit un personnage

entouré de feuilles de vigne, puis cette légende :

BEVE · BIEN · GE · VOVS · EN · PRYE.

Citons enfin l'inscription gravée sur une petite coupe du temps de la reine Élisabeth : « *Ebrietas; quid non!* »

ABRÉVIATIONS BIBLIOGRAPHIQUES.

- A. de B. Anatole de Barthélemy, *Vases sigillés et épigraphiques de fabrique gallo-romaine*, dans la *Gazette archéologique*. 1877.
- A. G. F. Moreau, *Album Caranda*.
- A. E. Montfaucon, *l'Antiquité expliquée*.
- A. I. Schœpflin, *Alsatia illustrata*.
- B. D. A. *Bulletins de la Société nationale des Antiquaires de France*.
- B. J. *Jahrbucher des Vereins von Alterthumsfreuden, im Rheinlande*.
- Br. Brambach, *Corpus inscriptionum rhenanarum*.
- C. A. Roach Smith, *Collectanea antiqua*.
- C. I. L. *Corpus inscriptionum latinarum*.
- E. A. Terninck, *Études sur l'Atrébatie*.
- E. I. L. Wilmanns, *Exempla inscriptionum latinarum*.
- E. M. V.-J. Vaillant, *Épigraphie de la Morinie*.

1. *Proceedings of the Society of Antiquaries of London*, seconde série, t. XI, n° 4, p. 428.

- G. A. Ficoroni, *Gemmae antiquae litteratae.*
 H. C. H. du Cleuziou, *De la poterie gauloise.*
 H. V. Deville, *Histoire de l'art de la verrerie dans l'antiquité.*
 I. A. Harold de Fontenay, *Inscriptions gallo-romaines trouvées à Autun.*
 K. D. W. Z. *Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst.*
 M. D. A. *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France.*
 M. K. *Musei Kircheriani inscriptiones.*
 N. S. L'abbé Cochet, *Normandie souterraine.*
 S. F. Schuermans, *Sigles figulins.*
 W. Z. *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst.*

MUSÉES.

Amiens.
 Autun.
 Bonn.
 Boulogne-sur-Mer.
 Cologne.
 Le Puy.
 Lille.
 Mayence.
 Moulins.
 Nîmes.
 Orléans.

Paris (Musée Carnavalet).
 Reims.
 Rome (Musée Kircher).
 Rouen.
 Saint-Germain.
 Saint-Quentin.
 Sèvres (Musée céramique).
 Soissons.

COLLECTIONS.

Bellon, de Rouen.
 Blavat, de Reims.
 Bonsergent, de Poitiers.
 Bulliot, d'Autun.
 Charvet, de Paris.
 Danicourt, de Péronne.
 Duquenelle, de Reims.
 Foucher, de Reims.
 Gréau, de Paris.
 Herstatt, de Bonn.
 Moreau (Fr.), de Paris.
 Morel (Léon), de Châlons-sur-Marne.
 Paillard, de Baccarat.
 Plicque (le Dr), de Lezoux.
 Wery-Menesson, de Reims.
 Wolff, de Bonn.

1. — AMA ME Y

Cologne. Coll. Wolff. Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 64,
 n° 970.

2. — AMARIS

Cologne. Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 64, n° 24.

3. — AMAS

Cologne. Br., 425.

4. — AMAS FELIX VITA

A. de B., p. 5.

5. — AMAS ME

Bonn. Coll. Herstatt. *B. J.*, t. LXXXVII, p. 62, n° 26.



Vase de la collection Foucher.

(N° 6.)

6. — AME DVLCIS AMICA BIBE

ANDVIGISAMIGBE



1890 28

L. Mase Wooby del.

Vase de la collection Foucher.
(N° 6.)

Légende gravée à la meule sur un verre à boire, au-dessus d'un sujet de chasse : chien poursuivant un lièvre; l'inscription se termine par une palme.

Collection de M. L. Foucher, de Reims.

Il y a lieu de rapprocher cette inscription de celle qui est tracée sur une bouteille, également en verre, trouvée dans les fouilles de la *Villa d'Ancy* : mêmes formes de lettres, même procédé de gravure, emploi de caractères inscrits les uns dans les autres, même palme; enfin les acclamations BIBE et BIBETE reproduites à la fin des légendes par des lettres superposées.

F. Moreau, *Les fouilles de la Villa d'Ancy*, pl. LXXVII, nouvelle série.

Un vase en verre de la collection Gréau, dont il ne reste qu'un fragment, donneVLCIS AI.....; on peut y retrouver une partie de l'inscription ci-dessus ou seulement la légende (D)VLCIS A(MICA). Ce fragment de vase a été trouvé à Rome.

7. — A·M·M·E·

Remagen. Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 64, n° 4448.

8. — AMO

Salzburg. *C. I. L.*, t. III, n° 6009, 4.

9. — AMO LVDO

Boulogne. Vaillant, *E. M.*, p. 253.

10. — AMO TE¹

A·M·O·T·E

Bords du Rhin. Cologne. Boulogne. Musée de Saint-Germain. Nieukerk. Coll. Herstatt. Coll. Wolff. Br.,

1. *Amo te, Ama me.* Bracelets en bronze doré trouvés à Saverne. *Revue archéologique*, 1852, p. 776.

Te amo omni ope ac vita. Bague trouvée à Reims.

280, 424, 426. Vaillant, *E. M.*, p. 253. Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 62, n^{os} 73, 84, 977, 8558, et p. 75, n^o 47.

11. — AMO TE AMICA¹

Coll. de M. le docteur Plicque, de Lezoux.

12. — AMO TE CONDITE

Musée de Vienne. A. de B., p. 5. *C. I. L.*, t. III, n^o 6009, 1.

13. — AMO TE VITA²

Coll. F. Moreau. Vase en terre rouge. A. C., *Sablonnères*, pl. H.

14. — AMOR AMORI

Coll. de M. L. Foucher de Reims.

15. — A·M·V·S·F·E· pour AMAS FE(LIX)?
Cologne. Br., 426.

15. — APBAKTI PIE

Sur un vase en verre. *M. K.*, p. 49.

16. — AVE³

Wiesbaden. Musée Carnavalet. Coll. Bellon de Rouen. Musées de Rouen, d'Autun et de Boulogne. On trouve la forme A·V·E· sur une tasse en verre découverte lors des fouilles de la rue Nicolle à Paris, et enfin, comme estampille de potier, à Périgueux, à Montans, dans l'Ailier. Br., n^{os} 822, 1359. Schuermans, *S. F.*, 638. Cochet, *N. S.*, p. 82. Vaillant, *E. M.*, p. 253.

1. *Dulcis amo te*. Ficoroni, *G. A.*, pl. III, n^o 28.

2. *Amo te vita*, sur un anneau d'or. *C. I. L.*, III, 6019, 12.

3. *Have*, sur une pierre de bague. Ficoroni, *G. A.*, pl. I, n^o 10.

Ave, sur une fibule trouvée à Reims.



Vase de la collection Foucher.

(N° 44.)

17. — AVE COPO

A·V·E·C·O·P·O::

Bonn. Dormagen. Coll. Herstatt. Br., 472. Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 63, n° 48. Ce salut à l'aubergiste rappelle l'inscription tracée au trait sur les murs de Pompei :

*A Cantoboviovindillus
Caponibus sal(utem).*

C. I. L., t. IV, n° 4838.

18. — AVE DOMINA SITIO

Cette inscription ne se trouve pas sur un vase, mais bien sur une tessère en schiste découverte à Autun. Coll. Bulliot.

19. — AVETE

Musée de Boulogne. Bonn. Coll. Danicourt et Gréau. Coll. Herstatt et Wolff. Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 63, n° 963. Vaillant, *E. M.*, p. 233.

20. — AVETE

FELICES

Dormand. Br., 289.

21. — A·V·E·T·E...

F·E·L·I·C·E·S...

Dormagen. Andernach. Martinsberg. Boppard. Coll. Herstatt. Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 63, n° 49, et p. 77-78, n° 2399, 4404.

22. — AVE VALE

Sur le fond d'un vase en terre fine avec ornements. Coll. Bonsargent, de Poitiers.

Ce souhait se retrouve sur une tessère sous la forme.

AVE VALE
BELLA TV

Harold de Fontenay, *I. A.*, p. 400, 607. Cf. *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. IV, 1835-1836, p. XLIX.

23. — AVE VITA¹

Musées d'Orléans (E 4093) et de Boulogne. Cologne. Bonn. Coll. Herstatt. Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 63, n^{os} 29 et 44. Vaillant, *E. M.*, p. 253.

24. — AVE VITAE

Cologne. Br., 427.

25. — BENE BIBO

H. C., p. 253.

26. — BIBAMVS

Coll. Wolf. Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 64, n^o 968.

27. — BIBAMVS PIE

Musée de Vienne. *C. I. L.*, t. III, n^o 6009, 2.

28. — BIBAS

Sur un vase en verre. Deville, *H. V.*, p. 30.

29. — BIBATIS

Br., 2022.

30. — BIBE

B·f·B·E·

Coll. Danicourt, Duquenelle, Bellon. Musée de Boulogne. Entrains (Nièvre), etc. Coll. Herstatt. Bords du Rhin. Montfaucon, *A. E.*, t. III, pl. LXXXI. Cochet, *N. S.*, p. 83. Br., 424, 734, 797, 2008. Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 64, n^{os} 72, 4935. Vaillant, *E. M.*, p. 253.

1. *Ave vita*, sur une bague de bronze. Br., 927.

Ave mea vita, sur un anneau d'or. *C. I. L.*, t. VII, 4306.

Cette inscription est gravée aussi sur un verre décrit par Deville, *H. V.*, p. 30, puis sous la forme BOIOBOEO sur un vase en terre reproduit par Roach Smith, *C. A.*, t. IV, pl. XL, fig. 3.

34. — BIBE oiseau A ME

Cologne. Coll. Herstatt. Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 64, n° 20.

32. — BIBE AMICE DE MEO

A. de B., p. 5. Cette légende se trouve sur un vase découvert à Pompei; chaque lettre est séparée de la suivante par une feuille.

33. — BIBE MVLTI ANNIS¹

Sur un verre, Cologne. Br., 354. Dans la collection Gréau nous avons remarqué, tracées en relief, *sur un fragment de verre*, les lettres LTI qui paraissent provenir d'une même légende².

34. — BIBERE · EMERENTI

Cologne. *K. D. W. Z.*, 1882, p. 53.

35. — BIBE VIVAS

Sur un verre décrit par Deville, *H. V.*, p. 30.

36. — BIBE VIVAS FELIX

Sur un verre décrit par Deville, *H. V.*, p. 30.

1. *Multis annis*. Ficoroni, *G. A.*, pl. I, n° 1.

Accipe dulcis et multis annis. Bague à jour. *Les Musées de France*, pl. XXXVIII.

2. L'inscription *Bibe multos annos bibas*, signalée par M. Allmer dans la *Revue épigraphique*, t. I, p. 77, n° 403, comme étant tracée sur un rocher au-dessus d'une source à Laroque-Esteron, ne paraît avoir existé que dans l'imagination de M. Ed. Blanc.

37. — BIBE VIVAS MVLTIS ANNIS

Sur un verre de la collection Charvet.

38. — BIBE VIVAS MVLTOS ANNOS

Sur un verre trouvé à Novarre (Italie). Deville, *H. V.*, pl. XXXIII, B.

39. — BIBETE

Sur un vase trouvé à Vermand.

40. — BIBITE

Sur un vase à couverture noire du Musée de Reims. Andernach. Kirchberg. Coll. Wolff. Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 64, n° 966, et 79, n° 1556.

41. — C·A·L·O·

Frechen. Cologne. Coll. Herstatt. Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 64, n° 33, et p. 65, n° 69. Düntzen (*B. J.*, t. XLII, p. 482) voit dans ce mot la transcription latine du verbe grec *καλῶ* = *invito*.

42. — C(AR)A AMO(TE)

C'est du moins ce que nous proposons de lire sur un vase découvert à la *Villa d'Ancy*. Coll. F. Moreau.

43. — CERVESAR(IIS FELICITER)

Banassac. A. de B., p. 8.

44. — COPO

Coll. Charvet.

45. — COP IMP pour COPO IMPLE

Musée de Saint-Germain.

46. — COPO IMPLE

Dusseldorf. Grünthal. Br., 224. Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 79, n° 790.

47. — DA BIBERE

A. de B., p. 5. Br., 90. Deville, *H. V.*, p. 30.

48. — DA MERVM

Musée de Cologne. Bonn. *W. Z.*, 4^e année, 1885, p. 221.
Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 65, n° 1084.

49. — DA MI pour DA MIHI

D·A·M·I·

Cologne. Bonn. Kreuznach. Coll. Herstatt. Br., 280,
289, 423, 2008. Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 65-66,
n° 64, 74, 78, 82, 85, 102, 5155.

50. — DA VINVM

Cologne. Br., 424.

51. — DE ET DO pour DES ET DO

Musée de Saint-Germain. Br., 423.

52. — DISCE

D·I·S·C·E

Mayence. Cologne. Coll. Herstatt et Wolff. Br., 1292.
Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 66, n° 68, 90, 972.

53. — DOS

Cologne. Boulogne. Br., app., VI, 3 c. Vaillant, *E. M.*,
p. 253.

54. — DVLCIS¹

Coll. Bulliot d'Autun.

55. — E ME

E·M·E·

Il faut peut-être lire EME, ce qui donnerait un sens

1. *Dulcis amo te.* Ficoroni, *G. A.*, pl. III, n° 28.

Dulcis vita. *Ibid.*, pl. VII, n° 1.

Amor dulcis. *Ibid.*, pl. III, n° 30.

Dulcis vivas, sur une fibule en métal trouvée à Bavai.

différent (v. n° 56). Bonn. Cologne. Coll. Herstatt. Br., 423. Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 66, n° 32, 446.

56. — E·M·O·

Cologne. Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 66, n° 248.

57. — ESCIPE ET TRADE SODALVTRE

Escipe et trade sodali utrem

Malgré la différence des époques, on ne peut s'empêcher de penser à ce vers d'Euripide cité par Athénée, XI, cxi : *Valeatis reliqua omnia, in orbem eunte poculo.*

Coll. Charvet. *B. J.*, t. LXXI, p. 440, pl. III, 4.

58. — E·V·P·I·I peut-être EVPIEI. Εὔπει
Br., appendices, VI, n° 4.

59. — EVIPAINOV ΕΦ' Ο ΠΑΡΕΙ

Εὐφραίνου ἐφ' ὃ παρεῖ.

Sur la panse d'un gobelet à boire du musée de Rouen. *Catalogue*, p. 98.

On connaît des vases sur lesquels on lit : ΕΥΦΡΑΙΝΟΥ, ΠΕΙΝΕ ΕΥΦΡΑΙΝΟΥ. Secchi, *Illustr. di una bilibra*, p. 26. Raoul Rochette, *Antiquités chrétiennes*, p. 29 et 75. *Lettre à M. Schorn*, p. 493, note 3. J. de Witte, *M. D. A.*, t. XXXI, p. 469. Egger, *B. D. A.*, 1868, p. 405.

60. — EVA EVOE

H. G., p. 259.

64. — EXCIPE¹

ESCIPE

Sur un vase rouge en forme de tulipe. Bonn. Boulogne. Klein, *B. J.*, t. LXXXIV, p. 442, n° 7, et pl. II, n° 7 et 7a. Vaillant, *E. M.*, p. 253.

1. *Escipe si amas*, sur une fibule en bronze trouvée à Étapes. V.-J. Vaillant, *E. M.*, p. 172.

62. — FELIX

Bords du Rhin. Bilgen. Dusseldorf. Deutz. Andernach. Kirchberg. Coll. Herstatt. Br., 280, 425, 708. Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 66-67, n^{os} 34, 38, 94, 4359.

63. — F·E·L·I·X · S·¹

Remagen. Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 94, n^o 4369.

64. — FELIX VIVAS

Sur une petite bouteille en verre du Musée de Mayence. Cologne. Br., 424, 4338.

65. — FER ME

Boulogne. Vaillant, *E. M.*, p. 253, n^o 404.

66. — FERRO VINVM TIBI DVLCIS (pour DVLCE)

Musée de Cologne. Musée de Saint-Germain. H. C., p. 250, fig. 489. Br., 369.

67. — FLVERE

Musée de Saint-Germain. H. C., p. 248, fig. 483.

68. — FRVI²

Cologne. Musée de Boulogne. Br., 423. Vaillant, *E. M.*, p. 253.

69. — FVTVVI OSPITA

Bonn. Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 67, n^o 787.

70. — GAUDIO

Cologne. Coll. Herstatt. Schöpflin, *A. I.*, III, 4. Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 67, n^o 64.

74. — HILARE SEMPER GAVDES³

Sur un vase en terre cuite. Deville, *H. V.*, p. 30, noté 2.

1. *Felix sis*, sur un anneau d'argent. Br., 1298.

2. *Fruere me*. Anneau d'or. *Comptes-rendus des Sociétés savantes*, 7^e série, t. V, p. 434.

3. *Semper in pace gaudet*, sur un verre antique. G.-B. de Rossi, *Arch. chrét.*, 2^e série, V^e année, n^o 4.

72. — [HO]C AMICI BIBVN(T)

Lekleton, Angleterre, *C. I. L.*, VII, 4335, 7.

73. — HOSPITA FELIX VIVAS

Cologne. Br., 423.

74. — IMPLE

Cologne. Dormagen. Andernach. Martinsberg. Remagen. Boulogne. Coll. Herstatt. *H. C.*, p. 250. Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 67, n° 30, et p. 79, n° 3042, 4395. Vaillant, *E. M.*, p. 253.

74 bis. — IMPLE ME

Musée de Boulogne. Vaillant, *E. M.*, p. 253.

75. — IMP COPO pour IMPLE COPO

Cologne. *H. C.*, p. 249, fig. 484.

76. — I·N·P·L·E ::

Remagen. Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 67, n° 4092.

77. — I·N·P·L·E·M·E · C·O·P·O·V·I·N·I·

Andernach. Martinsberg. Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 68, n° 2397, et p. 75, n° 2396.

78. — ITERVM

Amiens. Gosnay. Musée de Boulogne. Vaillant, *E. M.*, p. 253.

79. — LVDE

L·V·D·E

Famars. Cologne. Boulogne. Musée de Saint-Germain. Coll. Herstatt et Wolff. *H. C.*, p. 39, fig. 27. Br., 423, 540, 4924. Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 68, n° 68, 76, 978, 980. Vaillant, *E. M.*, p. 253.

80. — M·E· (*trois palmes entre des points*)

Coll. Wolff. Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 68, n° 976.

81. — MER(*urn*)

Coll. Wery-Menneson, de Reims.

82. — MERVM

Hesse. Musées de Sèvres et de Boulogne. Br., 876.
Vaillant, *E. M.*, p. 253.

83. — MERVM DA

Cologne. Musée de Saint-Germain. H. C., p. 254,
fig. 485. Br., 423, 2008.

84. — MERVM DA SATIS

A. de B., p. 5.

85. — MERVM · V

Br., 2008.

86. — M·I·A·S·

Andernach. Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 68, n° 375.

87. — MISC

Dusseldorf. Coll. Herstatt. Br., 280. Klein, *B. J.*,
t. LXXXVII, p. 68, n° 37.

88. — MISCE

M·I·S·C·E·

Coll. F. Moreau. Coll. Gréau. Musées de Saint-Quentin,
de Rouen (Cat., p. 93), de Boulogne. Cologne. Dusseldorf.
Dormagen. Andernach. Coll. Herstatt, Wolff et Delhoven.
Deville, *H. V.*, p. 34. Br., 427, 246, 289, 423, 425, 546,
4292, 4536. Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 68-70, n° 35,
39, 42, 45, 66, 79, 86, 88, 89, 378, 969, 4423, et p. 75,
n° 98, 763. Vaillant, *E. M.*, p. 253.

89. — MISCE COPI pour COPO

Sur un vase de la collection Danicourt. Musée de Rouen.

90. — MISCE ME

Boulogne. Vaillant, *E. M.*, p. 253, n° 410.

Andernach. Martinsberg. Cologne. Coll. Herstatt. Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 76, n° 54, et p. 78, n° 2400.

91. — MISCE MI

Musée de Vienne. *C. I. L.*, t. III, n° 6009, 3.

92. — MISCE MI FE

Cologne. *K. D. W. Z.*, 4882, p. 53.

93. — M·I·S·C·E·S·

Winningen sur la Moselle. Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 70, n° 47.

94. — M·I·S·C·E · V·I·V·A·S

Cologne. Br., 425.

95. — MISE (*sic*)

Cologne. Coll. Herstatt. Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 68, n° 27.

96. — MITE MERVM

Nimègue. Br., 427. Deville, *H. V.*, p. 34.

97. — NE DIMITE

Sur un vase trouvé à la *Villa d'Ancy*. Coll. Fr. Moreau.

98. — OSPITA REPLE LAGONA CERVASA
COPO GNODI TV ABES EST REPLEDA

Légende inscrite, au droit et au revers, sur les flancs d'une gourde en terre trouvée sur l'emplacement du nouvel Hôtel-Dieu, et déposée au Musée Carnavalet.

Cette inscription, publiée dans la *Revue archéologique*, 1868, pl. XXII, a été reproduite par H. du Cleuziou, puis par Wilmanns, enfin par notre confrère M. Robert Mowat¹

1. *Remarques sur les inscriptions antiques de Paris*, p. 69.

qui a accepté l'interprétation de Wilmanns : *(H)ospita (dicit) : Reple lago(e)na(m) cerves(s)a. Capo... (respondet) : Tu (h)abes, est reple(d)a.* — (*Verbum Gnoði non intellegitur*)¹.

M. Th. Mommsen n'admettait point le dialogue avec désignation des interlocuteurs; l'inscription contiendrait, selon lui, une double requête adressée à la fille du comptoir et à l'aubergiste; le mot *cnoditu* devait être rétabli *conditu(m)*. M. Fröhner avait proposé la même correction et admis *replenda* pour *repleda*² : Hôtesse, remplis la bouteille de cervoise; cabaretier, tu as la cave pleine, remplis la bouteille.

« La lecture *conditum* étant admise, dit l'abbé H. Thédénat³, peut-être serait-il préférable de voir dans ce mot « le nom d'un vin travaillé, appelé *conditum* par les « auteurs anciens. Pline⁴ et Apicius⁵ en donnent la recette, « l'édit de Dioclétien en fixe le prix⁶, et un des auteurs « de l'anthologie grecque lui a consacré une épigramme⁷.

« Comme conséquence de cette lecture, je serais assez « disposé à croire les deux inscriptions indépendantes l'une « de l'autre. Afin de décorer les deux faces de la gourde, « on aura peint, sur chacune d'elles, une de ces formules « toutes faites, destinées à orner les vases à boire et dont « on a retrouvé un grand nombre sur des poteries « antiques. Il est vrai que, dans la seconde inscription, le « substantif ferait défaut; mais la bouteille elle-même, « sur laquelle l'inscription est peinte, y supplée, ce qui ne « me paraît présenter rien d'insolite. Cette interprétation

1. *Exempla inscriptionum latinarum*, n° 2833.

2. *Kritische Analecten*, p. 91.

3. *Bulletin critique*, 1886, p. 402.

4. *H. N.*, XIV, 19, 6. Cfr. Lampride, *Elag.*, 21.

5. I, 2.

6. *Edict. Diocl.*, 2, 17; *C. I. L.*, t. III, p. 827.

7. *Anthol. Palat.*, t. IX, 502.

« aurait en outre l'avantage de supprimer cette double
« requête, adressée à la fois au *copo* et à l'*hospita* et qui
« semble peu naturelle. » *Bulletin critique*, 1886, p. 402.

99. — ΠΕΙΝΕ ΕΥΦΡΑΙΝΟΥ

Sur un vase en terre. *M. K.*, p. 49, n° 4.

100. — PELEGRINA VTERE FELIX

Sur un vase d'argent.

101. — PETE

Bonn. Br., 423.

102. — PETO

Boulogne. Vaillant, *E. M.*, p. 253, n° 444.

103. — PIE

P·I·E

Musées de Soissons et de Boulogne. Cologne. Coll.
Herstatt et Wolff. Montfaucon, *A. E.*, t. III, pl. LXXXI.
Br., p. 338, VI, 6. Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 70, n° 38,
963. Vaillant, *E. M.*, p. 253.

104. — PIE QVIRI

Cologne. Br., 424.

105. — POLYCARPE BIBE FELIX

Sur un verre. *M. K.*, p. 49, n° 3.

Peut-être cette inscription est-elle chrétienne.

106. — POTASE LVAT pour POTASSE IVVAT?

C. I. L., t. IX, n° 6082,3.

Ainsi interprétée, l'inscription ne présente aucun rap-
port avec la scène qu'offre le disque en terre sur lequel
elle est inscrite : Vénus assistant à une lutte entre Pan et
l'Amour.

107. — REMISCE

Sur un vase en terre rouge couvert d'un engobe de plombagine avec ornements et légende tracés à la barbotine. Coll. L. Foucher, de Reims.

108. — REMISCE ME

Boulogne. Vaillant, *E. M.*, p. 253, n° 443.

109. — REPLE

R·E·P·L·E

Cologne. Coll. Foucher et Blavat, de Reims. Coll. Gréau.



Vase de la collection Foucher.

(N° 109.)

Musée de Saint-Germain, provenance de Cologne. Musée de Boulogne-sur-Mer. H. C., p. 252, fig. 487. Br., 246, 283, 423, 540, 708. Vaillant, *E. M.*, p. 253.

410. — REPLE COPO

Deneuvre (Meurthe-et-Moselle). Coll. Paillard, de Bac-



(N° 410.)

Vase trouvé à Deneuvre (Meurthe-et-Moselle).

Coll. Paillard.

carat. Thédenat, *B. D. A.*, 1886, p. 204.

111. — REPLE COPO DA

Coll. Léon Morel, de Châlons-sur-Marne.

112. — REPLE ME

Fouilles d'Amiens et de Vermand. Andernach, Kirchberg. Musée de Boulogne. Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 78, n^o 1344, 2384. Vaillant, *E. M.*, p. 253.

113. — REPLE MII

Coll. Fr. Moreau. *A. C.*, pl. G.

114. — R·E·P·L·E·M·E

C·O·P·O·M·E·R·I

Cologne. Coll. Herstatt. Br., 423. Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 76, n^o 49 (v. le n^o 77).

115. — REPLE TE

Cologne. Br., 435.

116. — RET(D)I FESTIVA DIES

Sur le fond d'un vase en verre reproduit par Deville, *H. V.*, p. 27, pl. XIX, B.

117. — SEMPER GAVDE

Sur le couvercle d'un vase en terre. Wilmanns, *E. I. L.*, n^o 10479.

118. — SIC VITA MIS

119. — SI PLVS MISER IS MINVS BEBIS

SI MINVS MISERES PLVS BEBI

pour : « Si plus miser es minus bibis, si minus miser es plus bibis. »

Cette inscription, tracée sur une coupe en bronze, appartient à une basse époque.

Coll. Charvet.

120. — SITIO

S·I·T·I·O

Andernach. Cologne. Boulogne. Coll. Herstatt et Wolff. Montfaucon, *A. E.*, t. III, pl. LXXXI. Deville, *H. V.*, p. 30. Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 74, n^{os} 975, 792, et p. 75, n^o 46, 4339. Vaillant, *E. M.*, p. 253.

121. — SITIOS

Cologne. Coll. Herstatt. Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 79, n^o 22.

122. — SITIS

S·I·T·I·S

Cologne. Bonn. Coll. Herstatt. Br., 423. Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 74, n^o 53.

123. — TAM BENE FICTILIBVS

Sur un vase en terre rouge, en lettres de 0,022^m/^m, séparées par des feuilles. Aurès, *Marques de fabrique du Musée de Nîmes*. 1876. Pl. XV, n^o 477.

124. — T·E·N·E

Bonn. Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 74, n^o 799.

125. — TENE ME

Dusseldorf. Cologne. Coll. Herstatt et Wolff. H. C., p. 255. Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 74, n^{os} 23, 57, 967.

126. — VSVS

Mayence. Br., 4292.

127. — VTERE FELIX¹

G. I. L., t. III, 6009, 5. Deville, *H. V.*, p. 30 (sur un verre). Musée de Reims (cruche en terre rouge). L'abbé

1. *Vter felix*, sur un anneau d'or du Musée d'Épinal. *Vt fel.*, sur un sceau pédiforme du Musée de Naples.

Cochet signale cette légende sur une bouteille trouvée à Asnières et vue par l'abbé Lebouf, *N. S.*, p. 83.

128. — VT FELIX VIVAS

A. de B., p. 5. On a trouvé la forme VTI FELIX VIVAS à Zahlbach « *in laterculo* », Br., 4252, puis au n° 4488 celle : VTI FELIX VIV.

129. — VTI FRVI

Amiens. Coll. Danicourt. Boulogne. Bonn. Coll. Herstatt. Andernach, Kirchberg. Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 72, n° 24, et p. 76, n° 4352. Vaillant, *E. M.*, p. 253.

130. — VALE¹

Cologne. Coll. Blavat, de Reims. Musée de Saint-Quentin. Coll. Herstatt. Br., 425. Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 72, n° 60.

131. — VENI AD ME AMICA

A. de B., p. 8.

132. — VERTIA TIBERINO

Musée d'Orléans, E 403.

133. — VINCAS

Cologne. *K. D. W. Z.*, 1882, p. 59.

134. — VINOSA

Thérouanne. Vaillant, *E. M.*, p. 253, n° 449.

135. — VINVM

V·I·N·V·M

Musée de Boulogne. Coll. L. Foucher, de Reims. Nieuwerk. Cologne. Coll. Herstatt. Br., 423, 424, 4359. Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 72, nos 44, 92. Vaillant, *E. M.*,

1. *Valeat qui fecit*. Anneau d'or du Musée de Langres.

p. 253. M. A. de Montaiglon nous a signalé la même inscription sur le manche d'une patère du Musée de Soissons.

136. — V·I·V·M

Musée de Cologne. *W. Z.*, 1885, p. 221. M. F. Merrens lit VINVM; c'est peut-être VIVAM (v. n° 142).

137. — VINVM TIBI DVLCIS (pour DVLCE)

A. de B., p. 5.

138. — VIRES

Bonn. Coll. Herstatt. *H. C.*, p. 250. Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 72, n° 36.

139. — VITA¹

V·I·T·A

Dusseldorf. Coll. Blavat et L. Foucher, de Reims, Deville, Plicque. Musées de Saint-Germain et de Boulogne. Cologne, Altebourg, Dormagen. Coll. Herstatt et Wolff. *Br.*, 283, 289. Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 72-73, n° 65, 75, 77, 93, 974, et p. 76, n° 53. Vaillant, *E. M.*, p. 253. L'inscription VITA TIBI se trouve sur un verre de l'époque chrétienne.

140. — VITA MEA

Boulogne. Vaillant, *E. M.*, p. 253, n° 122.

141. — VIVA (?)

V·I·V·A·

Dusseldorf. Cologne. Coll. Herstatt. *Br.*, 282. Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 73, n° 99, 340.

142. — VIVAM

Dusseldorf. *Br.*, 248.

1. *Vita*, sur un anneau de bronze. *Br.*, 927.

143. — VIVAMVS

Cologne. Coll. Herstatt. Br., 356, 2054. Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 73, 47, 80; p. 76-77, 793, 50, 4459.

144. — V·I·V·A·M·V·S

V : I : T : A : F : E : L : I : X : S :

Cobern-Gondorf. Arnoldi. *B. J.*, t. LXXXVII, p. 49.

145. — VIVAS¹

Musées du Louvre, de Saint-Germain, de Saint-Quentin, du Puy, de Boulogne. Coll. Charvet. Coll. Herstatt et Wolff. Cologne. Dormagen. Br., 427, 246, 284, 423, 424, 426, 686, 4359. Grivaud de la Vincelle, pl. XXXIII. Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 73-75, n^{os} 34, 56, 62, 74, 84, 87, 964, 973, 227, 3065, et p. 77, n^o 4097. Vaillant, *E. M.*, p. 253. Nombreuses variantes.

146. — VIVAS MI

Boulogne. Vaillant, *E. M.*, p. 253, n^o 424.

147. — VI·B·VI·P pour VIVAS BENE VIVAS PIE

Aux quatre angles d'un vase en verre. Deville, *H. V.*, pl. XXVIII. B.

148. — VIVAS FELIX

Dusseldorf. Cologne. Br., 283, 424.

149. — VIVATIS

Musée de Boulogne-sur-Mer. Vaillant, *E. M.*, p. 253.

150. — V·I·V·A·V·S·V·S·

Andernach. Martinsberg. Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 73, n^o 2398.

1. *Vivas felix multis annis*. Anneau d'or de la collection J. Chevrier.

151. — VIVE

Bords du Rhin. Dormagen. Coll. Herstatt. Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 75, n° 83, et p. 76, n° 40. Br., 427, 246, 284, 289, 423, 490.

152. — V·I·V·I·T·E

Cologne. Coll. Herstatt. Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 77, n° 48.

153. — VIVE BIBE MVL TIS (sous-entendu ANNIS)

A. de B., p. 5.

154. — Z·E·C·E·S

ZESES

Musée de Saint-Germain. Coll. Herstatt. Cologne. H. G., p. 256, n° 493. Klein, *B. J.*, t. LXXXVII, p. 77, n° 52.

FRAGMENTS.

155. — ...ATME.. peut-être ...ATM T et E liés

Musée de Rouen.

156. — E·D·E

Musée de Rouen.

157. — ...ES..

Musée d'Autun.

158. — ...FED..

Musée d'Autun.

159. — ...IN...

Musée d'Autun.

160. — ...L·O·I·V·T

Terninck, *É. A.*

161. — MARTI (?)

Fleury, *Antiquités de l'Aisne*, II, p. 68.

162. — ☉ MEMIN...I

Musée de Moulins.

163. — ..MI · ΔIV?

Villa d'Ancy. Coll. Fr. Moreau.

164. — ..O·L·I..

Terninck.

165. — ..Q\ SCM..

Br., 4359.

166. — ..RVPE..

C. I. L., t. III, n° 6009, 6.

167. — ..S·C·F..

Terninck.

168. — ..SES..

Coll. Bellon.

169. — ..VI..

Br., 2008.

170. — ..VITLA..

Cologne. Br., 424.

171. — ..VT..

Musée d'Autun.

172. — VT · ER (?)

Coll. Bellon.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

	Pages
DESCHAMPS DE PAS, A. C. N. Description de quelques sceaux-matrices relatifs à l'Artois et à la Picardie.	239
DUGESNE (l'abbé), M. R. Le nom d'Anaclet II au palais de Latran	197
LAIGUE (L. DE), A. C. N. Mémoire sur plusieurs antiquités trouvées à Nérès (Allier)	173
LASTEYRIE (R. DE), M. R. Saint-Quinin et la cathédrale de Vaison	35
MAXE-WERLY (L.), A. C. N. Vases à inscriptions bachiques.	336
MOWAT (R.), M. R. Note sur des bijoux antiques ornés de devises, à propos d'une fibule de l'époque ostrogothe	19
— De quelques objets antiques incrustés de monnaies.	220
REY (E.-G.), M. R. Supplément à l'étude sur la topographie de la ville d'Acre au XIII ^e siècle	1
ROBERT (Ulysse), M. R. Les signes d'infamie au moyen âge.	57
TRÉDENAT (l'abbé), M. R. Apollo Vindonnus. . . .	207

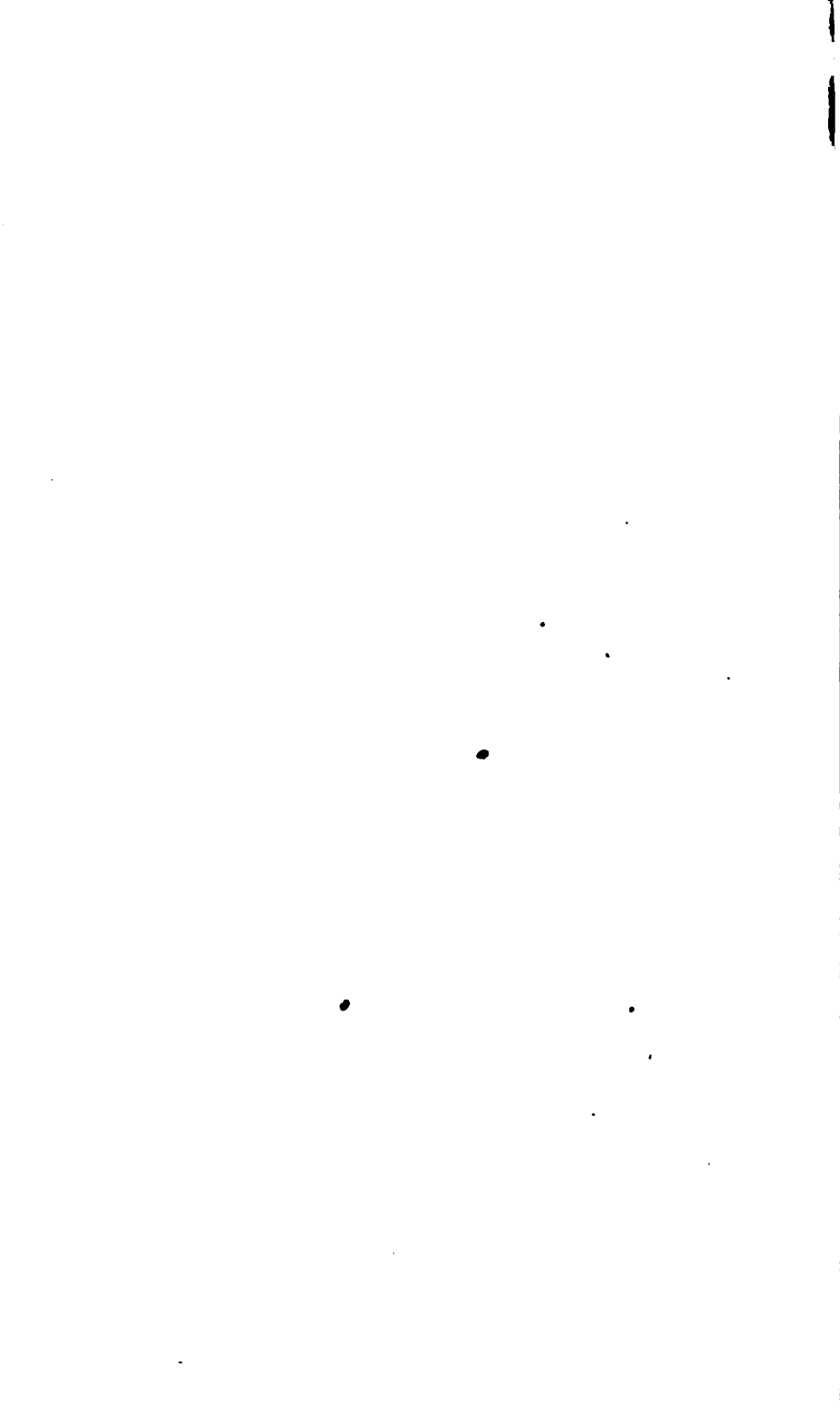
ERRATA ET ADDENDA.

- Page 19, ligne 11, *au lieu de* : Casteldavio, *lisez* : Castel d'Ario.
— 20, — 26, *après* : Société des Antiquaires, *ajoutez* :
et que M. le commandeur de Rossi avait déjà signalée dans son *Bullettino d'archeologia cristiana* (1880, p. 173, pl. VII, n^o 4, 4²; édition française, trad. de L. Duchesne, p. 181).
— 32, lignes 29, *au lieu de* : communale, *lisez* : comunale.
— 223, — 24, *au lieu de* : 0=220, *lisez* : 0=022.
— 227, — 8, *au lieu de* : au-dessous, *lisez* : au-dessus.
— 227, — 13, *au lieu de* : 0=22, *lisez* : 0=020.
— 227, — 24, *au lieu de* : exactement, *lisez* : à très peu près.
— 228, ligne 22, *au lieu de* : 0=21, *lisez* : 0=019.
— 229, — 7, *au lieu de* : de même, *lisez* : à peu près de même.
— 230, ligne 22, *au lieu de* : an 168, *lisez* : an 268.
— 234, *après la ligne 9, ajoutez le paragraphe suivant* :
Dans la collection des papiers de Dupuy, à la Bibliothèque nationale, vol. 667, ff. 105 et 144, on voit le dessin d'un bracelet trouvé, dit-on, à Autun et formé d'une torsade d'or enserrant entre ses extrémités, au moyen de charnières à goupille, un aureus d'Élagabale, au revers INVICTVS SACERDOS AVG (*Cohen*, t. IV, page 330, n^o 59, éd. de 1884). Ce bijou, pesant 4 onces moins 12 grains, poids de marc, appartenait alors, c'est-à-dire vers 1648, à M. le lieutenant de Montagu.
-

AVIS, AU RELIEUR

pour le placement des planches des Mémoires.

Planche I, Ruines de la ville d'Acre, devant la page.	1
— II à XII, Saint-Quinin de Vaison, après la page	56
↓ Les deux planches coloriées, représentant des Juifs et des Léproux, mal paginées, et les planches XV, XVI et XVII, devant la page	172
— XVIII, Oreille de patère en argent	182
— XIX, devant la page	212
— XX à XXVI, Sceaux picards et artésiens, après la page	320



BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ NATIONALE
DES ANTIQUAIRES
DE FRANCE

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ NATIONALE
DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE -

1888



PARIS
C. KLINCKSIECK
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ
11, RUE DE LILLE, 11

.....

.....

..... M

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ NATIONALE
DES ANTIQUAIRES
DE FRANCE

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ANNÉE 1888.

MM. A. LONGNON,	Président.
E. DE ROZIÈRE,	Premier Vice-Président..
G. SCHLUMBERGER,	Deuxième Vice-Président.
DUCHESNE (l'abbé L.),	Secrétaire.
A. DE BOISLISLE,	Secrétaire-Adjoint.
Ed. AUBERT,	Trésorier.
POL. NICARD,	Bibliothécaire-Archiviste.

Membres de la Commission des Impressions.

MM. MICHELANT.
H. BORDIER.
A. DE BARTHÉLEMY.
M. COLLIGNON.
Abbé THÉDENAT.

Membres de la Commission des Fonds.

MM. L. COURAJOD.
E. SAGLIO.
Ant. HÉRON DE VILLEFOSSÉ.

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES

Au 15 Juin 1888.

MM.

1. NIEUWERKERKE (le comte de), G. O. *, membre libre de l'Institut (Académie des beaux-arts) (1854).
2. MAURY (Alfred), C. *, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur général des Archives nationales, professeur au Collège de France, au palais des Archives, rue des Francs-Bourgeois, 60 (1842-1858).
3. DELOCHE (Maximin), C. *, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur honoraire au ministère de l'Agriculture et du Commerce; avenue de Gravelle, 60, à Saint-Maurice (Seine) (1856-1879).
4. BARTHÉLEMY (Anatole de), *, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9 (1842-1882).
5. LE BLANT (Edmond), O. *, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), président du Comité des travaux historiques et scientifiques (section d'archéologie), directeur de l'École française d'archéologie de Rome, rue Leroux, 7 (1859-1883).
6. CHABOUILLET (P.-M.-Anatole), O. *, conservateur sous-directeur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, vice-président du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue Colbert, 12 (1861-1884).

MM.

7. **RENAN** (Ernest), C. ✱, membre de l'Institut (Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres), bibliothécaire honoraire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, administrateur du Collège de France, place du Collège de France, 1 (1851-1884).
8. **MICHELANT** (Henri-Victor), ✱, membre honoraire du Comité des travaux historiques et scientifiques et de la Commission du catalogue des manuscrits des départements, conservateur sous-directeur du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, avenue Trudaine, 11 (1853-1885).
9. **DELISLE** (Léopold), C. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), président du Comité des travaux historiques et scientifiques (section d'histoire), président de la Commission du catalogue des manuscrits des départements, administrateur général de la Bibliothèque nationale, rue des Petits-Champs, 8 (1855-1885).
10. **PASSY** (Louis), docteur en droit, député, rue de Clichy, 45 (1861-1886).

Associé correspondant étranger honoraire.

M.

- WITTE** (le baron J. DE), ✱, associé étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie royale de Belgique, à Anvers (1848-1887).
-

LISTE

DES MEMBRES RÉSIDANTS

Au 15 Juin 1888.

MM.

1. MONTAIGLON (Anatole DE COURDE DE), *, professeur à l'École des Chartes, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, place Royale, 9 (10 février 1851).
2. BORDIER (Henri), bibliothécaire honoraire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue de Rivoli, 182 (9 avril 1851).
3. NICARD (Pol.), rue de Sèvres, 38 (9 mai 1851).
4. WADDINGTON (William-Henry), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), sénateur, ambassadeur de France à Londres, rue Dumont-d'Urville, 31 (19 décembre 1853).
5. VOGUÉ (le marquis Melchior DE), C. *, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue Fabert, 2 (4 juillet 1860).
6. BERTRAND (Alexandre), *, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur du Musée de Saint-Germain-en-Laye, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue Soufflot, 22, et au château de St-Germain (7 août 1861).
7. REY (A.-E. GUILLAUME), *, rue de Vigny, 1 (5 février 1862).

MM.

8. GUÉRIN (Victor), *, docteur ès-lettres, rue du Regard, 5 (3 décembre 1862).
9. READ (Charles), *, ancien directeur des travaux historiques de la ville de Paris, boulevard Saint-Germain, 2 (6 mars 1867).
10. HEUZEY (Léon), O. *, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres et Académie des beaux-arts), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, professeur à l'École des Beaux-Arts et à l'École du Louvre, conservateur des antiquités orientales au Musée du Louvre, avenue Montaigne, 5 (1^{er} mai 1867).
11. AUBERT (Édouard), rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9 (3 juillet 1867).
12. FERROT (Georges), O. *, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, directeur de l'École normale supérieure, professeur d'archéologie à la Faculté des lettres, rue d'Ulm, 45 (8 janvier 1868).
13. WESCHER (Carle), *, conservateur sous-directeur adjoint du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue de Vaugirard, 89 (3 juin 1868).
14. PROST (Auguste), *, rue de la Banque, 21 (8 novembre 1871).
15. DUPLESSIS (Georges), *, conservateur sous-directeur adjoint du département des estampes de la Bibliothèque nationale, rue de Madame, 31 (6 décembre 1871).
16. GUILLAUME (Edmond), *, architecte du palais du Louvre, membre de la Commission des bâtiments civils, rue Jean-Bart, 3 (1^{er} juillet 1874).
17. COURAJOD (Louis), conservateur-adjoint de la sculpture et des objets d'art du moyen âge, de la renaissance et des temps modernes au Musée du Louvre, professeur à l'École du Louvre, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, membre de la Commission des monuments historiques, rue Raynouard, 39, à Passy (5 mai 1875).

MM.

18. ROZKAS (Eugène DE), O. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), sénateur, rue Lincoln, 8 (5 mai 1875).
19. SAGLIO (Edmond), ✱, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur de la sculpture et des objets d'art du moyen âge, de la renaissance et des temps modernes au Musée du Louvre, rue de Condé, 24 (3 novembre 1875).
20. VILLEFOSSÉ (Antoine HÉRON DE), ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur de la sculpture grecque et romaine au Musée du Louvre, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, directeur-adjoint à l'École pratique des Hautes-Études, rue de Grenelle-Saint-Germain, 80 (5 janvier 1876).
21. LONGÉON (Auguste), ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), archiviste aux Archives nationales, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, maître de conférences à l'École pratique des Hautes-Études, boulevard des Invalides, 34 (7 juin 1876).
22. GUIFFREY (Jules), ✱, archiviste aux Archives nationales, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue d'Hauteville, 1 (7 février 1877).
23. SCHLUMBERGER (Gustave), ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 140 (7 février 1877).
24. GAMDOZ (Henri), directeur à l'École pratique des Hautes-Études, rue Servandoni, 22 (7 novembre 1877).
25. MÜNTZ (Eugène), ✱, conservateur de la bibliothèque, des archives et du musée de l'École des Beaux-Arts, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue de Condé, 14 (8 mai 1878).

MM.

26. MOWAT (Robert), O. ✱, chef d'escadrons d'artillerie en retraite, rue des Feuillantines, 10 (6 novembre 1878).
27. CORROYER (Édouard), ✱, architecte du gouvernement, attaché à la Commission des monuments historiques, inspecteur général des édifices diocésains, rue de Courcelles, 14 (5 février 1879).
28. LASTEYRIE (le comte Robert DE), ✱, secrétaire du Comité des travaux historiques et scientifiques (section d'archéologie), membre de la Commission des monuments historiques, professeur à l'École des Chartes, rue du Pré-aux-Clercs, 10 bis (5 novembre 1879).
29. DUCHESNE (l'abbé L.), professeur à l'Institut catholique de Paris, maître de conférences à l'École pratique des Hautes-Études, rue de Vaugirard, 66 (3 décembre 1879).
30. BOISLISLE (Arthur DE), ✱, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue de l'Université, 18 (4 mai 1881).
31. ARBOIS DE JUBAINVILLE (Henri D'), ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur au Collège de France, boulevard Montparnasse, 84 (5 avril 1882).
32. ROBERT (Ulysse), ✱, inspecteur général des archives et des bibliothèques départementales, Grande-Rue, 31, à Saint-Mandé (5 avril 1882).
33. RONGÉ (le vicomte Jacques DE), rue de l'Université, 35 (5 juillet 1882).
34. THÉDENAT (l'abbé Henry), ancien directeur du collège de Juilly, quai des Célestins, 2 (8 novembre 1882).
35. FLOUËST (Édouard), ✱, ancien procureur général, rue de Rivoli, 158 (5 mars 1884).
36. BAPST (Germain), boulevard Haussmann, 153 (4 février 1885).

MM.

37. **MOLINIER (Émile)**, attaché au département de la sculpture et des objets d'art du moyen âge, de la renaissance et des temps modernes au Musée du Louvre, professeur à l'École du Louvre, quai Bourbon, 53 (4 février 1885).
 38. **LECOY DE LA MARCHE (Albert)**, archiviste aux Archives nationales, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 222 (6 mai 1885).
 39. **COLLIGNON (Maxime)**, professeur à la Faculté des lettres, rue Herschel, 6 (6 janvier 1886).
 40. **BABELON (Ernest)**, bibliothécaire au Cabinet des antiques à la Bibliothèque nationale, rue du Regard, 9 (7 avril 1886).
 41. **LAUBIÈRE (Jules DE)**, secrétaire général de la Société française d'archéologie, rue des Saints-Pères, 15 (12 janvier 1887).
 42. **RAVAISSON-MOLLIEN (Charles)**, conservateur-adjoint de la sculpture grecque et romaine au Musée du Louvre, rue Franklin, 8 (12 janvier 1887).
 43. **HOMOLLE, ***, professeur au Collège de France et à l'École des Beaux-Arts, boulevard Saint-Germain, 177 (4 mai 1887).
 44. **DURRIEU (Paul)**, attaché au département des peintures et des dessins au Musée du Louvre, rue de Courcelles, 75 (7 mars 1888).
 45. **BOUCHOT (Henri)**, attaché au Cabinet des estampes à la Bibliothèque nationale, rue Bonaparte, 47 (2 mai 1888).
-

LISTE

DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

NATIONAUX ET ÉTRANGERS

Au 15 Juin 1888.

Associés correspondants nationaux¹.

Aisne.

MM.

PÉCHEUR (l'abbé), à Crouy, près Soissons (4 mars 1857).

MOREAU (Frédéric), ✱, à Fère-en-Tardenois (3 novembre 1875).

PILLOY, agent-voyer d'arrondissement, à Saint-Quentin (13 février 1884).

VAUVILLÉ (Octave), à Pommiers, près Soissons (2 mars 1887).

CORNEAUX (l'abbé), curé de Longpont, par Villers-Cotterets (9 novembre 1887).

Alpes (Basses-).

FABRE (Marc), notaire honoraire, à Larche, par Condamine-Châtelard (4 juin 1879).

RIPERT-MONCLAR (le marquis DE), ✱, au château d'Allemagne, par Riez (4 février 1885).

1. Le Comité de publication croit devoir rappeler qu'aux termes de l'art. 2 du Règlement, la qualification d'*Associé correspondant national* ou *étranger* est la seule qui puisse être prise par les personnes dont les noms suivent. La qualification de *Membre de la Société des Antiquaires de France* est réservée aux 45 membres résidents et aux 10 membres honoraires.

MM.

COLLEVILLE (le vicomte DE), secrétaire général de la Préfecture, à Digne (2 juin 1886).

Alpes (Hautes-).

ROMAN (Joseph), au château de Picomtal, près Embrun (1^{er} mars 1876).

Alpes-Maritimes.

RIVOLI (le duc DE), à Nice (15 décembre 1886).

Ardennes.

DELAHAUT (Charles), à Charleville, Sous-les-Allées, 59 (12 décembre 1883).

GOURJAULT (le comte DE), à Mézières (6 juillet 1887).

Ariège.

PASQUIER, archiviste du département, à Foix (9 novembre 1887).

Aube.

PIGEOTTE (Léon), à Troyes, rue du Palais-de-Justice (7 février 1872).

LALORE (l'abbé Charles), ancien professeur de théologie au grand séminaire, à Troyes (3 février 1875).

BABEAU (Albert), à Troyes (3 juillet 1878).

Aude.

BOVÉ (Marius), lieutenant au 6^e régiment de cuirassiers, à Castelnaudary (11 mai 1887).

Belfort (Territoire de).

MOSSMANN, à Belfort (6 février 1867).

Bouches-du-Rhône.

PARROCEL (E.), *, membre de l'Académie de Marseille, à Marseille (7 avril 1868).

PENON (C.), directeur du Musée Borély, à Marseille (3 novembre 1869).

TEISSIER (Octave), *, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Marseille, boulevard Longchamp, 135 (2 juin 1872).

MM.

- BLANCARD (Louis)**, *, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), archiviste du département, à Marseille, rue Silvabelle, 2 (5 novembre 1878).
BARTHÉLEMY (le docteur), à Marseille, boulevard Chave, Villa Doria (5 mai 1880).

Calvados.

- CHATEL (Eugène)**, ancien archiviste du département, membre de l'Académie de Caen, à Caen (4 février 1863).
DU FRESNE DE BEAUCOURT (le marquis G.), au château de Morainville, par Blangy (1^{er} mars 1865).
TRAVERS (Émile), secrétaire de la Société des beaux-arts, à Caen (7 mars 1877).
BEAUREPAIRE (Eugène DE ROBILLARD DE), *, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caen (5 mai 1879).

Charente.

- CHAUVET**, président de la Société archéologique et historique de la Charente, à Ruffec (2 avril 1884).
MONTÉGUT (DE), au château des Ombrais, par la Rochefoucauld (2 juillet 1884).

Charente-Inférieure.

- JULIEN-LAFERRIÈRE (l'abbé)**, chanoine de la cathédrale, à la Rochelle, rue des Augustins, 8 (6 mars 1878).
MUSSET, bibliothécaire de la ville, à la Rochelle (6 février 1884).
DANGIBEAUD (Ch.), conservateur du Musée de peinture et de numismatique, à Saintes (4 mai 1887).
BEAUCORPS (le baron A. DE), au château du Fief, à Genouillé (7 décembre 1887).
NOGUÈS (l'abbé), à Dampierre-sur-Boutonne, par Aulnay-de-Saintonge (9 novembre 1887).

Cher.

- BUHOT DE KERSEERS**, à Bourges (5 juin 1872).

MM.

Goy (Pierre DE), à Bourges (2 avril 1884).

GUÉRE (le comte Alphonse DE LA), à Bourges, rue de Paradis, 22 (5 novembre 1884).

MÉLOIZES (Albert DES), à Bourges, rue Jacques-Cœur, 48 (16 novembre 1887).

Corrèze.

RUPIN (Ernest), vice-président de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, à Brive, boulevard des Sœurs (1^{er} février 1882).

Côte-d'Or.

LAPÉROUSE (Gustave), *, à Châtillon-sur-Seine (3 juin 1863),
ARBAUMONT (Jules D'), secrétaire de la Commission d'archéologie de la Côte-d'Or, à Dijon (15 novembre 1865).

AUBERTIN (Charles), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Beaune (10 janvier 1866).

BEAUVOIS (E.), à Corberon (28 juin 1871).

BEAUDOUIN (Jules), *, suppléant de la justice de paix, à Châtillon-sur-Seine (4 décembre 1872).

MONTILLE (L. DE), *, à Beaune (7 avril 1880).

BOUGOT, professeur à la Faculté des lettres, à Dijon (1^{er} février 1882).

BIGARNE (Ch.), à Chorey, par Beaune (7 février 1883).

LOUIS-LUCAS (Paul), professeur à la Faculté de droit, à Dijon, boulevard Carnot, 5 (5 mars 1884).

WEISS (André), professeur à la Faculté de droit, à Dijon, boulevard Carnot, 24 (5 mars 1884).

MILLON, vice-président du tribunal civil, à Dijon (2 juillet 1884).

Côtes-du-Nord.

RHONÉ (Arthur), à Kéravel en Plouha (5 janvier 1876).

Creuse.

CESSAC (le comte P. DE), au château du Mouchetard, près Guéret (2 décembre 1868).

MM.

CRESSAC (le vicomte Jean DE), à Guéret (2 mars 1887).

Dordogne.

HARDY (Michel), archiviste, à Périgueux (17 mars 1875).

FAYOLLE (le marquis DE), au château de Fayolle, par Tocane-Saint-Apre (3 juin 1885).

Doubs.

CASTAN (Auguste), *, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), bibliothécaire de la ville, à Besançon (3 juillet 1872).

GAUTHIER (Jules), archiviste du département, à Besançon (8 novembre 1882).

DUVERNOY (C.), conservateur du Musée, à Montbéliard (7 mars 1883).

Drôme.

CHEVALLIER (le chanoine Ulysse), *, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Romans (3 février 1869).

VALLENTIN (Ludovic), juge, à Montélimart (9 décembre 1874).

SIZERANNE (le comte Fernand DE LA), au château de Beau-semblant, par Saint-Vallier (11 mai 1881).

Eure.

PRÉVOST (Gustave), à Évreux (6 juin 1888).

Eure-et-Loir.

GOUVERNEUR (Aristide), à Nogent-le-Rotrou (2 mai 1877).

Finistère.

BREMOND D'ARS (le comte Anatole DE), *, au château de la Porte-Neuve, par Pontaven, et à Nantes, rue Harrouÿs, 5 (3 avril 1878).

CHATELLIER (P. DU), au château de Kernuz, par Pont-l'Abbé (7 janvier 1880).

Gard.

MM.

- AURÈS, O. ✱, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées en retraite, à Nîmes (11 janvier 1865).
- RÉVOIL (Henry), O. ✱, correspondant de l'Institut (Académie des beaux-arts), architecte du gouvernement, à Nîmes (4 juin 1873).
- POTHIER (Edgard), ✱, colonel commandant le 38^e régiment d'artillerie, à Nîmes (16 janvier 1884).
- ESPERANDIEU (Émile), lieutenant au 17^e régiment d'infanterie, à Alais, rue de l'Hôtel-de-Ville, 14 (29 juillet 1885).

Garonne (Haute-).

- ROSCHACH (Ernest), ✱, archiviste de la ville, à Toulouse, rue Saint-Rome, 21 (16 janvier 1867).
- MOREL (Jean-Pierre-Marie), bibliothécaire-archiviste, à Saint-Gaudens (3 juin 1874).
- LEBÈGUE, professeur à la Faculté des lettres, à Toulouse (14 novembre 1877).
- SACAZE (Julien), avocat, à Saint-Gaudens (28 juillet 1880).
- SAINT-PAUL (Anthyme), à Toulouse, rue Montaudran, 31 (9 février 1881).
- FONTENILLES (Paul DE), au château des Auriols, par Villemur (15 février 1882).
- PRUDHOMME (DE), capitaine au 83^e régiment d'infanterie, à Toulouse (4 mars 1885).

Gironde.

- DROUYN (Léo), ✱, à Bordeaux, rue Desfourniel, 30 (2 décembre 1859).
- GRELLET-BALGUERIE (Charles), à Bordeaux, rue Ducan, 25 (3 juin 1863).

Hérault.

- RICARD (Adolphe), secrétaire de la Société d'archéologie, à Montpellier (9 octobre 1852).

MM.

AZAÏS (Gabriel), secrétaire de la Société d'archéologie, à Béziers, descente de la Citadelle (4 mars 1863).

CAZALIS DE FONDOUCE, à Montpellier, rue des Études, 18 (12 juin 1878).

NOGUIER (Louis), à Béziers, rue de la Promenade, 5 (10 décembre 1879).

Ille-et-Vilaine.

ROBIOU (Félix), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur d'histoire à la Faculté des lettres, à Rennes (5 mars 1879).

JOÛON DES LONGRAIS, à Rennes, rue du Griffon, 4 (11 avril 1881).

Indre.

DAIGUSON (Maurice), à Châteauneuf (14 janvier 1885).

Indre-et-Loire.

PALUSTRE (Léon), directeur honoraire de la Société française d'archéologie, à Tours (7 avril 1875).

DELAVILLE LE ROULX (J.), archiviste-paléographe, à Monts (5 février 1879).

Isère.

GARIEL, ancien conservateur de la Bibliothèque, à Grenoble (4 juillet 1866).

Jura.

BERTHELET (Charles), à Arlay (21 janvier 1885).

Landes.

TARTIÈRE (Henry), archiviste du département, à Mont-de-Marsan (7 février 1872).

TAILLEBOIS (Émile), archiviste de la Société de Borda, à Dax (12 décembre 1883).

Loire.

CHAVRONNIER (Auguste), *, archiviste du département, à Saint-Étienne (6 juin 1866).

MM.

DURAND (Vincent), secrétaire de la Société archéologique du Forez, à Allieu, par Boën-sur-Lignon (7 juillet 1875).

GONNARD, à Saint-Étienne, rue Saint-Louis, 52 (10 décembre 1879).

JEANNEZ (Édouard), à Roanne (6 avril 1861).

BRASSART (Eleuthère), à l'Hôpital-sous-Rochefort, par Boën-sur-Lignon (4 novembre 1885).

THIOLLIER (F.), à Saint-Étienne, rue de la Bourse, 28 (15 décembre 1886).

Loire (Haute-).

AYMARD, conservateur du Musée, au Puy (9 novembre 1848).

CHASSAING (Augustin), *, juge au tribunal de première instance, au Puy (21 février 1872).

Loire-Inférieure.

NICOLLIÈRE (S. DE LA), à Nantes, rue Deshoulières, 1 (2 juin 1869).

KERVILER (René POCARD-), *, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Saint-Nazaire (6 décembre 1876).

PITRE DE LISLE, secrétaire de la Société archéologique, à Nantes, rue Félix, 12 (19 avril 1882).

ESTOURBEILLON (le comte Régis DE L'), à Nantes, rue Sully, 1, et au château de Penhoet à Avessac, par Redon (14 décembre 1887).

GRANGES DE SURGÈRES (le marquis DE), à Nantes, rue Saint-Clément, 66 (21 décembre 1887).

Loiret.

BOUCHER DE MOLANDON, *, à Orléans (2 décembre 1868).

LOISELEUR (Jules), *, bibliothécaire de la ville, à Orléans (16 février 1870).

DESNOYERS (l'abbé), président de la Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans (7 mai 1873).

COURT (Alphonse), ancien magistrat, à Orléans (7 novembre 1877).

Loir-et-Cher.

MM.

DU PLESSIS (G.), à Blois (9 avril 1840).

ROCHAMBEAU (le marquis Achille DE), *, au château de
Rochambeau, commune de Thoré (6 novembre 1867).

STORELLI (André); conservateur du Musée, à Blois (3 juillet
1878).

Lot-et-Garonne.

MAGEN (Adolphe), à Agen (1^{er} février 1865).

THOLIN (Georges), archiviste du département, à Agen, rue
Scaliger (5 mars 1873).

TAMIZEY DE LARROQUE, *, correspondant de l'Institut (Aca-
démie des inscriptions et belles-lettres), membre non
résidant du Comité des travaux historiques et scien-
tifiques, à Gontaud (6 février 1884).

Lozère.

PRUNIÈRES (le docteur), à Marvéjols (3 mai 1876).

GERMER-DURAND (François), architecte du département, à
Mende (15 décembre 1880).

Maine-et-Loire.

GODARD-FAULTRIER, à Angers (11 avril 1866).

PORT (Célestin), O. *, membre libre de l'Institut (Académie
des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant
du Comité des travaux historiques et scientifiques, archi-
viste du département, à Angers (3 mars 1875).

PIETTE (Édouard), juge au tribunal civil, à Angers, rue
de la Préfecture, 18 (8 novembre 1876).

FARCY (Louis DE), à Angers, parvis Saint-Maurice, 3 (30 jan-
vier 1884).

Marne.

GIVELET (Charles), membre de l'Académie de Reims, à Reims
(9 janvier 1867).

MM.

- BAYE** (le baron Joseph DE), à Baye (1^{er} avril 1874).
LUCOT (l'abbé), chanoine archiprêtre de la cathédrale, à Châlons-sur-Marne (1^{er} octobre 1879).
DEMAISON, archiviste de la ville, à Reims (20 juillet 1881).
NICAISE (Auguste), à Châlons-sur-Marne (12 juillet 1882).
JADART (Henry), à Reims, rue du Couchant, 15 (5 novembre 1884).
TAUSSERAT (Alexandre), à Vinay, près Épernay (11 janvier 1888).

Marne (Haut-).

- BROCARD** (Henry), architecte, à Langres (3 avril 1878).
LA BOULLAYE (E. JULLIEN DE), conservateur de la bibliothèque, à Langres (17 juillet 1878).
BOUGARD (le docteur), à Bourbonne-les-Bains (7 janvier 1880).
DAGUIN, à Nogent-le-Roi (3 décembre 1884).

Mayenne.

- FARCY** (Paul DE), à Château-Gontier, rue Dorée (10 octobre 1877).

Meurthe-et-Moselle.

- MOUGNOT** (Léon), consul honoraire d'Espagne à Nancy, à Malzéville, près Nancy (10 juin 1861).
PUYMAIGRE (le comte DE), au château d'Inglange, par Metzervisse, et à Briey (4 juin 1862).
ROUYER (Jules), à Thiaucourt (2 mars 1864).
DURAND DE DISTROFF (Anatole), avocat, à Briey (5 avril 1865).
COURNAULT (Charles), *, conservateur du Musée lorrain, à Malzéville, près Nancy (9 février 1870).
GERMAIN (Léon), à Nancy, rue Héré, 26 (7 mars 1883).
DÉS ROBERT, à Nancy, terrasse de la Pépinière, 1 (5 décembre 1883).

MM.

PAYARD (Émile), directeur des Cristalleries, à Baccarat
(2 juin 1886).

Meuse.

MAXE-WERLY, à Bar-le-Duc (10 octobre 1877).

JACOB (Alfred), conservateur du Musée, à Bar-le-Duc, place
Saint-Pierre (6 juillet 1881).

Morbihan.

BERNARD (l'abbé E.), à Gourin (2 mai 1883).

Nièvre.

SOULTRAIT (le comte Georges DE), *, membre non résidant du
Comité des travaux historiques et scientifiques, à
Touury-sur-Abron, par Dornes (2 février 1864).

LESPINASSE (René LEBLANC DE), archiviste-paléographe, au
château de Luanges, par Guérigny (1^{er} juillet 1868).

Nord.

MANNIER (E.), ancien notaire, à la Bassée (5 juin 1861).

VAN HENDE (Ed.), à Lille, rue Masséna, 50 (1^{er} juillet 1866).

DELATRE (Victor), membre de la Commission historique du
département, à Cambrai (2 juillet 1873).

RIGAUX (Henry), à Lille, rue de l'Hôpital-Militaire, 112 (4 fé-
vrier 1874).

CAFFIAUX (Henry), archiviste de la ville, à Valenciennes
(1^{er} décembre 1875).

DEHAENES (l'abbé), secrétaire de l'Institut catholique, à Lille
(7 juin 1882).

QUARRÉ-REYBOURDEN, à Lille, boulevard de la Liberté, 70
(5 décembre 1883).

FROY (Jules), archiviste du département, à Lille (12 décem-
bre 1883).

Oise.

MM.

LONGPÉRIER-GRIMOARD (le comte Alfred Prévost DE), à Longpérier, près Lagny-le-Sec (5 mars 1856).

MARSY (le comte DE), directeur de la Société française d'archéologie, à Compiègne (12 décembre 1866).

CAIX DE SAINT-AYMOUR (Amédée DE), membre de la Commission des monuments historiques, à Senlis (13 décembre 1876).

LUÇAY (le comte DE), *, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, au château de Saint-Agnan, par Mouy (3 juillet 1878).

LOUSTAU (G.), *, ingénieur civil, à Crépy-en-Valois, rue des Béguines, 4 (16 mars 1881).

DU LAC (Jules), à Compiègne, rue des Minimes, 10 (11 mai 1884).

Orne.

JOUSSET (le docteur), à Bellesme (6 janvier 1869).

DUVAL (Louis), archiviste du département, à Alençon (18 février 1868).

LETRÔNE (Ludovic), à la Motte, par Ceton (15 novembre 1882).

DURUFLÉ (Gustave), au Renouard, par Vimoutiers (10 février 1886).

GODET (l'abbé), au Pas-Saint-Lhomer, par Moutiers-au-Perche (7 avril 1886).

Pas-de-Calais.

DESCHAMPS DE PAS (Louis), *, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ingénieur en chef des ponts-et-chaussées en retraite, à Saint-Omer (19 février 1839).

DANCOISNE, notaire honoraire, à Hénin-Liétard (5 mars 1873).

TERNINGK (A.), à Boisbernard, par Vimy (2 juillet 1873).

MM.

MONNECOVE (Félix LE SERGEANT DE), *, ancien député, à Saint-Omer (4 mars 1874).

DARD (le baron), O. *, à Aire-sur-la-Lys (25 juillet 1883).

PAÏART D'HERMANSBART, à Saint-Omer (13 février 1884).

CARDEVACQUE (Adolphe DE), à Arras (2 juillet 1884).

Puy-de-Dôme.

MALLAY (Émile), architecte, inspecteur des travaux d'achèvement de la cathédrale, à Clermont-Ferrand (7 avril 1875).

BOURGADE LA DARDYE (DE), à Lezoux (8 février 1882).

PLIQUE (le docteur), à Lezoux (20 juin 1883).

Pyrénées (Basses-).

LAGRÈZE (BASCLE DE), *, conseiller-doyen à la Cour d'appel, à Pau (9 août 1847).

BLANCHET (Adrien), à Pau (14 décembre 1887).

Pyrénées (Hautes-).

FROSEARD (le pasteur), à Bagnères-de-Bigorre (6 juin 1883).

Rhône.

ALLMER (Auguste), *, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Lyon, quai Claude Bernard, 47 (6 mars 1861).

MORIN-PONS (Henry), à Lyon (4 janvier 1865).

GUIGUE (M.-C.), *, archiviste du département, à Lyon (5 février 1868).

CHAMBRUN DE ROZEMONT (Art. DE), à la Girardière, par Belleville-sur-Saône (5 juillet 1876).

BAYET (Charles), professeur à la Faculté des lettres, à Lyon (2 juillet 1879).

GIRAUD (J.-B.), conservateur des Musées d'archéologie de la ville, à Lyon (7 avril 1880).

MANTHA (Jules), maître de conférences à la Faculté des lettres, à Lyon (2 mai 1882).

MM.

- LAFAYE (Georges), professeur à la Faculté des lettres, à Lyon, avenue de Noailles, 5 (4 avril 1883).
BLOCH (G.), professeur à la Faculté des lettres, à Lyon (11 juin 1884).
VACHEZ (A.), membre de l'Académie de Lyon, à Lyon, rue de la Charité, 24 (9 novembre 1887).

Saône-et-Loire.

- BULLIOT (G.), *, président de la Société Éduenne, à Autun (6 novembre 1862).
CHARMASSE (Anatole DE), à Autun (14 mars 1866).
FONTENAY (Harold DE), à Autun (5 janvier 1870).
MAZEROLLE (Fernand), à Marigny (16 novembre 1887).
PIERROT-DESEILLIGNY, à Autun (14 décembre 1887).

Sarthe.

- HUCHER (E.), *, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, conservateur du Musée archéologique de la ville, au Mans (18 novembre 1863).
BERTRAND DE BROUSSILLON (Arthur), archiviste-paléographe, vice-président de la Société historique et archéologique du Maine, au Mans, rue de Tascher, 15 (2 juillet 1879).

Savoie.

- RABUT (Laurent), professeur au Lycée, à Chambéry (12 novembre 1873).

Seine.

- CASATI (Charles), conseiller à la Cour d'appel, à Paris, rue Martignac, 12 (5 mars 1873).
LEFORT (Louis), *, à Paris, rue de Condé, 5 (3 février 1875).
GIRARD (Paul), professeur à la Faculté des lettres, à Paris, rue Saint-Placide, 51 (15 février 1882).

MM.

CAGNAT (René), professeur au Collège de France, à Paris, rue Sainte-Beuve, 7 (9 janvier 1884).

BEULLIER (l'abbé), professeur à l'Institut catholique, à Paris; boulevard de Vaugirard, 4 (4 mars 1885).

RUELLE (Émile), à Paris, rue du Cherche-Midi, 44 (9 novembre 1887).

BARAS (Albert), *, à Boulogne-sur-Seine, parc des Princes, rue Moisson-Desroches, villa Clématis (8 février 1888).

Seine-et-Marne.

GRÉAU (Julien), à Nemours (4 juin 1884).

BORDES (l'abbé), censeur au collège de Juilly, à Juilly (4 mars 1885).

VILLEFOSSE (Étienne HÉRON DE), à Chartronges (2 juin 1886).

Seine-et-Oise.

COUGNY (E.), inspecteur d'Académie, à Versailles (4 janvier 1865).

HENNEBERT, O. *, lieutenant-colonel du génie, à Versailles, rue Saint-Honoré, 10 (3 janvier 1872).

CHARDIN (Paul), à Ville-d'Avray (10 décembre 1873).

BÉCOUL (Auguste), à Draveil (3 avril 1878).

FOURDRIGNIER (Édouard), à Saint-Germain-en-Laye (4 juin 1879).

CARON (E.), aux Camaldules, par Yerres (6 avril 1881).

LÉTAILLE (Joseph), à Bellevue (20 janvier 1886).

MILLES-CAMPS (Gustave), à Versailles (6 avril 1887).

Seine-Inférieure.

SEPTENVILLE (le baron DE), au château de Bois-Robin, par Aumale (1^{er} mars 1865).

BEAUREPAIRE (Ch. DE ROBILLARD DE), *, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), archiviste du département, à Rouen (6 avril 1870).

MM.

- SAUVAGE** (l'abbé E.), à Rouen, rue de la Rose, 18 (13 novembre 1872).
- ÉSTAINOT** (le comte Robert d'), à Rouen (1^{er} décembre 1875).
- ALLARD** (Paul), à Rouen, rue du Rempart, 4 (10 décembre 1879).
- LE BRETON** (Gaston), *, directeur du Musée céramique, à Rouen, rue Thiers, 25 bis (1^{er} février 1882).
- KERMAINGANT** (DE), *, au Tréport (3 janvier 1883).

Sèvres (Deux-).

- BEAUCHET-FILLEAU**, juge de paix, à Chef-Boutonne (11 mai 1865).
- FAVRE** (Louis), à Niort (18 décembre 1878).
- BERTHELÉ** (Joseph), archiviste du département, à Niort (7 novembre 1883).
- PIET-LATAUDRIE**, à Niort (2 décembre 1885).

Somme.

- CAGNY** (le chanoine Paul DE), à Amiens, rue Lamerchier, 36 (5 mai 1858).
- VAN ROB AIS** (A.), à Abbeville, rue Millevoye, 28 (12 novembre 1873).
- JANVIER** (Auguste), à Amiens (5 décembre 1877).
- DUHAMEL-DÉCÉJEAN**, à Amiens, rue Saint-Fuscien, 72 (23 juillet 1884).
- POUJOL DE FRÉCHENCOURT** (Fernand), à Amiens, rue de Glo-riette, 6 (7 avril 1886).

Tarn.

- CLAUSADE** (Gustave DE), avocat, à Rabastens (9 juin 1847).

Tarn-et-Garonne.

- MARCELLIN** (l'abbé), à Montauban (9 décembre 1843).

Vaucluse.

MM.

DELOYE (Auguste), *, conservateur du Musée Calvet, à Avignon (2 mai 1866).

DUHAMEL (L.), archiviste du département, à Avignon (7 mars 1888).

Vendée.

VALLETTE (René), secrétaire de la Société archéologique de la Vendée, à Fontenay-le-Comte (23 juillet 1884).

Vienne.

LECOINTRE-DUPONT (G.), à Poitiers (9 janvier 1844).

AUBER (l'abbé), chanoine titulaire, historiographe du diocèse, à Poitiers, rue Sainte-Radégonde (9 janvier 1851).

LIÈVRE, bibliothécaire de la ville, à Poitiers (7 juin 1876).

LA CROIX (le R. P. C. DE), conservateur du Musée des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (1^{er} juin 1881).

LEDAIN (Bélisaire), à Poitiers (19 mai 1886).

COMBES (C.), au château de Velue, à Nueil-sous-Faye, par Monts-sur-Guesnes (9 novembre 1887).

Vienne (Haute-).

FAGE (René), à Limoges, boulevard Gambetta, 25 (3 novembre 1886).

Vosges.

LECLERC (Lucien), *, médecin-major en retraite, à Ville-sur-Illon, par Dompierre-Laviéville (20 novembre 1851).

MOREL (Léon), receveur particulier des finances, à Mirecourt (1^{er} juillet 1874).

VOULOT, conservateur du Musée, à Épinal (5 février 1879).

HAILLANT, à Épinal (4 mars 1885).

Yonne.

SALMON (Philippe), à Cerisiers, près Sens (9 mai 1855).

MM.

JULLIOT (G.), à Sens (7 février 1872).

PETT (Ernest), membre du Conseil académique de la Faculté de Dijon, à Vauasse, par Noyers-sur-Serein (7 février 1883).

Algérie et Tunisie.

BLANCHÈRE (René DE LA), *, délégué du Ministère de l'Instruction publique, à Tunis (4 mars 1885).

Associés correspondants nationaux résidant à l'étranger.

ENGEL (Arthur), ancien membre des Écoles françaises de Rome et d'Athènes, à Bâle (Suisse) (5 décembre 1877).

SAINTE-MARIE (E. PRÉCOT DE), *, consul de France, à Salonique (Turquie) (5 février 1879).

SORLIN-DORIGNY, à Constantinople (1^{er} juin 1881).

SARON, conservateur des archives et de la bibliothèque du Palais, à Monaco (1^{er} mars 1882).

LALLEMAND (l'abbé), à Vergaville (Alsace-Lorraine) (7 février 1883).

LAIGUE (Louis DE), *, consul de France, à Florence (Italie) (5 décembre 1883).

BATIFFOL (l'abbé), chapelain de Saint-Louis-des-Français, à Rome (11 janvier 1888).

Associés correspondants étrangers.

Angleterre.

ROACH SMITH (Charles), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Rochester (9 avril 1851).

COLLINGWOOD BRUCE (John), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Newcastle-sur-Tyne (9 mai 1853).

LOFTUS, à Ettrich (Écosse) (4 novembre 1857).

MAYER (Joseph), à Liverpool (11 août 1858).

FRANKS (Augustus-Wollaston), membre de la Société des Antiquaires de Londres, conservateur au Musée Britannique (5 février 1862).

MM.

- HARTH (William-Henri), à Londres (6 juillet 1864).
LEWIS (le Rév. Samuel Savage), fellow et bibliothécaire de
Corpus Christi College, à Cambridge (14 février 1872).
BUNNELL LEWIS, membre de la Société des Antiquaires de
Londres, Queen's College, à Cork (Irlande) (7 mars
1883).
RIWET-CARNAC, Esq^{re}, à Allahabad (Indes Orientales) (10 dé-
cembre 1884).

Belgique.

- CHALON (Renier), membre de l'Académie royale de Belgique,
à Bruxelles (29 août 1851).
SCHAEPKENS (A.), artiste peintre, à Bruxelles (2 juillet 1856).
DEL MARMOL, président de la Société archéologique de Namur,
à Namur (20 mars 1861).
VAN DER STRATEN PONTROZ (le comte François), à Bruxelles,
rue de la Loi, 13 (18 janvier 1865).
DOGNÉE (Eugène-M. O.), *, à Liège (6 juin 1867).
HELBIG (Jules), directeur de la *Revue de l'Art chrétien*, à
Liège, rue de Jole, 8 (2 mai 1883).
CLOQUET (L.), à Tournai, boulevard Léopold (3 décembre
1884).
CUMONT, à Bruxelles, rue Vöydt, 31 (6 avril 1887).

Danemark.

- WORSAAE (J. J. A.), ancien ministre, inspecteur général des
monuments historiques du Danemark, à Copenhague
(9 août 1854).
MULLER (Louis), inspecteur du Cabinet royal des médailles,
à Copenhague (25 mars 1858).
SCHMIDT (le professeur Waldemar), *, à Copenhague (3 juin
1868).

Espagne.

- CASSELLANOS DE LOSADA (Basile-Sébastien), membre de l'Académie d'archéologie, à Madrid (9 avril 1851).

MM.

MARTINEZ Y REGUERA (le docteur Léopoldo), à Bujalance, province de Cordoue (6 novembre 1867).

RAMON-SORIANO-TOMBA, à Barcelone (19 novembre 1879).

GIRBAL (Henri-Claude), à Gérone (1^{er} décembre 1880).

Etats-Unis.

SQUIER (E. G.), à New-York (9 juillet 1851).

EVERETT (Edward), correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), à Boston (9 juillet 1851).

Grèce.

RANGABÉ (A. Rizo), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Athènes (19 octobre 1849).

CARAPANOS (Constantin), ✱, correspondant de l'Institut (Académie des beaux-arts), à Athènes (10 avril 1878).

Hollande.

WAL (J. DE), professeur à l'Université, à Leyde (10 décembre 1849).

LEEMANS (le docteur Conrad), directeur du Musée d'antiquités, à Leyde (9 janvier 1852).

DIRKS (le docteur J.), à Leeuwarden (3 mars 1869).

Italie.

BONNEFOY (l'abbé), à Jarsy (9 mars 1842).

FUSCO (Giuseppe-Maria), à Naples (9 décembre 1850).

ROSSI (le commandeur G.-B. DE), ✱, associé étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), interprète des manuscrits à la Bibliothèque du Vatican, membre de la Commission des antiquités chrétiennes et du collège philologique de l'Université, à Rome (10 janvier 1853).

BERTOLOTTI (le chevalier), directeur des archives d'État, à Mantoue (8 janvier 1879).

Norwège.

MM.

UNGER, professeur à l'Université, à Christiania (28 juin 1871).

Russie.

SIENNICKI (Stanislas-Joseph), à Varsovie (3 février 1875).

Suisse.

QUIQUEBEZ, à Bellerive, près Délémont, canton de Berne
(19 février 1847).

VULLIEMIN (Louis), à Lausanne (10 décembre 1849).

FAZY (Henry), membre du Conseil d'État, à Genève (4 fé-
vrier 1863).

GEYMÜLLER (le baron Henry DE), à Champitot près Lausanne
(6 février 1884).

BRIQUET (C. M.), à Genève, rue de la Cité, 6 (23 décembre
1885).

PFUGH-HARTUNG, à Bâle (1^{er} décembre 1886).

LISTE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES

avec lesquelles la Compagnie est en correspondance.

Sociétés françaises.

- ACADÉMIE des inscriptions et belles-lettres de l'Institut national de France.
-
- AISNE, *Saint-Quentin*. Société académique.
- ALLIER, *Moulins*. Société d'émulation.
- ALPES (HAUTES-), *Gap*. Société des études historiques.
- ALPES-MARITIMES, *Nice*. Société des lettres, sciences et arts.
- AUBE, *Troyes*. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département.
- BELFORT (Territoire de). Société Belfortaine d'émulation.
- CALVADOS, *Caen*. Société des Antiquaires de Normandie.
- — Académie des sciences, arts et belles-lettres.
- *Bayeux*. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.
- CHARENTE, *Angoulême*. Société d'agriculture, arts et commerce du département.
- — Société archéologique et historique de la Charente.
- CHARENTE-INFÉRIEURE, *Saintes*. Société archéologique de la Charente-Inférieure.
- — Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
- *Saint-Jean-d'Angély*. Société linnéenne de la Charente-Inférieure.

- CHER, *Bourges*. Commission historique du Cher.
— — Société des Antiquaires du Centre.
- CORRÈZE, *Brive*. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
- CÔTE-D'OR, *Dijon*. Commission des antiquités du département.
— *Beaune*. Société d'archéologie, d'histoire et de littérature.
— *Semur*. Société des sciences historiques et naturelles.
- CÔTES-DU-NORD, *Saint-Brisac*. Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord.
- CREUSE, *Guyot*. Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.
- DORDOGNE, *Périgueux*. Société historique et archéologique du Périgord.
- DOUBS, *Besançon*. Société d'émulation du Doubs.
- DRÔME, *Romans*. Société d'histoire ecclésiastique et d'archéologie.
- EURE-ET-LOIR, *Chartres*. Société archéologique du département.
- GARD, *Nîmes*. Académie du Gard.
— *Alais*. Société scientifique et littéraire.
- GARONNE (HAUTE-), *Toulouse*. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
— — Société archéologique du midi de la France.
- GIROUDE, *Bordeaux*. Commission des monuments et documents historiques de la Gironde.
— — Société archéologique de Bordeaux.
- HÉRAULT, *Montpellier*. Société archéologique.
— *Béziers*. Société archéologique.
- ILLE-ET-VILAINE, *Rennes*. Société archéologique.
- INDRE-ET-LOIRE, *Tours*. Société archéologique.
— — Société française d'archéologie.
- LANDES, *Dax*. Société de Borda.

- LOIR-ET-CHEER, *Blois*. Société des sciences et lettres.
— *Vendôme*. Société archéologique du Vendômois.
- LOIRE, *Montbrison*. La Diana, société historique et archéologique du Forez.
- LOIRE (HAUTE-), *Le Puy*. Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.
- LOIRE-INFÉRIEURE, *Nantes*. Société archéologique.
- LOIRET, *Orléans*. Société archéologique de l'Orléanais.
- MAINE-ET-LOIRE, *Angers*. Répertoire archéologique de l'Anjou.
— — Académie des sciences et belles-lettres d'Angers.
- MANCHE, *Cherbourg*. Société nationale académique de Cherbourg.
- MARNE, *Châlons-sur-Marne*. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.
— *Reims*. Académie de Reims.
- MARNE (HAUTE-), *Langres*. Société historique et archéologique.
- MEURTHE-ET-MOSELLE, *Nancy*. Académie de Stanislas.
— — Société d'archéologie lorraine.
- MEUSE, *Bar-le-Duc*. Société des lettres, sciences et arts.
— *Verdun*. Société philomathique.
- MORBIHAN, *Vannes*. Société polymathique du Morbihan.
- NORD, *Lille*. Société des sciences, de l'agriculture et des arts.
— *Avesnes*. Société archéologique.
— *Cambrai*. Société d'émulation.
— *Dotai*. Société centrale d'agriculture, sciences et arts.
— *Dunkerque*. Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.
- OISE, *Beauvais*. Société académique d'archéologie, sciences et arts.
— *Compiègne*. Société historique.
- PAS-DE-CALAIS, *Arras*. Académie d'Arras.
— *Saint-Omer*. Société des Antiquaires de la Morinie.

RHÔNE, *Lyon*. Académie des sciences, belles-lettres et arts.

SÃOÑE-ET-LOIRE, *Autun*. Société Éduenne.

— *Chalon-sur-Saône*. Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.

SARTHE, *Le Mans*. Société archéologique du Maine.

SAVOIE, *Chambéry*. Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie.

SAVOIE (HAUTE-), *Annecy*. Société Florimontane.

SEINE, *Paris*. Société française de numismatique et d'archéologie.

— — Société de l'histoire de France.

— — Société des études historiques.

— — Société philotechnique.

SEINE-ET-MARNE, *Melun*. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts.

— *Fontainebleau*. Société archéologique du Gâtinais.

SEINE-ET-OISE, *Versailles*. Société des sciences morales, des lettres et des arts.

— Commission des antiquités du département.

— *Rambouillet*. Société archéologique.

— *Pontoise*. Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin.

SEINE-INFÉRIEURE, *Rouen*. Académie des sciences, belles-lettres et arts.

— — Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure.

SÈVRES (DEUX-), *Niort*. Société de statistique.

SOMME, *Amiens*. Société des Antiquaires de Picardie.

— — Académie du département de la Somme.

— *Abbeville*. Conférence scientifique d'Abbeville et de Ponthieu.

VAR, *Toulon*. Société des sciences, belles-lettres et arts.

- VAUCLUSE, Avignon.** Académie de Vaucluse.
VENDÉE, La Roche-sur-Yon. Société d'émulation de la Vendée.
VIENNE, Poitiers. Société des Antiquaires de l'Ouest.
VIENNE (HAUTE-), Limoges. Société archéologique et historique du Limousin.
VOGES, Épinal. Société d'émulation.
— *Saint-Dié.* Société philomathique vosgienne.
YONNE, Auxerre. Société des sciences historiques et naturelles.
— *Sens.* Société archéologique.
- ALGÉRIE, Alger.** Société historique algérienne.
— *Constantine.* Société archéologique de la province.
— *Oran.* Société de géographie et d'archéologie.
— *Bône.* Académie d'Hippône.

Sociétés étrangères.

- ALSACE-LORRAINE, Colmar.** Société d'histoire naturelle.
— *Metz.* Académie.
— *Mulhouse.* Société industrielle.
— *Strasbourg.* Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace.
- ANGLETERRE, Londres.** Société royale des Antiquaires.
— — Institut archéologique de Grande-Bretagne et d'Irlande.
— *Cambridge.* Société des Antiquaires.
— *Edimbourg.* Société des Antiquaires d'Écosse.
— Société numismatique.
- AUTRICHE, Vienne.** Académie impériale des sciences.
— *Gratz.* Société historique de Styrie.
— *Laybach.* Société historique de la Carniole.
— *Zagrel-Agram.* Société archéologique.
- BADE, Manheim.** Société historique.
- BAVIÈRE, Munich.** Académie royale des sciences.
— *Bamberg.* Société historique.
— *Nuremberg.* Museum germanique.
— *Ratisbonne.* Société historique du Haut-Palatinat.

- BELGIQUE, Bruxelles.** Académie royale de Belgique.
— — Société royale de numismatique belge.
— *Anvers.* Académie d'archéologie de Belgique.
— *Gand.* Comité central des publications de la Flandre.
— *Liège.* Société liégeoise de littérature wallonne.
— *Mons.* Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.
- DANEMARK, Copenhague.** Société royale des Antiquaires du Nord.
— *Odensée.* Société littéraire de Fionie.
- ESPAGNE, Madrid.** Académie royale d'histoire.
— — Académie royale des beaux-arts de San-Fernando.
— — Société libre des archives, bibliothèques et musées.
— *Valence.* Société archéologique.
- ETATS-UNIS, Baltimore.** Université de John Hopkins pour l'étude des sciences historiques et politiques.
— *Boston.* Société des Antiquaires.
— — Institut archéologique d'Amérique.
— *New-York.* Société ethnologique d'histoire naturelle.
— *Philadelphie.* Société philosophique américaine.
— *Topeka.* Société historique de l'état du Kansas.
— *Urbana.* Association centrale scientifique de l'Ohio.
— *Washington.* Institut Smithsonian.
- GRÈCE, Athènes.** Société archéologique.
- HESSE-DARMSTADT, Mayence.** Société des Antiquaires.
- HOLLANDE, Leeuwarden.** Société d'histoire et des antiquités de la Frise.
- ITALIE, Rome.** Académie des Lincei.
— *Modène.* Académie royale des sciences, lettres et arts.
— *Turin.* Académie royale des sciences.
- LUXEMBOURG, Luxembourg.** Institut Royal Grand-Ducal, section historique.

NASSAU, Wiesbaden. Société des Antiquaires.

PORTUGAL, Lisbonne. Académie royale des sciences.

PRUSSE, Bonn. Société des Antiquaires du Rhin.

— *Iéna.* Société d'histoire et d'archéologie de la Thuringe.

— *Trèves.* Société des recherches utiles.

RUSSIE, Saint-Pétersbourg. Académie impériale des sciences.

SUÈDE, Stockholm. Académie royale des inscriptions et belles-lettres.

SUISSE, Bâle. Société nationale des Antiquaires.

— *Genève.* Société d'histoire et d'archéologie.

— *Lausanne.* Société d'histoire de la Suisse Romande.

— *Lucerne.* Société historique des cinq Cantons primitifs.

— *Zurich.* Société des Antiquaires.

TURQUIE, Constantinople. Société centrale.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NATIONAUX

Au 15 Juin 1888.

MM.

- ALLARD (Paul), Seine-Inférieure.
ALLMER (Auguste), Rhône.
ARBAUMONT (Jules d'), Côte-d'Or.
AUBER (l'abbé), Vienne.
AUBERTIN (Charles), Côte-d'Or.
AURÈS, Gard.
AYMARD, Haute-Loire.
AZAÏS (Gabriel), Hérault.
BABEAU (Albert), Aube.
BARAS (A.), Seine.
BARTHÉLEMY (le docteur), Bouches-du-Rhône.
BATIFFOL (l'abbé), Rome.
BAYE (le baron Joseph DE), Marne.
BAYET (Charles), Rhône.
BEAUCHET-FILLEAU, Deux-Sèvres.
BEAUCORPS (le baron A. DE), Charente-Inférieure.
BEAUDOUIN (Jules), Côte-d'Or.
BEAUREPAIRE (Eugène DE ROBILLARD DE), Calvados.
BEAUREPAIRE (Charles DE ROBILLARD DE), Seine-Inférieure.
BEAUVOIS (E.), Côte-d'Or.
BERNARD (l'abbé E.), Morbihan.
BERTHELÉ (J.), Deux-Sèvres.

MM.

- BERTHELET (Charles), Jura.
BERTRAND DE BROUSSILLON (Arthur), Sarthe.
BEURLIER (l'abbé), Seine.
BIGARNE (Charles), Côte-d'Or.
BLANCARD (Louis), ~~Bouches-du-Rhône~~.
BLANCHÈRE (René DE LA), Tunis.
BLANCHET (Adrien), Basses-Pyrénées.
BLOCH (G.), Rhône.
BORDES (l'abbé), Seine-et-Marne.
BOUCHER DE MOLANDON, Loiret.
BOUGARD (le docteur), Haute-Marne.
BOUGOT, Côte-d'Or.
BOURGADE LA DARDYE (DE), Puy-de-Dôme.
BOYÉ (Marius), Aude.
BRASSART (E.), Loire.
BRÉMONT D'ARS (le comte Anatole DE), Finistère.
BROCARD (Henry), Haute-Marne.
BUHOT DE KERSERS, Cher.
BULLIOT (G.), Saône-et-Loire.
CAFFLAUX (Henry), Nord.
CAGNAT (René), Seine.
CAGNY (l'abbé Paul DE), Somme.
CAIX DE SAINT-AYMOUR (Aimé DE), Oise.
CARDEVACQUE (Adolphe DE), Pas-de-Calais.
CARON (E.), Seine-et-Oise.
CASATI (Charles), Seine.
CASTAN (Auguste), Doubs.
CAZALIS DE FONDOUCE, Hérault.
CESSAC (le comte P. DE), Creuse.
CESSAC (le vicomte Jean DE), Creuse.
CHAMBRUN DE ROSEMONT (Art. DE), Rhône.
CHARDIN (Paul), Seine-et-Oise.
CHARMASSE (Anatole DE), Saône-et-Loire.
CHASSAING (Augustin), Haute-Loire.
CHATEL (Eugène), Calvados.
CHATELLIER (P. DU), Finistère.

MM.

- CHAUVET, Charente.
CHAVERONDIER (Auguste), Loire.
CHEVALLIER (le chanoine Ulysse), Drôme.
CLAUSADE (Gustave DE), Tarn.
COLLEVILLE (le vicomte DE), Basses-Alpes.
COMBES (C.), Vienne.
CORNEAUX (l'abbé), Aisne.
COUGNY (E.), Seine-et-Oise.
COURET (Alphonse), Loiret.
COURNAULT (Charles), Meurthe-et-Moselle.
DAGUIN, Haute-Marne.
DAIGUSON, Indre.
DANCOISNE, Pas-de-Calais.
DANGIBEAUD, Charente-Inférieure.
DARD (le baron), Pas-de-Calais.
DEHAISNES (l'abbé), Nord.
DELAHAUT, Ardennes.
DELATTE (Victor), Nord.
DELAVILLE LE ROULX (J.), Indre-et-Loire.
DELOYE (Auguste), Vaucluse.
DEMAISON, Marne.
DESCHAMPS DE PAS (Louis), Pas-de-Calais.
DESNOYERS (l'abbé), Loiret.
DES ROBERT, Meurthe-et-Moselle.
DROUYN (Léo), Gironde.
DU FRESNE DE BEAUCOURT (le marquis G.), Calvados.
DUHAMEL-DÉCÉJEAN, Somme.
DUHAMEL (L.), Vaucluse.
DU LAC (Jules), Oise.
DU PLESSIS (G.), Loir-et-Cher.
DURAND (Vincent), Loire.
DURAND DE DISTROFF (Anatole), Meurthe-et-Moselle.
DURUFLÉ (Gustave), Orne.
DUVAL (Louis), Orne.
DUVERNOY (C.), Doubs.
ENGEL (Arthur), Suisse.

MM.

- ESPÉRANDIEU, Gard.
ESTAINOT (le comte Robert d'), Seine-Inférieure.
ESTOURBEILLON (le comte Régis de la), Loire-Inférieure.
FABRE (Marc), Basses-Alpes.
FAGE (René), Haute-Marne.
FARGY (Louis de), Maine-et-Loire.
FARGY (Paul de), Mayenne.
FAVRE (Louis), Deux-Sèvres.
FAYOLLE (le marquis de), Dordogne.
FINOT (Jules), Nord.
FONTENAY (Harold de), Saône-et-Loire.
FONTENILLES (Paul de), Haute-Garonne.
FOURDRIGNIER (Édouard), Seine-et-Oise.
FROSSARD, Hautes-Pyrénées.
GABRIEL, Isère.
GAUTHIER (Jules), Doubs.
GERMAIN (L.), Meurthe-et-Moselle.
GERMER-DURAND (François), Lozère.
GIRARD (Paul), Seine.
GIRAUD (J.-B.), Rhône.
GIVELET (Charles), Marne.
GODARD-FAULTRIER, Maine-et-Loire.
GODET (l'abbé), Orne.
GONNARD, Loire.
GOURJAU (le comte de), Ardennes.
GOUVERNEUR (Aristide), Eure-et-Loir.
GOY (Pierre de), Cher.
GRANGES DE SURGÈRES (le marquis de), Loire-Inférieure.
GRÉAU (Julien), Seine-et-Marne.
GRELLET-BALGUERIE (Charles), Gironde.
GUÈRE (le comte Alphonse de la), Cher.
GUIGUE (M.-C.), Rhône.
HAILLANT, Vosges.
HARDY (Michel), Dordogne.
HENNEBERT, Seine-et-Oise.
HUCHER, Sarthe.

MM.

- JACOB (Alfred), Meuse.
JADART (Henry), Marne.
JANVIER (Auguste), Somme.
JEANNEZ (Édouard), Loire.
JOUON DES LONGRAIS, Ille-et-Vilaine.
JOUSSET (le docteur), Orne.
JULIEN-LAFERRIÈRE (le chanoine), Charente-Inférieure.
JULLIOT (G.), Yonne.
KERMAINGANT (DE), Seine-Inférieure.
KERVILER (René POCARD-), Loire-Inférieure.
LA BOULLAYE (E. JULLIEN DE), Haute-Marne.
LA CROIX (le R. P. C. DE), Vienne.
LAFAYE (Georges), Rhône.
LAGRÈZE (BASCLE DE), Basses-Pyrénées.
LAIGUE (Louis DE), Florence.
LALLEMAND (l'abbé), Alsace-Lorraine.
LALORE (l'abbé Charles), Aube.
LAPÉROUSE (Gustave), Côte-d'Or.
LEBÈGUE, Haute-Garonne.
LE BRETON (Gaston), Seine-Inférieure.
LECLERC (Lucien), Vosges.
LECOINTRE-DUPONT (G.), Vienne.
LEDAIN (Bélisaire), Vienne.
LEFORT (Louis), Seine.
LESPINASSE (René LEBLANC DE), Nièvre.
LETAILLE (Joseph), Seine-et-Oise.
LETRÔNE (Ludovic), Orne.
LÈVRE, Vienne.
LOISELEUR (Jules), Loiret.
LONGPÉRIER-GRIMOARD (le comte Alfred PRÉVOST DE), Oise.
LOUIS-LUCAS, Côte-d'Or.
LOUSTAU (G.), Oise.
LUÇAY (le comte DE), Oise.
LUCOT (l'abbé), Marne.
MAGEN (Adolphe), Lot-et-Garonne.
MALLAY (Émile), Puy-de-Dôme.

MM.

- MANNIER (E.), Nord.
MARCELLIN (l'abbé), Tarn-et-Garonne.
MARSY (le comte DE), Oise.
MARTHA (Jules), Rhône.
MAXE-WERLY, Meuse.
MAZEROLLE (Fernand), Saône-et-Loire.
MÉLOIZES (Albert DES), Cher.
MILLES CAMPS (Gustave), Seine-et-Oise.
MILLON, Côte-d'Or.
MONNECOVE (Félix LE SERREANT DE), Pas-de-Calais.
MONTÉGUT (DE), Charente.
MONTILLE (L. DE), Côte-d'Or.
MOREAU (Frédéric), Aisne.
MOREL (Jean-Pierre-Marie), Haute-Garonne.
MOREL (Léon), Vosges.
MORIN-PONS (Henry), Rhône.
MOSSMANN, Belfort.
MOUGENOT (Léon), Meurthe-et-Moselle.
MUSSET, Charente-Inférieure.
NICAISE (Auguste), Marne.
NICOLLIÈRE (S. DE LA), Loire-Inférieure.
NOGUÈS (l'abbé), Charente-Inférieure.
NOGUIER (Louis), Hérault.
PAGART D'HERMANSART, Pas-de-Calais.
PALUSTRE (Léon), Indre-et-Loire.
PARROCEL (E.), Bouches-du-Rhône.
PASQUIER, Ariège.
PAYARD (Émile), Meurthe-et-Moselle.
PÊCHEUR (l'abbé), Aisne.
PÉCOUL (Auguste), Seine-et-Oise.
PENON (C.), Bouches-du-Rhône.
PETIT (Ernest), Yonne.
PIERROT-DESEILLIGNY, Saône-et-Loire.
PIET-LATAUDRIE, Deux-Sèvres.
PIETTE (Édouard), Maine-et-Loire.
PIGEOTTE (Léon), Aube.

MM.

- PILLOY, Aisne.
PITRE DE LISLE, Loire-Inférieure.
PLIQUE (le docteur), Puy-de-Dôme.
PORT (Célestin), Maine-et-Loire.
POTHIER (Edgard), Gard.
POUJOL DE FRÉCHENCOURT, Somme.
PRÉVOST (Gustave), Eure.
PRUDHOMME (DE), Haute-Garonne.
PRUNIÈRES (le docteur), Lozère.
PUYMAIGRE (le comte DE), Meurthe-et-Moselle.
QUARRÉ-REYBOURBON, Nord.
RABUT (Laurent), Savoie.
RÉVOIL (Henry), Gard.
RHONÉ (Arthur), Côtes-du-Nord.
RICARD (Adolphe), Hérault.
RIGAUX (Henry), Nord.
RIPERT-MONCLAR (le marquis DE), Basses-Alpes.
RIVOLI (le duc DE), Alpes-Maritimes.
ROBIOU (Félix), Ille-et-Vilaine.
ROCHAMBEAU (le marquis Achille DE), Loir-et-Cher.
ROMAN (Joseph), Hautes-Alpes.
ROSCHACH (Ernest), Haute-Garonne.
ROUYER (Jules), Meurthe-et-Moselle.
RUELLE (Émile), Seine.
RUPIN (Ernest), Corrèze.
SAGAZE (Julien), Haute-Garonne.
SAIGE (G.), Monaco.
SAINT-PAUL (Anthyme), Haute-Garonne.
SAINTE-MARIE (E. PRICOT DE), Turquie.
SALMON (Philippe), Yonne.
SAUVAGE (l'abbé E.), Seine-Inférieure.
SEPTENVILLE (le baron DE), Seine-Inférieure.
SIZERANNE (le comte MONNIER DE LA), Drôme.
SORLIN-DORIGNY, Constantinople.
SOULTRAIT (le comte DE), Nièvre.
STORELLI (André), Loir-et-Cher.

MM.

- TAILLEBOIS (Émile), Landes.
TAMIZEY DE LARROQUE, Lot-et-Garonne.
TARTIÈRE (Henry), Landes.
TAUSSERAT (Alexandre), Marne.
TEISSIER (Octave), Bouches-du-Rhône.
TERNINCK (A.), Pas-de-Calais.
THIOLLIER (F.), Loire.
THOLIN (Georges), Lot-et-Garonne.
TRAVERS (Émile), Calvados.
VACHEZ (A.), Rhône.
VALLENTIN (Ludovic), Drôme.
VALLETTE (René), Vendée.
VAN HENDE, Nord.
VAN ROBAIN, Somme.
VAUVILLÉ (Octave), Aisne.
VILLEFOSSÉ (Étienne HÉRON DE), Seine-et-Marne.
VOULOT, Vosges.
WEISS (André), Côte-d'Or.
-

NOTICE

SUR

M. P.-CH. ROBERT

Ancien Intendant général

Membre de l'Institut

et de la Société nationale des Antiquaires de France

PAR M. AUG. PROST, MEMBRE RÉSIDANT.

Aux funérailles de M. Pierre-Charles Robert on a pu entendre successivement, avec l'éloquente allocution du président de l'Académie des inscriptions, deux discours qui auraient suffi, chacun pour sa part, à honorer la mémoire de deux hommes dont la vie eût été bien remplie. Dans l'un de ces discours était retracée une carrière militaire complète, poussée jusqu'au grade le plus élevé qu'elle pût atteindre ; dans l'autre, la vie d'un savant que l'estime et les suffrages éclairés de ceux dont il partageait les travaux avaient porté de degré en degré jusqu'à un siège à l'Institut¹. Ces témoignages si différents concernaient cependant un seul et même homme ; ils s'adressaient également à la mémoire de l'éminent confrère que nous avons perdu.

Rappeler ces particularités c'est dire tout de suite qu'une notice consacrée à M. Ch. Robert doit emprunter ses élé-

1. Discours prononcés aux funérailles de M. P.-Charles Robert, le 19 décembre 1887, par M. Michel Bréal, président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, par M. Bonché, intendant général en retraite, et par M. Héron de Villefosse, président de la Société nationale des Antiquaires de France.

ments aux deux sources à la fois qui s'indiquent ainsi. Nous ne séparerons pas les données qui en ressortent. On doit d'autant moins le faire pour celui dont nous avons à parler ici, que c'est sa carrière militaire qui a déterminé avant tout le mouvement de sa vie dans les lieux divers où elle s'est passée; et que ce sont souvent ces lieux eux-mêmes qui, en lui présentant des sujets d'étude, ont pu décider du choix de ceux qu'il a traités. Le rapprochement des faits appartenant à cette double origine peut donc seul donner au tableau que nous voulons tracer sa physionomie vraie, pour fixer, comme il convient ce nous semble de le faire, le souvenir de l'homme chez ceux qui ont vécu avec lui, et pour montrer ce qu'il a été à ceux qui ne l'auront pas connu.

Pierre-Charles Robert, ancien intendant général, membre de l'Institut, décédé à Paris le 15 décembre 1867, était né à Bar-le-Duc le 20 novembre 1812, issu d'une famille de vieille bourgeoisie¹. Il était resté fils unique. Amené à Metz dans sa première enfance, il y avait commencé ses études et les avait poussées jusqu'au baccalauréat ès lettres au collège royal de cette ville, où il avait ensuite fait, en 1831, une première année de mathématiques spéciales. Il en faisait une seconde en 1832 à Rennes, où son père venait d'être envoyé comme directeur des contributions indirectes. Tout en se préparant ainsi à l'examen d'entrée à l'École polytechnique, le jeune Robert suit alors à la Faculté de Rennes les cours d'une première année de droit, manifestant par là dès le début une facilité de travail dont il a donné ultérieurement plus d'une preuve, et une aptitude particulière à porter avec fruit son attention sur plusieurs sujets à la fois. L'étude du droit en effet ne nuisit alors en rien à celle des sciences exactes, et à la fin de cette même année l'étudiant zélé obtenait un premier prix de mathématiques et son admission à l'École polytechnique. Deux ans

1. Plusieurs membres de cette famille se sont distingués dans les charges municipales et dans le service militaire. Un grand-oncle de celui dont nous parlons a été maire royal de Bar-le-Duc en 1776, et son aïeul a servi dans la gendarmerie rouge de Lunéville. Un de ses oncles, capitaine dans les dragons de la garde impériale, est mort colonel et commandeur de la Légion d'honneur.

plus tard, son passage de cette école à l'École d'application de l'artillerie et du génie à Metz décide de son entrée dans l'armée, où il débute par le grade de sous-lieutenant du génie à l'École de Metz, le 1^{er} octobre 1834. Lieutenant ensuite au 3^e régiment, le 27 février 1837, puis à l'état-major de son arme le 15 janvier 1839, il est attaché le 20 mars de la même année au service de la place de Metz, où il est maintenu en prenant le grade de capitaine le 23 janvier 1840; et il reste dans cette ville, à divers titres, jusqu'au mois d'octobre 1842.

Le séjour prolongé de Ch. Robert à Metz pendant ces huit années l'avait rapproché d'un homme un peu plus âgé que lui, mais auquel des similitudes de goûts, de caractère et de condition l'attachèrent par des liens qui ne se sont jamais relâchés. Nous voulons parler de M. de Saulcy, qui devait fournir une si brillante carrière de savant et qui était alors capitaine d'artillerie et professeur de mécanique à l'École d'application de Metz. Tous ceux qui ont connu M. de Saulcy se rappellent le charme de son esprit et de son caractère, l'irrésistible séduction qu'il exerçait et l'influence qu'il a prise sur la plupart de ceux qui l'approchaient, sur les jeunes gens tout particulièrement. M. de Saulcy était déjà entré assez avant alors dans ses études de numismatique; il ne pouvait qu'encourager à prendre cette direction son jeune ami, dont la vocation à cet égard n'avait d'ailleurs pas attendu jusque-là pour se prononcer. Elle remontait à son enfance même, à une époque où un savant bien connu, le baron Marchant, médecin de sa famille, le voyait s'appliquer à former des collections qui n'eurent peut-être pas d'abord pour objet de rassembler des médailles. Le savant docteur dirigeant alors de ce côté les préférences de l'enfant n'avait pas eu de peine à donner à ses amusements un but sérieux, auquel correspondaient ses propres goûts. Ainsi commença dès l'enfance chez Ch. Robert le culte de la numismatique. Ces dispositions premières avaient pu sommeiller un peu, quand la rencontre de M. de Saulcy vint leur donner l'essor et faire naître entre ces deux hommes de sympathiques relations que la mort seule a pu briser. Ch. Robert, confirmé

par ces relations dans des tendances déjà anciennes qui lui étaient propres, entraînait ainsi dans la double voie qu'il a suivie jusqu'à la fin, la carrière militaire et la vie du savant.

M. de Saulcy était à ce moment tout appliqué à l'étude des monnaies épiscopales de Metz. Ch. Robert s'attache à celle des monnaies de Toul, objet d'un ouvrage publié par lui ultérieurement (1844). Il fait auparavant, tout en poursuivant l'amusante composition d'un médailler, quelques travaux particuliers parmi lesquels une notice sur un *Tiers de sou d'or frappé en 557-558 au nom de Childebert I^{er} et de son neveu Chramno*. Ce travail, publié en 1842 par la *Revue numismatique*, est le premier qu'ait livré à l'impression notre ancien confrère. Depuis lors il ne se passe guère d'années sans qu'il en donne quelqu'un, souvent même plusieurs¹; et cette production, loin de se ralentir, s'accélère encore à la fin. Sur quatre-vingt-treize articles à peu près que comprend l'inventaire des travaux de notre ami, quarante-deux appartiennent aux dix dernières années de sa vie.

En 1842 Ch. Robert quitte le service du Génie pour entrer dans celui de l'Intendance, où il se fixe et où il devait continuer et terminer sa carrière. En prenant cette détermination il suivait, on a quelque raison de le penser, une impulsion qu'il avait assez naturellement dû recevoir du baron Dufour son oncle, alors intendant de la 3^e division militaire à Metz. Le baron Dufour, survivant des guerres du premier empire, connaissait bien et tenait en haute estime les services administratifs qui assurent la formation, l'entretien et la conservation des armées. Il n'avait pu que recommander à son jeune parent ces importantes et utiles fonctions.

Entré dans l'Intendance, Ch. Robert ne tarda pas à s'y faire distinguer. Les études spéciales auxquelles il dut se livrer alors, pour répondre aux exigences de sa nouvelle condition, lui ont fourni la matière d'un cours théorique d'administration et de législation militaires qu'il a professé un peu plus tard et pendant plusieurs années, à partir de 1849,

1. Les années peu nombreuses auxquelles ne se rattache aucune publication de M. Ch. Robert sont, depuis 1842, les années 1843, 1847, 1854, 1855, 1856, 1865, 1872.

devant les élèves de l'École d'application de Metz. Il montrait ainsi quel fondement solide il s'était appliqué à donner à la pratique des devoirs particuliers que lui imposait sa situation. Il entendait ne rien négliger pour s'en acquitter comme il le devait. Il a su le faire — on en a mainte preuve — sans nuire aux travaux de nature bien différente que de plus en plus on le voit dès lors consacrer simultanément à l'étude des antiquités. Bien plus, cette étude, loin d'en être gênée, en tire au contraire parfois profit, l'expérience de l'administrateur militaire pouvant sur bien des points éclairer certains problèmes qui se posaient devant le savant. Ch. Robert l'a prouvé notamment, nous le rappellerons plus loin, dans ce qu'il a eu à dire un jour du régime des légions romaines. Son exemple fournit un argument à faire valoir contre le préjugé assez répandu qu'on ne peut bien faire qu'un travail auquel on se donne exclusivement.

On a vu quelquefois des hommes trop peu scrupuleux sacrifier leurs devoirs professionnels à la satisfaction de goûts particuliers qui leur étaient contraires. Notre ami n'a pas été de ceux-là, on peut l'affirmer. La facilité de travail dont il était doué lui a permis d'ailleurs à cet égard, plus peut-être que cela n'eût été possible à d'autres, un partage et comme une sorte de dualisme dans l'usage de ses facultés. Ajoutons à ces considérations cette observation que les devoirs auxquels on peut se trouver assujéti exigeant par moments dans leur accomplissement suspension et relâche, la plupart demandent ce répit — on l'oublie trop — à des amusements futiles, à de stériles distractions ou à la pure oisiveté; tandis qu'ils pourraient, en changeant seulement d'occupation, satisfaire au même besoin, et remplir utilement ainsi des moments qui autrement sont absolument perdus. Les travaux variés peuvent en effet procurer un soulagement suffisant, rien qu'à se succéder ou, dans bien des cas, en opposant à la satiété et à la fatigue produites par les uns le charme attrayant des autres.

Ch. Robert avait distribué sa vie d'après ces principes. Là est le secret de la multiple activité qui lui a permis de satisfaire à la fois aux obligations de ses fonctions administra-

tives et aux sollicitations de son goût pour l'étude. Ses chefs n'ont jamais eu à relever de défaillance dans la manière dont il s'acquittait de ses devoirs, et ses amis ont pu constater en mainte circonstance la facilité avec laquelle il passait des questions du métier aux spéculations de la science. Nous nous le rappelons à l'époque de ses graves et absorbantes fonctions de directeur au ministère de la guerre, où nous l'avons vu souvent, au sortir d'un travail sur d'arides questions de service, tirer d'une des cases de son bureau un petit dossier renfermant des dessins et des notes d'épigraphie ou de numismatique, dont l'examen lui procurait pour quelques moments le délassement dont il avait besoin. Ch. Robert a pu parcourir ainsi dans toute son étendue la carrière qu'il avait embrassée, y obtenir successivement tous les grades, jusqu'au plus élevé qu'elle comporte, et en même temps prendre parmi les savants la situation d'un confrère écouté et considéré.

Au lendemain du jour où il passait du Génie dans l'Intendance, notre ami quittait Metz. Il venait d'y vivre pendant huit années consécutives. Il y avait resserré de plus en plus les liens d'intimité noués entre lui et M. de Saulcy, qui s'en éloignait aussi vers la même époque, nommé en 1841 conservateur du Musée d'artillerie à Paris. Les deux amis prenaient à ce moment des partis très différents. Saulcy, que Paris attirait, sacrifiait, pour y suivre brillamment des voies nouvelles, son avenir militaire. Il était à cette date capitaine d'artillerie. Dans une situation analogue, Robert, la veille encore capitaine du Génie, adoptait un parti qui devait favoriser au contraire le développement de sa carrière dans les fonctions spéciales où il entra. Séparés alors, les deux amis, prenant des directions différentes, devaient cependant se rapprocher plus tard en touchant au but : ils devaient se retrouver sur les bancs de l'Institut.

C'est le 30 janvier 1842 que Ch. Robert abandonnait l'uniforme du Génie pour celui de l'Intendance militaire. Il prenait dans ce corps le grade d'adjoint de 2^e classe, provisoirement à Metz, puis, au bout de quelques mois, à Lille, où il était transféré avec le même emploi le 25 octobre 1842. Il

reste à Lille deux ans et demi à peu près, pendant lesquels, en 1844 (30 septembre), il passe à la première classe de son grade. Presque en même temps (20 octobre) il se marie à Reims, où il trouve dans une bonne et riche famille du pays la femme accomplie dont l'affectueuse sollicitude devait faire le charme de sa vie et le soutien de sa vieillesse. Le 10 avril 1845 Ch. Robert est nommé à l'emploi d'adjoint de première classe à Metz. Il retrouve dans cette ville ses parents qui, depuis une dizaine d'années, y résidaient. Il allait lui-même y passer encore neuf années, sans autre interruption qu'une absence de quelques mois, en 1848 et 1849, détaché alors à l'armée des Alpes, où il obtenait le grade de sous-intendant de deuxième classe (15 juin 1848). C'est en cette qualité qu'après ce court éloignement il rentre le 3 mars 1849 à Metz, d'où il ne devait plus maintenant s'éloigner qu'en 1854 pour un emploi à Marseille et pour la campagne de Crimée.

Pendant la période qui précède ces événements, la vie de notre ancien confrère avait pris son assiette définitive. Elle se dessinait alors dans le partage que nous avons indiqué entre ses fonctions administratives, avec leurs obligations de toute sorte, et ses études de savant, avec les attaches scientifiques et les publications qui en sont le double témoignage. Cette situation ainsi définie s'était annoncée dès son séjour à Lille, où, en 1843, il entra dans la Commission historique du département du Nord — sa première affiliation à une société d'études — puis, en 1844, dans la Société des antiquaires de la Morinie, donnant la même année l'important volume de ses *Recherches sur les monnaies des évêques de Toul* (1844), résultat d'études commencées à Metz depuis longtemps déjà. En 1845, Ch. Robert prend place dans les cadres de la Société française pour la conservation des monuments historiques, et il est reçu membre de l'Académie de Reims; en 1846 il est admis à l'Académie de Metz, dont il est cette année même élu secrétaire. Il entre en même temps dans la Société des recherches utiles de Trèves, puis, en 1847, dans la Société grand-ducale de Luxembourg; en 1848 il est nommé correspondant de la Société nationale des antiquaires de France. La *Revue numismatique* avait, en 1845 et 1846,

accueillit deux mémoires de lui, l'un sur une *Découverte de monnaies du moyen âge*, l'autre sur un *Tiers de sou d'or frappé à Mauriac*. En 1846, l'Académie de Metz imprime dans ses Mémoires ses observations sur un ouvrage relatif à l'*Histoire des monnaies royales de France* et une notice intitulée *Description d'une monnaie gauloise trouvée à Lewarde, près Douai*, travail présenté antérieurement à la Commission historique du département du Nord à Lille.

Ch. Robert se trouvait tout naturellement posé pour prendre part aux travaux du Congrès archéologique tenu à Metz en 1846. C'est là qu'il aborde pour la première fois par des considérations générales un sujet dont il s'est beaucoup et brillamment occupé depuis lors, et à propos duquel il devait se signaler par la nouveauté et l'originalité de ses conceptions, la numismatique mérovingienne, celle en particulier des monétaires. Il ne voyait encore à ce moment comme d'autres, dans les abondants spécimens de ce curieux monnayage, qu'un cadre d'études de géographie historique. C'est à ce point de vue spécialement qu'il en parle dans un mémoire intitulé *La numismatique mérovingienne considérée dans ses rapports avec la géographie*, lu au congrès de 1846, et imprimé dans le volume de ses travaux.

Après le court déplacement occasionné par une commission de service à l'armée des Alpes dont il a été question tout à l'heure, Ch. Robert avait, en 1849, comme nous l'avons dit, repris à Metz, avec ses études favorites, le courant de ses occupations administratives. Il y avait ajouté bénévolement la charge d'un cours d'administration et de législation militaires dont nous avons dit aussi deux mots, cours tout à fait nouveau qu'il eut le mérite de créer et de professer à cette École d'application de l'artillerie et du génie où il avait été lui-même élève une douzaine d'années auparavant¹. Il s'attache à ce rôle particulier, tout en remplissant ses fonctions ordinaires de sous-intendant; et il le fait avec assez de succès pour mériter d'être expressément loué de la manière dont il s'est acquitté de ce double emploi. Il en est félicité

1. Ce cours a été rédigé et publié.

par une lettre flatteuse du ministre de la guerre, sur le rapport du général inspecteur de l'École (10 novembre 1854). Il faut signaler ces faits pour montrer une fois de plus la facilité de travail dont était doué Ch. Robert, et son aptitude toute particulière à remplir simultanément plusieurs tâches sans sacrifier l'une à l'autre. Le jeune sous-intendant avait été cette année même nommé chevalier de la Légion d'honneur (23 mars 1854).

Tout en s'acquittant des devoirs commandés par ses fonctions ordinaires auxquels il ajoutait le labeur volontaire d'un cours d'enseignement, Ch. Robert poursuivait ses études favorites de numismatique, et il faisait à ce moment même sur ce terrain une découverte capitale, qui, plus ou moins contestée d'abord, a fini par être acceptée par tout le monde. Nous voulons parler de son explication du régime des monétaires mérovingiens. Il avait en 1849 et 1850 publié quelques travaux sur *Les monnaies de Postume*, sur celles de *Bourbourg* et de *la principauté de Dombes*, sur des *Tiers de sou d'or inédits*, et son premier mémoire d'archéologie proprement dite sur une *Fibule antique en bronze portant trace d'amour, découverte au pied du mont Saint-Quentin, près de Metz*. La notice sur les tiers de sou d'or inédits imprimée dans la *Revue numismatique* en 1850 ne contenait que des descriptions. Le même sujet est abordé en 1851 à un autre point de vue dans deux écrits, les *Monnaies mérovingiennes de la collection de feu M. Renault*, et les *Considérations sur la monnaie à l'époque romane*, où l'auteur propose des idées nouvelles et tout à fait originales sur les tiers de sou d'or mérovingiens et sur le régime des monétaires aux *vi^e*, *vii^e* et *viii^e* siècles. La théorie de Ch. Robert, dont nous reparlerons un peu plus loin, est entrée dans la science; elle sort du cadre spécial de la numismatique et pénètre dans le domaine plus large des faits économiques et de l'histoire proprement dite. Après leur première apparition dans les deux publications de 1851, ces idées nouvelles sont reproduites dans un grand ouvrage donné l'année suivante, les *Études numismatiques sur une partie du Nord-Est de la France* (1852) consacrées aux monnaies de Metz, de Toul et de Verdun,

antérieures au XI^e siècle, c'est-à-dire appartenant aux époques gauloise, mérovingienne et carolingienne, et à celle des premiers souverains d'outre-Rhin.

Le séjour prolongé de Ch. Robert à Metz l'avait naturellement amené à diriger son attention sur la numismatique de cette ville, dont son ami M. de Sanlcy avait tracé les grandes lignes, et sur quelques particularités de ce sujet d'études. De là deux écrits consacrés alors à cet objet spécial, *les Souvenirs numismatiques du siège de 1552 (1851-52)* et *les Recherches sur les monnaies et les jetons des maîtres échevins de Metz (1853)*. Ch. Robert s'était vu en même temps affilier à la Société d'émulation de Lons-le-Saulnier (1850), à la Société d'archéologie lorraine (1851), à la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace (1853), à la Société de numismatique de Berlin (1853), à la Société d'émulation de Cambrai (1854).

Les liens qui attachaient Ch. Robert à la ville de Metz s'étaient graduellement resserrés. Après ses années de collège il y avait passé, presque sans interruption, toutes celles à peu près des commencements de sa carrière, à partir de l'École d'application en 1834. Des vingt années que comprend cette période de sa vie, il n'y avait à défalquer comme étrangères à cette résidence que les trois années de service à Lille (1842-1845) et les quelques mois de présence à l'armée des Alpes (1848-1849). Il avait pris à Metz des attaches de tout genre, par les relations du monde, par les rapprochements de l'amitié, par les habitudes de travail et les sujets d'étude. Il allait maintenant s'en trouver éloigné par les exigences de sa carrière, et, sauf pour un court séjour de moins de deux années comme intendant militaire, en 1861 et 1862, il ne devait plus y revenir qu'en simple visiteur.

En 1854, au lendemain de la publication du volume des *Recherches sur les monnaies et les jetons des maîtres échevins de Metz*, un ordre de service (28 mars) faisait partir inopinément Ch. Robert pour Marseille, où il tombait en pleine invasion du choléra. Une épidémie est le véritable champ de bataille d'un administrateur. Le sous-intendant Robert affronta résolument cette redoutable épreuve. Sa

courageuse conduite faillit lui coûter la vie. Après une grave atteinte du diéa, son chef dut demander pour lui au ministre un congé de convalescence. Nous nous en voudrions de ne pas faire connaître dans quels termes est formulé le rapport joint à cette proposition (8 août 1854) : « En vous transmettant cette demande, dit l'intendant, il est de mon devoir, M. le maréchal, de vous signaler l'attitude énergique du sous-intendant Robert au milieu de l'épidémie qui a fait tant de victimes à l'hôpital militaire de Marseille, et dont il a eu trois atteintes successives. Ses longues séances de tous les jours à l'hôpital ont exercé sur tout le personnel une influence très marquée ; les infirmiers, dont plus de vingt ont succombé, étaient heureux de sa présence et s'en trouvaient encouragés. En un mot, M. le maréchal, son zèle et son dévouement méritent les plus grands éloges. » Un peu plus tard, le ministre écrivait à l'intendant (12 octobre 1854) : « M. l'intendant, je vous charge de transmettre le témoignage de ma vive satisfaction à M. le sous-intendant Robert, précédemment employé à Marseille, et actuellement à l'armée d'Orient, qui m'a été signalé par votre collègue de la 9^e division comme s'étant particulièrement fait remarquer par son zèle et son dévouement pendant la durée de la dernière épidémie cholérique qui a sévi dans la 9^e division militaire. J'ai fait déposer au dossier du sous-intendant Robert un extrait du rapport que m'a adressé à ce sujet M. l'intendant militaire de Cambis. »

De pareils témoignages sont des lettres de noblesse. La seconde pièce signale une phase nouvelle de la vie militaire de notre ancien confrère. Il appartient maintenant à l'armée d'Orient. La commission qui l'y attache porte la date du 26 septembre 1854. Il avait quitté Marseille au commencement d'août avec un congé de deux mois. Son congé à peine expiré, il revient s'y embarquer. Le 15 octobre il est à Andriople, et le 5 novembre à Constantinople. Le 19 décembre il est promu sous-intendant de première classe, attaché au grand quartier général en Crimée, et le 1^{er} février 1855 il prend comme directeur le service des subsistances de l'armée,

De pressantes occupations et une grande responsabilité ne laissent guère de liberté d'aucune sorte à l'administrateur pendant cette période de guerre. C'est ce que Ch. Robert explique plus tard à M. de Longpérier dans une lettre publiée par la *Revue numismatique* en 1859, *Lettre à M. de Longpérier sur quelques médailles trouvées en Crimée*, où il parle de ce qu'il a entendu dire alors des récoltes de médailles faites par les Anglais, et de l'impossibilité où il a été lui-même de faire aucune recherche, sinon au dernier moment, en juillet 1856, peu de jours avant l'embarquement. Quelques fouilles pratiquées alors précipitamment dans l'emplacement de la seconde Kerson ne donnèrent presque rien : une médaille grecque antique et, avec une trentaine de petits bronzes de la fin du iv^e siècle et du v^e, quelques monnaies des ix^e, x^e et xi^e siècles.

La part des conquêtes en numismatique était faible. Sous d'autres rapports le serviteur de la science avait été plus heureux. Au commencement de 1855 il avait vu débarquer en Crimée un ancien camarade du Génie entré comme lui dans l'administration, le sous-intendant Blondeau, qui arrivait d'Afrique pour prendre part à la campagne. M. Blondeau avait été envoyé, au courant de cette année, dans la Dobrudja pour y diriger les récoltes fourragères destinées à la cavalerie de l'armée. Il était tombé à Kustendjé sur l'emplacement d'une ville antique dont plusieurs inscriptions lui avaient permis de constater l'identité avec celle de Temis, lieu d'exil d'Ovide. Ces inscriptions étaient gravées sur des blocs de pierre, quelques-uns très volumineux, que M. Blondeau avait fait embarquer comme lest avec les fourrages et envoyés ainsi à son ami Robert, qui de Crimée put les expédier d'une manière analogue à Marseille. De là ces curieux monuments sont parvenus à Paris, où ils ont pris place dans les collections épigraphiques du Louvre ¹.

1. Quelques morceaux désignés, quoique non dépourvus d'intérêt, ont été réunis après les choix faits par les administrateurs du musée, et sont maintenant encadrés dans le mur latéral de la petite cour ménagée en avant de l'hôtel de M. Blondeau, aujourd'hui président de section au Conseil d'État, rue de Hambourg, n^o 8, à Paris.

Charles Robert revient de Crimée avec la croix d'officier de la Légion d'honneur (14 septembre 1855) et le Medjidié (27 mars 1856). Il reçoit en même temps (19 avril 1856) un ordre de service qui l'attachait à la garde impériale et qui devait le ramener à Paris. Mais, avant de venir prendre ce poste envié, il doit rester près d'un an à Aix-en-Provence pour le travail de liquidation des comptes de l'armée d'Orient. Il avait reçu pendant ce temps la médaille anglaise, puis la médaille sarde de Crimée.

Un peu de répit étant donné dès lors à l'administrateur dans l'expédition des affaires de service, il revient graduellement à ses études favorites. Il avait dû à peu près les suspendre pendant les années 1854, 1855 et 1856. Il n'avait rien donné depuis les recherches sur les monnaies et jetons des maîtres échevins de Metz (1853). C'est à Metz que s'étaient arrêtées ses publications, c'est à Metz qu'il veut les reprendre et il envoie en 1857 à l'Académie de cette ville sa note sur les antiquités de Kustendjé, *Note sur des débris antiques recueillis en 1855 à Kustendjé (Dobrudja)*, dont nous avons parlé tout à l'heure. En 1858 il adresse à la *Revue belge de numismatique* une lettre sur l'origine d'un type singulier observé sur un denier carolingien de Valenciennes, *Denier au temple frappé à Valenciennes*. A 1859 appartiennent deux lettres à M. de Longpérier publiées dans la *Revue numismatique*; la première, dont nous avons déjà dit deux mots, sur la nullité de ses trouvailles de monnaies anciennes en Crimée; la seconde intitulée *Lettre à M. de Longpérier sur des monnaies gallo-romaines*, où il confirme une théorie récemment établie par M. de Saulcy touchant la présence de noms de gouverneurs romains sur les monnaies gauloises des peuples placés sous leur autorité.

En 1860, Ch. Robert adresse à Metz, à la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, sous ce titre, *Notes sur des monnaies austrasiennes inédites*, la description de quelques tiers de sou d'or nouveaux appartenant à la région de l'ancienne Austrasie; et il refait à cette occasion encore une fois l'exposition de sa théorie sur le régime des monétaires. Il écrit en outre pour la *Revue numismatique* un travail com-

mené depuis longtemps sur les *Monnaies de Macon* jusqu'au commencement du xiii^e siècle, à partir des bronzes attribués aux Éduens, et une *Notice nécrologique sur M. le marquis de Lagoy*, avec une *Première lettre à M. de Longpérier sur quelques collections du Piémont et de la Lombardie*, collections qu'il avait pu voir en parcourant le pays pendant la campagne d'Italie. Il avait pris part en effet à cette campagne, en 1859, avec la garde impériale, au service de laquelle il était attaché, nous l'avons dit, depuis son retour de Crimée. Il avait été en cette année 1859 reçu membre de la Société pour la connaissance de l'antiquité et les recherches historiques de Nassau. En 1861 il est nommé membre de l'Institut royal de Lombardie.

Au commencement de 1861 Ch. Robert est envoyé, le 13 mars, à Metz pour y faire fonction d'intendant militaire de la 5^e division, en attendant la collation prochaine de ce grade, auquel il reçoit en effet sa nomination le 25 mai suivant. A Metz, qui était devenu pour lui comme une patrie d'adoption, il retrouvait encore sa mère qu'il a conservée jusqu'en 1862 (4 juillet); son père y était mort depuis une dizaine d'années déjà, le 4 juillet 1850. On voit quels liens de tout genre l'attachaient de plus en plus à cette ville aimée, où il était en quelque sorte chez lui. Il y revenait cependant alors pour la dernière fois et comme pour un instant seulement, après plusieurs années d'éloignement. Il y reparaissait avec un grade que, dans l'Intendance, il n'est donné qu'à un petit nombre de dépasser, et qui pour beaucoup est le couronnement de leur carrière. Il ne devait pas en être ainsi de notre ancien confrère. Relativement au chemin qu'il avait parcouru, il était jeune encore, n'ayant pas cinquante ans. Il pouvait justement prétendre ne pas s'arrêter à ce point. Il avait de beaux états de service. Il s'était fait remarquer en plus d'une circonstance par son zèle et sa capacité. Il s'était trouvé partout à la hauteur du rôle qui lui avait été assigné. Il était naturellement désigné pour un emploi de premier ordre quand l'occasion s'en présenterait. Elle s'offre inopinément vers la fin de 1862. Moins de deux ans après son retour à Metz, l'intendant militaire Robert est appelé à Paris pour

y prendre, au ministère de la guerre, les importantes fonctions de directeur de l'administration de l'armée (20 décembre 1862). Dans cette position éminente où son mérite reconnu le maintient pendant cinq années, les honneurs viennent naturellement au-devant de lui. En 1865 il est nommé commandeur de la Légion d'honneur (14 mars) et, presque en même temps, commandeur également de l'ordre étranger de Wasa. Vers la fin de la cinquième année de ses fonctions de directeur, un mouvement dans le personnel lui fait quitter le ministère. Il est nommé alors intendant général inspecteur (25 octobre 1867) et membre du comité d'administration (31 octobre 1867).

C'est dans cette situation que le trouve l'épouvantable tourmente de 1870. Nous l'avons vu alors passer au débat de la campagne à Metz, calme et confiant encore. Il était attaché à l'armée du Rhin et chargé d'organiser le service d'évacuation des ambulances sur l'intérieur. L'intérieur, hélas! était le cadre étroit dans lequel nous allions nous trouver retenus d'abord, refoulés ensuite. Quelques semaines en effet après nous avoir serré la main à Metz, où nous étions maintenant enfermé, Ch. Robert était intendant en chef de l'armée de la Loire, à Tours d'abord, à Bordeaux ensuite à la fin de cette guerre cruelle, terminée par une paix douloureuse qui ne l'était pas moins. L'étoile de la France avait pâli. Personnellement Ch. Robert avait, à la suite de ses fatigues, subi les atteintes d'une grave maladie, et il avait vu son fils aîné, lieutenant aux mobiles de la Sarthe, tomber grièvement blessé sur le champ de bataille de Coulmiers. Après la paix il revient à Paris où il reprend sa place au comité d'administration, voué alors au travail pressant de reconstitution de notre armée, de nos arsenaux, de nos magasins.

On n'a pas oublié la tempête de récriminations déchainées alors par l'opinion follement emportée contre l'institution de l'intendance militaire. M. l'intendant général Bouché, en adressant à son ancien chef les suprêmes adieux, a rappelé les énergiques protestations formulées par lui contre ces aveugles accusations. « Il avait, dit M. Bouché, justement

« apprécié alors ce qu'était le fantôme passionnément évoqué
« d'un dualisme qui n'a jamais existé entre le commande-
« ment tout-puissant et l'intendance militaire, dévouée tou-
« jours, et docilement subordonnée dans les limites sage-
« ment tracées, en vue de l'intérêt supérieur de l'État, par des
« lois et des règlements tutélaires. Aussi jaloux de la bonne
« administration des troupes que des deniers de l'État, il
« affirmait par de judicieuses et éclatantes démonstrations
« combien avait été fructueuse et efficace, pendant une
« période presque séculaire, la concentration dans les mêmes
« mains de la direction et du contrôle administratif de
« l'armée. »

Tel était, au témoignage d'un de ses collègues, le langage de l'intendant général Robert revenu après la guerre à ses travaux antérieurs de membre du comité d'administration. Il prend en 1876 (7 mars) la présidence de ce comité. L'année suivante, la limite d'âge le fait passer dans ce que par euphémisme on appelle pour les officiers généraux le cadre de réserve. Il est à la retraite (20 novembre 1877). Il avait servi son pays pendant quarante-cinq ans ; il avait à son actif toutes les campagnes auxquelles il lui avait été possible de prendre part pendant cette longue période, et pouvait produire des témoignages particuliers de satisfaction de ses chefs pour la manière dont il avait partout fait son devoir, quelquefois plus que son devoir ; il avait été enfin honoré de nombreuses marques de distinction au cours de sa carrière¹.

Nous avons jugé à propos de présenter dans son ensemble et sans en rompre les lignes le tableau des dernières années de la carrière militaire de notre ancien confrère, à partir du jour où elle paraît se fixer définitivement à Paris en 1862. Depuis cette époque, sauf la courte interruption de la guerre d'Italie, il y réside d'une manière continue. Ce qui caractérise l'existence qui lui est ainsi faite, c'est une grande régu-

1. M. Ch. Robert était commandeur de la Légion d'honneur depuis 1865 et fut fait en 1882 officier de l'Instruction publique. Il était de plus décoré des médailles anglaise et sarde de Crimée et de la croix du Mérite militaire de Sardaigne, officier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, commandeur de l'ordre de Wasa et de Medjidié, chevalier grand-croix de saint Grégoire le Grand.

larité d'occupations, avec le calme et la sécurité morale qu'on éprouve à voir devant soi le but à peu près assuré où l'on tend, sans avoir à redouter ni arrêt ni contretemps avant de l'atteindre. Pure illusion bien souvent, il est vrai ; mais à distance des faits cette illusion suffit à la tranquillité de l'esprit. C'est pour la plupart la situation la plus favorable aux travaux intellectuels dans une vie d'études. Elle paraît avoir été telle pour Ch. Robert, dont les productions, résultat de ses études particulières, prennent un notable développement pendant cette dernière partie de sa carrière. A peu près nulles pendant les quatre années absorbées par la guerre de Crimée (1854-1857), leur nombre remonte ensuite annuellement à un chiffre qui dépasse celui des temps antérieurs.

Nous avons mentionné déjà quelques-uns de ces écrits des années 1857 à 1860. En 1861 l'auteur donne en un fort volume enrichi de nombreuses gravures sa *Numismatique de Cambrai*, travail commencé depuis longtemps et que paraît lui avoir inspiré originairement son séjour dans le Nord (1842-1844). La même année il insère dans les *Actes de l'Institut lombard* une *Lettre à M. Biondelli sur les imitations ostrogothes des sous et des tiers de sou d'or romains*, en Italie. La *Revue numismatique* imprime en même temps des observations qu'il lui adresse sur les monnaies de Lorraine ducales et épiscopales, à propos notamment d'une trouvaille récente appréciée dans une *Lettre à M. de Saulcy sur les monnaies trouvées à Contrezéville*, et l'examen des travaux de M. Chalon sur les *Monnaies des comtes de Namur*. L'Académie de Reims accueille de son côté dans ses mémoires un travail donné par lui sous ce titre, *Note sur les monnaies provinoises des comtes de Champagne*, avec une discussion sur les origines et le caractère du fameux type monétaire du peigne.

En 1862 notre ancien confrère publie dans la *Revue numismatique*, pour faire suite à la lettre de 1860, une *Seconde lettre à M. de Longpérier sur les collections de l'Italie*, celles qu'il avait pu voir dans cette contrée pendant la campagne de 1859, et il donne dans le Bulletin de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle l'appréciation d'un ouvrage d'Oli-

viert sur les *Monnaies et médailles des Spinola*; ce qui lui fournit l'occasion de signaler le parti avantageux qu'au xvii^e siècle les petits princes italiens tiraient des produits de leur monnayage, recherchés dans les échelles du Levant, où le type de la monnaie de Dombes jouissait, nous dit-il en passant, de la même faveur.

L'année même et à la veille du jour où il venait prendre résidence à Paris qu'il ne devait plus guère quitter, Ch. Robert avait reçu le titre envié de correspondant de l'Institut à l'Académie des inscriptions et belles-lettres; quelques années plus tard (8 juillet 1871) il en était élu membre libre pour y succéder à Mérimée. La fréquentation de cette savante Compagnie, dont il suivait volontiers les séances, devait attirer notre nouveau confrère sur le terrain d'études à peu près nouvelles pour lui, qui y sont particulièrement en honneur aujourd'hui, l'archéologie et surtout l'épigraphie. Il avait été reçu en 1869 membre résidant à la Société des antiquaires, où il avait trouvé déjà les mêmes tendances. Il les trouve également au sein de la Commission de la topographie des Gaules, où il est appelé en 1873, et au Comité des travaux historiques et scientifiques près le ministère de l'instruction publique, où il prend place en 1875. C'est ainsi que Ch. Robert entre dans la voie des études d'épigraphie. Ce n'est pas qu'il abandonne alors la numismatique. Loin de là; elle restera jusqu'à la fin l'objet principal de ses travaux; mais il y associe avec succès quelques études d'un autre ordre, montrant par là une fois de plus la souplesse de son esprit et la variété de ses aptitudes.

Pour prouver ce qu'on peut appeler la fidélité de notre ancien confrère à l'objet de ses premières études, à la numismatique, il faut citer les travaux consacrés alors par lui aux monnaies des Trois-Évêchés : ses considérations sur l'*État de la numismatique de Toul* (1868), depuis ce qu'il en avait dit vingt ans et plus auparavant (1844); sa *Sigillographie de Toul* (1868), complément de sa numismatique, ouvrage commencé depuis longtemps; ses *Monnaies et jetons des évêques de Verdun* (1866); ses études sur la numismatique messine, auxquelles se rattachent un article sur les *Monnaies de Trèves*,

Metz et Verdun (1866) et des mémoires sur les *Monnaies municipales de Metz sous les rois de France* (1869-1870), sur les *Monnaies de Gorze* (1870), sur les *Médailles commémoratives de la défense de Metz en 1552* (1874), sur les *Monnaies messines du trésor de Saint-Vith* (1877), trouvaille qui comblait une lacune des séries épiscopales de Metz, sur *Fr.-H. de Harancourt-Chambley, doyen du chapitre de Metz; monnaie de compte dont il se servait, son jeton et sa devise* (1884). Signalons encore, à côté de ces travaux, un remaniement du classement de la série tout entière des *Monnaies, jetons et médailles des évêques de Metz* (1887), où notre ami trouvait des difficultés de chronologie dont il nous a souvent entretenu dans ces dernières années : œuvre considérable, très avancée et déjà en cours de publication quand la mort de l'auteur est venue inopinément l'arrêter¹. C'est Metz, la ville en quelque sorte adoptée comme sienne par Ch. Robert après y avoir passé tant d'heureuses années, c'est Metz qui a été l'objet de ses derniers travaux. Il aimait Metz; il y avait immobilisé une partie de sa fortune; il y avait marié sa fille; il y revenait dans ces derniers temps chaque année pour passer dans ses environs quelques semaines. Il avait depuis la guerre conçu pour cette noble victime les sentiments d'attachement redoublé que lui ont voués ses propres enfants. Ces sentiments n'étaient assurément pas étrangers au choix qu'il fait un jour du sujet traité par lui dans une lecture publique à l'une des séances annuelles de l'Académie des inscriptions : les *Médailles commémoratives de la défense de Metz en 1552*, travail que nous avons mentionné tout à l'heure.

Avec les études sur la numismatique des Trois-Évêchés, il convient de rapporter encore à l'œuvre des dernières années de notre ancien confrère, dans cet ordre de faits, une notice sur une *Trouvaille de monnaies d'or du bas-empire* (1866); un grand travail sur la *Numismatique du Languedoc* (1876, 1879, 1880), destiné à entrer comme appendice dans

1. Ce travail se termine et s'imprime en ce moment, par les soins de M. Serrure, dans l'Annuaire de la Société française de numismatique.

la nouvelle édition de l'histoire de cette province par Dom Vaissette, et tout à fait digne d'être annexé à ce savant ouvrage. Nous mentionnerons également pour compléter ce qui peut être dit des travaux de numismatique de Ch. Robert, depuis que sa vie s'était fixée à Paris, ses publications dans divers recueils sur des sujets qui s'y rapportent : les monnaies gauloises (1864, 1868, 1876, 1880, 1884, 1885, 1886)¹ ; les monétaires mérovingiens (1863, 1867, 1876, 1879, 1882, 1885)² ; *Les sceaux et monnaies de Zwentibold, roi de Lorraine*, dont on connaît l'importance historique, et les monnaies de son frère Louis l'Enfant (1863) ; le *Trésor de Chison* (1882) ; la *Prétendue restauration du pouvoir de Maurice Tibère dans la province romaine*, etc. (1883). Ces deux derniers mémoires fournissent à leur auteur l'occasion de compléter l'étude d'une question déjà touchée dans sa lettre à M. Biondelli (1864) et dans sa numismatique du Languedoc (1876, 1879), l'imitation par les rois barbares de l'Europe occidentale, des sous d'or émis par les empereurs. Aux derniers travaux de Ch. Robert sur la numismatique se rattachent naturellement les Catalogues descriptifs de ses collections (1880, 1886)³ ; des études importantes sur les médaillons contorniates (1868, 1879, 1881, 1882, 1885)⁴, dont nous aurons

1. *Monnaies gauloises au type du personnage assis* etc. (1864) ; *Essai de rapprochement entre les monnaies celtiques du Danube et quelques monnaies anépigraques de la Gaule cisrhénane* (1868) ; *Numismatique de la province du Languedoc*, I (1876) ; *Description raisonnée des monnaies gauloises appartenant à M. P.-Ch. Robert* (1880) ; *Examen d'un trésor de monnaies gauloises dites Regenbogen-Schüsselchen* (1884) ; *Lettre à M. A. de Barthélemy sur les monnaies gauloises* (1885) ; *Ogmios dieu de l'éloquence figure-t-il sur les monnaies armoricaines?* (1886) ; *Arcantodan en gaulois est un nom commun et, suivant toute apparence, le titre d'un magistrat monétaire* (1886).

2. *Monnaies mérovingiennes inédites : Agasma, Auzerre* etc. (1863) ; *Monnaies de Pfalz et etc.* (1863) ; *Tiers de sou d'or austrasiens* (1867) ; *Numismatique de la province du Languedoc*, I et II (1876, 1879) ; *Tiers de sou d'or de Marsal, Vic* etc. (1882) ; *Notice sur un triens mérovingien inédit portant le nom de Vienne* (1885) ; *Dissemination et centralisation alternatives de la fabrication monétaire depuis les Gaulois jusqu'au commencement de la domination carolingienne* (1885).

3. *Monnaies gauloises appartenant à M. Ch. Robert*, 1^{er} fascicule (1880) ; *Collection numismatique de M. Ch. Robert*, 2^e et 3^e fascicule (1886).

4. *Médailles contorniates inédites* (1868) ; *Catalogue des médaillons con-*

à dire quelques mots tout à l'heure ; et, pour ne rien négliger, des articles consacrés aux *Médailleurs de la Renaissance* : comptes-rendus des publications de M. A. Heiss sur ce sujet (1882, 1883, 1884, 1885, 1886).

En archéologie et en épigraphie, Ch. Robert paraît suivre jusqu'à un certain point, dans l'ordre de ses travaux, le hasard des rencontres où les sujets s'en offrent à lui. Il avait débuté en 1850 dans les publications de ce genre par quelques observations sur une fibule antique découverte au pied du mont Saint-Quentin près de la ville de Metz où il était alors. C'était là de l'archéologie proprement dite, objet d'étude auquel il ne devait revenir de nouveau que beaucoup plus tard et d'une manière tout accidentelle. Ce n'est en effet qu'après un intervalle de vingt-cinq années qu'il trouve occasion de traiter encore une question d'archéologie, à propos d'un fragment de bronze antique inexpliqué du musée de Grenoble, où d'ingénieux rapprochements lui permettent de reconnaître le manche élégamment orné d'un bouterolle romain, instrument appartenant à l'humble industrie du maréchal-ferrant. Cette découverte est consignée dans un curieux mémoire intitulé *Le bouterolle romain* (1876). Quelques années auparavant les études épigraphiques s'étaient offertes à lui dans un monument fortuitement rencontré à Milan, où il lit et explique l'*Inscription tumulaire d'un Civis mediomatricus* (1870).

L'archéologie et l'épigraphie se mêlent dans ses travaux ultérieurs, dans les intéressants rapports entre autres que de 1876 à 1878 il présente au Comité des travaux historiques et scientifiques près le ministère de l'instruction publique¹, Comité dont il faisait partie depuis 1875 (15 février). Des travaux tout personnels sont consignés en outre par notre

torنيات de la collection de M. P.-Ch. Robert (1879) ; *Médailles contorniates inédites* (1881) ; *Étude sur les médailles contorniates* (1882) ; *Les phases du mythe de Cybèle et d'Atys rappelées par les médailles contorniates* (1885).

1. *Les voies commerciales de la poterie romaine* (1876) ; *L'épigraphie romaine de Venise et de ses environs* (1877) ; *Les antiquités du département des Alpes-Maritimes* (1877).

ancien confrère dans une *Notice sur une statuette de terre cuite avec inscriptions* (1878), petit monument trouvé près d'Angers; dans une autre intitulée *Sirona* (1879) sur une divinité indigène qui semble en relation avec les sources, tout particulièrement peut-être avec les sources thermales, associée, sur certains monuments, au personnage d'Apolon « Apollo granus », dont le surnom pourrait bien avoir une signification analogue; particularité sur laquelle on n'est au reste pas d'accord. Ailleurs il présente sous ce titre, *Quelques mots sur le mobilier préhistorique* (1886), de judicieuses observations touchant les découvertes opérées dans les stations et les sépultures préhistoriques, et fait à cette occasion de sages recommandations contre les entraînements auxquels on n'est que trop exposé, en fait d'hypothèses, dans les études encore nouvelles et fort en crédit de nos jours sur ce sujet. Mentionnons également des considérations sur *Les noms de Cologne en latin et dans les langues modernes, à propos d'un denier inédit de Lothaire I* (1886), et un dernier travail enfin sur *L'inscription de Voltino et ses interprétations* (1887).

Ces études toutes particulières ont leur mérite; mais au-dessus d'elles il faut placer, en les recommandant spécialement, les travaux d'un intérêt plus général de notre ancien confrère sur les légions romaines par exemple (1866, 1867, 1868, 1871, 1875, 1877, 1884)¹; d'autres sur *Cinq inscriptions trouvées à Lectoure* (1881), sur les Inscriptions de Bordeaux (1879, 1881, 1883)², et enfin son *Épigraphie gallo-romaine de la Moselle* (1873, 1883, 1887), dont le dernier fascicule, auquel avait collaboré M. Cagnat, allait paraître au moment de la mort du principal auteur. Ce der-

1. *Inscriptions de Troësmis* (1866); *Coup d'œil général sur les légions de l'Empire* (1867); *Les légions d'Auguste* (1868); *Emplacement des légions romaines* (1871 et 1875); *Inscription de Périgueux mentionnant les Primeni* (1877); *Inscriptions laissées dans une carrière de la haute Moselle par les légions romaines* (1884).

2. *Étude sur quelques inscriptions antiques du musée de Bordeaux* (1879); *Novelles observations sur les noms des deux premiers Gordien* (1881); *Quelques noms gaulois empruntés à cinq inscriptions de Bordeaux* (1881); *Les étrangers à Bordeaux* (1883).

nier ouvrage était de ceux qu'avait dû naturellement lui inspirer son amour pour Metz, avec le besoin d'en porter témoignage en présence de l'effroyable situation faite par les événements à cette malheureuse ville. Ch. Robert a pu suivre en cela l'impulsion de ses sentiments patriotiques. Il a fait en même temps, dans un cadre bien choisi, un ouvrage des plus remarquables. L'épigraphie de la Moselle est, dans son principe, la description raisonnée du musée lapidaire longtemps attendu dont nous terminions l'installation et que nous inaugurons à Metz, au moment même où notre chère ville nous était arrachée pour être livrée comme rançon de la France aux mains de l'ennemi. Libéré par la dure immolation imposée à la noble cité, le pays n'oubliera jamais la dette qu'il a contractée envers elle.

Nous venons de donner un aperçu des travaux qui ont rempli la dernière partie de la vie de Ch. Robert¹. C'est au

1. Nous avons fait connaître au cours de la présente notice les travaux qui avaient précédé ceux-là. Nous avons aussi mentionné pour les époques antérieures, à mesure que les faits se produisaient, l'affiliation de leur auteur à diverses Sociétés savantes et pour les derniers temps, en 1862, sa nomination de correspondant de l'Institut; en 1869, celle de membre résidant de la Société des Antiquaires de France dont il était correspondant depuis 1848. Rappelons encore son élection comme membre libre à l'Académie des inscriptions en 1871, et son admission dans la Commission de la topographie des Gaules en 1873, puis au Comité des travaux historiques et scientifiques près le ministère de l'Instruction publique en 1875. Nous signalerons maintenant, à partir de 1862, sa nomination à la Société des Antiquaires de l'Ouest en cette année même de 1862, à la Société belge de numismatique en 1868, à la Société des Antiquaires du Rhin en 1864, à l'Institut de correspondance archéologique de Rome en 1868, à l'Académie archéologique de Belgique en 1873, à la Société académique du Périgord en 1874, à la Société des belles-lettres et arts de Bar-le-Duc en 1875, à la Société archéologique du Midi de la France en 1877, à la Société suisse de numismatique et à l'Académie des sciences et lettres de Savoie en 1880, à l'Académie d'Hippone en 1882, à la Société numismatique de Vienne (Autriche) en 1883, à la Société des Antiquaires du Centre en 1884, à la Société académique de la Corrèze, à l'Institut archéologique d'Oran, à la Société du Comminges en 1885; à plusieurs autres Sociétés académiques encore, sous des dates que nous ne connaissons pas; ainsi à la Société d'agriculture, sciences et commerces du Puy, à la Société philomatique de Verdun, à la Société d'archéologie de Montpellier, à la Société de géographie et d'archéologie d'Oran, à la Société académique de la Corrèze, à l'Institut archéologique d'Arion, à la Société des Antiquaires du Nord (Copenhague), à la Société historique et archéologique du Maine, à la Société archéologique et numismatique de Philadelphie, à la Société archéologique de Bordeaux, à la Société royale des Antiquaires de Londres et à la Société numismatique de la même ville.

milieu de ces occupations que l'heure de la retraite avait sonné en 1877 pour l'intendant général inspecteur, l'heure de la mise au cadre de réserve du vieil officier : redoutable épreuve pour des hommes habitués à une vie de travail et de mouvement qui voient tout d'un coup s'arrêter ainsi comme fatalement, dans le régime de leur existence, toute activité. Cette activité la nature lui impose sans doute elle-même des bornes ; mais dans les conditions ordinaires elle ne la frappe pas d'une brusque suppression. Elle en subordonne la diminution graduelle à celle des forces de l'individu. Dans ces termes le jeu bienfaisant de ses lois procure un soulagement qui ne ressemble en rien à un coup violent, comme celui auquel il faut le plus souvent s'attendre à l'extrême limite d'une carrière consacrée au service public. Là, quand est venue l'heure fatale de la retraite, la mesure s'impose brutalement ; le choc n'est amorti par aucun ménagement. Ceux-là seulement savent en adoucir les effets qui, prévoyant ce brusque arrêt, se sont assuré une prolongation d'activité dans l'accomplissement de certaines tâches procédant de leur initiative et qui, dépendant de leur seule volonté, ne peuvent leur être enlevées. Malheureusement la prévision ne va pas plus loin parfois qu'à se dire qu'on y avisera quand se fera sentir le besoin d'y pourvoir. Mais il est trop tard pour y penser quand le coup est porté ; et beaucoup, faute de s'être préparés à temps, y succombent.

Ch. Robert pouvait justement se considérer sur ce point comme à l'abri du danger. Il avait devant les mains et pour longtemps des travaux assurés, de ceux-là mêmes qu'il aimait le plus. Il en avait, à l'état d'ébauche, à défier toutes les prévisions ; et il en a finalement laissé encore sans emploi. Il vivait donc en toute sécurité et regardait tranquillement marcher les années. On comprend son effroi, on peut dire son désespoir, quand lui semble s'écrouler tout à coup l'édifice de ses espérances, au moment où il s'appretait à s'y arranger un sûr refuge. Quelques mois après sa mise à la retraite, étant aux eaux de Royat (1878), il se trouve, dans une crise soudaine tout à fait inattendue, menacé de perdre la vue. Les choses heureusement n'allèrent pas jusque-là ;

un habile praticien put même le rassurer bientôt, en lui affirmant qu'un seul œil avait été atteint et que l'autre était sauf, assez singulièrement protégé par une cataracte qui marchait très lentement et dont il n'y avait pas lieu de se préoccuper. Il lui déclarait en même temps qu'il n'avait pas même à s'imposer la cessation de toute lecture, comme il y avait été dans les premiers moments mal à propos condamné. Il lui était loisible au contraire de lire et d'écrire, avec mesure cependant. L'essentiel était de n'en être pas complètement empêché. Ch. Robert a lu, il a écrit, non sans quelque réserve il est vrai, pendant près de dix années encore.

Il y avait pourtant une menace dans le fait qui venait de se produire. Notre ami sut l'envisager sans trouble. Grâce à l'énergie de son caractère, il se remit tranquillement après cette algarade à ses études, comme le prouvent les nombreux et importants travaux publiés par lui ultérieurement. Il s'y était plus que jamais adonné, avec un calme qu'ébranlaient à peine quelques années après de nouveaux accidents de santé et la diminution graduelle de ses forces physiques. A la même époque il avait le chagrin de perdre son vieil ami et éminent confrère, M. de Saulcy, mort le 4 novembre 1880, auquel il a consacré une *Notice* imprimée en 1883. C'était là une atteinte sensible. Ch. Robert trouva le courage d'y résister comme aux autres. Le moral chez lui était excellent, et ses facultés intellectuelles étaient intactes quand le coup fatal le frappant lui-même vint tout arrêter, surprenant le travailleur en pleine activité d'esprit. Sa dernière journée avait été tout entière consacrée à la composition d'une note qu'il devait lire le lendemain à l'Académie, pour justifier certaines opinions opposées par lui à celles d'un confrère avec lequel il était en vive mais courtoise polémique à ce moment¹.

Les pénibles épreuves qui vers la fin de sa vie ne lui

1. Il s'agissait de la question des sous d'or fabriqués par le roi Théodahert à l'imitation des monnaies impériales. M. Deloche avait émis à ce sujet des opinions que combattait M. Ch. Robert. La note de ce dernier a été remise à l'Académie. Il est permis d'espérer qu'elle ne sera pas négligée dans le compte-rendu qui sera fait du débat qu'elle intéresse.

avaient pas été épargnées avaient mis en relief les rares qualités morales qui distinguaient notre ancien confrère. Une fermeté douce, qui sans se laisser entamer ne heurtait jamais et ne pouvait choquer les autres, donnait à son esprit une sérénité aimable et bienveillante qui en est le trait dominant pour tous ceux qui l'ont approché. Il y joignait une disposition naturelle à l'enjouement qui se manifestait librement dans la conversation. Ch. Robert était un causeur charmant. Nous ne saurions taire après cela, mais nous ne mentionnerons que discrètement ce qu'on pourrait dire encore des généreuses inspirations de son cœur. Nous nous contenterons de signaler pour cela, sans y insister, son extrême obligeance pour tous, et dans les occasions où elle était réclamée, une bienfaisance délicate dont les témoignages reconnaissants ne manquent pas.

Avons-nous réussi à rappeler aux uns, à faire connaître aux autres comme nous l'aurions souhaité l'homme excellent dont nous avons à parler ? Nous avons essayé de tracer un tableau de ce qu'avait été sa vie si remplie, en présentant avec la suite des faits qui la constituent une succincte énumération de ses écrits. Fournir ici de ses nombreux travaux une analyse même écourtée eût été impossible. Afin de donner au moins quelque idée de leur importance, nous voudrions avant de finir mettre dans un jour suffisant pour en faire apprécier le mérite quelques points de cette œuvre considérable. Ces points seront de ceux où l'on s'accorde à reconnaître que les recherches de notre ancien confrère ont pour la solution de diverses questions ouvert la voie et quelquefois touché le but, ou bien ont au moins laissé dans la science une trace durable. Nous les prendrons dans ce qu'il a dit par exemple de la numismatique gauloise, des légions romaines, des médaillons contorniates et du régime des monétaires mérovingiens.

La numismatique gauloise avait été un des objets des premières études de Ch. Robert. Elle est celui du dernier grand ouvrage entrepris par lui. Cet ouvrage est resté malheureusement inachevé. L'auteur avait préparé de loin ce travail par une collection considérable de dessins et d'empreintes,

par des notes nombreuses contenant ses observations, avec un commencement de rédaction, éléments divers qu'on a trouvés réunis dans ses cartons. La collection de dessins des monnaies gauloises avait été commencée il y a longtemps déjà. Ch. Robert en parle dans plusieurs de ses écrits. Dès 1859 il pensait à sa publication en collaboration avec son ami M. de Saulcy et il l'avait finalement entreprise à lui seul depuis quelques années, quand la mort l'a surpris. L'ouvrage n'est qu'ébauché; l'auteur y aurait dit son dernier mot sur des questions longuement agitées dans son esprit.

A ses yeux, d'après les indications éparses répandues dans ses diverses publications ¹, le monnayage gaulois aurait eu pour principe non une institution politique, une manifestation de la puissance publique, mais simplement la satisfaction de certains intérêts économiques, les exigences naturelles du commerce. Les formes de ce monnayage découlent de ces particularités originaires. La monnaie gauloise pour ce qui est de ses conditions matérielles procéderait surtout de l'imitation des monnaies étrangères, des statères et des drachmes grecques pour les époques les plus anciennes, des deniers romains pour les plus récentes. Leurs types seraient avant tout des imitations des types accrédités que recommandaient les habitudes commerciales. On ne saurait donc y trouver et l'on n'y doit pas chercher des traces de symbolisme religieux, des images, des noms de divinités propres à la Gaule. On n'y rencontre qu'en petit nombre et pour les temps seulement voisins de la conquête romaine des noms de peuples et de leurs chefs. Les monnaies gauloises en un mot présentent des types d'emprunt d'une valeur surtout commerciale plutôt que des types religieux et politiques. Cependant à la longue quelques formes particulièrement usitées suivant les lieux avaient pu prendre sur différents

1. Nous avons donné ci-dessus, dans une note, la liste des publications faites par M. Ch. Robert sur les monnaies gauloises depuis 1862. Il faut y joindre celles que nous avons signalées à des dates antérieures : *Description d'une monnaie gauloise trouvée à Lewarde près Douai* (1846); *Études numismatiques sur une partie du Nord-Est de la France* (1852); *Lettre à M. de Longpérier sur des monnaies gallo-romaines* (1859).

points un caractère en quelque sorte national. Cette observation justifie pour ces monuments, d'après ces formes, des tentatives de classification régionale dont Ch. Robert lui-même a fourni un exemple dans le Catalogue imprimé de sa collection ; car tout en conservant leur caractère originaire, comme il vient d'être défini, certains types sont plus ou moins propres à tel ou tel peuple.

Le numéraire gaulois était, suivant Ch. Robert, très abondant et, quoique sa fabrication ait cessé avec l'autonomie du pays sous Auguste, il a encore longtemps après continué à être en usage et à circuler dans la Gaule graduellement romanisée. En 1885 Ch. Robert avait commencé à rédiger pour la *Revue numismatique* des considérations générales sur la numismatique gauloise, dont il parle dans une *Lettre à M. A. de Barthélemy sur les monnaies gauloises*, publiée alors par cette Revue. Ce travail paraît être resté malheureusement inachevé. On le retrouvera peut-être partiellement au moins dans les cartons où l'auteur a laissé ses notes pour le grand ouvrage commencé sur le même sujet.

Les légions romaines ont été aussi un des objets qui ont particulièrement attiré l'attention de Ch. Robert. Il semble y avoir été amené par une étude datée de 1866 sur les inscriptions de Troësmis dans la Mœsie inférieure. Il avait dégagé de l'examen de ces inscriptions, échelonnées au nombre de 23 de l'époque d'Adrien à celle de Constantin, un trait historique qui l'avait frappé, la fixité arrêtée en principe des légions dans les mêmes lieux, malgré les incidents des opérations militaires. Ce qu'il avait vu là pour les légions du Danube chargées de la défense de cette frontière, il le reconnut également dans la condition des légions du Rhin chargées sur le cours de ce fleuve d'un service analogue. Il conçut dès lors la pensée d'écrire l'histoire de ces légions du Rhin. De là un ouvrage longuement élaboré qui est maintenant prêt à paraître, et des travaux préparatoires qui l'ont naturellement précédé, publiés à diverses époques. Le principal a été donné en 1867 sous le titre de *Coup d'œil général sur les légions de l'Empire*, pour servir d'introduction à une histoire des légions du Rhin. Cet écrit contient, avec quelques

notions nouvelles, un tableau d'ensemble des données éparses qui ressortent des textes relevés soit dans les historiens, soit sur les médailles et les inscriptions lapidaires, touchant les légions romaines, du 1^{er} au v^e siècle. L'auteur y associe des observations qu'il a pu faire au point de vue pratique, grâce à son expérience des choses et de l'administration militaires, sur le recrutement, l'entretien, l'instruction et la mise en action des armées. Ces idées complètent heureusement et en certains cas éclairent les données fournies sur ces divers sujets dans l'antiquité par l'érudition. C'est ainsi qu'à ses yeux acquiert toute son importance le fait qui, dans l'histoire des légions romaines, lui semble dominer les autres et auquel il donne la première place parmi les institutions militaires qui les vivifiaient. Ce fait indiqué tout à l'heure est la distribution fixe, ce qu'il appelle le mode d'emplacement des légions.

Chaque légion avec toutes ses parties accessoires constituait dans son ensemble un corps d'armée complet. Les études que notre ancien confrère consacre à ce sujet sont pour lui l'occasion de remarques nombreuses, notamment sur la distinction essentielle à faire entre le service sédentaire des légions aux frontières de l'Empire et celui des détachements mobiles qui portaient en même temps leur nom et leur numéro dans des pays très divers et parfois très éloignés les uns des autres ; ce qui a dû tromper souvent ceux qui se sont occupés de ce sujet, et dénaturer à leurs yeux le caractère permanent de l'établissement et de l'action de la légion elle-même dans un lieu déterminé auquel elle restait avant tout attachée. Ce régime de fixité de la légion est, malgré son excellence, graduellement abandonné, l'auteur le constate, au milieu des troubles politiques qui par la suite occasionnent la dispersion des légions dans l'intérieur des provinces ; système régularisé par Constantin comme par ses successeurs, et dont une des premières et des plus graves conséquences est l'affaiblissement de la digue opposée longtemps avec succès par les légions fixes aux invasions des barbares.

La question des légions romaines est reprise encore sur

quelques points de détail par Ch. Robert dans des travaux particuliers que nous avons signalés précédemment déjà¹. Nous aurons le dernier mot de l'auteur sur ce sujet dans l'histoire des légions du Rhin, annoncée depuis longtemps, laissée par lui inachevée, mais très avancée, et que nous posséderons bientôt, on peut l'espérer, grâce à un collaborateur de son choix, M. Cagnat.

Sur les médaillons contorniates, les travaux de Ch. Robert nous offrent des conclusions bien arrêtées auxquelles, au point de vue général, il y a peu de chose à ajouter. Ce qui résulte de ses idées à ce sujet constitue une théorie complète offrant désormais une base solide aux études dont peuvent être l'objet ces curieux monuments à peu près inexplicables jusqu'à présent. Grâce à lui, « ces médaillons ne sont plus, « comme au temps de Gui Patin, d'Eckhel ou de Sabatier, « des énigmes. » Ainsi s'exprime un bon juge en ces matières, M. Babelon, dans une note qu'il nous a communiquée à ce sujet; et, ajoute-t-il, les principes d'où M. Ch. Robert déduit les explications qu'il en donne sont si simples, si clairs, si nets, que l'on s'étonne que personne avant lui ne s'en soit avisé. Ch. Robert n'a pas eu le temps de résumer dans un ouvrage définitif sa théorie pour l'explication des Contorniates. Elle ressort néanmoins d'une manière suffisante des écrits consacrés par lui à cet objet, de 1866 à 1885², auxquels on peut joindre un mémoire intitulé *Médailles de terre du cabinet Duquenelle* (1884) sur des médaillons en terre cuite trouvés à Reims, dont les types présentent de l'analogie avec ceux des Contorniates.

Les médaillons contorniates ont pour caractères communs leurs dimensions généralement supérieures à celles des monnaies ordinaires, la moulure saillante qui les enveloppe, *contorno*, d'où leur vient le qualificatif qui sert à les désigner, et, sur leurs deux faces, d'un côté une tête de roi ou d'empereur pris dans une série qui va d'Alexandre et César

1. Nous avons donné ci-dessus, dans une note, la liste des publications de M. Ch. Robert sur les légions romaines.

2. On trouvera ci-dessus, dans une note, la liste des publications faites par M. Ch. Robert sur les médaillons contorniates.

jusqu'à Anthemius, quelquefois la tête d'un personnage illustre, d'un poète ou d'un philosophe; de l'autre côté, une image représentant des scènes mythologiques ou historiques, des fêtes, des jeux, des cérémonies, des figures allégoriques se rapportant à des spectacles, à des luttes, à des concours. Ch. Robert établit d'abord en fait que les médaillons contorniates sont des tessères et non des monnaies; qu'ils appartiennent tous à la région de l'ancien empire d'Occident et à une basse époque limitée aux IV^e et V^e siècles; qu'il n'existe aucune relation entre leur date et la tête royale, impériale ou autre qui les décore, l'adoption de cette tête n'ayant qu'un caractère décoratif à titre d'hommage; que ces médaillons enfin étaient destinés à être distribués comme marques de satisfaction ou récompenses honorifiques aux individus qui s'étaient distingués dans les cérémonies, les fêtes, les jeux, dans les spectacles ou concours rappelés par l'image qu'ils portent. Quant au sigle P qui figure souvent sur ces médaillons et qui a beaucoup occupé les savants, il représenterait, suivant notre ancien confrère, le mot *Praemia*, et les barres, qui au nombre de une, deux, trois ou quatre accompagnent ordinairement la haste du P, exprimeraient l'importance du prix ainsi désigné et signifieraient une, deux, trois ou quatre fois 10,000 sesterces.

Ces explications devaient être suivies de développements que la mort de l'auteur a malheureusement arrêtés. Il a eu cependant le temps de donner, comme pour fournir une confirmation de sa théorie, un dernier travail consacré à l'interprétation, en vertu de ces principes, d'une suite de scènes réputées jusqu'alors inexplicables, et représentant sur des médaillons contorniates les phases successives du mythe de Cybèle et d'Atys. Ce mythe était le fondement d'un culte, d'origine orientale, introduit à Rome pendant la seconde guerre punique et qui se célébrait annuellement, du 22 au 27 mars, dans une série de fêtes de caractères divers rappelant la première rencontre, la mort, puis la résurrection et le triomphe du favori de la grande déesse.

Ch. Robert laisse, on le voit, sur les médaillons contorniates une théorie nouvelle concernant leur origine et leur

explication. Ces ingénieuses conceptions justifiées par les faits appartiennent à la dernière période de sa vie, à l'époque où, fixé définitivement à Paris, il y jouissait des avantages de fréquentations scientifiques particulièrement favorables aux travaux de recherches. Il y a en effet pour l'esprit, dans ces conditions, un principe d'excitation et d'émulation qui en féconde le travail sans rien ôter au mérite de l'invention, et qui, pour ce qui regarde notre ancien confrère, ne diminue aucunement dans le cas présent la valeur d'idées propres qui font honneur à la sagacité de son intelligence.

Nous ne voulons plus citer maintenant comme dernier exemple de cette sagacité remarquable qu'un fait. Celui-ci se produit dans de tout autres conditions que le précédent; il appartient non plus aux dernières années, mais aux années de début du savant dans la carrière. Ce fait se présente alors comme la conséquence d'une de ces inspirations hardies qui entraînent quelquefois un jeune esprit au delà du vrai, mais lui permettent d'y rentrer ensuite par la réflexion, et le laissent alors en possession de résultats inattendus qu'il aurait peut-être difficilement obtenus en suivant d'autres voies. Nous voulons parler de la théorie de Ch. Robert sur le monnayage des monétaires mérovingiens.

La question des monétaires s'offrait alors comme une énigme à la curiosité des hommes d'étude. On n'avait encore trouvé, on ne soupçonnait même aucune explication plausible de la multitude et de la variété des types que présentent les tiers de sou d'or frappés dans les royaumes mérovingiens du VI^e au VIII^e siècle. On voyait sur ces pièces d'un côté avec la tête, imitation de celle qui se trouve sur les monnaies romaines, non pas une légende impériale comme sur celles-ci, ou du moins royale ainsi qu'on eût pu s'y attendre, mais des noms de lieux; et ces noms diversifiés en grand nombre étaient inconnus pour la plupart ou bien appartenaient le plus souvent à des localités d'importance tout à fait secondaire; de l'autre côté on lisait des noms d'officiers monétaires aussi nombreux et non moins obscurs accompagnant en exergue une croix ou quelque autre figure analogue. L'explication de ces faits dépassait le cadre des lois ordinaires de la numis-

matique. Ch. Robert eut l'idée de la demander à un autre ordre de considérations, au régime des intérêts économiques. Il lui sembla qu'il pouvait exister un rapport entre la production multiple que paraissaient indiquer ces monnaies et les sources multiples également des revenus dont elles auraient représenté la valeur. De là une théorie qui, après quelques oscillations, se fixe dans les termes suivants : « Le régime des monétaires ne peut, dit l'auteur, s'expliquer que par une liaison intime entre les monnaies et les revenus de nature si diverse établis sur un grand nombre de points du territoire..... Les fonctionnaires, ajoute-t-il, chargés d'une perception, les fermiers d'un revenu auraient fait monnayer dans l'officine la plus voisine ou sur place, par les soins d'un agent nommé monétaire, le montant des sommes dont ils étaient redevables envers les ayants droit, et par l'inscription du nom d'une cité, d'un pagus, d'une localité ils auraient indiqué l'origine de la somme versée, » cette somme ayant été au préalable convertie en tiers de sou d'or, et ainsi constituée avec la garantie du nom du monétaire qui figurait sur les espèces.

C'était là une vue d'historien; elle frappa beaucoup un homme éminemment compétent pour en juger, M. Guizot, qui dès 1851, après les premières communications de l'auteur à ce sujet, l'en félicitait — nous tenons le fait de notre ami lui-même — dans des termes qui ne pouvaient que le flatter beaucoup. Cette théorie fut cependant contestée d'abord. Elle ne l'est plus guère aujourd'hui, telle que son auteur l'a finalement formulée dans un dernier écrit de 1882, auquel nous venons d'en emprunter l'expression. Elle avait été graduellement ramenée par lui à ces termes dans une suite de publications que lui-même il signale comme contenant la démonstration; déclaration ultérieurement reproduite, conformément à son témoignage, par tous ceux qui ont repris d'après lui les mêmes explications. Ces publications sont les *Considérations sur la monnaie à l'époque romaine* (1851), les *Études numismatiques sur une partie du Nord-Est de la France* (1852), les *Notes sur des monnaies*

austrasiennes inédites (1860), la *Namismatique de la province de Languedoc*, II, *période franque* (1879), les *Tiers de sou d'or de Marsal, Vic, etc.* (1882).

Pour se rendre un compte exact de la manière dont ces idées ont pris naissance dans l'esprit de l'auteur, il faut cependant remonter un peu plus haut qu'il ne dit et jusqu'à la description des *Monnaies mérovingiennes de la collection de feu M. Renault* (1851), qui est de la même année que les *Considérations sur la monnaie à l'époque romane*, mais qui leur est néanmoins antérieure, car elle y est citée¹. Dans ce premier écrit, Ch. Robert avait proposé, non sans bien des réserves, de considérer le mot *manebio* et autres analogues, qui figurent sur des tiers de sou d'or du VI^e siècle et du commencement du VII^e, comme des formes dégénérées de *manebis* dont le sens est argent provenant de la vente du bœuf, et d'admettre comme ayant cette origine le métal des monnaies où on lisait ces mots, destinés lui semblait-il à distinguer les pièces ainsi marquées des monnaies ordinaires représentant les revenus des palais et domaines royaux. C'était là une erreur que l'auteur abandonna bientôt; mais en même temps s'était produite dans son esprit l'idée vraie d'où devait découler son système. On ne saurait en douter quand on lit dans le même écrit, dans la description de la collection Renault, ce qui suit : « Quant aux monnaies les plus communes de l'époque mérovingienne, elles portent simplement le nom de l'atelier et celui du monétaire; et l'on peut croire qu'elles ne sont autre chose que le signe représentatif de l'impôt local ou du revenu de la ville... en général affermé à un agent qui percevait les contributions en nature ou en monnaies romaines et étrangères, et livrait le montant de son fermage en monnaie courante garantie par une signature, ... soit la sienne... soit celle d'un contrôleur. » — « Il faut s'attendre, ajoute-t-il un peu plus tard (1860), à rencontrer une monnaie spéciale au nom de toute localité où s'ouvre la caisse d'un agent du fisc ou du collecteur d'un revenu quelconque appartenant aux chefs

1. *Considération sur la monnaie à l'époque romane*, 1851, p. 45, note 3.

« Francs ou à leurs leudes, aux villes, aux maisons religieuses, etc.¹. »

Telle est dans son principe la théorie de Ch. Robert sur le régime des monétaires, régime singulier exclusivement propre aux monarchies mérovingiennes du VI^e au VIII^e siècle. Cette théorie, dont l'expression définitive est donnée dans la brochure de 1882 sur les *Tiers de sou d'or de Mursal, Vic, etc.*, est affirmée déjà dans celle de 1851 intitulée : *Considérations sur la monnaie à l'époque romane*, comme l'auteur l'a rappelé depuis; mais antérieurement déjà, nous venons de le montrer, elle se manifeste pour la première fois dans la description des *Monnaies mérovingiennes de la collection de feu M. Renault* où notre ancien confrère la propose, non sans réserve du reste, en ajoutant modestement : « Ai-je fait fausse route? C'est fort possible. Mais je suis convaincu qu'avec le sens critique que l'archéologie a puisé aujourd'hui dans le contact des autres sciences, il doit être permis de demander aux monnaies mérovingiennes autre chose qu'un stérile dictionnaire de noms de lieux et de noms d'hommes. »

Ainsi était venue à Ch. Robert l'idée de rattacher la fabrication des tiers de sou d'or des monétaires mérovingiens à la perception des revenus fournis à un titre quelconque par les lieux dont ces pièces portaient le nom, et d'en attribuer l'émission aux agents chargés de faire ou de contrôler cette perception.

Dans le vaste champ de la science, il n'est guère de chercheur qui ne puisse se flatter de trouver à l'écart quelque point inexploré où il lui soit permis de reconnaître, en y concentrant son attention, ce que personne avant lui n'y avait aperçu. De pareilles découvertes sont à peu près à la portée de tous. Mais s'attaquer à une question posée par les savants en pleine lumière et agitée depuis longtemps; la résoudre en triomphant le premier de difficultés qui avaient arrêté jusquelà tout le monde; réussir là où les autres avaient tous échoué;

1. *Notes sur des monnaies austrasiennes inédites*, p. 62, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, 1860. Ces notes portent à la fin la date de « Paris 25 juin 1850 », où le millésime est évidemment inexact et doit être la 1860. En 1850 Ch. Robert était à Metz et non à Paris.

c'est ce qui n'est donné qu'à un petit nombre ; c'est ce qu'a su faire Ch. Robert. Il a eu deux fois notamment cette bonne fortune, en fournissant l'explication longtemps et vainement cherchée des médaillons contorniates, et en expliquant d'une manière originale et tout à fait inattendue le régime des monétaires mérovingiens. Ces deux découvertes resteront attachées à son nom ¹.

1. Des notes développées que nous devons à l'obligeance de deux hommes compétents, MM. Babelon et Prou, l'un et l'autre attachés au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, justifient cette appréciation à laquelle il nous semble bon de donner la confirmation d'aussi importants témoignages.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 1^{er} TRIMESTRE DE 1888.

Séance du 11 Janvier 1888.

Présidence de MM. Ant. HÉRON DE VILLEFOSSE
et A. LONGNON.

M. Ant. Héron de Villefosse, président sortant, prend la parole et s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

« En me nommant président de la Société des Antiquaires de France, vous m'avez donné une marque particulière de votre estime que je ne saurais oublier. Je serais bien ingrat si, au moment de quitter ce fauteuil où m'ont appelé vos suffrages, mes premières paroles n'étaient pas des paroles de reconnaissance et si je n'ajoutais pas en même temps combien j'ai été et combien je reste fier de cet honneur. Vous dire que je l'ai accepté sans appréhension serait inexact; je redoutais l'imprévu, les pierres et les épines que l'on trouve quelquefois sur la route, les difficultés inhérentes à toutes les choses humaines, et je craignais de ne pas me montrer toujours digne du mandat que votre confiance me décernait. Mais ma tâche a été rendue facile et douce par le précieux concours de votre amitié et de votre bon vouloir et par les témoignages constants de votre bienveillance.

« Une pieuse tradition me prescrit d'évoquer en ce jour le souvenir des confrères que nous avons perdus depuis un an. Comme tous mes prédécesseurs, j'avais espéré qu'au moins je n'aurais pas à remplir ce douloureux devoir vis-à-vis d'aucun des membres ordinaires de la Société. Je redoutais plus que tout le reste l'obligation pénible d'avoir à adresser

l'adieu suprême à un ami, à un compagnon de vie et d'études, et, comme on est facilement porté à croire ce que l'on désire, je me réjouissais à l'avance en pensant que je pourrais retracer un jour devant vous l'histoire d'une année sans deuil. Mon rêve n'a pas été long. Je venais à peine d'entrer en fonctions que la mort frappait sans pitié le plus jeune, le plus ardent, le plus brillant des membres de notre Compagnie. Le 23 février dernier, je vous ai dit quelle perte nous avons faite et je vous ai rappelé la carrière si courte et déjà si bien remplie d'Olivier Rayet. Je ne veux point raviver aujourd'hui cette douleur. Je laisse à celui de nos confrères qui s'est chargé d'écrire sa biographie le soin de consacrer définitivement cette chère mémoire. Je tiens cependant à vous annoncer que l'*Histoire de la céramique grecque*, dont vous aviez entendu quelques fragments, vient d'être terminée par ce même confrère. M. Collignon, en complétant l'œuvre inachevée d'O. Rayet, nous a donné une nouvelle preuve de l'affection qu'il lui portait.

« Pendant dix mois, j'ai cru que nous n'aurions pas d'autres tristesses. L'année allait finir, quand tout à coup la nouvelle se répandit que l'intendant général Robert venait de nous être subitement enlevé. Rien ne faisait prévoir une fin si rapide. Nous en avons tous été frappés et cruellement affectés. Il y a quelques jours à peine, je me faisais l'écho de votre douleur et de vos regrets : j'ai tenu à rappeler en votre nom quelle place considérable ses mérites d'érudit lui avaient conquise et combien il était aimé et apprécié parmi nous pour ses qualités personnelles. Un de nos confrères, qui a été son ami et quelquefois le confident de ses travaux, semblait tout désigné pour vous parler plus éloquemment de cette noble existence et pour faire devant vous l'examen complet de son œuvre. Il a bien voulu me promettre qu'il remplirait ce pieux devoir.

« Il y a aujourd'hui treize ans, l'intendant général Robert était assis dans ce fauteuil. Après avoir rendu aux confrères que nous avons perdus dans l'année un hommage ému et aussi sincère que celui dont nous honorons sa mémoire, il nous parlait de ce grand aïeule dont le buste préside à nos

réunions. Il mettait, à ce propos, dans son discours une certaine insistance et comme une sorte de coquetterie, car il avait, comme lui, su manier tour à tour la plume et l'épée. Il voulait ainsi vous rappeler les services que l'armée avait rendus de tout temps à l'archéologie et vous remercier d'avoir toujours réservé aux officiers une place dans vos rangs. C'est une tradition qui n'est pas près de disparaître, pas plus que le souvenir de notre vénéré confrère, car la bonté, la vertu et la science ne s'oublient pas.

« La liste funèbre de nos associés correspondants nationaux est longue cette année. Elle ne comprend pas moins de onze noms qui se répartissent entre huit départements : l'Eure-et-Loir, la Loire-Inférieure, la Sarthe, l'Aveyron, le Pas-de-Calais, la Dordogne, les Bouches-du-Rhône et la Seine. Nous n'avons plus aucun lien avec le département de l'Aveyron.

« M. Auguste Moutié a été un de ces savants modestes auxquels rien n'est étranger de ce qui touche à l'histoire ou aux antiquités de sa province. Son nom y restera honoré. Le *Voyage historique de Paris à Chartres*, la *Notice sur le domaine et le château de Rambouillet*, l'*Histoire de Mantes et de ses monuments*, les *Recherches sur Chevreuse*, pour ne citer que les principaux de ses travaux, se présentent à nous comme les témoins de son activité et de son ardeur à scruter les documents écrits et à étudier les ruines des édifices locaux. Ce n'est pas un mince mérite que de comprendre le langage des chartes et des pierres, et surtout de ne pas leur faire dire autre chose que la vérité. Il a été l'un des éditeurs du *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame des Vaux-de-Cernay*. Il eut l'idée première de cette publication que la libéralité du duc de Luynes lui permit d'entreprendre et de réaliser. Il avait rencontré parmi des papiers vendus en 1793 la copie d'une déclaration de tous les biens de l'abbaye des Vaux-de-Cernay, rendue par les moines à la Cour des comptes de Paris en 1511. Frappé des renseignements utiles que renfermait ce document et sachant l'intérêt que le duc de Luynes y prendrait, il le lui communiqua en lui soumettant l'idée de le publier, complété toutefois par les titres qui

pourraient se rencontrer dans les dépôts d'archives publics ou privés. C'est ainsi que fut reconstitué ce précieux cartulaire. Les ouvrages de M. Auguste Moutié seront les meilleurs gardiens de sa mémoire.

« M. le baron de Wismes était un confrère d'un esprit singulièrement éveillé et dans le commerce duquel on avait toujours quelque chose à apprendre. Il séduisait tous ceux qui l'approchaient par la vivacité de son intelligence et la sûreté de sa mémoire. Il savait donner à ses idées un tour original et saisissant qui les rendait agréables et les faisait accepter sans trop de résistance; dès qu'il parlait la conquête de son auditoire était faite. Vous l'avez entendu ici même vous raconter d'une manière fort attachante les fouilles entreprises par lui dans les tumulus de Pornic; il vous en apportait les premiers résultats. Il a voulu mettre aussi sous vos yeux les curieuses poteries mérovingiennes et les divers fragments antiques découverts à Nantes devant la cathédrale. Notre *Bulletin* lui doit encore la communication d'un rare et précieux monument qui nous a valu une savante note de M. Léopold Delisle; c'est une tablette de cire du xiv^e siècle contenant un compte des recettes de l'abbaye de Prauilly. Il était à la fois artiste, littérateur et archéologue. Mais l'archéologie ne lui paraissait point sévère; c'était pour lui une science charmante et variée qui lui fournissait l'occasion d'exercer sa verve piquante et de montrer des qualités de fin connaisseur. Plusieurs d'entre vous ont pu apprécier les belles eaux-fortes qu'il a exécutées et la collection si importante de ses propres dessins formant comme l'album archéologique des monuments de la Vendée, du Maine et de l'Anjou. Les *Annales de la Société archéologique de Nantes*, dont il a été le président, la *Revue des provinces de l'Ouest* et d'autres recueils locaux ont publié la plupart de ses travaux, d'où s'échappe comme un reflet des qualités brillantes dont je viens de parler.

« M. l'abbé Robert Charles avait trouvé dans sa famille, auprès de son propre père, un excellent initiateur aux études historiques et archéologiques vers lesquelles il se sentait attiré. Il débuta même en se faisant l'éditeur des travaux

paternels ; je n'ai pas besoin de vous dire avec quel cœur et quels sentiments affectueux il accomplit ce devoir filial. Ses ouvrages personnels, vraiment et utilement locaux, sont clairs, sobres, accompagnés de preuves, de commentaires, de descriptions exactes et de planches explicatives bien choisies. C'était un archéologue compétent et réfléchi. On en trouve la preuve dans toutes ses publications. Sa notice sur le théâtre romain d'Aubigné, qui avait longtemps passé pour un camp, n'a qu'un défaut, c'est d'être trop courte. Dans la *Description des monuments de Château-Gontier*, à propos de la date de deux édifices, l'église Saint-Jean et la chapelle actuelle du collège de cette ville, l'ancienne église du prieuré de Notre-Dame du Geneteil, il a donné des conclusions personnelles qui montrent la droiture de son jugement et la justesse de ses appréciations. Contrairement à une opinion trop répandue dont le principal objectif est de vieillir outre mesure nos édifices nationaux, il soutint énergiquement que ces deux églises n'étaient pas du x^e siècle et qu'elles ne pouvaient pas être antérieures à la moitié du xii^e. Leur simplicité résulte, disait-il, de la nature rebelle des matériaux employés. Et les textes, et les analogies de style avec d'autres églises du pays à date certaine lui ont donné raison. C'est un grand mérite que de savoir résister au courant d'une opinion reçue, de dire la vérité et de la faire triompher ; dans certains milieux, c'est quelquefois une preuve de courage. Le dévouement que notre confrère apportait à l'étude des monuments de l'ancien Maine, l'esprit critique avec lequel il les examinait nous font vivement regretter d'être privé de ses lumières.

« M. l'abbé Cérés, directeur du Musée de Rodez, s'était donné, lui aussi, sans réserve, à l'étude des antiquités locales. Et, pour leur appartenir plus entièrement, il était devenu leur plus humble serviteur. Il resta toute sa vie à la tête du Musée de Rodez, auquel son nom est désormais attaché. Il lui donnait son temps, ses veilles, il en suivait les progrès avec amour, ne reculant jamais devant aucun sacrifice, ni devant aucune fatigue pour contribuer à l'augmenter et à l'enrichir. C'était son labeur quotidien. Les procès-verbaux de la *Société des sciences, lettres et arts de l'Aveyron* nous présentent en quelque

sorte le journal de son existence. Chaque fois qu'une découverte est signalée, ou qu'une fouille est à faire, il part, malgré les frimas ou les difficultés de la route; rien ne l'arrête, il s'agit d'enrichir son cher Musée, de sauver un document, de rapporter quelques débris précieux ou intéressants. Il a été toute sa vie un archéologue militant. Aussi il ne perd pas son temps à écrire de longs mémoires. Ses rapports sont courts; on dirait qu'il les a composés sur le champ de bataille, après la victoire. Au Puech du Cayla, au Mas Marcou, à Montolieu, à Montrozier, au Puech de Buzains et sur bien d'autres points du département de l'Aveyron, il a fait d'heureuses et utiles constatations, il a été l'un des auxiliaires les plus vaillants de la Commission de la carte des Gaules. Vous lui-avez aussi quelques obligations. Il vous a envoyé, entre autres, le texte d'une importante inscription romaine relevée sur une colonne de la chapelle Saint-Vincent, à Rodez. Il a voulu nous communiquer également les prémices de ses découvertes au confluent du Tarn et de la Deurbie, dans la plaine de Graufesenque. Il paraît certain, comme il l'avait indiqué, qu'il faut reconnaître en ce lieu l'emplacement de *Condatomagus*, station que la table de Peutinger place entre Rodez et Lodève, mais dont la détermination exacte n'avait pas encore été faite. Sans lui, nous ne connaîtrions pas ces curieuses poteries de Bannassac, portant des acclamations en l'honneur de certains peuples gaulois, les Rèmes, les Gabales, les Lingons, etc., dont vous avez admiré les spécimens ici même. C'est grâce à son entremise que le Musée de Saint-Germain a pu acquérir la plus grande partie de ces beaux et précieux vases; c'est grâce à sa générosité que le même Musée possède aussi les importants graphites recueillis à la Graufesenque. Nous sommes désormais privés d'un collaborateur actif et dévoué qui nous tenait au courant du mouvement archéologique d'un pays dans lequel il reste encore tant de découvertes à faire.

« Nous avons perdu dans le département du Pas-de-Calais trois de nos associés correspondants, M. le chanoine van Drival, M. Ch. de Linas et M. Becq de Fouquières.

« Les deux premiers étaient entrés dans la vie la même

année, en 1812 ; ils ont fourni tous deux une carrière égale, vivant côte à côte dans la même ville, attachés l'un et l'autre à l'Académie d'Arras par les liens les plus étroits. La mort ne les a pas séparés ; elle les a frappés à quelques jours de distance.

« M. le chanoine van Drival a composé un grand nombre d'ouvrages ; la liste de ses travaux ne comprend pas moins de trente-quatre volumes. Il lui fallut une rare énergie pour mener de front les occupations si délicates et si absorbantes de directeur d'un grand séminaire et la composition de tant d'œuvres diverses. Nous le voyons tour à tour décrivant les *Tapisseries d'Arras* et le *Trésor sacré de la cathédrale*, étudiant les fonts baptismaux, la construction et l'ameublement des églises, expliquant les cérémonies de la messe, au point de vue du symbolisme, ou se livrant à des études d'histoire locale. On lui doit la publication des *Cartulaires* et du *Nécrologe de Saint-Vaast d'Arras*, ainsi qu'un *Légendaire de la Morinie*. Ses études d'hagiographie provinciale ont été complétées par l'*Histoire des évêques de Boulogne*. Absorbé par des recherches si variées, l'écrivain s'efface souvent pour laisser la parole, à chaque époque, aux monuments contemporains. On ne saurait lui en faire un reproche puisque ses ouvrages ont ainsi gagné en intérêt historique ce qu'ils ont perdu en harmonie littéraire. Je ne veux pas négliger de vous parler de ses études de haute philologie, de ses travaux sur l'Égypte, et de vous rappeler le courage avec lequel il aborda, jeune encore, loin des monuments, des livres et des maîtres, le difficile problème de l'origine de l'écriture et les redoutables questions que soulève la grammaire comparée des langues sémitiques. On ne saurait refuser sa sympathie à une hardiesse quelquefois heureuse. Les maîtres mêmes, qui ont la gloire d'ouvrir de nouveaux champs à la science, ne sont pas les moins indulgents pour les efforts de ceux qui viennent recueillir sur leurs pas les moissons dues à leur génie.

« M. Ch. de Linas a été aussi un travailleur infatigable. Il est mort en travaillant. Il s'occupait d'une notice sur les peintures murales de la cathédrale de Brunswick ; la phrase

qu'il avait commencée est restée inachevée ! Chargé, il y a près de quarante ans, par le ministre de l'instruction publique, de rechercher et de signaler les anciens-tissus du moyen âge conservés dans nos églises et dans nos collections privées, il s'acquitta de cette tâche de façon à prendre une place tout à fait distinguée dans l'archéologie. Ses deux précieux volumes sur les *Vêtements sacerdotaux* nous ont donné le résultat de cette enquête. La *Revue de l'art chrétien*, les *Annales archéologiques*, la *Gazette archéologique*, d'autres recueils encore, se disputaient l'honneur de compter au nombre de leurs collaborateurs les plus assidus un savant auquel ses travaux spéciaux avaient acquis une légitime célébrité. Son intelligence vive et pénétrante le poussa à entreprendre une série de monographies qui se retrouvent entre les mains de tous les amis de l'art du moyen âge. Avec quelle ardeur, avec quelle verve pleine d'humeur et en même temps quelle finesse discrète il se lançait dans la mêlée, lorsqu'il s'agissait d'une étoffe historiée, d'une pièce d'orfèvrerie, d'un émail ou d'un ivoire ! Son nom doit être inscrit en première ligne parmi ceux des historiens de l'orfèvrerie qui ont étudié les monuments originaux avec le plus de conscience et d'exactitude. Il suffit de citer les titres de quelques-uns de ses ouvrages, tels que le *Casque d'Amfreville*, les *Œuvres de saint Éloi*, l'*Émaillerie lotharingienne*, pour rappeler les difficultés de la tâche qu'il avait entreprise. Toujours sévère envers lui-même, loyal dans ses écrits comme dans sa vie, ne marchandant ni son temps ni sa peine pour arriver à la vérité, il n'accordait rien au hasard et ne reculait pas devant un voyage lointain pour chercher un document capable de consolider, et même de détruire l'édifice qu'il avait élevé de ses propres mains. En 1867, une occasion se présenta d'utiliser la variété de ces connaissances. L'*Histoire du travail à l'Exposition universelle* contient un inventaire très complet de tous les objets d'art ancien envoyés alors à Paris par les pays étrangers. Que de renseignements utiles et profitables sont réunis dans ce beau livre ! Je me reprocherais de ne pas signaler son grand ouvrage, les *Origines de l'orfèvrerie cloisonnée*, dont le troisième volume sera bientôt publié par les soins

pieux d'un de nos confrères. Peu d'existences ont été aussi noblement et aussi utilement remplies !

« M. Becq de Fouquières n'a pris à nos travaux qu'une part virtuelle. L'édition qu'il a donnée des poésies d'André Chénier est entourée de tout l'appareil scientifique propre aux éditions des auteurs anciens. Il a su montrer, par d'ingénieux et intéressants rapprochements, qu'il fallait rechercher, surtout chez les poètes grecs, les sources d'inspiration de ces poésies. André Chénier les lisait et les relisait sans cesse : aussi ses vers renferment-ils un parfum d'hellénisme qu'aucun autre moderne n'a eu au même degré que lui. N'a-t-on pas cependant prouvé récemment que certain morceau de ses idylles antiques avait été inspiré par la seule vue de dessins archéologiques et qu'on chercherait en vain dans toute la poésie grecque un passage littéraire qui en eût donné la première idée au poète ? Le traité des *Jeux des anciens* est un travail plus personnel et plus étendu qui suppose des connaissances très variées en littérature grecque et latine, une grande familiarité avec les monuments et qui dénote chez notre regretté confrère un véritable talent de composition. Bien divisé, clairement rédigé, d'une lecture facile et même amusante, sans que l'auteur ait fait trop de sacrifices à la curiosité futile du vulgaire, ce livre serait parfait s'il était suffisamment illustré. Les jeux et les monuments qui s'y rapportent occupent dans l'étude générale de l'antiquité une si grande place que nous étions heureux de voir cette étude représentée dans notre Société par un connaisseur aussi instruit que l'était M. Becq de Fouquières.

« Dans la Dordogne, nous avons été également éprouvés par une double perte, celles de M. le docteur Galy et de M. Victor Gay.

« M. le docteur Galy avait mérité vos suffrages par ses nombreux et utiles travaux sur les antiquités du Périgord. Il avait su donner aux études de la Société historique et archéologique de Périgueux, dont il était le président, une direction excellente ; les heureux résultats ne s'en étaient point fait attendre. Les articles qu'il a insérés dans le Bulletin de cette Société, notamment ses mémoires sur le dolmen de Saint-

Aquilin, sur le tombeau du Pont-Vieux, sur le portique du temple de Vesunna, sur l'église de Saint-Amand de Coly montrent toutes les ressources de son esprit sagace et prouvent l'ardeur avec laquelle il cherchait à mettre en lumière les monuments anciens de sa province, témoins éloquents de la grandeur du passé¹. On sent dans ces divers écrits un attachement des plus vifs pour la ville dont il devint le premier magistrat; tout y respire le sentiment profond d'un artiste et la passion d'un archéologue. Devenu directeur du Musée du département de la Dordogne, il trouva dans l'exercice de ces délicates fonctions l'occasion de satisfaire ses goûts en rendant les plus signalés services à son pays. C'est grâce à ses soins que cette collection précieuse d'antiquités a été classée, décrite et, depuis lors, appréciée comme elle méritait de l'être. Le *Catalogue du Musée archéologique du département de la Dordogne*, dont il est l'auteur et qui a été publié à une époque où l'inventaire officiel de nos richesses provinciales n'était pas encore commencé, en a fait ressortir l'intérêt. Il a prouvé une fois de plus « que l'on ne découvre aucun fragment de « l'antiquité, si petit qu'il soit, qui ne puisse acquérir par « d'ingénieux rapprochements un mérite particulier jus- « qu'alors inconnu et qui ne le rende propre à servir ou d'au- « torité à l'antiquaire ou de modèle à l'artiste². »

« M. Victor Gay appartenait à la race des chercheurs patients et érudits. Collaborateur de Viollet-le-Duc et de Labrousse, puis architecte diocésain de Bourges, il avait renoncé depuis plusieurs années à ses travaux professionnels pour vivre plus complètement dans l'intimité d'un passé où rien ne lui était étranger. Dessinateur habile et précis, doué d'un esprit curieux et sagace, il possédait une science tout à fait personnelle et de bon aloi. Sa collection était vraiment celle d'un savant. On n'y voyait point de ces morceaux parfaits, d'une conservation exceptionnelle, pour la possession desquels nos grands amateurs sont prêts à tous les sacrifices, mais, comme

1. Une liste complète des ouvrages de M. le Dr Gay a été publiée dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. XIV, p. 363, à la suite d'une notice nécrologique par M. Michel Hardy.

2. *Réflexions de Quatremère de Quincy.*

l'a dit un critique autorisé¹, « il cherchait de préférence la « menue curiosité, pourvu qu'elle eût un sens, le fragment « significatif, les débris intéressants, le renseignement, la « note ; il s'accommodait des miettes de l'histoire, laissant « aux grands seigneurs la table luxueuse et les régals de « prince. Commencée sans tapage, continuée sans relâche et « dirigée vers le même but par un esprit tenace, patient, « convaincu, sa collection occupait une place très personnelle « dans la curiosité parisienne. » Pour mieux connaître les procédés artistiques qu'il étudiait, il avait essayé de les mettre lui-même en pratique et on voyait dans son cabinet un reliquaire en argent, orné d'émaux, dans le style du xiii^e siècle, qui était entièrement l'œuvre de ses mains. Cette collection unique fut pour lui le moyen d'atteindre le but vers lequel tendaient sans cesse ses efforts et sa volonté. Il avait entrepris sous une forme nouvelle une véritable encyclopédie du moyen âge, un répertoire alphabétique de textes et de monuments originaux auquel il consacrait sa vie et toutes ses forces. Le *Glossaire archéologique du moyen âge et de la Renaissance* reste malheureusement inachevé ; notre cher et regretté confrère n'a pu le conduire que jusqu'à la lettre J. La mort ne nous apporte jamais que des tristesses, mais combien ses coups nous semblent plus cruels lorsqu'elle frappe ceux en qui nous mettions nos plus chères espérances avant qu'ils aient achevé l'œuvre utile à laquelle ils s'étaient dévoués sans partage ! Je suis certain d'être l'interprète de vos sentiments en exprimant le vœu de voir bientôt terminé par les soins affectueux d'un ami le vaste et précieux recueil pour lequel M. Victor Gay avait amassé des milliers de textes et de dessins. Sa perte nous est particulièrement sensible ; nous avons tous à cœur d'honorer la mémoire d'un confrère dont le savoir égalait la modestie et la désintéressement.

« M. Joseph de Rémusat sortait d'une de ces vieilles et nobles familles chez lesquelles le goût des arts et le culte du beau se perpétuent comme une tradition. Élevé sur les côtes de Provence, au milieu de ces rochers où vient expirer la

1. M. Edm. Bonnafe.

brise qui nous arrive de la Grèce et de l'Orient, il manifesta de bonne heure un penchant très vif pour l'archéologie, et dès qu'il fut le maître de ses destinées, il commença une collection d'antiquités choisies avec un discernement parfait et avec une délicatesse que lui enviaient les plus célèbres amateurs. Cette épuration du goût, qui ne s'acquiert ordinairement qu'avec le temps et après un long apprentissage, a été chez lui comme un don naturel et primordial dont il a su profiter dès sa jeunesse. Les lecteurs de la *Gazette archéologique* connaissent les beaux bronzes de sa collection si libéralement ouverte et où plus d'un d'entre nous a trouvé la solution d'un problème scientifique ou l'occasion d'une publication intéressante. La bonne grâce du possesseur en facilitait à tous l'accès et l'étude. Nous garderons le souvenir d'un confrère que nous avons à peine entrevu, mais que nous avons déjà eu le temps d'aimer et d'apprécier.

« M. Mazard était un de nos correspondants les plus zélés ; il assistait régulièrement à nos réunions. Il nous a été enlevé le 30 décembre : le dernier jour de l'année a été pour nous un jour de deuil. Il revenait de Russie ; il n'avait pas hésité à entreprendre un long et fatigant voyage, malgré le mauvais état de sa santé, dans le but de rechercher des documents précieux pour nos études ; il comptait nous en faire profiter. C'est à la bibliothèque du Musée de Saint-Germain, dont il avait commencé le classement à titre purement gracieux et bénévole, qu'il prit le goût de l'archéologie. Ce dépôt de livres et de manuscrits spéciaux doit beaucoup à ses soins et à son dévouement. En s'y rendant, il traversait chaque jour ces riches galeries où l'un de nos savants confrères a su grouper avec tant d'art et de méthode les restes précieux de l'industrie de nos ancêtres et les témoignages les plus certains de notre histoire. Il se prit d'affection pour ces vieux témoins de nos origines. Son *Étude descriptive de la céramique du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye* forme comme une histoire de l'art du potier dans notre vieille Gaule ; elle fut particulièrement utile à une époque où le catalogue de ce Musée n'avait pas encore paru. Il y ajouta d'ingénieuses remarques sur les vernis et

les glaçures antiques de l'époque romaine. Il connaissait à fond toutes les découvertes intéressantes, relatives au temps de l'indépendance, faites en France, en Italie ou sur les bords du Rhin; les sépultures gauloises du Bolonais lui étaient aussi familières que celles de la Champagne. Nous en avons eu maintes fois la preuve dans ses écrits et dans les discussions auxquelles il prenait part. Sa perte sera particulièrement ressentie par tous ceux qui s'intéressent à nos antiquités nationales.

« Il faut ajouter, hélas ! encore deux noms à ce long nécrologe. Nous avons perdu deux associés correspondants étrangers, l'un en Italie, l'autre en Suisse, M. Guillaume Henzen et M. Morel-Fatio.

« Henzen est mort à Rome le 27 janvier. Il habitait cette ville depuis un demi-siècle, y remplissant les fonctions de premier secrétaire de l'Institut de correspondance archéologique. Après Borghesi, c'est peut-être le savant qui avait le mieux réussi à faire comprendre tout l'intérêt des inscriptions pour l'étude de l'histoire et des institutions romaines. Il était l'un des directeurs du *Corpus inscriptionum latinarum*; il avait pris une part très importante à la rédaction de ce vaste recueil, en particulier pour les inscriptions de la ville de Rome. Épigraphie grecque, latine et italote, topographie, histoire militaire et administrative, céramographie, institutions sacerdotales, Henzen avait tout étudié et il l'avait fait de telle façon que sa place était marquée au premier rang parmi les archéologues de notre temps. Si, par son érudition et par ses travaux, il avait conquis dans la science une place aussi distinguée, par sa courtoisie, par l'aménité de son caractère, par sa bienveillance il s'était attiré la sympathie et l'amitié de tous ceux qui ont été en rapport avec lui. A Rome, où toute l'Europe savante a passé, chacun appréciait le charme et la sûreté de ses relations. Pour nous, il était resté le représentant des vieilles traditions de l'ancien Institut de correspondance archéologique où le rôle de la France avait été si noble et si généreux.

« Morel-Fatio est mort le 10 août, à Beauregard-sous-Lausanne. Sa science de prédilection était la numisma-

tique. Depuis près de vingt-cinq ans, il était conservateur du Musée cantonal vaudois; c'est à son zèle et à son désintéressement que les collections d'antiquités de Lausanne doivent le développement tout à fait exceptionnel qu'elles ont pris dans ces dernières années. L'affection qu'il portait à son pays d'origine ne l'empêchait pas de songer aussi à la France, où il était né, où s'était écoulée sa jeunesse et où il comptait de nombreux amis. La mort l'a frappé au moment où il venait de donner au Cabinet des médailles de notre Bibliothèque nationale une importante collection de monnaies mérovingiennes d'argent dont il préparait la description. Son nom sera donc inscrit à côté de ceux des généreux donateurs auxquels notre pays doit une partie de ses richesses. Quant à son souvenir, il restera toujours vivant dans le cœur de ceux qui l'ont connu et qui ont pu apprécier sa nature droite, franche et généreuse.

« J'ai fini l'appel des morts. Que de bons ouvriers ont disparu et que d'œuvres vont rester inachevées !

« Vous avez su, par des choix judicieux et excellents, combler les vides qui s'étaient produits dans vos rangs et réparer les pertes que vous aviez éprouvées. Je n'ai pas à faire l'éloge de nos nouveaux confrères et je leur ai déjà souhaité la bienvenue. M. Jules de Laurière, si familiarisé avec les monuments de notre architecture nationale, M. Charles Ravaisson-Mollien, qui continue au Musée du Louvre les traditions paternelles et dont les beaux travaux sur les manuscrits de Léonard avaient attiré votre attention, M. Hemelle, dont le nom est désormais inséparable de celui de Délos, nous ont apporté cette année le concours précieux de leur expérience et de leur dévouement. Tous trois tiendront à honneur de nous communiquer le fruit de leurs recherches, et nous espérons qu'ils voudront bien nous entretenir souvent de leurs travaux et de leurs découvertes.

« Vous avez désiré rendre un hommage particulier à l'un de nos associés étrangers les plus éminents, M. le baron de Witte, en créant pour lui un titre spécial qui n'avait encore été accordé à personne, celui d'associé correspondant étranger honoraire. Vous avez décidé, dans la séance du 8 juin, que

son nom serait inscrit, comme celui d'un maître illustre et respecté, avant la liste des membres résidants. Une donation véritablement princière faite au Cabinet des médailles, avec la plus exquise délicatesse, a servi de prétexte à cet hommage qu'une suite ininterrompue de travaux archéologiques de premier ordre et un dévouement absolu à la science méritaient sans conteste à ce confrère vénéré.

« Dix-neuf nouveaux associés correspondants nationaux ont obtenu l'honneur de vos suffrages, ce sont : MM. Octave Vauvillé (Aisne), Jean de Cessac (Creuse), Dangibaud (Charente-Inférieure), Gustave Millescamps (Seine-et-Oise), Marius Boyé (Aude), le comte de Gourjault (Ardennes), Félix Pasquier (Ariège), Vachez (Rhône), des Méloizes (Cher), Ruelle (Seine), l'abbé Corneaux (Aisne), Combes (Vienne), Mazerolles (Saône-et-Loire), l'abbé Noguès (Charente-Inférieure), le baron de Beaucorps (Charente-Inférieure), le marquis de Surgères (Loire-Inférieure), Blanchet (Basses-Pyrénées), le comte Régis de l'Estourbeillon (Loire-Inférieure) et Pierrot Deseilligny (Saône-et-Loire). Plusieurs d'entre eux sont encore parés de cette fleur charmante qu'on nomme la jeunesse ; l'avenir leur appartient ; ils donneront un nouvel élan à vos prospères destinées. Mais je dois leur rappeler l'obligation qu'ils ont contractée vis-à-vis de la Compagnie et qui est inscrite dans l'article 17 de notre règlement. Ils sont invités à donner, au moins une fois par an, à la Société, communication d'un ouvrage ou d'un mémoire.

« C'est également un devoir pour les membres résidants. Je voudrais pouvoir dire que tous, ou presque tous, nous l'avons accompli cette année. Le *Bulletin*, dans lequel vous retrouverez avec tant de plaisir le résumé de vos travaux et qui retrace si exactement la physionomie de nos réunions et de nos entretiens, le volume des *Mémoires*, qui contient vos dissertations plus étendues et plus approfondies, fourniront à ceux qui en auraient besoin l'occasion de faire leur examen de conscience à ce sujet.

« Ces publications sont l'objet des soins constants de nos confrères de la Commission des impressions ; ils y introduisent chaque année des améliorations dont je les remercie

vivement en votre nom. C'est un rôle ingrat et modeste, mais bien utile, que celui dévolu au membre de cette Commission plus spécialement chargé du *Bulletin* : nous devons à M. l'abbé Thédénat un témoignage spécial de notre gratitude. Il a été particulièrement secondé par notre secrétaire, dont le zèle ne s'est pas un seul instant démenti.

« Puis-je oublier de vous parler aussi du trésorier dévoué et vigilant qui s'occupe avec tant de cœur des intérêts de la Société et de vous dire combien votre président a été heureux de trouver constamment auprès de lui, en la personne de M. Pol Nicard, notre vénéré doyen, notre excellent archiviste et bibliothécaire, un conseiller plein de prudence et de bonté, un guide sûr qui lui a permis de garder fidèlement les traditions de votre Compagnie ?

« Ma tâche est terminée ; mon devoir est rempli. J'invite M. Auguste Longnon, votre nouveau président, à me remplacer dans ce fauteuil, et M. l'abbé Duchesne, votre nouveau secrétaire, à prendre place au bureau à ses côtés. »

Sur la proposition de M. A. Longnon, président élu, des remerciements sont votés au président et au bureau sortant.

La Compagnie décide que le discours de M. Ant. Héron de Villefosse sera imprimé dans le *Bulletin*.

Ouvrages offerts :

Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie, novembre-décembre 1887. Paris, in-8°.

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Duchesne, Ingold, Lescœur, Thédénat, IX^e année, n^o 1. Paris, 1888, in-8°.

— *de la Société académique de Brest*, 2^e série, t. XII, 1886-1887. Brest, 1887, in-8°.

— *monumental*, publié sous la direction de M. le comte de Marsy, 6^e série, t. III. Caen, 1887, in-8°.

Jahrbücher des Vereins von alterthumsfreunden im Rheinlande, livr. LXXXIV. Bonn, 1887, in-8°.

Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst, 6^e année, n^o 12. Trèves, 1887, in-8^o.

Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, 6^e année, n^o 12. Trèves, 1887, in-8^o.

DELAITRE (Victor). *Enguerrand de Monstrelet, historien et prévôt de Cambrai*. Douai, 1888, in-8^o.

HÉRON DE VILLEFOSSE (Antoine). *Les mosaïques récemment découvertes en Afrique*. Paris, 1887, in-8^o.

LA GRANGE et LOUIS CLOQUET (A. DE). *Études sur l'art de Tournai et sur les anciens artistes de cette ville*. Tournai, in-8^o.

LESPINASSE (René DE). *Cartulaire du prieuré de la Charité-sur-Loire (Nièvre), ordre de Cluny*. Nevers, 1887, in-8^o.

MARBY (Comte DE). *Cueilloir numismatique*. Paris, in-8^o.

QUARRÉ-REYBOURBON (L.). *Pascal-François-Joseph Gosselin, géographe lillois*. Lille, 1887, in-8^o.

Correspondance.

M. Baras, capitaine de cavalerie, présenté par MM. R. de Lasteyrie et l'abbé H. Thédénat, écrit pour poser sa candidature au titre d'associé correspondant national à Boulogne-sur-Seine. Le Président désigne MM. Héron de Villefosse, J. de Laurière et A. de Montaiglon pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

Au nom des commissions nommées à cet effet, M. l'abbé Thédénat lit des rapports favorables sur les candidatures de MM. l'abbé Pierre Batiffol et Alexandre Tausserat au titre d'associé correspondant national. On procède au vote, et les deux candidats, ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, sont proclamés associés correspondants nationaux, le premier à Rome, le second à Vinets (Marne).

M. le baron de Baye, associé correspondant national à Baye (Marne), lit un mémoire sur des bijoux vandales trou-

vés aux environs de Bone (Afrique), et conservés au Musée britannique.

Le Mémoire de M. de Baye est renvoyé à la Commission des impressions.

M. Courajod, membre résidant, présente une série de dessins franco-flamands du Cabinet des estampes de Dresde, représentant les sept jours de la semaine.

M. d'Arbois de Jubainville, membre résidant, fait la communication suivante sur Mamurra :

« Une des causes qui ont amené le succès de César dans la guerre des Gaules a été la supériorité des Romains dans les travaux qui se rattachent au génie militaire. Quand on lit les *Commentaires*, il semble que c'est à César que revient l'honneur d'avoir dirigé ces travaux si bien conçus. Diodore de Sicile, qui était à peu près contemporain, parle avec admiration du pont jeté par ordre de César sur le Rhin et paraît rapporter exclusivement au général romain la gloire de cette entreprise hardie. Mais nous savons par Pline le nom de l'ingénieur dont César a eu soin de taire le nom et auquel il doit en grande partie ses succès. C'était le chevalier romain Mamurra : *Primum Romae parietes crusta marmoris operuisse totos domus suae in Caelio monte Cornelius Nepos tradit Mamurram Formis natum, equitem Romanum, praefectum fabrum C. Caesaris in Gallia, ne quid indignitati desit tali auctore inventa re. Hic namque est Mamurra Catulli Veroniensis carminibus proscissus quem, ut res est, domus ipsius clarius quam Catullus dixit habere quidquid habuisset comata Gallia*¹.

« On connaît les vers de Catulle² :

*Quis hoc potest videre, quis potest pati,
Nisi impudicus et vorax et aleo,*

1. *Histoire naturelle*, t. XXXVI, p. 8; édition Teubner Jahn, t. V, p. 114. Un critique m'a fait observer qu'au temps où écrivait Pline, l'expression C. Caesar désignait Caligula. Cette expression n'a pas la même valeur au temps de Cornelius Nepos, mort vingt-quatre ans avant notre ère, et auquel Pline emprunte ce renseignement.

2. XXIX, 1-4; cf. XLI, 4; XLIII, 5; LVII, 4.

*Mamurram habere quod æmata Gallia
Habebat ante et ultima Britannia ?*

« M. E. Benoist a inséré une savante étude sur Mamurra dans le Catulle de M. Rostan, t. II, p. 440 et suivantes, qui a été publié à Paris en 1882¹ et dont une suite paraîtra bientôt. Nous la devons à M. Émile Thomas, professeur à la Faculté des lettres de Lille, connu par de remarquables travaux sur le grammairien Servius et sur deux discours de Cicéron. »

M. Héron de Villefosse, membre résidant, fait la communication suivante :

« A la date du 18 décembre 1887, j'ai reçu de M. J.-P. Thiers, membre de la Commission archéologique de Narbonne, une lettre contenant une restitution épigraphique très importante. En étudiant les fragments d'inscriptions entassés dans l'ancienne église de Lamourguier, M. Thiers a été amené à reconnaître que quatre fragments, publiés jusqu'ici isolément et trouvés, à des époques différentes, dans les remparts de la ville, appartenaient à une seule et même inscription. Le texte rétabli nous fournit des détails inespérés et intéressants sur une des villes de la Gaule.

« Les quatre fragments en question sont les suivants, dont je donne l'indication d'après le recueil de M. Lebègue² :

« N° 606. Bloc rectangulaire, trouvé à la courtine des bastions Damville et Montmorency.

« N° 347. Fragment de stèle rectangulaire surmontée d'un bandeau arrondi, trouvé à la porte de Perpignan.

« N° 92. Fragment rectangulaire, incomplet à droite, trouvé au bastion Saint-Félix.

« N° 569. Bloc rectangulaire surmonté d'une partie arrondie, trouvé à la courtine de la porte Connétable.

1. Marquardt, *Handbuch der römischen Alterthümer*, t. V (*Römische staatsverwaltung*, t. II, 2^e édit., p. 315, note 6), est un peu bref sur Mamurra. Dans l'introduction au *De bello gallico* de Kraner (11^e édit., p. 50, § 22, *Die Fabri*), le nom même de Mamurra n'est pas mentionné. Outre les textes cités plus haut, on peut consulter sur Mamurra : Horace, *Satires*, I, 5, 37; Cicéron, *Ad Atticum*, VII, 7, et Suétone, *César*, 73.

2. *Épigraphie de Narbonne*. Toulouse, 1887, in-4°.

n. 606

n. 347

n. 92

n. 569

Q·I·V·L·I·O·C·F·V·O·L·T·B·A·R·B·A·R·O
V·I·V·I·T·Q·I·V·L·I·V·I·S·S·A·E·C·V·L·A·R·I·S·S·I·B·I·E·T·
V·I·V·I·T·P·A·T·T·I·O·E·R·O·T·I·S·L·P·H·I·L·A·R·G·Y·R·O·P·A·I

·A·E·D·I·L·I·C·O·L·D·I·N·I·A·L·V·B·
·P·A·T·R·O·N·O·
P·L·M·A·T·E·R
·I·V·L·I·A·S·A·E·C·V·L·A·R·I·S·I·
V·R·B·A·N·A

« Pour arriver à ces rapprochements, M. Thiers a fait des relevés très exacts et très précis de la hauteur des lettres et il a pu constater que cette hauteur était uniforme pour chacune des lignes dans les quatre fragments :

« Ligne 1, hauteur des lettres, 0=13.

« Ligne 2, — — — 0=10.

« Ligne 3, — — — 0=08.

« Il est à remarquer, en outre, que le premier A de SAE-CVLARIS a été coupé en deux par le joint. Les deux fragments existent encore, l'un sur le n° 606, l'autre sur le n° 347. Il en est de même pour le T qui précède PATRONO, et dont une partie se trouve sur le n° 347 et l'autre partie sur le n° 92.

« Il ne peut donc subsister aucun doute sur ces rapprochements. Mais il reste à rechercher un cinquième fragment qui doit compléter l'inscription. Nous souhaitons bien sincèrement à M. Thiers de le découvrir.

« En résumé, le tombeau au-dessus duquel était gravée cette inscription contenait les épitaphes :

« 1° De Q. *Julius Barbarus*, édile de la colonie de Digne, patron du suivant.

« 2° De *Julius Saecularis*, auteur principal du monument, vivant.

« 3° De *Julia*, affranchie de Saecularis, morte.

« 4° De P. *Attius Philargyrus*, affranchi d'Eros, vivant.

« 5° De *Attia Urbana*, mère de Saecularis.

« Tout l'intérêt du texte réside dans la première ligne. Nous y apprenons trois choses importantes : 1° *Dinia* (Digne) avait reçu le titre de colonie ; 2° ses habitants étaient inscrits dans la tribu Voltinia ; 3° Dinia avait un surnom commençant par les lettres LVB ; la découverte du cinquième fragment nous permettra seule de le compléter.

« Tous les historiens locaux sont d'accord pour reconnaître que, sans les témoignages de Ptolémée¹, de Pline² et de la

1. II, 10, 19. *Δινία*, ville des Sentii, mentionnée sans le titre de colonie, tandis que les noms de Narbonne, Cavillon, Aix, Arles, Fréjus sont suivis du mot *κολωνία*.

2. H. N., III, 5, 6. A la fin de sa description de la Narbonnaise, Plin, après

Notice de l'Empire¹, on ne pourrait pas supposer qu'il y ait eu un centre habité, à l'époque romaine, à l'endroit où s'élève aujourd'hui la ville de Digne. Les ruines mêmes ont péri. Mais aucun des témoignages des écrivains anciens ne nous fournissait les renseignements que contiennent les quatre fragments de Narbonne.

« On a trouvé, en Grande-Bretagne, à Caerleon (l'antique *Jaca Silurum*), où la seconde légion avait ses cantonnements, une inscription², aujourd'hui conservée au Musée de cette ville, et qui se rapporte à un vétéran, originaire de Digne.

Q · IVLI · SEVERI
DINIA · VETERANI
LUG · II · AVG · CO · NIVX · F · C ·

« L'inscription de Narbonne et celle de Caerleon sont les seuls documents lapidaires connus mentionnant la *Dinia* des Romains. »

M. Héron de Villefosse signale ensuite plusieurs découvertes faites par le docteur Plicque, associé correspondant à Lezoux (Puy-de-Dôme). Il présente, au nom de notre confrère, l'empreinte d'un grand médaillon, incomplet, en pâte blanche, sur lequel est figurée une scène érotique. Le docteur Plicque a trouvé récemment, dans ses fouilles de Lezoux, quelques médaillons bronzés en terre cuite, dont l'un représente un épisode de la guerre de Troie. On y voit plusieurs guerriers cuirassés, casqués, armés d'un bouclier, et s'avancant dans l'attitude du combat. L'un d'eux, nu et casqué, d'une taille plus élevée que les autres, porte au-dessus de la tête une inscription qui fait connaître son nom, *AIAX*.

Dans un groupe en granit gisant sur le bord d'un chemin, à 12 kilomètres de Clermont, et vénéré sous le nom de saint Georges et sainte Madeleine, le docteur Plicque a reconnu le groupe souvent signalé du cavalier victorieux terrassant un anguipède.

avoir nommé les villes et colonies de la Narbonnaise, ajoute : « Adjicit scriptis Galba imperator ex Iulpinis Avanticis etque Bodientibus quorum oppidum *Dinia*. »

1. *Civitas Diniensis*.

2. *Corp. inscr. latine*, t. VII, n° 122.

Séance du 18 Janvier.

Présidence de M. A. LOMENON, président.

Ouvrages offerts :

- Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*, an. 1887, 1^{er} semestre. Nantes, 1887; in-8°.
- *de la Société de Borda*, XII^e année, 4^e trimestre. Dax, 1887, in-8°.
- *de la Société polymathique du Morbihan*, 1886. Vannes, 1887, in-8°.
- *d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers*, VII^e ann. 1887, in-8°.
- *de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. XIV, 6^e livr. Périgueux, 1887, in-8°.
- Bullettino di archeologia e storia dalmata*, X^e an., n^o 12. Spalato, 1887, in-8°.
- Mémoires de l'Académie de Metz*, 3^e série, XIII^e année, 1883-1884. Metz, 1887, in-8°.
- Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes*, 3^e série, t. II, livr. 13. Saintes, 1888, in-8°.
- Revue de Saintonge et d'Aunis; bulletin de la Société des archives historiques*, t. VIII, livr. 1. Saintes, 1888, in-8°.
- Viestnik hrvatskoga arheologica Društva*, t. X. Agram, 1888, in-8°.
- BERTY (sen). *Histoire générale de Paris, topographie historique du vieux Paris, continuée et complétée. De l'Université*. Paris, 1887, in-8°.
- LECOY DE LA MARCHÉ. *Louis XI et la succession de Provence*. Paris, 1888, in-8°.
- PALUSTRE (Léon). *Monographie de l'église de Saint-Clément de Tours*. Tours, 1887, in-4°.
- SIREY (Henri et Louis). *Les premiers âges du métal dans le sud-est de l'Espagne*. Anvers, 1887, in-4°.

ROMAN (J.). *Date des orgues de Notre-Dame d'Embrun*. Paris, 1887, in-8°.

TAMIZEY DE LARROQUE. *Impressions de voyage dans la Provence alpestre*, par Pierre de Gassendi. Digne, 1887, in-8°.

Correspondance.

M. A. Tausserat et M. l'abbé P. Batiffol écrivent pour remercier la Compagnie de les avoir admis au nombre des associés correspondants.

Travaux.

M. Lecoy de la Marche, membre résidant, présente à la Compagnie un mémoire qu'il a lu dernièrement à l'Académie des inscriptions et qui vient d'être tiré à part après avoir été imprimé dans la *Revue des questions historiques*. Ce mémoire, intitulé : *Louis XI, etc.*, offre un double intérêt : 1° il paraît au moment où la Provence vient de célébrer le 4^e centenaire de sa réunion à la France, et ainsi son sujet offre une certaine actualité ; 2° il montre, au moyen de documents inédits, par quels procédés, plus habiles que loyaux, Louis XI assura à la couronne cette importante succession de Provence, convoitée tour à tour par le duc de Bourgogne, par le roi aragonais de Naples et par le duc de Lorraine, tous trois ennemis de la France. Les intrigues de ces derniers princes et l'insuccès de leurs démarches auprès du roi René forment la première partie du mémoire. Dans la seconde, on voit, par de très curieuses lettres de Louis XI, que ce monarque, abusant de la faiblesse du vieux roi de Sicile, alla jusqu'à lui promettre, par écrit, de grosses sommes qu'il n'avait nulle intention de lui payer et qu'il ne lui payait pas en effet ; car, d'après un traité passé entre eux, la mort de René, si elle arrivait, devait dispenser Louis XI de payer les termes non encore échus de la dette. Or, le roi, spéculant sur cette mort, que l'on craignait, s'arrangea si bien, qu'elle survint avant l'échéance même du premier terme, de sorte qu'il n'eut pas un denier à déboursier. Ce calcul, quelque peu odieux, est avoué sans artifice dans un rapport de F. de

Génes et dans une lettre de Louis XI. Ce curieux exemple de l'astucieuse politique de Louis XI méritait d'être signalé à l'attention de la Compagnie.

M. Héron de Villefosse offre à la Société, au nom de M. Ph. Tamizey de Larroque, un travail intitulé *Impressions de voyage de Pierre Gassendi dans la Provence alpestre*. On y trouve deux intéressantes lettres de Gassendi à Peiresc, écrites de Digne, en 1635, et qui contiennent le récit d'une excursion de ce grand savant en Provence. La cascade de Sillans, l'aqueduc de Roquetaillade, les fontaines salées, la source de Colmars font tour à tour l'objet de ses observations. Il est regrettable que Gassendi n'ait pas jugé à propos de parler des antiquités de Fréjus, qu'il dit cependant avoir visitées avec intérêt. Notre savant confrère a accompagné ces lettres de notes nombreuses et d'éclaircissements. Il les a fait suivre d'un appendice qui contient trois autres lettres de Gassendi, adressées, l'une à François Luillier, les deux autres à Ismaël Boulliau.

Au nom de M. Aubert, empêché, M. A. de Barthélemy, membre honoraire, donne lecture du rapport annuel sur la situation financière de la Compagnie pendant l'exercice de 1887.

« Messieurs,

« J'ai le regret de commencer mon rapport annuel en vous donnant deux nouvelles qui, si elles ne sont pas menaçantes pour l'avenir de nos finances, sont cependant de nature à mériter toute votre attention. La première est une décision du ministre de l'instruction publique annonçant que, forcé par le vœu des Chambres de diminuer les dépenses de tous les services de son département, il est obligé de réduire à cinq cents francs notre subvention annuelle qui était de mille francs. La seconde est la conversion de la rente 4 1/2 % en rente 3 %. Cette mesure nous fait perdre 134 fr. de revenu annuel. Je n'ai pas voulu payer la soulte exigée pour conserver le même chiffre de rente. Cela m'a semblé être une opération très contestable pour les raisons que voici : un

capital employé en rente présente peu de chances d'augmentation, tandis qu'en achetant des obligations de grandes lignes de chemin de fer, nous avons, à très peu près, le même revenu, mais nous acquérons la certitude de voir s'accroître notre capital. Les obligations que l'on achète aujourd'hui valent 390 fr. en moyenne et sont remboursables à 500 fr. C'est donc une prime de 110 fr. qui nous est assurée, car les sociétés comme la nôtre ne sont pas mortelles ainsi que de simples humains, et, sinon nous, du moins nos successeurs sont certains de toucher cette prime.

« Cela dit, j'ai l'honneur de vous soumettre, comme d'usage, le tableau des recettes et des dépenses de la Compagnie. Ce tableau, dressé par catégories, vous permettra de vous rendre aisément compte des opérations de finance exécutées par le trésorier pendant l'exercice de 1887.

« Au 1 ^{er} janvier 1887, nous avons en caisse.	3905 fr. 49
« Les recettes de 1887 se sont élevées à la	
somme de	7848 44
Total.	11753 93
« Il faut déduire de ce total le montant des	
dépenses de cette même année 1887, qui est de.	5692 26
« Il reste donc en caisse le 1 ^{er} janvier 1888.	6061 fr. 67

« Pendant l'exercice de 1887, ayant encaissé 7848 fr. 44, et dépensé seulement 5692 fr. 26, nos recettes dépassent nos dépenses de 2156 fr. 48. Un tel excédent est dû au peu de frais des illustrations du tome XLVII et du *Bulletin* de 1886. En effet, en 1887, nous n'avons eu à payer aux dessinateurs, graveurs et clichés que la faible somme de 427 fr. 45. Cette économie vraiment surprenante a deux causes : 1^o une partie des gravures avait été soldée sur l'exercice de 1886; 2^o le tome XLVII contient un savant et intéressant travail de M. Prost, question de droit, qui, traitée avec la complète compétence de notre confrère, n'exige pas le secours de la gravure. Il est bon d'ajouter aussi à ces deux causes le peu d'importance des frais payés par l'agence. Ces frais, qui s'élevaient les années précédentes de 550 fr. à 650 fr., ne figurent

sur le tableau que pour une somme de 397 fr. Cela tient au retard de la publication du *Bulletin*, qui, n'ayant pas paru, n'a pas été affranchi. Il ne faudrait pas prendre pour base de nos calculs cette année tout exceptionnelle.

« Nous voici en face d'un encaisse trop important pour nos besoins. Afin d'agir avec prudence, il nous faut conserver un fond de roulement de 3500 fr., afin de parer aux paiements à faire dans les trois premiers mois de chaque année, alors que nos rentrées ne sont pas encore effectuées et de ne pas risquer d'être pris au dépourvu. Mais 6000 fr. en caisse, c'est trop ! Je demanderai donc à la Société de m'autoriser à employer 2000 fr. environ à l'achat de quelques obligations de Paris-Lyon-Méditerranée, qui viendront s'ajouter à celles que la Compagnie possède déjà. J'ai dit plus haut ce que je pense de ces titres ; ils offrent autant de sécurité que la rente sur l'État, ils sont très facilement négociables sans perte ; enfin ils assurent à l'acheteur une prime de 110 fr. lors du remboursement.

« Voici l'état de nos associés correspondants : M. de Villefosse, président sortant, dans son discours de fin d'année, vous a donné les noms de tous les correspondants disparus de nos listes enlevés par la mort, la démission ou le changement d'état. En conséquence, je me contenterai de vous citer les chiffres.

« Au 1^{er} janvier 1887, la Société comptait un nombre d'associés correspondants s'élevant à 265

« Dans le cours de cette même année elle en a perdu 18 : 2 associés, nommés résidants, 3 démissionnaires, 1 nommé honoraire, 1 effacé de la liste pour échange de publications, et 11 décédés, à déduire . . . 18

« Il en restait alors 247

« En 1887, vous avez admis 20 associés correspondants qu'il faut ajouter 20

« Le nombre des associés inscrits au 1^{er} janvier 1888 est donc de 267

« Nos associés correspondants se sont accrus de deux. C'est bien peu ! C'est à peine si les vides sont comblés. Il

est vrai que la mort a été cruelle cette année et qu'elle a frappé la Compagnie d'une façon heureusement inattendue. Mais nos correspondants avancent comme nous dans la vie et on peut craindre que nos pertes ne deviennent de plus en plus fréquentes. Il faut donc très sérieusement penser au recrutement et ne pas oublier surtout qu'il y a encore dix-huit départements dans lesquels nous ne sommes pas représentés¹. Y chercher des correspondants, c'est répandre dans toute la France notre enseignement et nos publications. J'appelle donc toute votre sollicitude sur cette question.

« Je vous demande aussi, Messieurs, l'autorisation de compter à Boucher, notre appariteur, la gratification de 250 fr. pour l'année 1887. Vous accordez cette somme depuis plusieurs années, et notre employé ne se dément pas ; son intelligente activité, son dévouement aux intérêts de la Société restent les mêmes. Ses véritables services justifient le vote que je sollicite.

« En terminant, je prie M. le président de vouloir bien mettre aux voix mes deux propositions : la première relative à l'achat de quelques obligations de chemin de fer ; la deuxième relative au paiement de la gratification de Boucher.

« Comme je suis condamné momentanément à rester au logis, M. le délégué de la Commission des fonds peut choisir le jour et l'heure qui lui conviendront le mieux pour la vérification des écritures. Je lui soumettrai les registres, les pièces comptables et l'encaisse. J'ai fait de mon mieux et j'espère que le rapport du délégué sera favorable à la gestion de vos finances. »

M. Germain Bapst, membre résidant, expose que la question de l'étain dont il a déjà eu l'honneur d'entretenir la Société, a soulevé depuis peu de nombreuses controverses, et que la question s'est, sinon éclaircie, au moins transformée. M. Germain Bapst n'admet pas que l'étain ait pu venir du Caucase ni qu'on l'ait tiré de la presqu'île de

1. Voici les noms de ces 18 départements : Ain, Allier, Ardèche, Aveyron, Cantal, Corse, 2, Eure, Gers, Lot, Manche, Pyrénées-Orientales, Haute-Saône, Haute-Savoie, Var, Algérie, 3.

Malacca ou du Khorassan, indiqués comme ayant fourni ce métal dans la plus haute antiquité. Pour lui l'étain a dû venir de l'Altaï, et il cite à l'appui de cette théorie le fait que les Turcs habitant ces hauts plateaux ont dû connaître l'étain sans le tenir d'aucun autre peuple avoisinant, attendu qu'ils le désignent dans leur langue sous un nom qui n'a son similaire dans aucune autre langue.

En second lieu, il expose que les Chinois ont connu l'étain deux mille ans avant notre ère, que les bronzes proviennent du nord de la Chine, et que tout concorde à faire croire que l'étain dont ils sont composés provenait des limites septentrionales de l'empire; enfin que la légende persistante qui consiste à dire qu'on allait chercher l'étain au fond de la mer Noire tendrait à démontrer qu'en effet des comptoirs établis sur l'embouchure du Phasé recevaient, du centre de l'Asie, de l'étain qui de là était transporté par les Phéniciens ou autres peuples navigateurs dans les différents centres civilisés du monde ancien.

Enfin il résulte de nombreuses expériences faites tout dernièrement qu'il paraît vraisemblable qu'avant l'âge du bronze, il a existé un âge de cuivre pur; qu'à côté de ces expériences, nombre de faits d'un ordre moral viennent confirmer les faits matériels.

M. d'Arbois de Jubainville, membre résidant, fait des objections aux assertions de M. Germain Bapst :

« Notre savant confrère M. Bapst prétend qu'il faut chercher en Asie les mines d'étain d'où les plus anciens fabricants de bronze de la région orientale du bassin de la Méditerranée ont tiré l'étain qu'ils ont mélangé au cuivre. L'opinion généralement répandue est, je crois, que cet étain vient d'Espagne et des Iles-Britanniques d'où il a été amené dans la région orientale du bassin de la Méditerranée par les navires phéniciens. Dès l'année 1100 avant J.-C., Cadix était une colonie tyrienne¹, rien ne prouve que les navires phéniciens n'aient pas fréquenté les côtes de l'Espagne, dans

1. Duncker, *Geschichte des Alterthums*, t. II, 5^e édit. (1876), p. 64.

la période sidonienne de l'histoire des Phéniciens, 1400-1100¹. Or, l'Espagne a eu des mines d'étain, épuisées aujourd'hui, qui peuvent avoir fourni jadis beaucoup d'étain. Quand leur production devint insuffisante, les Phéniciens recoururent aux mines d'étain de la Grande-Bretagne. Personne n'a démontré qu'il existe un objet de bronze fabriqué dans le bassin de la Méditerranée avant la découverte par les Phéniciens des gisements d'étain d'Espagne ou même de Grande-Bretagne². »

En réponse aux objections de M. d'Arbois de Jubainville, M. Germain Bapst fait observer qu'à son avis, il est inadmissible que la civilisation ait eu une marche en sens opposé à la navigation des peuples, et que les peuples ont toujours progressé de l'Orient à l'Occident; que l'histoire et le bon sens nous apprennent que la civilisation a eu la même marche, et qu'enfin les Chinois ayant connu le bronze deux mille ans avant notre ère, l'assertion de M. d'Arbois de Jubainville, qui consiste à dire qu'il était plus facile pour les Phéniciens d'aller chercher l'étain en Espagne plutôt que dans l'Altaï, tombe devant ce fait que les Chinois avaient moins de chemin à faire pour aller le chercher dans l'Altaï qu'en Espagne.

M. Germain Bapst ajoute que, devant ces deux raisons, il maintient son dire.

M. d'Arbois de Jubainville, membre résidant, fait la communication suivante :

« Tous les savants qui s'occupent des origines de notre histoire connaissent le précieux recueil auquel M. Allmer a donné le titre de *Revue épigraphique du midi de la France*. Dans le tome I^{er}, p. 14, de cette publication si excellente, ce compétent érudit a donné, sous le n^o 23, le texte d'une inscription du musée de Périgueux qui est très intéressante pour l'histoire du culte du dieu *Lugu-s* chez les Celtes du continent. C'est l'épithète d'une femme appelée *Julia Lugu-*

1. Meyr, *Das phänisische Alterthum*, 2^e partie, p. 132-146.

2. Cf. Duncker, *Geschichte des Alterthums*, t. II, 5^e édit. (1878), p. 233.

Selva. *Lugu-selva* veut dire « propriété, possession de *Lugu-s*, celle qui appartient à *Lugu-s*. » On peut comparer le mot propre grec *Θέο-δούλος*, « esclave de Dieu, » et le mot propre franc *Anse-deus*, « esclave des Anses, » c'est-à-dire « des dieux. » *Selva* est identique au vieil irlandais *selb*, prononcez *selv* ou *selso*, thème féminin en *a* qui veut dire « propriété, possession. » En gallois, *helw*, qui a le même sens, est le même mot avec cette seule différence qu'il est masculin; l'*h* initial de *helw* tient lieu d'une *s* primitive. Julia *Lugu-Selva* à Périgueux fait pendant à *Valerius Luguadicus* dont le fils, *Valerius Anno*, né à Osma en Espagne, nous est connu par son épitaphe conservée à Ségovie¹. *Lugu-selva* est un composé dont *Lugu-s* est le premier terme. *Luguadicus* est un dérivé de *Lugu-s*. Le suffixe *-adicus* dans *Lugu-adicus* peut être considéré comme identique au suffixe *-aticus* dans *Epatiecus*. *Epatiecus* a été signalé dans une légende monétaire de la Grande-Bretagne et dans les inscriptions du trésor de Bernay. *Epatiecus* est presque le même mot que l'irlandais *Eochaid* = **Equatez*, génitif *Echdach* = **Equatez-os*. L'irlandais a aussi un nom propre *Lugaid* = **Lugatez*, génitif *Lugdach* = **Lugadec-os*. *Lugaid* est à *Luguadicus* dans le même rapport que *Eochaid* à *Epatiecus*. *Eochaid* est presque le même mot que le latin *eques*, *equit-is*, « cavalier. » *Luguadicus* peut être comparé aux noms propres grecs dérivés de noms divins tels que : *Δημήτριος*, *Διονύσιος*, *Ποσειδώνος*, *Ἑρμιάνης*, *Ἑρμηνανός*. Les Grecs n'avaient pas le monopole des noms propres dérivés de noms divins. Les Gaulois en formaient aussi. Tel est *Esuvius* d'*Esus*; *Esuvius* a été rendu célèbre par les deux empereurs gaulois *Tetricus* dont il était le gentilice². Nous citerons encore le gentilice *Camulinus*, dérivé de *Camulus*, dans une inscription du musée de Trèves³ et de ce gentilice on peut rapprocher le gentilice *Camullius* dans une inscription de Vaison conservée au musée d'Avignon. Cette inscription a été publiée par M. Allmer dans sa précieuse *Revue épigraphique* à laquelle il faut toujours revenir quand, dans les questions d'onomas-

1. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. II, n° 2732.

2. Voir l'article que leur a consacré Vincent de Vit, *Onomasticon*, t. II, p. 765.

3. Brambach, *Corp. inscr. Rhem.*, n° 826.

tique gauloise, on veut établir les saines doctrines sur des bases solides¹.

« Quant à des noms d'hommes gaulois composés, dont le premier terme est un nom divin, on peut comparer à *Lugus-saba*: *Esu-nertus*, « celui qui a la force d'Esus²; » *Esu-magius*³, « celui qui est puissant comme Esus; » *Totati-gens*, « fils de Teutatès⁴. »

M. Ant. Héron de Villefosse, membre résidant, donne lecture d'un mémoire de M. l'abbé Rabiet sur quelques inscriptions trouvées à Cadenet (Vaucluse).

A l'occasion de ce mémoire, M. l'abbé Thédenat, membre résidant, donne quelques détails sur des découvertes archéologiques faites à Cadenet, d'après des renseignements qu'il a recueillis dans les papiers de Calvet, à la bibliothèque de Marseille et à la bibliothèque d'Avignon.

Le mémoire de M. l'abbé Rabiet et la communication de M. l'abbé Thédenat sont renvoyés à la Commission des impressions.

M. Read, membre résidant, présente un coq en bronze acheté à Trieste.

M. Héron de Villefosse rend compte d'une visite qu'il a faite à notre confrère M. Frédéric Moreau, dont l'importante collection vient de s'enrichir encore par le produit des fouilles de la *Villa d'Ancy*.

Cette villa était connue des archéologues par quelques découvertes d'objets romains. Un vieux pont voisin, nommé le *Pont d'Ancy*, était jeté sur l'Aisne, près de Braisne, au passage de la voie romaine de Reims à Amiens. Lorsque les eaux sont basses, on aperçoit encore les restes des cuées de ce pont. Quant à la villa, tout a disparu de la surface du sol, et ce n'est qu'à 0^m60 environ de profondeur qu'on trouve les

1. *Revue épigraphique*, t. I, p. 269, n° 300.

2. Allmer, *Inscription de Vienne*, III, 246.

3. *Revue archéologique*, nouvelle série, t. IV (1861), p. 138.

4. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VI, n° 2407.

restes de murs et les substructions dont notre zélé confrère a fait relever le plan et les dispositions intérieures. Ces murs ont encore 0^m60 de hauteur. On y recueille des fragments de marbre de différentes couleurs, une quantité innombrable de cubes de mosaïque et de nombreux morceaux d'enduits peints sur lesquels sont figurés des fleurs, des feuillages et des fruits. Deux grands panneaux de mosaïques bien conservés ont été retirés de ces fouilles; l'un représente un ours, l'autre un cerf au galop. Mais l'objet le plus important est sans contredit un vase en verre portant près du col une inscription circulaire gravée qui paraît contenir deux noms propres et une invitation à boire. Ce verre, brisé en petits morceaux, a été reconstitué avec une patience et une habileté dignes d'éloges. Notre vénérable confrère conserve toujours sa verveur et son activité et se propose d'entreprendre bientôt de nouvelles explorations.

M. Héron de Villefose ajoute que le terrain sur lequel ont lieu ces découvertes appartient à M. Edmond de Saint-Marceaux de la Roche. Déjà, à plusieurs reprises, on y a fait d'intéressantes trouvailles, et, en 1858 notamment, on en a exhumé une statuette d'*Eros dansant* en marbre blanc¹.

Séance du 25 Janvier.

Présidence de M. A. LONGNON, président.

Ouvrages offerts :

Atti della reale Accademia dei Lincei, an. CCLXXXIV, série IV, t. III, fasc. 6-7. Rome, 1887, in-4°.

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Duchesne, Ingold, Lescœur, Thédenat, IX^e année, n° 2. Paris, 1888, in-8°.

— de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, n° 181. Chartres, 1888, in-8°.

1. Cf. *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, t. XII, 1858, p. 180 et suiv.; voir aussi *Ibid.*, p. 20.

- de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, II^e série, t. XIV, livr. 1. Béziers, 1887, in-8°.
- de la Société historique et archéologique de Langres, t. III. Langres, 1887, in-8°.
- de la Société industrielle de Mulhouse, nov.-déc. 1887. Mulhouse, in-8°.
- Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Saint-Petersbourg*, VII^e série, t. XXXV, n^{os} 3, 4, 5, 6 et 7. Saint-Petersbourg, 1887, in-4°.
- Revue de l'Afrique française*, publiée sous la direction de M. Poinssot, VII^e année, n^o 33. Paris, in-8°.
- Verhandlungen des historischen Vereins von Oberrhein und Regensburg*, t. XLI, 1887, in-8°.
- AURÈS (A.). *Rapport sur une publication de M. J. Oppert relative aux mesures assyriennes de superficie*. 2^e partie. Nîmes, 1887, in-8°.
- BABEAU (Albert). *L'Académie de Troyes et les auteurs des mémoires publiés sous son nom*. Troyes, 1887, in-8°.
- BERTHELOT. *Collection des anciens alchimistes grecs*. Paris, 1887, in-4°.
- FERRIÈRE (C^o HECTOR DE LA). *Lettres de Catherine de Médicis*, t. III, 1567-1570. Paris, 1887, in-4°.

Correspondance.

M. Duhamel, archiviste de Vaclase, présenté par MM. de Boisliole et Ant. Héron de Villefosse, écrit pour poser sa candidature au titre d'associé correspondant national. Le Président désigne MM. Lecoq de la Marche, A. de Barthélemy et d'Arbois de Jubainville pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. Flouest, membre résidant, fait hommage à la Société, de la part de M. Aurès, associé correspondant national à Nîmes, de la deuxième partie du Rapport présenté par le savant ingénieur à l'académie de Nîmes, sur la controverse

à laquelle donne lieu une publication récente relative aux mesures assyriennes de superficie.

M. d'Arbois de Jubainville, membre résidant, fait la communication suivante :

« Mon savant maître, M. Jules Quicherat, a publié, en 1875, une histoire du costume en France, qui a obtenu un succès mérité. Il y donne (p. 11), d'après un savant danois, M. Conrad Engelhardt, le dessin d'un pantalon, trouvé dans une tourbière du Jutland. On croit que ce pantalon remonte au temps des Cimbres. A la jambe gauche on voit encore fixé le débris reconnaissable d'un chaînon.

« Je me demande si ce pantalon ne serait pas la **husa* germanique, par opposition à la *bréca* gauloise.

« La **husa* paraît avoir participé du pantalon, de la guêtre et de la chaussure. La « heuse » française, qui porte le même nom, ne couvrait que la bas de la jambe et le pied ; tandis que la braie couvrait le haut des jambes, les cuisses et le tronc.

« Les langues germaniques ont adopté le mot gaulois *bréca*, mais elles ont continué à donner au mot **husa*, en allemand moderne *hose*, un sens plus étendu ; ce nom désigne à la fois chez elles le pantalon, la guêtre et le soulier. »

M. l'abbé Beurlier, associé correspondant national à Paris, propose une nouvelle restitution d'une inscription de Tigibba (Algérie), mentionnant un toréador tué d'un coup de corne par un taureau.

La communication de M. l'abbé Beurlier est renvoyée à la commission des impressions, pour être réunie à son mémoire sur les courses de taureaux dans l'antiquité.

M. Nicard, membre résidant, communique un rapport de M. le chanoine Grenat, de Sion, sur la découverte récente de quatre dolmens situés au-dessus de l'hospice du Mont-Saint-Bernard, sur une montagne appelée, en patois du pays, Tachnai, mont à sacrifice. Ces dolmens, placés à une hauteur de deux mille mètres au moins, ont été enlevés et

portés au musée de la ville de Sion; les fouilles pratiquées au pied de ces dolmens ont fourni un assez grand nombre d'objets en pierre, principalement des haches.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, présente à la Société une très belle lampe chrétienne, trouvée en Tunisie à l'Henchir-Thine (l'antique *Theuae*) :

« Cette lampe, sur laquelle est figuré un poisson et qui est d'une conservation tout à fait exceptionnelle, vient d'être offerte au Musée du Louvre, par M. Max Esnard.

« Déjà en 1881 (*Bulletin*, p. 233-234), j'ai eu l'occasion de parler des fouilles faites, en Tunisie, par M. Max Esnard et des lampes païennes qu'il avait découvertes à l'Henchir-Thine. Je crois devoir rectifier la lecture que j'ai donnée alors d'une marque de potier inscrite sous la lampe n° 6 représentant Mercure à cheval sur un coq¹. La lampe en question fait maintenant partie des collections du Louvre, et l'estampille doit se lire ainsi :

EXO·C·
AMARI////Π
ANI

« Probablement : *ex officina G(ost) A(nsi) Mari[an]iani*.

« M. Max Esnard, qui est un voyageur émérite, m'a remis, pour être soumise à la Société, la copie d'une inscription grecque relevée par lui à Alexandrie d'Égypte, près du canal Mahmoudieh :

ΑΥΤΟΚΡΑΤΟ
ΘΕΟΥΝΕΡΟΥ
ΝΕΡΟΥΑΝΤΡ
ΣΕΒΑΣΤΟΝΕΒ
ΛΑΚΙΚ

« C'est le fragment d'une inscription en l'honneur de l'empereur Trajan. Il suffit d'introduire trois petites modifications de lettres aux lignes 4 et 5 pour obtenir un texte correct :

ΑΥΤΟΚΡΑΤΟρ Καίσαρα

1. Sur cette curieuse représentation, cf. le bronze de la collection Gréau, n° 1098, Mercure sur un coq.

ΘΕΟΥ ΝΕΡΟΥΤαϛ υἱὸν
ΝΕΡΟΥΑΝ ΤΡΑΙΑΝὸν
ΣΕΒΑΣΤΟΝ ΓΕΡΜΑΝΙΚὸν
ΔΑΚΙΚὸν.

« L'inscription a été gravée postérieurement à l'année 102, puisque Trajan y porte le titre de *Dacicus*. »

La place de M. Charles Robert, membre résidant, décédé au mois de décembre dernier, est déclarée vacante. L'élection est fixée au premier mercredi de mars.

Séance du 1^{er} Février.

Présidence de M. A. LONGNON, président.

Ouvrages offerts :

- Beitrage zur Vaterlandischen Geschichte herausgegeben von der historischen und antiquarischen Gesellschaft in Basel*, nouv. série, t. II, livr. 4. Bâle, 1888, in-8°.
- Bulletin critique*, publié sous la direction de MM. Duchesne, Ingold, Lescoeur, Thédenat, IX^e année, n^o 3. Paris, 1888, in-8°.
- de la *Diana*, juillet, t. IV, n^o 34. Ménétrier, 1888, in-8°.
- de la *Société d'études des Hautes-Alpes*, VII^e année, janvier-mars 1888. Gap, 1888, in-8°.
- de la *Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, t. IX, 4^e livr. Brive, 1888, in-8°.
- Korrespondenzblatt der westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, VIII^e année, n^o 1. Trèves, 1888, in-8°.
- Revue de l'Afrique française*, publiée sous la direction de M. Poinssot, VII^e année, n^o 34. Paris, 1888, in-8°.
- Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, VII^e année, livr. 1. Trèves, 1888, in-8°.
- PROU (Maurice). *Catalogue des monnaies mérovingiennes d'Autun*. Autun, 1888, in-8°.
- ROZET (Celestin). *Oeuvres posthumes, le monde astronomique*. Gap, 1888, in-8°.

Correspondance.

M. de Mély, présenté par MM. A. de Barthélemy et Corroyer, et M. le baron de Baye, présenté par MM. Aubert et Longnon, écrivent pour poser leur candidature à la place de membre résidant laissée vacante par la mort de M. Ch. Robert. MM. A. de Montaiglon, Pol Nicard et Guiffrey, déjà désignés, continueront à former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques de M. de Mély; le Président désigne MM. Flotest, A. de Barthélemy et Prost, pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques de M. le baron de Baye.

Travaux.

M. A. de Barthélemy, membre résidant, offre de la part de M. Maurice Prou un ouvrage intitulé : *Catalogue des monnaies mérovingiennes d'Autun.*

M. le Président annonce la mort de M. le vicomte de Ponton d'Amécourt, associé correspondant national à Trilport (Seine-et-Marne), et se fait l'interprète des regrets de la Compagnie.

M. Vauvillé, associé correspondant national à Pommiers (Aisne), continue la lecture de son mémoire sur l'oppidum de Pommiers.

M. de Baye, associé correspondant national à Bayé (Marne), lit une note sur des objets antiques, de travail barbare, trouvés en Crimée.

M. Bapst, membre résidant, présente quelques observations sur l'authenticité des objets analogues que l'on donne comme venant du Caucase et qui paraissent provenir en réalité de Kertch (Crimée).

M. d'Arbois de Jubainville, membre résidant, témoigne quelque étonnement que M. Bapst vienne de parler de bijoux mérovingiens du n^o siècle de notre ère comme ayant été trouvés aux environs du Caucase. Il paraît conclure de là

qu'au III^e siècle, les ancêtres de Clovis auraient habité le voisinage du Caucase. Cette doctrine serait bien hardie. Les Germains étaient établis entre le Rhin et la Vistule dès le IV^e siècle avant notre ère et probablement beaucoup plus anciennement. Pythéas, au IV^e siècle av. J.-C., trouva des *Toutou* sur les bords de la mer du Nord. Au commencement du I^{er} siècle, Strabon nous parle du *Ségambre Deudorix* qui figura au triomphe de Germanicus. Deudorix est le même nom que le Theudericus des rois mérovingiens.

M. Flouest n'hésite pas à croire qu'en mentionnant comme mérovingiens des bijoux découverts dans des sépultures voisines du Caucase, ni M. Bapst, ni les savants conservateurs du Musée de Saint-Petersbourg, qui ont pu les qualifier ainsi, n'ont entendu rattacher les mots qui en étaient parés aux groupes de populations qui ont introduit, dans le nord et l'est de la France actuelle, aux temps que notre histoire nationale nous autorise à appeler mérovingiens, des bijoux de même facture et de même style. C'est en France que cette classe spéciale d'antiquités a été remarquée et méthodiquement étudiée pour la première fois : ce sont des travaux français (ceux de l'abbé Cochet notamment) qui paraissent avoir tout d'abord appelé l'attention sur elle. En séparant ces antiquités de celles avec lesquelles on les avait plus ou moins confondues jusque-là, en les individualisant d'une façon rationnelle et scientifique par la description de leurs particularités caractéristiques, nos prédécesseurs ont appris à plusieurs de leurs émules étrangers à les connaître. Ceux-ci ont pris dans leur pays l'habitude d'en parler d'après eux et se sont ainsi servis, pour les désigner et se faire comprendre du plus grand nombre, d'une terminologie qui ne peut avoir que chez nous une valeur positive. Il convient de permettre aux archéologues d'employer dans un sens plus large certaines expressions qui ont dans le domaine de la géographie politique et des textes historiques une signification rigoureuse. Dans la détermination des types qui servent de base à ces classifications, l'archéologie ne peut pas toujours tenir un compte absolu du tracé précis des frontières et des dénominations ethniques qui ont été, suivant le moment,

en concordance avec ce tracé. Elle a besoin de pouvoir prendre son bien où elle le trouve ; la persistance des caractères fondamentaux lui permet, en général, de la reconnaître aisément : elle le nomme alors du nom qu'elle lui a déjà donné, sans se préoccuper trop, il faut l'avouer, des vicissitudes et des transformations de la contrée où elle se rencontre. Elle se fait très nettement comprendre de ses servants dans ces conditions ; avec un peu de bonne volonté, il devient facile aux érudits versés dans la connaissance des textes de ne pas se méprendre sur ce qu'il y a parfois, et nécessairement, d'un peu conventionnel dans son langage.

D'ailleurs les textes, dont on ne conteste pas l'incalculable prix, mais dont la valeur probante se limite souvent à un moment du passé ou à un point du pays, suffisent-ils à tous les besoins et peuvent-ils toujours répondre aux questions qui s'imposent ? Ils sont, il faut le reconnaître, singulièrement claires et laconiques avant notre ère, pour ce qui n'appartenait pas aux rives méditerranéennes, ou à leurs abords immédiats. Combien cependant était déjà grande dans les vastes territoires s'étendant en Europe, au delà du versant méridional des Alpes, l'activité humaine que l'archéologie des fouilles et des collections a seule révélée ! Que d'événements considérables, que de modifications progressives, que de rénovations partielles ou totales y sont certainement intervenues, dont aucun historien, aucun géographe n'a pu saisir la moindre trace !

Il serait peu rationnel de vouloir juger des peuples barbares de l'antiquité par les agglomérations nationales qu'ont montrées les temps postérieurs. On ne peut avoir, à leur égard, de la frontière et des conséquences qu'on en fait résulter, la conception qui a eu cours plus tard. La vie nomade et ses influences indéfiniment transformistes s'imposaient en principe et, quelque importants qu'ils fussent, à des groupements de familles ne sachant guère bâtir que des huttes et ne connaissant de la propriété que la jouissance collective. Sans doute, il restait ordinairement sur place un gros de population suffisant pour caractériser une nation, à un point de vue d'ensemble et occuper un emplacement appréciable

dans l'attribution de l'espace, mais les clans essaïmaient sans cesse les uns dans les autres, tantôt en grandes masses et par la violence, tantôt par infiltrations lentes et successives à la faveur de l'hospitalité consentie, et c'est ainsi qu'aujourd'hui l'antiquaire peut rencontrer, sur de très longs parcours, des vestiges identiques les uns aux autres à qui il lui faut bien appliquer la même qualification déterminative, quelle que soit, pour la géographie régionale ou pour l'ethnographie, la diversité des territoires. Lorsque, en pays essentiellement gaulois, les sépultures de nos ancêtres nous livrent le vase de Grœckwill, le seau funéraire à côté de Magny-Lambert et d'Eygenbilsen, ou les parures militaires de la Gorge-Meillet, de Somme-Bionne et de Champigny, nous mentionnons l'Artémis asiatique, la ciste étrusque, les spirales pannoniennes et le casque assyrien, sans craindre qu'on nous soupçonne de croire que les Ombriens ou Proto-Étrusques de Felsina, les Kalkeutes du bas-Danube, les prêtres phrygiens ou les guerriers d'Assyrie aient jamais hanté les lieux où nous recueillons ces précieuses antiquités.

Séance du 8 Février.

Présidence de M. A. LONENON, président.

Ouvrages offerts :

Atti della reale Accademia dei Lincei, an. CCLXXXIV, t. III, fasc. 8. Rome, 1887, in-8°.

Bulletin de la Société archéologique du midi de la France, nouv. série, an. 1887, n° 4. Toulouse, in-8°.

— *de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres*, nos 10-12. Niort, 1887, in-8°.

— *de la Société dunoise; archéologie, histoire, sciences et arts*, n° 75. Châteaudun, 1888, in-8°.

Journal des Savants, décembre 1887; janvier 1888. Paris, in-4°.

Mémoires de l'Académie de Vaucluse, t. VI, an. 1887, 3^e et 4^e tr. Avignon, 1887, in-8°.

- de la Société archéologique du midi de la France, t. XXV, 2^e livraison. Toulouse, 1887, in-4°.
- RORR et Ed. FLOUAT (C. et J.). *Les tumulus de Montcaumon, Haute-Marne*. Langres, 1888, in-4°.
- SARRAS (U.). *Le Castelar, près Cadenet*. Avignon, 1884, in-8°.
- *Les fouilles de Gadagne. Un cimetière-ligère*. Avignon, 1888, in-8°.
- *Stèle épigraphique trouvée à Saint-Estève*. Avignon, 1885, in-8°.

Correspondance.

M. Durrieu, présenté par MM. A. de Barthélemy et Courajod, et M. Bouchot, présenté par MM. Duplessis et Ulysse Robert, écrivent pour poser leur candidature à la place de membre résidant laissée vacante par la mort de M. O. Rayet. Les membres déjà désignés continueront à former les commissions chargées de présenter un rapport sur les titres scientifiques des candidats; ce sont, pour M. Durrieu, MM. de Boislesle, Saglio, Thédénat, et, pour M. Bouchot, MM. Molinier, Bapst et Babelon.

Travaux.

M. Ant. Héron de Villefosse, membre résidant, chargé de vérifier les comptes du trésorier, lit un rapport favorable.

Les conclusions de ce rapport sont mises aux voix et adoptées à l'unanimité.

Sur la proposition du Président, des remerciements sont votés au trésorier.

M. Ant. Héron de Villefosse rappelle que, dans la séance du 16 mars 1887¹, il a communiqué à la Société le dessin d'un bas-relief récemment exhumé à Rom par M. Blumereau, notaire dans cette localité. M. Blumereau vient de lui annoncer que, n'ayant pas cessé depuis un an de déblayer en plein terrain romain, il a découvert beaucoup d'autres objets. Mais ces objets disparaissent devant l'importance des subtruc-

1. Voir *Bulletin*, 1887, p. 122.

tions. M. Bloniereau prépare un mémoire détaillé sur ses fouilles qui s'étendent sur un hectare de terrain environ. Il y a reconnu une construction principale avec des annexes. Depuis huit jours il a commencé le déblaiement d'un puits romain dont les dimensions sont vraiment extraordinaires : il a près de deux mètres de diamètre. Il espère y faire d'intéressantes découvertes ; malheureusement ce puits est en communication avec la rivière, ce qui l'oblige à suspendre cette fouille partielle jusqu'aux beaux jours.

M. Ant. Héron de Villefosse lit ensuite la note suivante qui lui a été adressée par M. Berthelé, associé correspondant national à Niort (Deux-Sèvres).

« Il y a un an environ, M. Billeau, maire de la Chapelle-Saint-Laurent (Deux-Sèvres), a découvert, — dans les remaniements de terrain nécessités par l'établissement d'une gare audit lieu de la Chapelle-Saint-Laurent, sur la nouvelle ligne de Poitiers à Angers par Parthenay et Bressuire, — un curieux fragment d'ancien moule à enseignes de pèlerinage (xv^e siècle?), aujourd'hui conservé dans la collection archéologique de M. Casimir Puichaud, de Moncontant (Deux-Sèvres).

« Le pèlerinage pour lequel ce moule servait autrefois à fabriquer des enseignes est évidemment celui de Notre-Dame-de-Pitié, dont le sanctuaire, encore très fréquenté aujourd'hui, est situé à quelques centaines de mètres seulement de la Chapelle-Saint-Laurent.

« Ce fragment de moule, qui est en schiste ardoisier d'une couleur gris-verdâtre, présente deux images gravées, quadrangulaires, anépigraphes, dans un état de conservation presque parfait. D'un côté une *pietà* (l'ensemble de ce premier sujet, encadrement compris, mesure 0^m022 de haut sur 0^m020 de large). De l'autre côté : le Christ crucifié et les instruments de la passion (l'ensemble de ce deuxième sujet mesure 0^m021 de haut sur 0^m021 de large).

« Le moule complet se composait de trois parties, deux extérieures, une médiane. C'est la partie médiane qui a été retrouvée. — On voit encore parfaitement la place des pitons

de métal qui servaient à fixer ensemble les trois plaques du moule. — On pouvait couler deux enseignes à la fois. Les rigoles, par lesquelles se faisait l'infusion du plomb ou plutôt de l'étain, étaient au nombre de trois du côté de la piété, au nombre de deux du côté de la crucifixion.

« Le fragment de moule possédé par M. Puichaud permet de reconstituer un type d'enseignes de pèlerinage anciennes, dont aucun spécimen, croyons-nous, n'était connu jusqu'ici.

« On a trouvé en Poitou quelques enseignes de pèlerinages *étrangers au Poitou*. C'est la première fois, si nous ne nous trompons, que l'on rencontre l'enseigne d'un pèlerinage *poitevin*. »

M. Rey, membre résidant, fait la communication suivante :

« L'identification de la bourgade médiévale de Palmerium, en Galilée, n'a pas encore été tentée ; je crois avoir réussi à fixer ce point important de la géographie des croisades.

« Palmerium formait un des fiefs de la princée de Galilée et possédait une abbaye de moines de l'ordre de Saint-Benoît.

« Nous savons¹ qu'en 1180, Alvisé, dame de Palmerium, donna à l'abbaye du Mont-Thabor *domos apud Palmerium quod et Solinum dicitur...*, ainsi qu'un terrain s'étendant de la maison élevée par Jean (alors abbé du Mont-Thabor), ancien prieur de Palmerium, *usque ad portum Cayre*. La donatrice excepta seulement une parcelle de terre située *ad radicem montis*.

« Je crois devoir rechercher le site de Solinum dans Soulem, gros village, situé sur la pente méridionale du Petit-Hermon, et à six cents mètres duquel se trouvent de belles sources nommées, encore de nos jours, Airoum-Kaïorah qui fournissent l'eau nécessaire aux habitants de Soulem.

« La mention de la pièce de terre située *ad radicem montis* me paraît venir encore corroborer l'identification que je propose.

« Quant à l'origine du nom de Palmerium, elle doit être attribuée, selon moi, à quelque bois de palmiers, aujourd'hui

1. *Cod. Dipl.*, t. I, n° 172, p. 214.

d'hui disparu, qui au ^{xii}^e siècle entourait le village de Soulem.

« Les plus beaux palmiers de Syrie se voient aujourd'hui à Djenin, village tout voisin de celui qui nous occupe.

« Palmerium possédait cour de bourgeoisie et justice et était régie par la coutume de Burie, qui paraît avoir été alors en usage dans toute la princée de Galilée. »

M. Babelon, membre résidant, lit une communication sur la ville de Aba en Carie; il démontre qu'il n'y a aucune monnaie de cette localité; que celles qui lui ont été attribuées sont d'Olba de Cilicie. Il conjecture que l'ethnique TABHNQN doit être restitué sur une inscription récemment trouvée à Rome, où l'on a lu ABHNQN.

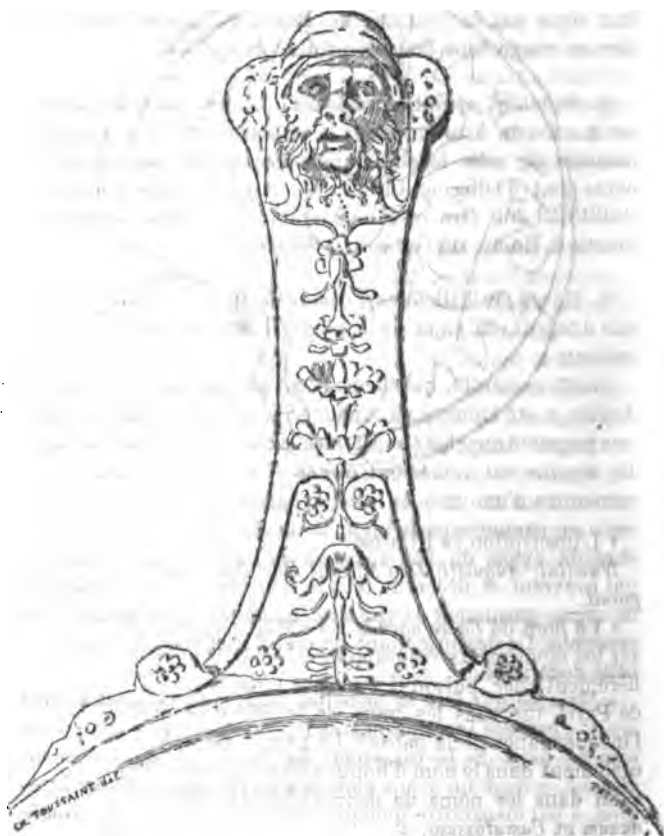
M. Héron de Villefosse présente à la Société une casserole d'argent, au sujet de laquelle il fait la communication suivante :

« Cette casserole, qui vient d'être acquise par le Musée du Louvre, a été trouvée en Angleterre, près de Douvres, dans une propriété appelée Caspat, située aux environs d'Hastings. Le manche est richement ciselé. Il est orné à l'une de ses extrémités d'une tête de Silène barbu dont la coiffure présente un caractère particulier. Cette tête est placée entre deux têtes de cygne du bec desquels sortent d'élégants fleurons qui couvrent et décorent tout le manche. Deux autres têtes de cygne garnissent l'extrémité adhérente à la panse de la casserole. Le dessin ci-joint permet de se rendre compte de cette décoration.

« Mais ce qui fait le principal intérêt de ce petit monument, c'est une inscription très légèrement tracée à la pointe sous le fond de la casserole. Ce fond, malheureusement détaché, a reçu un coup violent qui, en altérant son intégrité, a fait disparaître quelques lettres de l'inscription tracée circulairement (voir le fac-similé) :

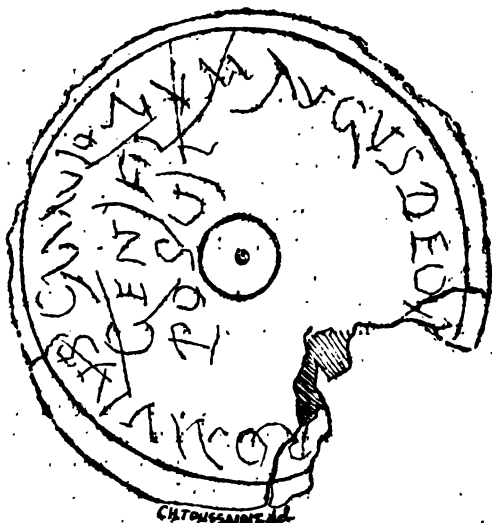
NVM AVGVS DEO I ROMVLVS CAMVLO
GENI FIL
POSVIT

« Il ne peut manquer plus de quatre à cinq lettres après le mot **DIO** et il me paraît certain qu'il faut compléter **M[ARTI]**. Il y a, du reste, un indice très certain de la lettre



initiale **M**. Le mot *M(ercurio)* serait trop long. Les inscriptions en l'honneur du dieu Mars sont très fréquentes en Bre-

tagne et le père du dédicant porte, en outre, un nom qui rappelle le surnom gaulois du dieu Mars, *Camulus*¹.



« L'inscription se lit ainsi :

Num(ini) Augus(ti) Deo M[arti] Romulus Camulogeni fil(ius) posuit.

« Le nom de *Camulogenus* ne s'était pas encore rencontré sur les monuments épigraphiques, mais il nous est particulièrement cher, puisqu'il a été porté par le célèbre défenseur de Paris, tué sous les murs de la ville en combattant pour l'indépendance de la patrie². Le nom de *Camulus* se retrouve également dans le nom d'homme *Camulognatus*. Il se retrouve aussi dans les noms de deux villes de Bretagne, *Camulodunum* et *Camulossesa*. »

1. *Corp. inscr. latin.*, t. VI, n° 46 ; t. VII, n° 1103 ; Brambach, *Corp. inscr. Roman.*, n° 164.

2. César, *Bell. Gall.*, 87, 73.

M. Ravaisson-Mollien, membre résidant, à propos de la tête figurée sur cette casserole, communique quelques observations relatives à la façon dont la coiffure est traitée sur les monuments antiques.

M. Mowat, membre résidant, présente la photographie, qu'il doit à l'obligeance de M. le comte Riant, de magnifiques fragments d'un taureau en bronze, de grandeur naturelle, trouvés à Martigny en Valais par M. le chanoine Grenat et maintenant déposés au musée de Sion; d'après les trous qui se voient sur le front de l'animal, il y a lieu de croire qu'il avait été figuré avec trois cornes; celle du milieu est cassée.

M. Héron de Villefosse présente quelques observations sur le caractère mobile des cornes de taureaux dans les monuments antiques.

M. de Laurière, membre résidant, lit la note suivante :

« J'ai l'honneur de communiquer à la Société l'empreinte d'un fragment d'inscription, gravé sur marbre, qui m'a été envoyée de Rome par M. l'abbé Le Louët. Cette inscription se trouve sur l'une des marches d'un petit escalier conduisant à l'entrée d'une catacombe, convertie actuellement en cave, et située dans une vigne, à l'embranchement de la route d'Ostie et du chemin des Trois-Fontaines. M. l'abbé Le Louët croit ce fragment inédit. En voici le texte :

..... ANN XII ME.....

.....FL SYAGRIO C.....

.....NN XI C MENSSI...

.....MEROBAVDE C....

[Vixit] ANN(is) XII ME[nsibus?...] FL(avio) SYAGRIO...
[Vixit a]NN(is) XI MENSSI[bus?...] MEROBAVDE C[onsols II]...

« Il s'agit donc de deux jeunes défunts dont nous n'avons pas les noms, probablement deux frères, inhumés dans la même sépulture, morts, le premier à l'âge de douze ans et tant de mois, sous l'un des consulats de Flavius Syagrius,

et l'autre à l'âge de onze ans et tant de mois, sous l'un des consulats de Mérobaude.

« La première de ces dates peut se rapporter à l'an 381 ou à l'an 382 qui correspondent à deux consulats de Syagrius et la seconde à l'an 383 qui correspond au deuxième consulat de Mérobaude. »

Séance du 15 Février.

Présidence de M. A. HÉRON DE VILLEFOSSE, ancien président.

Ouvrages offerts :

Bullettino di archeologia e storia dalmata. An. XI, n° 1. Spalato, in-8°.

Proceedings of the Society of Antiquaries of London, 28 avril-30 juin 1887. Londres, in-8°.

Revue de l'Art chrétien, NOUV. série, t. VI. Toulouse, 1888, in-8°.

BAYE (BARON J. DE). *Études archéologiques, époque des invasions barbares; industrie longobarde*. Paris, 1888, in-4°.

FLOREST (Ed.). *Le Dieu gaulois au marteau*. Paris, 1887, in-4°.

— *Note sur trois bronzes de la haute antiquité trouvés dans le département de la Drôme*. Paris, 1887, in-8°.

GEIGY (Alfred). *Das Münzrecht in Brugg*. Bâle, 1887, in-8°.

— *Médaille dite de la truite*. Bâle, 1888, in-8°.

LAURIÈRE (J. DE). *Promenade archéologique dans le val d'Aran*. Caen, 1887, in-8°.

ROMAN (J.). *Obituaire du chapitre de Saint-Mary-de-Forcalquier, 1074-1583*. Digne, 1887, in-8°.

RUELLE (Émile). *Bibliographie générale des Gaules*. Paris, 1888, in-8°.

Correspondance.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Marie Brown qui désirerait provoquer la réunion d'un congrès pré-historique qui se tiendrait à Rome en 1889.

M. le capitaine Barras écrit pour remercier la Compagnie de l'avoir admis au nombre des associés correspondants.

Travaux.

M. Flouest fait hommage à la Société de deux brochures qu'il a récemment publiées.

Il disculpe dans la première¹ la planche XIII de ses *Deux stèles de Laraire*², à qui un article de la *Gazette archéologique* impute une « inexactitude de dessin » qui ne serait rien moins, dans l'espèce, qu'une supercherie, puisqu'elle aurait eu pour but de procurer à la statuette, représentée par cette planche, « un attribut qu'elle n'a jamais possédé³. » Il s'agit du gros marteau à long manche fixé au socle, en arrière de la statuette, et duquel s'échappent, en manière d'auréole, cinq petits marteaux de même caractère. La démonstration de l'erreur dans laquelle son contradicteur est tombé est fournie par M. Flouest de la façon la plus décisive. Elle s'appuie sur des témoignages recommandables entre tous, dont plusieurs émanent de membres de la Société. Au surplus, l'attribut si légèrement contesté n'est pas une particularité isolée; le Musée de Saint-Germain en possède un deuxième exemplaire⁴ provenant, comme le premier, de Vienne. Il n'est pas entier, il est vrai, mais ce qui en subsiste est très démonstratif. Si trois des petits marteaux n'ont pas résisté aux atteintes du temps, deux sont encore en place et divergent du gros marteau central, qui a conservé la majeure partie de son long manche. L'assertion de M. Bazin est donc le résultat certain d'une appréciation inexacte.

La seconde brochure, consacrée à trois objets en bronze de

1. V. *Le Dieu gaulois au marteau*, extrait de la livraison 11-12, 1887, p. 306, de la *Gazette archéologique* de l'éditeur A. Lévy, rue de Lafayette, 13.

2. V. *Deux stèles de Laraire, avec appendice sur le signe symbolique en S*, Paris, 1885, 1 vol. in-8° et 19 pl., publié dans les *Études d'archéologie et de mythologie gauloises* de la *Bibliothèque archéologique* d'Ernest Leroux, éditeur, rue Bonaparte, 28.

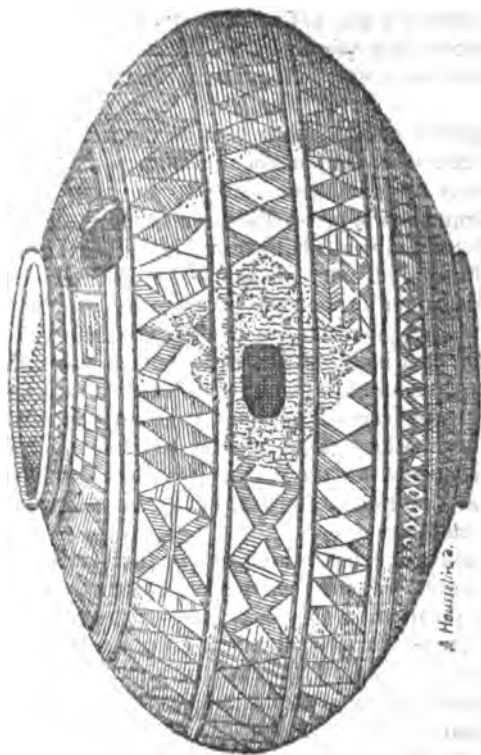
3. V. Hippolyte Bazin, *L'Hercule gaulois et l'Hercule gallo-romain de Vienne, Isère*, dans la livr. n° 7-8, 13^e année, 1887, de la *Gazette archéologique*; A. Lévy, éditeur.

4. N° 23205 du Catalogue. C'est une pièce originale en bronze et non un moulage.



Statuette découverte à Vienne (Isère).
(Réd. d'un tiers.)

grande antiquité recueillis dans le département de la Drôme¹, a, au dire de l'auteur, le tort d'avoir été prématurément publiée. Elle eût, en effet, considérablement gagné en intérêt et portée persuasive à un retard de quelques mois ;



Sphéroïde de Rochetaillée (Drôme).
(Réd. d'un tiers.)

M. Léon Heuzey écrivait, pendant qu'elle était sous presse, son savant mémoire sur la *Masse d'armes et le chapiteau*

1. V. *Note sur trois bronzes de la haute antiquité découverts dans le département de la Drôme*, dans la livr. d'août 1887, des *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, publiés par E. Carthailhac et E. Cheantre. Paris, Reinwald, édit.

*assyriens*¹. Ce mémoire fournit une ample moisson d'arguments au profit de la thèse exposée par M. Flouest à l'occasion du sphéroïde de Rochetaillée.

Entre temps, M. Vacher, l'habile pêcheur d'antiquités du lac du Bourget, retirait de la station de Grésine le cylindre à anneaux bruissants le plus parfait qu'on ait encore rencontré. Il favorise encore plus que la seconde des antiques signalée par M. Flouest une interprétation rationnelle de ce singulier appareil.

Il est manifeste que les sphéroïdes de bronze, recueillis en territoire gaulois et expliqués dans la *Note des Matériaux*, présentent tous les caractères d'une étroite parenté avec l'élément terminal de la masse d'armes assyrienne, tout à la fois engin de combat et attribut symbolique de la puissance civile ou religieuse. L'ordre de faits et l'évolution d'idées, auxquels il est logique de rattacher les deux objets, paraissent, en dépit de l'espace, avoir été les mêmes. C'est un type de plus à inscrire chez nous, dans la série des curieuses antiquités révélant une affinité, mal définie encore, mais bien intéressante, entre certains groupes de population fondus dans la grande nationalité gauloise et les clans guerriers qu'ont fait connaître les travaux sur les Héthéens et qui occupaient, sept ou huit siècles avant notre ère, les versants occidentaux du Taurus.

Quant au nouveau cylindre bruissant, qu'il faut désormais mentionner en tête de tous ceux que M. Flouest a signalés ou rappelés, aucun autre n'apporte, par sa riche décoration chevronnée, finement tracée au burin, et les combinaisons invariablement ternaires des vingt-sept anneaux mobiles dont il est pourvu, un élément plus propice à l'admission de l'hypothèse qui le range, comme les sphéroïdes, parmi les insignes d'une suprématie de haut rang. Il a droit d'y trouver place au même titre que les clochettes d'or garnissant, dans l'antiquité, le *miter* du grand-prêtre des Juifs, ou la robe royale des souverains de la Perse. Il procède des mêmes données que les pendeloques sonores de forme et de

1. V. *Revue archéologique*, livr. de nov.-déc. 1887, p. 259 et ss.

nature si diverses, mises en œuvre, dans les conditions que relève la *Note* publiée dans les *Matériaux*, pour certaines



Cylindre de Grésine (Savoie).

(Réd. d'un tiers.)

parures et certains usages qui y sont judicieusement utilisés.

M. Müntz, membre résidant, présente un portrait de Mathias Corvin, reconnu par lui dans un dessin de la bibliothèque Barberini. Ce portrait est le seul qui représente le roi de Hongrie à cheval, avec son armure.

M. Courajod, membre résidant, signale quelques autres portraits du même roi qui complètent la série de ceux que M. Müntz a énumérés à propos du dessin Barberini.

M. Germain Bapst, membre résidant, revient sur la question du commerce de l'étain dans l'antiquité et appuie par de nouveaux arguments son opinion que l'Altaï a été, avant l'Espagne et avant les îles Cassitérides, le pays de provenance de ce métal.

M. Léon Palustre, associé correspondant national à Tours, communique diverses pièces d'orfèvrerie du XI^e au XVII^e siècle, trouvées ou conservées en Touraine.

La communication de M. Léon Palustre est renvoyée à la Commission des impressions, pour être publiée dans le volume des *Mémoires*.

Séance du 22 Février.

Présidence de M. A. LONGNON, président.

Ouvrages offerts :

Archeologia or miscellaneous tracts relating to antiquity, t. L. Londres, 1887, in-4°.

Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres, année 1888. Langres, in-4°.

Mémoires de la Société royale des Antiquaires du Nord, nouvelle série, an. 1887. Copenhague, in-8°.

Revue de l'Afrique française, publiée sous la direction de M. Poinssot, VII^e année, n° 35. Paris, 1888, in-8°.

HÉNON DE VILLESOSSE (Antoine). *Anse d'amphore de bronze appartenant au Musée du Louvre*. Paris, 1887, in-4°.

Travaux.

Le Président annonce la mort de M. Schneller, associé correspondant étranger à Lucerne, et se fait l'interprète des regrets de la Compagnie.

M. Müntz, membre résidant, présente, de la part de M. l'abbé Batiffol, associé correspondant national, résidant à Rome, une liste d'objets d'art et d'antiquités, ayant fait partie de la collection de la famille Zanobis, à Avignon.

« Cette collection n'était jusqu'ici connue que par la mention qu'en fait Peiresc, vers 1628¹. L'inventaire conservé à la bibliothèque Barberini, à Rome, parmi les papiers de Suarès (ms. n° xxxix, 72), contient le « rôle des pièces du cabinet » (peut-être identique à celui que mentionne Peiresc), et énumère une longue suite de bronzes (dont quelques-uns sont attribués faussement à Michel-Ange), d'albâtres, de médailles, de curiosités d'histoire naturelle, etc.

« Quelques laconiques que soient ces notices, il y aura intérêt, croyons-nous, à les publier : elles permettront peut-être de retrouver et d'identifier dans les collections modernes l'un ou l'autre des objets antiques réunis aux xvi^e et xvii^e siècles par une famille d'amateurs justement appréciée en Provence.

« Rôle des pièces du cabinet de Zanobis en Avignon. »

« Un Marc Aurele à cheval de Michel-Ange bonorot, bronze.

« Un Sanson du mesme bronze.

« Un Tibre albastre du mesme.

« Un corps sans bras ny jambes du mesme bronze.

« Un cheval ayant les yeux d'argent bronze du mesme.

« Un aultre cheval bronze ancien.

« Deux aultres chevaux sur pieds-destals bronze anciens.

« Deux hercules anciens bronze.

« Un Roy captif bronze.

1. Bonaffé, *Dictionnaire des amateurs français au XVII^e siècle*. Paris, 1884; 78, 79.

- « Une femme romaine bronze.
- « Un petit enfant bronze anticq.
- « Un Satire bronze anticq.
- « La teste de Cicéron bronze antique.
- « Une Pallas sur son pied-destal bronze.
- « Deux chevaliers sur piedsdestals bronze.
- « Une teste avec les yeux d'argent antique.
- « Un Consul romain anticq. bronze.
- « Une idole de bronze sur un pied destal.
- « Un Turc bronze servant d'orloge dore.
- « Un chevalier bronze.
- « Deux lampes anciennes bronze.
- « Un dragon de bronze ancien.
- « Deux nymphes anciennes bronze.
- « Deux crucifix à quatre clous. bronze.
- « Un paris Alexandre ancien bronze.
- « Un meuble ancien bronze.
- « Un Mercure bronze ancien.
- « Trois medallies dalbâtre au néron un domitian et sa
« femme à demy relief.
- « Une nymphe dormante albatre ant.
- « Un Tibre albatre anticq.
- « Un vase dalbatre anticq.
- « Une teste d'un petit enfant mourant albatre.
- « Deux salières dalbatre.
- « Deux salières de Z. Jayet avec un vase.
- « Un grand vase de porcelaine et trois escuelles.
- « Une cocquille de porcelaine fasonnee sur un pied dar-
« gent.
- « Une Nostra Dame avec ses misteres à lentour dyvoire
« antique.
- « Une aultre grande dyvoire antique.
- « Un juge dyvoire anticq.
- « Un Rusticq dyvoire anticq.
- « Deux pyramides de porphire.
- « Deux aultres de jaspe.
- « Une grande urne de verre avec les cendres et les esse-
« ments de dedans.

- « Deux autres grandes de terre sigillée.
- « Deux autres de terre.
- « Deux grands larmoires de verre anciens et cinq petits
- « autres de verre.
- « Deux noix en saçon: garnies d'argent six autres noix
- « muscates.
- « Quatre œufs d'austrouche.
- « Deux bastons des Brésiliens. Un de Brésil et l'autre de
- « bois de gaiat.
- « Deux grandes queues de poisson maillard.
- « Un dard de jonc arme de canne.
- « Deux lampes de guerre de bronze anciennes.
- « Un cachot de fer.

(Suit la mention d'un certain nombre de curiosités d'histoire naturelle. Nous les omettons.)

- « ... Cinq lampes ensemble anciennes.
- « Quatre autres petites de terre et deux de bronze.
- « Un petit corcelet de fer...
- « ... Un paire d'esperons du Roy René.
- « Un autre paire de la maison de Roan...
- « Trois pins du mont Liban.
- « Une main de terre.
- « Deux modelles du St Sépulcre un de bois l'autre de
- « terre.
- « Deux vases de terre sigillée avec la marque du grand
- « turc.
- « Dix pièces de terre de St Paul,
- « Quatre pièces de cire.
- « Quatre urnes de terre.
- « Les douze Empereurs en terre cuite.
- « Sept autres pièces en terre cuite.
- « Les douze Empereurs en bronze à demy relief.
- « Quarante petites pièces de bronze antiques.
- « Une grande idole de terre et six petites.
- « Quinze boules de jaspe.
- « Deux grosses boules de jaspe.
- « Les douze mois de l'année en esmail avec leur cadre
- « dore.

- « Les quatorze gouverneurs qui ont gouverné la Flandre
- « depuis Charles cinquième.
- « Septante six pièces de medailles de plomb dorées dor de
- « ducat.
- « Dix et sept grandes medailles dorées dor de ducat.
- « Quatre grandes cornes de gazelle.
- « Deux pieces de tableau de la main du Savanier.
- « Vint petites pieces de tableau à l'huile.
- « Dix petits plats de vercean de la Chine.
- « Quatorze assiettes de bois de la Chine.
- « Sept plats de la Chine.
- « Deux fruitières de la Chine.
- « Deux fruitières de cristal de Venize.
- « Quarante grands verres ou vases de cristal de Venize.
- «
- « Un lic de sauvage de cotton.
- « Un paresol chinois de papier et de canne.
- «
- « Trois brouttes de buis gravees anciennes.
- « Deux grands couteaux anciens.
- « Un pied de Raphael d'urbin platre.
- « Une petite arquebuz.
- «
- « Une grosse pierre d'aigle.
- « Une quillere sacrificatoire de bronze.
- « Deux pieces de rocher avec des os humains empierres.
- « Un bassin desmail bleud.
- « Un manequin.
- « Douze petits paysages.
- «
- « Un petit chien artificiel.
- « Un esprevier de plume artificiel.
- « Un triangle de cristal.
- « Deux Rustics de buis.
- « Une piece de rocher incombustible.
- « Deux grandes medailles dyvoire anticques.
- « Un astrolabe de cuivre.
- « Une femme d'yvoire anticque.

- « Un cadran de cuivre.
- « Un livre chinois de papier de soye.
- « Un grand verre de conserve bleud.
- « Un arc de baleine.
- « Une pierre avec une croix naturelle.
- « Une grosse pierre destolle.
- « Vuict pieces de pierre de congelation.
- « Un baston de Jacop.
- « Une dage avec son bouclier ancien.
- « Mille medailles ou medallions anciens.
- « Un petit tableau garni d'argent.
- « Deux images de cire.
- « Deux grands dards et leur bois débeine.
- « Cinc ou sis sens cocquillies de mer de diverse sorte.
- « Un paire de souliers turquois.
- « Un soulier chinois de cuir bouli.
- « Deux petites cornes d'agazelle.
- « Dix et sept petites urnes longues anticques.
- « Trois petites urnes de terre anticq.
- « Une grosse dent d'un geant.
- « Un cerf volant.
- « Une boite dyvoire ancienne.
- « Une medaille en relief d'un Judas baisant Nostre Sei-
gneur. »

M. d'Arbois de Jubainville, membre résidant, répond aux arguments présentés par M. G. Bapst, dans la dernière séance, à l'appui de son opinion sur l'étain de l'Altai :

« Le poète mélique sicilien Stésichore, 632-550 environ avant J.-C., a parlé des mines d'argent d'Espagne :

Ταρτησοῦ ποταμοῦ παρὰ πηγὰς ἀκρίβωνας ἀργυροφόρου
Ἐν κευθμῶνι πέτρας...

Près des sources du fleuve Tartesse (Guadalquivir), sources immenses aux racines d'argent, cachées dans le roc¹.

« Diodore est donc dans l'erreur quand il attribue aux

1. Strabon, l. III, c. 2, § 11; éd. Didot, p. 123, l. 4-5; cf. Bergak, *Anthologia Lyrica*, 2^e édition, p. 291.

Carthaginois la plus ancienne exploitation des mines d'Espagne¹.

« Cette erreur est probablement le résultat d'une interprétation exagérée du passage où Polybe décrivait les mines de Carthagène².

« La domination carthaginoise en Espagne est du III^e siècle avant J.-C.

« Stésichore est contemporain de la domination tyrienne, qui paraît commencer vers l'année 1100 et qui finit avec le VI^e siècle. C'est Melkarth qui la personnifie mythologiquement; et Melkarth, autrement Midacritus, non content d'exploiter les mines d'Espagne, alla chercher l'étain dans les îles Cassiterides :

« Plumbum ex Cassiteride insula primus adportavit Midacritus³. »

« Antérieurement à l'hégémonie tyrienne, les Phéniciens peuvent avoir fréquenté l'Espagne et en avoir apporté de l'étain.

« Je n'ai en aucune façon la prétention de soutenir que la plus ancienne fabrication du bronze se soit faite avec l'étain d'Espagne. Je veux seulement dire qu'une partie des arguments sur lesquels se fonde notre savant confrère M. Bapst me semble en contradiction avec les monuments écrits de l'antiquité classique. »

M. Héron de Villefosse, membre résidant, communique de la part de M. A. Tausserat, associé correspondant national à Vinay (Marne), l'estampage d'une inscription grecque.

Elle est gravée sur une base carrée, en marbre, surmontée d'une colonnette, forme bien connue des cippes funèbres de la nécropole de Sidon; le monument provient sans aucun doute de Sayda :

ETHIΓ

ΘΕΟΤΕ

1. L. V, c. 38, § 2; 6d. Didot, t. I, p. 278, l. 1-2.

2. Strabon, l. III, c. 2, § 10; 6d. Didot, p. 122, l. 26.

3. Pline, *H. N.*, III, 197.

KNCEC
TIAIOC
ZHCAC
KAAWC

Les cinq dernières lignes sont gravées sur la base carrée; la première ligne a été ajoutée sur le pied de la colonne parce qu'il n'y avait plus de place sur la base. C'est l'épithète de *Cn(cius) Sestilius* qui a vécu treize ans.

Séance du 29 Février.

Présidence de M. LORSEUX, président.

Ouvrages offerts :

- Annuaire départementale de la Société d'émulation de la Vendée.* La Roche-sur-Yon, 1887, in-8°.
- *des bibliothèques et des archives pour 1888.* Paris, 1888, in-18.
- Atti della reale Accademia dei Lincei*, an. CGLXXXIV, 1887, 4^e série, t. III, fasc. 9^o. Rome, 1887, in-4°.
- Bulletin critique*, publié sous la direction de MM. Duchesne, Ingold, Lescœur, Thédenat, IX^e année, n^o 4. Paris, 1888, in-8°.
- *des bibliothèques et des archives*, année 1887, n^o 3. Paris, in-8°.
- Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, VIII^e série, t. IX. Toulouse, 1887, in-8°.
- *de la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature*, an. 1886. Beaune, 1887, in-8°.
- BAYE (le baron J. DE). *Études archéologiques, époque des invasions barbares, industrie lombarde.* Paris, 1888, in-4°.
- CORROYER (Édouard). *L'architecture romane.* Paris, 1887, in-8°.
- DUHAMEL. *Les Architectes du palais des papes.* Avignon, 1882, in-8°.
- *Un neveu de Jean XXII, le cardinal Arnaud de Via.* Tours, in-8°.

FERRERO (Ermanno). *La Strada Romana di Torino al Monginevro*. Turin, 1888, in-4°.

JABART (Henri). *Les monuments historiques de l'arrondissement de Rethel*. Rethel, 1887, in-18.

RÉGIS DE L'ÉTOURBEILLOX (le comte). *Le Château de la Coterbejollière*. Caen, 1888, in-8°.

TANNEY DE LARROQUE. *Lettres de Peinac aux frères Dupuy*, t. I, décembre 1617-décembre 1628. Paris, 1888, in-4°.

TAUSSERAT (A.). *Louis Paris, 1802-1887*. Arcis-sur-Aube, 1887, in-8°.

Travaux.

M. Mowat, membre résidant, présente, de la part de M. Ermanno Ferrero, membre de l'Académie de Turin, un mémoire intitulé *La strada romana di Torino al Monginevro* (extr. des *Memorie della R. Accademia delle scienze di Torino*, sér. II, t. XXXVIII, 1888, in-4°, 17 pages avec carte). Il fait ressortir l'importance de ce travail, particulièrement intéressant pour le raccordement du réseau des voies romaines de la Gaule avec celui de l'Italie. Toutes les sources d'information, textes d'auteurs, itinéraires anciens, inscriptions et bornes milliaires, ont été mises en œuvre par l'auteur avec la même sûreté et la même compétence qui caractérisent ses précédents travaux. Le sujet traité dans ce mémoire nous touche de près, il a donc droit à toute l'attention des érudits français.

M. Corroyer, membre résidant, dépose sur le bureau son ouvrage intitulé : *L'architecture romane*.

M. l'abbé Thédénat, membre résidant, dépose sur le bureau un dessin qui lui a été communiqué par notre confrère M. Maxe-Werly.

Ce dessin représente une pierre qui formait la partie supérieure d'un monument funéraire. Elle a été récemment découverte, brisée en cinq morceaux, dans un puits antique, sur le territoire de la commune de Grand (Vosges).

M. Émile Pierre, menuisier à Hordaincourt, dont le zèle pour l'archéologie est connu, et qui a lui-même exécuté à Gondrecourt des fouilles dont M. Maxe-Werly nous a exposé, à une séance précédente, les intéressants résultats, a acheté cette pierre et en a fait don à M. Maxe-Werly, pour le Musée de Bar.

Elle est couverte, sur toute sa longueur, par une inscription de trois lignes, ornée à chaque extrémité d'un dessin en forme de pelta, tracé avec élégance.

Sur les flancs de la pierre on remarque les vestiges très visibles d'une sculpture en relief qui, d'après les renseignements qui m'ont été fournis par M. Maxe-Werly, devait représenter un aigle aux ailes déployées.

Je donne le texte de l'inscription d'après le dessin exécuté par M. Émile Pierre et d'après un estampage pris sur la pierre par M. Maxe-Werly.

VIDVCV S LITVGENI FILSIBI ET
N ATVRA F VXSORI TESTAMENTO
FIERI IV S ATVRA V SOR H P

Viducus, Litugeni filius, sib(i) et Matur(a)e uxori, testamento fieri jus[sit]. M]atura, uxor, h(eres) p[ro]sui(t).

Les deux noms celtiques *Viducus* et *Litugenus* sont déjà connus.

Le nom *Viducus*, absent de la liste Gréuly, se rencontre cependant sur des poteries; on en a trouvé ou on en conserve à Nimègue, à Rheinzabern, à Wiesbaden, à Londres, à Tongres, à Namur, à Mons, à Rens, à Bavay, à Poitiers, dans l'Allier¹, à Vienne en Dauphiné²; il se rencontre sous la forme *Viducos* sur des poteries de Wiesbaden, de Poitiers, de Londres, de l'Allier³.

Quant au nom *Litugenus*, on l'a relevé aussi sur un assez grand nombre de monuments antiques. On le lit dans un graffite tracé à la pointe sur une brique trouvée à Chester-

1. Cf. Schnermann, *Styles figurés*, n^{os} 5735-5741.

2. Allmer, *Inscriptions antiques de Vienne*, t. IV, p. 171, n^o 1449.

3. Schnermann, n^{os} 5739, 5740.

ford (Essex)¹, sur une anse d'amphore² et sur un plat³ du Musée britannique; il apparaît sous sa forme féminine sur des inscriptions de Celeia⁴, de Narbonne⁵, de Ralsinstain⁶. Il appartient à une famille de noms celtiques, dérivés du radical *Litu* qui lui-même est un nom⁷: *Litucus*⁸, *Litumara*⁹, *Lituona*¹⁰.

M. Courajod, membre résident, présente à la Société le moulage d'un buste d'homme de la fin du xv^e siècle et s'exprime ainsi :

« Le buste d'homme âgé et coiffé d'un bonnet, conservé actuellement à la bibliothèque de la ville de Versailles; est un portrait de l'empereur d'Allemagne Frédéric III. En effet, ce buste ressemble d'une part à la médaille de Frédéric (*Trésor de numismatique*, Médailles allemandes, p. 2, pl. I) et, d'autre part, au portrait peint de ce personnage, classé à Vienne, dans la collection d'Ambras, salle IV, sous le n^o 54, au milieu de la série des portraits des souverains autrichiens.

« Le portrait peint de la collection d'Ambras, par ses lignes générales, rappelle, tout comme le buste de la bibliothèque de Versailles, la tête de Voltaire vieilli et n'est pas sans analogie avec le type connu et répandu de la physionomie de Voltaire à Ferney, dessinée en charge par Denon : nez prononcé (le nez du buste de Versailles a été cassé et refait), mâchoire très saillante, grande perruque, nombreuses rides. Frédéric III, qui vit le jour le 21 septembre 1415, mourut à Linz le 19 août 1493, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

« Loin d'être belle, cette sculpture est cependant intéressante.

1. *Corp. inser. lat.*, t. VII, n^o 1266.

2. *Ibid.*, n^o 1331, 66.

3. *Ibid.*, n^o 1336, 563.

4. Creuly, *Liste des noms supposés gaulois dans la Revue celtique*, t. III (1877).

5. *Id.*, *Ibid.*

6. *C. I. L.*, t. III, n^o 5099.

7. *C. I. L.*, t. III, n^o 5504.

8. *Bulletin des Antiq.*, 1885, p. 126; *C. I. L.*, t. V, n^o 7887.

9. Liste Creuly.

10. Liste Creuly.

ante. Par son style, elle émane vraisemblablement d'un atelier dans lequel les enseignements de l'école italienne étaient pratiqués par des mains allemandes, et elle se rapproche d'une manière qui nous est déjà connue par les bustes en bronze de Frédéric le Sage, à Dresde, et de l'empereur Maximilien à la collection d'Ambras de Vienne. »

M. Müntz, membre résidant, rapproche de ces trois portraits une miniature viennoise récemment publiée dans l'Annuaire des musées impériaux.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, communique l'estampage d'une inscription nouvellement découverte à Fréjus.

« C'est à l'obligeance de M. Guérin, receveur de l'enregistrement à Fréjus, que je dois le double estampage déposé sur le bureau de la Société. On y lit :

FINES
FASCIÆ
FVNDI
PACATIANI

« Cette inscription indiquait la limite d'une propriété particulière. L'expression *fascia* rappelle les *limites fasciati* des agronomes romains. »

M. Héron de Villefosse annonce ensuite qu'il vient de recevoir de M. Thiers, membre de la Société archéologique de Narbonne, la photographie et l'estampage d'un document épigraphique de la plus haute importance. C'est un fragment d'inscription sur plaque de bronze qui a été trouvé tout récemment dans la banlieue de Narbonne, sur la route d'Armissan, dans la propriété de M. François Delprat.

Ce fragment, qui se compose de trente lignes plus ou moins mutilées, appartient à une loi concernant le flamine de la Narbonnaise et par conséquent l'assemblée provinciale dont il avait la présidence. On y reconnaît cinq paragraphes différents qui peuvent être ainsi désignés :

1° Des honneurs auxquels ont droit le flamine et le flamini-que.

2° Des honneurs à décerner au flamine sortant de charge.

3° Des mesures à prendre lorsque le flamine n'est pas dans la ville.

4° Du lieu de réunion de l'assemblée provinciale.

5° De la gestion des fonds.

On voit par ce rapide aperçu l'importance du nouveau texte de Narbonne que M. Thiers a pris soin de nous signaler. Il intéressera certainement tous les épigraphistes et tous les amis de l'histoire de la Gaule.

M. Thioliér, associé correspondant national à Saint-Étienne, présente à la Compagnie une série d'héliogravures des monuments du Forez et des régions voisines.

Séance du 7 Mars.

Présidence de M. LORNON, président.

Ouvrages offerts :

Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie, janv.-févr. 1888. Paris, 1888, in-8°.

Atti della reale Accademia dei Lincei, an. CCLXXXIV, 1887, série IV, t. III, fasc. 10-11. Rome, 1887, in-4°.

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Duchesné, Ingold, Lescœur, Thédénat, IX^e année, n^o 5. Paris, 1886, in-8°.

— *de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, t. VII, 2^e livr. Rouen, 1887, in-8°.

— *de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. VII. Saintes, 1887, in-8°.

Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome, publiée par A. de Montaiglon, t. I. Paris, 1887, in-8°.

Johas hopkins university studies in historical and political science, 2^e série, t. XII. — *European schools history and politics*, by Andrew D. White. Baltimore, 1887, in-8°.

- Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, VII^e an., n^o 2. Trèves, 1888, in-8°.
- Revue de Saintonge et d'Aunis. Bulletin de la Société des archives historiques*, t. VIII, 2^e livr. Saintes, 1888, in-8°.
- *de la Société des études historiques*, 4^e série, t. V, LIII^e an. Paris, 1887, in-8°.

Travaux.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre résidant en remplacement de M. Charles Robert, décédé. Au nom des commissions nommées à cet effet, MM. Flouest, Molinier, de Boisliès et de Montaignon lisent des rapports sur les candidatures de MM. de Baye, Bouchot, Durrieu et de Mély. On passe au vote, et M. Durrieu, ayant obtenu, au troisième tour de scrutin, les deux tiers des voix, est proclamé membre résidant.

Au nom de la commission nommée à cet effet, M. Lecoy de la Marche lit un rapport favorable sur la candidature de M. Duhamel, au titre d'associé correspondant; on procède au vote, et M. Duhamel, ayant obtenu le nombre des voix exigées par le règlement, est proclamé associé correspondant national à Avignon.

M. G. Sterian lit une notice sur les terres cuites émaillées des églises édifiées par Étienne le Grand, prince de Moldavie (1457-1504).

« Les églises d'Étienne le Grand sont presque toutes identiques, petites comme beaucoup d'églises byzantines, et sont construites en briques apparentes et en moellons.

« Il n'y a rien de remarquable dans l'architecture de ces édifices : trois rangées d'arcades superposées font le tour de la construction, et, au-dessus, sous la corniche, se trouve une frise formée de disques en terre cuite émaillée, verts, jaunes et bruns.

« Ces disques, ont, suivant les églises, de 15 à 20 centimètres de diamètre et font partie intégrante d'un cylindre

de 25 centimètres environ, qui, rempli de chaux, permettait de les encaster dans le mur.

« Sur tous ces disques sont figurés en relief des sujets héraldiques, comme une sirène tenant deux dauphins (ce sont les armes de la Bessarabie), ou deux soldats tenant une tête de bison avec l'étoile et le croissant (ce sont les armes de la Moldavie). Enfin, sur d'autres, on voit un cerf, un dragon, un soleil, ou une figure géométrique formée de cercles enlacés.

« Tous ces sujets sont d'une facture toute primitive, et pour la plupart très mal exécutés; l'émail est assez épais, et les figures représentées se rapportent généralement à des traditions du pays; tout nous porte donc à croire que ces disques sont le produit d'une industrie locale.

« Celui de ces sujets qui semble le plus digne d'intérêt est un androcéphale figuré sur le dessin ci-joint.



Brique en terre cuite émaillée provenant d'une église de Moldavie.

« Nous croyons qu'on a voulu représenter là le Voivode Étienne le Grand, sous la forme d'une sorte de dragon connu

en Moldavie sous le nom de *Imeu* (*Imion*) et qui là-bas est le symbole de la force et de la bravoure.

« Ce que les vieilles légendes populaires moldaves disent du *Imeu* correspond assez à l'image que nous avons sous les yeux.

« Ce sujet se trouve entre autres dans les églises de *Derohoi*, de *Piatra* et de *Balinestă* (Moldavie). »

M. le lieutenant Espérandieu, associé correspondant national à Alais (Gard), fait la communication suivante :

« Il y a quelques jours, le R. P. Camille de la Croix, correspondant de la Société à Poitiers, m'a remis quelques monnaies ou médailles que j'ai l'honneur de placer sous vos yeux.

« Ces monnaies, découvertes à Poitiers, dans le courant de l'année dernière, sont pour la plupart assez répandues dans l'ouest de la France; trois d'entre elles, frappées à Melle, n'offrent qu'un intérêt purement local et je ne m'attarderai pas à les décrire; il en est deux cependant sur lesquelles je me permettrai d'attirer votre attention.

« L'une est en or; c'est un triens mérovingien portant au droit :

+ NOVOVICO FI ·

tête diadémée à droite.

« Au revers :

+ LEDARIDOMO ·

dans le champ croix à branches égales.

« Il faut lire sans doute : *Ledarido mo(metario) Novovico f(ec)it*.

« *Ledaridus* est un nom de monétaire que je crois inédit. On ne le trouve ni dans la liste des monétaires, dressée par M. A. de Barthélemy, ni dans les ouvrages de M. Deloche sur les monnaies du Limousin et de M. de Ponton d'Amécourt sur les monnaies du Maine.

« *Novovicus* a été identifié avec différents lieux, entre autres Nouic, dans la Haute-Vienne, et Neuvic, dans l'Indre-et-Loire. On pourrait proposer encore une identification nouvelle : ce serait celle de Neuvicq, dans la Charente-

Inférieure, localité où ont été découverts de nombreux tombeaux mérovingiens.

« La seconde médaille qui m'a été remise par le P. de la Croix est en argent. Elle porte l'effigie d'Anthème et a été par suite frappée de 467 à 472.

« On lit au droit :

D N ANTHEMIVS PF AVG ·

tête diadémée d'Anthème à droite.

« Au revers :

SALVS RE*public*AE ·

dans le champ, un personnage debout, peut-être Anthème, le pied posé sur quelque chose d'indéterminé qui pourrait bien être le serpent à tête humaine dont il est question dans Cohen, au n° 13 des monnaies d'or à l'effigie d'Anthème.

« Le même personnage tient à la main deux objets assez indéfinissables : ce sont peut-être une longue croix et une tige terminée par le globe crucifère.

« A l'exergue : CONOB

« Les monnaies d'argent à l'effigie d'Anthème sont très rares. Le recueil de Cohen n'en contient qu'un exemple, encore son revers est-il différent de celui-ci. La pièce qui vous est soumise doit donc être par suite considérée comme inédite. »

M. Saggio, membre résidant, présente une sculpture en stuc peint attribuée à Jacopo della Quercia.

Séance du 14 Mars.

Présidence de M. LONGNON, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de l'Académie du Var, nouvelle série, t. XIV, 1^{er} fasc. Toulon, 1887, in-8°.

— de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, t. XXVI, 1887. Vendôme, 1887, in-8°.

Mémoires, recueil de mythologie, littérature populaire, traditions et usages, publié par MM. H. Gaidoz et E. Rolland. Paris, 1884-85, in-8°.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. XX, livr. 3. Genève, 1888, in-8°.

Proceedings of the american philosophical Society, t. XXIV, juillet-décembre 1887, in-8°.

Revue de l'Afrique française, publiée sous la direction de M. Poinssot, VII^e année, n° 36, 1^{er} mars 1888. Paris, in-8°.

CARTIER (Émile) et RIVOIRE (Alfred). *Catalogue des livres appartenant à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, deuxième édition. Genève, 1887, in-8°.

DUHAMEL (L.). *Inventaire du Trésor de l'église métropolitaine au XVI^e siècle, 1511-1546*. Paris, 1880, in-8°.

— *Les origines du palais des Papes*. Tours, in-8°.

— *Le Tombeau de Jean XXII à Avignon*. Avignon, 1887, in-8°.

— *Le Tombeau de Raymond de Beaufort*. Paris, 1883, in-8°.

ROMAN (J.). *La Bataille de Mustiass-Calmes et la Civitas Rigomagensis*. Digne, 1888, in-8°.

Travaux.

M. Héron de Villefosse, membre résident, fait la communication suivante :

« A propos de la communication faite à la précédente séance, par M. le lieutenant Espérandieu, d'une monnaie mérovingienne trouvée à Poitiers, je crois devoir faire observer que cette monnaie m'a été communiquée, au mois d'octobre 1887, par le Père de la Croix. Je pense qu'il faut lire au revers : † LEBARIDO MO. La troisième lettre du nom du monétaire est un B dont la boucle supérieure n'est pas venue à la frappe par suite de l'insuffisance du métal; je rappellerai à cette occasion qu'ayant envoyé la description de cette pièce à notre regretté confrère M. le vicomte de Ponton d'Amécourt, si compétent pour tout ce qui regardait la numismatique mérovingienne, celui-ci m'avait écrit, à la date du 4 novembre dernier, que, malgré le style

limousin de cette monnaie, il croyait devoir l'attribuer à Neuvy (Sarthe), localité citée dans les textes mérovingiens et dont il avait signalé déjà un certain nombre de produits monétaires dans ses *Recherches sur les monnaies mérovingiennes du Cenomannicum*, n° 30, p. 163-171. »

M. Nicard, membre résidant, présente la photographie d'un bouclier sculpté, trouvé, dit-on, dans le département du Doubs, et exprime des doutes sur son authenticité.

M. de Villefosse s'associe aux doutes exprimés par M. Nicard et croit que le monument est faux.

A propos de la sculpture en stuc présentée, dans la dernière séance, par M. Saglio, M. Courajod insiste sur l'importance de l'œuvre artistique de Jacopo della Quercia. Il communique une série de photographies des principales sculptures de ce maître, et conclut que le monument présenté par M. Saglio est en effet, soit de Jacopo, soit de son école.

M. Müntz, prenant ensuite la parole, fait remarquer l'influence que l'étude des œuvres antiques a exercée sur le style de ce maître.

M. Héron de Villefosse lit une note envoyée par M. Georges Lafaye, associé correspondant national à Lyon.

« Mon frère, M. René Lafaye, juge au tribunal civil d'Aix-en-Provence, m'a envoyé le dessin, qu'il a lui-même exécuté, d'un monument antique. Ce monument se trouvait, il n'y a pas longtemps, au hameau de Saint-Pons, près du village des Milles (canton d'Aix), dans une maison de campagne appartenant à M. Rochebrun, négociant à Marseille. Il était adossé à un mur extérieur, quand le prédécesseur du propriétaire actuel acheta le domaine. M. Rochebrun, pour le soustraire aux injures de l'air, le plaça dans le vestibule de la maison. C'est là que mon frère le vit il y a quelques mois. Sur sa demande, M. Rochebrun a bien voulu le céder au musée de la ville d'Aix, qui vient d'en prendre possession.

« C'est un fragment de cippe funéraire en marbre blanc de l'époque romaine. Deux faces contiguës, celle de derrière et

cette de droite; sont brisées. La face antérieure porte, au milieu d'un cartouche, entouré de rinceaux, l'inscription suivante, gravée en beaux caractères :

D(iis)

MA(nibus)

« La face de gauche est à peu près intacte; elle mesure 0^m65 de haut sur 0^m35 de large; on y voit représentés quatre oiseaux, opposés deux à deux, qui becquètent les fruits d'un



Stèle trouvée aux environs d'Aix-en-Provence.

arbre assez semblable à un laurier ou à un olivier; la face de droite devait aussi être ornée d'un bas-relief.

« Saint-Pons n'est pas sans avoir attiré déjà l'attention des archéologues. La rivière de l'Arc y est traversée par un pont « dont la voûte, dit M. Gilles¹, est formée de deux parties juxtaposées; l'une, au nord, en blocage de gros appareil, mais de construction moderne, qui porte sur la clef de sa voûte la date de 1757; l'autre, au sud, en blocage de moyen appareil, à bossage, de construction beaucoup plus ancienne,

1. J. Gilles, *Les Voies romaines et massiliennes dans le département des Bouches-du-Rhône* (Paris, Thorin, 1884), p. 111 et la carte. Sur la valeur de cet ouvrage, v. Camille Jullian dans le *Bulletin épigraphique*, 1885, p. 19.

mais que nous n'osons attribuer à l'époque romaine. La chapelle de Saint-Pons, de construction moderne, a été probablement reconstruite et mise sous l'invocation de ce saint à cause de la concordance de son nom avec celui du monument auprès duquel elle était placée. » M. Gilles suppose qu'en cet endroit passait une voie romaine qui reliait entre elles la grande artère de la voie Aurélienne et la route de Marseille aux Fossae-Marianae. Mais cet embranchement n'est mentionné par aucun texte ancien et, si l'en se reporte à ceux que nous possédons et qui seuls font autorité, on ne comprend pas sur quel tracé Saint-Pons aurait pu se trouver; la voie de Marseille à Aix passait beaucoup plus à l'est, au village des Milles, et comme elle se rencontrait, au moment d'y arriver, aucun accident de terrain, on ne voit pas pourquoi elle aurait fait un crochet vers l'ouest du côté de Saint-Pons; de plus, entre Septèmes, où on en trouve la trace certaine, et le village de Milles, on doit, d'après les données positives dont nous disposons, compter sept milles romains, et ils seraient largement dépassés si on admettait cette déviation¹. D'autre part, la voie de Marseille aux Fossae-Marianae traversait l'Arc beaucoup plus bas; il n'est pas à présumer qu'elle se fût écartée du littoral au point de remonter jusqu'à Saint-Pons; pour que cette hypothèse fût possible, il faudrait encore dépasser le nombre de milles fixé par la table de Peutinger². Le plus simple est donc de supposer ici l'existence de quelque villa romaine, qui s'est transformée en château au moyen âge et dont la maison de M. Rochebrun occupe encore l'emplacement. On m'assure que les substructions en sont d'appareil romain; mais je reproduis ce renseignement sous toutes réserves. Le cippé de Saint-Pons est d'un assez beau travail; je l'attribuerais volontiers au 1^{er} ou au 1^{re} siècle de notre ère; il convient assez bien à la sépulture d'un riche propriétaire de campagne ou de quelque membre de sa famille.

« Le bas-relief présente un certain intérêt. Les oiseaux

1. V. *La carte de l'état-major*, feuille 235 (Aix), et Jullien, art. cité, p. 25.

2. E. Desjardins, *Table de Peutinger*, p. 64, col. 8 en bas.

becquetant des fruits ont été souvent représentés sur les monuments de christianisme primitif; on interprète en général ce motif comme le symbole de l'âme bienheureuse goûtant après la mort les joies pures du paradis¹. Mais il est probable que les artistes qui travaillaient pour les fidèles l'avaient emprunté à l'art du paganisme; tout au moins il paraît avoir été commun aux deux religions. M. Leblant a signalé quelques monuments d'origine profane sur lesquels on l'a observé²; en ne consultant que mes souvenirs il me semble qu'on pourrait grossir la liste qu'il en a dressée; en tout cas il faut y ajouter le cippe de Saint-Pons. Il vaudrait la peine de rechercher si ce sujet est véritablement d'invention païenne, si on y attachait avant le christianisme un sens symbolique, quelle idée il traduisait et quand il apparaissait pour la première fois sur les monuments figurés. »

M. l'abbé Thédénat, membre résidant, fait observer, à propos des réflexions de M. G. Lafaye relatives aux oiseaux



Fragment de frise hymiarite.

becquetant des fruits, que notre savant confrère, M. Sorlin-

1. V. par exemple F. Kraus, *Real-encyclopaedie des christlichen alterthümer*. Freiburg im Breisgau (1886), article Taube.

2. *Mélanges de l'école française de Rome*, 1883, p. 440. — *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, p. v, note 6.

Dorigny, associé correspondant national résidant à Constantinople, nous a, il y a quelques années¹, communiqué un fragment de frise hymiarite de sa collection, représentant des oiseaux qui becquètent des raisins.



Lampe trouvée en Asie-Mineure.

M. Sorlin-Dorigny a démontré l'origine orientale de ce

1. *Bulletin des Antiquaires*, 1883, p. 115-117.

sujet, emprunté aux peuples sémitiques par les Romains et par les chrétiens.

M. l'abbé Thédénat rappelle ensuite qu'il a communiqué, en 1881¹, une lampe de la collection de M. Sorlin, ornée de pampres et de grappes de raisin, et représentant un canthare dans lequel boivent deux oiseaux.

Cette lampe provient d'Asie-Mineure. Comme le précédent, le sujet figuré est d'origine orientale²; comme lui aussi il a été emprunté par les chrétiens sur les monuments desquels figurent très souvent le canthare et les deux oiseaux.



La Vénus du vase de Wettingen.

Les païens aussi se le sont approprié; on le voit entre autres sur la belle mosaïque trouvée en 1737 dans la villa d'Ha-

1. *Bulletin*, 1881, p. 236.

2. Cf. Sorlin, *loc. cit.*

drien¹ ; il sert d'attribut à Vénus sur le vase en argent de Wettingen (Suisse)², etc.

C'est sans doute aussi en Orient qu'il faut chercher la première origine du sujet à la fois chrétien et païen représenté sur la stèle communiquée par M. G. Lafaye.

M. Roman, associé correspondant national dans les Basses-Alpes, communique le renseignement suivant, d'après l'*Impartial de Romans et de Bourg-de-Péage*, n° du 8 mars 1888 :

« M. Chabert, propriétaire à la Part-Dieu, commune de Chatuzanges, a découvert, en fouillant le sol d'un de ses champs, une collection vraiment curieuse d'objets dont quelques-uns remontent très probablement au II^e siècle de notre ère. La collection se compose d'un saladier dont le fond, enrichi de figures en relief, est en argent; d'un plateau d'argent assez grand avec une incrustation remarquable dans le milieu; d'une tasse à poignée fixe couverte de dessins symboliques en relief; enfin d'une autre sorte de tasse dont la poignée, qui est mobile, mérite de fixer l'attention par la beauté et le fini de ses décorations. »

M. Héron de Villefosse, membre résidant, donne une description beaucoup plus complète du même trésor :

« J'ai reçu le 29 février dernier, de M. Alphonse Nugues, demeurant à Romans, une lettre fort intéressante relative à la découverte d'un trésor de vaisselle d'argent, faite le 10 février à Chatuzanges. Cette localité appartient au canton de Bourg-du-Péage (Drôme).

« Les objets découverts ont été acquis par un amateur de Grenoble, M. Chaper, propriétaire à la Salle-Dieu, commune de Chatuzanges. Ils se composent de six pièces :

« 1^o *Grand plateau* circulaire, en argent, pesant 1920 gr.; son diamètre est de 0^m40. — Il est décoré d'un cordon de perles sur le bord extérieur et de quelques filets. Au centre il porte une croix gammée en nielle, incrustée si profondément

1. Ficoroi, *Gemmae antiquae*, part. II, pl. xxv.

2. *Gazette archéologique*, 1879, pl. I. Cf. dans Pline (*H. N.*, XXXVI, LXI, 1) la description d'une mosaïque ornée d'un sujet semblable.

ment dans l'argent que les formes en sont visibles par dessous. Sous le fond sont tracés à la pointe les signes :

P VI

P(ondo) VI. = Poids 6 livres.

« 2° *Patère* en argent pur, du poids de 730 gr.; le diamètre est de 0^m13. — Le manche est séparé. — Cannelures et godrons incurvés montrant en relief des serpents, des dauphins enroulés sur des tridents, coquilles, palmettes. Tous ces ornements portent des traces de dorure.

« 3° *Manche*, en argent pur, s'adaptant parfaitement à la patère précédente, du poids de 280 gr. — A l'endroit il est merveilleusement ciselé; on y voit des feuilles d'acanthé, de lierre et de vigne mêlées à des enroulements d'une finesse extrême, un vase rempli d'offrandes, des têtes de cygnes tenant des lézards. Tous ces ornements sont encore en partie dorés. A l'envers l'ornementation est plus simple, mais de grand style. Sous la poignée on remarque un graffiti :

ISILI

« La lecture de ce nom est douteuse.

« 4° *Patère*, en argent pur, un peu moins grande que la précédente, du poids de 320 gr., munie de son manche. Elle a la forme de nos passoires modernes. Sur le manche est figurée une femme appuyée sur un cippe, tenant d'une main un caducée et de l'autre une corne d'abondance; dans le champ, un objet ressemblant à un phallus. Au-dessous, deux maisons circulaires à toit pointu, un arbre en pleine terre, un arbuste en vase, un personnage tenant une torche allumée et faisant un sacrifice sur un autel carré; à terre, une pyxide, un vase, une colonne, des corbeilles de fruits, des moutons, une syrinx. — Sous le fond de la patère on lit les trois graffites¹ :

LVCILI VENVSI IVCVNDINI

« Sous le manche est répété le nom IVCVNDINI.

1. [Ces lectures appartiennent à M. Alph. Nuges. Peut-être faut-il lire : VENVSTI ?]

« 5^e *Grande coupe*, en forme de tulipe, de 0^m36 de diamètre environ; la profondeur est de 0^m10. Les parois sont godronnées à convexité intérieure avec imbrication de feuilles assez sommairement traitée. Le corps de la coupe est mince; le métal est moins pur que celui des autres pièces et en médiocre état. Elle était probablement munie de deux anses mobiles, jouant dans quatre anneaux de suspension fixés deux à deux¹. Un de ces anneaux était encore fixé à la pièce au moment de la découverte; il s'en est détaché depuis. Les trois autres n'ont pas été retrouvés, pas plus que les anses. Un médaillon central (emblemata), d'un argent plus pur et de 0^m10 ou 0^m12 de diamètre, était appliqué sur le fond. Il représente trois femmes nues, groupées dans la pose traditionnelle des *Trois Grâces*; l'une tient trois épis, une autre verse un liquide dans une élégante cenochoé.

« 6^e *Coupe* peu profonde et sans pied, en argent mince d'un titre inférieur; largeur, 0^m18; profondeur, 0^m05. Elle est ornée de godrons à convexité extérieure et d'un ombilic central faisant saillie à l'intérieur.

« L'ensemble de ces six objets pèse environ 4 kilogr. 1/2. On a trouvé avec eux un as de la colonie de Lyon². »

Séance du 24 Mars.

Présidence de M. LONGNON, président.

Ouvrages offerts :

Archiv für österreichische Geschichte, t. VIII, 2^e partie.

Vienne, 1887, in-8°.

Bulletin de correspondance hellénique, XI^e année, décembre

1887. XII^e année, janvier-février 1888. Paris, in-8°.

1. [Dans ce cas c'était plutôt un seau qu'une coupe. Cf. le seau du trésor de Moncornet (Aisne).]

2. [D'après des renseignements qui nous sont parvenus depuis la lecture de cette note, le trésor de Chatuzanges aurait été acquis par un Lyonnais, M. de Magueval. D'autre part, dans le courant du mois d'avril, on annonçait qu'il avait été acheté par un marchand de Paris, nommé Rothschild.]

- de la Société des Antiquaires de l'Ouest, an. 1887, 4^e trimestre. Poitiers, in-8°.
- Bullettino di archeologia e storia Dalmata*, an. XI, n° 2. Spalato, 1888, in-8°.
- Catalogue de la Bibliothèque de l'Académie royale de peinture et sculpture au XVIII^e siècle.*
- Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix*, tome XIII. Aix, 1887, in-8°.
- Revue de l'Afrique française*, VII^e année, n° 37. Paris, 1888, in-8°.
- Séance publique de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.* Aix, 1888, in-8°.
- Sitzungsberichte der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften*, t. CXII-CXIV. Vienne, 1886-1887, in-8°.
- The american journal of archaeology and the history of the fine arts*, 1888, nos 1-2. Baltimore, in-8°.
- CHARMASSE (Anatole DE). *Les Pèlerinages à Saint-Sébastien d'Uchon.* Autun, 1888, in-8°.
- CHATELLIER (Paul DU). *Tumulus emblématiques de l'Amérique du Nord.* Paris, 1887, in-8°.
- MAXE-WERLY (L.). *Découverte d'une épée de bronze dans la région du Barrois.* In-8°.

Travaux.

M. G. Lafaye, associé correspondant national à Lyon, envoie la note suivante :

« J'ai communiqué, vendredi dernier, à la Société des Antiquaires, un dessin qui représentait un fragment de cippé funéraire recueilli récemment à Saint-Pons (Bouches-du-Rhône), et destiné au Musée d'Aix en Provence.

« On m'écrivit aujourd'hui que ce fragment se raccorde exactement avec un autre, qui faisait déjà partie depuis longtemps des collections du Musée d'Aix ; il figurait dans le Catalogue de M. Honoré Gibert¹ sous le n° 130. Il y était mentionné comme ayant été trouvé à Aix « dans la maison « de Peiresec » et comme provenant « du fonds Saint-Vin-

1. Aix, Makaire, 1882.

« cens (1821). » On en voit, paraît-il, un dessin « sur la
« planche gravée par Juramy, qui accompagne le travail de
« Saint-Vincens, intitulé : *Inscription grecque tirée de la*
« *maison qu'avait habitée Peiresc.* Aix, Henricq, in-4°, 1798. »

« M. Gibert, conservateur du Musée d'Aix, vient d'opérer
lui-même le rapprochement entre les deux morceaux. L'ins-
cription, enfermée dans un encadrement, est complète et
doit être lue ainsi :

DIS
MANIBVS

Le cippe cependant n'est pas encore entier. Il y manque à
peu près le troisième tiers, qui doit porter le bas-relief du
côté droit.

« Il me paraît évident que le fragment de Peiresc, recueilli
« dans sa maison, » provenait de Saint-Pons. Peut-être en
trouverait-on la preuve dans celles de ses lettres qui ont été
publiées récemment.

« M. Gibert vient d'envoyer à M. Hirschfeld, pour le Cor-
pus, une copie du cippe de Saint-Pons. »

M. Müntz, membre résidant, communique la photogra-
phie d'un dessin représentant le mausolée du cardinal de la
Grange à Avignon et provenant des collections de la maison
Barberini. On y distingue, outre la statue du gisant, trois
scènes de la Nativité, de la Présentation au Temple et de
l'Assomption de la Vierge vénérée par un souverain pontife,
tandis qu'un comte figure dans la première scène et un duc
dans la seconde. Les ressemblances de divers personnages
avec les statues dont M. Courajod a communiqué des pho-
tographies venant du Musée d'Avignon permettraient de
croire que ces statuettes proviennent du mausolée, un des
plus riches monuments du xv^e siècle.

M. l'abbé Thédénat, membre résidant, donne lecture d'une
note de M. l'abbé P. Batiffol, associé correspondant national
à Rome :

« J'ai l'honneur de présenter à la Société le fac-similé
d'un manuscrit grec que je viens de recevoir des environs de

Janina et qui est destiné à entrer incessamment à la Bibliothèque nationale.

« Ce manuscrit est un lectionnaire des évangiles, un gros volume in-4° de 324 feuillets, numérotés cahiers par cahiers. Il est écrit sur deux colonnes, et porte en tête une miniature à fond d'or, assez altérée aujourd'hui et représentant les quatre évangélistes. La première page offre un titre orné, une initiale décorée, etc., décoration et calligraphie dans le style ordinaire à l'école byzantine à cette époque.

« L'intérêt particulier de ce manuscrit tient à ce qu'il a été à l'usage propre d'une église de Constantinople, l'église de Sainte-Marie des Chalcopratia. Ainsi, le jour de la fête de saint Siméon Stylite, on nous dira : « Aux Chalcopratia on célèbre aujourd'hui la fête de la sainte Vierge. A l'office de la grande Église (Sainte-Sophie) on lit l'évangile suivant..., mais aux Chalcopratia on lit celui-ci... »

« Mais ce qui offre le plus d'intérêt, c'est que le manuscrit est souscrit d'une souscription fort remarquable (fol. 324), ainsi conçue :

« *Ce livre saint et pur a été fait aux frais de Constantin, prêtre, le plus humble des prêtres, et acheté par lui le vingt janvier de l'an 6628 [1170 de l'ère chrétienne], indiction huit. Il a été écrit par Pierre, γραμματικὸς τῆς σχολῆς τῶν Χαλκοπρατιῶν. Que ceux qui le liront prient pour nous le Seigneur.* »

« Cette souscription, qui vaut une inscription byzantine, appelle quelque commentaire.

« L'église dont il est ici question était située à Constantinople, dans le quartier des Chalcopratia ou des Vendeurs de bronze. Ce quartier avait été à l'origine le Ghetto de Constantinople. Au v^e siècle, Théodose II en chassa les Juifs que Constantin avait laissés s'y établir, et y bâtit l'église qu'il dédia à la Vierge. Au v^e siècle, cette église est ruinée par un tremblement de terre et reconstruite par Justin II. Au ix^e siècle, elle est restaurée par Basile le Macédonien, qui relève les voûtes des nefs, ouvre de larges baies dans le vaisseau qu'il trouve trop obscur, et l'agrandit en ajoutant un transept, dont chaque bras est terminé par une abside. Après Sainte-Sophie, c'est la première basilique de la nou-

velle Rome. Le jour de la fête de l'Annonciation notamment, le patriarche s'y rend processionnellement, et, avec lui, l'empereur et la cour, pour une liturgie solennelle. Les chroniqueurs byzantins ne manquent pas de rappeler que c'est, de plus, une basilique riche et dont le clergé est très considéré, que Michel Rangabé y a été lecteur, ainsi que Bardas, l'oncle de Michel III, et nombre des premiers ministres de l'empire, πολλοὶ τῶν μαγίστρων. J'emprunte ces détails partie aux continuateurs de Théophane (V, 93) et à Georges Hamartolos (V, 26), partie à l'auteur anonyme des *Antiquitates C. P.*, publiées par Banduri (Migne, P. G., CXXII, p. 4232), qui compilait sa description de Constantinople sous Alexis I^{er} Comnène (1081-1117), peu après l'année où notre manuscrit fut copié.

« L'école des Chalcopratia est connue aussi. Un poète satirique, qui vivait à Constantinople, sous les règnes de Michel IV et de Constantin IX (1034-1053), et auxquels il est probable qu'il survécut, Christophoros, mentionne, non seulement les Chalcopratia, mais l'école des Chalcopratia. L'épigramme de Christophoros est dirigée contre le maître de l'école, τὸν μαίστωρα τῆς σχολῆς : le poète adjure le public de fuir l'établissement, et, faisant allusion au métier des habitants des Chalcopratia, qui sont fondeurs en bronze, il accuse le μαίστωρ de vouloir fondre en or son pédantisme, en faisant payer ses leçons un prix exorbitant. L'école est appelée σχολὴ τῆς Παρθένου, σχολὴ τῆς πανάγου, σχολὴ τῶν Χαλκοπρατίων (Rocchi, *Versi di Christoforo Patrizio*, 1887, p. 25). On peut déduire de ce texte que l'école était en vue et fréquentée par la jeunesse riche de Constantinople, et que probablement elle était unie à l'église de la Vierge.

« Les professeurs d'une école comme celle des Chalcopratia ne s'appelaient μαίστωρες que par dérision. Leur titre véritable était γραμματικοί, maîtres ès lettres. Ils formaient à Constantinople un corps nombreux, considéré pour sa culture. Dans les épigrammes de Christophoros, et il ne faut pas oublier que Christophoros est un poète reçu à la cour et dans la plus haute société, je retrouve plusieurs γραμματικοί,

l'un entre autres du nom de Georges et que le poète raille d'écrire en houstrophédon (Rocchi, p. 28).

« Très souvent, en effet, le γραμματικός est copiste. Un manuscrit de la bibliothèque de Vienne, copié en 924, porte la signature d'un γραμματικός nommé Jean (Gardthausen, *Griechische Pal.*, p. 302). Il n'est donc pas surprenant de voir que le copiste de notre manuscrit doit être un γραμματικός de l'école des Chalcopratia.

« J'ajouterai que parmi les épigrammes de Christophoros il y en a deux qui sont adressées à un Pierre γραμματικός. Christophoros avait fait quelques vers sur la mort de sa sœur et les avait passés à Pierre, son ami. Il les lui redemanda et, les vers lui ayant été retournés, il le remercia (Rocchi, p. 4). Ce Πέτρος γραμματικός est-il le copiste de notre manuscrit ? Étant donné que l'on ignore à quelle date mourut Christophoros et quel âge avait Pierre en 1070, on peut les tenir pour contemporains et penser que c'est du nôtre que parle Christophoros, à condition cependant de n'y voir qu'une hypothèse vraisemblable. »

M. Homolle communique les photographies et estampages de deux bas-reliefs votifs trouvés par lui à Délos, et fait valoir l'intérêt que présentent ces monuments, qui doivent être reportés, comme époque, au v^e ou au iv^e siècle, en raison du caractère attique des personnages et de la composition, et peuvent être rangés dans la classe des bas-reliefs en-têtes de décrets.

Séance du 28 Mars.

Présidence de M. DUPLESSIS, ancien président.

Ouvrages offerts :

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Duchesne, Ingold, Lescœur et Thédénat, IX^e année, n^o 6. Paris, 1888, in-8^o.

— de la *Société de Borda*, XIII^e année, 1^{er} trimestre. Dax, 1888, in-8^o.

Le Livre d'or de Fontenay-le-Comte. Fontenay, 1888, in-8°.

ERNAULT (E.). *La Revue archéologique et les inscriptions gauloises*. Poitiers, in-8°.

HUTTEAU (l'abbé). *Monographie de la cathédrale de Chartres*, tome II, n° 1. Chartres, 1888, in-8°.

MAXE-WERLY (Léon). *Étude du tracé de la chaussée romaine entre Ariola et Fines*. Bar-le-Duc, 1888, in-8°.

— *Étude sur les sceaux romains en bronze du Musée de Bar-le-Duc*. Bar-le-Duc, 1887, in-8°.

Travaux.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, communique une note et un dessin de M. Delattre, associé correspondant à Cambrai, relatifs à deux objets en bronze trouvés à Cambrai, dans des terrains romains. L'un de ces objets a la forme d'un diapason; l'autre est un petit entonnoir muni d'un anneau de suspension.

M. Gaidoz, membre résidant, offre, de la part de M. Ernault, professeur à la Faculté des lettres à Poitiers, un mémoire intitulé : *la Revue archéologique et les inscriptions gauloises*.

M. G. Rey, membre résidant, lit une addition à son étude sur la topographie d'Acre au XIII^e siècle, publiée dans les Mémoires de la Société en 1879.

M. Müntz, membre résidant, présente un travail sur l'unique reproduction que l'on possède de la colonne Théodosienne, dont le piédestal subsiste sur le forum d'Arcadius, à Constantinople. L'Académie possédait le dessin original qui est maintenant au Louvre, et dont une copie est conservée à l'École des beaux-arts. M. Müntz en réfute l'attribution à Gentil Bellin, comme une hypothèse inacceptable émise par le P. Ménétrier et par Félibien; il admettrait plutôt que c'est une œuvre de Franco, et exprime le souhait qu'on puisse en faire une reproduction digne de l'importance du monument.

M. Pol Nicard, membre résidant, lit une note sur le travail récent de M. Bertolotti, relatif aux architectes français ayant travaillé à Rome.

Cette note est renvoyée à la Commission des impressions.

La Compagnie déclare vacante la place de membre résidant de M. le comte Riant, et fixe l'élection au 2 mai.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 2^e TRIMESTRE DE 1888.

Séance du 4 Avril.

Présidence de M. DUPLESSIS, ancien président.

Ouvrages offerts :

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Duchesne, Ingold, Lescœur, Thédénat, IX^e année, n^o 7. Paris, 1888, in-8^o.

— de la *Société historique et archéologique du Périgord*, t. XV, 1^{re} livr. Périgueux, 1888, in-8^o.

Bullettino di archeologia e storia dalmata, an. XI, n^o 3. Spalato, 1888, in-8^o.

Journal des Savants, février-mars 1888. Paris, in-4^o.

Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, t. XII, 1^{re} partie. Blois, 1888, in-8^o.

BASTELAER (D.-A. VAN). *Mémoires archéologiques*, t. IV. Mons, 1886, in-8^o.

Correspondance.

M. G. Bouchot, présenté par MM. Duplessis et Ulysse Robert, écrit pour poser sa candidature à la place de membre résidant de M. le comte Riant. La Commission chargée de présenter un rapport sur les titres du candidat reste composée de MM. Molinier, G. Bapst et E. Babelon.

Travaux.

M. Demaison, associé correspondant à Reims, communique des inscriptions relevées sur des stèles funéraires trouvées à Reims aux mois d'octobre et de novembre 1887, dans un cimetière antique situé au lieu dit *Dessous les crayères*.

1°

D M
LALLI · DA
NOMARO

2°

DI · S · MA
VERCVND

Dis Ma(nibus) Ver(e)cund(i).

Point parasite entre l'I et l'S, dans le mot DIS. On remarquera dans *Vercundi* la chute de l'e avant l'accent tonique. Ce fait est assez intéressant, car il témoigne déjà dans le latin populaire d'une tendance qui s'est développée depuis dans les langues romanes. (Cf. le français *vergogne*, de *verecundia*.)

3°

D M
BRICIA

4°

D M
SINCCV//
IV////////

5°

D M
GARA
N T V G

D(is) m(anibus) Garantus.

6°

NONNAE

Inscription gravée au-dessus d'un buste de femme sculpté dans une niche.

7°

D M
RIO////AE (?)

Caractères frustes, gravés d'une manière très superficielle. Sous le fronton de la stèle s'ouvre une petite niche servant d'orifice à un conduit oblique, qui aboutit par derrière à la partie inférieure du monument.

M. Pol Nicard, membre résidant, communique des détails sur un recueil manuscrit de l'architecte de Pérac.

M. Germain Bapst, membre résidant, fait une communication tendant à démontrer que Henri III, en prenant possession du trône de France, avait cherché à abolir la loi salique.

M. Germain Bapst communique ensuite la quittance d'achat d'un objet d'art conservé au Louvre (un Christ en jade oriental avec piédestal d'or émaillé). Cette pièce a été achetée en 1671, par les soins de Colbert sur l'ordre de Louis XIV.

M. Pol Nicard continue la lecture de son étude sur le travail de M. Bertolotti, relatif aux artistes français fixés en Italie.

Séance du 11 Avril.

Présidence de M. LONGNON, président.

Ouvrages offerts :

Académie d'Hippone. Comptes-rendus des réunions, n° 21, an. 1888. Bone, 1888, in-8°.

- Atti della reale accademia dei Lincei*, an. CCLXXXIV, 1887, IV^e série, t. III, fasc. 13. Rome, 1887, in-4^e.
- Bulletin de l'Académie d'Hiipone*, bulletin n^o 22, fasc. 3 et 4. Bone, 1888, in-8^e.
- Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, lettres et arts*, t. XXXVII. Angers, 1888, in-8^e.
- Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes*, 3^e série, t. II, 44 livr. Saintes, 1888, in-8^e.
- Revue belge de numismatique*, XLIV^e année, 1888, livr. 1-2. Bruxelles, in-8^e.
- Société des antiquaires de la Morinie*, XXXVII^e année, nouv. série, 145^e livr., janv.-mars 1888. Saint-Omer, in-8^e.
- Viestnik hrvatskoga archeologickoga Društva*, t. X, livr. 2. Agram, 1888, in-8^e.
- BAYE (baron J. DE). *Croix lombardes trouvées en Italie*. Paris, 1888, in-4^e.
- BRIQUET (C.-M.). *De l'utilité des filigranes du papier et de leur signification à propos d'un récent procès*. Berne, 1888, in-8^e.
- DUCIS (le chanoine). *L'Epaona du concile de 517*. Thonon, in-8^e.
- *Saint Maurice et la légion thébénienne*. Annecy, 1887, in-8^e.
- LASTYRIE (Robert DE). *Cartulaire général de Paris, ou recueil de documents relatifs à l'histoire et à la topographie de Paris*, t. I, 528-1180. Paris, 1887, in-4^e.
- MARCUS (Ad.). *Les Verreries du comté de Bitche*. Nancy, 1887, in-8^e.

Correspondance.

M. le baron J. de Baye, présenté par MM. Aubert et Longnon, écrit pour poser sa candidature à la place de membre résidant de M. le comte Riant. La commission chargée de présenter un rapport sur les titres du candidat reste composée de MM. Flouest, A. de Barthélemy et Prost.

Travaux.

M. Lecoy de la Marche, membre résidant, a la parole pour un hommage d'auteur :

« Dans son volume sur *Saint Maurice et la légion thébaine*, M. l'abbé Ducis, archiviste de la Haute-Savoie, est arrivé, par l'étude de la topographie, des inscriptions, des voies romaines, à rétablir les faits si souvent controversés qui se sont passés, au moment du passage de Maximien Hercule, dans le célèbre défilé d'Agaune. Il a montré que le terrain, qui se prêterait difficilement aujourd'hui au campement d'une armée, offrait autrefois une configuration toute différente, et que l'armée romaine se rendait alors en Afrique au lieu de se diriger vers le nord, comme on l'a cru, ce qui permet d'expliquer d'une façon plus rationnelle le récit de saint Eucher. Il a tracé ensuite à grands traits l'histoire du culte de saint Maurice et de ses compagnons, de la célèbre abbaye qui porte son nom et de ses principales succursales.

« En même temps que cet ouvrage, M. l'abbé Ducis m'a prié d'offrir à la Compagnie son travail sur l'*Epaona du concile de 517*, qui a été communiqué en 1886 au congrès de Thonon. »

M. le baron de Baye, associé correspondant national à Baye, présente un mémoire, accompagné de photographies, sur un cercueil de bois décoré d'ornements en fer et conservé au Musée d'Innsbruck.

Le mémoire de M. le baron de Baye est renvoyé à la Commission des impressions.

M. Courajod, membre résidant, communique des photographies de plusieurs statues de la cathédrale de Reims. Il signale dans ces monuments une inspiration qui permet de les rapprocher des œuvres de l'art grec, bien que les sculpteurs du moyen âge n'aient eu à Reims d'autres modèles que des œuvres romaines des bas temps.

M. Collignon s'associe à cette appréciation, tout en faisant observer que les œuvres grecques prises par M. Courajod pour termes de comparaison appartiennent à l'art asiatique du iv^e siècle avant J.-C., qui est le commencement de l'art romain.

M. Courajod continue son étude en comparant certaines

figures sculptées appartenant au même édifice, avec les têtes de Léonard de Vinci. Bien qu'il n'existe pas de sculptures de Léonard, on a lieu de croire que des têtes de Rusticci, au baptistère de Florence, ont été retouchées par lui. Or, elles ressemblent beaucoup à celles de Reims.

M. de Ripert-Monclar, associé correspondant national, dépose deux petites pierres gravées trouvées en Tunisie; elles ont fait partie d'un collier dont le reste est dispersé; la matière est probablement de l'ambre; les sujets, Apollon et Marsyas.

M. Collignon, membre résidant, communique la photographie d'une tête en marbre récemment trouvée à Tralles (Asie-Mineure).

M. le Président lit la note suivante, qui lui a été envoyée par M. Grellet Balguerie, associé correspondant à Bordeaux :

« J'ai l'honneur de vous communiquer une découverte que j'ai faite en cherchant dans l'*Alsatia illustrata* l'opinion de l'auteur sur l'intronisation de Childebart, fils de Grimoald, le prétendu *adoptivus* du roi Sigebert III d'Austrasie, tuteur de Grimoald, qui maintint son fils sur le trône pendant sept ans, suivant le *Librarius*, pendant sept jours, d'après l'*Art de vérifier les dates*, et pendant sept mois, selon Schœpflin que tous les auteurs ont répété depuis. M. Krusch seul a eu l'idée de ressusciter une vieille rêverie des moines de Lobbes et de Liège : il nous dote en effet d'un roi nouveau et fait régner Grimoald lui-même après son fils et sept ans comme lui; cependant tous les anciens chroniqueurs affirment que Grimoald, livré à Clovis II, périt dans une prison à Paris après d'affreux supplices. Du reste, Henger, justement abbé de Lobbes, et avant lui S. Notker, l'illustre et savant écolâtre de Stavelo, devenu évêque de Liège, confirment aussi le supplice de Grimoald et le châtement du crime de ce triste personnage, assassin, parjure et voleur. M. Krusch le fait régner sept ans après le règne de sept ans de son fils, soit jusqu'en 663, date où il place l'avènement de Childéric II.

« Dans Schœpflin, j'ai trouvé une charte qui n'est pas dans les Tables de Bréquigny, mais qui a été publiée dans la nouvelle édition des *Diplomata* de Pardessus. Cette charte est datée du 5 octobre an V du règne du roi HLVDOVICI et ne peut appartenir à Clovis dit III, fils de Thierry III, en réalité Clovis IV, mais au roi Clovis III, fils de Dagobert II, qui signe HLVDOVEVS ; car Clovis IV, fils de Thierry III, ne régna que trois ans et mourut dans la IV^e année de son règne; eût-il régné cinq ans, jamais il n'aurait pu atteindre même le 18 mai de son an V ; aussi une charte à cette date doit-elle être restituée au vrai Clovis III, lequel donne un diplôme le 25 juin 672 ou 673.

« Si Clovis IV ne put jamais atteindre le 18 mai de son an V (au jugement de Pagi, de Pardessus, des Bollandistes, etc.), car son père Childebert était, en 699, à Pâques, 23 mars, dans sa V^e année, à fortiori Clovis IV ne put atteindre le 5 octobre de son an V. Donc cette charte est de Clovis III déjà révélé par le diplôme du 25 juin an II, par la charte du 18 mai an V, mort en 677, le 8 août an V de Clovis III, fils de Dagobert ; intronisé par Clovis de 672 ou 673 à 677, année où, à son grand regret, il fut forcé de restaurer Thierry III. »

Séance du 18 Avril.

Présidence de M. LONGNON, président.

Ouvrages offerts :

- Aarbøger for nordisk oldkyndighed og historie*, t. II, livr. 1. Copenhague, 1887, in-8°.
- Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 1887, 4^e trimestre. Fontainebleau, 1887, in-8°.
- Bulletin de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire*, t. IV, 2^e livr. Chalon-sur-Saône, 1888, in-8°.
- Documents publiés par la Société historique et archéologique du Gâtinais*. II. *Les séjours des rois de France dans le Gâtinais*, 481-1789, par M. G. Toison. Paris, 1888, in-8°.

Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst, VII^e année, n^o 3. Trèves, 1887, in-8^o.

Revue de l'Afrique française, VII^e année, n^o 39. Paris, 1888, in-8^o.

BEAUCORPS (A. DE). *Adalbert. Le Tumulus de Reuilly, son vase funéraire à cordons saillants*. Orléans, 1888, in-4^o.

Travaux.

M. le baron de Baye, associé correspondant à Baye, annonce la découverte, aux environs de Trente, d'un squelette, accompagné de quelques antiquités longobardes.

M. Durrieu, membre résidant, lit un mémoire sur la vie et les travaux de l'enlumineur flamand Loyset Leydet, dont il a retrouvé une série d'œuvres importantes, exécutées de 1460 à 1478, pour les ducs de Bourgogne et pour Louis de Bruges, seigneur de Gruthuyse.

M. Müntz, membre résidant, communique les photographies de sculptures que M. Courajod a fait exécuter au Musée d'Avignon et établit, par leur comparaison avec un dessin du xvii^e siècle, que ces statues proviennent du tombeau du cardinal de Lagrange, mort en 1402.

M. Molinier, membre résidant, lit une note de M. Bouchot sur un portrait de Diane de Poitiers :

« Le portrait de femme du xvi^e siècle, conservé à Moulins et dont M. Bertrand nous a communiqué la photographie, appartient à l'école française du xvi^e siècle. Il représente Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, à cinquante ans environ, soit aux environs de l'année 1550. Ce portrait était anonyme, mais, en le comparant à diverses peintures similaires et en le rapprochant des dessins, nous avons pu reconnaître la maîtresse de Henri II, dans ses atours de veuve, avec la coiffure adoptée par elle en l'honneur du comte de Maulevrier, son mari défunt.

« L'artiste qui l'a peinte sur ce panneau a mis dans son travail plus de galanterie que ses confrères. Diane était une femme un peu forte, aux traits communs, au profil légèrement relevé à la Roxelane. Un crayonneur de 1537 nous l'a



Diane de Poitiers.

conservée à l'époque précise où elle s'accointa avec le futur dauphin, et il ne la flatte guère. La médaille gravée laisse entrevoir une expression de visage singulièrement bouffie et triviale. Ce n'est point la très belle dame que les louanges officielles nous ont décrite. Les portraits de sa vieillesse ne

sont point non plus très flatteurs ; M. Roman, correspondant national des Antiquaires, en possède un des plus intéressants, mais peint à une époque où Diane ne luttait plus très victorieusement contre les rides et les dépressions de la chair. Une Diane identique se trouve à Castle Howard, en Angleterre, et a été publiée dans le livre de lord Ronald Gower (*French-portraits*, I, 39).

« Sans entrer dans le détail des nombreuses portraitures originales de la célèbre favorite, je puis dire que le panneau de Moulins est seul de sa date. C'est encore la Diane fêtée et redoutée, la vraie reine de France d'alors, celle dont Brantôme disait : « Qu'une grande dame, estant fort aux bonnes « grâces d'un roi voires en delices, s'habilla un peu plus à « la modeste, mais de soye pourtant tousjours, affin qu'elle « peust mieux adombrer et cacher son jeu, et par ainsi les « vefves de la court la voulant imiter en faisoient de mesme « qu'elle. Si ne refformoit-elle point tant ny si à l'austérité « qu'elle ne s'habillast gentiment et pompeusement, mais « tout de noir et blanc; et y paroissoit plus de mondainté « que de refformation de veufve, et surtout monstroit tous- « jours si belle gorge¹. »

« Et c'est bien elle au temps précis de sa vie où elle a gardé toute sa fraîcheur en dépit de son âge. Brantôme, auquel il faut toujours revenir en pareille matière, a beau nous assurer qu'à soixante-six ans, au moment de sa mort, elle était aussi fraîche et aussi belle qu'à trente ans, les peintures sont là dans leur brutale franchise pour lui donner un démenti formel. Mais seize ans plus tôt elle devait être telle que nous la voyons ici, grâce aux subtilités de tout genre dont elle usait et abusait.

« Le portrait de Moulins est donc un document assez intéressant de notre école de portraitistes. Quant à en nommer l'auteur, je ne le saurais faire, n'ayant pas vu l'original. Était-il de ce Corneille de La Haye dit de Lyon, qui avait peint tous les seigneurs et dames de la cour en 1548, lors du passage de Henri II à Lyon ? Est-ce une copie d'après lui ?

1. Édit. Lalanne, IX, 636.

Les accessoires et le lâché du costume ne permettent pas d'en faire honneur à François Clouet. »

M. Courajod, membre résidant, entretient la Société de trois objets conservés dans le trésor de la cathédrale de Reims ; il établit que deux d'entre eux, bien qu'ils portent les armoiries de Henri II et de Henri III, remontent cependant à une date beaucoup plus ancienne.

MM. Bapst, Durrieu et Müntz, membres résidants, signalent d'autres faits analogues.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, présente, au nom de M. Pierrot-Deseilligny, associé correspondant national à Autun, un petit fragment d'inscription latine sur marbre blanc, qui a été découvert par M. Lafon dans les fouilles de l'amphithéâtre de Lyon. Ce petit fragment, dont les lettres conservent encore des traces de couleur rouge très brillantes, est ainsi conçu :

... TA
... EX · X . . .

Il ne reste que quatre lettres, et les traces certaines de la cinquième qui est un X barré par le milieu, sigle du mot *denarius*. Il y avait donc à cette ligne la mention d'une somme d'argent. C'était la dernière ligne du texte, comme on peut le constater sur le marbre.

M. Héron de Villefosse fait la communication suivante :

« J'ai reçu de M. Demaeght, commandant du recrutement de la province d'Oran, l'un des archéologues les plus zélés de l'Algérie, la copie d'une intéressante inscription qui vient d'être découverte dans les ruines de l'antique *Altava* de Maurétanie, près de Lamoricière.

IMP β CAES β MAV
RELIO a n t o n i
n o PIO FELICI β

AVG β P β MAX β TRIB
POTESTATIS β P β P β
CoS β III β PROCONS β
DIVI PII β SEVERI
NEPOTI DIVI MA
GNI antonini
PII filio ORDO
PIV_s ET POPVLARES
ALT β DEVOTI NVMI
NI EIVS β

Imp(eratori) Caes(ar) M(arco) Aurelio [Antonino] pio felici Aug(usto), p(ontifici) max(imo), trib(uniciae) potestatis, p(atr) p(atriciae), co(n)s(uli) III, procons(uli), divi pii Severi nepoti, divi magni [Antonini] pii [filio], ordo ptu[s] et populares Alt(avensium) devoti numini ejus.

« L'inscription se rapporte à l'année 220 ou à l'année 224 ; l'empereur honoré est Elagabale.

« L'expression *populares* se trouve également à Aumale¹. Je pense qu'il faut entendre par ce mot la population civile de l'endroit, par opposition à la population militaire. En effet, le mot *populares* est souvent opposé dans le texte au mot *militēs*². En outre, les constatations faites sur le terrain par M. de Tugny³ prouvent qu'il y avait une sorte de ville purement militaire à côté de la ville proprement dite. Ce fait nous est du reste attesté par les inscriptions de la *colons secunda Sardorum* retrouvées dans cette localité. »

M. Demaeght signale dans sa lettre les dangers que courent plusieurs monuments épigraphiques de la province d'Oran

1. *Decuriones et populares, Corp. inscr. lat.*, VIII, n. 9062, 9063.

2. « Pestilentia gravis multa milia et *popularium* et *militum* interemerat. » Capitol. in *M. Aurel.* 17. — « Debet dispositos *militēs* stationarios habere ad tuendam *popularium* quietem. » Ulp., *Dig.*, 1. 12, 1.

3. *Corp. inscr. lat.*, VIII, p. 841.

et particulièrement l'importante inscription d'Aflou. Il serait à souhaiter que le ministère voulût bien accorder une subvention à la Société d'Oran, afin de lui permettre de prendre immédiatement des mesures pour sauvegarder les monuments en péril.

Séance du 25 Avril.

Présidence de M. G. SCHLUMBERGER, vice-président.

Ouvrages offerts :

- Atti della reale Accademia dei Lincei*, année CCLXXXV, 1888, IV^e série, t. IV, fasc. 1. Rome, 1888, in-4°.
- Atti della reale Accademia delle scienze di Torino*, t. XXIII, 1887-88, livr. 6-8. Turin, in-8°.
- Bollattino delle opere moderne Straniere acquistate dalle biblioteche pubbliche governative del regno d'Italia*, t. II, n^{os} 4-6. Rome, 1887, in-8°.
- Bulletin critique*, publié sous la direction de MM. Duchesne, Ingold, Lescœur, Thédénat, IX^e année, n^o 8. Paris, 1888, in-8°.
- de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. IX, n^o 134. Orléans, 1887, in-8°.
- de la Société des amis des monuments parisiens, t. II, année 1888, n^o 7. Paris, in-8°.
- de la Société départementale d'archéologie, de statistique de la Drôme, année 1888, 85^e livr. Valence, in-8°.
- de la Société d'études des Hautes-Alpes, VII^e année, avril-juin 1888. Gap, 1888, in-8°.
- de la Société dunoise; archéologie, histoire, sciences et arts, t. V, 1885-1887. Châteaudun, 1888, in-8°.
- de la Société dunoise; archéologie, histoire, sciences et arts, n^o 76. Châteaudun, 1888, in-8°.
- de la Société historique et archéologique de Langres, t. III. Langres, 1888, in-8°.
- de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, t. X, 1^{re} livr. Brive, 1888, in-8°.

BAYE (le baron J. DE). *L'archéologie préhistorique*. Paris, 1888, in-18.

DESCHAMPS DE PAS (L.). *Le monument funéraire d'Oudart de Bersaques, dernier prévôt de l'église collégiale de Saint-Omer*, in-8°.

HOMOLLE (Th.). *Paul-Daniel-Olivier Rayet*. 1888, in-8°.

LEDAIN (Bélisaire). *Épigraphie romaine du Poitou*. Poitiers, 1887, in-8°.

— *Les livres de raison et journaux historiques du Poitou*. Niort, 1888, in-8°.

PAGART D'HERMANSART. *Le siège de Saint-Omer en 1677*. Saint-Omer, 1888, in-8°.

PROST (Aug.). *Les anciens sarcophages chrétiens de la Gaule*. Paris, 1887, in-8°.

Travaux.

M. Prost, membre résidant, offre son mémoire intitulé : *Les anciens sarcophages chrétiens de la Gaule*.

M. Bélisaire Ledain, associé correspondant à Poitiers, dépose sur le bureau deux mémoires dont il est l'auteur : *Épigraphie romaine du Poitou* et les *Livres de raison et journaux historiques du Poitou*.

M. le baron de Baye, associé correspondant à Baye, fait la communication suivante :

« La contrée à laquelle appartient l'intéressante découverte, dont j'ai l'honneur d'entretenir la Compagnie, a déjà fourni d'importantes sépultures gauloises. Celles de Somme-Bionne, de la Gorge-Meillet, de Bourvandau vous sont connues.

« En 1887, une sépulture contenant plusieurs squelettes a été explorée sur le territoire de Saint-Jean-sur-Tourbe, lieu dit *le Jardinot*. Cette tombe mesurait 2^m60 cent. de longueur sur 2^m20 cent. de profondeur. Deux étages de squelettes existaient à des niveaux différents. Les quatre corps composant la couche supérieure avaient la tête tournée vers le nord.

« Le premier sujet avait été inhumé sans objets funéraires. Le deuxième, au contraire, était accompagné d'un

torques mince et léger, en bronze, imitant une torsade fortement serrée. Deux bracelets, pareillement ouvragés, complétaient la parure. Le troisième squelette était dépourvu d'objets funéraires. Le quatrième avait une lance en fer et trois anneaux de bronze.

« Au-dessous de ces quatre inhumations, sur le fond même de la fosse, gisait un cinquième squelette dont la tête était dirigée vers le midi. Il appartenait à un individu âgé de seize à vingt ans au plus. Le crâne brachycéphale offre une conformation particulière. Sa *norma verticalis* décrit un triangle dont l'occipital forme la base. Les os wormiens, grands et nombreux, affirment le développement excessif d'un cerveau malade. Ce crâne si étrange serait-il un exemple de déformation artificielle? La rareté du fait dans l'est et le nord de la Gaule ne permet pas d'y reconnaître une déformation ethnique.

« Voici l'énumération des objets composant le mobilier funéraire déposé avec le cinquième sujet.

« 1° Une paire de boucles d'oreille en bronze affectant la forme reconnue plusieurs fois dans les cimetières gaulois de la Champagne.

« 2° Un torques d'une grande simplicité. Un léger fil de bronze rattaché au collier portait de petites perles en verre, en ambre et en corail. Le torques avait de plus un anneau dans lequel il était passé. Une défense de sanglier, une amulette phallique, deux pierres de forme bizarre et trois coquillages percés y étaient suspendus. Deux de ces derniers sont des fossiles de Courtagnon¹.

« 3° Une fibule en bronze qui s'éloigne du type caractérisant les sépultures gauloises de la Champagne. M. Hildebrand attribue cette forme au groupe de Halstatt. Les tumuli du Jura en ont fourni plusieurs spécimens.

« 4° Un bracelet en bronze, de forme simple, orné seulement d'une gorge.

« 5° Un second bracelet formé d'un fil de bronze très fort, les extrémités sont recourbées en crochets. Neuf grains

1. Près Reims (Marne).

d'ambre sont passés dans ce fil. Ces grains différant de volume présentent des dimensions qui n'ont pas encore été remarquées dans les sépultures gauloises. Une pierre percée naturellement et un anneau de bronze pendaient près de ces grains d'ambre. Enfin, une rondelle en os, teintée par l'oxyde de cuivre, complétait ce bracelet d'une intéressante originalité.

« L'abondance et la grosseur insolite des grains d'ambre constituent un fait digne d'attention. Les perles ou les autres objets en ambre sont relativement rares dans les sépultures gauloises où ils se trouvent à l'état d'unité. C'est principalement à titre d'amulettes que les grains d'ambre et de verre ont été déposés dans les sépultures. Jamais ils ne sont assez abondants pour être considérés comme des parures. Les peuples anciens en général, et les Gaulois en particulier, attribuaient à l'ambre des propriétés médicinales. La superstition lui reconnaissait aussi des vertus merveilleuses. Dans les temps modernes, le succin joue encore un rôle bien connu ; et, de nos jours, on donne des colliers d'ambre aux enfants.

« L'état maladif du jeune Gaulois accompagné de ces nombreux grains d'ambre semble indiquer le rôle curatif de cette matière.

« La statuette, rencontrée pour la première fois en Champagne, mérite que nous insistions sur son importance.

« Les amulettes phalliques, fort nombreuses dans les collections, sont composées de matières variées et quelquefois précieuses. Souvent elles consistent en une simple représentation de l'organe, auquel on ajoutait une bélière pour le suspendre. Ces amulettes, dues à l'inspiration romaine, diffèrent de celle dont nous allons parler.

« La petite statuette de Saint-Jean-sur-Tourbe n'est pas romaine. Les idées qu'elle évoque, le milieu archéologiquement daté d'où elle provient lui donnent un grand intérêt. Elle appartient, sous le rapport de l'inspiration et de l'art, à un ensemble d'objets semblables trouvés sur divers points de l'Europe. Les milieux qui ont donné ces nombreuses statuettes phalliques sont encore insuffisamment datés. Néan-

moins il est admis qu'elles sont très anciennes et antérieures à l'époque romaine.

« La statuette phallique en bronze découverte dans une sépulture à Domévre-en-Haye (Meurthe-et-Moselle) est attribuée par MM. Bleicher et Barthélemy à la fin de l'âge du bronze.

« Les statuettes analogues¹, provenant des tumuli de Lunkofen (Argovie), sont dépourvues de caractères grecs ou romains. Elles étaient accompagnées d'objets portant une empreinte orientale.

« Les savants hongrois attribuent à l'âge du bronze les statuettes du même type trouvées à Liptó-Szent-Yvan et à Csalad.

« Les nombreuses figurines de Retlo, découvertes par M. Germain Bapst² dans une localité du Caucase, qui en avait fourni plus de deux cents, peuvent être rapprochées de celle de Saint-Jean-sur-Tourbe.

« Enfin, M. Chantre³ signale aussi de semblables statuettes provenant du Caucase, remontant au premier âge du fer et datées par les objets qui les accompagnaient.

« Les régions d'où proviennent ces diverses figurations sont éloignées les unes des autres. Néanmoins, il est probable que ces bronzes sont les produits d'une même inspiration et d'une origine commune. Serait-il téméraire de les regarder comme des importations ? La nuance orientale du mobilier funéraire de Lunkofen permet de le supposer. Les gisements de la Hongrie et du Caucase ne sont-ils pas des étapes ? Nous aurions ainsi l'indication de la route suivie. Déjà les sépultures gauloises ont affirmé plusieurs fois des relations avec l'Orient.

« La ressemblance des statuettes, l'époque de leur appari-

1. *Revue archéologique*, 1879, planche XIX.

2. *Association française pour l'avancement des sciences. Congrès de Blois. 1884. Fouilles archéologiques dans la grande chaîne du Caucase*, par M. Germain Bapst.

3. E. Chantre, *Recherches anthropologiques dans le Caucase, 1879-1881*. M. Chantre pense que ces statuettes, rattachées d'abord au culte de Priape, se rapportent plutôt à celui d'Astarté que les protophéniciens ont répandu dans l'Asie occidentale et en Europe.

tion, leur destination religieuse, leur inspiration étrangère aux influences grecques et romaines sont autant de motifs de les réunir dans un même groupe.

« L'art fait complètement défaut dans ces figurines. Le but proposé était la représentation des organes génitaux exagérément développés. Les autres détails étaient négligés de propos délibéré.

« La statuette de Saint-Jean-sur-Tourbe a été longtemps portée. Les bras ne sont plus que d'informes moignons; néanmoins, ce qui en reste nous fait supposer que leur position primitive suivait la direction observée sur une des statuettes de M. Bapst et mieux indiquée sur celle de Maria Csalad.

« Le groupe si important des nécropoles gauloises de Champagne n'avait encore rien donné de semblable au mobilier funéraire de cette curieuse sépulture. L'abondance des amulettes jointe à l'état morbide du crâne lui donne un caractère particulier. Une maladie cérébrale se traduit toujours par des troubles bizarres, extraordinaires, que l'ignorance et l'étonnement ont voulu combattre par des moyens aussi extraordinaires et aussi mystérieux que le mal à conjurer. Les maladies mentales comportent des phases étranges interprétées de tout temps par les populations ignorantes comme traduisant un état surnaturel.

« Ces amulettes n'étaient-elles pas autant de moyens employés pour combattre la maladie dont cette tête mal développée était incontestablement le siège? Elles ont accompagné le sujet après la mort qu'elles n'avaient pu conjurer. »

M. Mowat, membre résidant, et M. Cournault, associé correspondant à Nancy, discutent sur la qualification de phalique attribuée par M. de Baye à l'une des figures trouvées dans cette fouille.

M. Maxe-Werly, associé correspondant national, fait une communication sur les vases à inscriptions bachiques trouvés dans le nord de la Gaule.

M. Homolle, membre résidant, offre une notice sur M. O. Rayet.

M. Courajod, membre résidant, présente une statuette en bois, représentant Moïse ; c'est un travail italien de la fin du xiv^e siècle. A cette occasion, il compare ensemble divers produits, notamment des ivoires, appartenant à l'art italien et à l'art franco-flamand de la même période, intermédiaire entre l'âge gothique et la Renaissance.

M. Homolle communique une inscription trouvée par lui à Délos et contenant un nouveau nom d'artiste, Télétimos. Le texte est celui d'un décret mentionnant les travaux exécutés par ce sculpteur dans le temple d'Apollon. Parmi ces travaux figure la statue d'une Stratonice, qui paraît être la femme de Séleucus I^{er}, roi de Syrie, fille de Démétrius Poliorcète.

Séance du 2 Mai.

Présidence de M. A. LONGNON, président.

Ouvrages offerts :

- Annales de l'Académie d'agriculture de Belgique*, 4^e série, t. II. Anvers, 1886, in-8°.
- Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. XI-XV. Anvers, 1887, in-8°.
- *de la Société des antiquaires de Picardie*, année 1887, n° 4. Amiens, 1888, in-8°.
- *de la Société industrielle de Mulhouse*, janvier-mars 1888. Mulhouse, 1888, in-8°.
- Korrespondenzblatt der westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, VII^e année, n° 4. Trèves, 1888, in-8°.
- Mémoires de l'Académie de Metz*, seconde période, LXVI^e année, 1884-1885. Metz, 1888, in-8°.
- *de l'Académie de Vaucluse*, t. VII, année 1888, 1^{er} trimestre. Avignon, 1888, in-8°.
- The American Journal of archaeology and of the history of the fine arts*, t. III, n°s 3-4. Baltimore, in-8°.
- BLANCHET (Adrien). *Jean Warin. Notes biographiques*. Mâcon, 1888, in-8°.

DAREMBERG et Edm. SAGLIO (Ch.). *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, fasc. XII. Paris, 1888, in-4°.

Correspondance.

M. le Président lit une lettre du président de la Société des antiquaires de Picardie, annonçant la mort de M. Garnier, secrétaire de cette société et associé correspondant de la nôtre, et se fait l'interprète des regrets de la Compagnie.

Travaux.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre résidant à la place de M. Riant. Au nom des commissions nommées à cet effet, MM. A. de Barthélemy et Molinier lisent des rapports sur les candidatures de MM. le baron de Baye et Bouchot. On procède au vote, et M. Bouchot, ayant obtenu, au second tour de scrutin, les deux tiers des voix, est proclamé membre résidant.

M. Molinier, membre résidant, communique une plaquette milanaise du xv^e siècle, appartenant à M. Auguste Picard et reproduisant une gravure de Léonard de Vinci. A propos des idées exposées à la séance précédente par M. Courajod sur les origines de la Renaissance, M. Müntz signale le grand nombre d'imitations de l'antique que l'on peut constater dans les œuvres les plus anciennes de l'architecture, de la sculpture et de la peinture italiennes en Toscane. Dans l'Italie du nord, au contraire, l'imitation de l'antique est extrêmement rare.

M. Courajod fait remarquer que l'imitation de l'antique avec le sens de l'antique ne se constate guère que dans les œuvres de Nicolas de Pise et de Guglielmo d'Agnello. Après eux la tradition s'interrompt, de sorte que la Renaissance italienne ne se rattache pas à ces premières tentatives.

M. Ém. Ruelle, associé correspondant à Paris, donne des informations puisées à la source officielle sur la découverte

d'un fragment de l'*Oreste* d'Euripide que porte un papyrus grec du Fayoum, conservé à Vienne dans les collections de l'archiduc Regnier. Ce fragment comprend les vers 334 à 345. Il sera publié dans la prochaine livraison de l'ouvrage publié sous les auspices de l'Académie impériale des sciences de Vienne. On pourra vérifier alors s'il contient, comme on l'a dit, au-dessus de chaque ligne, des caractères que l'on suppose être des notes musicales.

Séance du 9 Mai.

Présidence de M. G. SCHLUMBERGER, vice-président.

Ouvrages offerts :

Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France, année 1887. Paris, 1887, in-8°.

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Duchesne, Ingold, Lescœur, Thédénat, IX^e année, n^o 9. Paris, 1888, in-8°.

Mémoires de l'Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens, t. XXXII, année 1885. Amiens, 1887, in-8°.

— *de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*, 1885-1886. Dunkerque, 1887, in-8°.

Report presented to the Cambridge antiquarian Society. Mai 24, 1886, with an abstract of the proceedings of the Society, 1885-1886, n^o XXVIII. Cambridge, 1888, in-8°.

Revue de l'Afrique française, VII^e année, n^o 40. Paris, 1888, in-8°.

ESSEX (James). *Journal of a tour through part of Flanders and France in August 1773*. Cambridge, 1888, in-8°.

LIÈVRE. *Les fans ou vernemets, dits piles romaines du sud-ouest de la Gaule*. Paris, 1888, in-8°.

Travaux.

M. d'Arbois de Jubainville, membre résidant, communique le résultat de ses recherches dans les textes des historiens qui mentionnent l'usage des chars de guerre chez les Gaulois.

M. l'abbé Duchesne propose une conjecture sur les origines des évêchés d'Avenches, de Windisch et de Constance.

On admet généralement que les deux sièges d'Avenches et de Windisch furent les sièges de deux évêchés distincts, et que celui de Constance n'est autre que celui de l'évêché de Windisch, transféré à Constance vers la fin du vi^e siècle ou le commencement du vii^e.

Or, s'il est sûr que l'évêché de Constance n'a aucun document antérieur au vii^e siècle, il est beaucoup moins certain qu'il soit la continuation de celui de Windisch. En effet, non seulement Windisch et Constance ne sont pas compris dans les limites de la même cité, mais ces localités appartiennent à deux provinces différentes, et même à deux diocèses et à deux préfectures distinctes : Windisch est situé dans la *civitas Helvetiorum*, qui appartient au groupe des provinces gallicanes, tandis que Constance fait partie de la province de Rhétie. Sans doute, le système provincial romain avait cessé de fonctionner au temps où l'on suppose que la translation a eu lieu ; mais les relations ecclésiastiques introduites sous l'influence de ce système provincial lui ont survécu partout et l'on n'a nul droit de soupçonner ici une exception à la règle générale.

D'autre part, qu'est-ce que la localité de Windisch ? Ce n'est pas un chef-lieu de cité, mais un simple *castrum*, qui figure à ce titre dans le groupe de localités que la *Notitia Galliarum* joint à l'énumération des cités de la province de Séquanais. Ces cités sont au nombre de quatre, celle de Besançon, de Bâle, des *Helvetes* et des *Equestres*. Les deux premières se sont conservées dans les diocèses du même nom ; le diocèse d'Avenches, dont le siège fut transféré plus tard à Lausanne, représente l'ancienne cité des Helvètes ; enfin le diocèse de Belley est, avec quelques rectifications de limites, la continuation de la cité des Équestres. Quant aux cinq localités qui viennent ensuite dans la *Notitia*, le *castrum Vindmissense*, le *castrum Ebredunense*, le *castrum Argentariense*, le *castrum Rauracense* et le *portus Abucini*, aucune d'elles, sauf la première, Windisch, n'est connue comme ayant été siège épiscopal. Le cas de Windisch est donc, de

ce chef, une anomalie. La province ecclésiastique de Besançon, pendant le moyen âge, ne comprend que les quatre diocèses correspondant aux quatre cités de la *Notitia*.

Une autre anomalie, c'est que, Windisch étant située sur le territoire de la *civitas Helvetiorum*, cette cité semble avoir eu deux évêques, ce qui, eu égard au temps et au lieu, est irrégulier.

Tout s'arrange en supposant que la cité des Helvètes n'a jamais eu qu'un siège épiscopal et que ce siège, d'abord fixé à Windisch, fut ensuite transféré à Avenches, avant de l'être à Lausanne. Les rares documents qui nous sont parvenus sur les évêques de ce pays concordent très bien avec cette hypothèse. On ne connaît que deux évêques de Windisch, dont l'un, Bubulcus, siégeait au concile d'Épame, en 517, l'autre, Gramintius, assista aux conciles francs, en 535, 541 et 549. Après cette dernière date, il n'est plus question du siège de Windisch ; mais on trouve, en 585, un évêque d'Avenches, Marius, l'auteur de la Chronique qui figura au deuxième concile de Mâcon.

M. l'abbé Duchesne propose donc de considérer ces trois évêques comme appartenant à la même série épiscopale et d'identifier le diocèse de Windisch avec celui d'Avenches.

Séance du 16 Mai.

Présidence de M. A. LONGNON, président.

Ouvrages offerts :

- Annales de la Société archéologique de Namur*, t. V, VI, VII, IX, X, XI, XII, XIII, XV, XVI. Namur, 1857-1883.
- *de la Société archéologique de Namur, table des vol. I-XII*. Namur, 1877, in-8°.
- *de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*, t. XI. Nice, 1887, in-8°.
- Atti della reale Accademia dei Lincei*, année CCLXXXV, 1888, IV^e série, t. IV, fasc. 3. Rome, 1888, in-4°.
- Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. XV, 2^e livr., mars-avril 1888. Périgueux, in-8°.

- de la Société philomatique vosgienne, XIII^e année, 1887-88. Saint-Dié, 1888, in-8°.
- Bullettino di archeologia e storia Dalmata*, année XI, n° 1. Spalato, 1888, in-8°.
- Revista archeologica e storica*, t. I-II, livr. 1-4. Lisbonne, 1887-1888, in-8°.
- Revue de Comminges. Pyrénées centrales*, t. IV, année 1888, 1^{er} trimestre. Saint-Gaudens, 1888, in-8°.
- DORMEN. *Bibliographie namuroise*, 1^{re}, 2^e et 3^e parties. Namur, 1884, in-8°.

Travaux.

M. Müntz, membre résidant, lit une note sur un architecte jusqu'ici inconnu du Palais des papes à Avignon :

« Dans de précédentes communications, j'ai fait connaître les noms de deux des architectes du Palais des papes d'Avignon sous le règne d'Urbain V (1362-1370), Bertrand Nogayrol (1361-1376) et Bernard de Manso.

« Je suis en mesure d'enrichir cette liste d'un nom nouveau : Alricus ou Olricus ou Henricus Cluselli. Ce personnage, qualifié de « director operum Palacii, » ou encore de « distributor operum Palacii, » ou « director operum cooperture cappelle magne, » fait son apparition en 1367 ; il reçoit à ce moment une somme destinée aux réparations du Palais apostolique. Au mois de novembre 1369, il est chargé de faire exécuter la toiture de la grande chapelle du Palais, toiture incendiée peu de temps auparavant. Il avait pour collègues Manso et Nogayrol, dont les noms reviennent à chaque instant à côté du sien. On le voit toucher des sommes fort considérables pour ce travail, qui se poursuit pendant une partie de l'année 1370¹.

« Alricus Cluselli était simultanément occupé dans d'autres parties du palais, il surveillait en même temps la restauration de tentures (« pro pannis rosatis reparandis »). Nous le trouvons en 1374 encore chargé d'une surveillance de cette

1. Registre n° 332, fol. 26 v°, 27, 30, 31, 32 v°, 36 v°, 40 v°, 45 v°, 56 v°, 66.

nature : « Pro expensis foliarie, pannis rosatis et istoriatis. » (R. 327, fol. 59 v°, 97 v°.)

« Clusel avait, comme Bernard de Manso, embrassé l'état ecclésiastique, ainsi que le prouve la qualification de « presbyter » qui accompagne son nom. Dans un document du 27 août 1367, il est appelé « Henricus Cluselli, prior ecclesie Sancti Anthoni Ruthen... » (R. 321, fol. 148.) Voici, à titre de spécimens, quelques extraits des registres de la comptabilité pontificale :

« 1369, 5 octobre. — « Eadem die traditi fuerunt domino « Alrico Cluselli pro emendis lignis, trabibus et lapides (*sic*), « calce cum arena pro reparanda copertura Capelle magne « que casu fortuito fuit combusta, de quibus idem dominus « Alricus computabit ipso manualiter recipiente m^{re} flor. » (Reg. 327, fol. 107.)

« 1369, 7 novembre. — « Eadem die de mandato domini « thesaurarii cum cedula pro operibus cooperture cappelle « magne Palacii cum fuerint domino Olrico Cluselli presbytero « tero directori operum cooperture cappelle predicte v^{re} floreni traditi, et ultra predictos assererat se debere pro opere « jam facto m^{re} LXXI florenos et v solidos monete Avinionis « de quibus m^{re} LXXI florenis v solidis dictus Olricus in suis « computis declarabit, etc. »

M. Nicard, membre résidant, fait la communication suivante :

« Il résulte d'une note de M. Walter, insérée dans le n° 2 de l'Indicateur des antiquités suisses, publié au mois d'avril dernier, accompagnée de figures, que M. Dusommerard, auteur de la description des objets d'art conservés au Musée de Cluny, s'est trompé en décrivant, dans le n° 1421 du même catalogue, un pupitre d'église, sorte de lutrin, de forme octogonale, en bois sculpté; ce meuble était un dressoir ou une crédence; en l'attribuant à l'école allemande et en le faisant remonter au xv^e siècle, une restauration plus ou moins heureuse en a altéré le caractère; mais toutefois en le rapprochant d'un dessin à la plume d'Usteri, artiste suisse, qui le représente, et qui se voit aujourd'hui dans la

collection de la Société des artistes de Zurich, on peut constater que le prétendu lutrin diffère très peu du dessin ; il est permis de l'attribuer avec probabilité à l'année 1515 et à David von Winhelsheim (1499-1525), dernier abbé du monastère de Saint-Georges, né à Stein-sur-le-Rhin. On doit à cet abbé un assez grand nombre d'œuvres d'art, exécutées par ses ordres pour l'abbaye en question et notamment pour la décoration de la salle capitulaire. Malheureusement l'église conventuelle a été détruite et les stalles qui en faisaient l'ornement sont depuis longtemps dispersées, peut-être même brûlées. Le dressoir en question a été dessiné par M. Ulseri à une date postérieure à 1797. Cet Ulseri était neveu du dernier bailli de Stein. »

M. de Montégut, associé correspondant dans la Charente, présente la photographie d'un monument qui se trouve dans le cimetière de Thauron (Creuse). Ce monument a la forme d'une borne milliaire, surmontée d'une pomme de pin.

M. Courajod, membre résidant, donne lecture d'un mémoire sur la polychromie dans la sculpture du moyen âge et de la Renaissance.

Le mémoire de M. Courajod est renvoyé à la Commission des impressions.

M. Germain Bapst, membre résidant, communique la photographie d'une aiguière de travail sassanide, trouvée à Kharkoff, en Russie. Il entretient ensuite la Société des fouilles récemment exécutées à Kiev par M. le comte Bobrinsky, et signale l'importance acquise vers le x^e siècle par l'état de Yaroslav.

M. Mowat, membre résidant, fait circuler des photographies qui lui ont été adressées par M. Louis Audiat, de Saintes, et qui représentent des bas-reliefs romains de pierre découverts dans cette ville en 1816. Ces monuments ont été depuis longtemps décrits, et l'un d'eux même gravé¹, mais n'ont encore reçu aucune explication.

1. Chaudruc de Crazannes, *Notice sur les antiquités de la ville de Saintes*

Ces pierres ont l'une et l'autre environ 65 centimètres de largeur sur 92 de hauteur, mais en ont perdu au moins 20 à la partie inférieure. Celle qui est actuellement cataloguée sous le n° 142 est sculptée sur deux faces adjacentes, ayant en conséquence nécessairement formé l'angle d'un piédestal ou d'un soubassement d'une hauteur d'environ un mètre et d'une longueur difficile à déterminer. Sur la face principale, on voit une femme debout, drapée dans de longs vêtements, adossée à l'un des pieds-droits d'une arcature en plein cintre, soutenant de la main gauche un sac en forme de grosse bourse *follis*, dont elle tient l'ouverture dans la main droite; à son cou, un collier fermé par une boule. Sur la face latérale gauche, très fortement endommagée, on distingue encore un homme drapé et assis à droite; la tête, les jambes et le devant du corps ont disparu; le siège paraît être un massif plein, à en juger par son panneau latéral à encadrement orné d'une frise d'oves et d'un fleuron semblable à une fleur de lis dans chacun des angles supérieurs. Publié en fac-similé par Chaudruc de Crazannes.

L'autre pierre représente un homme barbu et drapé, dans une attitude pareille à celle du précédent personnage; il est de même assis à droite sur un siège plein, à panneau bordé d'un encadrement; des deux mains tendues en avant, il semble toucher ou compter des pièces de monnaie qu'un personnage barbu, placé à sa gauche, étale devant lui en vidant un *follis* sur une *mensa argentaria*, table ou comptoir massif couronné d'une corniche et orné d'un panneau à encadrement de moulures; en arrière, on aperçoit la tête d'un troisième personnage, barbu et paraissant suivre l'opération. Il est visible que les trois bas-reliefs appartiennent à une même composition, malheureusement fort incomplète; ce qui en reste est cependant assez caractéristique pour donner l'idée du recouvrement de l'impôt ou des revenus de quelque domaine public. Une scène de ce genre, qui se

découvertes en 1815 et 1816, 1817, p. 19 et 20, pl. VI, 6. — Id., *Antiquités de la ville de Saintes et du département de la Charente-Inférieure*, pl. VI, 6. — L. Audiat, *Catalogue des antiquités gallo-romaines du Musée de la ville de Saintes*, 1888, n° 142 et 143.

renouvelait périodiquement tous les ans, n'aurait sans doute pas mérité de fournir matière à une représentation artistique, si elle ne se rattachait à quelque événement historique important, par exemple le premier recensement quinquennal, *ad census accipiendos*, institué dans la cité des Santons par l'administration romaine.

Séance du 23 Mai.

Présidence de M. A. LONGNON, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Duchesne, Ingold, Lescœur, Thédenat, IX^e année, n^o 10. Paris, 1888, in-8^o.

Revue africaine, n^o 184. Alger, 1887, in-8^o.

— *de l'Afrique française*, VII^e année, n^{os} 40-41. Paris, 1888, in-8^o.

— *savoisienne*, XXIX^e année, janvier 1888. Annecy, in-8^o.

EVANS (John). *Address to the Society of antiquaries of London*. London, 1888, in-8^o.

Travaux.

M. des Méloizes, associé correspondant à Bourges, lit un travail sur un marché passé en 1503 avec Guillaume Bourcier, marchand tombier de Paris, pour l'exécution de la tombe d'Ambroys de Villers, seigneur de Vallengoujart, dans l'abbaye de Notre-Dame-du-Val. Cette tombe n'existe plus, mais les portefeuilles de Gaignières à la Bibliothèque nationale en renferment un bon dessin.

M. Pierre de Goy, associé correspondant à Bourges, lit une note sur un certain nombre de stèles découvertes dernièrement à Bourges et acquises par la Société des Antiquaires du Centre. Il en dépose en même temps les photographies sur le bureau :

1°

DAVNILLA · M

Les lettres sont d'une bonne époque. Hauteur : 0^m80 ; largeur : 0^m30.

2°

Stèle plate représentant un enfant accompagné d'un chien :

D · IVNIANO · M

On a déjà trouvé à Bourges une stèle représentant un enfant et un chien. Il y a lieu de rapprocher ces stèles de celles d'Essarois et des Sources de la Seine décrites par M. Flouest.

3°

Stèle d'un bon style, représentant une femme :

D · SEVERA XXX · M

Hauteur : 0^m77 ; largeur : 0^m33.

On a déjà trouvé à Bourges deux stèles portant l'une le nom de SEVERA, l'autre celui de SEVERILLA. Sur le côté droit de cette stèle on a représenté une ascia. C'est la première fois que ce symbole est découvert en Berry dans ces conditions.

4°

Stèle barbare. On y lit, gravé à la pointe, le nom gaulois

TOVTILLA

5°

Stèle de bon style mais lourde :

DIIS MA
NIBVS
IVLIA
VERECV
NDA

Hauteur : 0^m76 ; largeur : 0^m55.

6°

Stèle carrée :

D · MARINVS

A rapprocher de la stèle de MARINIA trouvée à Bourges.

7°

Stèle à fronton accosté d'acrotères :

NORðANI

D M

Autel avec la pomme de pin. C'est la quatrième stèle ornée de ce symbole que possède le Musée de Bourges.

8°

Stèle de lecture difficile :

D · CIISORD · M

Le R et le D sont liés.

Les diptyques et les stylets représentés sur cette stèle font penser à la sépulture d'un *scribe*. Les côtés sont ornés.

Ces stèles sont déposées au Musée lapidaire. Ce musée est insuffisant, parce que l'hôtel Cujas est laissé depuis trois ans sans couverture et exposé à une destruction rapide, la municipalité de Bourges s'opposant à toute reconstruction. L'auteur de la note espère cependant que les démarches faites auprès du ministre compétent amèneront une solution.

M. L. Courajod, membre résidant, continue la lecture de son mémoire sur la polychromie dans la sculpture du moyen âge et de la Renaissance.

M. Pilloy, associé correspondant national à Saint-Quentin, présente un fragment de petite figurine en os, qui semble avoir fait partie d'une amulette.

M. Demaison, associé correspondant national à Reims, communique un petit bronze de travail romain, représentant un sphinx et trouvé à Reims.

M. Julliot, associé correspondant national à Sens, présente une crosse du xiv^e siècle, trouvée à Sens.

« Vers la fin de l'année 1887, le pavage du sanctuaire de la cathédrale de Sens était devenu si défectueux qu'une réfection totale fut jugée indispensable. Les travaux nécessaires pour asseoir le nouveau dallage amenèrent la découverte de plusieurs petits caveaux servant de lieux de sépulture à dix archevêques de Sens, dont les mausolées ou les pierres tombales ont disparu. En voici la liste par ordre chronologique :

- « Étienne Bécard de Penoul, mort en 1309.
- « Guillaume de Melun I^{er}, mort en 1329.
- « Philippe de Melun, mort en 1345.
- « Guillaume de Melun II, mort en 1376.
- « Étienne Tristan de Salazar, mort en 1519.
- « Étienne de Poncher, mort en 1524.
- « Antoine, cardinal du Prat, mort en 1535.
- « Le cœur de Nicolas de Pellevé, mort en 1594.
- « Jacques Davy, cardinal du Perron, mort en 1618.
- « Jean Davy du Perron, mort en 1621.

« Il serait trop long de lire ici le procès-verbal de la découverte de chacune de ces sépultures. Je me contenterai de soumettre à l'examen des membres de la Société l'objet le plus intéressant qu'on y ait trouvé. C'est une crose déposée dans le cercueil de Guillaume de Melun I^{er}, mort le 27 octobre 1329. Elle est fort bien conservée et, sans être un objet d'un travail hors ligne, elle nous fournit un beau spécimen de l'orfèvrerie religieuse à la fin du XIII^e siècle. En voici la description : elle est en cuivre fondu, ciselé et doré ; les deux faces en sont presque identiques. La douille est un cylindre haut de 115 millimètres avec un diamètre de 27 millimètres, portant une bague étroite à chaque extrémité. Entre ces bagues, s'enroulent en hélices quatre bandelettes ornées de feuillages. La pomme, haute de 22 millimètres et large de 63, est ornée de huit côtes très saillantes se détachant sur un fond pointillé. La couronne, haute de 17 millimètres, présente dix dents lancéolées. La volute mesure 15 centimètres de hauteur sur 10 de largeur. Sa surface est ornée d'élégants rinceaux gravés, son bord extérieur est hérissé de petits crochets, et son extrémité terminée par une tête de serpent. Un rameau se détache au-dessous de cette tête et vient se ratta-



Crosse de Guillaume de Melun I^{er}, archevêque de Sens.

cher par deux points un peu au-dessus de la couronne. L'œil de cette volute est garni d'une plaque quadrilobée, sur laquelle est rivée une applique repercée à jour et ciselée. On y voit, au milieu de rinceaux un peu lourds, un agneau en haut relief, la tête ornée d'un nimbe crucifère, et portant un livre fermé et un étendard.

« C'est une de ces crosses à serpent et à agneau étudiées par M. l'abbé Barrault et le Père Arthur Martin dans leur beau livre intitulé : *le Bâton pastoral*. Le serpent n'ouvre pas la gueule et ne se dresse pas contre l'étendard de l'agneau comme sur la crosse en ivoire du cabinet Soltikof; il ne mord pas la queue de l'agneau comme sur les crosses de Troyes et de Provins; sa tête, au lieu d'être de profil, est vue en dessus comme dans la crosse de Tiron, décrite par M. le comte Aug. de Bastard, mais il ne dévore pas, comme dans cette dernière, deux petits serpenteaux. Ses yeux en émail noir brillent d'un vif éclat; peut-être guette-t-il l'agneau qui, de son côté, dresse le cou, porte le front en avant et semble prêt à écraser avec le pied gauche de derrière la tête de Satan. Toute la surface de cette crosse était recouverte d'une épaisse couche de patine verte. Je l'ai fait disparaître d'un côté seulement, pour qu'on puisse juger de la finesse de la gravure. C'est ce côté que représente la figure ci-jointe. La patine verte enlevée par un acide faible, j'ai aperçu une myriade de petites taches rouges transparentes disséminées sur toute la surface. J'ai cru d'abord que la crosse avait été couverte en entier d'un émail translucide ou d'un vernis transparent rouge. Peut-être n'est-ce qu'un sous-oxyde de cuivre qui s'est fait jour à travers la feuille d'or qui recouvre ce métal. »

Séance du 30 Mai.

Présidence de M. HÉRON DE VILLEFOSSE, ancien président.

Ouvrages offerts :

Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie, mars-avril 1888. Paris, in-8°.

- Atti della reale Accademia dei Lincei*, année CCLXXXV, 1888, IV^e série, t. IV, fasc. 4. Rome, 1888, in-4^o.
- Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse*, avril 1888. Mulhouse, in-8^o.
- Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, II^e série, t. VII. Bar-le-Duc, 1888, in-8^o.
- Proceedings of the Canadian Institute*, t. XXIII. Toronto, 1888, in-8^o.
- Smithsonian miscellaneous collections*, t. XXXI. Washington, 1888, in-8^o.
- AUBERTIN (Charles). *Notice sur la sépulture de Guigone de Salins, chancelier de Bourgogne*. Dijon, 1888, in-8^o.
- BAYE (le baron J. DE). *Bijoux vandales des environs de Bône (Afrique)*. Paris, 1888, in-8^o.
- BLANCHET (J.-Adrien). *Jetons du duc d'Épernon et de sa famille*. Dax, 1888, in-8^o.
- LEBRUN. *Tondu de Noyon, ministre des affaires étrangères en 1793*. Noyon, 1877.
- MÉLOIZES (Albert DES). *Les vitraux de la cathédrale de Bourges postérieurs au XIII^e siècle*. Paris, 1887, in-8^o.
- MÜLLER (l'abbé E.). *Découvertes archéologiques faites à la cathédrale de Senlis*. Senlis, 1887, in-8^o.
- *De l'apostolat de saint Rieul, premier évêque de Senlis*. Tours, in-8^o.
- *Essai sur les sources hagiographiques de la vie de saint Lucien*. Senlis, 1878, in-8^o.
- *Guide dans les rues et les environs de Senlis*. Senlis, 1887, in-8^o.
- *Le cardinal Jean Cholet*. Beauvais, 1883, in-8^o.
- *Monographie des rues, places et monuments de Senlis*. Senlis, 1880-82, in-8^o.
- *Nicolas Sanguin, évêque de Senlis*. Beauvais, 1886, in-8^o.
- *Notice sur quelques églises romano-auvergnates, Mozat, Clermont-Ferrand, Saint-Nectaire*. Senlis, 1886, in-8^o.
- *Promenade archéologique à Noyon*. Noyon, 1888, in-8^o.
- *Quelques notes de voyage : Cuise-la-Motte, Betz et les environs, la Ferté-Milon*. Senlis, 1884, in-8^o.

- *Trois planches pour servir à l'histoire du duché de Valois*. Senlis, 1888, in-8°.
- *Vitrail de saint Pantaléon à la cathédrale de Noyen*. Arras, 1881, in-8°.
- PRÉVOST (G.-A.). *Fouilles à Saint-Ouen de Rouen*, in-4°.
- *La vie privée d'un magistrat au commencement du XVIII^e s.* Paris, 1884, in-8°.
- *Le ban et l'arrière-ban dans les élections de Bernay et de Lisieux, et la défense des côtes normandes en 1703*. Bernay, 1888, in-8°.
- *Les invasions barbares de la Gaule au V^e siècle*. Paris, 1879, in-8°.
- *Notice archéologique et historique sur l'évêché d'Évreux*. Caen, 1888, in-8°.
- TAILLEBOIS et H. POYDENOT (E.). *Bibliographie pour le congrès archéologique de Dax et de Bayonne*. Caen, 1888, in-8°.
- TZARN (Es.). *Le compte des recettes et dépenses du roi de Navarre en France et en Normandie, de 1367 à 1370*. Paris, 1885, in-8°.
- WILMOWSKY (J.-N.). *Roemische Mosaiken aus Trier*. Trèves, 1888, in-4° et in-fol.

Correspondance.

M. Prévost, présenté par MM. L. Delisle et L. Passy, écrit pour poser sa candidature au titre d'associé correspondant national à Évreux. Le Président désigne MM. Durrieu, Ravaisson et Prost pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

M. Duhamel, archiviste de Vaucluse, écrit pour remercier la Compagnie de l'avoir admis au nombre des associés correspondants.

Travaux.

M. le Président annonce la mort de M. Édouard de Barthelemy, associé correspondant national à Courmelois (Marne), et se fait l'interprète des regrets de la Compagnie.

M. le Président de la Société française d'archéologie fait connaître aux membres de la Compagnie les facilités accordées par les chemins de fer aux personnes qui désirent prendre part aux travaux du prochain congrès qui se tiendra à Dax.

M. Müntz, membre résidant, signale les travaux d'architecture, de sculpture, de peinture exécutés en Italie et particulièrement à Milan, au xiv^e siècle, par des artistes français ou allemands. Il explique, par l'intervention de ces artistes, les traces d'influences septentrionales que l'on remarque dans beaucoup de statues italiennes de cette époque. Il insiste en particulier sur les relations créées entre la France et l'Italie par le séjour des papes à Avignon, et par le retour à Rome de la cour pontificale sous Urbain V et Grégoire XI.

MM. Prost et Bordier ajoutent quelques observations à la communication de M. Müntz.

M. Courajod montre que les faits recueillis par M. Müntz viennent à l'appui de sa théorie sur l'influence franco-flamande dans la renaissance de l'art au xiv^e siècle.

M. le baron J. de Baye, associé correspondant national à Baye, communique la photographie d'une fibule trouvée à Casteldavio, près Mantoue, et portant l'inscription

QVIDDICA VIVAS IN DEO †

M. de Lasteyrie, membre résidant, communique un estampage qui lui a été adressé par M. Cornillon, bibliothécaire de la ville de Vienne, et qui reproduit une inscription chrétienne dont le texte est ainsi conçu :

IN HOC TVMVLO REQVIESCIT
IN PACE BONE MEMORIAE
ROMANVS SVBD · QVI VIXIT
ANNVS PLVS MINVS · LX · OBIIT
IN XPO KL NOV BAS

Cette inscription a été récemment découverte dans la cha-

pelle Saint-Georges attenante à l'église Saint-Pierre de Vienne. Elle était gravée sur une pierre engagée dans le dallage. Les deux dernières lignes en sont très frustes ; on peut toutefois reconnaître qu'elles contenaient la date du décès du diacre Romanus, qui mourut un certain nombre d'années après le consulat de Basilius.

M. Albert Babeau, associé correspondant national à Troyes, dépose sur le bureau de la Société et soumet à son appréciation le moulage en plâtre d'une tête qui paraît avoir servi d'anse à un mortier. La disposition des yeux à fleur de tête et légèrement relevés vers les tempes, la petitesse de la bouche, l'ovale de la figure, les ornements qui l'accompagnent à droite et à gauche présentent beaucoup d'analogie avec certains types anciens de la Phénicie ou de Chypre. Cette tête a été trouvée, au mois d'octobre 1887, par les ouvriers du gaz, dans la rue de la Tour-Boileau, à Troyes, en dehors de l'ancienne enceinte des remparts de cette ville. Elle était enfouie à une profondeur de 2^m50 environ, avec des pieds-droits ornés d'élégantes sculptures de l'époque de François I^{er}, et d'autres fragments de la même époque. Grâce à M. Vennot, architecte de la ville, elle figure aujourd'hui dans les vitrines du Musée archéologique de Troyes.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, place sous les yeux de ses confrères les acquisitions qu'il vient de faire pour le compte du Musée du Louvre, à la vente de la collection H. Hoffmann, qui a eu lieu à l'hôtel Drouot le 28 et le 29 mai. Ces acquisitions se composent d'une tête en marbre et de douze bronzes dont nous empruntons la description au magnifique catalogue de cette collection, rédigé par M. W. Fröhner. Nous faisons suivre la mention de chaque objet de son prix d'adjudication :

« 1. — N° 351. Très belle tête d'un personnage romain âgé, de la fin de la République. Le front est ridé et les joues fortement plissées. Il existe dans les collections de Rome plusieurs répliques de cette tête. Marbre de Paros. Trouvée à Rome. 150 fr.

« 2. — N° 369. Figurine de femme drapée, d'ancien style, les bras nus et tendus en avant. Bronze, patine verte. 35 fr.

« 3. — N° 376. Manche de patère, d'ancien style étrusque. Minerve drapée et ailée, l'égide sur la poitrine, une chouette sur la main gauche avancée, la main droite portée à l'un des couvre-joues du casque. Deux rosaces saillantes décorent la plaque d'attache façonnée en feuille de lierre. Bronze, patine verte 240 fr.

« 4. — N° 392. Miroir en bronze à légendes latines. Un suppliant (*Lugorcos*), tourné de face, le genou gauche appuyé sur un autel, tient un enfant nu (*Pilonicos Taseio filios*) qu'il menace de son glaive. Il a les cheveux hérissés, le corps nu; sa chlamyde, agrafée sous le menton et flottant au gré du vent, se relève au-dessus de sa tête; sa main droite tient un glaive court. L'enfant est paré d'une guirlande sur la poitrine et de périscéliques; il étend le bras droit vers son père comme s'il l'appelait au secours. Le père (*Taseos*), barbu, une bandelette dans les cheveux, le pilos suspendu à la nuque du cou, tient dans la main gauche avancée le fourreau de son épée, tandis que, de la main droite, il s'appête à frapper avec son glaive court le suppliant qui s'est réfugié sur l'autel; il n'est vêtu que d'une chlamyde qui laisse le corps tout entier à découvert. L'autel est surmonté d'un grand vase à rebord ciselé. — Ce beau miroir, dont le sujet a plus d'une fois exercé la sagacité des archéologues, a été découvert à *Palestrina* en 1866 2950 fr.

« 5. — N° 418. Vase décoré de bas-reliefs. Quatre hommes imberbes, coiffés de bonnets pointus et n'ayant pour vêtement que le perizoma, célèbrent une fête en prenant des poses grotesques. Ce sont probablement des grylles, c'est-à-dire des danseurs égyptiens, les mêmes qu'on retrouve sur les pierres gravées et sur les lampes. Le premier joue de la double flûte, un autre danse en jouant des cymbales; le troisième tient une ténie, une coupe et un simpule, pendant que le quatrième attise le feu d'un brasier sur lequel on chauffe du vin dans une marmite. Dans le champ, une petite table à trois pieds sculptés est chargée d'une situle et de deux tasses. Trois bandelettes et une amphore à vin sont suspen-

dues au mur. Sur le col du vase on voit un crocodile attaquant un Pygmée casqué, armé d'un bouclier et d'une masse d'armes. Les flots du Nil et un bouquet de papyrus animent le paysage. L'anse, amortie dans le haut par un buste de cheval, dans le bas par un masque tragique, est ornée d'un rameau en relief. Les feuilles sont plaquées d'argent, ainsi que les yeux du masque et du cheval. Bronze, patine verte. Trouvé en 1861, sur les bords du Rhône, en face de *Condrieu*, avec les deux têtes de mulet de la collection Thiers, actuellement au Musée du Louvre. Ancienne collection Charvet 3050 fr.

« 6. — N° 451. Jupiter nu, allant à grands pas vers la droite, la jambe gauche en avant. Il étend horizontalement le bras gauche, portant sur le revers de sa main un aigle éployé; la main droite abaissée tient le foudre. Barbe taillée en pointe. Les deux pieds manquent. Bronze d'ancien style, trouvé dans le *Péloponèse* 200 fr.

« 7. — N° 460. Hercule nu, assis sur un rocher sur lequel il a étendu sa peau de lion. La tête, ceinte d'un strophium, est tournée à droite; la main gauche manque. Bronze grec, provenant de la collection His de la Salle. 315 fr.

« 8. — N° 467. Minerve, debout, vêtue d'une tunique talaire et d'un manteau, chaussée de sandales, coiffée d'un casque à aigrettes et armée de l'égide en peau de chèvre. La main gauche tenait une lance, l'autre est tendue en avant et ouverte. Charmante figure en bronze, à patine vert clair exceptionnellement belle 3600 fr.

« 9. — N° 471. Homme barbu, en costume servile, la tête tournée de côté. Le geste de ses bras semble indiquer qu'il conduisait ou arrêtaient un cheval. Belle patine 160 fr.

« 10. — N° 478. Très petite figurine de Jupiter, debout sur une base circulaire. Le dieu est nu, couronné de chêne et sa chlamyde est pliée en écharpe. Son bras gauche s'appuie sur un sceptre, sa main droite levée tient le foudre. L'aigle est à ses pieds. Trouvé en *Phénicie*, sous le socle d'un très beau bronze que possède déjà le Louvre 400 fr.

« 11. — N° 493. Couverture de diptyque; plaque oblongue en bronze, incrustée d'argent. On y voit un aurige, tenant

d'une main son fouet, de l'autre une palme. Il est coiffé d'un bonnet, vêtu d'une tunique quadrillée à manches longues et munie d'un large ceinturon. Ses pieds sont chaussés de sandales, ses jambes entourées de bandes de cuir. A sa droite, trois palmes sont plantées dans une caisse qui affecte la forme d'un autel; à sa gauche un second aurige, plus petit que lui, agite son fouet. Légendes : dans le haut, NVS (fin d'un nom propre); dans le bas, FECL. Monument rare et précieux, trouvé à *Rome*. 500 fr.

« 12. — N° 512. La déesse Salus (personnifiant la Santé), assise et tenant dans la main droite avancée une patère à ombilic. Son diadème est surmonté d'une perle, son collier gravé au trait; sa draperie se compose d'une tunique talaire dont les manches fendues et boutonnées s'arrêtent au coude, puis d'un manteau qui recouvre le bas du corps. L'avant-bras gauche manque. Les yeux sont incrustés d'argent: Grand bronze, patine verte, trouvé à *Reims*. 5600 fr.

« 13. — N° 597-651. Cinquante-cinq couronnes et fragments de couronnes trouvés en 1884 près d'*Epidaure-Limera* (Monembasia) dans le *Peloponèse*, sur l'emplacement d'un temple d'Apollon. Ce sont des bandelettes taillées dans de minces feuilles de bronze et portant, en lettres ponctuées et ajourées, de curieuses inscriptions. Nous apprenons par ces textes que chaque prêtre et chaque porte-flambeau du temple (le titre de prêtresse n'y figure qu'une seule fois) offrait une couronne à la divinité, soit à son entrée en fonctions, soit au sortir de sa charge. L'inscription se développe sur toute la longueur de chaque bandeau 2500 fr.

« M. Héron de Villefosse donne des détails et des explications sur l'intérêt que présentent ces différents monuments. Il présente ensuite une tête d'Hercule, en ambre, d'une conservation très remarquable, qu'il vient d'acquérir également en vente publique pour le compte du Musée. »

Séance du 6 Juin.

Présidence de M. LONGNON, président.

Ouvrages offerts :

- Atti della reale Accademia delle scienze di Torino*, t. XXXIII (1887-88), n^{os} 9-10. Turin, 1888, in-8°.
- Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, t. VII, année 1887, 3^e et 4^e trimestres. Tours, 1888, in-8°.
- *de la Société belfortaine d'émulation*, n^o VIII, 1886-1887. Belfort, 1887, in-8°.
- *de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, année 1887, t. XLI. Auxerre, in-8°.
- *d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon*, in-8°.
- Catalogue de la bibliothèque municipale de Belfort*. Belfort, 1887, in-8°.
- La méthode d'instruction mutuelle*. Paris, 1888, in-8°.
- BUGGE (Sophus). *Remarques sur les inscriptions runiques des bractéates en or*. Copenhague, 1871, in-8°.
- KORNERUP (J.). *Les anciennes églises à tour géminée dans les villages danois*. Copenhague, 1870, in-8°.
- MORILLOT (l'abbé L.). *Étude sur l'emploi des clochettes chez les anciens*. Dijon, 1888, in-8°.
- *L'abbé Soisset, supérieur du petit séminaire de Plombières, 1830-1833*. In-8°.
- *L'ancienne église de Saint-Julien-en-Val*. Dijon, 1884, in-8°.
- *Mythologie et légendes des Esquimaux du Groenland*. Paris, 1874, in-8°.
- SCHIERN (E.). Traduit par M. l'abbé MORILLOT. *Une énigme ethnographique de l'antiquité*. Copenhague, in-8°.
- WORSÆ (L.-J.-A.). Traduit par M. l'abbé MORILLOT. *Discours prononcé devant la Société royale des antiquaires du Nord, le 8 janvier 1875*, in-8°.
- Traduit par M. l'abbé MORILLOT. *La civilisation danoise à l'époque des Wilkings*. Copenhague, 1880, in-8°.

Correspondance.

M. l'abbé Morillot, curé de Beire-le-Châtel (Côte-d'Or), présenté par MM. A. de Barthélemy et Robert Mowat, écrit pour poser sa candidature au titre d'associé correspondant national à Beire-le-Châtel. Le Président désigne MM. Flouest, Courajod et Müntz pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

Au nom de la commission nommée à cet effet, M. Durrien lit un rapport favorable sur la candidature de M. Prévost au titre d'associé correspondant. On procède au vote, et M. Prévost, ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant national à Évreux.

M. d'Arbois de Jubainville, membre résidant, fait la communication suivante :

« Le nom du Rhône, *Rhodanus*, s'écrit encore aujourd'hui avec un *h* après l'*r* initial. C'est *h* est un témoin qui atteste la nationalité grecque des plus anciens textes écrits auxquels ce nom de fleuve a été emprunté. Les Grecs de Marseille sont probablement les premiers qui l'ont écrit; or, à l'époque de la fondation de Marseille, l'an 600 avant Jésus-Christ, et plus tard, quand fut rédigé le périple de Scylax, au iv^e siècle avant notre ère, les Marseillais n'avaient que des Ligures pour voisins. Les Gaulois paraissent n'être arrivés qu'au iii^e siècle dans le voisinage de Marseille. *Rhodanus* est un mot ligure ou appartient à une langue plus ancienne dont le nom nous est inconnu. Müllenhoff, dans sa *Deutsche Altertumskunde*, a fait cette observation à laquelle il en a joint une autre : c'est que le nom du grand fleuve continental paraît identique au nom antique de la principale rivière de l'île de Corse, *Rhotanos* chez Ptolémée (l. III, c. 2, § 5, éd. Didot, t. I, p. 369, l. 6), aujourd'hui *Tavignano*. Sénèque, *ad Helviam*, mentionne les Ligures parmi les anciens habitants de la Corse, et jamais les Gaulois n'ont conquis cette île.

« Chose curieuse, le Rhône n'est pas en Gaule le seul cours d'eau qui ait porté le nom de *Rhodanus* ou *Rodanus* ; on peut en signaler trois autres : un dans le bassin du Rhin, un dans celui de la Garonne, un autre dans celui de la Loire.

« Fortunat, au vi^e siècle de notre ère, a consacré une pièce de vers à la description d'un château bâti par Nicétius, évêque de Trèves, son contemporain. Ce château, qui portait un nom gaulois, était par conséquent bâti sur l'emplacement d'un groupe d'habitations plus ancien que Nicétius ; il s'appelait *Mediolanum*, et il était entouré à la fois par la Moselle et par une petite rivière du nom de *Rodanus* :

Quem Mosella tumens Rodanus quoque parvulus ambit.

(Fortunat, III, 12, 7, éd. Léo, p. 64.)

« Il y avait un autre *Rodanus* dans le voisinage du Mans. Au ix^e siècle, Aldric, évêque de cette ville, fonda à Taloché (Sarthe), *super fluviolum Rhodani*, un monastère sous le vocable de saint Pierre (*Gesta Aldrici*, chez Baluze, *Miscellanea*, III, 58).

« Un quatrième *Rodanus* se trouvait en Quercy, *in pago Caturcino*. Suivant un document du ix^e siècle que nous a conservé le Cartulaire de Beaulieu, publié par M. M. Deloche, p. 254, un lieu dit *Aureliacus* et situé en Quercy était bordé d'un côté par un *fluvius Rodanus*.

« Si le nom de *Rodanus* est bien ligure, il nous offre un témoignage de la présence des Ligures dans une grande partie de la Gaule, conformément à quelques textes historiques.

« En tout cas, ce nom de cours d'eau n'est pas gaulois, et il semble attester l'unité d'un peuple qui s'est étendu jadis sur une grande partie de la Gaule avant l'occupation de ce pays par la race celtique. On peut faire en outre l'observation que la plupart des noms de rivières de la Gaule ne peuvent s'expliquer par les langues celtiques. Si le Rhin semble porter un nom celtique, les langues celtiques ne peuvent jeter aucune lumière sur le sens de noms comme *Scaldis*, Escaut ; *Mosa*, Meuse ; *Arena*, Aisne ; *Icauna*, Yonne ; *Autura*, Eure ; *Sequana*, Seine ; *Arar* ou *Saona*,

Saône; *Lidus*, Loir; *Liger*, Loire, etc.; tous ces noms paraissent nous faire remonter à une population préceltique; peut-être même en est-il ainsi de certains noms de ville comme *Vapincum*, Gap; *Agedincum*, Sens; *Lemincum*, faubourg de Chambéry, etc.

« C'est un sujet d'études intéressant, qui peut être indiqué, mais qui ne peut être traité dans cette courte note. »

M. Germain Bapst, membre résidant, communique des moules en bronze gravés, qui démontrent que les grandes pièces d'orfèvrerie d'étain de la Renaissance ont été fondues dans des moules de cuivre gravés en creux; il prouve ensuite que ces objets ont été surmoulés et imités à toute époque, mais que l'honneur de la composition et de la fabrication des originaux revient à des artistes français, principalement à François Briot.

M. Müntz, membre résidant, lit une note sur un émail du Louvre inspiré par les *Gesta Romanorum*.

« M. le marquis de Laborde décrit, sous le n° 182, un émail de la suite des Pénicaud, dans lequel il voit un trait de piété filiale.

« Un homme qui semble mort est attaché, dit-il, par des
« cordes contre le tronc d'un arbre qui occupe le bord de
« l'émail, sur la gauche; il a le corps percé d'une flèche, les
« jambes sont enveloppées d'un manteau. Un jeune homme
« tient un arc tendu et est prêt à décocher une seconde
« flèche; un autre jeune homme agenouillé embrasse ses
« genoux. Du côté droit sont assis deux personnages que
« leurs insignes indiquent comme des juges de l'action,
« l'un tient un sceptre et porte sur la tête une couronne à
« pointes: il est sans barbe; l'autre, plus âgé, est coiffé d'un
« turban. Mariette avait recueilli une légende qui doit être
« le sujet de cette composition: Deux hommes se disputaient
« l'héritage d'un mort et chacun pour se l'attribuer
« prétendait être son fils unique. Le juge, embarrassé,
« ordonna que le corps fût apporté et déclara que l'héritage
« appartiendrait à celui des deux prétendants qui le perce-

« rait d'une flèche. L'imposteur y consent, le fils tombe aux
« genoux du juge, se refusant à accomplir un acte qui lui
« faisait horreur. »

M. Darcel, de son côté (n° D 230 de son catalogue), voit le *Martyre de saint Sébastien* dans cette scène, dont il fait honneur à Jean III Pénicaud.

« En étudiant récemment la compilation connue sous le nom de *Gesta Romanorum*, j'y retrouvai l'histoire, assez connue d'ailleurs (Holbein l'a représentée sur la maison Herthenstein à Lucerne¹), des fils de roi qui tirent sur le cadavre de leur père pour établir leurs droits à la succession (n° 44 de l'édition OEsterley).

« Un roi, en mourant, laissa quatre fils, mais dont le dernier seul portait son sang dans ses veines, les trois aînés étant le fruit d'un adultère commis par la reine. Les quatre frères se disputèrent l'héritage. Pour les mettre d'accord, un chevalier leur persuada de tirer du tombeau le cadavre de leur père et de s'en servir comme de cible : celui qui fera pénétrer le plus profondément sa flèche dans son corps, leur dit-il, celui-là sera roi. Les trois aînés de décocher, chacun à tour de rôle, une flèche sur le cadavre. Mais lorsque le plus jeune, le fils véritable du défunt, fut appelé à tirer également, il se mit à gémir, s'écriant : « Hélas, mon père, pour-
« quoi faut-il que je voie ton corps blessé par tes fils ! Loin
« de moi la pensée de frapper le corps de mon père, soit
« vivant, soit mort. » Le peuple, frappé de ces paroles, reconnut en lui l'héritier légitime, et lui donna la couronne en chassant ses frères utérins.

« Sur l'émail du Louvre la scène est simplifiée : au lieu de quatre princes, on n'en voit que deux. Mais l'identité des deux scènes n'est pas douteuse. Mariette, suivi par M. de Laborde, avait donc entrevu la vérité et il faut ajouter l'émail du Louvre à la liste des œuvres d'art inspirées par les *Gesta Romanorum*. »

A propos de cette communication, MM. Gaidoz et Durrieu, membres résidents, échangent quelques observations avec M. Müntz.

1. Woltmann, *Holbein und seine Zeit*, 1^{re} édit., t. I, p. 221.

M. Durriou pense que le sujet indiqué par M. Müntz provient plutôt de la *Bible historique*.

MM. Gaidoz et Lecoy de la Marche, membres résidents, indiquent les sermons, les recueils appelés *Promptuaris* et la tradition orale comme ayant pu fournir le sujet en question.

M. Auguste Nicaise, associé correspondant à Reims, communique des épingles en os trouvées à Lyon, en 1883, dans le cimetière gallo-romain de Saint-Just.

Elles étaient placées dans un vase en bronze renfermant un corps incinéré.

M. Nicaise signale spécialement : une épingle surmontée du buste de *Crispina Augusta*, femme de Commode, accusée d'adultère, exilée et mise à mort. Elle est représentée telle que la donne un médaillon en bronze du Cabinet de France. — Un buste d'affranchi, coiffé du bonnet caractéristique. — Une Cybèle, à tête tourelée, qui représente peut-être le génie de la ville de Lyon. — Un groupe humain, formé d'un homme et d'une femme, savamment modelés, malgré leur petite dimension qui est d'un centimètre et demi environ. — Une autre tête de femme, au profil grec, d'un beau caractère. — Une main tenant un miroir dont il ne reste plus que le manche. — Enfin un rhyton, terminé par une représentation ithyphallique et sur le côté duquel est sculptée, en demi-relief, une scène érotique.

« Ces épingles, dit M. Nicaise, sont bien conservées ; il est très rare de rencontrer parmi les ornements de ce genre des œuvres aussi remarquables par leur exécution et par l'état dans lequel elles sont parvenues jusqu'à notre époque. »

M. Nicaise présente ensuite un camée de la Renaissance sur sardonix. Le sujet figuré sur ce camée représente une bacchante lutinée par deux satyres et élevant le bras gauche, dont la main tient et paraît presser une grappe de raisin. Un des satyres, placé devant elle, soulève à deux mains le voile qui recouvre le bas de son corps. L'autre, placé derrière elle, lui pose la main droite sur l'épaule.

Ce sujet a été assez souvent traité par les artistes de l'antiquité et on connaît deux ou trois scènes de ce genre reproduites par les coroplastes gréco-asiatiques.

M. Jules de Laurière, membre résidant, fait circuler la photographie d'un groupe antique trouvé à Arles et représentant un sujet bien connu, dont il existe un grand nombre de répétitions ou plutôt d'imitations. C'est le groupe du *Jeune Pan accroupi tirant une épine du pied d'un Satyre*. Le Musée du Louvre possède une de ces répliques qui provient de la villa Borghèse¹.

M. l'abbé Thédenat, membre résidant, fait la communication suivante :

« Dans son *Novus Thesaurus inscriptionum latinarum*, Muratori a publié le texte suivant :

*Prope vicum Moirant²,
in Sequanis, effoss. anno Christi 1734.
Misit Bimardus.*

LATINIO POMPT
A · LATINI · FIL · CATA
PANO · AEDVO · SA
GERD · III · PROVIN
CIARVM GALLIAR
OFFICIS ET HONO
RIBVS · OMNIBVS
FVNCTO SEQ
ANI · PVBLICE

« Ce texte offre plusieurs particularités : le nom *Catapannus*, qui peut paraître, sinon celtique, au moins barbare ; la formule *officiis et omnibus honoribus functus* sans indication de la cité où le personnage en question a franchi les différents degrés de la hiérarchie municipale.

« Frappé de ce fait insolite, Auguste Bernard a cru qu'il ne s'agissait pas ici de fonctions municipales, et a essayé d'en tirer son principal argument en faveur d'une théorie personnelle, à savoir qu'il y avait, au concilium des trois Gaules, toute une série de fonctions ; et que ceux qui les

1. Fröhner, *Notées de la sculpture antique*, n° 261.

2. Dans le Jura.

avaient toutes exercées successivement avaient le titre de *omnibus honoribus functi in tribus provinciis Galliarum*¹.

« Je ne m'attarderai pas à réfuter cette opinion que personne n'admet. Je le ferai d'autant moins que le monument étant érigé par les Sequani, on peut conclure de ce fait que le personnage en question a exercé dans leur république les fonctions municipales. Mon intention est de faire connaître un texte meilleur et plus complet de l'inscription du soi-disant *Catapannus*. Muratori n'a pas connu ce texte, publié cependant avant l'apparition de son recueil ; et les auteurs qui, après lui, ont eu à s'occuper de cette inscription, ceux du moins que je connais, lui ont emprunté la copie incomplète et défectueuse qu'il tenait de Bimard.

« Au moment même de la découverte, Dunod, qui achevait en ce moment son *Histoire du comté de Bourgogne* (1735-1737), reçut d'un nommé Piard une communication qu'il expose en ces termes² :

« L'on a découvert, dans les ruines de la Ville ancienne, « qui étoit auprès de Moirans, une inscription mutilée que « M. Piard a copiée avec exactitude, comme on en jugera « par l'extrait suivant de la lettre qu'il m'a fait le plaisir « de m'écrire sur ce fait, et qui est datée du 24 mars 1734.

« *Extrait de la lettre* : « Des paisans du Grand-Villars, « labourans, il y a sept ou huit jours, un champ, à trente « pas du Pont des Arches, levèrent une grosse pierre qui, « depuis longtemps, résistoit à leur charruë. Ils y aperçurent « des caractères, et le bruit s'en étant répandu, je fus hier « sur les lieux, et je transcrivis ces caractères, de manière « que, par la distance des lettres, vous puissiez suppléer celles « que le choc de la charruë a enlevées. La pierre est haute « de trois pieds un pouce sur deux pieds deux pouces de « large. Les lettres sont de vingt-deux lignes en hauteur et « les interlignes ont un pouce. Je n'ai point vu de caractères « mieux formés ni plus beaux dans les livres les mieux « imprimés. Voici l'inscription telle qu'elle m'a été envoyée. »

1. *Le temple d'Auguste et la nationalité gauloise*, p. 54 et 91.

2. *Hist. du comté de Bourgogne*, p. 209 sv.

VIO·ROMPT
A·LATINIFI·CAM
·ANO·AEDVO·SA
·ERD·III·PROVN·
·TARVM·GALLAR·
CIS·ETHONO
SUMNIBVS·
·ICIS·
TO·SEQ·
VBLICE

Inscription trouvée à Moirans (Jura).

« Il suffit de jeter un coup d'œil sur ce texte pour reconnaître qu'il a presque la valeur d'un fac-similé.

« Dunod l'envoya à M. Bouhier, qui lui adressa une lecture de l'inscription avec restitution des lettres disparues.

« L'inscription de Moirans doit se lire ainsi :

.... *lati*NIO · POMPTI
NA · LATINI FIL · CAM
pANO · AEDVO · SA
CERD · III · PROVIN
ciARVM · GALLIAR ·
*offi*CIS · ET · HONO
*ribu*S · OMNIBVS ·
in reb · *publ*ICIS ·
*suis func*TO · SEQ ·
*pu*BLICE ·

..... [*Lati*]nio, [*Pompti*][n]a (*tribu*), [*Latini*] *fil*(io), [*Cam*][p]ano, [*Aedvo*], *sacerd*(oti) *trium provinciarum Galliar*(um), [*offi*][ci]i(s) et *hono*[ribu]s *omnibus* [*in reb*(us) *publ*icis [*suis func*]to, [*Seq*](uani) [*pu*]blice.

« Cette restitution est celle que Bouhier indique dans sa lettre à Dunod, sauf le mot *suis*, à la neuvième ligne, qui me semble nécessaire.

« On voit que le nom *Catapanus* est remplacé par le nom latin bien connu *Campanus*. De plus, la comparaison des deux copies montre qu'une ligne a été omise dans celle de Bimard ; c'est la neuvième : *in rebus publicis*.

« L'auteur de l'inscription n'a pas jugé à propos d'indiquer autrement que par l'adjectif *suis* les noms des deux *reipublicae* dans lesquelles Latinius Campanus était *omnibus honoribus functus* ; cette indication était d'ailleurs suffisante, puisqu'elle peut être bien facilement complétée à l'aide du contexte. Campanus en effet était Éduen et l'inscription honorifique lui a été élevée par les Séquanes. C'est donc chez les Éduens et chez les Séquanes qu'il a exercé les fonctions municipales.

« Nous avons d'ailleurs une inscription analogue trouvée à Tarraco. Bouhier la signale à Dunod, d'après Gruter¹. En voici le texte d'après la copie meilleure prise par M. Hübner².

CN · GAVIO · CN ·
GAVI · SEVERI · FILIO
Q V I R Œ
A M E T H Y S T O ·
BALEARICO · PALMENSIS (ME liés)
ET · G V I V I N T A N O
OMNIBVS · HONORIBVS
IN REBVS · PVBLICIS · SVIS
FVNCTO
f l a m i n i . p . h . c .
p . h . c .

« L'inscription de Moirans n'est pas sans intérêt, puisqu'elle concerne un prêtre des trois Gaules; la copie, publiée par Muratori, et, après lui, par Auguste Bernard, était incomplète, il m'a semblé qu'il y avait lieu de tirer de l'oubli le texte exact et complet envoyé par M. Piard à Dunod. »

Séance du 13 Juin.

Présidence de M. A. DE BARTHÉLEMY, ancien président.

Ouvrages offerts :

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Duchesne, Ingold, Lescœur, Thédenat, IX^e année, n^o 11. Paris, 1888, in-8^o.

— *de la Diana*, t. IV, n^o 5. Montbrison, 1888, in-8^o.

— *de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, n^o 182, mai 1888.

Procès-verbaux. Chartres, 1888, in-8^o.

Exposition universelle de 1889, construction d'une sphère monumentale terrestre. Paris, 1888, in-8^o.

Korrespondenzblatt der westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst, VII^e année, n^o 5. Trèves, 1888, in-8^o.

1. CCCLXXXVII, 1.

2. *Corp. inscr. lat.*, II, 4218.

Revue savoisienne, XXIX^e année, avril-juin 1888. Annecy, in-8^o.

ROBERT (F.-Ch.). *Une médaille géographique antérieure à 1461*. Paris, 1887, in-8^o.

— et René CAGNAT. *Épigraphie gallo-romaine de la Moselle*, 3^e fasc. Paris, 1888, in-4^o.

WIESNER (Julius). *Die mikroskopische Untersuchung des Papiers*. Vienne, 1887, in-4^o.

Travaux.

M. Mowat, membre résidant, a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de présenter à la Société, de la part de M^{me} Ch. Robert, veuve de notre éminent et regretté confrère, la deuxième et la troisième partie de son *Épigraphie gallo-romaine de la Moselle*. Il vous avait lui-même, il y a quelques années, fait hommage du premier fascicule, intitulé : *Monuments élevés aux dieux*. Les fascicules que je dépose sur le bureau sont relatifs, l'un aux *Dédicaces impériales et aux inscriptions publiques*, l'autre aux *Inscriptions funéraires*, avec accompagnement de cinq belles planches en photogravure Dujardin. Ainsi que cela est indiqué par le titre et expliqué dans l'avant-propos de ces nouveaux fascicules, M. Robert, atteint d'un affaiblissement de la vue, avait accepté l'offre de collaboration de M. René Cagnat ; mais ce n'était nullement pour se soustraire à sa tâche avant son entier accomplissement. Un billet qu'il adressait, en date du 21 octobre dernier, avec son portrait photographié, à l'un de nos amis communs, débute par ces mots, qu'il m'a permis de transcrire comme la dernière manifestation de sa laborieuse activité intellectuelle : « Nous voici rentrés à notre « tour à Paris ; je vais pendant quelques jours consacrer « mes matinées à terminer mon *Épigraphie de la Moselle* « avec l'aide de M. Cagnat. » Il y a travaillé jusqu'à la dernière page ; les tables mêmes étaient rédigées, et il ne restait qu'à les imprimer lorsque la mort est venue le surprendre.

« L'éloge de ce beau livre serait incomplet si je n'en faisais

ressortir la caractéristique dominante, à savoir l'heureuse alliance du commentaire épigraphique avec l'étude archéologique des monuments sur lesquels les textes sont gravés ou des bas-reliefs qui les accompagnent. Je n'en veux donner pour exemple que la classification des inscriptions funéraires; un épigraphiste de profession les eût inmanquablement disposées dans l'ordre alphabétique des noms de titulaires. M. Robert, plus soucieux de l'intérêt archéologique que de la commodité d'un répertoire, les groupe d'après leurs formes architectoniques : 1° monument hémisphérique; 2° cippe à fronton, sans ornement; 3° cippe à fronton, encadrement en relief, etc.

« Mais ce qui, dans cette œuvre, nous touche par-dessus tout, c'est que l'histoire des monuments de la cité messine, à l'époque romaine, se trouve désormais retenue dans le domaine de notre archéologie nationale par la plume même d'un enfant du pays, auquel on devait déjà le recueil de la numismatique lorraine. »

M. Lecoy de la Marche, membre résidant, fait la communication suivante :

« A propos de deux ou trois communications toutes récentes, faites en séance par nos savants confrères MM. Müntz et Courajod, je demande à la Société la permission de lui donner connaissance de quelques anecdotes populaires qui s'y rapportent; elles font partie d'un recueil de morceaux analogues qui va paraître incessamment. Ces morceaux, presque tous inédits, sont exclusivement tirés des manuscrits du XIII^e siècle et constituent une mine importante pour l'histoire des mœurs et de la littérature du temps. Il y en a même qui intéressent l'histoire de l'art, et c'est à cette catégorie qu'appartiennent ceux dont j'ai à vous parler.

« M. Müntz nous entretenait, dans la dernière séance, d'un sujet sculpté dont l'auteur s'était inspiré, d'après lui, du texte des *Gesta Romanorum*. La curieuse historiette dont il s'agit fait justement partie de mon nouveau recueil, et je vais d'abord vous donner lecture de la version qui s'y trouve reproduite.

« *Un autre jugement de Salomon.*

« Un père de famille avait une femme qui l'avait trompé, et dont il passait pour avoir trois fils. Celle-ci, irritée des justes reproches qu'il lui adressait, finit par lui dire ;

« — Pour vous punir par une angoisse de tous les instants, je vous déclare qu'un seul de ces trois est votre enfant. Les deux autres ne vous appartiennent pas ; mais l'amour du premier vous forcera de les élever et de les entretenir tout comme lui, car vous ne saurez jamais lequel est le vôtre.

« Aucun raisonnement, aucune considération ne put lui arracher son secret ; si bien que le pauvre homme, conduit au tombeau par le chagrin, mit dans son testament qu'il laissait tous ses biens à celui qui était son vrai fils, à l'exclusion des deux autres. Au moment de sa mort, on le pressa de questions : il ne put rien dire de plus clair.

« Chacun des trois jeunes gens prétendit naturellement être l'héritier légitime et voulut entrer en possession de la fortune paternelle. On fut obligé de les mener devant le juge.

« Le magistrat, après avoir examiné la cause, prononça la sentence suivante : le défunt devait être attaché à un arbre ; chacun des trois fils serait muni d'un arc et d'une flèche, et celui qui l'atteindrait le plus près du cœur serait reconnu pour l'héritier.

« Deux d'entre eux eurent le courage de tirer, et leur flèche s'enfonça profondément dans le corps. Le troisième, à cette vue, s'écria que jamais il ne tirerait sur son père, et que, si quelqu'un osait le frapper de nouveau, il ne laisserait pas son crime impuni. Et, en disant cela, il versa des larmes.

« Alors le juge déclara que celui-là était le véritable fils et que les autres n'étaient que des intrus, car l'instinct naturel l'avait poussé à prendre pitié de son père. De là est venue cette locution proverbiale : le cœur ne ment pas. »

« Cette version curieuse est empruntée au dominicain Étienne de Bourbon, dont j'ai déjà publié des extraits en

latin, et qui vivait au temps de saint Louis. Elle est plus développée que celle des *Gesta Romanorum*, et elle figure, avec quelques variantes, dans plusieurs autres recueils d'anecdotes populaires du XIII^e ou du XIV^e siècle. On la retrouve notamment dans les sermons d'Albert de Padoue, dans les *Latin stories* réunies par Thomas Wright; dans le recueil de Bromyard (au mot *Filiatio*), puis dans un fabliau publié par Méon (II, 440), qui attribue à Salomon lui-même le jugement de l'ingénieux magistrat. L'anecdote a été reproduite ensuite par l'auteur des *Cent Nouvelles nouvelles*, au chapitre intitulé : *Les Vrais pères*, et par Shakespeare, dans un passage de son *King John*. Enfin on la rencontre, à peine défigurée, jusque dans les contes populaires des Tartares. C'est donc évidemment une de ces mille légendes venues du fond de l'Orient, qui sont de tous les temps et de tous les pays, et il est possible qu'elle ait été rapportée de l'Asie, à une époque reculée, par les pèlerins de Jérusalem. En tout cas, c'est peut-être dans la tradition orale et dans le récit qui se perpétuait de génération en génération, soit aux longues heures de la veillée, soit à l'heure, parfois plus longue encore, du sermon quotidien, du sermon familial, que le sculpteur a dû aller prendre son sujet, plutôt que dans un ouvrage latin qu'il n'était sans doute en état ni de lire ni de comprendre.

« Maintenant, dans notre version, le père n'a que trois fils, tandis que dans la scène sculptée il en aurait quatre, suivant M. Müntz. Mais le quatrième personnage peut très bien être le juge, qui assistait à l'exécution de sa sentence; et d'ailleurs le nombre des enfants est un détail qui a pu, dans les racontages populaires, varier au gré du narrateur. Toujours est-il que notre confrère a parfaitement reconnu la nature du sujet traité par l'artiste, et que la divergence qui peut se produire sur la source où il l'a puisée n'enlève rien au mérite de son interprétation. C'est un exemple à suivre, et beaucoup d'autres sujets sculptés ou peints, demeurés obscurs jusqu'à présent, pourront être éclaircis avec le même succès si l'on se décide enfin à consulter et à étudier les collections d'exemples ou d'anecdotes populaires.

« M. Courajod nous a communiqué dernièrement le résumé de ses intéressantes recherches sur la statuaire polychrome du moyen âge. Voici une autre historiette qui confirme absolument l'existence de cet usage oublié de peindre les statues, et sa généralisation au XIII^e siècle. Il s'agit ici d'une vieille coquette qui se maquillait, manie ridicule, que la moquerie populaire poursuivait alors impitoyablement.

« *L'inconvénient du maquillage.*

« Une vieille femme toute maquillée était venue trouver un grand et puissant personnage pour lui demander quelque faveur. Il la reçut la tête appuyée sur un oreiller, et, voulant la confondre, il pratiqua, pendant qu'elle lui parlait, un petit trou dans l'enveloppe du coussin. Puis, en appuyant légèrement dessus, il en fit sortir des plumes, et, d'un souffle adroit, les dirigea l'une après l'autre sur le visage de la coquette. Là elles se collèrent sur la peinture encore fraîche et sur les onguents qui l'accompagnaient.

« La chambre était plongée dans une demi-obscurité; si bien qu'elle ne s'en aperçut pas. Mais, quand elle en sortit, tout le monde lui vit la figure couverte de plumes et la tourna en ridicule. Plus elle se frottait pour les enlever, et plus elles se collaient ensemble, mettant à nu ses rides et formant un véritable gâchis. On eût dit une statue peinte en réparation. »

« Nous voyons même, par le mot de la fin de cette anecdote satyrique, que l'on avait alors l'habitude de réparer et de refaire la peinture des statues lorsqu'elle était dégradée. Ainsi donc, il faut bien se garder d'attribuer toujours à cette peinture le même âge qu'à la statue, ou de prendre la peinture qui nous reste pour l'œuvre certaine de l'artiste qui a pu peindre le premier cette même statue.

« Enfin, voici un trait qui se rapporte aux débuts de la belle école bourguignonne de sculpture dont M. Courajod nous signalait, il y a quelque temps, le mérite et l'initiative. Seulement, il n'indique pas précisément, chez les habitants du pays, un goût artistique bien prononcé, ni une apprécia-

tion bien juste de la valeur des chefs-d'œuvre exécutés sous leurs yeux. Il y avait sans doute, alors comme aujourd'hui, des Philistins.

« *Funeste mariage d'un usurier de Dijon.*

« Il advint dans la ville de Dijon qu'un riche usurier voulut se marier et donner à ses noces le plus grand éclat. Le cortège nuptial, accompagné de musiciens jouant de divers instruments, se dirigea vers l'église paroissiale de Notre-Dame. On arriva sous le porche, et là les époux s'arrêteront, suivant la coutume, pour échanger leur consentement mutuel et ratifier le mariage par paroles de présent.

« Ils allaient pénétrer dans l'intérieur de l'église pour assister à une messe solennelle et au complément de la cérémonie, et déjà les portes s'ouvraient joyeusement devant eux, lorsqu'un autre usurier, un usurier de pierre, faisant partie des sculptures du portail, où il était représenté au moment d'être précipité dans l'abîme par un démon également en pierre, se détacha et tomba, avec sa bourse, sur la tête de son collègue, c'est-à-dire du marié, qu'il écrasa et blessa mortellement. Les noces furent changées en deuil, et la joie en tristesse. L'usurier sculpté se chargea d'interdire l'église et les sacrements à l'usurier vivant, que des prêtres ne craignaient pas d'y admettre.

« A la suite de cet accident, les autres usuriers de la ville se cotisèrent et, moyennant une grosse somme, firent détruire toutes les statues qui se trouvaient sur le devant du portail, tant ils avaient peur de subir, en pareil cas, un sort analogue. »

« L'église de Notre-Dame de Dijon, monument historique, est, comme vous le savez, la plus grande église de cette ville. Elle est encore aujourd'hui remarquable par son portail et remonte justement au XIII^e siècle. Le narrateur, Étienne de Bourbon, ajoute qu'il a vu de ses yeux la mutilation accomplie et que Girard ou Guiard, évêque de Cambrai, en fit vers le même temps l'objet d'un sermon aux habitants de Dijon. Réussit-il à leur inspirer plus de zèle pour la conservation

de leurs trésors artistiques ? Je l'ignore ; mais ce détail nous fournit un synchronisme utile, car l'évêque en question mourut en 1247. D'ailleurs, Étienne de Bourbon place lui-même le fait aux environs de l'an 1240. Ainsi l'église de Notre-Dame devait être alors toute neuve ou à peu près, ce qui ne fait qu'aggraver la faute et l'aveuglement des vandales dijonnais.

« La précision de ces indications ne permet pas de douter du caractère historique de l'anecdote. Ce n'est pas, comme tant d'autres, une simple légende populaire ou un conte venu des pays orientaux. Par conséquent, l'histoire peut, comme l'archéologie, tirer des recueils comme celui-ci des lumières nouvelles, des ressources inattendues, et je serais très heureux si j'avais pu donner aux membres de la Société une faible idée de l'intérêt multiple qu'ils nous offrent. »

M. Müntz, membre résidant, fait observer que certains détails du sujet, dans l'émail du Louvre, le nombre des fils et leur qualité de fils de roi, ne se retrouvent que dans les *Gesta Romanorum*.

M. Gaidoz signale dans le Talmud une variante très notable de la même légende.

M. Durrieu, membre résidant, donne des détails sur la place occupée par la représentation de cette « histoire » dans les illustrations de la Bible historique. Elle y fait pendant au jugement de Salomon. De même, on peut voir au Louvre, à côté de l'émail qui a donné lieu à tout ce débat, un autre émail, représentant le jugement de Salomon, qui paraît être de la même main.

M. Mowat, membre résidant, lit un mémoire dans lequel il établit que le nom *Quiddila*, qui se lit sur une fibule signalée par M. de Baye, dans la séance du 30 mai dernier, est le nom d'un personnage goth.

MM. Prost, Gaidoz et Duchesne, membres résidants, échangent quelques observations sur le sens de la formule *vivas in Deo*, qui se rencontre sur la même fibule.

Le mémoire de M. Mowat est renvoyé à la Commission des impressions.

M. Gaidoz, membre résidant, signale une peinture sur verre du Musée de Nuremberg, qui représente le lai d'Aristote :

« Dans la séance précédente, M. Müntz nous a signalé un certain nombre de sujets d'œuvres d'art de la Renaissance empruntés aux contes et récits de la littérature du temps. Cela me sert de prétexte à vous communiquer une gravure représentant une peinture sur verre du Musée germanique de Nuremberg (sous la cote MM 143); cette gravure a été donnée, il y a quelques années, dans l'*Anzeiger*, publié par ce Musée (*Katalog der Glasgemälde*, taf. VIII).

« Le sujet, comme vous voyez, est emprunté au célèbre « lai ou fabliau d'Aristote. » Ce thème a été des plus populaires dans l'art, du XIII^e au XVI^e siècle, surtout dans les sculptures des monuments, et, à ce point de vue, il a été étudié par notre regretté confrère M. de Guilhermy¹.

« L'exemple nouveau qui nous arrive de Nuremberg est un exemple *meuble* en quelque sorte. Il figure sur un médaillon en verre de 0^m33 de diamètre exécuté entre 1500 et 1520. Le sujet est traité suivant les données ordinaires. Aristote, avec la large barbe qui passait pour caractériser les hommes sages, est à quatre pattes dans le jardin; il est bridé; sur son dos est assise, fouet en main, la belle et perfide victorieuse. A un balcon du château, Alexandre s'amuse du spectacle que lui donne son professeur de philosophie et de morale. »

M. Durrieu, membre résidant, lit un mémoire sur un manuscrit des statuts de l'ordre de Saint-Michel. Il juge que ce manuscrit est un des deux que le roi Louis XI ordonna d'exécuter avec un soin spécial, et qu'il fut destiné au duc de Guyenne. Il reconnaît dans l'illustration de ce manuscrit une œuvre de Jean Fouqué, qui nous y a conservé les portraits de plusieurs grands personnages du temps.

Le mémoire de M. Durrieu est renvoyé à la Commission des impressions.

1. De Guilhermy, *l'Iconographie des fabliaux : Aristote et Virgile*, dans les *Annales archéologiques* de Didron, t. VI (1847), p. 145 et suiv.

Séance du 20 Juin.

Présidence de M. PROSR, ancien président.

Ouvrages offerts :

- Aarboger annales der nordisk oldkyndighed og historie*, t. III, 2^e livr. Copenhague, 1888, in-8°.
- Album de la collection de D. Francisco Miquel y Badia*, année 1887. Barcelone, 1888, in-8°.
- Asociation artistico arqueologica Barcelonesa. Lista de los socios que la compene*, ano 1888. Barcelone, 1888, in-8°.
- Atti della reale Accademia dei Lincei*, année CCLXXXV, 1888, IV^e serie, t. IV, fasc. 5. Rome, 1888, in-4°.
- Bulletin de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire*, t. III, 3^e fasc. Chalon-sur-Saône, 1888, in-4°.
- *de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres*, n^o 13, janvier-mars 1888. Niort, in-8°.
- *de la Société industrielle de Mulhouse*, mai 1888. Mulhouse, 1888, in-8°.
- Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, ancienne Académie d'Angers*, IV^e série, t. I (1887). Angers, 1888, in-8°.
- Revue de l'Afrique française*, VII^e année, n^o 43. Paris, 1888, in-8°.
- *de Saintonge et d'Aunis; Bulletin de la Société des archives historiques*, t. VIII, 3^e livr. Saintes, 1888, in-8°.
- *savoisienne*, XXIX^e année, février-mars 1888. Annecy, in-8°.
- COURAJOB (L.). *Les véritables origines de la Renaissance*. In-8°.
- DUMUYS (LÉON). *Description du château de Chantecocq*. Orléans, 1883, in-8°.
- *Documents d'épigraphie orléanaise*. Orléans, 1886, in-8°.
- *Le chant de la passion dans la Sologne orléanaise*. Orléans, 1881, in-8°.
- *Les fouilles de Sanzay (Vienne)*. Orléans, 1882, in-8°.

- *Mémoire sur le moule mérovingien*. Orléans, 1885, in-8°.
- *Note de l'église d'Anais (Charente) et le titre de François VI, duc de la Rochefoucauld*. Angoulême, 1887, in-8°.
- *Puits funéraires de Genabum. Fouilles des rues de la Bretonnerie et des Huguenots*, avril 1880. Orléans, 1882, in-8°.
- *Recherches sur les catacombes d'Orléans*. Orléans, 1888, in-8°.
- *Une excursion archéologique en Angoumois*. Melle, 1884, in-8°.
- RAYET (O.) et COLLIGNON (Max.). *Histoire de la céramique grecque*. Paris, 1888, in-4°.
- DUVERNOY (Cl.). *Athens*. Montbéliard, 1888, in-8°.

Correspondance.

M. l'abbé Müller, présenté par MM. Nicard et Babelon, écrit pour solliciter le titre d'associé correspondant national à Senlis; le Président désigne MM. de Barthélemy, Müntz et Flouest pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

M. Dumuys, présenté par MM. de Barthélemy et R. de Lasteyrie, écrit pour solliciter le titre d'associé correspondant à Orléans; le Président désigne MM. Babelon, d'Arbois de Jubainville et Molinier pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres du candidat.

Travaux.

M. Courajod, membre résidant, fait hommage d'un mémoire intitulé : *Les véritables origines de la Renaissance*, imprimé en janvier 1888 dans la *Gazette des beaux-arts* et lu à la Société dans sa séance du 27 juillet 1887.

M. Max. Collignon présente l'*Histoire de la céramique grecque*, par O. Rayet, ouvrage qu'il a terminé après la mort de notre regretté confrère.

M. A. de Barthélemy, membre du Comité de publication, lit un rapport concluant à l'impression de deux mémoires de MM. Müntz et Courajod.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

M. Müntz, membre résidant, étudie les origines du réalisme dans l'art italien du XIII^e et du XIV^e siècle. Il établit que les artistes qui se sont le plus inspirés de l'antiquité, les Pisans, Giotto, Lorenzetti, etc., sont aussi ceux qui ont su le mieux copier la nature.

M. Courajod, membre résidant, s'associe à la plupart des conclusions présentées par M. Müntz, et il est heureux de constater que cette doctrine est, sur beaucoup de points, identique à celle qu'il enseigne lui-même depuis deux ans dans un cours de l'école du Louvre, notamment à propos de l'étude de la nature dans les ateliers des artistes italiens du XIV^e siècle.

M. Homolle, membre résidant, présente une base archaïque en marbre, découverte par lui à Délos, auprès de l'autel des Cornes. Elle est de forme triangulaire ; aux angles se voient deux gorgones et une tête de bélier. Sur la face supérieure on distingue encore les pieds de la statue, qui devait être une statue d'Apollon. Une inscription archaïque, qui se lit sur une des faces, contient le nom du sculpteur Iphicartides. M. Homolle estime que ce monument remonte au VII^e siècle ; la signature d'Iphicartides est la plus ancienne des signatures d'artistes que l'on connaisse.

M. Vauvillé, associé correspondant national à Pommiers, près Soissons, lit une note sur des sépultures à incinérations de l'époque de la pierre.

« Dans la séance du 7 décembre 1887, j'ai eu l'honneur de vous présenter divers instruments en silex et des poteries de l'époque de la pierre polie, recueillis par moi en septembre dernier dans une galerie couverte, située sur la commune de Montigny-l'Engrain, près de Vic-sur-Aisne.

« Je viens d'exécuter de nouvelles fouilles dans la même localité.

« Au nord et adossées à la galerie couverte précédemment fouillée, j'ai découvert des sépultures à incinérations, déposées dans une cavité de 1^m30 au-dessous du sol actuel, et formant, au fond, un rectangle de 1^m90 de longueur sur 1^m25 de largeur.

« Le côté ouest de cette cavité était formé de trois pierres plates, de 1^m20 de hauteur, verticales et arc-boutées en arrière par trois autres pierres. A l'est se trouvait une espèce de mur, dont les assises montaient en forme de voûte et se rapprochaient vers le haut, jusqu'à 0^m80 du mur opposé. Le côté sud a pour mur les pierres verticales de la galerie couverte précédemment fouillée. Il existait au nord un mur en pierres plates ; mais il avait certainement été déplacé plusieurs fois, car, entre les assises de pierre, j'ai trouvé beaucoup de poteries grossières et d'ossements calcinés ; il me paraît même probable que c'est par là que l'on a introduit, à plusieurs reprises, les sépultures que j'ai fouillées en dernier lieu.

« Il y a environ vingt ans, on a enlevé la couverture de la grotte en même temps que celle de la galerie voisine ; c'est sans doute pendant cette opération que toutes les poteries ont été brisées.

« Cette grotte artificielle était dallée au fond avec des pierres plates. J'y ai découvert de grossières poteries, façonnées à la main, des débris de crânes et autres ossements humains brûlés, des cendres, des charbons et un mobilier funéraire assez important dont voici l'inventaire :

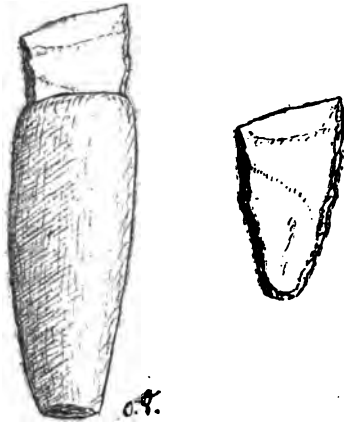
« *Objets en silex.* — Une hache polie, soigneusement cachée dans le fond entre deux pierres du mur ; douze fragments de haches polies ; dix-sept lames, dont une de 195 millimètres de longueur ; trois scies ; trente-huit tranchets ; deux pointes de flèches retouchées ; trois grattoirs ; vingt-deux éclats ou pièces diverses. Au total, quatre-vingt-dix-huit pièces en silex.

« *Objets divers.* — Quatre poinçons façonnés dans de gros ossements sciés avec des outils en silex ; un manche d'outil en os ; un autre manche en bois de cervidé, dans lequel se trouvait un petit tranchet ; une pendeloque formée d'un coquillage percé.

« La pièce la plus intéressante est certainement le *tranchet emmanché*, pièce très concluante au sujet de la question de la flèche à tranchant transversal ou du tranchet.

« Il est curieux de remarquer que les trente-sept tranchets

non emmanchés, recueillis dans cette fouille, sont tous identiques à celui qui est emmanché, et, comme lui, retouchés de chaque côté.



Silex emmanché, trouvé à Montigny-l'Engrain (Aisne).

« Ces sépultures, renfermées dans des murs de deux constructions bien différentes, paraissent être de l'époque de la fin de la pierre polie; peut-être sont-elles du commencement de l'époque du bronze, quoiqu'on n'ait rien trouvé de ce métal; on pourrait peut-être expliquer ainsi que des sépultures par incinération aient été contiguës aux sépultures par inhumation de la galerie couverte précédemment fouillée. »

M. le baron de Baye, associé correspondant national à Baye, fait quelques observations sur le tranchet emmanché dont M. Vauvillé a présenté le dessin :

« L'objet que nous avons sous les yeux est composé de deux éléments : le silex et le manche. La même sépulture les contenait. Mais ces deux parties étaient-elles primitivement associées pour former un instrument ? C'est un devoir

d'en douter. La cavité pratiquée dans le manche ne correspond pas à la forme plate du silex. Elle est au contraire arrondie et conique. Les pièces trouvées dans la même fouille n'étaient pas destinées à former ensemble un instrument unique. Il est très fréquent de trouver dans les mêmes grottes des silex et des manches isolés qui ne doivent pas être réunis sous peine de commettre de grandes erreurs.

« Le silex qui nous est communiqué est recouvert sur toute son étendue d'une patine blanche parfaitement homogène sur les surfaces. Cette patine s'est donc produite sous l'influence d'agents atmosphériques dont l'action était uniforme. Il n'en serait pas ainsi si le silex avait été engagé dans le manche. Le talon, recouvert par la corne, n'aurait pas été cacholonné; la patine n'existerait que sur la partie libre, sur le tranchant. Les faits les mieux constatés établissent qu'il en est toujours ainsi.

« Des observations nombreuses, sérieusement discutées, démontrent que le silex à tranchant transversal est un projectile. Les preuves en ont été données par des archéologues célèbres des pays les plus éloignés. Les flèches engagées dans des ossements humains et dans les squelettes des animaux l'attestent également. Les spécimens munis de leur monture conservés aux Musées de Copenhague, de Leyde, de Berlin et dans la collection John Évans, les représentations qui se voient sur les sarcophages égyptiens ont toujours leur valeur démonstrative. Lors même que l'instrument découvert dans le département de l'Aisne se trouverait dans de meilleures conditions, il laisserait subsister l'emploi reconnu. Un usage exceptionnel, un rôle secondaire n'atténuent pas la destination réelle d'un objet. Les pêcheurs attachent des balles de plomb à leurs filets, la balle cesse-t-elle d'être un projectile? Dans certains pays de la Champagne, les canons de fusil sont employés pour souffler le feu. S'ensuit-il que le canon de fusil n'est plus une arme meurtrière? Ne pourrait-on pas supposer que, pour un usage spécial, un individu a pu utiliser une flèche comme grattoir ou comme burin? »

Séance du 27 Juin.

Présidence de M. LONGNON, président.

Ouvrages offerts :

Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie, 1^{re} année, 1866. Paris, in-8°.

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Duchesne, Ingold, Lascœur, Thédenat, IX^e année, n^o 12. Paris, 1888, in-8°.

— *de la Société archéologique et historique de la Charente*, V^e série, t. IX, année 1887. Angoulême, 1888, in-8°.

— *de la Société archéologique du midi de la France*. Séances du 8 novembre 1887 au 20 mars 1888. Toulouse, 1888, in-8°.

— *de la Société de Borda*, XIII^e année, 2^e trimestre. Dax, 1888, in-8°.

Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, t. LI de la collection, III^e série, t. XXIV. Troyes, 1887, in-8°.

— *de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise*, t. XIII, 2^e partie. Beauvais, 1887, in-8°.

PONTON D'AMÉCOURT (vicomte DE). *Aperçu général de la situation, les développements et les tendances des collections particulières*. Paris, 1866, in-8°.

— *Article nécrologique sur M. Edmond Gourdin*. Paris, 1867, in-8°.

— *Compte-rendu d'une excursion archéologique dans Seine-et-Marne*. Meaux, 1865, in-8°.

— *Conférence sur les monnaies mérovingiennes*. Meaux, 1870, in-8°.

— *Description raisonnée des monnaies mérovingiennes de Chalon-sur-Saône*. Paris, 1874, in-8°.

— *Discours d'ouverture prononcé le 10 décembre 1867 à la section de céramique de la Société française de numismatique et d'archéologie*. Paris, 1887, in-8°.

— *Entretien sur les moteurs légers. Lu à la Société de navigation aérienne dans la séance du 6 février 1884*. Paris, 1884, in-8°.

- *Essai sur la numismatique mérovingienne comparée à la géographie de Grégoire de Tours*. Paris, 1864, in-8°.
- *Excursion numismatique dans la Bourgogne du VII^e siècle et sur les frontières de l'Austrasie*. Paris, 1866, in-8°.
- *Farther notes on the gold coins discovered in 1828 At Grandal*. Londres, 1872, in-8°.
- *La conquête de l'air par l'hélice; exposé d'un nouveau système d'aviation*. Paris, in-8°.
- *Le commerce des médailles à Paris*. Paris, 1866, in-8°.
- *Lettre au Rev. professeur Samuel Lewis. Monnaie de l'Hépatarchie anglo-saxonne. Un triens de Winchester, royaume de Wessex*. Paris, in-8°.
- *Mélanges numismatiques*. Paris, 1867, in-8°.
- *M. le duc de Blacas d'Aulps*. Paris, 1866, in-8°.
- *Monnaies de l'École palatine*. Paris, in-8°.
- *Monnaies mérovingiennes de Saint-Denis*. Mâcon, 1884, in-8°.
- *Monnaies mérovingiennes du Gévaudan*. Paris, 1883, in-8°.
- *Monnaies romaines et mérovingiennes exposées au Trocadéro en 1878*. Paris, 1880, in-8°.
- *Note sur un tiers-de-sol mérovingien frappé à Liessaint, Seine-et-Marne*. Meaux, 1866, in-8°.
- *Notes sur quelques ateliers monétaires mérovingiens de Brie et de Champagne*. Paris, 1884, in-8°.
- *Notice nécrologique sur M. Ernest Gariel*. Paris, in-8°.
- *Numismatique mérovingienne*. Paris, 1873, in-8°.
- *Origine du nom de Trilport et preuve de l'existence de cette localité à l'époque gallo-romaine*. Meaux, 1865, in-8°.
- *Recherches des monnaies mérovingiennes du Cenomanicum*. Le Mans, 1883, in-8°.
- *Recherches sur les monnaies mérovingiennes de Touraine*. Paris, 1870, in-8°.
- *Monnaies mérovingiennes du Palais et de l'École*. Paris, 1883, in-8°.
- *Type de l'Orant sur les monnaies mérovingiennes*, in-8°.
- *Vies des saints traitées au point de vue de la géographie historique*. Paris, 1870-1875, in-8°.
- **PARNILLY (DE)**. *Le vicomte Gustave de Ponton d'Amécourt*. Paris, in-8°.

Correspondance.

M^{me} la vicomtesse de Ponton d'Amécourt écrit pour annoncer qu'elle envoie à la Compagnie la collection des œuvres de feu son mari qui était associé correspondant de la Société.

Le président transmettra à M^{me} la vicomtesse de Ponton d'Amécourt les remerciements de la Compagnie.

Travaux.

M. le baron de Baye, associé correspondant national à Baye, communique un dessin de carreaux émaillés du xiv^e siècle trouvés à Reims.

M. Nicaise, associé correspondant national, présente un sceau trouvé par lui à Fontaine-sur-Cooles (Marne).

M. J. de Laurière, membre résidant, de retour d'un récent voyage en Italie, présente plusieurs photographies qu'il a rapportées d'Ostie et qui reproduisent les dernières fouilles exécutées au mois de mai 1888 sur l'emplacement de cette ancienne ville.

« Ces fouilles, dit-il, ont mis à découvert d'intéressants fragments de sculpture et d'architecture qui se trouvaient dans un édifice construit en briques, composé de plusieurs chambres et salles. Parmi les débris figurés sur les photographies, il faut signaler une belle statue de femme vêtue et debout, mais dont la tête manque, un tronçon de statue d'homme nu, ces deux pièces d'excellente facture. On y voit aussi des colonnes de marbre renversées et un magnifique chapiteau d'ordre corinthien, le tout d'un fort module. Une chambre voisine contient un pavage bien conservé en mosaïque à sujets noirs sur fond blanc. Ils représentent des animaux fantastiques, chevaux marins, béliers à cornes en spirales, lion à tête ailée, un Amour monté debout sur un dauphin et le conduisant par des rênes. Toutes ces compositions sont remarquables par la vive allure et l'originalité du dessin.

« On a trouvé aussi les deux inscriptions suivantes gravées sur des piédestaux.

1°

T · PETRONIO · T · F
ANIENS · PRISCO
PROCVRATORI · AVG
FERRARIARVM · ET · ANNONAE
OSTIS · PRAEF · ALAE II · PANNONIOR
TRIB · LEG · VII · GEMINAE · FELICIS
PRAEF · COH · ///////////////////////////////////
T ///////////////////////////////////
/////////////////////////////////////
/////////////////////////////////////
/////////////////////////////////////
/////////////////////////////////////
LYN ///////////////////////////////////
L · D · //////////////////////////////////

T(it)o Petronio, T(it) F(ilio), Aniens(e tribu), Prisco, Procuratori Augusti Ferrariarum et annonae Ostis, praefecto Alae II Pannoniorum, Tribuno Legionis VII Geminae felicitis, Praefecto Coh(ortis)..... T..... Lyn..... L(oco) D(ato) [D(ecreto) D(ecurionum)].

« Cette inscription nous fait connaître le nom d'un nouveau *Procurator Augusti Annonae* à Ostie, *T. Petronius Priscus*. Outre la charge de *Procurator Annonae*, celui-ci avait eu aussi la charge de *Procurator* des Mines de fer. C'est la première fois, croyons-nous, que l'on trouve un même personnage ayant exercé ces deux fonctions, du moins à Ostie où les inscriptions ont révélé un grand nombre de *Procuratores Annonae*.

2°

M · Aurelio
ANTONINO
Pio · Felici · Inv · Aug

NOBILISSIMO · CAES ·
PRINCIPI · IVENTVTIS
IMP · CAES · L · *Septim*I · SEVERI
Pertinacis PII · FELICIS · AVG
TRIB · POTEST · COS · DESIGN
II · P · P · PROCOS · FILIO
VALERIO · TITANIANO
PRAEF · VIG · E · M · V
CVRANTE
FLAVIO · LVPO · SVBPRAEF

M(arco) [Aurelio] Antonino [*pio felici inv(icto) Aug(usto)*], nobilissimo caes(ari), principi juventutis, imp(eratoris) Caes(aris) L(ucii) [*Septim*]i(i) Severi [*Pertinacis*], pii, felicitis, Aug(usti), trib(unitiae) potest(atis), co(n)s(ulis) design(at) [i]II, p(atris) p(atriae), proco(n)s(ulis), filio, Valerio Titaniano; praef(ecto) vig(ilum), e(gregiae) m(emoriae) v(iro), Flavio Lupo subpraef(ecto).

« L'inscription est dédiée à Caracalla, qualifié de *Nobilissimus Caesar* et de *Princeps juventutis* avant son avènement à l'empire. Caracalla fut fait César en 196; à cette époque, Septime-Sévère était consul pour la seconde fois depuis 194. Septime-Sévère étant, dans cette inscription, consul désigné, il ne peut s'agir que de son troisième consulat qui est de l'an 202; l'inscription doit donc être attribuée à l'année 201. L'année de la puissance tribunitienne n'est pas indiquée, mais c'est la dixième. Caracalla est le premier prince qui ait reçu, étant Auguste, le titre de *Princeps juventutis*. »

Séance du 4 Juillet.

Présidence de M. DUPLESSIS, ancien président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, juin 1888.
Mulhouse et Paris, in-8°.

— *historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, nouvelle série, 146° livr., avril-juin 1888. Saint-Omer, in-8°.

- Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen*, an. 1886-1887. Rouen, 1888, in-8°.
- Revue africaine*, XXXI^e année, septembre-octobre 1887. Alger, 1887, in-8°.
- Revue de l'Afrique française*, publiée sous la direction de M. Poinssot, n° 44, 1^{er} juillet 1888. Paris, 1888, in-8°.
- *de Saintonge et d'Aunis. Bulletin de la Société des archives historiques*, t. VIII, 4^e livr., 1^{er} juillet 1888. Saintes, in-8°.
- Société archéologique de Bordeaux. Comptes-rendus des séances*, an. 1881-82 et 1883-84. Bordeaux, in-8°.
- *archéologique de Bordeaux*, t. XII, 2^e-3^e fasc. Bordeaux, 1887, in-8°.
- RAVAISSON-MOLLIEN (Ch.). *Les manuscrits de Léonard de Vinci. Manuscrits C, E et K de la bibliothèque de l'Institut*. Paris, 1888, in-4°.

Travaux.

M. Ch. Ravaisson-Mollien, membre résidant, présente le troisième volume de sa publication intitulée : *Les manuscrits de Léonard de Vinci*.

Au nom de la commission nommée à cet effet, M. Flouest, membre résidant, lit un rapport favorable sur la candidature de M. l'abbé Morillot au titre d'associé correspondant national. On procède au vote, et M. l'abbé Morillot, ayant obtenu le nombre de voix exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant national à Beire-le-Châtel (Côte-d'Or).

M. Letaille, associé correspondant national, présente des photographies de sculptures de l'époque romaine récemment découvertes à Philippeville.

M. E. Babelon, membre résidant, commence la lecture d'un mémoire sur les monnaies d'or d'Athènes.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, informe la Société des faits suivants qui lui sont signalés par M. Bertrand, de la Société d'émulation de l'Allier :

« Il y a dix ou douze ans, un habitant de Néria, M. F. Vincent, entrepreneur de menuiserie, découvrit, au fond d'un

puits antique situé dans sa propriété, un vase en bronze sur lequel était gravé au pointillé la légende DEO IBOSO. Il vendit ce vase à l'établissement thermal où il est déposé. Le même propriétaire vient de fouiller un autre puits antique situé au même endroit et il en a retiré les objets suivants :

« Trente-trois vases en terre cuite jaune foncée, à couverte micassée, intacts, dont plusieurs sont à goulots trilobés ; un fragment de vase rouge cylindrique, à reliefs, de la fabrique de Lezoux ; deux coupes en terre rouge ornées sur les bords de feuilles de lotus ; un bol en terre rouge à reliefs représentant des animaux ; plusieurs monnaies romaines : un grand bronze de Trajan, un moyen bronze de Faustine, une pièce percée qui a été portée comme amulette ; un compas en fer, bien conservé ; deux clefs en bronze et une en fer ; un style en fer ; un grand clou et plusieurs autres plus petits ; une fibule en bronze ; deux fragments en verre ; deux fragments en terre blanche dont l'un représente un bouc en relief ; une bélière en bronze à double col de cygne avec mascarons et palmettes. La pièce la plus importante de cette trouvaille est un vase en bronze jaune, sans patine, de 0^m28 de hauteur. Il est à une seule anse et le goulot est circulaire, sans bec à verser. L'anse est richement décorée : on y voit un mascarou orné d'une tête à la chevelure ondulée, plusieurs têtes humaines de profil, une chèvre, un tambourin, une palmette et deux têtes de cygne au raccord du goulot. Le fond est renforcé par des cercles concentriques exécutés au tour. Ce vase en bronze présente une similitude absolue avec un vase en terre cuite micassée trouvé à Vichy et dont l'anse porte la même décoration. »

M. Héron de Villefosse fait ensuite la communication suivante :

« M. le capitaine Boutron-Damazy, qui commande l'atelier des travaux publics de Cherchell et sous l'habile direction duquel ont été exécutées les récentes fouilles si fructueuses et si intéressantes dont M. Waïlle, professeur à l'École des lettres d'Alger, a rendu compte à l'Académie des inscriptions, m'a communiqué divers papiers provenant de M. Gay,

médecin de colonisation à Tenès. Au milieu de lettres adressées en 1862 au directeur de la *Revue africaine* et qui ne semblent pas être parvenues à destination, j'ai trouvé, sur une feuille volante, la copie d'une inscription des environs de Tenès¹ déjà publiée. Au revers de cette feuille, on lit la note suivante :

« Sur le bord de la mer, au nord-ouest des Mahinis et sur un promontoire que les Arabes appellent Kafaran, existent des ruines romaines, restes d'un poste fortifié assez important. Ce promontoire, de forme demi-circulaire, situé à 25 mètres au-dessus du niveau de la mer, a une superficie de 40 à 50 mètres; il est jonché de débris de poteries romaines et d'une trentaine de pierres de taille provenant de l'ancienne fortification. J'y ai trouvé un petit bronze de Maxence, un Crispus et l'inscription suivante :

LIBERO PATRI
SACRVM
L · F · SENEICIO
V · S · L · M

« Je ne citerai ici qu'une seule des lettres dont j'ai parlé plus haut; les autres n'offrant pas d'intérêt. Elle est adressée à Berbrugger et se rapporte précisément à la ruine dont il est question dans la note précédente :

« Tenès, ce 7 janvier 1862.

« Monsieur le Rédacteur de la *Revue africaine*,

« L'année dernière, dans le mois d'août, me rendant aux Mahinis, à quinze kilom. ouest de Tenès, pour donner mes soins à un jeune indigène blessé par un sanglier, je revisitais avec un peu plus d'attention des ruines situées au bord de la mer. Elles sont assises sur un promontoire s'élevant à pic et ayant au moins 25 mètres au-dessus du niveau de la mer. Je remarquai un grand nombre de vestiges de poteries et plusieurs pierres sans inscription. A 300 mètres à l'ouest de ce promontoire qui paraît être un ancien bordj et commande la belle vallée des Mahinis, je trouvai, sur les bords de la mer, une pierre dont un tiers était baigné par les eaux. Cette pierre a 1^m45 de longueur et 0^m42 de largeur.

« Au sommet de cette pierre se trouve gravée une tête de Méduse

1. Trouvée à Bou-Kedour et publiée dans le *Corpus*, VIII, n. 9665. Voy. aussi *Revue africaine*, t. V, p. 188.

entourée d'un serpent placé en forme de cravate, la tête regardant à gauche et la queue à droite. Dessous cette tête, on lit l'inscription suivante¹ :

V
C · FABRICIVS
C · L · TITIVS
M · VIR

« Sur une autre pierre ayant à peu près les mêmes dimensions, j'ai trouvé une autre inscription que je vais transcrire ; elle est parfaitement conservée, excepté le dernier mot de la dernière ligne dont la terminaison est incomplète :

V · F ·
L · LVCIVS · I · AFRIC ·
LVCIO · MAVRIT ·
FRAT · ET · LVCIAe
PRIMILLAE · MATRI
FAVSTI · Q · HYGIA
SIBI · FAVSTÆ · Q · GRA

«
«
« Agréez, etc...

« Gay,
« Médecin de colonisation à Tenès.

« Les Arabes nomment l'endroit de ce promontoire Kafaraan ; c'est à 500 mètres d'El-Kala, confluent de l'Oued qui traverse la plaine des Mahinis. »

M. Vauvillé, associé correspondant national, lit un mémoire sur un oppidum gaulois situé à Saint-Thomas (Aisne).

Le mémoire de M. Vauvillé est renvoyé à la Commission des impressions.

M. Mowat, membre résidant, présente une plaque de bronze trouvée au Hiéruple, près Saint-Avold, et publiée par Ch. Robert dans son *Épigraphie de la Moselle*. C'est une tablette votive ; elle présente à la partie supérieure un certain nombre de trous que M. Mowat pense avoir été destinés

1. A la ligne 4, il faut sans doute corriger II · VIR.

à recevoir des pièces de monnaie à l'effigie des membres de la famille impériale.

Le mémoire de M. Mowat est renvoyé à la Commission des impressions.

Séance du 11 Juillet.

Présidence de M. A. Héron de Villefosse, ancien président.

Ouvrages offerts :

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Duchesne, Ingold, Lescœur, Thédénat, IX^e année, n^o 13. Paris, 1888, in-8^o.

— de l'Académie impériale des sciences de Saint-Petersbourg, t. XXXII, n^o 1. Saint-Petersbourg, 1888, in-4^o.

— de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1888, n^o 1. Amiens, 1888, in-8^o.

Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie, mai-juin. Paris, 1888, in-8^o.

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, t. XV, 3^e livr. Périgueux, 1888, in-8^o.

— de la Société liégeoise de littérature wallonne, 2^e série, t. X. Liège, 1887, in-8^o.

— de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, t. X, 2^e livr. Brive, 1888, in-8^o.

Mémoires de l'Académie de Nîmes. Nîmes, 1887, in-8^o.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Saint-Petersbourg, VII^e série, t. XXXV, n^{os} 8-10. Saint-Petersbourg, 1888, in-4^o.

AURÈS (A.). *Théorie de l'arpentage chez les Assyriens*. Nîmes, 1888, in-4^o.

BERTHELOT et Ch.-Ém. RUELLE. *Collection des anciens alchimistes grecs*. Paris, 1888, in-8^o.

LAURIÈRE (J. DE). *La mosaïque romaine de Gironne (Espagne)*. Caen, 1887, in-8^o.

Travaux.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, offre à la Société, au nom de notre confrère M. Jules de Laurière, un mémoire

intitulé : *la Mosaïque romaine de Gironne (Espagne)*. Cette mosaïque représente des courses de chars dans le cirque. M. de Laurière en a publié un excellent dessin que l'état déplorable dans lequel elle se trouve aujourd'hui rend fort précieux. Des inscriptions placées près des chars se rapportent aux cochers et aux chevaux. Ce qui donne à cette composition une importance particulière, c'est qu'elle est signée par un artiste romain nommé *Caecilianus*. M. de Laurière a rappelé à cette occasion les noms connus des artistes du même genre, grecs ou romains, et il en a dressé une liste très intéressante.

M. l'abbé Pierrot Deseilligny, associé correspondant national, présente, de la part de M. l'abbé Sauvage, associé correspondant national, un dessin sur parchemin qui semble avoir rapport à un projet de flèche pour la cathédrale de Rouen.

M. Gaidoz, membre résidant, communique le dessin de longues tenailles en fer formées de losanges, appelées en gallois *gefail gwn*, « pince à chiens, » et qui, dans les derniers siècles, servaient à saisir et à expulser les chiens qui troublaient le service divin dans l'église.

M. Courajod, membre résidant, communique la photographie d'un groupe de pièces d'orfèvrerie d'église, conservées au Musée de Copenhague et datées de 1333. C'est le plus ancien spécimen d'émail translucide parmi ceux qui portent une date certaine. (V. la planche p. 248.)

M. Müntz, membre résidant, signale un mémoire de M. Stevenson, de Rome, dans lequel ce savant fait connaître l'emploi des médaillons en bronze du xv^e siècle, entre autres de ceux de Pisanello, pour l'ornementation de tuiles en plomb.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, présente à la Société l'estampille d'un sceau rectangulaire en bronze dont



*Orfèverie d'église du XIV^e siècle conservée au Musée
de Copenhague.*

L'original appartient à M. René de Savigny qui l'a acheté récemment à Grasse :

TERENTIAE
PUBLIISEXTILLAE

(AE liés)

(AE liés)

Cette estampille doit se lire ainsi :

Terentiae, P(ublii) filiae, Sextillae.

M. Durrieu, membre résidant, pour faire suite aux intéressantes études de M. Courajod sur la part de la polychromie dans la statuaire du moyen âge, signale une miniature qui ajoute un nouvel argument à ceux que M. Courajod a déjà réunis, en attestant une fois de plus l'usage si répandu chez nos pères de recouvrir de couleurs les ouvrages de ronde bosse.

Cette miniature se trouve dans un exemplaire de la traduction en français du traité de Boccace, *De claris et nobilibus mulieribus*, qui appartient à la Bibliothèque nationale, manuscrit français 12420.

Le manuscrit ne porte par lui-même aucune indication relative à son origine première. Mais la comparaison permet d'affirmer qu'il a été fait dans le même atelier, et à la même époque, qu'un autre exemplaire de la même traduction également conservé à la Bibliothèque nationale, manuscrit français 598. Or, l'histoire de ce second manuscrit est connue. Il a été exécuté très certainement à Paris, comme l'attestent l'écriture, la disposition générale et le style de l'ornementation, entre le 12 septembre 1401, jour où la traduction en français fut terminée, et le mois de février 1404, époque à laquelle le volume fut donné au duc Jean de Berry, par Jean de la Barre, receveur général des finances en Languedoc et en Guyenne¹.

La miniature signalée par M. Durrieu offre donc cet avantage, toujours précieux pour un document archéologique, de

1. L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, I, p. 60, et III, p. 189.

se présenter à nous avec une origine locale indiscutable et une date relativement très précise ; on peut la citer en toute sûreté comme l'œuvre d'un miniaturiste qui travaillait à Paris, et dans les premières années du xv^e siècle. Il faut ajouter qu'elle est excessivement fine et jolie. Sans avoir une valeur d'art particulière, elle peut, à bon droit, servir à justifier la haute réputation dont jouissaient alors les produits de la librairie parisienne.

Les enlumineurs chargés d'illustrer la traduction du livre *De claris et nobilibus mulieribus* avaient pour tâche de représenter successivement l'image de chacune des femmes illustres, appartenant presque toutes à la mythologie et à l'histoire ancienne, sacrée ou profane, dont Boccace fait l'éloge. Suivant l'habitude du temps, ils ont rempli le programme en transportant toujours la scène dans le milieu de leur époque. Sous prétexte de figurer « la royne Sémiramis, » « la très noble Minerve, » « la très belle Vénus, » Médée, Déjanire, Clytemnestre, Didon, Véturie, Bérénice, Lucrece et autres héroïnes grecques et romaines, ils nous montrent en réalité de charmantes Françaises, contemporaines d'Isabeau de Bavière, habillées à la dernière mode de Paris. Ève, elle-même, que l'on voit au commencement du volume, assise dans un jardin, est une élégante jeune dame qui eût fait la meilleure figure à la cour du roi Charles VI, portant une robe luxueuse d'étoffe de soie brodée, garnie de menu vair, hermétiquement boutonnée jusqu'au menton.

Parmi les femmes célébrées par Boccace, et dont la série s'étend depuis la mère du genre humain jusqu'à la reine Jeanne de Naples, il en est trois qui doivent cet honneur à leur talent en peinture : la grecque Thamar, Yrène ou Cyrène et la romaine Marcie, fille de Varron. Autant d'occasions données au miniaturiste, qui commente le texte, de nous introduire dans des ateliers d'artistes de son temps. De là, de petites compositions fort curieuses à étudier, où tous les accessoires obligés : chevalets ou tables de travail munis d'une sorte de tablier redressé servant de point d'appui, palettes, généralement de forme rectangulaire et munies d'un manche allongé, godets à couleurs, pinceaux, récipients en faïence

servant à laver les brosses, etc., sont rigoureusement empruntés à la réalité et reproduits avec le plus grand soin.

C'est sur une de ces miniatures que M. Durrien croit devoir attirer particulièrement l'attention de la Société des Antiquaires, sur celle qui se réfère à Cyrène et qui se trouve au fol. 92 v° du manuscrit.

De cette Cyrène (appelée Yrène dans le manuscrit français 598) Boccace, par la plume du traducteur, ne dit rien autre chose, sinon que « on croist mieulx qu'elle fut grecque et fille et disciple ensemble et escolière d'un pointre appelé Cratin. » L'indication est vague et laisse toute latitude à la fantaisie de l'illustrateur. Celui-ci, dans le manuscrit français 12420, a représenté une jeune femme au costume simple, vêtue d'une robe verte, d'un surcot rouge et la tête couverte d'une coiffe violette, tenant son pinceau de la main droite et sa palette de la main gauche, assise dans un fauteuil de bois devant sa table de travail. Sur cette table est un tableau terminé, de forme cintrée du haut, représentant une sainte face qui s'enlève sur un fond rose. Ce tableau nous indique que l'artiste ou, comme dit le texte, « la pointresse » s'occupe aussi des œuvres ordinaires de plate peinture, ainsi que le font, sur les deux autres miniatures du même genre contenues dans le manuscrit, Thamar et Marcie¹. Mais, pour le moment, ce n'est pas sur un panneau qu'elle s'apprête à passer son pinceau chargé de couleurs, c'est sur une statue de Vierge debout, tenant l'Enfant Jésus dans ses bras, de demi-grandeur naturelle, qui est posée sur la table de travail à côté et un peu en avant de l'image de la sainte face².

Cette statue est colorisée dans toutes ses parties avec autant

1. Dans le manuscrit français 12430 (fol. 86 et 101 v°), de même que dans le manuscrit français 598 (fol. 86 et 100 v°), Thamar termine sur un chevalet un tableau représentant la Madone vue à mi-corps, et Marcie peint son propre portrait à l'aide d'un miroir.

2. Dans la miniature correspondante du manuscrit français 598, Yrène a la même pose et un costume identique à quelques détails près. Mais, sur la table de travail, on voit seulement un ouvrage de plate peinture, consistant dans un dyptique sur fond d'or représenté ouvert. Le volet de gauche, auquel l'artiste donne ses derniers coups de pinceau, porte une sainte face comme dans le manuscrit 12420. Le volet droit n'est pas encore commencé et le fond d'or n'a reçu aucune peinture.

de soin que le tableau qui l'accompagne. Les carnations, le visage et les mains de la Vierge, ainsi que le corps nu de l'Enfant Jésus sont peints au naturel, d'un ton de chair. Derrière les deux têtes sont fixés des disques dorés formant nimbes. La robe de la Vierge est teinte en rouge, et le grand manteau qui l'enveloppe en bleu, avec du vert pour la doublure et de l'or pour un galon qui en décore le bord.

La miniature nous montre en outre que la statue est peinte à plusieurs couches. En effet, le travail n'est pas encore tout à fait fini; la partie supérieure du manteau entièrement achevée est d'un beau bleu foncé; la partie inférieure, au contraire, que l'artiste s'occupe à parachever, est aussi bleue, mais d'un bleu beaucoup plus pâle. Le miniaturiste a très bien fait sentir l'effet produit par la transparence, sous une première application de couleur encore trop mince, du ton blanchâtre de la matière subjective, pierre, marbre ou bois recouvert d'une préparation crayeuse.

Ce rapprochement, sur la table de travail de la femme peintre, d'un tableau et d'une statue polychromée est tout à fait caractéristique. Il est le commentaire expressif et comme la mise en action de ces documents d'archives qui nous montrent les peintres français du xiv^e et du xv^e siècle, et les plus renommés dans leur art, appelés tout aussi bien à colorier des œuvres de ronde bosse qu'à tracer des dessins et à exécuter des peintures proprement dites sur des surfaces planes, telles que panneaux, murs ou feuilles de parchemin.

M. Adrien Blanchet, associé correspondant à Pau, communique la copie d'un dessin qu'il a relevé dans le manuscrit français 15634, à la Bibliothèque nationale.

Ce dessin, exécuté au commencement du siècle dernier, donne la représentation d'un autel trouvé à Toul, en 1700, et qui paraît perdu. On y voit figuré le *dieu au marteau*, si connu depuis les récents travaux relatifs aux divinités gauloises. Le dieu tient une coupe de la main droite et un marteau de la main gauche; à ses pieds, un animal, probablement un chien.

L'autel de Toul donne lieu à deux remarques intéressantes :

1° le chien semble flairer deux *fruits ronds* placés devant lui ;
2° à gauche du dieu, on voit deux objets posés l'un sur l'autre, ressemblant à des barils.

M. E. Flouest fait observer que les fruits peuvent être des grenades. Il y a des exemples de divinités tenant ce fruit, emblème de la fécondité.

MM. Gaidoz, Héron de Villefosse et A. de Barthélemy présentent également diverses observations au sujet du *dieu au marteau*.

M. Héron de Villefosse fait la communication suivante :

« Au mois de janvier dernier, j'ai eu l'honneur de signaler à la Société le fragment d'un médaillon bronzé, en terre cuite, représentant un épisode de la guerre de Troie et découvert à Lezoux par le docteur Plicque. Sur ce médaillon, on distinguait Ajax (AJAX), dans l'attitude du combat, entouré de plusieurs guerriers grecs. En visitant à Moulins la belle collection de terres cuites de M. Bertrand, j'ai eu la bonne fortune de découvrir un second fragment du même médaillon qui nous fournit la contrepartie de la scène. On y voit le Troyen Deiphobe (DEIPHOBVS) cuirassé et casqué, tenant une torche allumée ; le milieu de la composition manque. Ce second fragment a été découvert à Vichy et provient d'un autre exemplaire du même médaillon. Un troisième fragment provenant encore d'un médaillon semblable, trouvé également à Vichy, mais appartenant à une épreuve moins bonne, s'applique exactement à côté de la figure de Deiphobe et fournit ainsi une partie de la composition centrale placée entre Deiphobe et Ajax : on y distingue un guerrier cuirassé, dont la tête manque et qui étend la main droite au-dessus de la tête de Deiphobe. Par sa taille imposante, ce guerrier doit être un des principaux personnages de la scène ; il est représenté dans les mêmes proportions qu'Ajax, contre lequel il semble combattre en présence des Grecs, d'un côté, et des Troyens, de l'autre. On ne peut guère douter que ce personnage ne représente Hector et que le sujet de la composition n'ait été le *combat entre Ajax et Hector*.

« M. le docteur Plicque continue à fouiller à Lezoux ces riches officines de potiers romains qui ont déjà fourni tant de précieux documents aux historiens de la céramique. Parmi les nouvelles marques de poteries qu'il a recueillies, il faut citer celle de SENISER. — Dans l'officine de Solinus (SOLINIOFI; SOLINIOF), il a rencontré de superbes poteries bronzées, plus de trente poinçons creux, des maquettes et un joli Silène en bronze.

« Plusieurs pièces portent des signatures tracées en creux et à la pointe avant la cuisson. Par exemple : VIIGITVS, *Vegetus*; DRVSVS I, *Drusus i...*; SISSVS, *Sissus* (plus de 20 exemplaires de ce dernier nom).

« Enfin notre zélé correspondant a découvert un bronze d'une rare beauté qui, d'après sa description, doit être la représentation de la tête du *flouve Acheloüs* avec les cornes de taureau. »

M. Babelon, membre résidant, termine la lecture de son mémoire sur les monnaies d'or d'Athènes. Le mémoire de M. Babelon est renvoyé à la Commission des impressions.

M. Vauvillé, associé correspondant national, lit deux mémoires, l'un sur l'enceinte de Montigny-l'Engrain (Aisne), l'autre sur le camp d'Espagny situé dans le même département. — Les mémoires de M. Vauvillé sont renvoyés à la Commission des impressions.

Séance du 18 Juillet.

Présidence de M. Prost, ancien président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, n° 183, juillet. Chartres, 1888, in-8°.

— *de la Société d'histoire naturelle de Colmar*, 27^e, 28^e et 29^e années, 1886-1888, in-8°.

Journal des Savants, avril-mai. Paris, 1888, in-4°.

Revue de l'Afrique française, VII^e année, n° 45. Paris, 1888, in-8°.

Travaux de l'Académie nationale de Reims, année 1885-1886, tome II. Reims, 1888, in-8°.

Dauvoynes (l'abbé). Les Musées de province. Orléans, 1888, in-8°.

Travaux.

M. Babelon, membre résidant, présente le moulage d'une pierre gravée (améthyste) du Cabinet des médailles, d'une exécution remarquable. Elle est signée ΠΑΜΦΙΛΟΥ et représente la Méduse. M. Babelon donne quelques détails tant sur le sujet que sur l'artiste, qu'il croit être de l'époque hellénistique.

M. Ravaisson, membre résidant, rapproche cette pierre gravée d'une tête conservée au Musée du Louvre.

M. Mowat, membre résidant, communique une note sur le dieu gaulois Uxellus :

« Le Cabinet des Médailles et Antiques possède une tessère de bronze cataloguée sous le numéro 856 et reléguée parmi un certain nombre d'objets d'origine suspecte. Elle consiste en une tablette quadrangulaire allongée se terminant à une extrémité par un anneau fixe, à l'autre par un fleuron à jour, formé de deux volutes opposées; longueur totale, 0^m102; largeur, 0^m019; épaisseur décroissant, de 0^m007 à 0^m006. Le métal ne porte aucune trace de patine, mais des coups de lime très apparents peuvent être attribués à un nettoyage maladroit de taches d'oxydation. Sur chacune des tranches, on aperçoit un dessin buriné en forme de longue palme ou d'arête de poisson; sur les plats, on lit une inscription gravée en caractères qui ne décèlent aucun indice de falsification; d'une part :

Δ V G · S A C R
D E O

d'autre part :

V X E L L O

« Soit *Aug(usto) sacrum; deo Uxello.*

« La rédaction de cette dédicace est, en tous points, con-

forme à celle de quelques *ex-voto* découverts plus particulièrement, semble-t-il, en Bourgogne, dans l'est de la Gaule :

« *Augusto sacrum*), *deo Borvoni et Candido* (Entrains, Nièvre).

« *Augusto sacrum*), *deae Clutondae* (Mesves, Nièvre).

« *Augusto sacrum*), *deo Marti Cicollui* (Aignay-le-Duc, Côte-d'Or).

« *Augusto sacrum*), *deae Sequanae* (Saint-Seine-l'Abbaye, Côte-d'Or).

« *Augusto sacrum*), *deae Icauni* (Auxerre, Yonne).

« Dans une inscription d'Hyères, publiée pour la première fois par M. le baron de Bonstetten¹, dont la copie a été reproduite dans le *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII, 387, M. Hirschfeld a cru trouver, à l'aide d'une légère correction conjecturale, le nom d'un dieu *Uzelus*. La vérification de cette lecture offre un certain intérêt, car elle tendrait à réhabiliter l'authenticité de la tessère du Cabinet. J'ai donc prié M. le baron de Bonstetten d'estamper l'inscription d'Hyères. Sur l'estampage que j'ai reçu, je me suis assuré que sa lecture du mot *Uzelio* est exacte, mais que le surplus de sa copie, telle qu'elle est reproduite dans le *Corpus*, doit être légèrement modifié ainsi qu'il suit :

VXELIO · V · S///
C · PROPERT · A//

« Les lettres S et A, quoique à moitié emportées par la casure qui a détruit la fin des lignes, sont certaines. Sauf le cognomen du dédicant dont il ne subsiste qu'un A initial, l'inscription peut être restituée de la manière suivante :

« *Uzelio vo(tum) s(olvit) [(l)ibens] m(erito)] C(aius) Proper(tius) A[.....]*.

« On aurait donc affaire ici à un dieu *Uzelus* dont le nom semble être une variété voisine d'*Uzelus*. Un dérivé de

1. *Carte archéologique du département du Var*, 1^{re} édition, 1873, p. 25, 2^e édition, 1888, p. 21 : à la Font des Horts, chez M. Arène,

VXELIO · V · ////
O · PROPERT////

ce dernier se rencontre sous la forme d'épithète superlative accolée au nom de Jupiter dans une inscription du Norique, à Bukovza, près Tueffer¹ :

I · O · M
VXELLIMO
SERANDIVS (AN liés)
VERINVS
DEC · CEL · P · I
POMP
VRSVLA · EIVS
CVM · VRSO · FIL
V · S · L · M

« On voit que le qualificatif *Uzellimo* tient ici, après *I(ovi) O(ptimo) M(aximo)*, la même place que les superlatifs *summo*, *excellentissimo*, *exsuperantissimo* dans un grand nombre d'autres dédicaces, par exemple :

« *Iovi O(ptimo) M(aximo) summo exsuperantissimo*, à Utrecht²;

« *I(ovi) O(ptimo) M(aximo) summo excellentissimo*, à Capoue³.

« On en déduit que le mot gaulois *uzellimos* est l'équivalent du superlatif latin *summus* ; que, par conséquent, le mot *uzellos* est, au degré positif, l'équivalent du mot *uasal*, qui signifie *altus* en irlandais, comme *uchel* en breton et en gallois⁴. C'est le même mot qui sert à dénommer les villes de Bretagne *Οὔελλα* et *Οὔελλον* dans la Géographie de Ptolémée, et qui se retrouve en composition dans le nom *Uxellodunum* attribué à deux villes, Ellenborough, en Bretagne⁵, et Puy-d'Issoju, en Gaule⁶. Topographiquement, *Uxellodunum* peut signifier « forteresse élevée, » mais l'emploi mythologique que les Gaulois ont fait des mots *uzellos*, *uzellimos*, *uzelios* dans les monuments épigraphiques qui font le sujet de cette

1. *Corp. inscr. lat.*, III, 5145.

2. Brambach, *Corp. inscr. rhen.*, 55.

3. *Corp. inscr. lat.*, X, 3805.

4. Zeuss, *Grammatica celtica*, 2^e édit., 1871, p. 24, 126.

5. Anonyme de Ravenne, V, 31.

6. César, *Bell. gall.*, VIII, 22, 39, 40.

note permet de croire que *Uzelodunum* signifie plutôt « fort consacré à *Uzellos* » (Jupiter gaulois), puisque *Camulodunum* signifie certainement « fort consacré à *Camulos* » (Mars gaulois). »

M. Babelon expose les raisons qui ont fait ranger cette tessère parmi les monuments d'une authenticité contestable.

M. Mowat persiste à la croire authentique.

M. Gaidoz, membre résidant, partage son avis; il rappelle qu'il a lui-même interprété l'inscription du Norique comme M. Mowat.

Séance du 25 Juillet.

Présidence de M. G. SCHLUMBERGER, vice-président.

Ouvrages offerts :

Aarboger for nordisk olkyndighed og Historie, II^e série, t. III, 2^e livr. Kjobenhavn, 1888, in-8^o.

Analecta bolandiana, publiés par Carolus de Smedt, Josephus de Backer, Carolus Houze, Franciscus van Ortroy, tomes I, II, III, IV, V, VI et VII, 1^{re} partie. Paris, Bruxelles, 1882-1888, in-8^o.

Archivos do Museu nacional do Rio de Janeiro, t. VII. Rio-de-Janeiro, 1887, in-4^o.

Atti della reale Accademia dei Lincei, anno CCLXXXV, série IV, t. IV, fasc. 6, 7, 8, 9, 10. Rome, 1888, in-8^o.

— *della reale Accademia delle scienze di Torino*, t. XXIII, livr. 11, 12, 1887-1888. Turin, in-8^o.

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Duchesne, Ingold, Lescœur et Thédenat, IX^e année, n^o 14. Paris, 15 juillet 1888.

— *de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. XXXV, t. XIII de la deuxième série. Limoges, 1888, in-8^o.

— *de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*, année 1888, juillet, 86^e livraison. Valence, in-8^o.

— *de la Société d'études des Hautes-Alpes*, VII^e année, juillet-août-septembre, n^o 3 (27). Gap, 1888, in-8^o.

- *des bibliothèques et des archives*, publié sous les auspices du Ministère de l'instruction publique, année 1888, n° 1. Paris, in-8°.
- *de la Société dunoise*, n° 77, juillet 1888. Châteaudun, in-8°.
- Bullettino di archeologia e storia dalmata*, an. XI, n° 5. Spalato, 1888, in-8°.
- De Vrije Fries Mengelingen uitgegeven door het Friesch Genootschap van Geschied-Oudheid Taalkunde*, t. XVII, livr. 3. Leeuwarden, 1887, in-8°.
- Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, livr. LXXXV. Bonn, 1888, in-4°.
- Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, VII^e année, n° 6. Trèves, 1888, in-8°.
- Mémoires et comptes-rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais*, année 1886, t. XVIII. Alais, 1887, in-8°.
- Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich*, t. XXII, livr. 2 et 4, et t. XXIII, livr. 1. Leipzig, 1888, in-4°.
- Negenenvijftigste Verslag der Handelingen van het Friesch Genootschap van Geschied-oudheid-en Taalkunde*. Leeuwarden, 1886-1887, in-8°.
- Proceedings of the american antiquarian Society*, nouvelle série, t. IV. Worcester, 1888, in-8°.
- Proceedings of the american philosophical Society*, t. XXV, n° 127. Philadelphie, 1888, in-8°.
- Proceedings of the royal Society of Edinburgh*, années 1883-1884, 1884-1885, 1885-1886, 1886-1887. Édimbourg, in-8°.
- Reale Accademia di Modena. Opere inviate negli anni 1886, 1887. Modène, 1888, in-4°.*
- The twenty-ninth annual Report of the Cooper Union for the advancement of science and art*, 26 mai 1888. New-York, 1888, in-8°.
- Thüringische Geschichtsquellen*, nouvelle série, t. III, 1^{re} partie. Iéna, 1888, in-8°.
- Transactions of the royal Society of Edinburgh*, t. XXX, 4^e partie, XXXI, XXXII et XXXIII. Édimbourg, 1882-1888, in-4°.

- Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, n° X, année 1888. Trèves, 1888, in-8°.
- Zeitschrift für Thüringische Geschichte und Altertumskunde*, nouvelle série, t. VI, livr. 1-2. Iéna, 1888, in-8°.
- GRIGNON (L.). *La cheminée Renaissance de la salle des séances du Conseil général*. Châlons, 1888, in-8°.
- REITSMA (J.). *Register van Geestelijke Opkomsten van Oostergo*. Leeuwarden, 1888, in-8°.
- ROMAN (J.). *Obituaire du chapitre de Saint-Mary de Forcalquier, 1074-1593*. Digne, 1887, in-8°.
- ROMEIN (T.-A.). *Naamlijst der Predikanten sedert de hervorming tot nuten in de Hervormde Gemeenten van Friesland*. Leeuwarden, 1888, in-8°.
- THUOT (J.-B.). *Les ruines romaines de la forêt de Chabrières*.

Travaux.

Au nom des commissions nommées à cet effet, MM. A. de Barthélemy et E. Babelon lisent des rapports favorables sur les candidatures de MM. l'abbé Muller et L. Dumuys au titre d'associés correspondants. On procède au vote, et les candidats, ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, sont proclamés associés correspondants nationaux, M. Muller à Senlis et M. Dumuys à Orléans.

M. Müntz, membre résidant, communique des dessins exécutés par Léonard de Vinci dans l'atelier de Verrocchio et tendant à prouver que Verrocchio s'est plus d'une fois inspiré de son élève. Il signale en même temps l'analogie entre les anges de Verrocchio appartenant au Musée Thiers et un retable conservé près de Pérouse, à S. Maria di Monteluca.

M. Ruelle, associé correspondant national à Paris, lit une note sur le chant des sept voyelles grecques d'après Démétrius et les papiers de Leyde :

« On lit au chapitre 71 du traité de l'Élocution qui porte le nom de Démétrius de Phalère : « En Égypte, les prêtres

« célèbrent les dieux au moyen des sept voyelles en les chantant de suite, etc. »

« D'autre part, le papyrus W, au Musée archéologique de Leyde, publié par le directeur, M. C. Leemans¹, contient de nombreux groupes de ces voyelles, diversement disposées et amenées par un contexte qui en rend manifeste le caractère musical et astronomique. Des groupes analogues se rencontrent aussi sur des pierres gnostiques et ont été étudiés, d'après ces pierres, par l'abbé Barthélemy; mais l'interprétation qu'il en a donnée au point de vue musical n'est pas admissible. L'auteur du *Voyage du jeune Anacharsis* a bien reconnu qu'il y avait un rapport entre les voyelles et les sons de l'échelle heptacorde antique, mais il n'a pas observé de tout point les conditions nécessaires à la solution du problème, et, par suite, cette solution restait à connaître. Voici celle que l'on propose.

« La corrélation établie par les anciens entre les sept astres, qu'ils nommaient les planètes, et les sept voyelles est un fait bien connu, que vient encore confirmer le papyrus W de Leyde. D'autre part, celle que les musicographes ont cru voir entre ces sept astres et les sept cordes de la lyre se présente chez ces auteurs sous diverses formes.

« En rapprochant les tableaux de concordance qui paraissent établis par les meilleures autorités, on obtient le résultat suivant :

A	Lune	Nète synemménon	RE
E	Mercure	Paranète —	UT
H	Vénus	Trite —	SI bémol.
I	Soleil	Mèse	LA
O	Mars	Lichanos méson	SOL
Y	Jupiter	Parhypate —	FA
Q	Saturne	Hypate —	MI

« Les extraits ci-après du papyrus W, accompagnés d'une traduction en notation musicale, conforme à la solution

1. *Papyri graeci musei antiquarii publici, Lugduni-Batavi. Regis augustissimi jussu, edidit, interpretationem latinam, adnotationem, indices et tabulas addidit C. Leemans. Tomus II. Lugduni-Bavorum, apud E. J. Brill, 1885, in-4°.*

proposée, peuvent donner quelque idée des phrases mélodiques contenues dans ce précieux document.

P. 14 du papyrus, l. 27 : I Y E Y H O Ω A E H
LA FA UT FA sibémol SOL MI RÉ UT sibémol

— l. 31 : A E H I O Y Ω Ω Ω
RÉ UT sibémol LA SOL FA MI MI MI

— l. 35 : I I Y Y O A H A Y O
LA LA FA FA SOL RÉ sibémol RÉ FA SOL

P. 20, l. 2 : I Y E Y O
LA FA UT FA SOL

— l. 45 : I A I A Y
LA RÉ LA RÉ FA

« Les notes RÉ, UT sont à l'aigu de cette échelle qui va en descendant. »

Sur une observation de M. Gaidoz, M. Ruelle reconnaît que cette musique était une importation grecque en Égypte.

M. Mowat, membre résidant, annonce qu'une oenochoé, signalée par lui lors de sa découverte en Chypre, 1886, et portant le nom du roi Ptolémée Philopator, vient d'être remise en vente publique. Il la compare à trois autres analogues portant les noms de Bérénice, d'Arsinoé et démontre que ces vases ne faisaient point partie de la vaisselle particulière des personnages dont ils portent le nom, mais appartenaient au culte qui leur était rendu.

Séance du 5 Septembre.

Présidence de M. E. SAGLIO, ancien président.

Ouvrages offerts :

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Duchesne, Ingold, Lescœur, Thédenat, IX^e année, n^{os} 15-16. Paris, 1888, in-8^o.

- de la *Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. IX, n° 135. Orléans, 1888, in-8°.
- de la *Société des Antiquaires de Picardie*, année 1888, n° 2. Amiens, 1888, in-8°.
- de la *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, année 1888. Auxerre, in-8°.
- de la *Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres*, an. 1888, nos 4-6. Niort, in-8°.
- de la *Société historique et archéologique du Périgord*, t. XV, 4^e livr. Périgueux, 1888, in-8°.
- Congrès archéologique de France, LIII^e session. Séances générales tenues à Nantes en 1886*. Paris, Caen, 1887, in-8°.
- Journal des Savants*, juin-juillet, 1888. Paris, in-4°.
- Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. XI. Amiens, 1888, in-4°.
- de la *Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, 2^e série, 2^e livr. Guéret, 1888, in-8°.
- de la *Société éduenne*, nouvelle série, t. XV. Autun, 1888, in-8°.
- de la *Société philomathique de Verdun*, t. X. Verdun, 1888, in-8°.
- Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine*, t. III, 3^e série, 1886-1887. Constantine, 1888, in-8°.
- Revue africaine*, XXXI^e année, n° 186, novembre-décembre 1887. Alger, in-8°.
- de *Comminges, Pyrénées-Centrales*, t. IV, année 1888, 2^e et 3^e trimestres. Saint-Gaudens, in-8°.
- de *l'Afrique française*, VII^e année, nos 46, 47, 48. Paris, 1888, in-8°.
- de *l'Art chrétien*, nouvelle série, 1888, t. VI, 8^e livr. Lille, Paris, in-4°.
- CHASSAING (Aug.). *Cartulaire des Hospitaliers. Ordre de Saint-Jean de Jérusalem du Velay*. Paris, 1888, in-8°.
- CHAUVET (G.). *Coup d'œil sur la période néolithique dans le département de la Charente*. Angoulême, in-8°.
- CLOQUET (L.). *De l'origine du style gothique à propos d'une conférence de M. Dieulafoy*, in-4°.

- *Description de l'église paroissiale de Lobbes*. Lille, 1888, in-8°.
- *L'autel chrétien*. Lille, 1888, in-8°.
- *Questions relatives à l'architecture gothique en Belgique*. Bruxelles, 1888, in-8°.
- DUMUYS (L.). *Note sur une stèle hébraïque du XIII^e siècle trouvée à Orléans*. Orléans, 1888, in-8°.

Correspondance.

M. Dumuys et M. l'abbé Muller écrivent pour remercier la Compagnie de les avoir élus associés correspondants nationaux.

Travaux.

M. le Président annonce la perte douloureuse que la Compagnie vient de faire dans la personne de M. Bordier, membre résidant. — La Société charge M. Read de rédiger une notice sur la vie et sur les travaux de M. Bordier.

M. de Laigue, associé correspondant national résidant à Florence, communique les estampages de plusieurs inscriptions trouvées à Nérès et se propose de revenir, avec plus de détails, sur cette communication.

M. Babelon, membre résidant, communique les moulages de plusieurs pièces récemment acquises par le Cabinet des médailles, entre autres un tétradrachme de Marathos, représentant le héros Marathos, et un médaillon en bronze de Commode portant au revers une galère.

M. J. de Laurière, membre résidant, présente l'estampage qu'il a pris, au mois d'avril dernier, d'une inscription métrique découverte à Arles vers la fin de l'année 1886 et déposée plus tard au Musée de cette ville.

« Cette inscription, dit notre confrère, gravée sur une plaque de marbre qui mesure 0^m60 de haut sur 0^m40 de large, est incomplète et contient l'épithaphe en douze vers d'un *Faber Navalis*, Caecilius Niger, à lui dédiée par ses collègues de la même corporation.

« Voici le texte exact de cet estampage avec restitution des parties disparues :

Caecilio?

NIGRO FABro navali.

1. PraeteRIENS·QVICVMQVE·LEGÈS·Haec carmina nostra
2. QuAE·TIBI·DEFVNCTI·NOMINA·VERa dabunt
3. IncomptoS·ELEGOS·VENIAM·PETO·NE·VERearis
4. PERLEGERE·ET·DICAS·CARMEN·Habere bene
5. CAECILIVS·NIGER·EST·HIC·ILLE·SepulTus eumdem
6. QVO·CERNIS·TITVLYM·STARe habet ecce locum
7. NVNC·TIBI·NA VALES·PA VCI·DAMVS·Vltima vota
8. HOC·ET·DEFVNCTO·CORPORE·MVNus habe
9. OSSA·TVIS·VRNIS·OPTAMVS·DVLCE·QVIEscant
10. SITQVE·LEVIS·MEMBRIS·TERRA·Molesta tuis
11. ARTI[fi]CI·ARTIFICES·NIGRO·DAMVS·ISTA·Sodali
12. CARMINA·QVAE·CLAVDIT·IAM·RESoluta salus

[*Caecilio*] *Nigro fa[bro navali]*

[Praete]riens quicumque leges h[aec carmina nostra]

[Qu]ae tibi defuncti nomina ver[a dabunt]

[Incompto]s elegos, veniam peto, ne ver[earis]

Perlegere et dicas carmen h[abere bene].

Caecilius niger est hic ille s[epul]t[us; eumdem]

Quo cernis titulum star[e habet ecce locum].

Nunc tibi navales pauci damus ul[tima vota],

Hoc et defuncto corpore mun[us habe];

Ossa tuis urnis optamus dulce quie[scant]

Sitque levis membris terra m[olesta tuis].

Arti[fi]ci artifices nigro damus ista s[odali]

Carmina quae claudit jam res[oluta salus].

« Après avoir pris cet estampage, je l'ai communiqué à notre confrère, M. l'abbé Thédenat, et c'est à lui que je dois les restitutions de la fin du troisième vers, des deux der-

niers mots du cinquième, de la fin du sixième et du huitième et le dernier mot du douzième.

« Deux mois plus tard, le XIV^e volume du *Corpus inscriptionum latinarum* a publié cette inscription d'après un estampage *non optime factum*, et il a eu soin d'établir des réserves sur quelques-unes de ses restitutions. L'estampage que j'ai l'honneur de soumettre à la Société, comparé au texte du *Corpus*, démontre en effet que quelques-unes des restitutions de ce recueil ne sauraient être acceptées :

« Le premier vers est ainsi rétabli au *Corpus* :

[*Præte*]RIENS QVICVMQVE LEGES E[*t carmina nosces*].

« Il est facile de voir sur l'estampage que le fragment de la lettre qui vient après LEGES appartient à un H et non à un E. Il n'y avait donc pas E[*t carmina nosces*], d'autant mieux que *leges et carmina nosces* constitue un pléonasme inutile. Je propose H[*aec carmina nostra*] ou H[*aec carmina pauca*].

« Au troisième vers, le *Corpus* restitue *incomptos* et VER[*earis*], et au quatrième vers :

PERLEGERE ET DICAS CARMEN H[*abere bene*].

« On lit aussi dans le *Corpus*, aux cinquième et sixième vers :

NVNC TIBI NAVALES PAVCI DAMVS VL[*tima dona*]
HO[*c*] ET DEFVNCTO CORPORE MVN[*us erit*]

et au onzième vers :

[*Nos, vel sic, vel sed pau*]CI ARTIFICES NIGRO DAMVS
[*ISTA SO*]*dali*].

« Au commencement de ce vers, on voit clairement sur l'estampage un A auquel il ne manque que la partie supérieure. Viennent ensuite la partie inférieure d'un R et les extrémités inférieures de deux tiges verticales; puis il y a un vide pour deux lettres : je lis ARTI[*g*]CI ARTIFICES et.....

« Le douzième vers est ainsi complété par le *Corpus* :

CARMINA QVAE CLAVDIT IAM R[*apidus Rhodanus*].

« On voit avec certitude sur l'estampage que le mot que

le *Corpus* lit R[*apidus*] commençait par RES.... *Rapidus Rhodanus* devient donc impossible. Je propose RES[*olutus*] ou RES[*oluta*].

« Sur ce dernier vers, M. Altmer, dans une double publication, du reste très sobre de restitutions (*Revue épigr.*, 1886, p. 227 et 231), a proposé de lire *Rapidum salve*, d'après l'estampage communiqué au *Corpus*, ce qui est conforme au sens, mais entièrement contraire aux exigences de la prosodie. De même, au huitième vers, il a lu *Corpore munusculum*.

« Quoi qu'il en soit de ces diverses restitutions, ce texte est très intéressant en ce qu'il nous fournit un document nouveau sur la corporation des *Fabri navales* d'Arles. »

M. J. de Laurière montre ensuite l'estampage d'un fragment d'inscription découvert récemment à Saint-Bertrand-de-Comminges (Haute-Garonne), et conservé dans cette localité par M. Trie-Sigalis. Il est remarquable par la pureté et par la vigueur des caractères qui indiquent la meilleure époque. La plaque de marbre est bordée, sur trois côtés, de moulures, et nous devons croire que cette inscription appartenait à un monument de grande importance.

GA
CA
·IV
IV

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 4^e TRIMESTRE DE 1888.

Séance du 7 Novembre.

Présidence de M. G. SCHLUMBERGER, vice-président.

Ouvrages offerts :

Annales de la Société du département des Vosges, année 1888.
Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie, juillet-octobre 1888. Paris, in-8°.

- Atti della R. Accademia delle scienze di Torino*, t. XXIII, livr. 13-15. Turin, 1888, in-8°.
- Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1888, n° 1. Paris, in-8°.
- Bulletin critique*, publié sous la direction de MM. Beurlier, Duchesne, Lescœur, Thédénat, IX^e année, n^{os} 17, 18, 19, 20, 21. Paris, 1888, in-8°.
- *de la Diana*, avril-juillet, 1888, in-8°.
- *de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. IX, n° 136. Orléans, 1888, in-8°.
- *de la Société de Borda*, XIII^e année, 3^e trimestre. Dax, 1888, in-8°.
- *de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, an. 1888, 2^e et 3^e trimestres. Poitiers, in-8°.
- *de la Société dunoise*, n° 71, 1888. Châteaudun, 1888, in-8°.
- *de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. XV, 5^e livraison. Périgueux, 1888, in-8°.
- *de la Société industrielle de Mulhouse*, juillet-septembre, 1888. Mulhouse, in-8°.
- *de la Société polymathique du Morbihan*, année 1887. Vannes, 1888, in-8°.
- *de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, t. X, 3^e livr. Brive, 1888, in-8°.
- *d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers*, rédigé par M. l'abbé Ulysse Chevallier, VIII^e année, janvier-août 1888. Valence, in-8°.
- Commission des Antiquités et des arts du département de Seine-et-Oise*, t. VIII. Versailles, 1888, in-8°.
- Journal des Savants*, août-septembre 1888. Paris, in-4°.
- Mémoires de l'Académie de Stanislas*, CXXXVIII^e année, 5^e série, t. V. Nancy, 1888, in-8°.
- *de la Société d'émulation du Doubs*, VI^e série, t. II, 1887. Besançon, 1888, in-8°.
- *de la Société d'émulation du Jura*, IV^e série, t. III, 1887. Lons-le-Saunier, in-8°.
- *de la Société des Antiquaires du Centre*, 1887-1888, t. XV. Bourges, 1888, in-8°.

- de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, t. VII, IV^e partie. Chalon-sur-Saône, in-4°.
- de la Société historique du Cher, 4^e série, t. IV. Bourges, in-8°.
- de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, 3^e série, t. V. Niort, 1888, in-8°.
- et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, nouvelle série, t. III, 1^{re} livr. Genève, 1888, in-8°.
- Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, 3^e série, t. II, 46^e livr. Saintes, 1888, in-8°.
- des *Ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, t. VI. Bruxelles, 1887, in-fol.
- Revue africaine*, n^o 187. Alger, 1888, in-8°.
- Revue de l'Afrique française*, n^{os} 49, 50, 51. Paris, 1888, in-8°.
- de *Saintonge et d'Aunis*, t. VIII, 5^e livr. Saintes, 1888, in-8°.
- *historique et archéologique du Maine*, t. XXIII, an. 1888, 1^{er} semestre. Le Mans, in-8°.
- Travaux de l'Académie nationale de Reims*, t. LXXXI. Reims, 1888, in-8°.
- BAYE (baron J. DE). *Les Francs Saliens et les Francs Ripuaires au congrès de Charleroi en 1888*. Angers, 1888, in-8°.
- BRIQUET. *Le papier arabe au moyen âge et sa fabrication*. Berne, 1888, in-8°.
- *Papiers et filigranes des archives de Gênes, 1154 à 1700*. Genève, 1888, in-4°.
- BULTEAU (l'abbé). *Monographie de la cathédrale de Chartres*, t. II, n^o 2. Chartres, 1888, in-8°.
- CHALLAMEL (Jules). *Loi du 30 mars 1887 sur la conservation des monuments historiques et des objets d'art*. Paris, 1888.
- DES ROBERT (F.). *Campagnes de Charles IV, duc de Lorraine et de Bar*. Paris, 1888, in-8°.
- GILLIOTS VAN SEVEREN (L.). *Coutumes des pays et comté de Flandre. Coutumes de la prévôté de Bruges*. Bruxelles, 1887, in-4°.
- HAILLANT (N.). *Bibliographie vosgienne de l'année 1885 et supplément aux années 1883-1884*. Épinal, 1888, in-8°.

- JADARY (Henry). *Deux rétables de la Renaissance au Musée de Reims*. Reims, 1888, in-8°.
- *Les anciennes croix de chemins de carrefours et de cimetières dans le pays rémois et les Ardennes*. Reims, 1888, in-8°.
- JULLIOT (G.) et PROU (Maurice). *Geoffroy de Courlon. Le Livre des reliques de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif de Sens*. Sens, 1887, in-18.
- LAVALLETTE (F. DE). *Polémiques alpines ; une rectification*. Gap, 1888, in-8°.
- LECOY DE LA MARCHÉ. *L'Esprit de nos aïeux*. Paris, 1888, in-18.
- MUSSET (Georges). *Le lac d'eau douce d'Arvert et de la Tremblade*. La Rochelle, 1888, in-8°.
- PETIT (E.). *Les séjours de Charles V (1364-1380)*. Paris, 1888, in-8°.
- TAILLEBOIS (E.). *Le Trésor de Lahas (Gers)*. Dax, 1888, in-8°.

Correspondance.

M. Robert de Guyencourt, présenté par MM. Bertrand et Schlumberger, écrit pour poser sa candidature au titre d'associé correspondant national ; MM. Courajod, Thédénat et Bapst sont désignés pour faire un rapport sur les titres présentés par le candidat.

Travaux.

M. Étienne Héron de Villefosse, associé correspondant à Chartronges, présente une brochure de M. Challamel sur la loi du 30 mars 1887, relative à la conservation des monuments historiques et des objets d'art, et insiste sur l'utilité de ce travail qui fait connaître les efforts faits depuis cinquante ans par les sociétés savantes et contient un exposé des législations étrangères sur la matière, ainsi qu'un commentaire de la nouvelle loi française.

La Société déclare vacante la place de M. H. Bordier et fixe l'élection de son successeur au deuxième mercredi de janvier.

M. le marquis de Fayolle, associé correspondant à Péri-

gneux, adressé le fac-similé d'une marque, représentant une main tracée au fer rouge au revers d'un tableau de l'École de peinture d'Anvers.

M. Courajod fait observer que cette marque a déjà été signalée à la Compagnie, par lui et par M. Corroyer, sur des panneaux et des sculptures en bois; il annonce qu'il reviendra prochainement sur cette question.

M. Mowat, membre résidant, présente l'estampage d'une inscription qu'il a pu examiner au Musée de Saint-Quentin dans les conditions les plus favorables, grâce à l'obligeance de M. Théophile Eck, directeur de cet établissement devenu rapidement très important en antiquités locales par la libéralité de plusieurs donateurs et par le zèle de la Société académique.

C'est une tablette de pierre calcaire, large de 0^m330, haute de 0^m375, épaisse de 0^m060, brisée en plusieurs fragments; l'inscription est gravée sur huit lignes, en lettres hautes de deux centimètres. Au-dessous de la dernière ligne, on remarque trois cavités circulaires ou godets, de trois centimètres de diamètre, à l'intérieur desquels du plomb a été coulé de manière à simuler les sceaux bullaires fixés au bas des anciennes chartes. En tenant compte des éraflures qui ont emporté quelques lettres, on lit :

ANNO : SEXTO : C//NTN
POSITUS : FUIT : HOC
MONIMĒTUM : PER :
/////SSU C///OTAR///// :
FRANCORU//// : REX//
C///LPERICI : FILIUS :
I///R//ACIĒS : SUESIONE
DIES : IANUARI : VIGENTI



Suivant l'auteur anonyme d'un article du *Journal de Saint-Quentin* (n° du 29 janvier 1826), intitulé *Notice sur une inscription trouvée à Saint-Quentin le 23 janvier 1826*, et paraphrasé dans diverses publications¹, cette inscription aurait été découverte sur l'emplacement de l'ancien bastion de Coulombié, près de la porte Saint-Martin, en creusant un terrain appartenant à M. Lemaire-Dufour, lequel aurait fait abandon de la trouvaille à la Société des sciences et arts, sur les instances de son président et du sous-préfet. Les éditeurs de ce texte l'ont ainsi lu :

Anno sexto centesimo positus fuit hoc monumentum per jussum Clotarius Francorum rex Chilperici filius iter faciens Suesionem dies januari vigenti.

M. Mowat relève l'étrangeté de cette rédaction qui ne saurait être mise au compte d'une certaine barbarie de langage du VII^e siècle, comme on l'a allégué, mais qui décèle la maladresse d'un moderne faussaire demi-lettré. Les inscriptions et les actes des rois mérovingiens, bourguignons, wisigoths étaient invariablement datées de l'année de leur règne et du jour des calendes, nones ou ides du mois. D'ailleurs, l'abréviation CENTEN pour *centesimo* est absolument apocryphe; la locution *anno sexto centesimo* ne peut se traduire que par l'an 106; il eût fallu *anno sexcentesimo* pour signifier l'an 600 qui était évidemment dans la pensée du rédacteur. *Positus* pour *positum* et *Clotarius* pour *Clotarii* sont deux autres énormités grammaticales; en style épigraphique, *monumentum* n'a jamais eu que le sens de *tombeau*. La filiation est inusitée dans les inscriptions royales de cette époque et, en tout cas, elle ne peut avoir été rejetée après le titre de *Francorum rex* que par une bévue d'écolier. Les pseudo-bulles de plomb fixées au bas de ce texte lapidaire assimilé à une charte achèvent la démonstration de sa fausseté. A Saint-Quentin

1. *Gazette de France*, n° du 6 février 1826. — *Journal de Saint-Quentin*, n° du 12 février 1826, lettre signée LEOPOLD TRPIK (sic). — *Almanach de Saint-Quentin pour l'année 1834*. — *Magasin pittoresque*, t. XX, 1851, p. 240, fac-similé. — H. Bordier et Ed. Charlon, *Histoire de France*, t. I, 1859, p. 143, fac-similé. — Ch. Gomart, *Études Saint-Quentinoises*, t. II, 1862, p. 59, fac-similé. — Ed. Fleury, *Antiquités et monuments du département de l'Aisne*, t. II, 1878, p. 207, fac-similé.

cependant, son authenticité paraît solidement établie, puisque la *rus* et la *place Clotaire II* doivent leur nom à la découverte de cette inscription.

M. de Laigue, associé correspondant à Florence, lit un mémoire sur deux inscriptions découvertes récemment à Nérès-les-Bains, et dont il a déjà entretenu la Compagnie à la séance du 5 septembre.

Le mémoire de M. de Laigue est renvoyé à la Commission des impressions.

M. l'abbé Thédénat, membre résidant, signale une inscription latine, trouvée à Louqsor, qui fait connaître un personnage chargé d'un commandement militaire important à l'époque de Constantin :

« Je dois à l'obligeance de M. Maspéro la photographie d'une inscription récemment trouvée dans les ruines du temple de Luna à Louqsor, pendant les fouilles exécutées par l'École française du Caire.

« L'inscription est gravée sur une base surmontée d'une corniche :

FORTISSIMO aC PISSIMO·
IMP·DNFL·VALcONSTANTINO
PF INVICTO AVGVSTO·
VAL·ROMETALCAVP·DVX
AEG·ETTHEB·VTRARVMQEꝞ
LIBB·NMQ·EIVSSEMPER
DICATISSIMVS·

Fortissimo [a]c *piissimo* *imp(eratori)* *D(omino)* *n(ostro)* *Fl(a-
vio)* *Va[l]lerio* *C[on]stantino*, *p(io)*, *f(elic)i*, *invicto*, *Augusto*,
Val(erius) *Rometalca*, *v(ir)* *p(erfectissimus)*, *dux* *Aeg(ypti)* *et*
Theb(aidos), *utrarumq(ue)* *Lib(yarum)*, *n(umini)* *m(ajestati)q(ue)*
ejus *semper* *dicatissimus*.

« Les E sont lunaires, les V presque ronds à l'extrémité

inférieure. La forme des lettres est très caractéristique de l'époque à laquelle appartient l'inscription.

« A la ligne 5, le lapicide a omis de graver le dernier V du mot *utrarumque*¹.

« Cette inscription nous fait connaître le nom d'un personnage qui, sous le règne de Constantin, fut chargé d'un commandement militaire important. Il avait, en effet, le commandement militaire des provinces d'Égypte et de Thébaïde et des deux Lybies.

« C'est un fait intéressant à noter. Constantin, on le sait, s'attacha à diviser le pouvoir. Il suivit cette politique dans l'administration militaire aussi bien que dans l'administration civile. L'autorité étendue dont Valerius Rometalca était revêtu est donc, à l'époque où fut érigée cette inscription, un fait assez exceptionnel. Si cette exception a été voulue, elle est facile à expliquer. Il ne serait pas surprenant que l'empereur Constantin ait compris la nécessité de laisser concentrées sous une main ferme toutes les forces militaires de ces trois provinces. Sans remonter jusqu'à Dioclétien, qui eut à soutenir des luttes longues et pénibles en Égypte contre l'usurpateur Achilleus, et au sud de la Thébaïde contre les Blemmies, dont les brigandages devenaient intolérables, on sait que, sous Constantin, les discordes religieuses, poussées dans ces trois provinces à l'état aigu, engendrèrent de graves séditions et une agitation presque continue. En outre, dans ces mêmes provinces, les impôts ne rentraient qu'avec une extrême difficulté, et, plus d'une fois, il fallut recourir aux forces militaires pour en opérer le recouvrement.

« Le cognomen Rometalca, porté par le dux Valerius, rappelle celui de souverains qui régnèrent en Thrace sous le protectorat des empereurs romains.

1. Cette omission, jointe à ce fait que le point qui termine la ligne n'est pas visible sur la photographie, m'avaient d'abord fait lire : *Dux Aegypti et Theb(aidum) utrarumq(ue) e(st) Lib(yarum)*. Il résultait de cette lecture que ce texte nous aurait fait connaître, sous l'empereur Constantin, une division momentanée de la Thébaïde en deux provinces. Un estampage que M. Bénédite a eu l'obligeance de mettre à ma disposition m'a permis de rectifier avant l'impression cette erreur de lecture.

« A Thèbes, une des villes importantes du commandement confié à Valerius Rometalca, on visitait les anciens tombeaux des rois. Là, parmi les sentences et les noms gravés par les nombreux voyageurs de toutes les époques, on lit le graffite suivant¹ :

ΕΤΩ ΡΟΙΜΗΤΑΛΚΑΣ ΕΙΔΟΝ

Graffite des tombeaux des rois, à Thèbes.

Ἐγὼ Ῥοιμητάλας εἶδον.

« Valerius Rometalca dut être plus d'une fois appelé à Thèbes par ses fonctions. Comme tous les voyageurs de ce temps, il visita sans doute les célèbres tombeaux. Est-ce lui qui a gravé ces trois mots, témoignages de son passage ? Il serait curieux de pouvoir donner un autographe du personnage dont l'inscription vient d'être retrouvée à Louqsor. Il est cependant fort possible que ce graffite soit l'œuvre d'un des princes de la famille royale des Ῥοιμητάλας. »

M. Germain Bapst, membre résidant, signale un certain nombre d'erreurs dans un ouvrage publié par M. Vanderheyem sous le titre de *Notice historique sur les joyaux de la Couronne conservés au Musée du Louvre*.

M. Saglio confirme les critiques formulées par M. Bapst et proteste contre les assertions de l'auteur qui paraît vouloir attribuer à l'administration du Louvre, et à lui en particulier, une collaboration à cette publication.

M. Julliot, associé correspondant à Sens, présente une statuette en ivoire du xv^e siècle, représentant la Vierge et l'Enfant Jésus, ainsi que deux petits bustes, également en ivoire, d'une époque un peu postérieure.

1. Letrône, *Recueil des inscriptions grecques et latines de l'Égypte*, t. II, p. 289 et planche XXIV, n° 25. — G. Deville, *Inscriptions grecques d'Égypte recueillies en 1861*, dans les *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 2^e série, t. II (1865), p. 467, n° 70.

M. Durrieu, membre résidant, lit une note de M. Castan, associé correspondant à Besançon, sur une bague romaine trouvée à Vaire-le-Grand (Doubs) :

« Dans le village de Vaire-le-Grand, situé sur la rive gauche du Doubs, au pied d'un promontoire rocheux qui supporte un château moderne ayant vraisemblablement remplacé un *castrum* antique, une poule, en grattant le sol d'un emplacement occupé par des sépultures romaines, a fait surgir une petite bague en or pur, du poids de 6 gr. 40, dont le chaton circulaire, de 9 millimètres de diamètre, porte, en pointillé, une inscription transversale qui est ainsi conçue : « AD CONL. »

« Cet anneau, dont le jonc, grossièrement forgé, n'a que 13 millimètres de diamètre intérieur, ne pouvait guère descendre au-dessous de la seconde phalange du plus petit des doigts d'une main très effilée; mais les sculptures antiques montrent des exemples de mains ornées de bagues qui ne dépassent même pas la première phalange des doigts¹. « Ne porter qu'une bague au petit doigt, » écrivait Pline l'Ancien², « c'est dire avec orgueil qu'on en a sous clé de plus « précieuses. »

« L'inscription ci-dessus transcrite ne peut laisser aucun doute sur le caractère de l'anneau qui en est pourvu. C'est un *annulus pronubus*, anneau de fiançailles, et l'inscription qu'il porte me semblerait devoir être interprétée suivant l'une ou l'autre de ces formules, d'ailleurs synonymes entre elles : AD · CONIugium, AD · CONIunctionem³, AD · CONIugendum; c'est-à-dire *en vue du mariage* ou *pour le mariage*. L'interprétation AD · CONIugem (à l'adresse de l'épousée ou pour l'épouse) serait également plausible.

« L'*annulus pronubus* était offert par le fiancé à sa future, peu de temps avant le mariage, comme gage de la sincérité

1. Voyez particulièrement « une main en bronze, fragment d'une statue conserré au Musée des Offices, à Florence » (Saglio, *Dictionnaire des antiquités*, fig. 353, t. I, p. 296, col. 2).

2. « Et unum (annulum) in minimo digito habuisse, pretiosioris in recondito supellectilis ostentatio est » (Pline, *Hist. nat.*, lib. XXXIII, c. vi).

3. L'expression *conjunctio* se trouve rapprochée du mot *annulus* dans ce passage de Tertullien : « Neque vestitus virilis, neque annulus aut conjunctio maritalis, de alicujus idoli honore descendit » (*De Idolatria*, c. xvi).

des promesses échangées entre eux. Juvénal parle de cet usage¹; Pline l'Ancien l'atteste également, mais en disant que la bague de fiançailles était de fer, sans pierre précieuse au chaton². Il est toutefois contredit par Tertullien³ et Isidore de Séville⁴, qui l'un et l'autre affirment que la bague de fiançailles était en or.

« Quel parti, dit à ce propos l'érudit Kirchmann⁵, devons-nous adopter en face d'une contradiction aussi flagrante? « Certes, je me trouve à cet égard absolument perplexé. »

« La contradiction s'explique cependant avec facilité. La bague de fiançailles, originairement en fer, se transforma plus tard en or par suite de l'invasion du luxe dans les mœurs romaines, Pline l'Ancien, lui-même, semble affirmer incidemment cette transformation, lorsqu'il dit, au sujet des diverses sortes de bagues⁶ : « Le luxe y a apporté des modifications nombreuses, ainsi qu'à tout ce qu'il touche. »

« Je dois la communication de cette bague à l'obligeance de M. Reboul de la Juillièrre, propriétaire du château de Vaire-le-Grand. »

M. Héron de Villefosse, membre résidant, envoie à la Société une note extraite de la *Gazette de France* (1^{er} mars 1782, p. 89); elle est relative à une célèbre inscription bilingue trouvée à Malte et conservée aujourd'hui au Musée du Louvre, dans la salle des antiquités phéniciennes⁷.

1. « Conventum tamen et pactum, et sponsalia nostra
Tempestate paras; jam a tonsore magistro
Pectoris, et digito pignus fortasse dedisti. »

(*Sat.*, VI, 25-27.)

2. « Quo argumento etiam nunc sponsae muneri ferreus annulus mittitur, isque sine gemma » (Pline, *Hist. nat.*, lib. XXXIII, c. 17).

3. « Circa feminas quidem etiam illa majorum instituta ceciderunt...; cum aurum nulla norat, praeter unico digito quem sponsus oppignerasset pronubo annulo » (*Apologet.*, c. vi).

4. « Feminae non usae annulis, nisi quos virgini sponsus miserat : neque amplius quam binos aureos in digitis habere solebant » (*Etymol.*, lib. XIX, c. xxxii).

5. Joh. Kirchmanni *De Annulis*. Lugd.-Batav., 1672, in-12, p. 157.

6. « Multis hoc modis, ut cetera omnia, luxuria variavit » (*Hist. nat.*, lib. XXXIII, c. vi).

7. Il s'agit de l'inscription bilingue, grecque et phénicienne, publiée dans le *Corpus inscriptionum semiticarum* sous le n° 122.

D'après la tradition, ce monument aurait été donné au roi Louis XVI, en 1780, par le chevalier de Rohan, grand maître de Malte, et le roi l'aurait fait déposer à la bibliothèque Mazarine. La note de la *Gazette* nous apprend, au contraire, que le don fut fait directement par l'Ordre de Malte à l'Académie des inscriptions et belles-lettres et que le commandeur de Boscheron, agent général de l'Ordre, fit apporter l'inscription à l'endroit même où la Compagnie tenait séance, le 16 février 1782. Il y a, dans cette note, des détails précis et une date certaine qu'il importe de relever¹ :

« L'ordre de Malte vient de donner à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une preuve de l'intérêt qu'il prend à ses travaux. On conservait dans cette île deux marbres, sur chacun desquels était gravée une même inscription phénicienne, que l'abbé Barthélemy avait expliquée; mais, comme il n'en avait eu que des moules en plâtre qui n'avaient pas l'authenticité des originaux, l'Ordre a voulu que l'un des marbres fût présenté de sa part à l'Académie, et le commandeur de Boscheron, agent général de l'Ordre, l'a fait transporter le 16 février. La Compagnie l'a reçu avec une vive reconnaissance et l'a placé avec distinction dans sa bibliothèque. Il ne s'agit dans l'inscription que d'un vœu adressé par deux Tyriens à Hercule; mais ce qui en fait le prix, c'est qu'elle sert à fixer la valeur, jusqu'à présent incertaine, de plusieurs lettres phéniciennes, qu'elle a engagé plusieurs savants de l'Europe à s'occuper de ce genre de littérature et qu'elle a donné lieu à des découvertes importantes. »

M. Ant. Héron de Villefosse présente ensuite, de la part de M. G. Musset, associé correspondant national à la Rochelle, une liste d'objets trouvés en Tunisie. Ces différents objets ont été rapportés par M. Lebois, vétérinaire de l'armée d'occupation, et acquis par M. G. Musset en 1887 :

1° Lampe romaine en terre jaune-rougeâtre terne. Long.,

1. Je dois la connaissance et la copie de ce petit document à mon cher et savant confrère M. Ludovic Lalanne, bibliothécaire de l'Institut.

0^m150; larg., 0^m100. *Un aigle entouré de guillechures*. Nom du potier : CAPRARI, *Caprari(i)*. Provenance : Carthage.

2^o Lampe romaine en terre jaune-rougeâtre terne. Long., 0^m150; larg., 0^m072. *Diane sur un cerf*, entourée d'oves. On lit :

EX OF
VINDI
CIS

Ex officina Vindicis.

Provenance : Carthage.

3^o Lampe romaine en terre jaune-rougeâtre terne. Long., 0^m120; larg., 0^m093. *Apollon sur un bige*, entouré de guillechures. Aucun nom de potier apparent. Provenance : Carthage.

4^o Lampe romaine en terre rouge très lustrée. Long., 0^m150; larg., 0^m075. Ornementation rayonnante dans le centre; à l'entour, des cœurs alternés avec des quatrefeuilles ou des rosaces. Provenance : El Djem.

5^o Petit vase allongé, à une anse, en terre rougeâtre devenue grise à la surface. Long., 0^m140; largeur de la base, 0^m040; de l'ouverture, 0^m030. Provenance : El Djem.

6^o Tronc de statuette mutilée, en marbre blanc, nu, de très bon style. Larg., 0^m600. Provenance : Tina, 10 février 1884.

7^o Pointes de flèches, lames, grattoirs, en silex blond, robenhausiens, patine brune, brillante et translucide; sans indication de provenance, sauf une pointe de flèche à base arrondie, très finement retouchée, qui provient de Sfax.

Séance du 14 Novembre.

Présidence de M. G. DUPLESSIS, ancien président.

Ouvrages offerts :

Atti della R. Accademia dei Lincei, année CCLXXXIV, 4^e série, t. III, part. 12; t. IV, part. 1-12. Rome, 1888, in-4^o.

Banquet given by the Learned societies of Philadelphia at the american Academy of music, septembre 17, 1887. Philadelphia, 1888, in-8^o.

Bullettino di Archeologia Cristiana del commendatore Giovanni Battista de Rossi. IV^e série, IV^e année. Rome, 1886, in-8°.

— *di archeologia e storia Dalmata*, anno XI, n° 8, 1888. Spalato, in-8°.

— *delle opere moderne straniere acquistate dalle biblioteche pubbliche governative del regno d'Italia*, t. III, nos 1-3. Rome, 1888, in-8°.

Der Geschichtsfreund Mittheilungen des historischen Vereins der fünf Orte Luzern, Ury, Schwyz, Unterwalden und Zug, t. XLIII. Einsilden, 1888, in-8°.

École française d'Athènes. Bulletin de correspondance hellénique. XII^e année, avril-novembre. Athènes, in-8°.

Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst, VII^e année, nos 9 et 10. Trèves, 1888, in-8°.

Mittheilungen des historischen Vereins für Steiermark, t. XXXVI. Graz, 1888, in-8°.

Proceedings of the Society of antiquaries of London, 19 avril-23 juin 1888. Londres, in-8°.

Revue belge de numismatique, année 1888, 4^e livr. Bruxelles, in-8°.

— *de Saintonge et d'Aunis*, t. VIII. Saintes, 1888, in-8°.

— *savoisienne*, XXIX^e année, juillet-août 1888. Annecy, 1888, in-8°.

Smithsonian miscellaneous Collections, t. XXXII. Washington, 1888, in-8°.

The american Journal of Archaeology and of the fine arts, juin 1888. Boston, in-8°.

Société des Antiquaires de la Morinie, bulletin historique, XXXVII^e année, 147^e livr. Saint-Omer, 1888, in-8°.

Viestnik hrvatskoga arkeologickoga drustva, t. X. Agram, 1888, in-8°.

Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, n° 11, année 1888. Trèves, 1888, in-8°.

BLANCHET (J.-Adrien). *Denier coronnat de Charles le Mauvais*, 1343-1387. Dax, in-8°.

- *Numismatique béarnaise. Les graveurs en Béarn.* Dax, 1888, in-8°.
- *Sceau de la Monnaie de Tournai.* Mâcon, 1888, in-8°.
- CHAVERONDIER (Auguste). *Notice sur le recueil des testaments enregistrés en la chancellerie de Fores, 1272-1467.* Saint-Étienne, 1888, in-8°.
- ESPÉRANDIEU (Ém.). *Note sur quelques monnaies découvertes à Poitiers par le R. P. Camille de la Croix.* Poitiers, 1888, in-8°.
- FLAMMARION (Jules). *Remontrances du Parlement de Paris au XVIII^e siècle, t. I, 1715-1753.* Paris, Imprimerie nationale, 1888, in-4°.
- HEISS (Aloys). *Description des monnaies antiques de l'Espagne.* Paris, 1870, in-4°.
- *Description générale des monnaies des rois wisigoths d'Espagne.* Paris, 1872, in-4°.
- PILLOY (J.). *Études sur d'anciens lieux de sépultures dans l'Aisne, t. II, 1^{re} livr.* Saint-Quentin, in-8°.
- ROBERT (F. DES). *Campagnes de Charles IV, duc de Lorraine et de Bar, en Franche-Comté, en Alsace, en Lorraine et en Flandres, 1638-1643.* Paris, 1888, in-8°.
- THÉDENAT (H.). *La stèle de Senobena.* Paris et Caen, 1888, in-8°.
- *Mémoire sur les milliaires de l'embranchement de la voie aurélienne qui allait à Riez.* Paris, 1888, in-8°.

Correspondance.

M. Maurice Prou, présenté par MM. E. Le Blant et Chabouillet, et M. le baron J. de Baye, présenté par MM. Aubert et Longnon, écrivent pour poser leurs candidatures à la place laissée vacante par la mort de M. Bordier; la commission chargée de faire un rapport sur les titres de M. Prou est composée de MM. Babelon, de Barthélemy et Durrieu; la commission chargée de présenter un rapport sur les titres de M. de Baye reste composée de MM. Flouest, A. de Barthélemy et Prost.

M. Aloys Heiss, présenté par MM. de Barthélemy et Schlumberger, écrit pour poser sa candidature au titre d'associé correspondant national à Sceaux; le Président désigne

MM. Babelon, Molinier et Müntz pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres du candidat.

Travaux.

M. E. Müntz fait, au nom de M. J. de Laurière, la communication suivante :

« M. l'abbé Carsalade, l'érudit président de la Commission des archives de Gascogne, avec une gracieuse obligeance pour laquelle nous lui témoignons toute notre gratitude, a bien voulu nous communiquer le document suivant extrait de l'inventaire des archives des comtes d'Armagnac, document qui nous révèle le nom de l'orfèvre, auteur du tombeau de Clément V, à Uzeste.

Extrait de l'inventaire des archives des comtes d'Armagnac.

« Item ung vidimus du marché de la tombe, sépulture, « chasse et tumbau du feu Pape Clément cinquiesme, fait « entre le procureur de Bertrand de Guot, vicomte de « Lomaigne et d'Autvillars, d'une part, et Jehan de Bonne- « val, marchand et bourgeois, orfèvre demourant à Orléans, « fait l'an mil CCC quinze, le mardy après la quinzaine de « Panthecouste, signé de notaire et scellé en cire vert du « scel de la prévosté d'Orléans, coté au doz II XX.

« Item une sentence arbitraire signée de notaire, faite « l'an mil CCC dix-neuf le xvi^e jour de juing, sur le débat de « la capse ou tumbé du feu pape Clément cinquiesme qui « estoit entre messire Bertrand de Guot et son procureur d'une « part, et Jehan de Bonneval, bourgeois d'Orléans et autres « orfèvres qui avoient fait ladite capse, d'autre part. Et fut « laditte sentence prononcée à Vilbaudraud au diocèse de « Bourdeaux, à laquelle sont annexées les lettres de l'offi- « cial de Bourdeaux, scellées du scel de l'officialité, conte- « nant comment maistre Jehan de Lessac, qui a signé ladite « sentence, est notaire. Coté au doz II. LXXX. »

M. R. de Lasteyrie, membre résidant, lit un mémoire sur l'église de Saint-Quinin de Vaison; il reconnaît dans cet édifice un ouvrage du milieu de l'époque romane.

Le mémoire de M. R. de Lasteyrie est renvoyé à la Commission des impressions.

M. Babelon, membre résidant, lit, au nom de M. Maurice Prou, une note relative aux inscriptions carolingiennes des cryptes de l'église Saint-Germain d'Auxerre. Quelques-unes avaient été aperçues par M. Alfred Ramé en 1880. M. Prou, en faisant tomber le badigeon du xvi^e siècle qui les recouvrait, a pu en découvrir quelques autres. Ces inscriptions sont peintes en rouge; elles se composent de lettres capitales; les mots ne sont pas séparés; elles sont en vers hexamètres.

A gauche de l'arcade qui précède le tombeau de saint Germain, on lit :

//////NS S///CRA QVAM CONFESSIO Po/////

////CVM VICET AC RoBVR DANT OSSA BEATA

SVPPLrCIBVS MANAT TELLVS VENERATA SALvTEm

à droite :

////STIS HIC IVRE PRECATA REDVNDAT

///TVTVM IVBAR EGROTIS PEV////////

OPTIMA SI POSCIT SP&S HINC BE////////

Plus près du tombeau de saint Germain, à la naissance de la voûte en berceau qui le précède, du côté gauche :

GERMANO \overline{DS} ANNVIT HOC REQV/////

REMIGIVS CVM HILARIO SACER EXP/////

à droite :

////LEVA TENENT BEATORVM CoRPoRA QVORVM

En un autre endroit de la crypte, près du tombeau de saint Censoir :

[S] \overline{CI} CENSVRII \overline{EPI} ET ///

Au-dessus, il y avait une autre ligne dont on n'aperçoit plus que des lettres isolées.

Toutes ces inscriptions sont, d'après M. Prou, celles qui, au dire de l'historien Raoul Glaber, avaient été composées par des *virī scolastici* et que Raoul avait été chargé, au début

du *xr* siècle, de restaurer. Il est donc probable qu'elles remontent à l'époque même de l'achèvement de la crypte, c'est-à-dire à l'année 859. Peut-être sont-elles l'œuvre du moine Héric. Quant à Raoul Glaber, il a dû se contenter d'en rafraîchir la couleur.

La fin du second et celle du troisième vers de la seconde inscription rapportée plus haut ne pourront jamais être retrouvées, car elles ont été recouvertes par une inscription du *xiii*^e siècle dont les lignes sont peintes alternativement en rouge et en noir, et dont quelques mots seulement étaient jusqu'ici visibles.

HIC TVMVLATA IACENT
FRATERNI MENBRA BEATI
QVI SEDIT IN EPISCOPATV
DIE VNO SVCCEDENS TER
CI POST BEATVM GER
MANVM ET CŪ PALMA
MARTIRII FELIX MIGRAV
AD X̄RM TERCIO KLOCTOB

Séance du 21 Novembre.

Présidence de M. A. DE BARTHÉLEMY, ancien président.

Ouvrages offerts :

Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, 3^e série, 48^e année (1886). Bordeaux, 1886-1887, in-8^o.

Atti della reale Accademia dei Lincei, anno CCLXXXV, 1888, série IV, t. XII, fasc. 2, 3, 4, 5. Rome, 1888, in-4^o.

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Duchesne, Ingold, Lescœur, Thédénat, IX^e année, n^o 22. Paris, 1888, in-8^o.

— de la *Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*, octobre 1888. Valence, in-8^o.

— de la *Société des Antiquaires de Picardie*, année 1888, n^o 3. Amiens, 1888, in-8^o.

- de la *Société d'études des Hautes-Alpes*, VII^e année, 1888, n^o 4 (28). Gap, 1888, in-8^o.
- Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, livr. LXXXVI. Bonn, 1888, in-8^o.
- Mémoires de la Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin*, IV^e série, tome VII, années 1884-1885. Saint-Quentin, 1888, in-8^o.
- de la *Société d'émulation de Cambrai*, t. CXLIII. Cambrai, 1888, in-8^o.
- Revue de l'Afrique française*, VII^e année, n^o 53. Paris, 1888, in-8^o.
- *savoisienne*, année XXIX, octobre-novembre 1888. Annecy, 1888, in-8^o.
- CHARMASSE (A. DE). *L'Horlogerie et une famille d'horlogers à Autun et à Genève aux XVI^e et XVII^e siècles*. Autun, 1888, in-8^o.
- LEDAIN (Bélisaire). *Bressuire (Deux-Sèvres). Notice géographique, historique et archéologique*. Poitiers, 1888, in-8^o.

Correspondance.

M. Robert de Guyencourt, présenté par MM. A. Bertrand et G. Schlumberger, écrit pour solliciter le titre d'associé correspondant national à Amiens. Le Président désigne MM. Courajod, de Lasteyrie et Mowat pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. Flouest, membre résidant, fait hommage, au nom de M. J. Pilloy, associé correspondant national à Saint-Quentin, du premier fascicule du second volume de ses *Études sur d'anciens lieux de sépultures dans l'Aisne*. Il se plaît à signaler l'intérêt soutenu d'une œuvre ayant fait faire, depuis quelques années, à la connaissance des temps mérovingiens, sous le rapport archéologique, les plus sérieux progrès.

M. Molinier, membre résidant, communique les photographies du buste reliquaire de saint Baudime conservé dans

l'église de Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme); il présente également les photographies de chapiteaux de l'église de Nozac.

M. Durrieu, membre résidant, présente un tableau qui vient d'être donné au Musée du Louvre par M. Maciet. C'est un volet de triptyque représentant la célèbre dame de Beaujeu, Anne de France, fille de Louis XI, et qui est le pendant d'un autre volet du même triptyque que possédait déjà le Musée du Louvre, où l'on voit le mari de la dame de Beaujeu, Pierre II, duc de Bourbon. M. Durrieu présente aussi une autre petite peinture française, de la fin du xv^e siècle, qui fait également partie du don de M. Maciet.

M. de Boislisle, membre résidant, commence, en communication, la lecture d'un mémoire sur les statues de Louis XIV conservées en province.

A cette occasion, M. Bapst, membre résidant, signale un acte notarié d'où il résulte que le cardinal de Richelieu commanda, en 1639, pour le château de Richelieu, une statue de bronze représentant une Renommée; l'exécution de cette statue était confiée au sculpteur Guillaume Bertholet.

M. Charles Ravaisson-Mollien, membre résidant, fait la communication suivante :

« Les restaurations des sculptures antiques ont produit toutes sortes d'erreurs. Quelques-unes, des plus graves, ont été signalées dans la *Revue archéologique* de 1876, d'autres plus récemment, et ces exemples ont prouvé l'utilité des étiquettes analytiques placées depuis plusieurs années devant nos marbres grecs et romains au Louvre. Cependant quelques personnes se demandent encore s'il est utile que la distinction des parties antiques et modernes soit poussée jusqu'aux détails; la connaissance de ces détails est, en réalité, nécessaire pour une juste appréciation d'œuvres masquées, abâtardies, ridiculement encadrées. Un nouvel exemple suffira peut-être pour le montrer, celui de notre amazone blessée, dont le torse, avec la tête, d'une grande beauté, a été consi-

déré comme reproduisant une œuvre de Crésilas, puis, dernièrement, rapporté à Polyclète¹.

« Jadis on reconnut, au costume, que le bas de cette statue, pas plus que les bras, n'appartenaient au torse ni à la tête ; en effet, les jambes sont vêtues, et ce n'est qu'avec une tunique au-dessus des genoux que de nombreux monuments antiques représentent les amazones. Toutefois ces jambes drapées ne parurent pas d'un temps très récent, et, sans en distinguer le travail de celui des mains, on regarda toute la restauration comme « du xvi^e siècle ; » c'est avec cette attribution qu'on voit l'ensemble du sujet dont il s'agit gravé dans le *Musée de sculpture* de Clarac (pl. CCLXV), tandis qu'une autre gravure, à côté de la précédente, représente le torse avec la tête comme seule « partie antique. » Depuis, on a compris que, par « restauration du xvi^e siècle, » il fallait entendre : parties *sculptées* au xvi^e siècle. Or, un examen moins sommaire des fragments qui forment notre statue fait voir que ladite restauration se compose d'au moins deux genres de travail très différents, l'un moderne, avec des parties faites pour s'ajuster aux cassures de l'antique, l'autre d'un style plus ancien que celui de la Renaissance et ne s'adaptant qu'au moyen de raccords.

« La tête a été séparée du torse, mais lui appartient (pentélique à grain égal). Au contraire, 1^o entre le torse et les jambes, il y a de nombreuses pièces, et il est évident que ces pièces ont été taillées pour réunir deux blocs de marbre qui n'étaient pas faits l'un pour l'autre ; 2^o le bloc inférieur a subi quelques rapiècements, notamment la restauration des orteils droits ; 3^o ce bloc est de marbre antique, cipollin, à grain rappelant celui du torse, mais veiné de verdâtre et moins fin ; 4^o tandis que tout le bras et la main gauches, d'une part, et la moitié inférieure de l'avant-bras droit avec la main, d'une autre, ont été sculptés en marbre blanc pour s'adapter à l'épaule et tenir la draperie ; le bras droit avec la

1. *Académie des inscriptions et belles-lettres*. M. Félix Ravaisson a aussi reconnu au Louvre une tête jadis appelée « Athlète vainqueur » et un corps restauré en « Germanicus, » de la collection Campana, pour être des répétitions de la tête et du corps du Diadumène de Polyclète.

moitié supérieure de l'avant-bras offrent le même travail et le même marbre que les jambes ; 5° ces constatations faites, on reconnaîtra sans difficulté que les jambes drapées, avec le pied gauche et l'arbre, ainsi que le bras droit, offrent, sans approcher de la beauté de la partie grecque, un style empreint de la traditionnelle et savante simplicité antique, tel que celui qui fut propre aux œuvres de Rome aux premiers siècles de notre ère.

« C'est donc avec la moitié d'une seconde statue antique que l'amazone du Louvre a été restaurée ; on peut ajouter que le costume et l'attitude de celle-ci semblent convenir à l'une des muses ou à Apollon. Quoi qu'il en soit de ce dernier point, 1° il y a un sérieux intérêt à rapprocher un tel fragment des sculptures antiques analogues ; 2° rien n'était plus propre à fausser le jugement de l'archéologue ou de l'artiste sur la valeur, intrinsèque ou relative, de notre amazone blessée, ainsi que sur celle des morceaux disparates qui l'entourent, que de confondre les époques où ceux-ci furent sculptés dans une sorte de moyenne conventionnelle au lieu d'en discerner les détails et d'en rechercher les origines. »

Séance du 28 Novembre.

Présidence de M. G. SCHLUMBERGER, vice-président.

Ouvrages offerts :

- Analecta Bollandiana*, t. VII, fasc. 3. Bruxelles, 1888, in-8°.
Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, 1888, 2° trimestre. Fontainebleau, 1888, in-8°.
Archeologia, seconde série, t. I. Londres, 1888, in-4°.
Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, 1888, nos 7-9. Niort, in-8°.
Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, année 1886-1887. Châlons-sur-Marne, 1888, in-8°.
Memorie della Regia Accademia di Scienze, Lettere ed Arti in Modena, serie II, vol. V. Modena, 1887, in-4°.

Proceedings of the Canadian Institute Toronto, III^e série, t. VI, fasc. 1. Toronto, 1888, in-8°.

Rapports des Membres de la Société archéologique impériale de Russie. Saint-Pétersbourg, 1887, in-4°.

Transactions of the American philosophical Society, t. XVI. Philadelphia, 1888, in-4°.

ANTONINA. *Rapports sur la Roumélie*. Saint-Pétersbourg, 1887, in-4°.

DE ROSSI (le commandeur G. B.). *Allocution prononcée en présentant à l'Académie le travail du P. C. de la Croix, intitulé : Monographie de l'hypogée Martyrium de Poitiers*, le 25 février 1886. In-folio.

DU BOIS (L.). *Coutumes des pays et comté de Flandre*, t. II. Bruxelles, 1887, in-4°.

LAIQUE (L. DE). *Constantin le Grand et sa mère Hélène*. Rome, 1887, in-8°.

LAURENT (Ch.). *Coutumes des pays, duché de Luxembourg et comté de Chiny* (deuxième supplément). Bruxelles, 1887, in-4°.

QUARRÉ-REYBOURDON (L.). *Notice sur Jean-Baptiste Wasles*. Lille, 1888, in-8°.

SAUVAGE (l'abbé). *L'ancien jubé de Caudebec-en-Caux*. In-8°.

Correspondance.

M. Omont, présenté par MM. Delisle et de Montaiglon, écrit pour poser sa candidature à la place laissée vacante par la mort de M. Bordier. Le Président désigne MM. de Lasteyrie, Collignon et Homolle pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. de Boislesle, membre résidant, continue la lecture de son mémoire sur les statues de Louis XIV élevées en province.

M. l'abbé Thédenat, membre résidant, lit un mémoire dans lequel il établit que la divinité honorée à Essarois (Côte-d'Or) s'appelait Apollo Vindonnus.

Le mémoire de M. l'abbé Thédénat est renvoyé à la Commission des impressions.

M. Charles Ravaisson-Mollien, membre résidant, fait la communication suivante :

« La statue colossale du palais Spada, à Rome, était naguère encore regardée comme offrant le meilleur et le plus sûr portrait du grand Pompée. M. Bernoulli, dans sa récente *Römische Ikonographie* (1882), mettait cette ressemblance en doute. En effet, ce n'est pas cette tête, ce ne sont pas ces traits que présentent les médailles de Cn. Pompée le père. M. Helbig l'a expliqué il y a peu de temps (1886) dans le nouveau *Bulletin archéologique de Rome (Mittheilungen, vol. I, p. 37)*, et, en même temps, il a signalé, en en publiant deux photographies, une tête de marbre (appartenant à un collectionneur de Paris) où Pompée est véritablement reconnaissable et que répètent, paraît-il, deux têtes du Musée Torlonia et une du Musée de Venise.

« Sur les médailles et sur lesdites photographies, la physionomie du rival de César offre plus de bonhomie que de noblesse et rappelle ce que Plutarque en écrivait : « L'amabilité y était jointe à une affabilité digne. » Le front est peu élevé, le bas du visage rentre, le front porte quelques rides de bas en haut, les cheveux sont également menés d'arrière en avant et présentent deux particularités à noter : sur le front ils soulèvent une mèche (ce qui, dit M. Helbig, contribue peut-être à faire comparer Pompée à Alexandre le Grand) et, sur le cou, ils forment comme un bourrelet.

« Tous ces caractères se retrouvent dans une tête de beau travail, sortie, il y a quelques années, des caves du Louvre, et dont le nez est restauré. Les photographies que voici suffiront à l'établir; ce portrait est maintenant exposé dans la salle dite des empereurs.

« Une tête intéressante aussi, acquise l'été dernier, vient d'être placée dans la salle du Mars Borghèse; c'est celle qui avait paru offrir quelque ressemblance avec Domitius Ahenobarbus. En réalité, cette tête âgée ne représente pas ce Romain, car, sans parler d'une différence entre les physionomies, elle

a le front garni de cheveux, tandis que les médailles de D. Ahenobarbus le montrent chauve. »

M. l'abbé Thédénat, membre résidant, lit un mémoire de M. Maxe-Werly, associé correspondant national à Bar-le-Duc, sur les vases à inscriptions bachiques.

Le mémoire de M. Maxe-Werly est renvoyé à la Commission des impressions.

M. Courajod, membre résidant, communique des moulages exécutés d'après des masques en marbre présentant de l'analogie avec ceux qu'il a précédemment signalés ; il montre comment ces masques s'appliquaient sur des statues de matière différente.

Séance du 5 Décembre.

Présidence de M. A. LONGNON, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Beurlier, Duchesne, Lescœur, Thédénat, IX^e année, n^o 23. Paris, 1888, in-8^o.

— *de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. XXXVI, 1^{re} livr. Limoges, 1888, in-8^o.

Mémoires et documents publiés par la Société archéologique de Rambouillet, t. VIII, 1887-1888. Rambouillet, 1888, in-8^o.

Revue africaine, XXXII^e année, n^o 188. Alger, 1888, in-8^o.

— *de l'Art chrétien*, nouvelle série, t. VI. Paris, 1888, in-4^o.

BAYE (baron J. DE). *Noticia dal obra intitulada, l'archeologica prohistorica*. Lisbonne, 1888, in-8^o.

BIDAULT (Léonce). *Description d'un polyandre mérovingien trouvé en Bourgogne*. Chalon-sur-Saône, 1888, in-4^o.

HAIGNERÉ (l'abbé). *Société des antiquaires de la Morinie. Les chartes de Saint-Bertin*, t. II, 1^{re} partie. Saint-Omer, in-4^o.

ROLLAND (E.). *Recueil de Chansons populaires*, t. I-V. Paris, 1883-1887, in-8^o.

Correspondance.

M. François Delaborde, présenté par MM. Maury et Duplessis, écrit pour poser sa candidature à la place laissée vacante par la mort de M. Bordier; le Président désigne MM. Durrieu, Lecoy de la Marche et Courajod pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

M. l'abbé Guichard, curé de Pupillin (Jura), présenté par MM. U. Robert et l'abbé Duchesne, écrit pour poser sa candidature au titre d'associé correspondant national; le Président désigne MM. de Barthélemy, Flouest et de Boislisle pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Élections.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour le renouvellement du bureau et des commissions pendant l'année 1889.

Sont élus :

Président : M. G. Schlumberger.

1^{er} Vice-président : M. H. Gaidox.

2^e Vice-président : M. Müntz.

Secrétaire : M. de Boislisle.

Secrétaire-adjoint : M. U. Robert, en remplacement de M. d'Arbois de Jubainville non acceptant.

Trésorier : M. E. Aubert.

Bibliothécaire-archiviste : M. P. Nicard.

MM. Courajod et Ant. Héron de Villefosse sont élus membres de la Commission des impressions.

MM. Prost et Longnon sont élus membres de la Commission des fonds.

Travaux.

M. Gaidox, membre résidant, fait hommage à la Compagnie des cinq volumes formant le *Recueil de Chansons populaires* de M. E. Rolland.

« Malgré leur titre, dit-il, ces volumes ne seront pas trop déplacés dans notre bibliothèque, car l'Académie celtique que nous continuons à publier, dans ses Mémoires, plus d'une chanson populaire. Le recueil de M. Rolland est le plus important qui ait paru en France par sa richesse et par son caractère scientifique. M. Rolland y réunit toutes les variantes, à lui connues, de la même chanson, de sorte qu'on peut se rendre compte de sa propagation, sinon de son histoire et de son origine qui sont choses obscures. Il a aussi donné les mélodies des chansons, mélodies qui sont, elles aussi, des documents pour l'histoire de la musique. »

M. de Boislisle, membre résidant, continue la lecture de son mémoire sur les statues de Louis XIV.

M. Durrieu, membre résidant, communique deux photographies d'une statuette de Vénus qui appartient à M. Émile George, juge au tribunal de Belfort.

« D'après les renseignements transmis en même temps que les photographies par M. Émile George, cette statuette en albâtre, de 0^m32 de haut, qui a subi quelques restaurations aux bras et au cou, aurait été trouvée à Mandeure (Doubs), sur l'emplacement de l'ancienne ville d'Epamanduodurum, dans les ruines du théâtre gallo-romain que l'on suppose avoir été construit sous Trajan. A la fin du siècle dernier, les princes de Montbéliard, de la maison de Wurtemberg, dont l'autorité s'étendait sur la contrée, y firent exécuter des fouilles. De nombreux objets antiques furent alors mis au jour : statuettes, vases, marbres, etc. La majeure partie de ces objets fut, dans la suite, transportée en Wurtemberg; plusieurs cependant sont restés dans le pays. Tel est le cas pour la statuette de M. George, qui a été acquise par son grand-père d'un habitant de Montbéliard et qui depuis lors a toujours été possédée par sa famille. »

Séance du 12 Décembre.

Présidence de M. A. LONGNON, président.

Ouvrages offerts :

Archiv für Oesterreichische Geschichte, t. LXXI, 1^{re} et 2^e parties. Vienne, in-8°.

Bulletino di Archeologia e Storia Dalmata, anno XI, n° 11. Spalato, 1888, in-8°.

Journal des Savants, octobre-novembre 1888. Paris, in-4°.

Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras. Arras, 1888, in-8°.

Revue de l'Afrique française, VII^e année, n° 54. Paris, 1888, in-8°.

Sitzungsberichte der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften Philosophisch-historische classe, t. CXIV, 11^e livr., 2^e cahier. Berlin, 1887, in-8°.

BEAUMONT (H. DE). *Lettre à Messieurs les membres de l'Académie française*. Meulan, 1889, in-18.

DUMUYS (Léon). *Voyage au pays des Fiords*. Orléans, 1889, in-18.

OMONT (Henri). *Inventaire sommaire des manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale*, 1^{re}, 2^e et 3^e part. Paris, 1888, in-8°.

QUARRÉ-REYBOURBON (H.). *Les mémoriaux d'Antoine de Succa, recueil de dessins artistiques concernant les Pays-Bas et particulièrement la ville de Lille*. Paris, 1888, in-8°.

Correspondance.

M. l'abbé Rabiet, présenté par MM. de Barthélemy et Duchesne, demande à être admis au nombre des associés correspondants nationaux ; le Président désigne MM. Héron de Villefosse, Prost et Homolle pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

Le Président annonce que notre confrère, M. l'abbé Duchesne, vient d'être élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

M. de Laigue, associé correspondant à Florence, lit une

note sur un fragment de patère en bronze, trouvé à Nérès, sur lequel sont représentés des jeux du cirque.

Le mémoire de M. de Laigue est renvoyé à la Commission des impressions.

M. Courajod, membre résidant, signale quelques imitations de l'antique faites à l'époque de la Renaissance, notamment un très bon buste en bronze, faussement attribué à Euripide. M. Courajod en a retrouvé, à Florence, le modèle antique ; il présente ensuite un buste en bronze que l'on croit être le portrait de Louis III de Gonzague et qu'il est tenté d'attribuer à Baroncelli ou à Dominico di Paris.

M. Müntz fait des réserves sur l'identité du personnage représenté.

M. Collignon, membre résidant, fait une communication sur des têtes antiques trouvées dans l'île d'Amorgos.

M. Mowat, membre résidant, communique l'empreinte d'un sceau en bronze qui a été examiné par M. le baron de Baye dans la collection Amilcare Ancona, à Milan. Le sceau



Sceau de la collection Amilcare Ancona.

est de forme quadrangulaire ; l'inscription, en relief et en caractères rétrogrades sur deux lignes, se lit ainsi :

BARBARI
NEVIVAS

Barbarine, vivas !

Le nom d'homme *Barbarianus* paraît assez rare, car il ne se rencontre qu'une fois dans les tables onomastiques des vingt volumes du *Corpus inscriptionum latinarum*¹ actuellement parus.

M. Mowat communique ensuite, également de la part de M. de Baye et d'après une copie de M. le D^r Berlanga, une inscription qui aurait été découverte à Malaga en mai 1888.

AVRELIVSIV
LIANVS NA
TIONEM AF
RAMQVI VI
XIT ANN VI
M · X · DIES
XI MANET
INDEIGLoRIA

Aurelius Julianus, nationem afram, qui vixit ann(os) vi, m(enses) x, dies xi; manet in Dei gloria.

Sans attacher plus d'importance qu'il ne convient à la faute grammaticale *nationem afram* pour *natione afra*, M. Mowat signale comme insolite la formule finale *manet in Dei gloria*; tout au moins, il n'en connaît aucun autre exemple.

M. l'abbé Duchesne et d'autres membres appuient cette observation et demandent que des réserves soient faites sur l'authenticité de ce texte, jusqu'à plus ample informé. Des renseignements seront demandés à M. le D^r Berlanga².

1. *C. I. L.*, t. VIII, 5887.

2. Un estampage a été subséquemment envoyé par M. le D^r Berlanga; l'empreinte est très nette. L'inscription occupe en hauteur 0^m215, en largeur 0^m140; à gauche, une palme au pointillé; au-dessus et au-dessous, un rinceau de feuillage au pointillé. Les lettres sont de forme grêle et allongée. Les E à barres inégales et les R avec queue insérée à l'intersection de la haste et de la boucle ont une forme qui impressionne défavorablement.

Séance du 19 Décembre.

Présidence de M. LONANON, président.

Ouvrages offerts :

Beitrage sur Vaterlandischen Geschichte, herausgegeben von der historischen und antiquarischen gesellschaft zu Basel, nouv. série, t. III, 1^{re} livr. Basle, in-8°.

Bollettino delle opere moderne straniere acquistate dalle biblioteche pubbliche governative del regno d'Italia, t. III, n° 4. Rome, 1888, in-8°.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, t. XXVII (année 1887). Nantes, 1888, in-8°.

Bulletin de la Société de Borda, XIII^e année, 1888, 4^e fasc. Dax, 1888, in-8°.

Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst, VII^e année, n° 11. Trèves, 1888, in-8°.

Société archéologique de Bordeaux, t. X, fasc. 3; t. XII, fasc. 4; t. XIII, fasc. 1. Bordeaux, 1887, in-8°.

Répertoire des travaux historiques, t. III, supplément, index. Paris, 1888, in-8°.

BERTHELOT et BUETTE. *Collection des anciens alchimistes grecs*, 3^e livr. Paris, 1888, in-4°.

GRANGES DE SURGÈRES (le marquis DES). *Iconographie bretonne avec notices biographiques*, t. II. Rennes, 1889, in-8°.

LASTYRIE et Eugène LEFÈVRE-PONTALIS (Robert DE). *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques, publiés par les Sociétés de la France*, 4^e livr. Paris, 1888, in-4°.

PETIT (Ernest). *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean Sans-Peur, ducs de Bourgogne, 1363-1419*. Paris, 1888, in-4°.

Travaux.

M. de Laigue, associé correspondant, lit une note sur un groupe sculpté, trouvé à Nérès et représentant deux figures, l'une debout, l'autre assise.

Le mémoire de M. de Laigue est renvoyé à la Commission des impressions.

M. le baron de Baye, associé correspondant, fait la communication suivante :

« J'ai l'honneur de soumettre à la Compagnie la photographie de bijoux récemment exhumés de la nécropole franque d'Harmignies (Belgique), par M. le baron de Loë. Presque tous offrent des représentations animales ; cette particularité leur donne un réel intérêt. Les fibules ornithomorphes sont nombreuses et très connues en France ; cependant leur présence en Belgique n'avait pas encore été signalée. Les Musées de Namur et de Charleroi n'en possèdent pas un seul spécimen.

« La découverte d'Harmignies corrobore une remarque que j'ai déjà faite. Elle affirme une fois de plus la réunion des fibules allongées à rayons (fibules digitées de l'abbé Cochet) avec les figurations d'oiseaux à bec crochu. Les rayons sont eux-mêmes souvent formés de ces têtes d'oiseaux.

« Je ferai aussi remarquer l'intérêt des deux plaques de ceinture. L'une porte un lion et l'autre un cerf dont les pattes reposent sur des serpents entrelacés. Ce sujet n'a pas encore été remarqué et mérite de fixer l'attention de la Société. »

Séance du 26 Décembre.

Présidence de M. A. LONGNON, président.

Ouvrages offerts :

Aarboger annales der nordisk oldkyndighed og historie, t. III, 3^e livr., 1888. Copenhague, in-8°.

Atti della R. Accademia delle scienze di Torino, t. XIV-XXII. Turin, in-4°.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, octobre-novembre 1888. Mulhouse, 1888, in-8°.

Il primo secolo della R. Accademia delle scienze di Torino. Notizie storiche e bibliografiche. Torino, 1888, in-4°.

Korrespondenzblatt der Westdeutschen zeitschrift für Geschichte und Kunst, t. VII, n° 11, 1888, in-8°.

Memorie della Reale accademia delle scienze di Torino, 2^e série, t. XXI-XXXVIII. Turin, in-4^o.

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, 2^e série, t. X. Poitiers, 1888, in-8^o.

Sociedades Cartos Ribeiro Propaganda das Sciencias naturais e Sociales em Portugal. Paleothnologia Portuguesa, t. XI. Porto, 1885.

Trzեսce Starinarskaga Društva, ann. 1887. Zadar, 1888, in-12.

MARTHA (Jules). *L'Art étrusque*. Paris, 1889, in-4^o.

MÜNTZ (Eugène). *Olivier Rayet, 1847-1887*. Paris, 1888, in-8^o.

PEYRON (Amedeo). *Papyri graecae regii Taurinensis Musei Aegyptii*, pars I. Turin, 1826, in-4^o.

REY (E.-G.). *L'Ordre du Temple en Syrie et à Chypre*. Arcis-sur-Aube, 1888, in-8^o.

ROMAN (Joseph). *Répertoire archéologique du département des Hautes-Alpes*. Paris, 1888, in-4^o.

Travaux.

Le Président annonce la mort de M. Ed. Aubert et se fait l'interprète de la Compagnie pour exprimer les vifs regrets de la Société à l'occasion de ce triste événement qui lui enlève l'un de ses confrères les plus dévoués et les plus actifs.

M. E.-G. Rey, membre résidant, lit la note suivante :

« La Chronique de Gautier le Chancelier *De bello Antiocheno* vient d'être publiée dans le t. V des *Historiens occidentaux des Croisades*. Nous y lisons, p. 87, que Borsonki, atabek de Mossoul, ayant franchi l'Euphrate, au mois d'août 1115, fit halte, pour rafraichir et reposer ses troupes qui venaient de traverser la Mésopotamie, en un lieu nommé *ad Salinas*.

« L'éditeur de ce volume du *Recueil de l'Institut* identifie, dans une note, ce point avec un tertre, très voisin de Scheizar, nommé Tell-el-Meleh. Je ne saurais partager son opinion et je crois retrouver les *Salinas* dont il est ici question dans les grandes salines du lac salé de Djabboul, au sud-est d'Alep, sur la rive droite duquel le Ouady-Boutnan offre un

magnifique lieu de campement abondamment pourvu d'eau, de pâturages et d'autres ressources de toute nature.

« Voici les raisons qui me paraissent militer en faveur de cette opinion. Le prince d'Antioche était venu camper avec ses troupes sous Apamée (Femie) au moment où Borsonki, après avoir passé l'Euphrate, s'arrêta *ad Salinas*. Or, ce point, tout en n'étant pas très éloigné de Femie, l'était cependant assez pour donner au prince d'Antioche l'espoir d'être secouru à temps par le roi de Jérusalem et le comte de Tripoli, à qui il avait envoyé des messagers. Ce qui ne serait guère admissible avec la position de Tell-el-Meleh, situé seulement à quatre heures de marche de Femie.

« Nous savons, en outre, qu'après un repos assez long les troupes musulmanes se dirigèrent vers Scheizar, en passant par Salobria, bourgade placée au nord de Hamah et qui n'a point encore été identifiée.

« D'où il résulte, pour moi, que le site de *Salinas* ne peut être retrouvé à Tell-el-Meleh, trop voisin de Scheizar, mais qu'il s'accorde bien mieux avec le lac salé de Djabboul et le Ouady-Boutnan, large et riche vallée qu'arrose le Nahar-ed-Dahab. Enfin, sur la rive occidentale du lac de Djabboul, se voit encore un village nommé El-Mellouhah. »

M. Müntz, membre résidant, signale une opinion énoncée par M. Valton au sujet d'un portrait des *Offices*, attribué à Boticelli, et que l'on a cru représenter, soit un inconnu, soit Pic de la Mirandole. M. Valton pense que ce portrait est celui de Pierre de Médicis, fils de Laurent le Magnifique; il se fonde sur la ressemblance avec une miniature de Pierre de Médicis, publiée par M. Müntz, et sur la présence d'une médaille de Cosme de Médicis entre les mains du personnage du portrait des *Offices*.

M. d'Arbois de Jubainville, membre résidant, présente une série d'observations sur les noms de lieux dérivés de noms propres d'hommes, principalement sur ceux qui sont tirés des gentilices en *anus*.

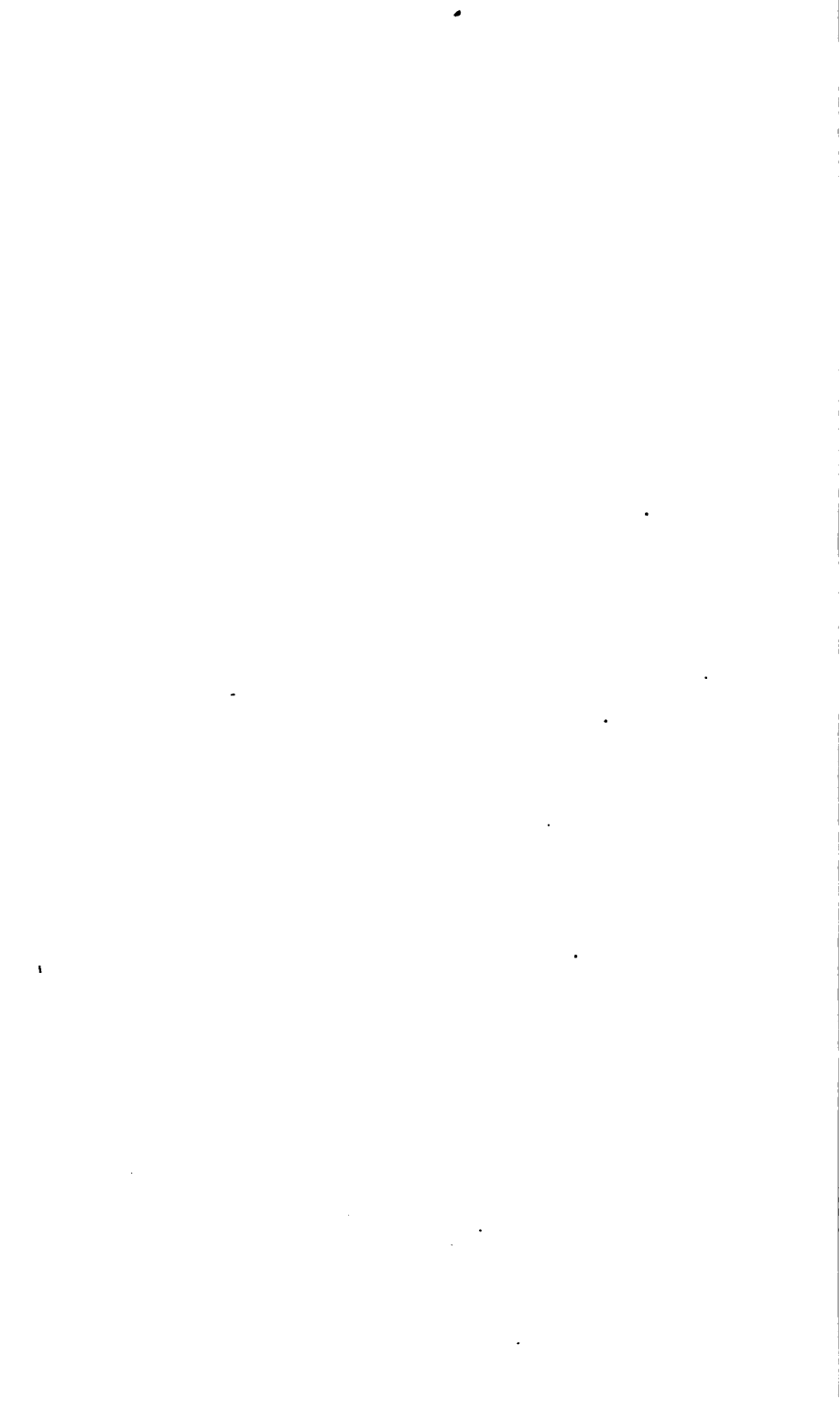
M. Durrieu, membre résidant, présente un petit livre d'Heures du commencement du xv^e siècle, orné de vingt-deux miniatures. Ce livre d'Heures s'ouvre par un calendrier à l'usage de Metz. La première miniature, qui suit immédiatement, montre une dame à genoux devant la Vierge. Six feuillets plus loin, on voit, dans une autre peinture, un chevalier en prières. Des armoiries sont peintes auprès des deux figures : pour le chevalier, d'or à la bande de sable chargée de trois châtelets d'argent ; pour la dame, qui est la femme du chevalier, car son blason est accolé au sien, de gueules à trois chevrons d'or au chef d'azur de trois tours d'argent. Ces armoiries sont celles de deux vieilles familles de Metz, les de Vy et les Baudoche. En consultant l'ouvrage de M. le baron d'Hannoncelles sur *Metz ancien*, II, p. 262, il est facile de constater que l'union des deux écussons autorise à reconnaître en toute certitude, dans les deux personnages peints sur les feuillets du livre d'Heures, Jean de Vy, III^e du nom, écuyer, seigneur de Saint-Jure, échevin du palais à Metz, qui mourut le 7 mars 1449, et sa première femme Perrette, fille de Jean Baudoche l'échevin, morte au mois d'août 1409. Ce qui donne un intérêt particulier aux Heures de Jean III de Vy, c'est que M. Durrieu a retrouvé, il y a quelques semaines, dans la fameuse bibliothèque de sir Thomas Phillipps conservée à Cheltenham, en Angleterre, un autre manuscrit exécuté pour le même individu. Il s'agit d'un exemplaire de très grand format de la traduction de Tite-Live, par Pierre Bercheure, relié aux armes de La Vieuville, portant le n^o 266 dans le catalogue des collections de Cheltenham. Ce volume est orné de quatre-vingt-cinq miniatures. Celles-ci présentent une telle analogie de facture avec celles du livre d'Heures, qu'on doit admettre qu'elles sont dues au même enlumineur. Or, le volume de Cheltenham se termine par une note précieuse qui, après avoir mentionné comment le manuscrit a été transcrit d'après un autre exemplaire venant du roi Jean et prêté à Jean III de Vy par le fameux Beaudricourt, le protecteur de Jeanne d'Arc, mentionne encore le nom du copiste, et, circonstance bien plus rare, celui de l'enlumineur :

« Le roy Jehan de France fist escrire cestui livre et trans-
« later de latin en romant; lequel roy le donnait à Marie,
« sa fille, duchesse de Bar..... et de la ditte duchesse revint
« en la main du duc Edouart de Bar, son filz, et puis revint
« le dit livre en la main de Loys, frère au dit duc Edouart,
« cardinal et duc de Bar; lequel dit cardinal duc donnait la
« ditte duchie de Bar et ses seingnouries à René, filz du roy
« Loys de Secille et duc d'Anjou.....; lequel dit René, roy
« de Secille et de Jerusalem, duc d'Anjou, de Bar et de
« Lothraïne, quant il vout aler en son royaume de Secille
« pour prendre la succession qui ly estoit eschente de par
« le roy Loys, son frere, donnait cestui livre à honnouray
« chevalier messire Robert de Baudrecourt et bailly de
« Chalmont; et le dit messire Robert le prestait à Jehan
« de Vy l'eschevin, filz de feu messire Jehan de Vy, che-
« valier; lequel dit Jehan de Vy le fit contre escrire par
« maistre Jehannin de Rouen, l'escripvain. *Et fust le dit liore*
« *enlumines par maistre Henri d'Orquevaulz, et fust parfait et*
« *affenis en l'an mil III^e et XL^e.* »

C'est donc également à maître Henry d'Orquevaulz qu'on peut attribuer les miniatures du livre d'Heures mis sous les yeux de la Société. Le Tite-Live de Cheltenham ne donne pas seulement le nom de cet enlumineur, il fournit jusqu'à son effigie. En effet, dans la dernière peinture du volume, placée immédiatement avant la note qui vient d'être citée, peinture qui est divisée en deux parties superposées, on voit en haut Jean III de Vy à genoux devant la Vierge, vêtu comme il l'est dans la miniature du livre d'Heures, et ayant également son blason auprès de lui, et, au-dessous, le copiste et l'enlumineur du manuscrit, par conséquent Jehannin de Rouen et Henry d'Orquevaulz, assis à leurs tables de travail. Les trois têtes sont empreintes d'un caractère de personnalité assez accentuée pour qu'on puisse les considérer comme de véritables portraits.

1. La fin de cette note, qui a été complétée à une époque postérieure, raconte que le manuscrit fut légué par Jean III de Vy à son petit-neveu Pierre Bandoche et qu'il passa ensuite par héritage à la famille de Hamels, puis à celle de La Vieuville.

La mise en lumière du nom et des œuvres de maître Henry d'Orquevalz apporte un élément nouveau pour l'histoire de l'art en Lorraine au moyen âge. Par malheur, il ne s'agit que d'un pauvre praticien de province dont les œuvres sont trop souvent grossières et qui se borne à imiter tant bien que mal les admirables modèles que créait à la même époque, à Paris et dans le centre de la France, l'école de Pol de Limbourg et de ses frères. Néanmoins, ses miniatures méritent d'être signalées et étudiées comme types d'un atelier local bien déterminé. Il faut ajouter que, dans l'état actuel des choses, la peinture finale du Tite-Live de Cheltenham, où Henry d'Orquevalz s'est représenté à l'œuvre, est le plus ancien exemple, à date précise et à attribution indiscutable, qui ait encore été signalé de portrait d'un artiste français peint par lui-même.



TABLES

DU

BULLETIN DE 1888.

I.

Renseignements généraux.

	Pages
Bureau de la Société pour l'année 1888.	5
Membres honoraires	6
Associé correspondant étranger honoraire	7
Membres résidants.	8
Associés correspondants nationaux classés par départements.	13
Associés correspondants nationaux résidant à l'étranger.	30
Associés correspondants étrangers	30
Sociétés savantes avec lesquelles la Compagnie est en correspondance	34
Associés correspondants nationaux classés par ordre alphabétique	41
Notice sur M. P.-Ch. Robert	49
Rapport annuel du trésorier sur la situation financière de la Compagnie.	109
Liste des départements où la Compagnie n'a pas de correspondants	112
Rapport de la Commission des fonds sur la gestion du trésorier	126
Lettre de M. Brown relative à la réunion à Rome d'un congrès préhistorique	133

Invitation au Congrès de la Société française d'archéologie à Dax	207
Élection du bureau pour l'année 1889	292

II.

Index par noms d'auteurs.

ARBOIS DE JUBAINVILLE (H. D'), M. R. Mamurra, ingénieur de César	102
— Provenance de l'étain dans la haute antiquité.	113, 144
— Sur le sens du mot celtique <i>Lagu</i>	114
— La <i>husa</i> germanique	119
— Observation sur la qualification <i>mérovingienne</i> donnée à certains bijoux trouvés aux environs du Caucase	122
— Usage des chars de guerre chez les Gaulois	192
— Le nom <i>Rhodanus</i> est probablement d'origine ligure.	243
— Noms de lieu dérivés de gentilles en <i>enus</i>	300
AUBERT, M. R. Rapport sur la situation financière de la Compagnie en 1886.	409
— Réélu trésorier	292
— Sa mort	299
AUDIAT (Louis). Bas-reliefs gallo-romains de Saintes	197
BABEAU (A.), A. C. N. Tête ayant servi d'anse à un mortier.	208
BABELON (E.), M. R. Note sur les monnaies d'Olba	129
— Monnaies d'or d'Athènes	242, 254
— Pierre gravée du Cabinet des médailles avec signature d'artiste	255
— Observation sur une tessère en bronze du Cabinet des médailles.	258
— Acquisitions récentes du Cabinet des médailles	264
BAPT (Germain), M. R. De la provenance de l'étain dans la haute antiquité.	112, 139
— Observation sur des objets antiques provenant de Crimée	122
— Henri III et la loi salique	174

— Quitances d'achat d'un objet d'art conservé au Louvre.	174
— Observation à propos d'objets conservés dans le trésor de la cathédrale de Reims	182
— Aiguilère de travail sassanide	197
— Moules pour des pièces d'orfèvrerie en étain de la Renaissance	215
— Critique de l'ouvrage de M. Vanderheyin sur les bijoux de la couronne conservés au Musée du Louvre.	275
— Statue exécutée pour le château de Richelieu	286
BARAS, A. C. N.	101, 133
BARTHÉLEMY (A. DE), M. H. Hommage du <i>Catalogue des monnaies mérovingiennes d'Autun</i> , par M. Prou	122
— Rapport au nom de la Commission des impressions.	232
— Observation sur le dieu au marteau	253
BARTHÉLEMY (Ed. DE), A. C. N. Sa mort	206
BATIFFOL (l'abbé P.), A. C. N.	101, 108
— Inventaire de la collection de la famille Zanobis d'Avignon.	140
— Lectionnaire des Évangiles ayant appartenu à l'église de Sainte-Marie des Chalcoptatia à Constantinople	167
BAYE (baron J. DE), A. C. N. Bijoux vandales trouvés aux environs de Bône (Afrique)	101
— Objets antiques trouvés en Crimée	122
— Cercueil en bois avec ornements en fer conservé au Musée d'Innsbruck	176
— Découverte, aux environs de Trente, d'antiquités longobardes	179
— Exploration des sépultures antiques de Saint-Jean-sur-Tourbe	185
— Fibule avec inscription trouvée aux environs de Mantoue.	207, cf. p. 239
— Observation sur un silex emmanché.	235
— Carreaux émaillés du xiv ^e siècle trouvés à Reims	239
— Bijoux provenant de la nécropole franque d'Harmignies	298
BECC DE FOUQUIÈRES, A. C. N. Son éloge funèbre	93
BERTHEZÉ, A. C. N. Moule à enseignes de pèlerinages.	127
BERTRAND. Découvertes archéologiques à Nérès (Allier).	242

BEURLIER (l'abbé), A. C. N. Mémoire sur les courses de taureaux dans l'antiquité.	119
BLANCHET (Adrien), A. C. N. Autel trouvé à Toul avec représentation du dieu au marteau	252
BLUMEREAU. Fouilles de Rom (Deux-Sèvres)	126
BOISLISLE (A. DE). Mémoire sur les statues de Louis XIV en province	286, 289, 293
— Élu secrétaire	292
BORDIER, M. R. Observation sur les influences françaises et allemandes dans l'art italien du xiv ^e siècle.	207
— Sa mort	264
BOUCHOT. Portrait de Diane de Poitiers.	179
— Élu membre résident.	191
BOUTRON-DAMAZY. Documents relatifs à des inscriptions romaines de l'Algérie	243
CARSALADE (l'abbé). Document relatif au tombeau de Clément V à Uzeste	282
CASTAN, A. C. N. Bague romaine trouvée à Vaire-le-Grand (Doubs)	276
CÉRÈS (l'abbé), A. C. N. Son éloge funèbre	89
CHARLES (l'abbé Robert), A. C. N. Son éloge funèbre	88
COLLIGNON (Max.), M. R. Influence de l'art grec sur certaines œuvres du moyen âge	176
— Tête antique trouvée à Tralles (Asie-Mineure)	177
— Hommage de l' <i>Histoire de la céramique grecque</i>	232
— Têtes antiques trouvées dans l'île d'Amorgos.	295
CORNILLON. Inscription chrétienne de Vienne (Isère)	207
CORROYER, M. R. Hommage de son ouvrage intitulé : <i>L'architecture romane</i>	147
COURAJOD (L.), M. R. Dessins franco-flamands du Cabinet des estampes de Dresde	102
— Portraits de Mathias Corvin	139
— Buste de Frédéric III, empereur d'Allemagne	149
— Observation sur une sculpture en stuc de Jacopo della Quercia.	157
— Influence de l'art grec sur certaines œuvres du moyen âge.	176

— Objets conservés dans le trésor de la cathédrale de Reims	182
Statuette italienne de la fin du xiv ^e siècle	190
— Observations à propos d'une plaquette milanaise du xvi ^e siècle	191
— La polychromie dans la sculpture du moyen âge et de la Renaissance	197, 201
— Influence franco-flamande dans la renaissance de l'art au xiv ^e siècle	207
— Hommage de son mémoire intitulé : <i>Les véritables origines de la Renaissance</i>	232
— Origines du réalisme dans l'art italien	233
— Pièces d'orfèvrerie d'église du xiv ^e siècle	247
— Observation sur un tableau de l'école d'Anvers marqué de la main tracée au fer rouge	271
— Moulages de masques en marbre	291
— Élu membre de la Commission des impressions	292
— Imitations de l'antique par des artistes de la Renaissance	295
COURNAULT, A. C. N. Observation sur une statuette antique.	189
DELATRE (Victor). A. C. N. Objets antiques trouvés à Cambrai	171
DEMARÇT. Inscription romaine trouvée à Altava (Maurétanie).	182
DEMAISON, A. C. N. Inscriptions trouvées à Reims	173
— Sphinx en bronze, de travail romain	201
DRIVAL (le chanoine VAN), A. C. N. Son éloge funèbre.	91
DUCHESSNE (l'abbé L.), M. R. Origine des évêchés d'Avenches, de Windisch et de Constance	193
— Observation sur la formule <i>vivas in Deo</i>	229
— Élu membre de l'Institut	294
— Observation sur une inscription de Malaga	296
DUHAMEL, A. C. N.	118, 152, 206
DUMUYS, A. C. N.	232, 260, 264
DURRIEU. Élu membre résident	152
— Mémoire sur la vie et les travaux de l'enlumineur flamand Loyset Leydet	179

— Observation à propos d'objets conservés dans le trésor de la cathédrale de Reims	182
→ Observation sur la légende des fils du roi tirant sur le cadavre de leur père	216, 217, 229
→ Manuscrit des statuts de l'ordre de Saint-Michel	230
— La polychromie dans la statuaire du moyen âge.	249
→ Volet triptyque représentant Anne de Beaujeu	286
— Statuette de Vénus trouvée à Mandeure	293
→ Livre d'heures du commencement du xv ^e siècle	301
ESNARD (Max.). Antiquités trouvées en Tunisie	420
— Inscription grecque d'Alexandrie.	420
ESPÉRANDIEU (lieutenant), A. C. N. Monnaies mérovingiennes trouvées à Poitiers	454
FAYOLLE (M ^{le} DR), A. C. N. Tableau de l'école d'Anvers avec la marque de la main tracée au fer rouge	270
FLOUEST (Ed.), M. R. Hommage d'un mémoire de M. Aurès sur les mesures assyriennes de superficie.	448
— Observation sur des bijoux appelés mérovingiens	423
→ Hommage de ses deux brochures intitulées : <i>Le dieu gaulois au marteau et Note sur trois bronzes de la haute antiquité</i>	434
— Observation sur le dieu au marteau	253
→ Hommage des <i>Études sur d'anciens lieux de sépultures dans l'Aisne</i> , par M. Pilloy	285
GAMOZ, M. R. Hommage d'un mémoire de M. Ernault, intitulé : <i>La Revue archéologique et les inscriptions gauloises</i>	471
→ Observation sur la légende des fils du roi tirant sur le cadavre de leur père	216, 217, 229
— Observation sur la formule <i>vivas in Deo</i>	229
→ Peinture sur verre représentant le lai d'Aristote.	230
→ Pinces à chiens employées autrefois dans les églises du pays de Galles	247
→ Observations sur le dieu au marteau.	253
→ Observation sur une tessère en bronze du Cabinet des médailles.	258
— Observation sur le chant des sept voyelles grecques.	262
→ Élu premier vice-président.	292

— Hommage du <i>Recueil de chansons populaires</i> de M. E. Rolland	292
GALY (le Dr), A. C. N. Son éloge funèbre	93
GARNIER, A. C. N. Sa mort.	191
GAY (Victor), A. C. N. Son éloge funèbre	94
Goy (P. DE), A. C. N. Inscriptions funéraires de l'époque romaine découvertes à Bourges.	199
GRILLET-BALGUERIE, A. C. N. Note sur le prétendu règne de Grimoald	177
GRÉMAT (le chanoine). Monuments mégalithiques du Mont Saint-Bernard	119
GUÉRIN. Inscription de Fréjus	150
GUICHARD (l'abbé), A. C. N.	292
GUYENCOURT (R. DE), A. C. N.	270, 285
HEISS (Aloys), A. C. N.	281
HENZEN (G.), A. C. E. Son éloge funèbre	97
HÉRON DE VILLEFOSSE (Ant.), M. R. Discours prononcé en quittant la présidence de la Compagnie.	85
— Inscription donnant les noms de la colonie romaine de Dinia (Digne)	103
— Fouilles du docteur Plicque à Lezoux	106, 254
— Hommage d'un travail de M. Tamizey de Larroque, intitulé : <i>Impressions de voyage de Pierre Gassendi dans la Provence alpestre</i>	109
— Fouilles de la villa d'Ancy, par M. F. Moreau	116
— Lampe chrétienne provenant de Tunisie	120
— Inscription grecque d'Alexandrie	120
— Rapport approuvant la gestion du trésorier	126
— Fouilles de M. Blumereau à Rom (Deux-Sèvres)	126
— Casserole en argent trouvée près de Douvres	129
— Observation au sujet d'un taureau en bronze à trois cornes	132
— Inscription grecque de Sayda	145
— Inscription de Fréjus	150
— Fragment de la <i>Lex concilii provinciae Narbonen- sis</i>	150
— Monnaie mérovingienne trouvée à Poitiers	156
— Observation sur un bouclier sculpté	157

— Trésor de vaisselle d'argent trouvé à Chatuzanges (Drôme)	163
— Fragment d'inscription provenant de l'amphithéâtre de Lyen	182
— Inscription trouvée dans les ruines d'Altava (Maurétanie)	182
— Acquisitions faites pour le Musée du Louvre à la vente de la collection Hoffmann	208
— Découvertes archéologiques à Nérès	242
— Documents inédits relatifs à des antiquités romaines de l'Algérie	243
— Hommage d'un mémoire de M. de Laurière, intitulé : <i>La mosaïque de Gérone (Espagne)</i>	246
— Sceau en bronze acheté à Grasse	247
— Observation sur le dieu au marteau	253
— Médaillon en terre cuite représentant le combat entre Ajax et Hector	253
— Note sur une inscription bilingue de Malte conservée au Musée du Louvre	277
— Objets antiques trouvés en Tunisie	278
— Élu membre de la Commission des impressions	292
HÉRON DE VILLEFOSSÉ (Étienne), A. C. N. Hommage d'une brochure de M. Challamel sur la loi relative à la conservation des monuments historiques	270
HOMOLLE, M. R. Bas-reliefs en tête de décret, provenant de Délos	170
— Hommage de sa notice sur O. Rayet	189
— Inscription de Délos renfermant un nom d'artiste encore inconnu	190
— Base archaïque du vi ^e siècle avec signature d'artiste	233
JULLIOT, A. C. N. Crosse de Guillaume de Melun I ^{er} , archevêque de Sens	201
— Statuettes en ivoire du xv ^e siècle	275
LAFAYE (Georges), A. C. N. Cipse funéraire romain trouvé près d'Aix en Provence	157, 166
LAIGUE (L. DE), A. C. N. Différents mémoires sur les antiquités de Nérès	264, 273, 294, 297

LASTEYRIE (R. DE). Inscription chrétienne de Vienne (Isère)	207
— Mémoire sur l'église Saint-Quinin de Vaison.	282
LAURIÈRE (J. DE), M. R. Inscription trouvée à Rome	132
— Groupe antique trouvé à Arles	218
— Inscriptions et sculptures antiques trouvées à Ostie.	239
— Inscription métrique découverte à Arles	264
— Fragment d'inscription trouvé à Saint-Bertrand-de-Comminges	267
— Nom de l'orfèvre, auteur du tombeau de Clément V à Uzeste	281
LECOY-DE-LA-MARCHE, M. R. Hommage de son ouvrage intitulé : <i>Louis XI et la succession de Provence</i>	108
— Hommage de <i>Saint Maurice et la légion thébétaine</i> , de l'abbé Ducis	175
— La légende des fils du roi tirant sur le cadavre de leur père	217, 225
— Contes du moyen âge offrant des renseignements utiles pour l'histoire de l'art.	224
LEDAIN (Bélisaire), A. C. N. Hommage de deux de ses mémoires intitulés : <i>Épigraphie romaine du Poitou et Livres de raison et journaux historiques du Poitou</i>	185
LETAILLE, A. C. N. Sculptures romaines trouvées à Philippeville	242
LINAS (Ch. DE), A. C. N. Son éloge funèbre	91
LOË (baron DE). Fouilles d'Harmignies (Belgique)	298
LONGNON (A.), M. R. Élu membre de la commission des fonds	292
LOÛET (l'abbé LE). Inscription trouvée à Rome	132
MASPÉRO. Inscription romaine trouvée à Louqsor	273
MAXE-WERLY (L.), A. C. N. Inscription de Grand (Vosges)	147
— Vases à inscriptions bachiques.	189, 291
MAZARD, A. C. N. Son éloge funèbre	96
MÉLOIZES (A. DES), A. C. N. Tombe d'Ambroys de Villers.	199
MOLNIER (E.), M. R. Plaquette milanaise du xvi ^e siècle.	191
— Buste reliquaire de l'église de Saint-Nectaire et chapiteaux de l'église de Nozac.	285

MONTEBOUT (DE), A. G. N. Monument trouvé dans le cimetière de Thauron (Creuse)	197
MOREL-FATIO, A. G. E. Son éloge funèbre	97
MORILLOT (l'abbé), A. G. N.	213, 242
MOUTIÉ (Aug.), A. G. N. Son éloge funèbre	87
MOWAT (R.), M. R. Taureau en bronze à trois cornes	132
— Hommage du mémoire de M. Ferrero : <i>La strada romana di Torino al Monginevre</i>	147
— Observation sur une statuette antique	189
— Bas-reliefs romains trouvés à Saintes	197
— Hommage de l' <i>Épigraphie gallo-romaine de la Moselle</i> , de MM. Ch. Robert et R. Cagnat	223
— Fibule portant le nom de Quiddila, personnage goth.	229
— Inscription sur bronze trouvée au Hiéraple	245
— Note sur le dieu gaulois Uxellus	255
— OENOCHOÉS portant des noms de personnages royaux.	262
— Inscription du Musée de Saint-Quentin	271
— Sceau de la collection Amilcare Ancona de Milan	295
— Inscription de Malaga.	296
MÜLLER (l'abbé), A. G. N.	232, 260, 264
MÜNTZ (Eug.), M. R. Portrait de Mathias Corvin	139
— Miniature du Musée de Vienne	150
— Sculpture en stuc de Jacopo della Quercia.	157
— Mausolée du cardinal de la Grange à Avignon	167
— Dessin unique de la colonne Théodosienne de Constantinople	171
— Statues provenant du Mausolée du cardinal de Lagrange	179
— Observations à propos d'objets conservés dans le trésor de la cathédrale de Reims	182
— Architecte inconnu du palais des papes à Avignon.	195
— Influences françaises et allemandes dans l'art italien du xiv ^e siècle.	207
— Émail du Louvre représentant les fils du roi tirant sur le cadavre de leur père	215, 229
— Origines du réalisme dans l'art italien du xiii ^e et du xiv ^e siècle	233
— Emploi des médaillons en bronze du xv ^e siècle	247

— Dessins exécutés par Léonard de Vinci dans l'atelier de Verrocchio	260
— Élu deuxième vice-président	292
— Observation sur l'imitation des objets antiques par des artistes de la Renaissance	295
— Portrait de Pierre de Médicis	300
MUSSET, A. G. N. Objets antiques provenant de Tunisie	278
NICAISE. Épingles en os trouvées à Lyon	217
— Camée de la Renaissance	217
— Sceau trouvé à Fontaine-sur-Coole	239
NICARD (Pol), M. R. Rapport de M. le chanoine Grenat sur quatre dolmens voisins de l'hospice du Mont Saint-Bernard	119
— Bouclier sculpté	157
— Note sur le travail de M. Bertolotti relatif aux artistes français résidant en Italie	172, 174
— Recueil manuscrit de l'architecte Dupérac	174
— Note sur un dressoir conservé au Musée de Cluny	196
— Réélu bibliothécaire-archiviste	292
NUGUES (Alphonse). Trésor de vaisselle d'argent trouvé à Chatuzanges (Drôme)	163
PALUSTRE (Léon), A. G. N. Pièces d'orfèvrerie des XI ^e -XVII ^e siècles	139
PIERROT-DESEILLIGNY, A. G. N. Fragment d'inscription trouvé dans l'amphithéâtre de Lyon	182
PIERROT-DESEILLIGNY. (l'abbé). Dessin représentant un projet de flèche pour la cathédrale de Rouen	247
PILLOY, A. G. N. Fragment d'amulette en os	204
PLICQUE (le Dr), A. G. N. Fouilles de Lezoux	106, 254
— Groupe du cavalier terrassant un anguipède	106
PONTON D'AMÉCOURT (vicomte de), A. G. N. Sa mort	122
— Hommage de ses œuvres à la Compagnie par M ^{me} de Ponton d'Amécourt	239
PRÉVOST, A. G. N.	206, 213
PROST (Aug.), M. R. Notice sur M. P.-Ch. Robert	49
— Hommage de son mémoire intitulé : <i>Les anciens sarcophages de la Gaule</i>	185

— Observations sur les influences française et allemande dans l'art italien du XIV ^e siècle	207
— Observation sur la formule <i>vivus in Deo</i>	229
— Élu membre de la Commission des fonds	292
PROU (Maurice). Inscriptions carolingiennes des cryptes de l'église Saint-Germain d'Auxerre	283
RABIER (l'abbé). Mémoire sur les inscriptions de Cadetnet (Vaucluse)	116
— A. C. N.	294
RAVAISSON-MOLLIER (Ch.), M. R. Observations sur une sculpture antique	132
— Hommage du t. III de ses <i>Manuscrits de Léonard de Vinci</i>	242
— Observation sur une pierre gravée du Cabinet des médailles	255
— Restauration des statues antiques	286
— Buste de Pompée	290
RAYET (O.), M. R. Son éloge funèbre	86
READ, M. R. Coq en bronze provenant de Trieste	116
— Chargé de rédiger une notice sur M. Bordier.	264
RÉMUSAT (Joseph DE), A. C. N. Son éloge funèbre	95
REY, M. R. Identification de Palmerium avec Soulem.	128
— Topographie d'Acre au XIII ^e siècle	171
— Emplacement d'un lieu appelé <i>ad Salémas</i> dans la chronique <i>De bello Antiocheno</i>	299
RIPERT-MONCLAR (marquis DE), A. C. N. Pierre gravée représentant Apollon et Mars	177
ROBERT (Ch.), M. R. Notice sur sa vie et ses travaux	49
— Son éloge funèbre	86
ROBERT (Ulysse), M. R. Élu secrétaire-adjoint	292
ROMAN, A. C. N. Trésor de vaisselle d'argent de l'époque romaine trouvé à Chatusanges (Drôme)	163
RUELLE, A. C. N. Découverte d'un fragment de l'Oreste d'Euripide.	191
— Note sur le chant des sept voyelles grecques	260
SAGLIO (Ed.), M. R. Sculpture en stuc peinte attribuée à Jacopo della Quercia.	155
— Observation sur l'ouvrage de M. Vanderheyem sur	

les bijoux de la couronne conservés au Musée du Louvre	275
SAUVAGE (l'abbé), A. C. N. Projet de flèche pour la cathédrale de Rouen	247
SCHLUMBERGER (G.). M. R. Élu président	292
SCHNELLER, A. C. E. Sa mort	140
STÉRIAN (G.). Terres cuites émaillées de Moldavie	152
TAUSSERAT (A.), A. C. N.	101, 108
— Inscription grecque de Sidon	145
THÉDENAT (l'abbé H.), M. R. Découvertes archéologiques à Cadenet (Vaucluse)	116
— Inscription romaine de Grand (Vosges).	147
— Observation sur un bas-relief romain trouvé près d'Aix en Provence	160
— Inscription trouvée à Moirans (Jura).	218
— Observations sur une inscription métrique découverte à Arles	265
— Inscription latine provenant de Louqsor	273
— Mémoire sur Apollo Vindonnus honoré à Essarois	289
THIERS. Inscription de Narbonne relative à la colonie de Digne	103
— Fragment de la <i>Lex concilii Narbonensis</i>	150
THEOLIER, A. C. N. Monuments du Forez	151
VAUVILLÉ, A. C. N. Mémoire sur l'oppidum de Pommiers	122
— Sépultures préhistoriques de Montigny-l'Engrain (Aisne).	233
— Oppidum gaulois de Saint-Thomas (Aisne)	245
— Mémoire sur l'enceinte de Montigny-l'Engrain (Aisne)	254
— Mémoire sur le camp d'Espagne (Aisne)	254
WISMES (baron DE), A. C. N. Son éloge funèbre	88

III.

Index géographique.

- AFUCINI (portus),** 193.
ACHÉLOUS (L'), Grèce, 254.
ACRE (Syrie), 171.
AD SALINAS (Syrie), 299, 300.
AFLOU, Algérie, 184.
AGAUNE (Suisse), 68.
AGAUNE (Défilé d'), Suisse, 176.
AGEDINCUM, Sens (Yonne), 215.
AIGNAY-LE-DUC (Côte-d'Or), 256.
AÏROUM-KAÏORAH (sources de), Syrie, 128.
AISNE (Département de l'), 233, 285.
AIX (Bouches - du - Rhône), 105, 157, 159. *Maison de Peiresc,* 166, 167. *Musée,* 157, 166.
ALEXANDRIE (Egypte), 120.
ALPES-MARITIMES, 69.
ALTAÏ (hauts plateaux de l'), Asie centrale, 113, 114, 139, 144.
ALTAVA (Maurétanie), 182.
AMFREVILLE (Eure), 92.
AMORGOS (Ile d'), 295.
ANCY (pont d'), près Braisne, Aisne, 116.
ANCY (villa d'), près de Braisne, Aisne, 116.
ANGERS (Maine-et-Loire), 70.
ANJOU, 88.
ANVERS (Belgique), 271.
APAMÉE (Syrie), 300.
ARAR, la Saône, 214.
ARGENTARIENSE (Castrum), 193.
ARLES (Bouches-du-Rhône), 105, 218, 264, 267. *Musée,* 264.
ARRAS (Pas-de-Calais), 91. *Abbaye de Saint-Vaast,* 91. *Trésor de la cathédrale,* 91.
ASIE, 176, 226.
ASIE centrale, 113.
ASTE-MINEURE, 162.
ATHÈNES (Grèce), 242, 254.
AUBIGNÉ (Sarthe). Théâtre romain, 89.
AUMALE (Algérie), 182.
AURELIANUS (Lieu dit), en Quercy, 214.
AUSTRASIE, 61, 68, 82, 83, 177.
AUTUN (Saône-et-Loire), 122.
AUTURA, l'Euve, 214.
AUXERRE (Yonne), 68, 256. *Cryptes de l'église Saint-Germain,* 283, 284. *Tombeau de saint Germain,* 283.
AVENCHES (Évêché d'), Suisse, 193, 194.
AVIGNON (Vaucluse), 167, 169, 195, 207. *Collection Zanobis,* 140. *Mausolée du cardinal de la Grange,* 167. *Musée,* 167, 179. *Palais des papes,* 195.
AXONA, l'Aisne, 214.
BALE (Suisse), 193.
BALINESTI (Moldavie). Église, 154.
BANASSAC (Lozère), 90.
BAR-LE-DUC (Meuse), 50. *Musée,* 148.
BAVAY (Nord), 148.

- BELFORT. *Collection de M. E. George*, 293.
 BELGIQUE, 298.
 BELLEY (Diocèse de), 193.
 BERLIN, 58. *Musée*, 236.
 BERNAY (Eure), 115.
 BERRY (Le), 201.
 BESANÇON (Doubs), 193. *Province ecclésiastique de Besançon*, 194.
 BESSARABIE (la), 153.
 BÔNE (Afrique), 102.
 BORDEAUX (Gironde), 70, 282. *Musée*, 70.
 BOULOGNE (Pas-de-Calais), 91.
 BOURBOURG (Nord), 57.
 BOURGES (Cher), 199, 200, 201. *Hôtel Cujas*, 201. *Musée lapidaire*, 201.
 BOURGOGNE, 256.
 BOURGOGNE (Comté de), 219.
 BOURVANDAU (Marne), 185.
 BRETAGNE, 130.
 BRUNSWICK (Allemagne). *Cathédrale*, 91.
 BUKOVSA (Norique), 257.
 CADENET (Vaucluse), 116.
 CADIX (Espagne), 113.
 CAERLEON, *Isca Silurum* (Grande-Bretagne), 106.
 CAIRE (le), Égypte, 273.
 CAMBRAI (Nord), 58, 65, 171.
 CAMULODUNUM (Bretagne), 131, 258.
 CAMULOSSESA (Bretagne), 131.
 CARTHAGE (Tunisie), 279.
 CASSITÉRIDES (îles), Grande-Bretagne, 139, 145.
 CASTELDAVIO (près Mantoue), Italie, 207.
 CASTLE-HOWARD (Angleterre), 181.
 CATURCINUS pagus, 214.
 CAUCASE, 112, 122, 188.
 CAVAILLON (Vaucluse), 105.
 CELSIA, 149.
 CENOMANNICUM (le), 157.
 CHAMPAGNE, 65, 186, 187, 189, 236.
 CHAMPIGNY (Aube), 125.
 CHAPELLE-SAINT-LAURENT (Le), Deux-Sèvres, 127. *Notre-Dame-de-Pitié*, 127.
 CHARLEROI (Belgique). *Musée*, 298.
 CHARTRES (Eure-et-Loir), 87.
 CHATEAU-GONTIER (Mayenne), 89. *Eglise Saint-Jean*, 89. *Prieuré de N.-D. du Gene-teil*, 89.
 CHATUZANGES (Drôme), 163.
 CHELTENHAM (Angleterre), 301, 302. *Bibliothèque de sir Thomas Phillipps*, 301.
 CHERCHELL (Algérie), 243.
 CHESTERFORD (Essex), 149.
 CHEVREUSE (Seine-et-Oise), 87.
 CHINE, 113, 114.
 CHINON (Indre-et-Loire), 68.
 CHYPRE, 208, 262.
 CLERMONT (environs de), Puy-de-Dôme, 106.
 COLMARS (Basses-Alpes), 109.
 COLOGNE (Allemagne), 70.
 CONDATOMAGUS (Aveyron), 90.
 CONDRIEU (Rhône), 210.
 CONSTANCE (Évêché de), Allemagne, 193.
 CONSTANTINOPLÉ (Turquie), 168, 169, 171. *Collection Sorlin-Dorigny*, 161. *Colonne Théodosienne*, 171. *École des Chalco-pratia*, 169. *Forum d'Arcadius*, 171. *Sainte-Marie des Chalco-pratia*, 168. *Sainte-Sophie*, 168.
 CONTREXÉVILLE (Vosges), 65.
 COPENHAGUE (Danemark). *Musée*, 236, 247.
 CORSE, 213.
 COURTAGNON (Marne), 186.

- CRIMÉE (Russie)**, 60, 61, 122.
CSALAD (Hongrie), 186, 189.
DANUBE, 68, 76.
DAX (Landes), 207.
DÉLOS (île de), Cyclades, 170, 190, 233.
DIGNE, *Dinia* (Basses-Alpes), 104, 105, 106, 109.
DIJON (Côte-d'Or), 228. *Église, Notre-Dame*, 228, 229.
DIABBOUL (lac de), Syrie, 299, 300.
DJENIN (Syrie), 129.
DOMBES (principauté de), Ain, 57, 66.
DOMÈVRE-EN-HAYE (Meurthe-et-Moselle), 188.
DOROHŌI (Moldavie). *Église*, 154.
DOUBS (le), 157.
DRESDE (Saxe). *Cabinet des estampes*, 102. *Musée*, 150.
DRÔME (département de la), 136.
EBREDUNENSE (castrum), 193.
EDUNNS (cité des), 221.
EGYPTE, 91, 260, 262, 273, 274.
EL DJEM (Tunisie), 279.
EL-KALA (Algérie), 245.
ELLENBOROUG. Voy. UXELLO-DUNUM.
EL-MELLOUHAH (Syrie), 300.
ENTRAINS (Nièvre), 256.
EPAMANDUODURUM, Mandeuere (Doubs), 293.
EPAME, 194.
EPAONA, 176.
EPIDAURE-LIMERA, Monémbsia (Péloponèse), 211. *Temple d'Apollon*, 211.
EQUESTRES (cité des), 193.
ESPAGNE, 113, 114, 139, 145.
ESPAGNY (Aisne), 254.
ESSAROIS (Côte-d'Or), 200, 289.
EUPHRATE (l'), 299.
EYGENBILSEN, 125.
FAYOUM (Égypte), 192.
FLORENCE (Italie), 295. *Baptistère*, 177. *Musée des offices*, 276, 300.
FONTAINE-SUR-COOLE (Marne), 239.
FOREZ (le), 151.
FOSSAT-MARIANAE (Bouches-du-Rhône), 159.
FRANCE, 174. *Est de la —*, 123. *Nord-est de la —*, 81. *Ouest de la —*, 154.
FRÉJUS (Var), 105, 109, 150.
GALLE (pays de), 247.
GAULE, 76, 96, 102, 185, 214. — *cisrhénane*, 68. *Est de la —*, 256. — *septentrionale*, 189.
GIRONNE (Espagne), 247.
GORGE-MEILLET (Marne), 185.
GORZE (Alsace-Lorraine), 67.
GRAND (Vosges), 147.
GRANDE-BRETAGNE, 114, 115.
GRANDVILLARS (près Moirans), Jura, 219.
GRASSE (Alpes - Maritimes), 249.
GRAUFESENQUE (plaine du), Aveyron, 90.
GRENOBLE (Isère). *Collection de M. Chaper*, 163. *Musée*, 69.
GRÉSINE (Savoie), 137.
GROECKVILLE (Italie), 125.
GUADALQUIVIR (le), 144.
HADRIEN (villa d'), 163.
HALSTATT, 186.
HARMIGNIES (Belgique), 298.
HASTINGS (près Douvres), Angleterre, 129.
HELVÈTES (cité des), 193, 194.
HENCHIR-THINE, Thénac (Tunisie), 120.

- HÉRAPLE (le), près Saint-Avoid, Alsace-Lorraine, 245.
HONGRIE, 188.
HYÈRES (Var), 256.
- ICAUNA, l'Yonne, 244.
ILLES-BRITANNIQUES, 113.
INNSBRUCK (Tyrol autrichien).
Musée, 176.
ISCA SILURUM. Voy. CAERLEON.
ITALIE, 65, 174, 190, 207. —
septentrionale, 191.
- JANINA (Albanie), 168.
JÉRUSALEM, 226.
JURA, 186.
JUTLAND (le), Danemark, 419.
- KAPARAAN (promontoire de),
Algérie, 244.
KERSON (Crimée), 60.
KERTCH (Crimée), 122.
KHARKOFF (Russie), 197.
KHORASSAN (le), Perse, 113.
KIEV (Russie), 197.
KUSTENDJÉ (Bulgarie), 60, 61.
- LANGUEDOC, 67, 68, 82.
LAUSANNE (Suisse), 193, 194.
Musée cantonal vaudois, 98.
LECTOURE (Gers), 70.
LEMINGUM, *faubourg de Chambéry* (Savoie), 215.
LEVANT (échelles du), 66.
LEWARDE (près Douai), Nord,
56, 75.
LEYDE (Pays-Bas), 260, 261.
Musée, 236, 261.
LEZOUX (Puy-de-Dôme), 106,
243, 253, 254.
LIDUS, *le Loir*, 245.
LIÈGE (Belgique), 177.
LIGER, *la Loire*, 245.
LILLE (Nord), 55, 56.
LIMOUSIN (le), 154.
- LIPTÓ-SZENT-YVAN (Hongrie),
188.
LOBBES (Belgique), 177.
LOMBARDIE, 62, 65.
LONDRES (Angleterre), 148.
Collection John Evans, 236.
Musée britannique, 149.
LONS-LE-SAULNIER (Jura), 58.
LORRAINE, 68, 303.
LOUSOR (Égypte), 273. *Temple de Luna*, 273.
LUCERNE (Suisse). *Maison Hertenstein*, 216.
LUNKOFEN (Argovie), 188.
LUXEMBOURG (duché de), 55.
LYBIE, 273, 274.
LYON, 181, 217. *Amphithéâtre*, 182. *Cimetière gallo-romain de Saint-Just*, 217.
- MACON (Saône-et-Loire), 62,
194.
MAGNY-LAMBERT (Côte-d'Or),
125.
MAHINIS (les), Algérie, 244,
245.
MAINE, 88, 89, 154.
MALACCA (presqu'île de), In-
do-Chine, 113.
MALAGA (Espagne), 296.
MALTE, 277.
MANDEURE (Doubs), 293.
MANTES (Seine-et-Oise), 87.
MARATHUS (Phénicie), 264.
MARSAL (Alsace-Lorraine), 68,
82, 83.
MARSEILLE (Bouches-du-Rhône),
159, 213.
MARTIGNY (Suisse), 132.
MAS MARCOU (Aveyron), 90.
MEDIOLANUM (sur les bords de
la Moselle), 214.
MÉDITERRANÉE (bassin de la),
113, 114.
MELLE (Deux-Sèvres), 154.
MÉSOPOTAMIE, 299.
MESVES (Nièvre), 256.

- METZ** (Alsace-Lorraine), 52, 55, 56, 57, 58, 61, 67, 71, 301. *Collection de feu M. Renault*, 57, 82, 83. *Musée*, 71.
MILAN (Italie), 69, 207. *Collection Amilcare Ancona*, 295.
MILLES (les), Bouches-du-Rhône, 159.
MOÏSSE inférieure, 76.
MOIRANS (Jura), 218.
MOLDAVIE, 152, 153.
MONCOUTANT (Deux-Sèvres). *Collection de M. Casimir Puichaud*, 127.
MONS (Belgique), 148.
MONTIGNY-L'ÉNGRAIN (Aisne), 233, 254.
MONTOLIEU (Aveyron), 90.
MONTROZIER (Aveyron), 90.
MORINIE (la), 91.
MOSA, la Meuse, 214.
MOSELLE, 70, 223, 245.
MOULINS (Allier). *Collection de M. Bertrand*, 253. *Musée*, 179, 181.
NAHAR - ED - DAHAB (fleuve), Syrie, 300.
NAMUR (Belgique), 65. *Musée*, 298.
NANTES (Loire - Inférieure), 88.
NARBONNE (Aude), 103, 149, 151. *Eglise de Lamourguier*, 103.
NASSAU (Prusse), 62.
NÉRIS - LES - BAINS (Allier), 242, 264, 273, 295, 297.
NEUVIC (Indre-et-Loire), 154.
NEUVICK (Charente-Inférieure), 154.
NEUVY (Sarthe), 157.
NIL (le), 210.
NIMÈGUE (Hollande), 148.
NOIRE (mer), 113.
NORD (mer du), 123.
NOTRE-DAME-DU-VAL (abbaye de), 199.
NOUË (Haute-Vienne), 154.
NOVOVICUS, 154.
NOZAC (Lot). *Eglise*, 286.
NUREMBERG (Bavière). *Musée germanique*, 230.
OCCIDENT (empire d'), 79.
OLBA (Cilicie), 129.
ORAN (province d'), Algérie, 183.
ORIENT, 188, 226.
ORLÉANS (Loiret), 282.
OSMA (Espagne), 115.
OSTIE (Italie), 239, 240.
OUADY-BOUTNAN (vallée d'), Syrie, 300.
Ôtella (Bretagne), 257.
Ôtello (Bretagne), 257.
PALESTRINA (Italie), 209.
PALMÉRUM (Galilée), 128. *Abbaye du Mont-Thabor*, 128.
PARIS, 131, 249, 250, 303. *Bibliothèque Mazarine*, 278. *Bibliothèque nationale*, 168, 199, 249, 252. *Cabinet des médailles*, 98, 99, 177, 217, 255, 256, 264. *Collection Campana*, 287. *Collection Charvet*, 210. *Collection Victor Gay*, 95. *Collection His de la Salle*, 210. *Collection Hoffmann*, 208. *Collection F. Moreau*, 116. *Collection A. Picard*, 190. *Collection Ch. Robert*, 68. *Collection Thiers*, 210, 260. *École des beaux-arts*, 171. *École du Louvre*, 233. *Musée de Cluny*, 196. *Musée du Louvre*, 60, 120, 129, 171, 174, 208, 210, 211, 215, 216, 218, 229, 255, 275, 277, 286, 290.
PÉLOPONÈSE, 210.

- PÉRIGORD**, 93.
PÉRIGUEUX (Dordogne), 70.
Musée, 94, 114.
PÉRONNE (environs de), Italie.
Santa Maria di Monte Lucq,
 260.
PERSE, 137.
PFALZEL, 68.
PHASE (le), 113.
PHÉNICE, 208, 210.
PHILIPPEVILLE (Algérie), 242.
PIATRA (Moldavie). *Eglise*,
 154.
PICOMTAL (château de), Hau-
 tes-Alpes. *Collection de*
M. Roman, 181.
PIÉMONT, 62.
POITIERS (Vienne), 148, 154,
 156.
POITOU, 128, 185.
POMMERS (près Soissons),
 Aisne, 233. *Oppidum*, 122.
PONT-VIEUX (le), Dordogne,
 94.
PORNIQ (Loire-Inférieure), 88.
PREUILLY (abbaye de), Indre-
 et-Loire, 88.
PROVENCE, 108, 109.
PROVINS (Seine-et-Marne),
 204.
PUECH DE BUZÈINS (Aveyron),
 90.
PUECH DU CAYLA (Aveyron), 90.
PUY-D'ISSOLDU. Voy. *UXELLO-*
DUNUM.
RABENSTEIN, 149.
RAMBOUILLET (Seine-et-Oise),
 87.
RAURACENSE (Castrum), 193.
REIMS, 55, 78, 173, 176, 177,
 201, 210, 239. *Cathédrale*,
 176. *Collection Duquenelle*,
 78. *Trésor de la cathédrale*,
 182.
RENS (Belgique), 148.
RETLO (Caucase), 188.
RHEINZABERN (Allemagne),
 148.
RHÉTIE (province de), 193.
RHIN, 76, 102, 123, 214.
RHODANUS ou **RODANUS** (nom
 de différentes rivières de
 la Gaule). — dans le bassin
 du Rhin, 214. — dans le
 bassin de la Garonne, 214.
 — dans le bassin de la
 Loire, 214. — près du
 Mans, 214. — dans le
 Quercy, 214.
RHÔNE (le), 213.
RHOTANOS (aujourd'hui Tavi-
 gnano), rivière de Corse,
 213.
RICHELIEU (Indre-et-Loire).
Château de Richelieu, 286.
ROCHELLE (la), Charente-Infé-
 rieur. *Collection de M. G.*
Musset, 278.
ROCHÉTAILLÉE (Drôme), 137.
RODEZ (Aveyron), 89. *Musée*,
 489. *Chapelle Saint-Vin-*
cent, 90.
ROM (Deux-Sèvres), 126.
ROME, 79, 97, 132, 133, 172,
 207, 208, 210. *Bibliothèque*
A. Barberini, 139, 140.
Collection Barberini, 167.
Musée Torlonia, 290. *Palais*
Spada, 290. *Villa Bor-*
ghèse, 218.
ROQUETAILLADE (aqueduc de),
 109.
ROUEN (Seine-Inférieure).
Cathédrale, 247.
SAINT-AMAND-DE-COLY (Dor-
 dogne), 94.
SAINT-AQUILIN (Dordogne), 93.
SAINT-BERNARD (hospice du
 Mont), 119.
SAINT-BERTRAND-DE-COMMIN-
GES (Haute-Garonne), 267.
Collection Tris-Sigalis, 267.

- SAINTE-GENEVÈVE** (Seine-et-Oise). *Musée*, 90, 96, 134.
SAINTE-GENÈVÈVE (Seine-et-Oise). *Musée*, 90, 96, 134.
SAINT-JEAN-SUR-TOURBE (Marne), 185.
SAINT-MAURICE (abbaye de), Suisse, 176.
SAINTE-NECTAIRE (Puy-de-Dôme). *Eglise*, 286.
SAINT-PONS (Bouches-du-Rhône), 157, 158, 159, 166. *Chapelle*, 159. *Pont sur l'Arc*, 158.
SAINT-QUENTIN (Aisne), 271, 272. *Musée*, 271. *Rue et place Clotaire II*, 273.
SAINT-QUENTIN (mont), près Metz, 57, 69.
SAINT-SÈVE-L'ABBAYE (Côte-d'Or), 256.
SAINT-THOMAS (Aisne), 245.
SAINT-VITH, 67.
SAINTE (Charente-Inférieure), 197. *Musée*, 198.
SALOBRIA (Syrie), 300.
SAOQONA, *la Saône*, 214.
SAYDA (Phénicie), 145.
SCALDIS, *l'Escaut*, 214.
SCHIZAR (Syrie), 300.
SÉGOVIE (Espagne), 145.
SELINUM. Voy. SOULEM.
SENS (Yonne), 201. *Cathédrale*, 201.
SEPTÈMES (Bouches-du-Rhône), 159.
SÉQUANA, *la Seine*, 214.
SÉQUANES (cité des), 221.
SÉAX (Tunisie), 279.
SICILE (royaume de), 302.
SIDON (Phénicie). *Nécropole*, 145.
SILLANS (Var), 109.
SION (Suisse). *Musée*, 132.
SOMME-BIONNE (Marne), 125, 185.
SOULEM, *Selinum* (Galilée), 128.
SOURCES DE LA SEINE (Côte-d'Or), 201.
STEIN-SUR-LE-RHIN, 197. *Monastère de Saint-Georges*, 197.
SYRIE, 190.
TALOGHÉ (Sardes). *Monastère de Saint-Pierre*, 214.
TARRAGO (Espagne), 222.
TAVIGNANO. Voy. RHOTANOS.
TELL-EL-MELEH (Asie-Mineure), 299, 300.
TENÈS (Algérie), 244.
THAURON (Creuse), 197.
THÉBAÏDE, 273, 274.
THÈBES (Égypte), 275. *Tombeaux des rois*, 275.
THENAE. Voy. HENSHIR-THINE.
THRACE, 274.
TROÏBA (Algérie), 119.
TINA (Tunisie), 279.
TIRON (Eure-et-Loir), 204.
TOMIS (Bulgarie), 60.
TONGRES (Belgique), 148.
TOSCANE, 191.
TOUL (Meurthe-et-Moselle), 52, 55, 57, 66, 253.
TOURAINÉ, 139.
TRALLES (Asie-Mineure), 177.
TRENTE (Italie), 179.
TRÈVES (Prusse), 55, 68. *Musée*, 115.
TROESMIS (Roumanie), 70, 76.
TROIS-ÈVÈCHÉS (les), 66, 67.
TROYES (Aube), 204, 208. *Musée archéologique*, 208.
TSCHAL (Mont), près du Saint-Bernard, 119.
TUNISIE, 177, 278.
UXELLODUNUM, *Ellenborough* (Bretagne) et *Puy-d'Issolu* (Gaulle), 257, 258.
UZESTE (Gironde). *Tombeau de Clément V*, 282.

- VAIRE - LE - GRAND (Doubs), 276, 277.
 VAISON (Vaucluse), 115. *Saint-Quintin*, 282.
 VALENCIENNES (Nord), 61.
 VAPINCUM, Gap (Hautes-Alpes), 245.
 V. (département du), 256.
 VAUX-DE-CERNAY (Abbaye de N.-D. des), Seine-et-Oise, 87.
 VENGE (Alpes-Maritimes), 69.
 VENDÉE, 88.
 VENISE (Italie). *Musée*, 290.
 VERDUN (Meuse), 57, 66, 67.
 VERSAILLES (Seine-et-Oise). *Bibliothèque de la ville*, 149.
 VESUNNA (le temple de), 94.
 VIC (Meurthe-et-Moselle), 68, 82, 83.
 VIC-SUR-AISNE (Aisne), 233.
 VICHY (Allier), 243, 253.
 VIENNE (Autriche). *Bibliothèque*, 170. *Collection An- bras*, 149, 150. *Collection de l'archiduc Régnier*, 197. *Musée*, 150.
 VIENNE (Isère), 68, 134, 148, 207, 208. *Chapelle Saint-Georges*, 208. *Eglise Saint-Pierre*, 208.
 VILBAUDRAND (au diocèse de Bourdeaux), 282.
 VINDISSENSE (castrum), 193.
 VISTULE (la), 123.
 VOLTINO (Italie), 70.
 WETTINGEN (Suisse), 163.
 WIESBADEN (Allemagne), 148.
 WINDISCH (évêché de), Suisse, 193, 194.
 WURTEMBERG, 293.
 YAROSLAV (État de), 197.
 ZURICH (Suisse). *Collection de la Société des artistes*, 197.

IV.

Index des illustrations.

- | | |
|--|----------|
| 1-2. Casserole en argent trouvée aux environs de Douvres | 130, 134 |
| 3. Statuette découverte à Vienne (Isère) | 135 |
| 4. Sphéroïde de Rochetaillée (Drôme). | 136 |
| 5. Cylindre de Grésins (Savoie) | 138 |
| 6. Brique émaillée provenant d'une église de Moldavie. | 153 |
| 7. Stèle trouvée aux environs d'Aix en Provence | 158 |
| 8. Fragment de frise himyarite | 160 |
| 9. Lampe trouvée en Asie-Mineure. | 161 |
| 10. La Vénus du vase de Wettingen | 162 |
| 11. Lectionnaire de l'église de Sainte-Marie des Chal-
copratia | 168 |
| 12. Portrait de Diane de Poitiers. | 180 |

13. Crosse de Guillaume de Melun I ^{er} , archevêque de Sens	203
14. Inscription trouvée à Moirans (Jura)	220
15-16. Silex emmanché trouvé à Montigny-l'Engrain .	235
17. Orfèvrerie d'église du xiv ^e siècle.	248
18. Graffite des tombeaux des rois à Thèbes	275
19. Sceau de la collection Amilcare Ancona	295

ERRATUM.

- P. 120, l. 6, *au lieu de* Theuae, *lisez* Thenae.
P. 149, l. 5, — Lituecus, — Lituccus.
P. 174, l. 13, — de Pérac, — Dupérac.



This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

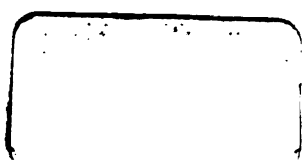
A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

STUDY
CHARGE

J 5 25 48 25

JUL 25 '77 H





3 2044 098 350 598